This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 49832 3 DUPL

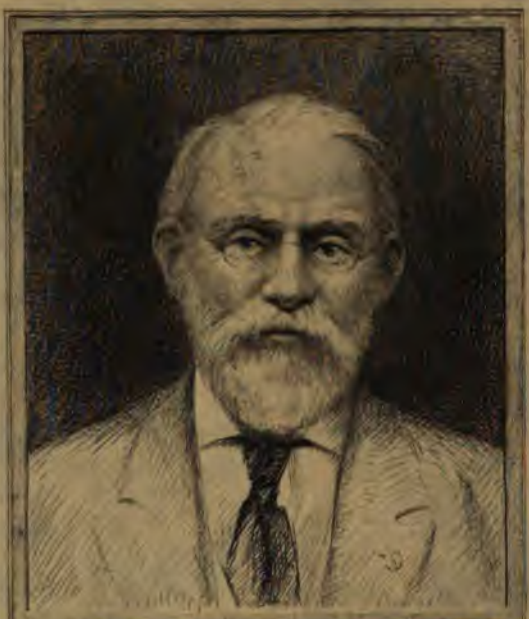

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
611
.A88
S7

# SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DU

# DÉPARTEMENT DE L'AUBE

# MÉMOIRES

DE LA

# SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

## D'AGRICULTURE

## DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

## DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE

TOME L DE LA COLLECTION

TOME XXIII. — TROISIÈME SÉRIE

ANNÉE 1886

TROYES

LIBRAIRIE LÉOPOLD LACROIX

83, RUE NOTRE-DAME

Dunning
Nijhoff
7-30-26
13603

# GLOSSAIRE[1]

DU

# PATOIS DE LA FORÊT DE CLAIRVAUX

PAR

M. ALPHONSE BAUDOUIN

MEMBRE ASSOCIÉ DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE

ÈBRANNOT, n., tout ce qui sert pour *s'èbranner*, balançoire, branloire, escarpolette : *Viens don, je vons faire ein èbrannot*, c'est-à-dire nous allons construire une balançoire, une bascule, etc.

ÈBRIQUER, v., écorner, enlever un morceau, une *brique* (voir ce mot), d'un objet fragile quelconque, outil, pierre, etc., en particulier d'un vase de terre, d'une assiette, etc. : *J'ai èbriqué mai terringne en lai laivant*, c'est-à-dire j'ai écorné, cassé ma terrine, etc. *Eune tape pas su les piarres d'aiveu ton piochot, tu l'èbriquerôs* (Ne frappe pas sur les pierres avec ton piochot, tu y ferais des dents, tu l'ébrècherais). Quand il s'agit d'un tranchant, on dit plutôt *èbroquer*. — Voir *èbroquer* et *escarmoucher*.

ÈBROQUÉ, part. pass. qui se prend nominat., brèche-dents : *I'ast èbroqué*, c'est-à-dire il est brèche-dents, il lui manque des dents. *Oh, le peut èbroqué !* (Oh, le vilain brèche-dents !).

ÈBROQUER, v., ébrécher : *Prends gade d'èbroquer mon rasoi* (Prends garde d'ébrécher, de faire des dents à mon rasoir). — Voir *èbriquer*.

ÈCAILLE, n., copeau. — Voir *copelot*.

---

[1] Voir le volume précédent des *Mémoires*, pages 5-143.

ÈCALER, v., écosser, décortiquer : *Ècaler des pois* (Ecosser des haricots). — Vieux français. Ne pas confondre avec *èchaller*.

ÈCALOT, n., cosse de pois, de haricots, coque de noix, de noisettes, d'œuf, etc. : *Eune breûle pas les ècalots d'œus : çai pue trop* (Ne brûle pas les coquilles d'œufs : ça pue trop). — *Ecalat, écalot*, noix dépouillée de son brou, Thév. — Dans quelques villages, les coques d'œufs et de noix s'appellent *ècraches : Les cacâs i's sont bons c't' an-née : an voit les cueuches au traivers des ècraches* (Les noix sont bonnes cette année : on voit les cuisses à travers les coques), c'est-à-dire les coquilles sont minces, les noix ne sont pas angleuses. — *Ecrache*, coquille d'œuf, Gros.; *écrage*, coquille d'œuf, de noix, Thév.

ECCIÔMÔ, n., *ecce homo;* s'applique à une personne qui reste immobile quand elle devrait travailler, s'occuper, remuer; homme embarrassé de lui-même, stupide, idiot.

ÈCHADRE, n., écharde, éclat de bois pointu qui pénètre comme une épine dans la chair : *Airraiche-me vor c't' èchâdre-lai* (Arrache-moi voir cette écharde-là). — Du vieux français *escharde*.

ÈCHAIPPE (*éte d'*). Voir *dèchaippe*.

ÈCHALLER, v., ôter le brou des noix vertes : *Je vas aibaitte nos cacâs et tu les èchalleraies*, c'est-à-dire je vais abattre nos noix et tu en ôteras le brou. Voir *ècaler*. — *Déchallé*, part. pass., amaigri, Thév.

ÈCHALLURES, n., le brou des noix, quand il est séparé du fruit : *Jittieu les èchallures su le fumer* (Jette les débris de brou sur le fumier).

ÈCHELLOTTE, n. dimin., petite échelle; en particulier espèce d'échelle plus large à la base qu'au sommet, qui forme le devant d'une charrette à moisson, et à laquelle s'accroche la perche : *Je n'ons pas b'sun d'èchellotte : gn'ai pas dix jarbes en teut!* c'est-à-dire nous n'avons pas besoin de cet accessoire, car nous n'aurons pas une grosse voiture.... — Voir *parche*.

ÈCHEVOTTE et ÈGEVOTTE, n., écheveau : *J'ai filé (fi-ié) vingt èchevottes euç't hiver* (J'ai filé vingt écheveaux cet hiver).

*Tic, tic, tac, prends,*
*Les pus belles ègevottes ç'ast pou l'tisserand.*

(Tic, tic, tac, prends, les plus beaux écheveaux, etc.)

ÈCHOGNE, n., ennui, tourment, tracas, embarras. — Voir *aitaine* et *aria*, plus employés. — De essoine?

ÈCHOLLE, n., sonnaille, clairan, clarine, espèce de sonnette ou de grelot qu'on attache au cou des animaux pâturant dans la forêt, afin qu'ils ne puissent s'égarer : *T'en aies b'sun comme les leups i's ont b'sun d'écholle*, c'est-à-dire tu n'as pas plus besoin de cela que les loups n'ont besoin de sonnaille pour se retrouver dans les bois. — Du vieux français *esquelle, esquille*, sonnette?

ÈCLARI, v. inf. et part. pass. — Voir *aiquiari*[1].

ÈCLICHER, v., fendre en lattes minces; enlever, sur une branche de noisetier, des lamelles pour faire un panier, une hotte : *I' ècliche des parchottes pou li faire eunn' hotte*, c'est-à-dire il fendille des perches pour lui faire une hotte. — Voir aussi *lever*. — De *esclisser, esclicier* et *esclicher*, diviser, séparer, briser, du XII^e^ au XVI^e^ siècle?

ÈCLOURE, v. inf., éclore : *Ce n'ast pas de quinze jous que les ougelots gn'ècliougent* (*gn'èquiougent*), c'est-à-dire il s'écoulera au moins quinze jours avant que les oiseaux éclosent.

ÈCLOUS, part. pass., éclos : *I' y ai trois ougelots d'èquious dans le nind* (Il y a trois oiseaux d'éclos dans le nid). — Voir *écloure*.

ÈCŒUR (*bailler*), dégoûter, révolter l'estomac, provoquer la nausée : la vue d'un objet dégoûtant, d'un habit crasseux, etc., *baille ècœur*. — *Ecœur*, dégoût, répugnance, Gros. — Ne s'emploie guère au figuré.

ÈCŒURER, v., provoquer la nausée, dégoûter, au propre et au figuré, *bailler ècœur*.

ÈCŒURJOU, adj. et n., petit, chétif, etc. (voir *aiquais, aitrâ, chagnâ*, etc.); ajoute presque toujours à la signification générale de ces

---

[1] Nous croyons devoir revenir une dernière fois sur cette *l* mouillée et compléter ce que nous avons dit pages 21, 25, 51, 59, 66, 115. Nous avons écrit *aiquiari* à son ordre pour nous conformer à la prononciation ordinaire, mais nous pensons qu'on doit orthographier ainsi : *aiclari* ou *èclari*. En effet, la plupart des syllabes commençant par bl, cl, fl, gl, etc., ont deux prononciations, une commune et une à l'usage de ceux qui font de la *mêlée*. Là où le vulgaire introduit généralement le son de l'*i*, blanc, biouque, *biafe*, quiou, *aiquiari*, saquiot, raquiotté, fieûte, fiée, *fiunge*, guieunne, *guiandon*, *giguter*, etc., les raffinés rétablissent l'*l*, et disent : blanc, blouque, *blafe*, clou, saclot, raclotte, *èclari*, flûte, flèe, *flonge*, gleunne, *glandon*, *gigler*, etc.; ce qui nous fait croire que ce son *i* vient d'une *l* mouillée aussi bien dans les mots d'origine douteuse, *èclari, gigler*, etc., que dans les autres.

différentes épithètes l'idée de *dégoût*, et se prend d'ordinaire en mauvaise part, tandis que les autres ne sont souvent qu'ironiques, et marquent plutôt la pitié que la colère ou le mépris. Mais il est impossible de préciser la nuance exacte de tous ces mots qui se confondent souvent dans l'usage. *Ècœurjou* s'emploie aussi quelquefois, dans un sens opposé, pour nâchon, qui se dégoûte facilement. — Voir *nâchoux* et *chafrongnoux*.

**ÈCOINSON**, n., gousset; s'emploie pour morceau, corne; petit morceau en gousset, en coin, en triangle, d'un vêtement, d'une pièce de menuiserie, etc. : On remet *ein ècoinson* à une épaule de chemise, à une pièce qui n'est pas assez large, etc.; on enlève *ein ècoinson* à un vêtement qu'on déchire, à un vase qu'on écorne, etc.

**ÈCOLER**, v., instruire, donner de l'éducation : *Ç'ai coûte cher, ein enfant! i' faut l'neurri, l'entretenin, le faire ècoler*, etc., c'est-à-dire cela coûte cher un enfant! il faut le nourrir, l'entretenir (le vêtir), le faire instruire, l'envoyer à l'école, etc. — *Écoler*, accoler, Gros.

**ÈCORNIFLER**, v., écorner. (*Ècornifier*). — Voir *èbriquer*, *èbroquer*, *escarmoucher*, etc.

**ÈCORNIFLURE**, n., entaille, éclat, écornure; s'applique au morceau enlevé et au vide qui reste. L'*ècornifiure* est plus petite que l'*ècoinçon* ou le *modon*. — Voir *èbriquer*, *èbroquer*, *escarmoucher*, etc.

**ÈCÔTER**, v., arracher une branche à un arbre en la tirant de haut en bas, de manière à faire une longue déchirure. — Voir *ècueucher*.

**ÈCOUER** (ou AICCOUER?), v., attacher à la queue, attacher un cheval à la queue d'un autre pour qu'il suive, et pour n'avoir ainsi que le premier à conduire : *Ècoue don tes chevaux, t'airaies pus agé de les mener*, c'est-à-dire attache tes chevaux à la queue les uns des autres, etc. — *Escoer*, couper la queue, XII^e^, XIII^e^, XIV^e^ siècles? *accouer*, attacher l'un à l'autre, XIII^e^ et XIV^e^ siècles?

**ÈCOURCHER**, v., écorcher, dépouiller.

**ÈCOURCHESSE**, n., écorchure.

**ÈCOURCHON**, n. dimin., petite écorchure, petite excoriation de la peau.

**ÈCOURCHOUE**, n., équarrisseur; écorcheur, au propre et au figuré.

**ÈCOUTER**, v., s'emploie pour obéir : *I' ne m'écoute point tout-ai-fait, c't'enfant-lai*, c'est-à-dire il ne m'obéit point du tout, cet enfant-là.

**ÈCOUTER**, v., accoter. — Voir *aicouter*.

ÈCOUTOT, n., celui qui écoute aux portes; une espèce de coléoptère de la grosseur d'un hanneton, qu'on rencontre souvent dans les allées des jardins, et qui s'arrête à chaque instant comme pour écouter...., dans quelques villages, *couturière*.

ÈCRACHE, n. Voir *ècalot*. — Vieux franç. *écruche*.

ÈCRIVAIN, n., insecte parasite de la vigne qui laisse sur le grain de raisin des traces ressemblant à de l'écriture. — *Ecrivain, eumolpe* de la vigne, G. et R.

ÈCRÔLÉE et CRÔLÉE, n., grande averse, trombe d'eau : *I' y en ai cheu eunn' ècrôlée ai teut casser*, c'est-à-dire il en est tombé une averse, etc.; quantité de fruits qui tombent d'un arbre quand on le secoue : *I' ai fait cheur eunn' ècrôlée de bloches* (Il a fait tomber une grande quantité de prunes, une *averse*). On dit aussi *aiccueulée*. — De s'écrouler?

ÈCRÔLER (*s'*), v., tomber, en parlant de la pluie : *Qué nuée! eulle vai s'ècrôler par ici* (Quelle nuée! elle va tomber, s'écraser par ici). *S'ècrôler*, s'écrouler, tomber en général : *An dirot que l'temps vai s'ècrôler, cheur... Lai majon s'ast ècrôlée* (On dirait que le temps, le ciel va tomber... La maison s'est écroulée). — Voir *crôler*.

ÈCRÔLIS, n., amas de choses éboulées, éboulis, ruines; carrière, terrain, etc., miné, écroulé.

ÈCROUTENER (ou AICROUTENER?). Voir *aitailener*, même sens.

ÈCUELLOTTE, ÈTUELLOTTE et ÉTIUELLOTTE, n. dimin., petite écuelle, petite tasse, petit creuset.

ÈCUEUCHER, v., écuisser, arracher une branche d'un arbre, un ramillon d'une branche, une fleur de sa tige, etc., en les écartant violemment, en les tirant de haut en bas, de manière à faire une longue déchirure. On dit aussi *ècôter*. — *Ecueûcher*, écuisser, Gros. — De *cueuche*, cuisse.

ÈCUMOURE, n., écumoire.

ÈCUREU, n., écureuil. *Botte d'ècureu*, nid d'écureuil.

ÈDANE, n., taloche, coup violent, principalement à la tête; coup reçu par mégarde plutôt qu'autrement : *En m'eurlevant je me seûs baillé 'n'*[1] *bonne èdane dans le mantieau de lai chemingnée* (En me relevant je me suis donné une bonne taloche dans le manteau de la cheminée). — *Edarne* ou *éderne*, coup de poing, Gros.; *édarne, éderne*, coup de poing, Thév.

---

[1] *Beillé n' bonne* pour eunne bonne.

ÈDANI, v. infinit. et part. pass., donner une *èdane*, rendre *dane* d'une taloche, d'un coup; étourdir, assommer; étourdi, assommé : *Èdanis-le don d'ein coup de poing. Tu ne pouyôs pas l'èdani, l'ètourdi ! I' m'ai aittraipée d'aiveu son bâton, i' m'ai èdanie, aillez ! J'ai cheu et je me seûs èdani* (Assomme-le donc d'un coup de poing. Tu ne pouvais pas l'assommer, l'étourdir? Il m'a attrapée avec son bâton, il m'a étourdie, allez! Je suis tombé et je me suis assommé). — Voir *dane*.

ÈGLAND (ou AIGLAND?), n., gland. (*Èguian*). — De *lai gland*?

ÈGLIGE, n., église. (*Èg-lige*). — *Eglige*, P. T.; *églije*, ch. de n.

ÈGOUER (*s'*), v., s'engouer, s'étouffer en mangeant trop vite ou en mangeant sans boire; on est *ègoué*, on s'*ègoue* quand la bouchée semble s'arrêter dans la gorge, ou descendre à grand peine. Ne pas confondre avec *s'ètraingler* (s'étrangler), avaler de travers, avaler par la trachée. — Vieux français *agoué*, dégoûté.

ÈGOUTTER et ÈGOUTTIER (*lacher*), express. qui signifie laisser finir, passer, achever complètement; attendre même un peu après le dernier coup sonné, par exemple, la dernière goutte tombée : *Lache du moins ègoutter meidli, devant que de goûter*, c'est-à-dire attends du moins que les derniers coups de midi soient sonnés avant de goûter.

ÈGOUTTÎS, n. fém., égouttures, les dernières gouttes qui tombent de quelque chose qu'on presse, qu'on fait égoutter; endroit marécageux d'un champ où l'eau s'égoutte. — Voir *mouillére*.

ÈGOUTTON, n., les dernières gouttes de liquide d'un vase, et en particulier le vin resté au fond d'une cruche, d'un verrre, etc. : *Gn'ai pus qu'ein ègoutton dans lai cruche. Bois don c't'ègoutton-lai pou qu'i ne sot pas pèdu* (Il n'y a plus que quelques gouttes dans la cruche. Bois donc ce reste là, afin qu'il ne soit pas perdu). Ne pas confondre avec *ègouttîs*.

ÈGRUMER et ÈGRUMMER, v., égréner des raisins, détacher les *grumes* ou grains de la râfle.

EIN, art., un. Nous avons dit ailleurs pourquoi nous adoptions cette orthographe. L'adjectif numéral se prononce bien *un*, et il n'y a que l'article qui sonne *in*. — *Eing*, *in*, *oin* ! P. T.

EINCHER et EINGER, v., communiquer, produire, créer, contaminer. On dit qu'une maladie *s'einche*, c'est-à-dire se communique, est contagieuse; que le fumier *einche* de mauvaises herbes dans un champ, etc. — *Enger*, communiquer, Gros.; *enger*, donner de

l'engeance, Thév. — Voir *congri*. — De *aenger*, *enger*, multiplier, croître? ou de *enge*, race? vieux français.

EIN PEU PRÉES, loc. adv., pour *ai peu prées*, à peu près.

ELGI (OU AILLEGI?), v., inf. et part. pass., alléger, allégé : *Ote don quéques piarres de dessus ton caimmion, pou l'elgi. J'ai rongné l'moinge de mai pioche, çai l'ai ein poicho elgie* (Ote donc quelques pierres de dessus ton camion, pour l'alléger. J'ai rogné le manche de ma pioche, ça l'a rendue un peu moins lourde). — *Elgir*, alléger, Gros.

ÈLOQUENCE et LOQUENCE, n. Voir *loquence*.

EMBARBOUILLÉ, adj. et part. pass., barbouillé, sale, souillé; enfant qui a la figure malpropre : *Vai te laiver, peut embarbouillé!* c'est-à-dire va te laver, vilain sale!

EMBARBOUILLER, v., barbouiller, salir. *Embarbouiller* une affaire, l'embrouiller.

EMBARLIFICOTER, v., emmêler, embrouiller. Se dit particulièrement de cordes, de ficelles, de fils : *Je ne peux pas dèfaire euce paquet-lai : comment que ç'ast don embarlificoté?* (Je ne peux pas défaire ce paquet-là : comment est-ce donc attaché, noué, emmêlé, etc.?) — *Emberlificoter*, même sens, Thév. — Voir *charbouiller*.

EMBARRAS (*ce n'ast pas l'*, ou *ce n'ast pas lai l'*), expression qui veut dire : après tout, peut-être, vous pourriez bien avoir raison, toute réflexion faite, etc. : *Si j'aillains faucher auj'd'heu? — I' vaurot peut-éte meux ailler aux vingnes?... — Ce n'ast pas l'embarras, çai presse bin éteut, les vingnes*, c'est-à-dire si nous allions faucher aujourd'hui? — Il vaudrait peut-être mieux aller aux vignes? — Je crois que vous avez raison, les vignes pressent beaucoup aussi.

EMBARRASSER *une fille*, la rendre enceinte.

EMBEURBER, v., embourber; *s'embeurber*, se crotter, se fourrer dans la bourbe; amasser des bottes à ses chaussures. — Voir *s'empâter*. *Embeurber* se dit plutôt d'une boue liquide.

EMBEURBURE, n., boue amassée au pantalon ou aux chaussures. Voir *embeurber* et *empâture*.

EMBLAVE, n., emblavure : *I' y ai des belles emblaves dans ces pays-ci c't'année*, c'est-à-dire les champs sont bien emblavés, les récoltes sont belles, promettent.

EMBOUCHURE, n., la partie de la circonférence d'une miche de pain qui a touché une autre miche dans le four, baisure.

EMBROUILLIS et BROUILLIS, n., chose embrouillée, embrouillement, brouillamini. — Vieux franç. *broillis*.

ÈMIER, v., mettre en miettes, émietter, écraser : *Èmier du pain dans du lait*, c'est-à-dire émietter du pain, etc. — Voir *èmioler*. — De *esmier*, vieux français.

ÈMIOLER et ÈMIOTTER, v. dimin., émietter; en particulier, émietter du pain, très fin, dans du vin ou dans du lait, pour faire ce qu'on appelle une *miolée*. — *Èmier*, mettre en miettes; *èmiotter*, mettre en miettes plus fines; et *èmioler*, en miettes plus fines encore.....

EMMARGOULOTTER (ou ENMARGOULOTTER?) et s'EMMARGOULOTTER, v., entortiller, s'entortiller le cou, les oreilles, le menton, avec un mouchoir, un foulard, un cache-nez en frileuse, en fanchon, s'emmitoufler la tête : *Eulle l ast toujous emmargoulottée comme s'i' faijot cent pieds de gèlée* (Elle est toujours emmaillotée, emmitouflée, etc.). — Voir *margoulotte*.

EMMARRER (s'), se mettre en train, se mettre à une besogne, la commencer : *Nous v'lai emmarrés, çai vai bin ailler*, c'est-à-dire nous voici en chemin, en train, en bonne voie, le plus difficile est fait, etc. *Je gaingnerai mon procès, l'aiffaire s'emmarre bin* (Je gagnerai mon procès, l'affaire débute, commence, se présente bien).

EMMOINGER, v., emmancher. — Voir *dèmoinger* et *moinge*.

ÉMOUCHOTTE, n., chasse-mouche, tout ce qui sert à émoucher; proprement, une queue de cheval emmanchée qui sert à émoucher les chevaux pendant qu'on les ferre. — Voir *barbotiot*.

ÈMOUTTELER, v., émotter, briser les mottes. — Voir *moutte*.

EMPARCHER, v., cartayer, faire suivre aux roues d'une charrette, dans les mauvais chemins, une ligne parallèle à l'ornière, pour donner moins de tirage aux chevaux : *L'orniére eulle l ast trop creuse, emparche*, c'est-à-dire l'ornière est trop creuse, mets à côté, cartaie.

EMPATER (s'), v., s'embourber dans des terres grasses qui tiennent aux chaussures en formant des espèces de patins, des bottes (*empâtures*) : *Quand an ast empâté, eh bin, an se dèpâte, si an ne veut pas se tode les paittes* (Quand on est embourbé, eh bien, on se débourbe, si on ne veut pas se tordre les pieds). — Voir *embeurber*.

EMPATURE, n., même signification que *dèpâture*, avec cette différence que l'*empâture* tient encore aux chaussures, tandis que la *dèpâture* est ôtée, séparée.

EMPIÉTÉ (*cul*), n. comp., cul de jatte, probablement parce que ces sortes d'estropiés se traînent sur une espèce d'escabeau qui forme *pied*.

EMPIGER et EMPIÉGER, v. Voir *entraiper*, même signification. — De piége? ou du vieux français *empiger*, enduire de poix?

EMPLATRE, n., *emplâtre*, emplâtre. (*Empiâtre*).

EMPLI, v., inf. et part., emplir, empli; de même les dérivés. (*Emp-li*). Au subj. : que j'*empliche*, etc. Dans ces verbes, on prononce quelquefois l'*r* final de l'infinitif, ce qui est une exception.

EMPOÎCHER, v., empêcher. De même *dèpoîcher*, dépêcher.

EMPOUILLER (*s'*), taller, se garnir; se dit des emblavures en général : *Ein blé* (*bié*) *bin empouillé*, c'est-à-dire bien dru, qui couvre son terrain). *Mon treufe gn'ètot pas aissez fort, mas i' c'mence ai s'empouiller* (Mon trèfle n'était pas assez épais, assez dru, mais il commence à taller, à garnir son terrain). On dit de même que le champ *s'empouille*, qu'il est bien *empouillé*. — *Empouillé*, pré bien garni d'herbe, Gros. — Vieux français *empoillier*, *empouillé*, même sens.

EMPUTER, v., empuantir, répandre une mauvaise odeur; *s'emputer*, se corrompre, se gâter. On dit plutôt *encarner* et *s'encarner*.

ENAIGRI (*s'*), v., s'aigrir : *Note vin i' s'ast en-aigri* (Notre vin s'est aigri). — De *enegrir*, même sens, vieux français.

ENCARNER et s'ENCARNER, v., empuantir, répandre une mauvaise odeur; se corrompre, s'empuantir. Se dit plus particulièrement de la viande : *V'lai de lai char encarnée qui encarne lai majon* (Voilà de la viande empuantie qui empeste la maison). Cependant on dit aussi : *Ote don ces souliers-lai, i's encarnent*, c'est-à-dire ils puent, ils empestent.

ENCHARBOUILLER (*s'*), v. Voir *charbouiller* (*se*), même sens.

ENCHARCOUER (*s'*), v., se dit d'un chien et d'une chienne qui se lient : *Les v'lai qui s'encharcouent; i's sont encharcoués*.

ENCHARGER (*s'*) et s'ENÇARGER, v., se charger : *Euje m'encharge de lu* (Je me charge de lui). *J' m'enençarge de li f.... sai pile*, c'est-à-dire je m'en charge de, etc.

ENCHATELER, v., grouper par rangs les objets, les uns sur les autres, comme un château de cartes; remplir par dessus les bords en empilant : *I'ai comblé lai mesure de pommes de terre, i' les ai enchâtelées*, c'est-à-dire il a comblé la mesure de pommes de terre, il les a empilées par dessus bords. On dit aussi *enfraîtier*.

ENCHOUER, v., chauler : *J'ai enchoué mon bié ce maitin d'aiveu du*

*vitriol. J'ai prins du vitriol cuç l'eu-née pou enchouer*, c'est-à-dire j'ai chaulé mon blé ce matin, etc.

**ENCLIME** et **ENCLIEUMME**, n., enclume. (*Enc-lime*).

**ENCLOS**, n., enclos. (*Enquiô*).

**ENCO**, adv., encore.

**ENCROTTER**, v., synonyme dépréciatif de enterrer. On *encratte* un chien.

**ENDÊVÉ** (*éte endêvé pou....*), expression qui signifie être enclin à, fort pour, etc. : *I'ast endêvé pou ailler pieds dèchaus, tête nûe*, c'est-à-dire enragé pour aller pieds nus, tête nue. Absolument, *éte endêvé*, être vif, remuant, éveillé, endiablé : *I' chante, i' boit, i' fait rire, i'ast endêvé d'ailleurs !*

**ENDORMIN**, v., inf. et part. pass., endormir, endormi; *s'endormin*, s'endormir. *Aivoi lai jambe endormin*, avoir la jambe engourdie (voir *aivoi les frommins*). *De l'eau endormin*, de l'eau entre froide et tiède, presque tiède.

**ENDORMOUR**, n., enjôleur, endormeur, flatteur, habile à persuader, finaud qui s'y prend adroitement pour arriver à ses fins. — Voir *enjôloue*.

**ENFILÉE**, n., enfilade, rangée, longue suite de choses, mots, appartements, arbres, maisons, etc. (*Enfi-iée*).

**ENFRAÎTIER** et **RENFRAÎTIER**, v., combler, en mettre par dessus les bords, en empiler de manière à former comme un faîte. (*Enfreîtié*). — Voir *enchâteler*.

**ENGIGOINNER ET ENGIGOINGNER**, v., emmêler, entortiller, mettre à l'envers; arranger, disposer, agencer maladroitement. S'emploie comme *embarlificoter*, mais d'une manière plus générale : *Comment don que t'aies engigoinné les traits de lai charrue, que je ne peux pas les dèfaire?* c'est-à-dire comment as-tu donc disposé, emmêlé, arrangé, etc.? Une mère dira à sa petite fille : *Comme t'engigoinnes don tai fille, vai ! Tu n'aies poutiant pas l'aidreusse de l'haibiller !* (Comme tu fagottes donc ta poupée, va ! Tu n'as pourtant pas l'adresse de l'habiller !) — *Engigorné*, embrouillé, intrigué, Gros.; *engigorner*, enrouler, entortiller, Thév. — De engin, *ingenium*?

**ENGIMELLE**, n., se dit avec mépris d'un instrument, d'une machine peu commode, inconnue, compliquée, ou dont on ne sait pas se servir : *Des sècateurs pou tailler? Eunne belle engimelle ! J'aimme enco meux mai sarpotte* (Des sécateurs pour tailler? Un bel

outil? J'aime encore mieux ma serpette). — De *engin*? — Voir *manique*.

ENGLAUDER, v., séduire, persuader à l'aide de belles paroles, de promesses : *I' m'ai enguiaudé; euje li ai vendu mai vingne moins qu'eulle ne vaut.* Séduire une femme (voir *engueuser*); mais *englauder* est moins dur et implique plus de finesse que de vraie fausseté. — Tromper comme on trompe un *Claude*?

ENGOLER et ENGOULER, v., avaler gloutonnement, d'un trait, sans mâcher : *I' ne les mainge pas, les cerèges, i' les engoule, i' les boit* (Il ne les mange pas les cerises, etc.). — *Angouler*, avaler d'une bouchée, Gros. — Vieux français.

ENGUEUSER, v., séduire, tromper par de belles paroles, des promesses menteuses. Ne se prend qu'en mauvaise part, et se dit particulièrement de l'action de séduire une femme : *I' l'ai engueusée, et peûs i' l'ai lachée lai*, c'est-à-dire il l'a séduite, puis abandonnée. On dit aussi *englauder*. — *Engueuser*, enjôler, pateliner, amadouer, Gros.

ENJÔLOUR, n., enjôleur, séducteur.

EMMACHER, v., lier le chanvre en bottes (*mâches*) pour le mettre rouir. — Vieux franç. *emmaser*, mettre ensemble?

ENMENRI et RENMENRI, v., inf. et part. pass., devenir plus maigre, de moins bonne mine, plus affaibli : *I' en-menrit*, c'est-à-dire il devient plus maigre, plus faible, il diminue de force, d'embonpoint, il dépérit : *I' ast ren-menri*, c'est-à-dire il est devenu plus faible, etc. — Voir *menre*.

ENNATER et ENNAITER, v., exciter deux rivaux l'un contre l'autre, pousser à la lutte, dresser contre; semer la dissension. On *en-nate* un chien contre un chien, un homme contre un homme, pour les amener à se quereller, à se battre : *Mon homme i' m'ai baittue; c'ast sai mére qui l'en-nate d'aiprées moi*, c'est-à-dire c'est sa mère qui l'excite contre moi.

ENNIEAUVER, ou ENGNEAUVER (*s'*), v., s'emplir d'eau, d'humidité, à la façon d'une éponge; en parlant des fruits, des légumes, devenir aqueux par suite de l'humidité de l'année : *Tu laches ton bois ai l'hus, i' s'ennieauve, i' se peurit*, c'est-à-dire tu laisses ton bois dehors, à découvert — à la porte — il s'humecte, prend l'eau, se pourrit. *Les pommes de terre ne vauront rin; i' ai trop plu (piu), l'année eulle l ast zeue trop moulle, tout ast engneauvé* (Les pommes de terre ne vaudront rien; il a trop plu, l'année a été trop molle, tout est plein d'eau). — Du mot eau?

ENNUYOUE, n., celui qui ennuie d'habitude : *T'ès ein ennuyoû*, c'est-à-dire tu es un *ennuyeur*, un fâcheux. Ici le féminin est *ennuyoure*.

ENNUYOUX, adj., ennuyeux : *V'lai eunn' aiffaire bin ennuyouse*, c'est-à-dire une affaire bien ennuyeuse.

ENRÉDE (ou ENRAIDE?), adj., têtu, opiniâtre, cabochard : *I'ast enrède pou lai poinne, têtu comme ein chaît borne*, c'est-à-dire il est têtu pour la peine, têtu comme un chat borgne. — Vieux franç. *enrede, errede, enrederie, enrestie*.

ENRÉDI (ou ENRAIDI?), v., inf. et part., s'obstiner, s'entêter, soutenir avec trop de persistance : *Oh, si i' enrédit, ce n'ast pas lai poinne d'essayer de le vaingue*, c'est-à-dire oh, s'il s'entête, ce n'est pas la peine d'essayer de le convaincre, de lutter.... *I' m'ai enrédi çai*, c'est-à-dire il m'a soutenu cela, etc.

ENRÉDIGE (ou ENRAIDIGE?), n., entêtement, obstination : *I' ai teut pédiu pa son enrédige, en piaidiant* (Il a tout perdu par son obstination, en plaidant). — Les beaux parleurs prononcent *enrèdise*. — Vieux français *enrederie?*

ENROUTER, v., être arrêté en route par un obstacle. Au propre, un charretier *enroute*, est *enrouté*, quand sa voiture est arrêtée, immobilisée par les difficultés du chemin, embourbée : *Eul chemin i'ast bin méchant, prends gade d'enrouter* (Le chemin est bien mauvais, prends garde de t'embourber, d'être arrêté, enrayé). Par analogie, on dit à un enfant qui s'arrête en lisant devant un mot difficile : *Te v'lai daji enrouté? T'enroutes daji?* c'est-à-dire te voilà déjà arrêté par les difficultés? Tu t'arrêtes déjà? — Par opposition à *être arrouté, s'arrouter*? ou par corruption et mauvais emploi de ce vieux mot? — *Enhotter*, embourber, Gros.; *enrotté*, G. et R.; *enhotter*, embourber, Thév.

ENROYER, v., enrayer, tracer les deux premières raies d'un champ.

ENTAILLE, n.; outre le sens français, ce mot désigne à proprement parler la *ligne*, la *raie*, le petit fossé, l'*entaille* enfin qui sépare, dans une vigne, un champ, etc., qu'on est en train de cultiver, la partie déjà labourée de celle qui reste à labourer : *I' ne faut pas faire eunne si large enteille.* Quand on cultive avec la bêche, l'*enteille* se nomme *jauge*. *Entaille*, en général, chantier : *J'eurtonne ai mon enteille*, c'est-à-dire je retourne à mon chantier, ou plus exactement, je retourne à l'endroit juste où je dois reprendre mon travail, à la *raie* de séparation. *Entaille*, coupure : *I' s'ast fait 'n' bonne enteille, eunne bonne bout'nére* (boutonnière),

c'est-à-dire une large coupure. — *Anteille*, L. C.; *entaille*, taille de la vigne!!! P. T.: *entaille*, G. et R.

**ENTAINCHER**, v., étancher : *I' ai entainché lai fontainne*, c'est-à-dire il l'a étanchée, empêchée de couler. *Euje saingnôs au nez qu'an ne pouyot pas entaincher le sang*, c'est-à-dire je saignais du nez tellement qu'on ne pouvait pas étancher le sang.

**ENTESSER**, v. entasser, presser : *Enteusse bin les ragins dans lai hotte pou qu'i' en tienne daivantaige* (Entasse bien les raisins dans la hotte pour qu'il en tienne davantage). Absolument, arranger en meule, dans la grange, les gerbes au fur et à mesure qu'on les rentre : *J'ai ent'sé les deux voitiures tout de suite* (Les beaux parleurs disent *entisser*). *J'ai ent'sé tote lai jonnée*, c'est-à-dire j'ai *entassé*, mis des gerbes en meule, toute la journée. *Entesser*, placer, disposer le linge dans le cuvier (*tenot*), avant de couler la lessive : *J'ai ent'sé mai buie hier au sor.* — *Encontrer*, arranger la lessive dans le *tenò*, Gros; *encontrer*, même sens, Thév.— — Voir *tisse* et *poutée*.

**ENTEUMMER**, v., entamer : *Entun-me lai miche* (Entame la miche).

**ENTEUMMON**, n., entame, entamure; premier morceau de pain coupé en segment à la miche : *Mets l'entun-mon de lai miche dans tai besaice*, c'est-à-dire mets l'entame, etc.

**ENTÔMI**, adj. et part. pass., endormi, lourd, peu alerte, la tête dans les épaules : *Lu, courre aussi fort que moi? Mas ç'ast ein gros entômi!* (Lui, courir aussi fort que moi? Mais c'est un gros lourdaud, un endormi!) *Aivoi ein braîs, eunne jambe entômie*, avoir un bras, une jambe engourdie, endolorie. Dans ce dernier sens, quelques-uns disent *entumi*. — *Anthumi*, engourdi, Gros.; *entemi*, engourdi, endolori, Thév. — Vieux français *entomi*.

**ENTÔMI** (*s'*), v., s'engourdir, rester immobile, etc. — Voir *entômi*, part. pass.

**ENTRAIPE**, personne inutile qui gêne, emplâtre; embarras, obstacle, particulièrement ce qui peut faire trébucher ou tomber en embarrassant les jambes. On dit à un enfant qui vous barre le chemin : *Ote-te don de lai, entraipe!* — Voir *s'entraiper*. — *Entrape*, embarras, Gros.; *entrape*, personne peu agile, Thév.

**ENTRAIPER** (*s'*), v., s'embarrasser les jambes dans une branche, une corde, une ronce : *Euje me seûs entraipé dans eunn' aironce et j'ai cheu*, c'est-à-dire je me suis embarrassé dans une ronce, et je suis tombé. *Entraiper ein chevau*, lui attacher le bout de son licol, de sa longe, à une jambe de derrière, pour qu'il ne puisse

*s'enfuir*, l'enheurder. On dit aussi *empiger*. — *Entraper*, embarrasser, Gros. — Du vieux français *s'entraitter*, se prendre dans ses traits?

ENTREPRENRE (*s'*) *d'aiveu quéqu'un*, expression qui veut dire se mesurer avec quelqu'un, se disputer, se quereller, lutter, au propre et au figuré : *N't'entreprends pas d'aiveu moi, tu ne serôs pas l'pus fort*, c'est-à-dire n'essaie pas de te mesurer avec moi, etc.

ENVACHELER, v., mettre dans des tonneaux, dans des vaisseaux. Se dit particulièrement et presque exclusivement du vin. — Vieux français *envaisseler*.

ENVALER (*s'*), v., s'embraser, s'enflammer, devenir rouge de chaleur. On dit dans un incendie que le toit *s'envâle*, quand la flamme commence à le dévorer; que *l'temps i'ast envâlé*, quand il est rouge, enflammé; qu'une plaie *s'envâle*, quand elle s'enflamme, etc.

ENVAMBÉE, n., élan pour sauter : *Penre son envambée* (Prendre son élan). — Voir *s'envamber*.

ENVAMBER (*s'*), v., s'élancer pour sauter plus loin, pour franchir un obstacle, prendre du champ : *Sauterôs-tu bin ce foussé-lai sans t'envamber?* c'est-à-dire sauterais-tu bien ce fossé-là sans prendre du champ, sans te reculer pour mieux t'élancer? — *Envamber ses brais* en marchant, les balancer, les faire mouvoir comme un pendule. *I' m'ai envambé son bâton*, c'est-à-dire il a fait mine de vouloir me donner un coup de bâton, il m'a menacé de son bâton. Dans ces deux derniers cas, on dit plutôt *vamber*.

ENVARGER, v., se dit de l'action de l'ivraie du seigle, *varge*, sur ceux qui en mangent : *I' y ai du seigle* (*seiguieu*) *qui envarge; an ast comme si an ètôt gris ou dane; je seûs zeû envargé eunne fois*, c'est-à-dire il y a du seigle qui.... *envarge*? on est tout comme si on était gris, comme si on avait le vertige; j'ai été *envargé* une fois. — *Enverger*, même sens, Gros. — C'est peut-être l'effet de l'ergot qu'on attribue à l'ivraie?

ENVARGILLE, n., petit bout de ficelle à nœuds serrés qui se met à l'extrémité d'un fouet, d'une verge (*varge*) : *J'ai fait sauter mon envargille en claquant* (*quiaquant*) *trop fort*. — *Envergée*, ficelle chargée de nœuds qui termine un fouet, Gros.; *envargie*, même sens, Thév.

ENVELIMER et ENVELIMMER, v., envenimer : *Mai copure s'envelime* (Ma coupure s'envenime). *Eune bois pas, çai envelin-merot tai plaie* (*piaie*). — Vieux franç. *envelimer*.

ENVILLER (*s'*), v., s'entortiller; se dit particulièrement de l'action

de certaines plantes dont les filets, vrilles, cirres, tiges, etc., se roulent autour d'un tuteur : les haricots, le houblon, la bryone, etc., *s'envillent d'aiprées* les rames, les épines des haies, etc.

ENVILLURES, n., spirales des vrilles, tiges, cirres, etc., de tout ce qui est *envillé* ou *s'enville*. On dit aussi *villures*. — *Enveuilles*, tenons de la vigne, etc., Gros.

ENVIROLER et ENVIRER, v., rouler quelque chose de flexible autour d'un centre, d'un cylindre; rouler en spirale : *An envirole du filé* (*fi-ié*) *ailentour d'eunne bobingne* ou *d'aiprées 'n' bobingne*, c'est-à-dire du fil autour d'une bobine, après une bobine. *An envire, envirole eunn' ousère ailentour d'eunne brainche d'âbre cassée pou lai raittaicher*, c'est-à dire un osier autour d'une branche d'arbre cassée pour la rattacher. *Les pois s'envirolent ailentour de lai raimme* (Les haricots se *roulent* autour de la rame). Dans ce dernier cas, on dit plutôt *s'envillent*. — Voir *s'enviller*.

ENVOCHE, n., poignée de paille dont on enveloppe l'extrémité (*cime*) d'un lien de bois pour en faciliter la torsion, quand on lie de la paille, du blé, etc.

ENVOT, n., orvet. — Voir *anvot*.

ENVOULÉE, n., envolée, compagnie, couvée : *Eunn' envoulée de pèdrix* (Une compagnie de perdrix). *Eunn' envoulée d'ougelots*, c'est-à-dire toute la bande d'oiseaux qui s'envolent d'un coup.

ENVOULER (*s'*), v., s'envoler. — Vieux français.

ÈPANTER, v., épouvanter, faire peur : *I' èpante tant i'ast peût*, c'est-à-dire il épouvante tant il est laid. *I' èpante d'aiveu son chien* (Il fait peur avec son chien). *Aller jusque lai ai paitte, çai m'èpante* (Aller jusque-là à pied, ça m'épouvante). *S'èpanter*, s'épouvanter : *J'm'èpante lai neut* (Je m'épouvante la nuit). — *Epanter*, épouvanter, Gros.; *épanter*, effrayer, Thév. — *Espanter* du XII^e^ au XVI^e^ siècle.

ÈPANTOT, n., épouvantail, espèce de mannequin, bâtons en croix garnis de haillons destinés à épouvanter les oiseaux et à les empêcher de s'approcher des fruits ou des grains qu'ils pillent. Par analogie, on donne ce nom à une personne lourde, difforme, sans grâce, taciturne, mal habillée, etc. : *Ç'ast ein vrai èpantot; çai ne dit rin ai nun* (C'est un vrai mannequin; ça ne parle à personne). *Qu'ast-ce que tu restes don lai debout, peût èpantot?* c'est-à-dire debout comme un *èpantot*, au lieu de travailler, d'aller à tes affaires? — *Épointeau*, épouvantail d'oiseau, Gros.; *épantat*, même sens, Thév.

ÈPATTER, v., couper, rogner jusqu'au collet les racines, les pieds du chanvre arraché, avant de les mettre rouir : *V'lai ein bouchon, ein meunnevé de chanve qu'gn'ast pas èpatté* (Voilà une poignée de chanvre qui n'est pas rognée). — De patte?

ÈPATTURES, n., les rognures du chanvre, les racines coupées; les menus brins de chanvre avorté mêlés aux mauvaises herbes de la chenevière : *Bouche eul tas d'chanve d'aiveu les èpattures*, c'est-à-dire recouvre le tas de chanvre avec, etc.

ÈPENOUILLER, v., secouer, dans le sens de réprimander, faire des reproches : *Ah, tu fais enraiger mon chien, aittends, je vas t'èpenouiller*, c'est-à-dire je vais te secouer, t'arranger. *S'èpenouiller*, se vêtir, s'apprêter, faire sa toilette; ne s'emploie qu'en mauvaise part : *Aies-tu bintôt fini de t'èpenouiller? I' t'en faut du temps, dâ, mâtin!* (As-tu bientôt fini de t'apprêter? Il t'en faut, etc.). — Voir *bichonner*.

ÈPICHON, n., petit ramillon d'osier détaché de la tige principale : *Cope des èpichons d'aiprées les ousères pou loïer les poingniens de pois* (Coupe des brindilles après les osiers pour lier les poignées de haricots).— De épisser, lier, entrelacer : *épichon* pour *épisson?*

ÈPIER, v., s'emploie pour hésiter, rester incertain, réfléchir trop longtemps quand on devrait agir : *Mas, qu'ast-ce que t'èpies? fous-li don 'n' claque* (*quiaque*) (Mais, qu'est-ce que tu hésites? *flanque*-lui donc un soufflet). On dit aussi *èpiloguer*, dans le même sens.

ÈPLEUTER, v., abréger en travaillant, sans avoir l'air de se presser plus qu'un autre; aller vite tout en faisant bien, expédier sa besogne : *V'lai des fauchoûs qui épleuteut* (*èpieutent*) *tout piun*, c'est-à-dire voilà des faucheurs qui vont très vite, qui gagnent du temps sur leurs compagnons, etc. — *Eplèter*, aller vite en besogne, Gros.; *épléter*, G. et R.; *épletter*, Thév. — Du vieux français *espleiter*, se hâter?

ÈPILOGUER, v., s'emploie pour hésiter, réfléchir trop longtemps (voir *èpier*); épier dans le sens du français, surveiller, espionner, tâcher de surprendre une conversation. — Voir *airoiller*.

ÈPINGNE, n., épine. *Èpingne blainche* (*biainche*), épine blanche, aubépine.

ÈPINGNOTTE, n. dimin., petite épine; petit buisson d'épine.

ÈPINGUE, n., épingle.

ÈPOULOT (ou ÈPOULO?), n., petite bobine de fil, petite fusée : *Euje n'ai pas filé ein èpoulot dans toute mon hiver*, c'est-à-dire je n'ai

pas filé la moindre fusée, je n'ai pas filé du tout. — De l'ital. *spola*, navette ?

**ÈPREUNNE** (ou **ÈPERONNE**?), n., pièce de bois de l'avant-train d'une charrue, d'une herse, etc., à chaque bout de laquelle on attache, on fixe les traits; espèce de palonnier. — Vieux franç. *esperonne, peronne, peronnete.*

**ÈPROU**, n. Voir *aiprou.*

**ÈPROUER**, n. Voir *aiprouer.*

**ÈQUARRÎ** (ou **ÈCARRÎ**?), n., angle extérieur d'un mur : *I' s'ast cassé lai téte contre l'èquarrî* (Il s'est cassé la tête contre l'angle du mur). *Ai l'èquarrî de lai majon, de lai mureille du ceum'tére.— Ecaris*, L. C.; *écaris*, coin, écart!!! P. T.

**ÈQUEUCHER**, v. Voir *écueucher.*

**ESCARGOTER**, v., broyer, briser, mettre en pièces un être animé : *Que je seûs don en colère d'aiprées c'te chien-lai ! d'ailleurs si je le tenôs, je l'escargoterôs*, c'est-à-dire je le briserais. — Comme on traite un escargot sur lequel on marche? ou du vieux français *escharbotter*, tisonner, ou *escarbouiller*, écraser?

**ESCARMOUCHER** et **ÈCARMOUCHER**, v., écorner. On *escarmouche* une assiette, un plat, quand on en enlève un petit morceau par maladresse, d'un coup, d'un choc, etc. : *Gn'ai que des aissiettes ècarmouchées* (Il n'y a que des assiettes cassées, écornées). — Ne serait-ce pas plutôt *écarnoucher*, de carne, angle? — Voir *èbriquer, èbroquer, écornifler.*

**ESCLIPE**, n., éclipse : *I' y ai zeû eunn' esclipe de lungne aivant-z-hier*, c'est-à-dire il y a eu une éclipse de lune avant-hier.

**ESCOUER**, v., secouer : *Ah, tu vas te faire escouer pa tai mére !* c'est-à-dire tu vas te faire secouer, gronder, etc.

**ESCOUSSE**, n., secousse.

**ESCUEUILLER**, secouer. — Voir *escouer* et *scueiller.*

**ESPACIEUX**, adj., spacieux; s'emploie pour grand, gros, fort, mais plutôt avec la négation et par ironie souvent, quand il y a doute : *I'ast si fort que çai, c't'homme-lai ? i' n'ast poutant pas bin espacieux !* c'est-à-dire il n'est pourtant pas bien gros, grand, etc., enfin, il ne me paraît pas si terrible à moi.

**ESPADRON**, n., espadon, sabre.

**ESQUELETTE** et **ESQLETTE**, n., squelette[1].

---

[1] La plupart des mots commençant par une *s* suivie d'une autre consonne, changent ainsi *s* en *es*, ou plutôt ont gardé leur ancienne orthographe.

ESQUINTER, v., éreinter. *S'esquinter*, se fatiguer, s'éreinter. On s'esquinte en travaillant trop, en faisant une besogne difficile, etc. : *I' m'ai esquinté d'ein coup de bâton*, c'est-à-dire il m'a éreinté, cassé les reins, etc. *Euje m'esquinte ai traivoiller pou lu. Euje m'esquinte ai li causer, i' ne me rèpond pas seulement* (Je m'éreinte à travailler pour lui. Je m'époumonne, etc.). — Mot du patois général.

ESSARMENTER, v., ramasser dans une vigne les sarments taillés. — Vieux français *essermenter*.

ESSAYON, n., échantillon; se dit exclusivement de la poignée de chanvre que le propriétaire d'une *rôge* envoie, après un certain temps de rouissage, au dépositaire, pour que ce dernier ait à juger si l'opération est terminée et si l'on doit retirer les *mâches* de l'eau. — De essayer, sans doute? — On dit aussi *rouichon*. — *Essayon*, essai, tentative, Gros.

ESSUER et S'ESSUER, commencer à sécher, à se sécher : *Devant de mette chochi tai cueulotte au long de note feu, poute-lai daji essuer* ou *s'essuer su lai hae de note jadin*, c'est-à-dire avant de mettre sécher ta culotte près de notre feu, porte-la d'abord s'égoutter, s'essorer, se sécher un peu sur la haie de notre jardin. — De s'essuyer?

ESTOC (*ce n'ast pas de ton*), ce n'est pas dû à ta science, à ton adresse, à ton mérite, à ta valeur, etc. On dit d'un homme que les circonstances, les intrigues ou les hasards seuls ont favorisé : *I'ast riche, i'ast zeû dècoré, i'ast, etc., mas ce n'ast pas de son estoc!* c'est-à-dire il n'a pas le mérite d'être pour quoi que ce soit dans ses succès; il doit cela à la chance, à la faveur, etc. On dit même, contrairement à la signification de ce vieux mot : *Si i'ast riche, belle en vai son pére, ce n'ast pas de son estoc*, c'est-à-dire s'il est riche, c'est grâce à son père, ça ne vient pas de son adresse, de son travail personnel, etc.

ESTRAGOT, n., escargot : *Estragot, viragot, pitagot, tire tes cones*, etc., obscures et menaçantes paroles que les enfants chantent à l'escargot qui leur tombe sous la main, dans l'intention de l'obliger à montrer les cornes, à sortir de sa coquille.

ESTROPIQUE et ÈTROPIQUE, adj., hydropique. — Vieux franç. *ytropice*.

ESTROPISIE, n., hydropisie.

ÊTE BIN, être bien; en particulier, être à son aise sous le rapport de la fortune, être dans une bonne médiocrité : *Gn'ast pas riche,*

*riche, mas i'ast bin, quoi!* c'est-à-dire il n'est pas très riche, mais il est à son aise.

ÈTEINDE et ÈTOINDE, v., éteindre. Part. pass., *èteindu* et *ètoindu*; part. prés., *èteindant* et *ètoindant*.

ÈTÈNE, n. Voir *aitaine*.

ÈTEUT, ÈTOUT et ÈTOT, adv., aussi : *J'y seûs zeû èteut* (J'y suis allé aussi). *Eulle l ast mo*tieu *ètot* (Elle est morte aussi). — *Itou*, aussi, P. T.; *itou*, aussi, Thév.

ÈTI (ou AIT-I'?), espèce de réponse qu'on fait à un appel, à un ordre, soit pour dire me voici, soit pour prier de répéter. — Abréviation de *plaît-il*?

ÈTIVER, v., étuver, laver légèrement, nettoyer doucement un mal, une plaie.

ÈTOUFFOTTE, n., étouffoir, éteignoir : *I'ai le nez comme eunn' ètouffotte ai cierges*, c'est-à-dire il a le nez comme un éteignoir à éteindre les cierges.

ÈTOURDI, ÈTEURDI et ÈTORDI, v., infin. et part. pass., assommer et assommé : *Euje l'étourdirôs d'ein coup de saibot* (Je l'assommerais d'un coup de sabot). *Ètourdi*, demi-sec, demi-fané : *Note foin i' vai éte bintôt so, i'ast daji ètourdi*, c'est-à-dire notre foin sera bientôt sec, il est déjà fané, demi-sec.

ÈTRAIN, n., paille, litière : *Eunne poignien d'ètrain* (Une poignée de paille). *I' couche su l'ètrain* (Il couche sur la paille, sur la litière). — Vieux français *estrain*, du latin *stramen*, paille, chaume.

ÈTRAINGE, n., étranger, qui n'est pas de la famille : *J'aimme meux demander ai des pairents qu'ai des ètrainges*, c'est-à-dire qu'à des étrangers à la famille. — *Etringé*, étranger, P. T.

ÈTRAINGLER, v., étrangler : *Tu vas m'ètraingler* (*ètrainguier*) *en me sarrant tant que çai*, c'est-à-dire tu vas m'étrangler en me serrant tant que cela.

ÈTROUBLE, n., éteule, chaume, esteuble, estouble, étouble, le bout inférieur des glumes, le tronc de paille qui reste dans la terre quand le blé, l'avoine, l'orge, sont moissonnés. Désigne aussi les champs couverts d'éteule : *Les beurbis vont dans les ètroubles* (*ètroub*ieu), c'est-à-dire les brebis vont dans les champs moissonnés. *Les sombres et les ètroubles*, c'est-à-dire les jachères et les champs couverts d'éteule, d'où l'on a enlevé la moisson.... — *Ètoule* et *ètoulière*, Thév. — Du vieux français *estroble*, *estouble*, *esteule*.

ÈTUELLE et ÈTIUELLE, n., écuelle, tasse.

ÈTUYER, v., enlever les talles gourmandes au pied des ceps de vigne. — *Étaller*, supprimer sur les ceps les pousses inutiles, G. et R.

EU, syllabe euphonique qui se place dans certains cas devant différents mots. — Voir page 30.

EUL (ou EL, ou EU L'?), art. simple *le*. Dans certains villages, au lieu de *eul* on dit *lu* et *lou*, comme dans le patois du *ç'ost*.

EULLE, pron., elle; le *alle* du patois riceton. — *Al, alle*, L. C.; *ol*, elle, P. T.; *alle*, G. et R.

EUNNE, art. indéf. et adj. num., fém. de *ein* et de *un*, une. On prononce *un-ne* : nous n'avons ajouté un *e* que pour forcer à cette prononciation. *Eunne par eunne*, une à une : *Eunne par eunne, allons!* criait le jeune soldat aux guêpes qu'il était allé provoquer, et qu'il voulait pourfendre avec sa latte. — *Ine*, L. C.; *ine, eine*, P. T.

EURIORE et ORIORE, interj. qu'on emploie pour faire reculer un cheval : *Euriore, ho, euriore!* dit le charretier en repoussant le cheval par la bride. — De arrière? — Vieux franç. *arrérer*, reculer.

EUSER, v., user, détériorer : *N'euse pas tai cueulotte ai graivi d'aiprées les âbres*, c'est-à-dire n'use pas ta culotte à grimper aux arbres.

EUSSE, n., esse, cheville de fer qui empêche la roue d'une voiture de sortir de l'essieu. — Vieux français *eusse, heusse*.

EUTIL, n., outil; objet quelconque, avec dédain : *Et t'aies aicheté ce chaipé-lai? Ein bel eutil, ma fi!* c'est-à-dire tu as acheté ce chapeau là? Un bel objet, ma foi!

ÈVOILLER, v., éveiller; de même *rèvoiller, rèvoil*, etc., réveiller, réveil, etc.

FACHELLE, n., faisselle, vase de fer blanc cylindrique, percé de trous, où l'on fait le fromage; moule, forme à fromages.

FACHES (*les*), n., la partie nue du tonneau qui s'étend de la bonde aux premiers cerceaux, quand le tonneau n'est pas *habillé à plein*, c'est-à-dire n'est pas entièrement recouvert de cercles : *Eul meud i' en vai dans les fâches*, le tonneau fuit, etc.

FACHOUX, adj., fâcheux, regrettable. S'emploie souvent ironiquement : *Ç'ast bin fâchoux!* c'est-à-dire c'est bien fâcheux, tant pis, mais c'est comme celà! etc.

FAFIOTS, n., menus copeaux dont on se sert pour allumer le feu. — Voir *feurluche*.

FAICHE, n., hêtre. (Prononcez *feiche*). On dit aussi *foyard*. — De *fagus*. — Vieux français : *failhard*. — *Fayte, fouteau*, arbre, Gros.

FAÎCHOTTE, n. dim., petite *feiche*.

FAIÇON, n., façon.

FAIJOUE, n. adj., faiseur, fabricant. S'emploie par périphrase pour désigner, à l'aide des noms de choses, toutes les professions peu connues à la campagne : *Ein faijoû de journal; ein faijoû de livres; ein faijoû de dragées*, etc., c'est-à-dire un journaliste, un écrivain, un confiseur, etc.

FAIMINGUE, n., famine : *I'crie toujous faimingue*, c'est-à-dire il se plaint toujours qu'il n'a pas assez, qu'il est pauvre, que les récoltes vont mal, etc.

FAINNIANT (ou FAINGNIANT ?), adj., fainéant.

FAINNIANTIGE (ou FAINGNANTIGE ?), n., fainéantise.

FAIRE, v., s'emploie au jeu de cartes pour donner, en sous-entendant sans doute le mot jeux : *Ç'ast ai toi ai faire*, c'est à toi à faire les jeux, à donner les cartes.

FAIRE (*bin*), expression qui signifie proprement faire l'aumône. On dit à un mendiant : *Je n' pouions* (*pou-ions*) *pas vous bin faire*, pour : nous ne pouvons rien vous donner ; et autrefois on ajoutait : *Que l' bon Dieu vous b'niche!*

FAIRINGNE, n., farine : *I' rit bianc comme fairingne*. (Il rit blanc comme farine), c'est-à-dire il est content, il a réussi, il est satisfait... Implique d'ordinaire que la personne qui rit a réussi par habileté, par ruse, aux dépens d'un autre.

FAIT (*aivoi*), avoir fini : *Mas, tu ne traivoilles don pus?—J'ai fait;* c'est-à-dire j'ai fini mon travail, ma besogne.—*Avoir fait*, avoir fini, Thév.

FAITE (*éte au*), pour *être au fait*, c'est-à-dire être habitué, accoutumé : *Je seûs au faite ai traivoiller* (Je suis habitué à travailler). *I' m'ai dit des sottiges, mas çai m'ast bin égal, j'y seûs au faitieu.* — *Fait* ou *faite?* En tout cas, on appuie fortement sur le *t* quand on ne le mouille pas.

FAITE, *(faitieu)* part. pass fém. de fait, faite; n., au jeu de cartes, tour de donner les cartes, action de les donner : *T'aies passé tai faitieu*, c'est-à-dire tu as passé ton tour de *faire*, de donner les cartes.

FALOTER, v., flamber, passer sur une flamme légère : *I' ai manqué d'ête faloté; eul feu prenot dans sai barbe* (Il a failli être grillé,

flambé; le feu prenait dans sa barbe). — De falot? — Voir *friller*.

FANDAISSE, n., fente, gerçure. Les raffinés disent *fandasse*. — Vieux franç. *fandace*.

FANÉE, n., farine folle qui s'échappe et se répand partout dans les moulins. Les tisserands s'en servaient pour faire leur colle. — Voir *pairou*.

FAR, n., fer.

FARAUDER, v., faire le faraud, le pimpant, le coquet, l'élégant, le casseur, etc. : *I' met son chaipé su son oroille, i' faraude;* c'est-à-dire il met son chapeau sur l'oreille, etc.

FARBONNA et FARBANA, n., falbala; feston, guipure, volant, etc. : *Eulle l ai des farbonnas pieun d'aiprées lé,* c'est-à-dire elle a des falbalas plein autour d'elle, après sa robe.

FAUCHER, n., le manche de la faulx. — *Hante* de faulx, Gros. — *Hent* d'épée, poignée d'épée au XIII^e^ siècle.

FAUCHOT, n., nom général des rapaces, buses, milans, éperviers, etc.: *J'ai vu ein fauchot vouler au dessus de nos coudrous,* c'est-à-dire j'ai vu un oiseau de proie voler, planer au-dessus de nos dindons. — De ce que ces oiseaux font de longs traits sans agiter les ailes, comme s'ils fauchaient?

FAUCHOUE, n., faucheur; espèce d'araignée à longues pattes, faucheux.

FAUTRE, n., feutre.

FENAISSE et FENASSE, n., grande herbe sèche des haies, des buissons, des friches : *I' s'ast levé ein liève ai couté de moi dans lai fenaisse,* c'est-à-dire il s'est levé un lièvre à côté de moi, dans l'herbe fanée.

FENÉ, adj. et part. pass., fané, flétri, sec : *De l'harbe f'née,* c'est-à-dire de l'herbe fanée, sèche. *Mon bouquet s'ast f'né,* ma fleur s'est flétrie.

FENER, v., faner, faire du foin : *F'ner de lai luzarne,* c'est-à-dire faner de la luzerne, en faire du foin. *Ailler fener,* aller faire du foin. *Se fener,* se faner, se flétrir, se dessécher : *Tout se feunnerai, si ce temps lai dure* (Tout se fanera, etc.). — Voir *flâtri*.

FEU D'ENFER et D'ENFAR, n. compos., coquelicot (*papaver rhœas*).

FEUILLOT, n., feuillet : *Tonne eul feuillot,* c'est-à-dire tourne le feuillet.

FEUILLOTS et FEUILLOTTES, n. dimin., petites feuilles, spécialement les jeunes pousses de navette qu'on mange au printemps en guise de choux : *J'ai mins des feuillots* (ou *des feuillottes*) *dans note pot*, c'est-à-dire j'ai mis des feuilles de navette, etc.

FEULIE, n., folie : *I' ast dans ses feûlies*, ou *ses feûlies le tiennent*, c'est-à-dire il est dans ses folies, dans ses jours de caprices, d'extravagances. *Eunne chienne en feûlie*, une chienne en chaleur.

FEULAINE, (ou FEULINNE ?) n., feu de paille, de chenevottes, de menu bois, qu'on allumait autrefois à l'un des bouts du village, ou sur la place publique, le premier dimanche de carême, pour brûler Carnaval. — *Feuline*, feu de réjouissance, Gros.

FEU NOMÈNE, n. composé, phénomène. *Eul temps i'ast teut rouge, ç'ast ein feu nomènne.*

FEURCIN, n., farcin, sorte de gale.

FEURCINGNER et *se* FEURCINGNER, v., se gratter, se frotter le dos contre sa chaise, faire des mouvements forcés pour que les habits frottent la peau où cela démange : *Qu'ast-ce que tu feurcingnes*, ou *te feurcingnes, don? Eust-ce que t'aies des poux dans tai cheminge?* c'est-à-dire qu'est-ce que tu te remues, que tu te frottes donc ainsi, etc. — De *feurcin?*

FEURDAILLER, v., jeter, lancer un objet, particulièrement un bâton, de biais, en fauchant, au travers de quelque chose qui laisse passer tout en offrant une certaine résistance, et en faisant généralement dévier... N'ayant pas de synonyme en français, ce mot est très difficile à définir... On *feurdaille ein bâton, eunne poingnien de piarrottes*, etc., *au traivers d'eunn' hâe, d'eunne chenevére, pa les paittes d'ein chien;* on *feurdaille ein bout de charbonnette pa les brainches d'ein châne*, etc. Par analogie, on dit que la pluie, la grêle *feurdaillent pa les vingnes, les bois, d'aiprées les vitres*, etc., peut-être à cause de la répétition de l'action. On confond quelquefois *feurdailler* avec *veurdailler*. Ces vocables d'ailleurs paraissent avoir un radical commun. — *Feurdailler*, L. C. — *Feurdailley*, percer, casser (!!!) P. T.

FEURGON, n., fourgon, instrument pour attiser le feu dans le four : *I' ast nor comme ein feurgon*, c'est-à-dire il est noir comme... Se dit par analogie d'une femme malpropre, qui s'agite beaucoup, qui se fourre partout, qui n'a pas le temps de faire sa toilette : *Qué feurgon!*

FEURGONNER, v., fourgonner; exciter, tracasser, aiguillonner; fouiller maladroitement dans quelque chose. S'emploie particulière-

ment quand il s'agit du feu : *Eune feurgonne pas note feu* (Ne tisonne pas...) — Voir *feurguger, feurguiller, fonnoiller*, etc. — Vieux franç. *furger.*

FEURGONNOUE, n. adj., celui qui *feurgonne.* On dit de même *feurgujoû, feurguilloû, feurguignoû*, etc.

FEURGUGER, FEURGUILLER, FEURGUIGNER, FEURGUINGNER, v., aiguillonner, fouiller, tâtonner. Ces mots s'emploient dans le même sens général que *feurgonner* et *fonnoiller*, mais avec des nuances différentes. On dira par exemple à un boucher lent à trouver l'endroit où il doit saigner un porc : *Eune feurguge* ou *feurguille don pas tant d'aiveu ton coutieau; enfonce don!* — *Ferguignier*, exciter, tracasser le feu, Gros.

FEURLUCHE et FANFEURLUCHE, n., fanfreluche; en général ruban, colifichet, falbala : *Eune mets pas tant de feurluches* ou de *fanfeurluches d'aiprées tai robe, d'aiprées tai cale.* (Ne mets pas tant de falbalas après ta robe, de rubans après ton bonnet). *Feurluches* s'emploie en particulier pour désigner les copeaux de menuisier, faits à la varlope, qu'on appelle aussi *frisons* et *fafiots : I' me faurot des feurluches pou aillummer mon feu,* c'est-à-dire il me faudrait des menus copeaux pour, etc. Du vieux français *fanfeluche.*

FEURLUQUET, n., freluquet.

FEURTER, v., peigner le chanvre; frotter, user en frottant, en remuant, rendre comme du chanvre peigné : *Reste tranquille su tai chaire et ne feurte pas le fond de tai cueulotte* (Reste tranquille sur ta chaise et n'use pas le fond de ta culotte). *Dors et ne feurte pas les draps.*

FEURTILLER et FEURTOUILLER, v., se remuer, s'agiter, principalement dans un endroit où l'on agite en même temps quelque chose autour de soi. On *feurtille* ou *feurtouille* dans un lit, dans un buisson, un taillis; un lézard *feurtouille* dans l'herbe. — *Feurtiller* s'emploie aussi quelquefois, pour *feurguiller, feurgonner.* — De *frétiller* ou de *feurter?* Ces mots ont d'ailleurs une foule de nuances et d'emplois différents.

FEURTOUE, n., chanvier, peigneur de chanvre, celui qui *feurte* le chanvre.

FEUSÉ et FEUSIEAU, n., fuseau : *Je lache cheur mon feusé bin souvent, j'ai envie de dormin* (Je laisse tomber mon fuseau, etc.). — Vieux franç. *fusciau.*

FEUSÉE, n., fusée, ce qu'il tient de fil autour d'un fuseau : *I' faut*

*six boinnes feusées pou faire eunn' ègevotte*, c'est-à-dire il faut six bonnes fusées pour faire un écheveau.

FEUSELOTTE, n. dimin., petite fusée : *Euje n'ai filé qu'eunne méchant' feuselotte dans mai voillée*, c'est-à-dire je n'ai filé qu'une pauvre petite fusée dans ma veillée. — Voir *èpoulot*.

FEUSI (*bois*), n., fusain, arbrisseau. — *Feusi* de fusain, et par un altération contraire, *fragin* de fraisil, *dugin* de douzil ?

FEUSIL, n., fusil.

FIANTER et FIAINTER (ou FIENTER ?), v., rendre les gros excréments, *cacare*. Se dit particulièrement des animaux, chevaux et vaches. — Vieux français.

FIATTE et FIAITTE, n., mot qui s'emploie seulement dans cette phrase : *Gn'ai pas de fiatte ai aivoir*, ou *gn'ai pas grand' fiaitte ai aivoir en lu*, c'est-à-dire il ne faut pas s'y fier, il n'y a pas grande confiance à avoir en lui. — *Fiate*, confiance, Thév. — Du vieux franç. *affiat*, promesse, assurance ?

FICHÉ, n., chevillon d'une échelle, d'une chaise. — Du vieux français *fusciau*, fuseau ?

FIÉ et FI (*mai*), sorte d'interj., ma foi. *Parmaifié*, *parmaifi* (*par mai fié*, *par ma fi*), espèce de jurement, par ma foi.

FIEMBRER, v., fumer, épandre du *fien* sur une terre pour l'engraisser. On dit plutôt *fummer*.

FIEN, n., fumier. On dit également *fien* (*fiain*) et *fumer* ou *fummer* (*fun-mé*) ; mais *fien* est plus relevé, plus délicat. — Vieux français, *fiens*, *fient*, fumier, ordure. — *Fiant*, fumier à demi-consommé, Gros.

FIER, adj., s'emploie pour vain, orgueilleux, hautain, et se prend toujours en mauvaise part : *I' ast-i'-fier ! I' ne dit pa seulement bonjou*, c'est-à-dire est-il hautain, etc. *Fier*, acide, sûr ; on dit que l'*oisille* (oseille) *ast fiére*.—*Fier*, acide, en parlant des fruits, Thév. — *Fierté* se prend dans le même sens de vanité, de hauteur, de pose.

FILÉ, n., fil : *Eunn' aigullie de filé* (*fi-ié*), c'est-à-dire une aiguillée de fil ; part. pas. du verbe *filer*. — Quelques-uns disent *fil* (*fi*-ieu).

FILER, v., (*fi-ier*), filer, faire du fil : *Eulle file* (*fi*-ieu) *daji, tai gaichotte ?— Oh, 'n' belle filoure !* (*fi-ioure*) *Pou faire des gâtres ai note co !* (Elle file déjà ta fillette ? — Oh, une belle fileuse ! Elle file pour faire des guêtres à notre coq !) On prononce de même *faufiler* (*faufi-ier*) et les autres dérivés.

FILLE, n., s'emploie pour poupée : *Aimuge-te d'aiveu tai fille*, c'est-à-dire amuse-toi avec ta poupée.

FILLETTE, n., fût, feuillette, la moitié d'un muid.— S'emploie aussi comme nom propre de femme.

FILLEU, n., filleul. *(Fi-ieu)*. — Vieux français.

FIN (*pas tant que d'eunne*), expression qui signifie pas tant que cela, moins que vous ne croyez, moins qu'on ne suppose... : *De l'argent? Oh, gn'en ai pas tant que d'eunne fin! An le crot pus riche que i'ast* (De l'argent! Oh, il n'en a pas tant que cela! On le croit plus riche qu'il n'est). *Eune te dèpêche pas trop ai mainger les pommes : Je n'en ons pas rècolté tant que d'eunne fin*, c'est-à-dire nous en avons récolté moins que tu ne penses, moins que tu as l'air de croire.

FIN-FOND, n., le tréfond, l'extrême fond d'une chose profonde : *Au fin fond* du bois, très avant dans le bois; *au fin fond du puts*, jusqu'au fond du puits supposé profond; *au fin fond* d'une contrée, d'un lieu-dit, à l'extrémité de la contrée déjà éloignée ou vaste, etc.

FINGNE, adj., féminin de fin, fine.

FION et REFION (*bailler le coup de*), donner le dernier coup, mettre la dernière main à un travail; finir, limer, polir, parfaire : *J'ai fini, je n'ai pus qu'ai bailler le coup de fion*, ou *le coup de r'fion* (*d'eurfion*), c'est-à-dire je n'ai plus qu'à polir, qu'à donner le dernier coup à mon travail.

FISONOMIE, n., physionomie. — Vieux français.

FISTULE et FISTURE, n., miette, trace, atôme; s'emploie surtout dans cette expression : *Gn'en ai pas fistule*, c'est-à-dire il n'y en a pas trace, il n'y en a pas du tout. — Voir *chipette* et *talipe*. — *Fisture* ou *fistule*, parcelle, miette, Gros.

FLACHE, adj., courbé, tordu, fléchi, déjeté, en parlant du bois en grume ou travaillé On dit qu'une poutre, une solive, une planche, etc., sont *flâches* (*fiâches*), quand elles se sont courbées, qu'elles ont travaillé, gondolé, etc. — Voir *se berger*. — *Flâché*, lâche, énervé, Gros.— Est-ce flache, détourné de son sens français, et employé pour flacheux ?

FLAIMME et FLAMME, n , (*fiain-me* et *fiame*), flamme.

FLAIMMERON, FLEUMMERON et FLAMMERON, n., tison enflammé; tison dont on se sert pour transporter le feu d'un endroit dans un autre : *I'ai prins ein flaimmeron. (fiainmeron) dans note feu et i'ai ailleummé l'harbe soche de lai hâe* (Il a pris un tison en-

flammé, etc.). — *Flammeron,* charbon à demi-cuit, Gros. — *Flammeron,* flammèche, Thév. — Vieux franç. *flameron.*

FLAIMMOICHE et FLAMMOICHE, n., (*flain-moiche* et *flamoiche*), flammèche.

FLATRI, part. pas., flétri : *tai rose, eulle l ast flâtrie* (*flâtrie*). Les autres temps ne sont guère employés; on se sert plutôt de *fener.*

FLAUBE, n., mensonge, fable, conte à dormir debout : *Tu nous raicontes des flâubes, euje cros* (on prononce rarement *fiaube*); *conte tes flâubes ai d'autes* (Tu nous racontes des fables, des mensonges, etc.).— Voir *dandainnes, narrée, nivelle,* mots qui s'emploient les uns pour les autres, bien qu'ils aient des nuances différentes. Ainsi, l'idée de bêtise domine dans *dandainnes,* et celle de mensonge dans *flâube.* On dit aussi : Conter des *flâubes* aux filles. — *Flove,* conte bleu sans vraisemblance, Gros. — De *fabula? fiaba?*

FLAUBÉE (ou FLOBÉE?), n., volée de coups. — Voir *frôlée.*

FLÉE, n., fléau à battre le grain : *J'ai cassé lai baitte de mon flée* (J'ai cassé la batte de mon fléau). *Baitte ai deux fiées* (battre à deux fléaux), avoir les pieds dans deux camps, soutenir deux opinions différentes. — *Flès* ou *flais,* fléau de grange, Gros. *Flé,* fléau à battre en grange, Thév. — Vieux franç. *flael.*

FLEUME. n., flegme, lourdeur, paresse. — Vieux franç. *fleume.*

FLEUR, n., (*fieur*), fleur.

FLEURÉ (ou FLEURER?), n., (*fieuré*), charrier, drap de toile grossière sur lequel on place les cendres dans le cuvier. — Voir *tapin.* — *Fleurier,* treillis qui porte les cendres de lessive, Gros.

FLEURER, v., saupoudrer de farine la corbeille avant d'y déposer la pâte : *J'ai fieuré mes caibais devant de peurti,* c'est-à-dire j'ai enfariné mes corbeilles avant de pétrir. *Fleurer,* flairer, sentir : *Fieure vor c'te meud-lai, si gn'ai pas ein goût;* c'est-à-dire flaire voir, sens voir ce muid-là, afin de savoir s'il n'a pas de mauvais goût. On dit aussi dans ce dernier sens, avec un peu d ironie ou de mépris, *renifler* (*renifier*).

FLEUTE, n., (*fieûte*), flûte, flageolet, etc., tout ce qui sert à *fleûter.*

FLEUTER, v., (*fieûter*), flûter, souffler dans un instrument à vent quelconque, rendant des sons aigus, clairs, tel que flûte, flageolet, hautbois, fifre, etc — Voir *toûter* et *coinner. Fleûter,* boire avec excès, par gourmandise : *I' fieûte enco meux dans ein baril que dans son fieûtot.* — *Flûter,* boire, siffler avec la bouche, Gros.

FLEUTOT et FLEUTOTTE, n., dimin., petite flûte. Le *fieûtot* est entre la *fieûte* et la *fieûtotte*, et emporte le plus souvent une nuance de dédain. — *Flùtot*, sifflet, flageolet de berger, Gros.

FLOCHOT, n., nœud de ruban, cocarde, trochet de fleurs, de fruits, etc. : *Eulle met trop de flochots d'aiprées sai cale pou 'n' vingneronne*, c'est-à-dire elle met trop de nœuds de ruban après son bonnet, pour une vigneronne. *Ein fiochot de cacas, de noujottes* (Un trochet de noix, de noisettes). Les beaux parleurs disent *flochet*. — Vieux franç. *floche, floichet*, flocon. — De *flosculus ?*

FLUNGE, adj., mince, pâle, grêle ; mince, faible, fistuleux, en parlant des plantes : *Des dogts flunges*, c'est-à-dire des doigts maigres, longs, décharnés ; *du bié fiunge, de l'harbe fiunge*, du blé qui ne peut se soutenir, qui *verse* (voir ce mot), de l'herbe grêle, fistuleuse, qui se couche, etc. — *Flonger*, enfoncer, plier, Gros.

FLUNGEOT, adj. n., jeune homme délicat, mince, frêle : *Ç'ast ein grand fiungeot qui plôerot comme eunne rôt*ieu, c'est-à-dire un grand mince, frêle, qui ploierait comme un hart, comme un osier. — Voir *flunge*.

FOCE et FOCHE (ou FOSSE ?), n., petite perche, gaule, longue baguette : *I' ne t'écoute pas ton gaichenot ; prends don 'n' foce, eunn' houssingne, et tape dessus* (Il ne t'obéit pas, ton gamin ; prends donc une baguette, une houssine, etc.). *V'lai eunne*[1] *belle fosse qui ferot bin deux çocles de quartaut*, c'est-à-dire une belle petite perche qui ferait bien deux cerceaux, etc. — L'*o* de ce mot est très bref.

FOCHE, FOICE et FOICHE, n., force : *Euje n'ai pus lai foiche de traivoiller* (Je n'ai plus la force, etc.). *Ai foche de*, à force de : *Ai foche d'ailler ai l'eau, lai cruche eulle casse*, c'est-à-dire tant va la cruche, etc.

FOICE et FOICHE (*ête bin*), être bien force, expression qui s'emploie pour falloir, être nécessaire, être forcé : *Vous li aîtes baillé vote chien ? — I'ast zeû bin foiche, je ne pouillôs* (*pou-iô*) *pu le neurri*, c'est-à-dire il a bien fallu que je le lui donne, j'ai été bien obligé de le lui donner, etc.

FOINDE, v., feindre, hésiter, craindre, redouter, céder : *I' ne faut pas foind*ieu, *marche !* (Il ne faut pas hésiter...). *Tu ne foins pas de me faire de lai poinne* (Tu ne crains pas de me faire de la

---

[1] En général, on ne contracte pas le mot *eunne* quand on veut appeler, d'une manière particulière, l'attention sur le nom suivant.

peine). *I' ne foint rin*, c'est-à-dire il ne redoute rien, il va tout au travers, il ne recule devant aucune sottise, aucune dépense, etc. *I' faurot peut-éte que je foindieu*, ou *foindie, moi, sai mére?* (Il faudrait peut-être que je cédasse, moi, sa mère?). — *Foindre*, mollir, se laisser emporter??? Gros.

**FOINTE**, n., feinte; faux mouvement, glissade, faux pas : *I' ai fait 'n' fointieu, et peûs i'ai laché cheur euce qu'i' poutot*, c'est-à-dire il a fait un faux mouvement, et puis il a laissé tomber ce qu'il portait.

**FONCÉ**, n. adj., mangeur à qui la nourriture ne profite pas; affamé qui a comme la boulimie : *Ein gros foncé qui mainge tote lai jonnée!* c'est-à dire un gros plein de soupe qui mange toute la journée. *I' mainge comme ein foncé.*

**FONDÉ**, adj. ou part. pass., dru, épais, fourni, serré, en parlant d'un blé, d'une prairie artificielle, d'une emblavure quelconque : *Mon treufe gn'ast pas grand, mas i'ast bin fondé*, c'est-à-dire mon trèfle n'est pas grand, mais il est dru, bien implanté, bien pris.

**FONDOUE** et **FONDIOUE**, n., fondeur.

**FONNAGE**, n., fournaise. (*Fonnâge*).

**FONNÉ** et **FOURNIEAU**, n., fourneau. *Fonné ai chaux*, fourneau à chaux. *Piaice ai fonné*, la place où l'on a fait du charbon dans les forêts. Ne s'emploie guère pour four, bien qu'on dise *fonnée* (fournée), et *enfonner*.

**FONNÉE**, n., fournée. — Voir *cueutieu*.

**FONNOILLER**, v., farfouiller, fouiller maladroitement, curieusement, en cachette; chercher, fureter; déranger : *Ç'ast toi qui ai fonnoillé* (*fon-no-ié*) *dans note ormoire pendant que j'étains patis au bois?* (C'est toi qui as farfouillé, etc ). *Nos couchons fonnoillent lô lotière* (Nos cochons fouillent, remuent leur litière). *J'entendôs fonnoiller pa les bouchons; c'étot ein liéve* (J'entendais remuer, dans les buissons, etc.). Dans ce dernier sens, voir *feurtiller* et *frouster*. — *Fonnoiller* le feu, tisonner mal à propos, trop remuer le feu. S'emploie aussi pour *feurgonner, feurguger*, etc.

**FONNOILLOUE**, adj. n., celui qui aime à *fonnoiller*, à farfouiller. — Voir *raivâtier*.

**FONTAINE**, n., s'emploie pour lavoir.

**FORTUNGNE**, n., fortune, richesse.

**FÔSSOTTE**, n. dimin., fossette, petite fosse, petit trou. Absolument, la fossette qui se trouve au bas du cervelet, sur la nuque. On dit aussi *crotot*.

FOUCADE, n., caprice, coup de tête, lubie, accès de colère : *I' li prend souvent des foucades*, c'est-à-dire il a souvent des caprices, des lubies, etc. La *foucade* s'étend du simple caprice à l'accès de folie.

FOUILLIS et FEUILLIS, n., ramassis, balayures bonnes à brûler, menu bois, débris de fagots, de copeaux, brindilles, tiges sèches de plantes, etc, : *Mets ces fouillis-lai su le feu pou faire bourre lai chaudére*, c'est-à-dire mets ces débris-là, ces ramassis, etc. — *Fouillis*. menu bois, balayures, Gros. ; *fouillis*, ramassis de menu bois, Thév.

FOUILLON et FEUILLON, n., groin, le museau du cochon; terme de mépris pour désigner le nez, la figure d'une personne : *Laive ton feuillon*, c'est-à-dire lave ta figure.

FOUILLOUSE, n., poche : *Mets çai dans tai fouillouse* (Mets ça dans ta poche). Espèce d'argot qui vient sans doute de fouiller. — Vieux franç. *fouillouse*, même sens.

FOUIN, n., fouine : *Eul fouin i' ai maingé nos poules*, c'est-à-dire la fouine a mangé, etc.

FOUINER, FOUIGNER et FOINGNER, reculer, caler, caponner, saigner du nez au figuré. — Voir *cusser*. — *Fouiner*, se derober, s'échapper, Gros.

FOUIRE, n., foire, diarrhée.

FOUIRER, v., foirer,

FOUIROUX, adj. n., foireux; trembleur. S'emploie aussi dans le sens d'*aiquais, écœurjou*, etc.

FOULEIRE (ou FOULÉRE?) n., bon feu flambant de menu bois, copeaux légers, sarment ou fagot, qui s'allume vite et s'éteint de même. Quand on est un peu mouillé en été on fait *'n' bonne foulére*, c'est-à-dire une bonne flambée. On dit aussi *gâudelle*. — Ne pas confondre avec *feulaine*, feu *public*.

FOULER, v., aggraver, par un travail trop prompt ou trop soutenu, l'inflammation, l'enflure d'un membre déjà malade ou blessé : *I' aivot ein clou dans le brais, i'ai v'lu ailler aux vingnes trop tiôt et i' l'ai foulé ; i'ai ein brais comme ein sieau !*

FOULLE, adj. féminin de fou, folle.

FOULLETOT, n., espèce de feu follet; esprit méchant qui se promenait la nuit, avec une lanterne, au bord des rivières et des précipices pour y attirer les voyageurs égarés, et qui riait aux éclats quand il entendait la chute de ses victimes : *Tu ris comme Foulletot, toi, quand i'airrive du mau aux autes*. On dit aussi *cueu-*

*lard.* — *Culart,* feu follet, Gros. — Vieux franç. *follot,* espèce de follet.

FOULURE, n., inflammation, enflure survenue après avoir fatigué imprudemment un membre blessé. — Voir *fouler.*

FOURNICHOUE, n., fournisseur. — Fournir, v., se dit *fourni* et *fournin.*

FOUS LE CAMP et FOUS TON CAMP, locut. interject. du langage populaire général, va-t-en! hors d'ici!... — On dit quelquefois : *Prends saint Foulcan pou ton paitron.*

FOUSSÉ, n., fossé.

FOUTANT, adj. verb., fichant, décourageant, vexant, ennuyeux, désagréable : *Comme i' pleut! Ç'ast-i' foutant, aillez, de ne pas pouvoi soti de lai jonnée!* c'est-à-dire comme il pleut! Est-ce contrariant, allez, de ne pas pouvoir sortir, etc..

FOYARD, n., voir *Faiche.* — Du vieux franç. *failhard.*

FRAGIN, n., fraisil, braise ou charbon brisé mêlé de terre brûlée; fond de fourneau.

FRAIJOTTE, n., fraise, particulièrement la fraise des bois : *J'ai cueilli des freijottes pieun ein connot* (J'ai cueilli des fraises plein un *cornet.* — Voir *connot*) *Çai li monte gros, ein œû! Comme eunne freijotte dans lai gueule d'ein leup,* c'est-à-dire comme une fraise dans la gueule d'un loup.

FRAÎTE, n., faîte : *Note chaît, i' ast au freîtieu du tot,* c'est-à-dire notre chat est au faîte du toit.

FRAÎTIÈRE, n., faîtière, tuilée. (*Frêtière*).

FRAPPOUILLE (*en*), en miettes, écrasé, brisé, pulvérisé : *J'ai laché cheur mai pioche su mon saibot; eulle l'ai mins en frappouille,* c'est-à-dire elle l'a écrasé, brisé, mis en capilotade. *J'ai tiré mai caille de trop prées : eulle l'ast en frappouille,* c'est-à-dire hachée, en pièces, en miettes.

FRAS, FRASSE et FRASQUE, adj., friable, cassant, qui se rompt facilement, en parlant du bois : *V'lai de l'ousère qui ast frasse comme du pommer,* c'est-à-dire voilà de l'osier qui est cassant, qui se rompt comme du pommier. *Des cacas frasses,* des noix friables dont l'amande se brise quand on veut l'arracher de la coque; des noix angleuses.—Du vieux franç. *frai,* rompu, brisé, *fraire,* rompre, briser?

FRAYON et FROYON (*aivoir le* ou *aivoir les*). Voir *aicueu.* — Vieux franç. *froion,* coup. — De *frayer*?

FRICAISSIE, n., fricassée; d'une manière absolue, omelette : *Faire lai fricaissie* (Faire une omelette). On dit que la linotte chante :

*Vingneron, vingneron qui ch..*
*Pou qu'an l'aippoute lai fricaissie.*

Le plus souvent, c'est d'une omelette que les vignerons font leur repas de midi. — *Fricaissie*, ch. de n.

FRILLE-CUL, n., serre-fesse, Jean gelé, qui se resserre à cause du froid, frileux outré. On dit aussi *frodiurot*.

FRILLER (ou FRIER?) v., passer quelque chose de velu sur une flamme vive et légère, pour en brûler les poils, les duvets, etc., flamber. On *frille* une volaille, quand elle est plumée; on *frille* ses mains, ses bras, etc. On dit aussi que la gelée a *frillé* les vignes, quand elle a légèrement endommagé les feuilles des jeunes pousses au printemps. — Voir *faloter*.

FRILOUX (*fri-iou*), adj., frileux, sensible au froid; dit moins que *frille-cul* et *frodiurot*, et ne s'emploie qu'en bonne part.

FRIO et FRIOUL (*faire*), expression qui signifie tenter, exciter la gourmandise ou la sensualité, allécher, faire envie : *I' voyot roti le jambon, et çai li faijot frio*, c'est-à-dire il voyait griller le jambon et ça lui chatouillait le palais.

FRIOULER, verbe de même origine, et qui s'emploie dans le même sens : *Lai gueule li frioule*, c'est-à-dire sa gourmandise est grandement excitée, l'eau lui en vient à la bouche... On dit de même *lai gueule li tape, li tiaffe* ou *li claque* (*quiaque*) (La gueule lui tape, lui claque, etc.). — Voir *tiaffer*.

FRIPOUILLE, n., menues choses de peu de valeur; rebuts : *An ai maingé teutes les belles noujottes, et i' ne reste pus que lai fripouille su l'aissiette*, c'est-à-dire il ne reste plus que les petites, les mauvaises, le rebut. Appliqué aux personnes, signifie racaille, lie du peuple, canaille. Ne pas confondre ce mot populaire employé un peu partout avec *frappouille*. — Voir *peurtintaille*.

FROCHURE, n., fressure; le cœur, la rate, le foie et les poumons d'un animal, en particulier du porc; corée.

FROD, n. et adj., froid. L'adjectif fait au fém. *frode* (*frodieu.*)

FRODIURE, n., froidure, froid. On prononce ce mot, ainsi que le suivant, en mêlant intimement les lettres *i* et *u*.

FRODIUROT, n., trop frileux, trop sensible au froid : *Tu te chauffes pa ce bieau temps-lai, frodiurot !* — Voir *friloux* et *frille-cul*.

FRÔLÉE, n., volée de coups, correction corporelle : *F...-li 'n' frôlée*

(Donne lui une volée). On dit aussi *dègelée, dandine, raclée, pile, pilée,* etc.

FROMMAIGE, n., fromage. (*Fron-mége*).

FROMMAIGEOT, n., la petite mauve (*malva rotundifolia*). — A cause du fruit qui ressemble à un petit fromage?

FROMMENTELLE, n., espèce de graminée à épi roussâtre, qui pousse en abondance dans les vignes, un *panicum*, croyons-nous. (*Fron-mentelle*).

FROMMER, v., fermer. De même *enfrommer* et *renfrommer* (*fron-mé*). — *Froumer*, G. et R.

FROMMIÈRE, n., fourmilière. (*Fron-mière*).

FROMMIN, n., fourmi. *Aivoir les frommins* (*fron-min*) *dans les jambes, les brais*, avoir les jambes, les bras engourdis, endormis.

FRONCE, n., ride. — Vieux français.

FRONDOILLE, n., espèce de fronde que se fabriquent les gamins pour lancer des pierres. (*Frondo*-ieu).

FRONGNER et REFRONGNER, v., faire le grognon, le maussade, prendre un air mécontent en recevant un ordre, obéir avec dépit, regret; rechigner, faire des mouvements d'épaule comme pour se gratter, etc. : *Qu'ast-ce que tu frongnes don? Ce n'ast pas difficile poutiant de faire çai* (Qu'est-ce que tu rechigne donc? etc.). *I' l'ai fait, mas en r'frongnant*, c'est-à-dire de mauvaise grâce, en faisant la grimace. — *Frongner* s'emploie dans quelques villages pour frôler, toucher, frotter : *I' m'ai frongné en passant.* — Voir *froyer*.

FRONTIOT (ou FRONTIEAU?) n., espèce de toque, de bourrelet, dont on coiffe les petits enfants qui commencent à marcher, afin de leur préserver le front des chutes. — Vieux franç. *fronteau*, ornement du front.

FROQUES, n., habits en général, avec une nuance de mépris, nippes, frusques, frusquin; *Raimasse tes froques et vai-t'en*, c'est-à dire ramasse tes nippes, prends ton saint-frusquin, etc.—Voir *claque*. — De défroque?

FROTTE, n., frette, lien de fer autour du moyeu d'une roue, petite rondelle. — *Frotte*, bourrelet de paille qui se met sur la tête... Grosl.

FROUSTE, interj., mimologisme peignant l'action, imitant le bruit d'un animal qui sort brusquement d'un buisson, d'un oiseau qui s'envole tout à coup, etc., et, par analogie, d'une personne qui s'échappe, qui disparaît vite, au moment où l'on ne s'y attend

pas : *I' vient, et peûs, frouste, le v'lai pati!* (Il vient, et puis... le voilà parti !) *Frouste*, n., peur : *Aivoi lai frouste*, c'est-à-dire avoir peur, avoir la suée, trembler; quelquefois avoir la diarrhée, la *courante*.

FROUSTER, verbe de même origine que le nom précédent et qui ne s'emploie guère qu'à l'infinitif; se dit du bruit que fait un animal, particulièrement le gibier, en se levant dans le bois ou dans un buisson et en s'échappant : *J'ai entendu frouster dans lai torchée de pignajot, mas je n'ai rin vu*, c'est-à-dire j'ai entendu un *frou-frou* dans la cépée de nerprun, etc.

FROYER, v., frayer; frôler, friser, effleurer : *J'ai froyé l' chemin* (J'ai frayé le chemin). *I' me froyot et i' n' me r'cueuneuchot pas* (Il me frôlait et il ne me reconnaissait pas). *Si mai piarre ne l'aittraipe pas, eulle le froyerait* (Si ma pierre ne le touche pas, elle le frisera). Absolument, marcher en serrant les jambes, de manière à user, par le frottement, le bas de la jambière du pantalon : *I' y ai toujous des frainyes d'aiprées lai jambe de sai cueulotte, i' froye* (*fro*-ieu), c'est-à-dire il marche en frottant les jambes l'une contre l'autre. — Vieux franç. *affroyer*, frôler. — De frayer?

FROYOUE, n., perche qu'on tient serrée, à l'aide d'une corde, contre la roue d'une charrette, en guise de frein, de mécanique. On dit aussi *braloue*. *Froyoue*, celui qui frotte, en marchant, les jambes l'une contre l'autre, et qui use ainsi le bas intérieur de la jambe du pantalon.—De *froyer*, frayer.

FRUT, n., fruit.

FUMARD, FUMMARD, FOUMOUE et FUMMOUE, n. adj., fumeur, celui qui fume; boudeur. *Fumard* et *fun-mard* s'appliquent plutôt au boudeur, et *fumoue, fun-moue*, au fumeur de tabac. Dans les deux sens, on dit quelquefois, en faisant un mauvais calembourg, *fumer* et *fummer* (fumier).

FUMELLE et FUMMELLE, n., femelle; femme avec mépris.

FUMER et FUMMER, n., fumier : *Ein tas de fummer* (*fun-mê*). Quand on veut y mettre plus de délicatesse, on dit *fien*, et quelquefois *putif*.

FUMER et FUMMER, v., bouder : *C'ast ein grand défaut, aillez, de fummer* (*fun-mê*), *et i' fummerot d'ou trois*[1] *mois, p't-ête pus, si je n' li palôs pas* (C'est un grand défaut, allez de bouder, et il bou-

[1] *D'ou trois*, contraction de deux ou trois.

derait deux ou trois mois, peut être plus, etc.). — *Fumer*, bouder, Grosl. — Voir *mingne, meue, pipion.*

FUMERON et FUMMERON, n. On nomme ainsi les petits tas de fumier déchargés d'une voiture et espacés à intervalles égaux dans le champ à fumer : *J'ai zeû vingt fummerons* (*fun-meron*) *dans mai voitiure*, c'est-à-dire j'ai eu vingt tas, etc.

FUMMER, v., fumer, engraisser de fumier. (*Fun-mé*).

FUMMURE, n., fumure. (*Fun-mure*).

GACHENIÉRE, n., garçonnière, petite fille qui fréquente les petits garçons, injure entre enfants : *Eulle l ast toujous d'aiveu les gamins, c'te gacheniére-lai.*

GACHENOT et GAICHENOT, n. dimin, petit garçon, gamin; mot de tendresse qui s'applique aux plus grands enfants, même aux adultes : *J'ai rencontré nos gaichenots qui s'en vont ensemble* (*ensem*bleu) *ai l'école*, c'est-à-dire j'ai rencontré nos gamins, nos enfants, etc.—*Je viens de vor mon prâuve gachenot qui ast bin mailaide*, dira une mère en parlant d'un fils de trente ou quarante ans.

GACHENOTTE et GAICHENOTTE, n. dimin., second fém. de *gachenot*, gamine, fillette. Ne s'applique guère qu'aux petites fillettes et emporte très souvent une nuance de mépris.

GACHON et GAICHON, n., garçon, fils : *J'ai deux gachons et eunne fille* (J'ai deux garçons, deux fils et une fille). *Ç'ast ein bon gaichon* (C'est un bon garçon).— *Gachon*, L. C.; *gachon, gaichon*, P. T.; *gachon*, G. et R.

GACHOTTE et GAICHOTTE, n., fém. de *gachon* et de *gachenot*, fille, fillette : *Eulle l ast aiccouchée d'eunne gachotte*, c'est-à-dire d'une petite fille. S'emploie souvent avec une nuance de tendresse : *Eune crie pas mai gaichotte* (Ne pleure pas ma fille, ma chérie). *Lai belle gachotte!* c'est-à-dire la belle fille!

GADE (*gade* et *gad*ieu), n., garde : *Eul gad*ieu *te ferai ein rapport*, c'est-à-dire le garde te fera un procès.

GADER, GAIDER et GADIER, v., garder.

GAI DON et GA DON. Voir *aga don.*—Cette interjection s'emploie quelquefois ironiquement pour répondre à une plaisanterie risquée, à un compliment exagéré, à une affirmation saugrenue, etc. : *Ga don! gai don! aga don!* c'est-à-dire ah bah! Tiens! Vraiment! Pas possible! etc.

GAIGE, n., gage : *Baille-me ein gaige* (*guége*), c'est-à-dire donne-moi un gage.

GAIGER, v., gager, parier. (*Guégé*).

GAILEFEURTIER, n., vaurien, polisson; mendiant, voyou, truand, traîneur de routes, etc. Quel rapport entre ce mot et *gaile-terre* et *gailer?* Ne semblerait-il pas plutôt de même origine que *quêler?...*

GAILER, v., labourer légèrement, racler, gratter la terre; labourer par un mauvais temps, mal cultiver, labourer en général avec dédain ou pitié.

GAILE-TERRE, n. comp., pauvre laboureur qui a de mauvais champs, de mauvais chevaux, qui est mal outillé; laboureur en général, avec pitié ou mépris : *Ein mèchant gaile-terre qui ne rècorte pas seulement pou vive!* (Un mauvais laboureur qui ne récolte pas seulement pour vivre!) *Oh, les prâuves gaile-terre, i's ne sont guère heuroux pa ces mèchants temps-lai!* (Oh, les pauvres cultivateurs, *gratte-terre,* ils ne sont guère heureux, etc. — Voir *gailer.*

GAILVAUDER, v., s'emploie pour marauder, picorer, flâner dans un but de maraude; gaspiller, perdre, prodiguer; vendre à trop bas prix : *I' vai tous les jous gailvauder pa le bois, pa les vingnes,* c'est-à-dire il va tous les jours cherchant à marauder, etc. *I' gailvaude son bien,* c'est-à-dire il gaspille, dissipe, mange, etc.

GAILVAUDIER et GAILVAUDIOUE, n., celui qui *gailvaude;* rôdeur, maraudeur, prodigue, gâte-métier, etc.

GAIN-GAIN, n., terme enfantin pour dire pois et haricots[1] : *I' veut-i' des gains-gains, mon gachenot?* c'est-à-dire veut-il des haricots, des pois, mon enfant? — De grain? — *Gain-gain,* pois, P. T.

GAINGNE-PAIN, n., petit outil de bois, en forme d'épée, qui sert aux maçons pour décrotter leur truelle. — Vieux franç. *gaignepain,* sorte d'épée.

GAINGNER, v., gagner. Ceux qui raffinent prononcent *gangner.* De même *regaingner.*

GAISSER, AIGAISSER, GUIAISSER (ou GUAISSER, etc.?), v., laver légèrement, passer à l'eau du linge qui n'est guère sale, ou en repasser qui s'est un peu sali en séchant, guéer, aiguayer. *Gaisser,* laver mal, à la hâte, etc.; voir dans ce sens *gassouiller. Gaisser dans l'eau,* voir *gargouiller, patouiller,* etc.

---

[1] On confond dans le langage les haricots avec les pois, ou plutôt les haricots se disent *pois* tout court, et les pois, *pois roulots.*

GALAFRE, n. adj., glouton, gros mangeur. Voir *gouliaf*. — *Gallafe, goulafe*, qui mange gloutonnement, Thév.

GALARNE, n., galerne, vent du nord-ouest; Borée, l'aquilon.— *Galène*, P. T.; *galerne* (ce mot est français), G. et R.

GALATIE, n., champ où l'on ne trouve pas assez de terre pour labourer, champ maigre et de mauvaise qualité. On dit aussi *galette*. *Galati* n'est peut-être qu'un augmentatif de ce dernier mot? — Voir *gayette* et *créiotie*.

GALLINE, n., bouchon qui sert au jeu de ce nom. Quand l'enjeu se compose de ferrailles au lieu de sous, le bouchon est remplacé par une pierre conique beaucoup plus grosse qui se nomme *midri*. — *Galline*, jeu de bouchon, Thév.

GALOCHER et GALOCHIER, n., mal chaussé, pauvre homme plus ou moins négligé dans sa mise, particulièrement la chaussure, déguenillé. Au fig., misérable, traînard, truand, mendiant.—Voir *traîne-galoches, vâchou, landrou*, etc. — Vieux franç *galocher*, rustre, grossier.

GALOCHER, v., traîner des galoches, aller mal chaussé, etc. — Voir *galocher*, nom.

GALOCHES (*traîne*), n. comp., mal chaussé, qui a ses chaussures en mauvais état, qui manque de tenue; mendiant, déguenillé, traîneur de grande route; au fig., lambin, négligent, traînard : *Eurleuve-don tes chausses, treine-galoches* (Relève-donc tes bas, nonchalant). *Je ne veux pas lacher entrer ein viè treine-galoches comme çai chez nous* (Je ne veux pas laisser entrer un vieux mendiant, truand, etc.). *Gn'ast jaimmas prôt, euce treîne-galoches-lai* (Il n'est jamais prêt, ce lambin-là).— *Galloches*, guêtres sans boutonnière, Gros. — Voir *galocher*.

GALOPÉE (*ai lai*), locut. adv., à la hâte, en courant. *Faire ai lai galopée*, une chose quelconque, la faire à la hâte, soit parce qu'on est pressé, soit parce qu'on ne veut pas y mettre le temps et le soin nécessaires.

GALOUX et GAILOUX, n. adj., qui a la gale, galeux, au prop. et au fig.

GAMBIN, n. et adj., boiteux, bancal : *I' boitieu et sai femme eulle l ast gambingne, çai fait lai paire*, c'est-à-dire il boite et sa femme aussi, etc. — *Gambin*, boiteux, G. et R. — Vieux franç. *gambe*, jambe.

GAMBINGNER, v., boiter, tirer la jambe en marchant.

GAMINGNE, n., gamine. — Voir *gâchenotte* et *ganelle*.

GANELLE, n , gamine; se prend le plus souvent en mauvaise part :

*Çai v'rot daji se passer de sai mére, eunne mèchant' ganelle comme çai!* c'est-à-dire ça voudrait déjà se passer de sa mère une gamine, une morveuse, comme ça! — Ne pas confondre avec *gachotte* qui se prend au contraire presque toujours en bonne part.

GANGAN, mot qui ne s'emploie qu'avec l'adjectif *veille* (vieil e), et désigne alors une vieille, vieille femme, caduque, au chef branlant... Est le plus souvent dépéciatif : *Eulle vourot se r'mairier c'te veille gangan-lai?* c'est-à-dire elle voudrait se remarier, cette vieille.... sorcière-là?

GARDE, n., carde, outil à peigner la laine.

GARE-LOUVOIR, interj., gare à vous, gare dessous, sauve qui peut! S'emploie d'ordinaire plaisamment, pour signaler l'approche d'un danger peu sérieux; par exemple on jette en l'air, au-dessus de votre tête une poignée de terre, de sable, un chiffon sale, etc., et on vous crie : *Gare louvoir!* — De *loup voir?*

GARGAN, n., espèce d'injure, nom que l'on donne au coq, lorsqu'on est irrité par le chant répété ou par l'effronterie de cet animal : *Veux-tu te sauver, grand gargan! Euce grand gargan-lai, i' bait nos chaipons.*

GARGARI, n. (Voir *garguillot*). — Vieux franc. *gargaite*, gosier.

GARGOUILLER, v., patauger dans une eau bourbeuse, agiter l'eau d'une flaque, ou d'un ruisseau, avec ses pieds, ses mains, un bâton, etc. On dit à un enfant qui fait des fontaines : *Tu vas t'enrheummer ai gargouiller lai dedans* (Tu vas t'enrhumer à patauger, etc.).— Voir *patouiller, tatouiller, gaisser. Gargouiller* a une signification plus générale et s'emploie surtout quand l'eau est bourbeuse. *Gargouiller*, se dit encore de certain bruit que font parfois les intestins quand le ventre est relâché : *Çai me gargouille dans le vente.* — Voir *grouiller.* — De gargouille?

GARGOUILLIS, n., mauvaise cuisine, à grande sauce; flaque d'eau bourbeuse. — Voir dans ce dernier sens *margouillait.*

GARGUILLOT, n., la trachée artère d'un animal mort en boucherie : *J'ai maingé du garguillot de vieau.* Pour désigner la trachée d'un être humain ou d'un animal vivant, on dit plutôt *gargari;* mais ces deux mots se confondent souvent. On les emploie tous deux aussi, indifféremment, pour trachée et pour œsophage : *Note vaiche, eulle vai crever; eulle l ai aivaillé 'n' pomme de terre qui li ast restée dans le gargari,* ou *dans le garguillot,* ou même *dans le goulot.* — Vieux franç. *gargaite, gave,* gosier.

GARNI, v., inf. et part. pass., garnir et garni, harnacher et harna-

ché : *I' faut garni lai jiment* (Il faut garnir la jument). On dit aussi *garnin* à l'inf. et au part. passé : *J'ai garnin, vai garnin lai jiment,* c'est-à-dire j'ai garni, etc.

GASSOUILLER et GAISSOUILLER. verbe de même origine que *gaisser,* mais qui s'emploie surtout dans le sens de laver mal, à la hâte, ou dans de l'eau sale : *Eulle ne laive pas, eulle gassouille ses hades dans de l'eau*[1] *teute nore,* c'est-à-dire elle ne lave pas, elle trempe, elle agite..... ses hardes dans de l'eau toute noire. Tripoter dans l'eau : Voir en ce sens *gargouiller, patouiller,* etc.

GATÉ, n., gâteau, le plus souvent avec une nuance de mépris : *Ç'ast du gâté de St-Miché, — Qu' gn'ai*[2] *ni beurre, ni sé'. — Gatai,* gâteau, P. T. — Du vieux franç. Gastel? — Voir *gâtieau.*

GATIEAU, n., gâteau. S'emploie plus généralement que *gâté.*

GATOUILLER, GRATOUILLER, GAITOUILLER et GRAITOUILLER, v., chatouiller, titiller, gratter, pincer légèrement; taquiner : *Ç'ast lu qui me fait rire, i' me gatouille* (C'est lui qui me fait rire, il me chatouille).— Voir *arguigner* et *chaquigner. — Gratouiller,* chatouiller, Gros.; *Gratouiller,* gratter légèrement, Thév. — Diminutif de gratter?

GAUDELLE, n., bonne flambée de menu-bois.—Voir *fouleire.* Ne pas confondre avec *godelle.* — De *gaudere?*

GAUVIOTTE, n., carotte sauvage (*daucus carota*); bourse, portemonnaie, réserve, cachette d'argent : *Gn'ai pus rin dans mai gauviotte* (Il n'y a plus rien dans ma bourse). *J'ai 'n' bonne gauviotte de caichée,* c'est-à-dire une bonne réserve, une bonne bourse de cachée. — *Goviotte,* racine de carotte sauvage, Gros. — Voir *moinjotte.*

GAUYIS (ou GAULLIS, ou GÔYIS, ou GÔILLIS?) n., choses qui tentent le palais et ne sont point nourrissantes, crudités de digestion difficile, fruits verts, etc. Une mère dira à son enfant : *T'aies mau au vente d'aivoi maingé des gô-lîs,* c'est-à-dire tu as mal au ventre d'avoir mangé des crudités, des choses indigestes, etc. Se prend aussi pour *ramonnances* et pour *fouillis, cheni :* voir ces mots. — Le singulier est rarement employé. — *Goillis,* ordure, mauvaise nourriture, Gros.; *goillis,* mauvais aliment, Thév.

GAYETTE (ou GUÉYETTE?) n., mauvaise vigne, maigre, mal implantée, peu productive; vigne négligée, en friche : *Eulle ne vaut*

---

[1] Prononcez *d'leau.*

[2] *Qu'gn'ai* pour *qui n'ai,* qui n'a.

*pas lai poinne qu'an lai boiche, c'te gayette-lai* (*gué-iette*), c'est-à-dire elle ne vaut pas la peine qu'on la laboure, etc. — *Gayette*, chèvre (?) P. T.; *gayette*, mauvaise vigne, G. et R.

GEAE, n., geai, oiseau. (*Jé*).

GEINDE (*geind*ieu), v., geindre, se plaindre.

GEINDIOUE, n. adj., qui geint, qui se plaint de tout et toujours, pleureur; malade imaginaire. S'emploie au propre et au fig. : *Mas gn'ai rin pèdiu, ç'ast ein geindioû* (Mais il n'a rien perdu, c'est un homme qui se plaint toujours). *Gn'ast pas pu mailaide que moi euce geindioû lai !*

GÉNIE, n., s'emploie pour intelligence, jugement, compréhension, etc. : *Gn'ai point de génie c't' enfant-lai, i' ne comprend rin, i' n' devingne rin !* c'est-à-dire pas d'intelligence, pas de réflexion; il ne comprend rien, ne devine rien !

GENON, n., genou : *J'ai mau au genon* (J'ai mal au genou). *S' mette ai genons* (Se mettre à genoux). — Vieux franç. *genollon*, genou.

GENSAINGNE, n., gentiane, plante (*gentiana lutea*).

GÈVRE, n., givre.

GIBAILLER, v., jouer, badiner à chaque instant, avec persistance, d'une façon ennuyeuse, etc. — Voir *giber*.

GIBAILLERIE, n. dimin., action de *gibailler*.

GIBER, v., jouer, badiner, folâtrer; les enfants *gibent*, les jeunes chiens *gibent* : *En gibant ne vous faitieus pas mau, mes enfants* (En folâtrant, ne vous faites pas de mal...) *Ce n'ast pas pou te modieu, vai, ç'ast pou giber* (Ce n'est pas pour te mordre, va, c'est pour jouer). S'amuser parfois, comme le chat avec la souris : un joueur, un rival quelconque *gibe* quand il épargne son adversaire d'abord, soit pour l'encourager, soit pour l'endormir, afin de le battre ensuite plus complètement. — *Jober*, plaisanter, Gros.; *jauper*, sauter, G. et R. — Du vieux franç. *jober*, railler, plaisanter ? ou *giber*, se débattre, s'agiter, lutter?

GIBERIE, n., action de giber, badinage, folâtrerie, jeu, plaisanterie : *Aies-tu fini tes giberies ?* c'est-à-dire as-tu fini tes folâtreries ? tes badinages? tes gamineries? tes jeux de vilain? etc. — *Joberie*, Gros.

GIFFLARD, n. adj., joufflu, qui a de grosses joues, des joues pendantes, des bajoues. Ne se dit qu'en mauvaise part : *Ç'ast ein gros giffiard* (*giffiard*), c'est-à-dire un gros joufflu, un gros plein de soupe. — Vieux franç. *gifflard*, joufflu.

GIFLE (*gifle*), n., soufflet, gifle. Par analogie, sans doute, on appelle aussi *gifles* une inflammation des glandes salivaires qui fait enfler les joues : *Aivoir les gif*-ieus.

GIFLER (*gifler*), v., souffleter, gifler.

GIGANCE, n., morceau de viande, plutôt fraîche : *Eulle sotot de lai boucherie d'aiveu 'n' bonne gigance de char* (Elle sortait de la boucherie avec un gros morceau de viande). *Eulle l en tenot-i' eunne, hein, eunne gigance de vieau !* c'est-à-dire en tenait-elle une, etc. Ce mot emporte une idée de désir, d'envie. — De *gigue*, c'est-à-dire de la forme et de la grosseur d'une gigue?

GIGIER, n., gésier; estomac avec mépris : *I'en fourre pleun son gigier*, c'est-à-dire plein son estomac, il s'emplit la panse. On dit de même : *pieun son jaibot*. — Voir *jabot*.

GIGLER (ou JIGLER?), v., jaillir, sourdre : *L'eau gigle d'eunne dadoure*, c'est-à-dire l'eau jaillit... (Voir *dadoure*). *Eul sang li ai giglé* (*giguié*) *du nez*. Dans ce dernier cas on dit plutôt *drager*. Voir aussi *tricer*. — Richepin a employé *gicler* dans le même sens, BLASPHÈMES, *Mort des dieux*.

GIGNERÉE et GINGNERÉE, n , ce que peut contenir le tablier ou le devant de la jupe, ce qu'une femme peut porter dans son tablier relevé, ou dans le giron de sa robe : *J'ai cueilli dans note jadin 'n' grand' gignerée de pois. J'ai raippouté des vingnes eunne gingnerée d'harbe*. — De *gironnée?* — Vieux franç. *géronnée*.

GÎTRE, n., gite, demeure.

GLA, n., espèce de roseau, très dur et très fistuleux, qui abonde dans les eaux stagnantes, et dont les enfants autrefois se faisaient des moules à fondre des crayons de plomb : *Eune cope pas des glâs* (*guiâs*), *tu cheurôs dans l'eau* (Ne coupe pas des roseaux, tu tomberais, etc.). — *Glas*, glaïeul, Gros.

GLAICE, n., glace : *I' ai gelé ai glaice* (*guiaice*), c'est-à-dire il a gelé à glace.

GLAIÇON, n., glaçon. (*Guiaiçon*).

GLAIRE, n., glaire. (*Guiaire*).

GLAIRER (*glairer*), n., glairer, baver, laisser échapper de la salive par la bouche en causant; parler mal à propos, médire, injurier : *Qu'ast-ce tu glaires* (*guiaire*) *don? taise-te*, c'est-à-dire qu'est-ce que tu bavardes donc, etc. Dans ce dernier sens, on dit plutôt *baiver*.

GLAIROUX, n. et adj., glaireux, qui glaire, sale, morveux; se dit au fig. d'un blanc-bec, d'un adversaire qu'on dédaigne, etc. :

*Oh, je le crains bin, oui, ein bieau glairoux !* (*guiairoux*). S'emploie aussi pour *baivoux, ècœurjou,* etc.

GLANDON, n., brin d'avoine épiée ; épi des graminées en général à épis lâches : *Oh, lai belle aivoine ! I'ai des glandons* (*guiandons*) *qui sont aussi hauts que moi.* Les beaux parleurs prononcent *glandon,* sans mouiller l'*l*.

GLAUDE, n. propre, Claude. (*Guiaudè*).

GLAUDOT, n. prop., diminutif de *Glaude ;* mauvais couteau à manche de bois, sans ressort, mauvais couteau en général : *Ein coutieau çai ? bramen ! ç'ast ein guiaudot !* c'est-à-dire un couteau cela ? joliment ! etc.

GLEUNNE, n., glane. *Gleunne* (*guieunne*) *d'ongnons,* ognons attachés en épi le long d'une tige, d'une baguette : *J'ètains sarrés comme eunne gleunne d'ongnons,* c'est-à-dire nous étions serrés comme les ognons d'une glane. — Vieux franç. *glaine* et *glenne,* glane.

GLEUNNER, v., glaner : *Eulle l ai gleunné* (*guieunné*) *tote lai moichon d'aiveu ses ganelles,* c'est-à-dire elle a glané toute la moisson avec ses petites filles.

GLINGUER, v., heurter des objets sonores, les secouer, faire du bruit avec... On dit plutôt *gringoler.*

GLORE, n., pour gloire, orgueil, recherche dans les vêtements, vanité, coquetterie, luxe, pose : *I's dèpensent pus qu' gn'ont*[1] *veillant ; i' ai trop de glore* ou *glore* (*guiore*) *dans c'te majonlai,* c'est-à-dire ils dépensent plus qu'ils n'ont vaillant : il y a trop de luxe, de représentation, etc., dans cette maison-là.

GLORIEUX, adj., s'emploie pour coquet, vaniteux, luxueux : *I' n' se raimasserai rin, i' ast trop glorieux,* c'est-à-dire trop vaniteux, il dépense trop pour paraître...

GLOUSSER, v., s'emploie pour désigner certain bruit que fait l'eau battue, comprimée... et particulièrement dans les chaussures : *I' ai pugé, çai glousse* (*guiousse*) *dans ses saibots.* — Voir *puger.* — Par analogie avec le cri de la poule qui appelle ses poussins ? (mais *glousser* se dit *cloquer*) ; ou le glouglou d'une bouteille ?

GLU, n., glui, botte de paille de seigle, quelquefois de blé, peignée, ajustée de façon à ce que tous les épis se trouvent ensemble, qui servait autrefois pour la couverture des maisons. Ne s'emploie guère aujourd'hui que pour accoler la vigne. Se prononce *glu*

---

[1] Pour *qu'i's n'ont...*

(*guiu*). — Vieux franç. *jagleus, gluy, gluyon,* botte de foin, de paille, gerbe, etc.

GNOGNOTTE, n., mot du langage populaire général, qui s'emploie comme partout pour chose de peu d'importance, rien, niaiserie, mauvaise raison, mauvaise excuse, etc. : *Ç'ast de lai gnognotte !*

GNOLLE (ou NIOLLE?) n., conte à dormir debout, mensonge, fable; (voir *narrée, nivelle*); niaiserie, rien, chose de nulle valeur; (confusion avec *gnognotte?*) personne sans caractère, sans fermeté, niaise, crédule : *T'ées 'n' gnolle,* c'est-à-dire un nigaud, un badaud, un bêta, etc.

GOBINOT, n., espèce de petit pot à confiture en terre ou en faïence; petit vase à mettre le goûter des gens qui vont aux champs : *I' ai empouté de lai fricaissie pleun son gobinot* (Il a emporté de l'omelette plein son petit pot). — Voir *poûtot.* — Quand le vase est en ferblanc il prend le nom de *pot-de-camp.* — De gobelet?

GODELLE, n., mauvaise vache, maigre, vieille, qui donne peu de lait; vache avec mépris : *Dètonne don vor tai godelle qui vai conner les enfants;* c'est-à-dire détourne donc voir ta vache, etc. — Voir *dagonne.* — Du vieux franç. *code,* mauvaise brebis? ou de godin? ou de *codelle, codelotte,* corde, vache à corde, qui se fait traîner par la corde?... — Nous avons entendu dire : *T'ées pus bête que tai vaiche, pus bête que sai code...*

GODOT, n., godet, petit vase de terre, de ferblanc, etc., plus petit encore que le *gobinot.*

GÔDRON, n., goudron. *Saligôdron* (voir ce mot à son ordre).

GÔDRONNER, v., goudronner.

GOGAN, n., cheveu avec mépris : *N'escoue* — ou *n'escueille* — *pas tes gogans su note table,* c'est-à-dire ne secoue pas tes crins sur notre table. Le mot *goyans* désigne des cheveux plutôt longs... — De catogan?

GOGO (*mailaide*), adj. compos., malade pour rire, malade imaginaire; celui qui fait le malade pour ne pas travailler, pour être mieux soigné, etc. : *Ta, mailaide? Ein bieau mailaide gogo! Vai-t'en don putiôt aux vingnes!* c'est-à-dire toi, malade? Un beau malade pour rire! Va-t'en donc, etc.

GÔÏON (ou GAUILLON?), n. adj., femme malpropre, qui gâche ce qu'elle fait par trop de hâte ou trop peu de soin, souillon.—Voir *tatouille, toillon, tôt-tôt* (*Marie*), etc.

GÔNÉ, part. pas., mal habillé, fagoté, habillé sans goût : *Te v'lai bin gônée, mai gaichotte!* (Te voilà bien fagotée, ma fille!) Ne

s'emploie qu'en mauvaise part, sans adverbe, ou avec bien, mal, joliment, etc. — Du vieux franç. *gonnelle, gonne,* casaque, habit, robe ou cotillon?

GÔNER (*se*), v., s'habiller sans goût, à la hâte, de travers, se fagoter : *Comme eulle se gône don, c'te veille intéressée-lai!* c'est-à-dire comme elle se fagote donc, comme elle s'habille donc pauvrement, ridiculement, cette vieille ladre-là! — Du vieux franç. *gonne, gonnelle*? — Voir *gôné*.

GORGETTE, n., gorgerette, collerette.

GORMAND, adj., gourmand.

GORMANDER, v., gourmander dans le sens de convoiter la portion des autres, en prendre, en manger une partie... Un cheval *gormande* ses camarades quand il mange plus que la part qui lui revient de droit au ratelier commun. — Vieux français.

GORMANDIGE, n., gourmandise.

GOUBA, n., espèce de grosse cerise douce, de guigne. — De *gober*?

GOULIAF et GOULIAFRE, n. adj., qui mange avec excès, glouton, goinfre, avale-tout-cru qu'on ne peut rassasier. On dit aussi *galafre*. — *Goulafe, galafe,* qui mange gloutonnement, Thév. — Vieux franç. *goulafre*. — De goule, engouler?

GOULOT, n., s'emploie pour gosier, trachée, artère. — Voir *garguillot*.

GOURIT, n., goret, petit cochon. Par analogie, enfant sale. — Vieux franç. *gorin, gorreau,* petit cochon.

GOUTER, n., repas de midi. Le repas de quatre heures en été, s'appelle *petit goûter*.

GOUTER, v., manger pour la seconde fois vers midi; grand déjeûner, ou dîner.

GOYETTE (*paitte*), n. comp., patte malade, pied non valide, pied blessé..... On rencontre quelqu'un qui traîne la jambe : *Qu'ast-ce que t'aies don trouvé? Là voù don que tu vas d'aiveu tai paitte-goyette?* c'est-à-dire qu'est-ce qu'il t'est donc arrivé? Où donc vas-tu, en tirant ainsi la jambe?... Boiteux, invalide, estropié d'une jambe : *Ç'ast ein boitioux, eunne paitte-goyette*. Ce mot *goyette* ne s'emploie pas seul.

GRABUCHE, n., grabuge. — *Grabuche,* L. C.; *grabuche,* P. T.

GRACHE, n., graisse; adj. grasse : *I' ast mort de grâche fondue* (Il est mort de graisse fondue). *Eunne vaiche grâche.*

GRAGELER, v., se dit des premiers balbutiements, des premiers sons

articulés de l'enfant : *An dirot qu'i' veut causer, i' grageule daji* (On dirait qu'il veut parler, il balbutie déjà. — Onomatopée?

GRAIFFIN, GRAIFFIGNURE et GRAIFFINGNURE, n., égratignure, griffade. — Du vieux franç. *agrafineure*, égratignure?

GRAIFFIGNER et GRAIFFINGNER, v., égratigner, griffer, déchirer avec les ongles ou les griffes. — Du vieux franç. *agraffigner, agriffer?* — *Egrafigner*, Gros.

GRAILLER, v., s'emploie pour graillonner: cracher en tirant de la gorge, avec bruit.

GRAINNIOT (ou GRAINGNIOT?) n. dimin., petit grain : *Ein graingniot de poive, ein petiot graingniot de poive*, c'est-à-dire un tout petit grain de poivre; désigne en particulier la baie du troëne (*chaucoyer* ou *bois puant*) : *I's mettent des graingniots dans lô vin pou l' couleurer*, c'est-à-dire ils mettent des baies de troëne, etc.

GRAIPPE, n., grappe, grappillon, raisin qui mûrit tardivement et après les autres.

GRAIPPER, v., grappiller, cueillir les grappes qui restent après la vendange.

GRAITTE-CUL, n., gratte-cul, baie de l'églantier. — De ce que la graine de ce fruit, que mangent les enfants, est très hispide? — Voir *cocu*.

GRAIVANDURE et GRAIVANDIURE, n., ouverture, fente, joint baillant, entre deux pavés, deux ais de parquet, deux planches d'une table, etc. : *Mon aigulle* (*aigu*-ieu), *eulle l ai cheue dans lai graivandure*, c'est-à-dire mon aiguille est tombée dans la fente, dans le *déjoint*. — *Egravandure*, fente, rainure, Gros. — Du vieux franç. *graveure*, fente?

GRAIVE, n., rainure, entaille pratiquée dans la douve d'un tonneau, d'une cuve, etc., pour y assujettir le fond. — Vieux franç. *greve*, ligne, raie.

GRAIVEUCHER, v., gravir un peu et redescendre pour remonter, grimper en égratignant, en chatouillant, monter le long de quelque chose en s'y cramponnant comme avec des griffes : *Qu'ast-ce que je sens don qui me graiveuche dans* ou *d'aiprées les jambes, eunne bête? Non, ce n'ast qu'ein poi d'harbe*, c'est-à-dire qu'est-ce que je sens donc qui m'égratigne, qui me grimpe le long des jambes, une bête? Non, ce n'est qu'un brin d'herbe.

GRAIVI, v., infin. et part. pas., gravir, grimper, et gravi, grimpé.

GRAIVICHOT, n., grimpereau, petit oiseau grimpeur, qui s'attache à l'écorce des arbres, qui gravit en spirale le long des troncs.

GRAIVICHOUE, n., enfant qui gravit bien, qui grimpe facilement aux arbres et qui y déchire, y use ses pantalons : *I' faut qu'i' graiviche, qu'i' dèvoire sai cueulotte, euce graivichoû-lai !* c'est-à-dire il faut qu'il grimpe, qu'il déchire, etc.

GRAND (*ailler de*), expression qui signifie aller vite, s'élancer brusquement, aller hardiment, sans précaution. Vous voulez reprendre un animal échappé qui vous fuit, et on vous crie : *Mas, tu li fais poûr, t'y vas trop de grand, vai don piane piane,* c'est-à-dire tu lui fais peur, tu y vas trop brusquement, va donc doucement. — S'emploie quelquefois au figuré.

GRANTE, adj., grande, fém. de grand.

GRAOU (*pouter ai*), porter quelqu'un sur son dos en le soutenant sous les reins, tandis qu'il croise les bras autour du cou du porteur. On porte de cette façon les enfants surtout. On dit aussi *pouter ai graiou, ai graiou-mouton, ai graivou-mouton.* — *Graviau* ou *grahau,* cri des bouchers cherchant des veaux gras, Gros.; *à graos,* loc. adv., porter quelqu'un sur le dos, Thév.

GRÉ (*faire*), expression qui signifie faire de la peine, causer des regrets : *Çai m'ai fait bin gré de le vor meuri* (Cela m'a fait bien de la peine de le voir mourir). *Çai me fait gré de mainger çai sans mes enfants,* c'est-à-dire je souffre, je sens comme un remords, de manger cela sans mes enfants. — *Gré : cela me fait gré,* je le regrette, Gros. — De *faire regret ?*

GRÊLON (ou GRAILON?) n., le résidu des petits morceaux de panne que l'on a coupés et fait fondre pour en tirer le saindoux : *J'ai fondu note panne, et j'ai fait un dourdon d'aiveu les grêlons,* c'est-à-dire une espèce de gâteau avec les résidus. (Voir *dourdon*). *Grêlon,* lardon. Dans ce dernier sens, on dit plutôt *chan de lard.*

GREUNNE, n., graine. (*Grun-ne*). On prononce de même *grun-netier,* grenetier, grainier.

GRI GRI GRI, espèce d'interjection qu'on articule en même temps qu'on chatouille les enfants pour les exciter à rire. — Voir *dogt.*

GRIACHE (*pie*), n., pie grièche.

GRIGOU, n., s'applique, à Clairvaux, spécialement aux prisonniers : *V'lai les grigous qui vingnent,* c'est-à-dire les détenus qui viennent.

GRIJOTTE, n. Voir *bijotte.*

GRILLEBOUI, n., bonnet de coton simple que les vieilles femmes portent en hiver sous la *cale* et le *calot.*

GRILLER, v., sonner, résonner, crier; se dit du bruit que font les grelots (*grillots*), et par analogie du son que rendent certains objets, par exemple une chaîne qu'on secoue, de la monnaie dans une bourse, des dragées dans un cornet, les feuilles sèches, le papier, la soie qu'on froisse, etc.: *Eh, çai grille dans tai bourse?* (Eh, ça sonne dans ta bourse?) *Çai grille comme des pois dans ein tambour;* et par antiphrase, *comme du boudin dans 'n' besaice,* c'est-à-dire ça ne résonne pas du tout.

GRILLOT et GUEURLOT, n., grelot, sonnaille : *An met des grillots* — ou *des gueurlots — aux chevaux qui s'épantent,* c'est-à-dire on met des grelots aux chevaux qui s'épouvantent, aux chevaux ombrageux. La sonnaille proprement dite s'appelle *écholle.*— *Grillot,* n., grillon, insecte : *Prins, grillot!* (Pris, grillon).—*Grillot,* n., le *rhinantus crista galli,* et le *rhinantus major,* plantes qui se dessèchent très vite et qui *grillent* (voir *griller*) fortement dans l'herbe des prés et dans le foin nouvellement fait qu'on remue; d'où la comparaison : *So comme grillot,* c'est-à-dire sec comme... — *Grillot,* n., pinçon, ampoule : *J'ai des grillots desous les pieds d'aivoi trop marché,* c'est-à-dire j'ai des ampoules, etc.

GRILLOTER, v., *griller* avec un sens restreint, c'est-à-dire plus particulièrement à la façon des *grillots* plantes.

GRIMONNER, v., se plaindre, bougonner, etc. — Voir *catonner* et *raboter,* qui ont le même sens et s'emploient plus fréquemment.

GRIMPE (*éte en*), être en bras de chemise, sans vêtement de dessus, avoir ôté sa blouse ou son paletot. *S'mette en grimpe,* se mettre en bras de chemise. — En guimpe?

GRINCHER *les dents,* grincer les dents. — Voir *gringner.*

GRINCHOUX, adj., grinche, bourru, d'une humeur difficile, acariâtre, revêche; mal disposé. — Voir *gringne.*

GRINGNE, adj., a, à peu près, la même signification que le précédent, avec cette différence que *grinchoux* se rapporte plutôt au caractère général, et que *gringne* marque une disposition, un état accidentel : *Qu'ast-ce qu' i' ai don? i' ast-i' gringne euce maitin!* c'est-à-dire est-il mal disposé ce matin! — *Greingne,* triste, qui a de l'humeur, Gros.

GRINGNE-DENTS, n. comp., qui rit de tout mal à propos; maigre à montrer les dents, affaibli par la maladie; pauvre, souffreteux, de peu de valeur en général : *Ah, je te ferai rire, vai, grand gringne-dents,* c'est-à-dire mauvais ricaneur! *Hein, mon prâuve gringne-dents, t'aies zeû ètrillé?* c'est-à-dire tu as été bien malade?

*Eulle s'ast r'mairiée d'aiveu ein méchant gringne-dents de St-Usaige*, c'est-à-dire elle s'est remariée avec un pauvre homme, chétif, de peu de considération, etc., de St-Usage.—Voir *gringner*.

GRINGNER *les dents*, retirer les lèvres de manière à laisser voir, à tendre les dents; faire avec les lèvres et les dents des grimaces de dédain, de menace, de souffrance... Ne pas confondre ce mot avec *grincher*, grincer, faire crier les dents en serrant les mâchoires. — *Grigner les dents*, grincer, G. et R. — De l'italien *digrignare? « Non vedi tu ch' e' digrignan li denti...* » (Dante, Inf.).

GRINGOLER, v., remuer, agiter quelque chose de sonore, de bruyant: *gringoler 'n' chaîne*, c'est-à-dire agiter, secouer une chaîne. *N' gringole pas lai pincette contre lai taque*. S'emploie aussi intransitivement : *Raittaiche don vô tai chaîne qui gringole darré tai voitiure*, c'est-à-dire rattache donc voir ta chaîne qui pend et fait du bruit derrière ta voiture.

GRIOLER, v., grelotter, frissonner, trembler, trembloter : *J'ai frod que je griole, d'ailleurs*, c'est-à-dire j'ai *si* froid que je grelotte. *Euje griolôs de poûr* (Je tremblais de peur). On dit que la gelée, la gélatine, etc., *griolent*, d'où *griolatte* (voir ce mot). — *Grioler* se dit des raisins qui commencent à mûrir, Gros.

GRIOLOTTE, n., gelée, en particulier la gelée de la galantine ou du fromage d'Italie. — De *grioler*, trembloter.

GRIPPO (ou GRIPPEAU?), n., petit raidillon, coteau difficile à monter, petit bout de chemin en pente rapide, qu'on appelle aussi *coup de cul*, sans doute parce que le cheval est obligé d'allonger le train de derrière?... — *Grippo*, tertre, colline, Gros.

GRITIOT, n., aiguillier, étui à aiguiller. — *Garitieau*, étui à aiguilles, Gros.

GRIVOLÉ, adj. ou part. pas., grivelé, bigarré, tacheté de couleurs où le gris domine.

GRÔCHE, adj., grosse, fém. de gros.

GRONGNER, v., grogner.

GRONGNOLER, v., dimin. de *grongner*, murmurer, maugréer, grommeler, tout bas, d'une manière indistincte; se plaindre doucement, pleurnicher. Les enfants *grongnolent* quand ils sont souffrants et disposés à pleurer sérieusement...

GROS-PIED, nom d'une espèce de champignon comestible de la forêt de Clairvaux. (?)

GROUILLER, v., s'emploie pour causer, répliquer, faire mine de vou-

loir protester ou se défendre. Une mère dit à son enfant qu'elle gronde ou qu'elle corrige et qui veut s'excuser : *Tiens, n' grouille pas ou je te...* c'est-à-dire pas un mot, n'ouvre pas la bouche ou je... tape. *Grouiller* se dit encore du bruit sourd que font parfois les intestins : *Mon vente, i' grouille,* c'est-à-dire mon ventre gronde. — Voir *gargouiller*. — S'emploie aussi dans le sens français.

GRUME et GREUMME, n., grain de raisin : *Je n' mainge pas 'n'*[1] *grume de ragin en venaingeant* (Je ne mange pas un grain de raisin en vendangeant). — *Grume,* id., Gros.

GRUMÉ et GREUMMÉ, n., noyau de fruit, cerise, prune, pêche, etc. : *En maingeant les cerèges, i' aivaile les grun-més,* c'est-à-dire en mangeant les cerises, il avale les noyaux. Dans quelques villages *grumieau* et *greummieau*. — *Gremets,* sorte de bouillie faite de lait et de petits morceaux de pâte, Thév.

GRUMELOT et GREUMMELOT, n., petit amas de farine en boule dans la bouillie, la colle de pâte, etc. ; petite boule qui se forme dans une farine qui s'échauffe et se gâte; petit amas faisant corps à part dans une matière quelconque, en poudre ou demi-liquide, etc. Diminutif de *grumé* ou de grumeau ? On dit aussi *maton*.

GRUOTTE et GRUIOTTE, n., fressure de grand gibier, chevreuil, sanglier, etc., qu'on enlève du corps tout chaud et qu'on apprête pour être mangée immédiatement : *J'ons tiué ein chevreu, et j'ons maingé lai gruiotte* (*gru-iotte*) *pou note dèjeunné* (*dèjun-né*). — Vieux franç. *grue,* fraise de veau.

GUATRE, n., guêtre, le plus souvent avec une nuance de mépris. (*Guâtre*). *Traine-guâtres* (voir *traine-galoches*).

GUÉ, n., abreuvoir, espèce de mare, réservoir d'eau où l'on mène boire les bestiaux, *guéyer* les chevaux, etc. — De gué ?

GUENILLOUX, n., enguenillé, qui porte des guenilles, des habits en mauvais état, mendiant, truand; enfant qui use beaucoup et qu'il est difficile de tenir propre. S'emploie comme *galocher, landrou, cul p'ché,* etc.

GUENUCHE, n., s'emploie pour guenipe, catin ; femme de mœurs légères.

GUEULETON, n., repas abondant et qui, le plus souvent, ne coûte rien, franche lippée; festin, ripaille, ribote.

GUEULETONNER, v., faire un gueuleton; ripailler, riboter.

---

[1] Contraction de *pas eunne;* prononcez *pane.*

GUEULOT, GUEULERON et GUEULERI, n., goulot d'une bouteille, col et embouchure d'un vase, d'une buire, etc. : *J'ai écarmouché le gueuleron de lai boutoille* (J'ai ébréché le goulot de la bouteille). — La trachée artère se dit *goulot* et non *gueulot*. — Voir *garguillot*. — *Gueulleri*, goulot de bouteille, Gros.

GUEURLETTE, n., mauvaise brebis, maigre ou vieille : *I's ont maingé du mouton, zeux? — Brament! Ç'ast de lai méchant' gueurlette* (Ils ont mangé du mouton, eux? — Joliment! C'est de la mauvaise brebis). S'emploie pour mouton en général avec une idée de dépréciation : *Les gueurlettes, eulles sont zeues tot pa note treufe*, c'est-à-dire les moutons sont allés tout au travers de notre trèfle. — *Grelette*, vieille brebis maigre, Gros.; *gueurlette*, id., P. T.

GUEURLI, v., infin. et part. pas., griller, brûler, roussir, hâler, etc., ou grillé, brûlé, roussi, hâlé, etc. : *Note jadin, i' ast tout gueurli pa le soleil*, c'est-à-dire tout grillé, tout desséché. *Maigue comme ein chaît gueurli* (Maigre comme un chat rôti). *Tu mets tes chochos trop prées du feu, i's vont guerli* (Tu mets tes souliers trop près du feu, ils vont brûler). *Pois gueurlis*, pois qu'on a fait griller comme des marrons, en les couvrant de charbons ardents. — *Groslir, grosli*, faire griller, grillé, Gros. — Du vieux franç. *groler*, rissoler?

GUEURLU, adj., grelu, paresseux, gourmand, etc. : *Eune li baillez don rin ai ce prâuve-lai, ç'ast ein vié' gueurlu*, c'est-à-dire ne lui donnez donc rien à ce pauvre-là, c'est un vieux paresseux, gourmand, qui mendie pour sa gueule, etc.

GUEURNER, v., grainer, produire beaucoup de graines : *Les blés* (*biés*) *vont gueurner c't' année*. De même *égueurner*, égrener.

GUEURNIER et GRAINGNIER, n., grenier.

GUEURNON, n., gratin, espèce de croûte qui tient au fond de la casserole où l'on fait une cuisine farineuse ou féculente, telle que bouillie, purée de pomme de terre, etc. : *Sauce eul fond du pot, t'airaies l' gueurnon*, c'est-à-dire tu auras le gratin. *Racle don l' gueurnon*[1] (Racle donc le gratin). — Voir *raigueurner* et *raigueurnon*.

GUEURNOTTE, n. dimin., petite graine en général; en particulier les criblures du blé.

---

[1] Cette syllabe *gueur* est généralement prononcée *gre* par tous ceux qui raffinent : *grenon, grenotte* ou *greunnotte, greselle, ragrener*, etc.

GUEURNOUILLE, n., grenouille. *Penre les gueurnouilles pa lai quoue* (*coue*), prendre les grenouilles par la queue, faire l'impossible, ferrer les cigales, etc. A un imbécile, ou un fainéant qui vante son adresse, ses travaux, etc., on répond : *Oh, oui, t'en prends des gueurnouilles pa lai quoue !*

GUEURNOUILLIS, n., masse gélatineuse qui surnage au printemps dans les eaux stagnantes; espèce de cryptogame verdâtre, semblable à de la gelée, qui couvre le sol en certains endroits humides, ou après des pluies abondantes.

GUEURZELLE, n., groseille. *Gueurzelle piquante,* groseille à maquereau.

GUEURZELLER et GUEURZ'LER, n., groseillier.

GUEURZILLER, v., intrans., grésiller, tomber du grésil; *gueurziller,* v. trans., se dit de l'action du grésil sur les récoltes : *I' gueurzille, et çai vai gueurziller nos vingnes,* c'est-à-dire il tombe du grésil, et ça va grésiller nos vignes.

GUÉYER, v., guéer : *Euje vas faire guéyer* (*gué-ié*) ou *je vas guéyer mon chevau* (Je vais guéer mon cheval). Par analogie, entrer dans l'eau jusqu'aux genoux : *Je n' nous sons pas baingnés, je nous sons seulement guéyés,* c'est-à-dire nous ne nous sommes pas baignés, etc.

GUIBOLE, n., mot du langage populaire général, jambe. — Voir *gunnevelle.*

GUIGNANDER et GUINGNANDER, v., aller où l'on n'a que faire, perdre son temps à flâner; courir la pretantaine, etc. Ne se prend qu'en mauvaise part : *I' ast pati guignander pa les rues* (Il est parti flâner par les rues). *I' ast zeû guingnander ce maitin d'aiveu son feusil,* c'est-à-dire il a été flâner ce matin avec son fusil, perdre son temps à braconner. *I' guingnande teute lai neut* (Il court la pretentaine toute la nuit). — *Guignander,* demander bassement et avec importunité, Gros.; *guignander,* courir le soir, Thév.

GUIGNANDIER, GUINGNANDIER, GUIGNANDIOUE, etc., n. et adj., celui qui *guignande,* coureur, flâneur, braconnier. — *Guignandeux,* mendiant, Gros.; *guignandier,* flâneur, Thév.

GUIMBARDÉE, n., grosse voiture, charretée élevée, branlante, de foin, de fagots, de gerbes, etc. : *Oh, qué guimbardée !* (Oh, quelle charretée !) — De guimbarde, voiture.

GUINGNE, n., fruit du *guingnier,* guigne, espèce de cerise douce.

GUINGNER, v., guigner, loucher; regarder du coin de l'œil. — Voir *canoyer,* plus employé.

GUINGNIER, n., espèce de cerisier à fruits doux, guignier.

GUINGNOTTE, n. dimin. de *guingne*, pruneau de cerise séchée au four.

GUNNEVELLE, n., jambe, avec mépris : *R'tire tes gunnevelles* (*gun-n'velle*) *de devant note feu, que je pouille passer*) Retire tes jambes de devant notre feu, afin que je puisse passer). On emploie aussi dans le même sens le mot *guibole*, qui implique parfois une difformité de ce membre. — *Kennevelles*, jambes, Gros.

HABEUR-SAI et HABRE-SAI, n., havre-sac; besace, carnier, etc. S'emploie le plus souvent avec une nuance de mépris : *Moi, empouter c't' hâbeur-sai-lai? J'aimerôs enco meux ein p'ner*, c'est-à-dire moi, emporter ce havre-sac, ce vilain carnier-là, etc.? J'aimerais encore mieux emporter un panier.

HAC HAC HAC, interj. — (Voir *ac ac ac*).

HACHELER, v., mal travailler, gâcher la besogne. — Voir *hachier*. On dit aussi *poucheler*.

HACHIER, n., mauvais ouvrier en général qui gâche la besogne, sabrenas; homme indécis, vendeur ou acheteur qui hésite, qui marchande beaucoup, qui ne sait pas en finir; en particulier mauvais cultivateur. Dans ce dernier sens on dit plutôt *gaile-terre*. — *Hachelier*, laboureur mal attelé, Gros.; *hachelier* ou *hachier*, ouvrier qui travaille mal, G. et R. — De hache? qui travaille à la hache, grossièrement?

*HADES[1], n. pl., hardes, linge, effets, vêtements : *J'ai renv'ché mai hottée d' hades*, c'est-à-dire j'ai renversé ma hottée de hardes.

HADI, adj., hardi.

HAE, n., haie : *J'ai planté* (*planté*) *eunn' hâe vive* (J'ai planté une haie vive). — *Haille*, P. T.

HAIBILE, adj., habile : *Haibile* (*haibi*-ieu) *ai mainger, haibile ai traivoiller* (Habile à manger, habile à travailler; sous entendu : celui qui est...) S'emploie souvent pour adroit.

*HAICHE, n., hache. (*Éche*).

HAICHOTTE, n. dim., hachette, petite hache. (*Échotte*). — Vieux franç. *aiscette*, petite hache.

*HAILLES, n. pl., haillons, guenilles; linge, hardes, avec mépris : *Eust-ce que j'ai b'sun de ses hailles su note hâe?* c'est-à-dire est-ce que j'ai besoin de ses guenilles, de son linge, sur notre haie? Pourquoi les y étend-elle?

---

[1] Nous marquerons ainsi d'un astérisque les mots ou l'*h* est le plus souvent aspirée.

* HAINCHE, n., hanche : *J'ai mau ai lai hainche,* c'est-à-dire j'ai mal à la hanche.

* HAIRE (ou AIRE, ou ÈRE, etc.?), adj., sec, dur, rêche, sans suc, âpre, raboteux. On dit que le pain est *haire,* quand il est mal levé, mal cuit et desséché; que la terre est *haire,* quand le soleil l'a desséchée subitement après des pluies abondantes; qu'on a les mains *haires,* quand on les a trempées dans du vin, des acides, etc., ou qu'on a jardiné, et que la peau en est sèche, raboteuse, etc. — *Haire,* sec, sans suc, sans moiteur, Gros.

HAIRENG, n., hareng : *Ein haireng, deux hairengs, trois hairengs, pique!* (Un hareng, deux harengs, etc.). C'est une de ces formules bizarres dont on se sert pour faire le premier *boûchot* (voir *boûchotte*), et dont nous avons parlé dans « le baron Croquepoule. »

HALLIER (ou HAILLER?), n., espèce de hangar, bûcher : *J'ons du bois pieun note hallier* (*a-ié*), c'est-à-dire nous avons du bois plein notre bûcher.

* HAMM, interj., sorte d'onomatopée, son qu'on fait entendre en ouvrant la bouche grande pour exciter les petits enfants à manger leur soupe : *Oh, comme ç'ast bon! Allons, hamm!* c'est-à-dire, ouvre la bouche, avale!

HARBE, n., herbe.

HARBIÉRE, n., œsophage des petits quadrupèdes qui vivent d'herbe, en particulier du lièvre et du lapin : *T'aies dèpieauté l' liéve; aies-tu oté l'harbiére?* c'est-à-dire tu as dépouillé le lièvre; as-tu ôté, enlevé l'œsophage?

HARBOLISSE, n., herboriste.

HARCELIER, n., mauvais charretier, qui conduit mal les chevaux. (*Ar-ce-ié*). Peu employé.

HARCHE, n., herse, instrument aratoire.

HARCHER, v., herser. — *Erser,* herser?! Gros.

HARLE, n., hâle. — Vieux français.

HARNICHER et HARNUCHER, v., harnacher. On dit plus souvent *garni* et *garnin.*

HARPER, v., s'emploie pour happer, saisir, prendre avidement : *Euje li baille du pain, et i' m' harpe çai comme ein chien* (Je lui donne du pain, et il me happe cela comme un chien). Happer? ou harper, détourné de son sens?

HASARD (*ç'ast d'*), expression qui signifie c'est peu probable : *Iraies-*

*tu ai Paris ? — Ç'ast d'hasard,* c'est-à-dire c'est peu probable, je n'irai probablement pas. *Ç'ast d'hasard si...* Il n'est pas probable que... ou il est probable que... selon que cette expression est suivie ou non de la négation : *Ç'ast d'hasard s' i' pleut* (*pieut*) *aujd'heu* (Il n'est pas probable qu'il pleuve aujourd'hui). *Ç'ast d'hasard s'i' ne pleut pas aujd'heu* (Il est probable qu'il pleuvra aujourd'hui). *Ç'ast d'hasard si* équivaut donc à : ce serait un hasard, un bel hasard si...

HATE *de terre,* n., morceau, coin de terre; petite pièce de terre, plutôt bonne que mauvaise, possédée par quelqu'un qui n'en a guère. Un manouvrier, un vigneron dira : *J'ai aicheté eunne hâte de terre, eunne petite hâte, eunne méchant' hâte, quéques hâtes... pou me mette des pommes de terre.* On prononce tantôt *âte,* tantôt *hâte,* avec *h* aspirée. — *Hatter,* franchir par enjambée, Gros. — Du vieux franç. *haste,* mesure de terre. — On dit aussi *loquette.*

HAUT-LAI-QUOUE, n. comp., homme orgueilleux, vain, qui prend des airs de supériorité ridicules : *Ç'ast ein haut-lai-quoue,* un haut-la-queue, c'est-à-dire un poseur, un faiseur d'embarras, etc.

*HAUTS, n. plur., s'emploie pour hauteurs, côteaux, collines, sommets. *Pa hauts et pa chemins,* par monts et par vaux : *J' seus toujous pa hauts et pa chemins,* c'est-à-dire je suis toujours en marche, par les côteaux et par les plaines, par monts et par vaux, par les terres et par les chemins.

*HEIN DON, interj., tiens donc, allons donc, encore un effort, etc. : *Hein don, aittraipe !* (Tiens, vl'an, attrape). *Hein don, pousse, tire, taipe,* c'est-à-dire, allons donc, pousse, tire, tape, etc. — *Heingne donc,* Thév.

HEINGNER (ou HEINNIER ?), v., hennir : *Ç'ast don ein chevau entier*[1] *qu'i' heingne, comme çai ?* (C'est donc un cheval entier, qu'il hennit comme cela ?) Au part. pass., *heingné.*

HÈMORUITES, n., hémorroïdes.

HEULE, n., huile. — *Heul,* L. C.; *heul,* ch. de n. — Vieux franç. *oelle.*

HEURE (*ai c't'*), loc. adv., à cette heure, à présent, maintenant, tout de suite : *Ai c' t'heure que j'ai fait mai vingne, j'vas t'aidier,* c'est-à-dire maintenant que j'ai fini ma vigne, je vais t'aider.

HEURLER, v., hurler.

HEUROUX, adj., heureux. S'emploie souvent pour tranquille, à l'aise,

[1] On prononce toujours l'*r* dans ce mot, comme dans fier : entierr !

etc. : *T'aies bin heuroux, tu n'aies pus rin ai faire de l'année* (*an-née*), c'est-à-dire tu es bien tranquille, tu n'as plus rien à faire de l'année. *I's sont bin heuroux, i's ont du pain, du vin et de l'argent.*

HEURSÉ, adj. et part. pass., hérissé, mal peigné : *Eunne grôche tête heursée* (Une grosse tête hérissée). Au fig. grinche, bourru, revêche, irritable : *Pale don vor meux que çai, peut heursé !* c'est-à-dire parle donc voir mieux que cela, vilain bourru, grinche.

HEURSER (*s'*), v., se hérisser les cheveux, se peigner à rebours ; au fig., se mettre de mauvaise humeur, s'irriter, se cabrer. — Voir *heursé.*

HICHE et HICHE HICHE HICHE ! interject., qui exprime la sensation du froid, ou du frisson, au propre et au fig. : *Oh, qu'i' fait frod ce maitin, hiche hiche hiche !* (Oh, qu'il fait froid ce matin, brrr !) *Qué coutieau, hiche ! Çai fait frod dans le dos.* — *Hiche,* même sens, Thév.

HIMEUR, n., humeur dans toutes ses acceptions. On fait ce mot masculin.

HIRSON, n., hérisson, animal ; roue d'une charrue ; une espèce de *galium* très commun dans les moissons, le *galium aparine* et ses variétés.

HÔLÉE, HOULÉE et HULÉE (ou ÔLÉE, OULÉE et ULÉE ?), n., averse, lavasse : *I' ai cheu 'n' boinne hôlée de pleue* (*pieue*), c'est-à-dire il est tombé une averse, une bonne averse *de pluie.* S'emploie aussi au figuré, comme averse, pour gronderie subite, réprimande sévère : *I'en ai zeû eunn' hôlée du maître d'école !*—*Hulée,* giboulée, Gros. ; *hulée,* averse, G. et R.

*HÔLER, v., s'emploie pour appeler en criant, se réclamer : *I' étot pèdiu, i' hôlot teut pa le bois* (Il était perdu, il criait, appelait, *tout par le bois,* c'est-à-dire tout au travers du bois, dans tous les coins du bois. On trouve *ollant* pour hurlant, XIII^e^ siècle.

HONGNARD et HOINGNARD, n. adj., grognon, pleurnicheur ; qui chantonne entre ses dents ; qui chante mal. — Voir *hongner.*

HONGNER et HOINGNER, v., chantonner entre les dents ; mal chanter ; fredonner, avec une idée de dépréciation : *Lé, chanter ? Eulle l hongne !* c'est-à-dire elle, chanter ? Elle chantonne, elle détonne, elle dégoise ! S'emploie aussi pour grogner, geindre, pleurnicher : *Qu'ast-ce que t' hongnes don ? T'aies mau aux dents ?* — De hogner ? *Hoingner, huigner,* murmurer, gronder, XIII^e^ siècle. — *Hongner,* pleurnicher, Thév.

HONTÂBLE et HONTABE, adj., honteux, vergogneux, qui doit faire honte, déshonorant, flétrissant : *Ç'ast hontâble* (*hontâb*ieu), c'est-à-dire cela fait honte. Dans le sens de timide, on dit *hontoux*.

HONTOUX, adj., honteux. — Voir *hontâble*.

HOQUELER, v., agiter, secouer, hocher, cahoter, ébranler, faire des *hoquelots : N' hoqueulle pas tant tai brouvotte, tu vas renv'cher*, c'est-à-dire ne secoue, ne cahotte pas tant ta brouette, tu vas renverser, sous entend. *ce qu'elle contient. Hoqueler*, intransitif, être peu solide, remuer, branler : *V'lai 'n' piarre de lai mureille qui hoqueulle et qui vai bintôt cheur* (Voilà une pierre du mur qui branle, etc.). *J'ai 'n' dent qui hoqueulle. Hoqueler*, travailler pour rire, gaspiller, perdre son temps à des minuties, à de la besogne de peu de valeur (voir dans ce sens *arrioler, beurlauder*, etc.). Au fig. hésiter en affaire, marchandailler, n'y aller que d'une jambe (voir *èpier, èpiloguer*, etc.). *Hoqueler*, se prend toujours en mauvaise part. Au propre et dans le premier sens, si les secousses ne sont pas maladroites, si elles sont voulues, on dira plutôt *escouer* ou *scueiller*[1]. — *Hocler*, remuer, secouer, ébranler, Gros. ; *hocler*, secouer, cahoter, heurter à la porte, Thév. — Du vieux franç. *hocqueter*, ébranler, secouer ? ou *hocqueller*, chicaner, quereller, disputer ?

HOQUELLE, n., vieille vache ; vache avec une idée de dépréciation, de mépris ; s'accompagne ordinairement des adjectifs *veille*, (vieille) ou méchante. On dit aussi *godelle ;* mais *hoquelle* est plus énergique. — *Hocquelle*, meuble usé, vieil outil, Gros. — De *hoqueler ?*

HOQUELOT, n., secousse, cahot : *Les hoquelots i's ont fait cheur les jarbes de dessus lai voitiure* (Les cahots ont fait tomber les gerbes de dessus la voiture). *Y ailler par hoquelots*, c'est-à-dire en *hoquelant*, par secousses, irrégulièrement. On dit aussi *sargot* ou *sarcot*.

HOQUETON, n., homme, enfant, qui n'a pas la taille ordinaire, petit court, mal venu, difforme, bout d'homme ; se dit avec mépris : *Ein bel hoqueton pou penser ai se mairier !* c'est-à-dire un beau nain, un beau nabot, etc. S'emploie aussi quelquefois en parlant des animaux. — Voir *aiquais*.

---

[1] *Hoqueler* et *dèsoquier* ou *dèshoqueler* sont-ils de même origine ? Nous n'avons pu déterminer les rapports exacts qu'il y a entre ces mots, tant ils ont de significations et de prononciations diverses et confuses.

HOQUEULLERIE, n., besogne mal faite, travail inutile, minutie; tracasserie en affaire, etc. — Voir *hoqueler*.

HOQUIER (ou HOQUELIER?), n., mauvais ouvrier, qui travaille mal, qui perd son temps (voir *bricolier* et *hachier*); tracassier en affaires. — Voir *hoqueler*.

HOSTO (ou OSTO?), n., maison, domicile : *Aujd'heu, je reste ai l'hosto*, c'est-à-dire aujourd'hui, je ne sors pas, je reste à la maison. S'emploie plutôt en plaisantant. — *Hotey*, L. C.; *hoté, hotai*, P. T.; *hotai*, G. et R. — Du vieux franç. *ost?*

HOTTERET, n. dim., petite hotte; la hotte ordinaire, par opposition avec la hotte à vendange beaucoup plus grande.

* HOTTITIE, HOTTÈTÈE et HOTTATA, interj., sorte de mimologisme, mot qu'on prononce en même temps qu'on soulève un petit enfant pour le prendre sur ses bras : *Viens vas moi, mon gachenot, viens, allons hottitie !* c'est-à-dire, viens *vers* (pour *près de*) moi, mon enfant, etc. On dit aussi : *Viens faire hottitie !* c'est-à-dire viens entre mes bras, viens t'élancer, faire un effort, un *houp !*

HOUDÉ et HODÉ (ou OUDÉ et ODÉ?) [1], part. pass., fatigué, lassé, dégoûté, importuné : *Toujous gader les petiots, j'en seûs houdée* (Toujours garder les enfants, j'en suis fatiguée, ennuyée, rebutée). *I' pleut tous les jous, an en ast odé*, c'est-à-dire on en est lassé, dégoûté. — *Odé*, las, fatigué, Gros. — Vieux franç. *hodé*, lassitude.

HOUDER et HODER (ou OUDER et ODER), v., fatiguer, lasser, ennuyer, rebuter, excéder. S'emploie beaucoup plus rarement que le participe passé. — *Oder*, fatiguer, Thév.

HOULE *au bâton* et BOULE *au bâton*, espèce de jeu d'enfants. — *Mener lai boule au bâton* (voir *boule*).

HOUPER, v., appeler quelqu'un en criant : *hoûpe !* Ne pas confondre ce mot avec *hôler : hôler*, c'est plutôt crier fort; *hoûper*, c'est pousser le seul son *hoûpe* répété et prolongé.—De houpper, terme de vénerie, sans doute.

HOUSPINGNER et HOUSPAILLER, v., houspiller, secouer, gronder; maltraiter, corriger corporellement.

---

[1] Dans la plupart de ces mots, *haire, hôlée, hongner, hoqueler, houder*, etc., l'*h*, s'il existe, se fait rarement sentir... Cependant quelquefois on prononce *dé hoquelots, dé hôlées*, etc., et presque toujours *dé houtons :* c'est pourquoi nous avons cru devoir orthographier ainsi...

* HOUSSE, interj., arrière, fi, va-t-en, f... le camp, loin de moi, *apage... Housse!* contient plus de mépris encore que tous ces mots ensemble; c'est la manière la plus énergique, la plus grossière de chasser quelqu'un : *Allons, housse!* c'est-à-dire f... le camp, débusque! — De huis, porte, ou du vieux franç. *hus,* cri pour arrêter un voleur?

HOUSSINGNE, n., houssine, baguette longue et flexible.

HOUTONS, n. pl., grains dans leurs balles ou glumes (voir *dosses*), bourriers, débris de paille et d'épis qui s'amassent à la surface du van : *Ç'ast mal baittu, i' y ai pleun des houtons,* c'est-à-dire c'est mal battu, il y a beaucoup de bourriers, de grains dans les balles, etc. Ne pas confondre ce mot avec *clivures,* criblures : dans les *houtons,* se trouvent quelquefois les plus beaux grains de blé, les plus gros. Ceux qui raffinent disent *hautons.* — *Hottons,* graine maigre qu'on sépare du blé en le nettoyant, Gros. — Vieux franç. *hauton, aulton.*

HUS (*ai l'*), loc. adv., à la porte, dehors : *F...-le ai l'hus* (Mets-le à la porte). *I' pleut qu'an ne mettrot pas ein chien ai l'hus,* c'est-à-dire il pleut à ne pas mettre un chien dehors. — *Hus, à l'hus, huis,* porte, Gros.; *hû,* porte, G. et R. — Du vieux franç. *ius, us, huis, uis,* porte.

HUSSIER, n., huissier.

I', pron. pers., il. Au pluriel, nous écrivons *i's;* mais on ne doit jamais faire sentir l'*s* en prononçant ce mot.

IMPRIMOUE, n., imprimeur.

ILAI, adv., là : *I' ast ilai,* c'est-à-dire il est là. — Du vieux franç. *ilec?*

INCRE (ou AINCRE?), adj., raide, tenace, têtu, rancunier, d'un caractère difficile : *I' ast bon gachon, mas ein poichot incre,* c'est-à-dire un peu susceptible, un peu difficile à convaincre... Le sens de ce mot est assez vague.

INC'MÔDE, ad., incommode.

INDIFFÉRENT (*n'éte pas*), être assez bien, assez bon, assez beau, pas mauvais, etc., selon les cas : *Eulle l ast-i' belle, sai femme? — Eulle n'ast pas indifférente. — Ton liéve forcé i' ètot-i' bon? — I' n'ètot pas indifférent,* c'est-à-dire elle est passable, assez belle, elle n'est pas laide; mon lièvre n'était pas trop mauvais.

INDINGNE, adj., indigne; remuant, insupportable. Se dit particulièrement d'un enfant difficile à tenir, à garder, etc. : *I' ne peut pas se tenin tranquille, i' ast indingne, euce petiot-lai!*

INDIOT, adj., idiot.

IVROGNE et IVRONGNE, n., pièce d'un pressoir, morceau de bois long et étroit qui se place immédiatement sur le marc et supporte les planches. Cette pièce, s'enfonçant entièrement dans le marc, est censée boire plus que de raison.

JABE et JABLE, n., s'emploie pour désigner à la fois l'entaille, la rainure du tonneau, et la partie extérieure des douves qui fait saillie autour du fond : *Prends le meud pa l' jâble.*

JABI, part. pass., mal habillé, fagoté : *Oh, mon gaichenot, comme te v'lai jâbi!* c'est-à-dire comme te voilà fagoté, ficelé! *Eulle l ast bin jâbie, ma fi, pou 'n' mairiée!* Se prend toujours en mauvaise part.

JABI (*s'*), infin., se fagoter, s'habiller sans goût; s'habiller avec dédain. Peu employé. — Voir *gôné.*

JABOT et JAIBOT, n., estomac, avec une nuance de dépréciation plaisante : *Ai c't'heure que t'aies le jabot pleun, vai traivoiller,* c'est-à-dire à présent que tu as la panse pleine, etc. *Mets çai dans ton jaibot,* c'est-à-dire avale cela, mets-toi cela sur la conscience.

JACHON et JAICHON, n., aiguillon, dard d'abeille, de guêpe, etc.; langue de couleuvre, de vipère : *Eulle l ai laché son jachon dans mon peuce, lai mouche ai miée,* c'est-à-dire l'abeille a laissé son aiguillon dans mon pouce. *V'lai 'n' couleuve qui tire son jaichon*[1]. Par analogie, voix piquante qui entre dans les oreilles comme un dard : *Taise-te, tu me fends-lai tête d'aiveu ton jachon,* c'est-à-dire avec ta voix criarde, ton babil incessant, etc. On nomme aussi *jachons, jaichons,* les lattes qui servent comme de charpente dans une hotte, un mannequin, etc., et autour des quelles se tresse l'osier, la partie d'un panier qu'on appelle colonnailles : *Teus les jaichons de mai hotte i's sont cassés.* — *Jarson,* langue ou dard de couleuvre, Gros.

JACQUEDALLE et JACQUEDANE, n., étourdi, évaporé, personne sans jugement, qui agit brusquement sans réflexion; toqué. *Jacques dane?* — Voir *dane.*

JADIN et JADIN, n., jardin. — *Qu'tchin,* G. et R.; *queutchin,* P. T.

JAIDRE (ou GÈDRE?), adjectif qui ne s'emploie qu'avec le nom *œû* (œuf) : *œû gèdre,* œuf qui n'a pas de coque, que la poule a pondu

[1] On croit encore assez généralement que les serpents piquent avec leur langue, qu'on prend pour un dard.

prématurément. — *Jadre* (œuf) qui n'a qu'une pellicule pour coque, Gros.

JAIDROU, adj., maladif, malingre, rachitique, souffreteux. S'applique plus particulièrement aux petits enfants, avec une nuance de pitié.— Pour *chaîtroux*, c'est-à-dire en *chaître?* (voir *chaître*).— Vieux franç. *chestreux, chestron*, malheureux, digne de pitié.

JAIMMAS, adj., jamais. (*Jain-má*).

JAIMMÉE, n., la largeur de terrain qu'en labourant le vigneron prend, mène d'une fois, ce qu'il peut cultiver avec la pioche ou le *vessou*, en allant droit devant lui, sans effort de côté, c'est-à-dire à peu près la largeur de l'écartement des jambes : *T'ées gêné, t'aies prins 'n' jain-mée trop large* (Tu es gêné, tu as pris, etc.). — Du vieux mot *jame*, jambe?

JAIRLE et JARLE, n., jale, espèce de baquet; petit fût, qui n'a qu'un fond et qui sert à transporter le vin du pressoir.—*Gerle* ou *jarle*, Gros.; *gerle, jarle*, petit cuvier, G. et R.; *jalois*, seau, vase de bois, P. T. — Vieux franç. *jalle, jarle, jaille, jallaie, jalois*, mesure, seau.

JARBE (ou GEARBE?), n., gerbe. — Vieux franç. *jarbe*, botte.

JARGILLERIE, n., plante adventice, une, et même plusieurs espèces de vesces, les *vicia cracca, villosa, glabrescens*.—Du vieux franç. *jergerie, gergerie*, mauvaise herbe?

JARGOTTER, v., tousser, d'une toux nerveuse causée par une irritation des bronches, toussailler; tousser, avec une nuance de dépit : *Je ne seus pas enrheummé et j'ai jargotté teute lai neut*, c'est-à-dire j'ai toussaillé. *Diâbe qui te jargotte!* Le diable qui te tousse!

JASER, v., s'emploie pour hésiter en quoi que ce soit, être indécis, incertain; dilayer : *Qu'ast-ce que tu jases don? Gn'ai point de danger* (Qu'est-ce que tu hésites donc? il n'y a pas de danger). *D'aiveu moi, i' ne faut pas jaser, ç'ast tout de suite ou point* (Avec moi, il ne faut pas tergiverser, etc.). — Voir *èpier, épiloguer*. — De jaser, causer, c'est-à-dire bavarder au lieu d'agir?

JAUGE, n., désigne particulièrement l'*entaille* qu'on fait en cultivant avec la bêche. — Voir *entaille*. — Du vieux franç. *gauge?*

JAUNOTTE, n., espèce de champignon comestible, la chanterelle, *cantharellus cibarius*.

JÉIONNER (ou GÉIONNER?), v., jalonner.

JÉON et JÉION (ou GÉON?), n., jalon.

JETION et JITION, n., essaim, essaim d'abeilles : *Ein j'tion,* ou *ein jition de mouches* (Un essaim d'abeilles). — *Jeton,* essaim d'abeilbeilles, Thév. — Voir *jitier.*

JEUE et JOE, n., joue : *Menton rond, bouche d'argent, nez cancan, jeue breûlée, jeue rotie, petit œillot, gros œillot, toque maillot!*

JIMENT, n., jument. — *Giment,* Gros.

JITIER et J'TIER, v., jeter : *Jittieu bramont des piarres dans mon jadin!* (Jette bien des pierres dans mon jardin!)— *Jitier-lai,* jeter dehors, rejeter, rebuter : *Tu ne sais pas èplucher les mousserons, t'en jittieu-lai trop,* c'est-à-dire tu en rejettes trop, tu en rebutes trop. *Jitier* en parlant des abeilles, essaimer : *I' fait chaud, nos mouches jittieuront p't-éte aujd'heu,* c'est-à-dire essaimeront peut-être aujourd'hui.— *Jiquey,* P. T.; *jiquer,* G. et R.; *jiquier,* ch. de h.; *jeter,* essaimer, Thév.

JOINDE (*joind*ieu), v., joindre; obéir : *D'aiveu moi, i' faut que les enfants joind*ieu[1], ou *joindiaint,* c'est-à-dire avec moi, il faut que les enfants joignent, plient, obéissent. *Faire joind*ieu *aux bosses,* faire obéir quand même, à la parole : *Si jaivôs ton gaimin, je le ferôs joind*ieu *aux bosses,* c'est-à-dire je le ferais obéir vite et quand même.

JOINDIOUE, n., outil de tonnelier qui sert à joindre les douves d'un tonneau, *jointeur.* — *Joindoux,* pince avec laquelle on force le dernier cerceau d'un tonneau, Gros. — Grosley a confondu cet instrument avec le *chien* ou le *davier,* sans doute.

JOINTIÉE, n., jointée, ce que les deux mains jointes peuvent contenir. — Vieux français.

JONNÉ, JONNAU et JONNIAU, n., journal, mesure de terre d'environ trente-deux ares : *Ce n'ast pas les grands chevaux qui font les grands jonnaux,* c'est-à-dire ce ne sont pas les plus apparents, les plus forts, etc., qui font le plus de besogne.

JONNÉE, n., journée. *Homme de jonnée,* journalier, homme qu'on loue à la journée : *J'ons zeû 'n' jonnée aujd'heu,* c'est-à-dire nous avons eu une personne de journée (homme ou femme) aujourd'hui. *I' ne fait rin de lai sainte jonnée,* il ne travaille pas de la journée, de la grande journée, de toute la journée du bon Dieu.

JOU, JEU et JO, n., jour : *Tu le sentiraies meux que l' point du jou*

---

[1] Nous sommes obligés de supprimer ici la marque du pluriel, afin de pouvoir conserver à peu près la prononciation.

(Tu le sentiras mieux que le point du jour). *Eul jou et lai neut. I' y ai pus de jous que de semaines.*

JOUAILLON, JOUASSE et JOUASSON, n., joueur, avec une idée de dépréciation, joueur qui joue mal, ou qui joue trop... Dans le premier sens on dit aussi *juotin.*

JOUCHOUE, n., juc, juchoir, perchoir, lieu ou les poules et autres volailles juchent, perchent, se couchent. — Voir *Jouquer.*

JOUOUE, n., joueur. Prononcez comme joueur, en changeant eur en *oû.* — Voir *jouaillon.*

JOUQUER, JUQUER et JOUCHER, v., jucher, percher : *Là voù don qu'i' vai se jouquer?* (Où donc va-t-il se percher, se jucher?)— Vieux franç. *jouquer,* même sens.

JOUSQUE, prép., jusque.

JOUTTE, n., bette-poirée, carde. (*Beta vulgaris* et *cicla*).

JUN, n., juin, nom de mois.

LACHE, adj., s'emploie exclusivement pour paresseux, fainéant.

LACHE, n., laisse ou lesse, glas funèbre, certaine liturgie en l'honneur des morts : *Quand an seûne trois lâches, ç'ast ein homme, deux, ç'ast 'n' femme,* c'est-à-dire quand on sonne trois lesses, etc.—*Laisse* ou *lesse,* sonnerie pour les morts, Gros.— Du vieux franç. *lesse,* air, chanson?

LACHER, v., laisser. — *Lachey,* L. C.; *lachey,* P. T. — Ne pas confondre ce mot, dont l'*a* est très bref, avec lâcher.

LADON et LARDON, n., espèce de champignon comestible dont la chair ressemble en quelque sorte à du lard.?

LAI, art. simp. fém., la : *Lai majon* (La maison).— *Lai,* la, P. T.

LAI, pron. pers. fém., la : *Je lai demanderai en mairiaige* (Je la demanderai en mariage). S'emploie à l'accusatif.

LAI, adv., là : *Eulle l ast lai* (Elle est là). — Voir *lai voù.*

LAIÇOT, n., lacet. *Laiçot,* nœud coulant pour prendre des oiseaux, particulièrement les mères sur leurs nids.

LAINGUE (ou LINGUE?), n., langue : *T'ées comme les estragots, tu n'aies que lai laingue de boinne,* c'est-à-dire tu es comme les escargots, tu n'as que la langue de bonne.—Vieux franç. *laingue.*

LAITICE, n., laite, laitance : *J'ons maingé trois hairands* (*airan*), *deux laitices et ein œuvé,* c'est-à-dire deux laites et un œuvé.

LAI VOU et LA VOU, adv., là où, et simplement où : *J'te meunnerai lai voù qu'i' ast* (Je te mènerai là où il est). *Là voù que tu vas*

*don?* (Où donc vas-tu?) S'emploie quelquefois par ironie pour comment, allons donc, etc., en réponse à des insinuations, des menaces, qu'on dédaigne : *Ah, tu n'ées pas dèchaippe, mon gachon d'aiveu moi! — Lai voù? lai voû çai?* (Ah, tu n'en es pas quitte avec moi, mon garçon! — Comment ça? Je me moque bien de toi!) *Là voù que,* loc. conjonc., au lieu que : *Si tu n'ètos pas venun, j'airôs travoillé, là voù que j'ai pèdiu mai jonnée* (Si tu n'étais pas venu j'aurais travaillé, au lieu que j'ai perdu ma journée). — *La vou que,* au lieu que, Gros.; *là vou,* loc. adv., là où, quand, où, Thév.

LALAS (ou LALA?), n., terme enfantin, petit siège, petite chaise, *chairotte : Viens su ton lalâ,* ou *dans ton lalâ, mon enfant,* c'est-à-dire viens sur ta chaise, viens t'asseoir. — *Faire lalas,* s'asseoir : *Fais lalâ, mon petiot.*

LAMBINGNER, v., lambiner.

LAMPER, v., s'emploie pour flamber, et se dit de la flamme du foyer quand elle monte très haut dans la cheminée : *Oh, comme çai lampe! Eul feu vai penre, si l' feu peurnot dans lai chemingnée,* c'est-à-dire comme ça flambe! le feu va prendre, si le feu prenait, etc. Quand la flamme est modérée on dit *clairer.*

LANCERON, n., cochon vers l'âge de trois mois, quand il n'est plus cochon de lait; cochon à engraisser : *J'ons aicheté deux lancerons que je vons tâcher de grâcher pou Noël,* c'est-à-dire nous avons acheté deux jeunes porcs, etc.

LANDE, n., s'emploie pour désigner des terres de première qualité situées dans les vallées, sur les bords d'une rivière.

LANDE (ou LENDE?), n., traverse de clôture, pièce transversale qui relie les autres pièces d'une palissade, lisse.

LANDROU, n., traînard, truand, homme de peu de valeur; personne sale, négligée, négligente : *I' boit d'aiveu le prommer landrou qui passe* (Il boit avec le premier grelu, truand qui passe). *Plaice don tes briques, landrou!* c'est-à-dire place donc tes affaires, négligent! — Dans le Châtillonnais, on dit *gandrou.*

LANTERNER, v., s'emploie pour bossuer, tordre, gondoler, spécialement en parlant d'une faulx : *I' lanterne sai faulx teutes les fois qu'i' lai bait,* c'est-à-dire il tord, il gondole, etc.

LAPER, v., s'emploie pour être poisseux, gluant : *J'ai maingé du miée, des ragins, des confitures,* etc., *et mes doigts lapent,* c'est-à-dire mes doigts sont poissés, gluants, se collent ensemble. De happer? ou de ce que le bruit des mains, des doigts, en se

décollant, rappelle l'espèce de clappement que fait le chien qui boit? — *Lapper*, être gluant, Gros.; *lapper*, coller, tenir aux doigts, Thév.

LAPINGNE, n., lapine, femelle du lapin.

LARGEOTTE, n., plante adventice, les *lactuca* et les *sonchus* à fleurs jaunes en général.

LARMIER, n., s'emploie pour soupirail : *Ein larmier de caive*, c'est-à-dire un soupirail de cave.

LAUCHE, n., laiche, mauvaise herbe qui vient dans certains prés marécageux, diverses espèces de *carex*. (*Lôche*).

LAUDER, v., se perdre dans des explications longues et inutiles, parler pour ne rien dire, raconter des fariboles, se répéter, etc.; grommeler, se plaindre. — Voir *nasiller, niveler, beurdonner, renauder*, etc. — *Lauder*, dire des riens, des futilités, Gros., Thév.

LAVIER et LAIVIER, n., évier. On dit plutôt *soiller*.

LÉ, pron. pers. fém., elle, la. S'emploie à différents cas : *Ç'ast de t ai lé; ç'ast ai lé que je l'ai dit; ç'ast pou lé* (c'est d'elle; c'est à elle que je l'ai dit; c'est pour elle). A l'accus., avec le verbe être : *çai serot lé* (ce serait elle) et non *lai* qui, à ce cas, s'emploie avec les autres verbes. — *Laye*, elle, L. C.; *lé* pour *lie* du verbe lier, ch. de n.; *lay*, elle, P. T.

LET, n., lit : *Eulle l ast bin veille, eulle ne s'rot pus faire son let*, c'est-à-dire elle ne saurait, elle ne peut plus faire son lit. — *Leyt*, lit, P. T.

LETTE, n., lettre dans les deux sens du mot.

LEUP et LOP, n., loup (*Leu, lo*). — Vieux franç. *leu*.

LEUVE-NEZ, n. comp., curieux, flâneur, qui va le nez au vent, désœuvré, paresseux, qui au lieu de travailler regarde voler les allouettes; effronté. — Voir *nairoue, querrenier*.

LEVÉE, n., s'emploie pour fossé; petit fossé qu'on fait au bout d'un champ, d'une vigne, soit pour défendre la propriété et en mieux marquer la limite, soit pour écouler l'eau, soit enfin pour utiliser la terre qu'on en retire.

LEVER *des courres*, expression qui signifie *éclisser*, diviser, fendre des branches, spécialement de coudrier, en lamelles étroites, pour tresser des paniers, des hottes, etc. On *lève* avec le pouce la mince lanière, en faisant ployer la coudre sur son genou. — Voir *èclicher*.

LI et L', pron. pers. des deux genres, lui : *Baille li; prends li* (Donne lui... ou donne le lui; prends lui... ou prends le lui). *Euje l'ai*[1] *dit ai lu,* ou *ai lé,* c'est-à-dire je lui ai dit à lui-même, ou à elle-même. — Voir *lu* et *lé.* — *Li,* lui, XIV^e^ siècle : « *Marcoul li répond....* »

LIAISSE, n., liasse, cordon; jarretière : *Eunne liaisse* (*liéce*) *de bas,* c'est-à-dire une jarretière.

LIARRE, n., lierre.

LIBANDELLE et RIBANDELLE, n., ribambelle, kyrielle. — *Libambelle,* kirielle, grand nombre, Gros.

LICHE et LOCHE, n., lèche, loquette, toute petite tranche, spécialement de choses comestibles, viande, pain, etc., une quantité insuffisante, une miette, un rien : *Tu li baille teut çai de gailette? eunne belle loche, eunne belle miotte! Çai vai li monter comme eunne fraijotte en lai gueule d'ein leup* (Tu lui donnes tout cela de tarte? une belle lèche, une belle miette? Ça va lui monter comme une fraise, etc.). — *Lèche,* brin, miette, Gros. — Vieux franç. *lesche,* petite tranche.

LICHOTTE et LOCHOTTE, n. dim., petite *liche* ou *loche,* très mince tranche, moins que rien.

LIE (*terre*), terre meuble, en bon état, bien émiettée, facile à cultiver.

LIÉFE, n., lèvre.

LIEUR et AILIEUR, n., lueur. La dernière forme doit être encore une confusion du nom avec l'article.

LIEUR (*au*), loc. adv., au contraire, loin de là : *I's devraint bin s'entende ensemble* (*ensem*bleu) *et traivoiller pou neurri los quaite enfants, mas bin au lieur!* c'est-à-dire bien au contraire, loin de là! Sous-entendu, ils vont chacun de leur côté, ne travaillent pas, etc. *Au lieur* de, loc. prépos., au lieu de.

LIÉVE, n., lièvre : *J'ai vu ein bieau liéve,* ou *ein bieau liéve* (*iève*), c'est-à-dire un beau lièvre.

LIGNEU et LINGNEU (ou LIGNEUX?), n., plante adventice, liseron. Grand *ligneu : convolvulus sepium*; petit *ligneu* : *convol. arvensis.* — *Lignot,* liseron, Gros.

---

[1] Remarquez que la lettre *l* du pronom *le, la, l'* (le, la, l'), ne se mouille jamais, à moins que ce pronom ne soit suivi du pronom *li* (lui) avec lequel alors il se confond, comme dans l'exemple cité.

LIJOUR, n., liseur, qui aime beaucoup à lire; lecteur : *Ç'ast ein lijoû, eunne lijoure,* c'est-à-dire un amateur de lecture.

LIJU et LI, part. pass. du verbe lire : *J'ai li* ou *j'ai liju eunne heure,* c'est-à-dire j'ai lu pendant une heure.

LIMÈRÔ, n., numéro. — *Limèro,* L. C.

LIRE, v., choisir, éplucher, monder; ne s'emploie guère que dans cette expression, *lire des pois, des nentilles,* etc. : *Hélas ! j' n'ai jaimmas su lire que des pois pou mette dans note pot.* Jeu de mots sur *lire* au sens ordinaire et cet autre verbe du vieux français. Imparf. *lijôs,* subj. *lije,* part. prés. *lijant,* part. pass. *li* et *liju.* — *Légeot,* L. C.; *légeait,* P. T.

LISER, v., longer, suivre la lisière, côtoyer, tourner, doubler : *J'ai lisé le bois,* c'est-à-dire j'ai suivi le bord, la lisière, du bois.

LÔ, adj. poss., leur. S'emploie quelquefois au pluriel pour ses : *Je le dirai ai lôs gens qu'i' s'ast baittu,* c'est-à-dire je le dirai à ses *gens* (ses parents), qu'il s'est battu.

LÔ, pron. poss. : *Euje lô dirôs* (Je leur dirais). *Lô,* pron., a presque toujours son *l* mouillée, *lô,* adj., assez rarement. — *Leux, leus,* L. C. et P. T.

LOCHER, v., lécher; embrasser, baiser : *Gn'ast pas gras de locher les mureilles* (Il n'est pas gras de lécher les murs). *I's n'en finichent pas de se locher,* c'est-à-dire ils n'en finissent pas de s'embrasser.

LOCHOUR, n., qui embrasse souvent, qui aime à embrasser. (*Lochoû*).

LOCHU, n., eau de lessive. Ceux qui raffinent disent *léchu.*—*Léchu,* eau de lessive, Gros. et Thév.

LOGAI et LOGA (ou LOGUET?), n., flaque d'un liquide quelconque : *Eul meud i' en vai, i' y ai ein logai de vin desous,* c'est-à-dire le tonneau fuit, il y a du vin répandu dessous... *I' saingne au nez pieun, i' y ai ein loga de sang.* Absolument, flaque d'eau : *I' ai plu, n' marche pas dans les loguets,* c'est-à-dire il a plu, ne marche pas dans les flaques d'eau. — Voir *patouillait.* — De l'ital. *laghetto,* petit lac?

LÔGI, n., loisir : *Je n'ai pas l' lôgi de...,* c'est-à-dire je n'ai pas le loisir, le temps de...

LOÏEN (ou LOYAIN?), n., lien. (*Lo-iain*). — Voir *rôte.*

LOÏER (ou LOYER?), v., lier : *Euje loe, euje loyains* (*lo-iain*), *qu'i' loye* (*loieu*), *loyé* (*loïé*); je lie, nous liions, qu'il lie, lié. De même *dèloïer,* délier, et *reloïer,* relier. — *Layey,* L. C.; *layey,* P. T. — Vieux franç. *loyeure,* lien.

LOLO, n., mot enfantin, lait.

LÔLUSSE (*ai*), ou ÔLUSSE (*ai l' ?*), loc. adverb., qui s'emploie pour secrètement, en cachette, en fraude, dans cette expression : *Vende ai lôlusse*, ou *vende du vin ai lôlusse*, c'est-à-dire sans avoir fait de déclaration, sans payer les droits au fisc. — *Lolus* (vendre à), vendre du vin en cachette, Gros.; *olus* (*à l'*), en fraude, clandestinement, Thév. — Vieux franç. *oluse*.

LOMMER, v., nommer. De même *relommer*, renommer, *relommée*, renommée, etc.

LONG (*au*), loc. adv., à côté, auprès : *Viens au long de moi* (Viens près de moi). *Mets-le au long de...* (Mets-le à côté de...). *Chaudronnia matou — Qui met lai piéce au long du trou. — Selon*, le long; *selon la rivière*, Gros. — Vieux franç. *selon*.

LONGUERELLE, n., chose disproportionnément longue. En parlant de terre, une *longuerelle*, c'est un champ plus ou moins long et n'ayant que quelques raies; une *longuerelle* d'étoffe, une bande d'étoffe, etc.

LOQUENCE et ÈLOQUENCE, n., élocution, loquèle, bagout; qualité de celui qui parle longtemps sans s'arrêter, sans reprendre haleine, vite, fort, etc.; voix, gosier : *I' palerot comme çai 'n' grand' jonnée sans craicher, qué loquence!* (Il parlerait ainsi une grande journée sans cracher, quelle facilité, quelle platine!) *Ah, mâtin, comme i' gueule c't' aivocait-lai! i' faut qu'i' ot 'n' s.... èloquence!* c'est-à-dire il faut qu'il ait un fameux gosier. On dit aussi d'un chantre d'église qu'il a une bonne *loquence*, une bonne *èloquence*, quand il peut crier longtemps, fort et haut. — *Eloquance, loquance*, voix forte, Gros. — Vieux franç. *loquence*, même sens.

LOQUET, n., hoquet : *Aivoir eul loquet* (Avoir le hoquet). *J'ai le loquet — Dieu me l'ai fait — Par Jésus — Je ne l'ai pus*, paroles qu'il faut répéter plusieurs fois de suite, sans *repenre son vent*, c'est-à-dire sans reprendre haleine, pour être guéri du hoquet.— Double confusion de l'*h* aspirée avec l'*h* muette, et du nom avec l'article, *l'hoquet, l'oquet*, pour le hoquet?

LOQUETTE *de terre*, n., petit champ, plutôt long que large, moindre encore que la *hâte*. — Du vieux franç. *aucquette?*

LOQUOT, n., loquet : *Ein loquot de pote* (Un loquet de porte). *Ailler lever les loquots*, expression qui signifie aller solliciter, quêter, mendier...

LOQUOTTE et LOQUETTE, n., morceau de viande cuite que les enfants allaient quêter le jour d'un mariage à la porte de la maison où

se faisait la noce, en chantant sur l'air des *Lampions*, jusqu'à ce que la cuisinière se montrât : *D'lai loquotte — Pa dessus lai pote — Ein sieau d'ieau — Pa dessus le dos !* — De *loquot*, loquet, parce qu'on levait *le loquot* de la porte?

LOR, n., loir, espèce de rat : *I' dort comme ein lor*, c'est-à-dire comme un loir.

LOTIÉRE, n., litière, paille qu'on répand dans les écuries sous les animaux; mauvaise paille à demi consumée.

LOU et LU, art. simp., le; s'emploient pour *eul*, dans certains villages.

LOUACHE et LOUAICHE, n., espèce de tique ou de ricin, qui s'attache à la peau des vaches et devient gros comme une noisette : *Note vaiche, eulle l ast maingée aux louâches.*

LOUDE, adj., fém. de lourd, lourde.

LOUVAIROU (ou LOUP VAIROU, ou VÈROU?), nom qui s'emploie dans le sens du français loup-garou, le plus souvent avec l'adjectif *peût : Ç'ast ein peût louvairou* (C'est un vilain chien, un vilain coucheur, un homme difficile). *Ah, qué louvairou, comme i' marche !* (Ah, quel enragé, comme il marche!) Interj. : *Loup vèrou, qué sale temps !*

LU, pron. pers. masc., lui. S'emploie après les prépositions, et comme complément direct du verbe être : *Euje l'ai dit ai lu; ç'ast pou lu* (Je lui ai dit à lui-même; c'est pour lui). *Si c'ètot lu, i' m'aivailerot* (Si c'était lui, il m'avalerait). Son féminin est *lé. Teut pa lu*, ou *tot pa lu* (tout par lui), tout seul : *I' s'en vai teut pa lu*, c'est-à-dire il s'en va seul, tout seul. A l'accusatif, avec tout autre verbe que être, on se sert de *le, l'*, dont le féminin est *lai* (la), comme en français.

LUBRE *(faire)*, expression qui signifie selon les circonstances, tantôt faire sombre, obscur, tantôt faire un peu clair... On dit qu'il *fait lubre*, là où on trouve inopinément une demi-obscurité en plein jour, une faible lumière en pleine nuit... Le sens de cette expression est très vague.

LUIIA, n., mot enfantin, rameau, branche de verdure que les enfants portent en chantant, pour imiter la procession de Pâques fleuries : *Ah, les bieaux luiia ! Veux-tu que je te cope ein luiia dans le bois? Faire luiia*, se promener en chantant, un rameau à la main. — Espèce de parodie : *Alleluiia, — Nos choux sont gras, — Nos panées n' le sont pas !!*

LUMAICE, n., limace.

LUMAIÇON, n. dim., limaçon.

LUMÉRE, n., lumière; lampe, chandelle, flambeau quelconque : *Empoute lai lumére,* c'est-à-dire emporte la lampe. Pour lumière.

LUMICHON, n. dim., lumignon, petite lampe, petite lumière. — Du vieux franç. *limechon?*

LUN, adv., loin. *Bellun* ou *bè' lun,* pour *bin lun,* bien loin : *Euje m'en irôs bellun, de l'aute couté de soleil lever,* c'est-à-dire bien loin, de l'autre côté du lever du soleil.

LUNNE et LUNGNE, n., lune : *Vois-tu Judas, dans lai lun-ne, d'aiveu son fagot d'èpingne?*

LUNNÉ et LUNGNÉ, adj. ou part. pass., capricieux, fantasque, qui subit les influences de la lune, toqué.

LUNNOTTE, n., lunette, petite ouverture ronde : *Eurgaitieu pa lai lun-note,* c'est-à-dire regarde par la lunette, par le petit trou. — Voir *boyotte.* — Quand un enfant a été fouetté par sa mère, les autres lui chantent ce refrain sur un air moqueur : *Cul fouetté ai lai lunnotte — J'ai du pain dans mai pochotte,* etc.??

LUNOTTE et LUNETTE, n., linote, petit oiseau, *linaria.*

LURE-LURE *(ai),* loc. adv., à vue de nez, à peu près, approximativement, au hasard, à l'étourdie, etc. : *Je n' saivôs pas combin i' faillot (fé-iot) de semence, j'ai semé ai lure-lure,* c'est-à-dire j'ai semé au hasard, par approximation. *S'en ailler ai lure-lure,* s'en aller devant soi, sans but fixe, sans savoir où; se mettre en route à l'étourdie sans avoir fait les préparatifs nécessaires, pris les précautions voulues, etc. — *Lure-lure,* au hasard, Thév. — N'y a-t-il rien de commun entre ce mot et *lôlusse?*

LURETTE *(i' y ai belle),* ou BELLURETTE *(i' y ai),* expression qui signifie il y a longtemps, beau temps : *I' y ai belle lurette qu'i' ast pati, ma fié, et i' ast lun si i' ai v'lu courre,* c'est-à-dire il y a beau temps qu'il est parti, ma foi, et il est loin, etc.

LUSTUBEURLU, n., hurluberlu, étourdi, qui manque de réflexion, de jugement.

LUZARNE, n., luzerne.

MACHE, n., grosse gerbe de chanvre, formée de *meunnevés* ou poignées, préparée pour être mise dans la *rôge* ou rouissoir. (*Mâche*). — *Machon,* chanvre, Gros.; *machet, machot,* petite meule de foin, Thév. — Vieux franç. *mache,* meule, tas, monceau.

MACHE, n., goût, saveur... S'emploie principalement dans cette expression : *Foin d'eunne bonne mâche,* c'est-à-dire foin de bon goût, bon à mâcher, sain, appétissant, profitable aux animaux. On se sert rarement de ce mot avec un adjectif dépréciatif. — *Mâche,* qualité de foin bonne ou mauvaise, Gros.

MACHOUILLER, verbe dépréc., mâchonner ou *mâchotter,* mâcher avec dégoût, indifférence, lenteur ou difficulté; mordiller : *Aivaile et ne mâchouille pas tant ! I' mâchouillot son mouchoi,* il mordillait, etc.

MACHOUILLIS, n., débris, restes de choses *mâchouillées... Mâchouillis de raites* (voir *raitîs*).

MACHOUILLEMENT, n., action de *mâchouiller.*

MACLOTTE, n., terre qui s'amasse en boulette aux crins des jambes du cheval, aux poils du chien, etc.; petite pelote de crasse, d'ordure, etc., tenant aux poils. (*Mâclotte, mâquiotte*). Ceux qui raffinent ne mouillent pas l'*l*.

MADE, n., merde. (*Made* et *mad*ieu).

MAGA (ou MAGUAS?), n., abréviation péjorative de *Marguit*ieu (Marguerite), Marguerite sale, Marguerite négligente, insouciante, etc. Par analogie, s'applique à toute femme sale, insouciante, etc. *(Magâ).* — *Fagas* (Marie), fille malpropre, mal fagottée, Thév.

MAGUENOTTE (ou MAGNOTTE?), n., centaurée jacée. (*Mag-notte*).

MAIGUE, adj., maigre.

MAIGUEURLIN et MAINGUEURLIN, n. et adj., maigre, maigrelet, délicat, faible, chétif, d'une mauvaise santé. — Dimin. de *maigue,* ou de l'ital. *mingherlino,* même sens? — *Mingrelin,* enfant faible et délicat, Gros.; *mingrelet,* frêle, chétif, Thév.

MAILLER, v., se dit de l'action de l'eau qui adhère aux parois d'un vase et s'y roule en gouttelettes, comme à un corps gras : *Qu'ast-ce qu'an ai don fait d'aiveu le baissin qu'i' maille?* c'est-à-dire qu'est-ce qu'on a donc fait avec le bassin pour que... l'eau s'y attache ainsi? Nous ne connaissons pas de mot français qui rende cette idée.

MAILLON (ou MAYON?), n., le gros bout d'un lien de bois, jusqu'à l'endroit où il est tordu. (*Mâ-ion*). — Voir *rôte.* — *Mayon,* gros manche de fouet, Thév.

MAILLOUCHE et MALLOCHE, n., mailloche, gros maillet de bois. On prononce *ma-iouche, maloche.*

MAINCHOT, adj., manchot.

MAINCHOTTES (ou MINCHOTTES ?), n. pl., cimettes, jeunes tiges de choux verts qui repoussent au printemps. On dit aussi *quichottes*.

MAINGEAILLER, v., manger à chaque instant, sans besoin réel; manger peu, manger du bout des dents, sans appétit.

MAINGEOUR, n., mangeur; absolument, personne d'un gros appétit : *Ç'ast ein maingeoû ! i' aivailerot Molesme et les trois Riceys.*

MAINGER, v., manger : *Faire comme les servantes de curé, mainger son pain blanc l' prommer. Ailler mainger du pain blanc, faire ailler mainger du pain blanc*, aller plaider, faire aller en justice, parce que les plaideurs, dînant à l'hôtel le jour de l'audience, mangent du pain de boulanger plus blanc d'ordinaire que le pain de ménage.

MAINGETOUT, MAINGETEUT et MAINGETOT, n., prodigue, dépensier, qui mange tout ce qu'il a. — *Maingetin*, mangeur, P. T.

MAIRERIE, n., mairie.

MAIRIAIGE, n., mariage : *I' ai promesse de mairiaige — Entre Fontette et St-Usaige — Que si vous v'lez y mette empêchement — Entrez au meûlin ai vent.* Il y avait entre ces deux villages un moulin à vent.

MAIRICHAUX, n., maréchal-ferrant; au fém. *mairichaude*. — Vieux franç. *mareschaude*.

MAIRIER, v., marier. *S'mairier*, se marier : *Mairie-te* (Marie-toi). *Note Pierrot, i' se mairierai au c.. de lai lunne pou engendrer l' bieau temps.*

MAIRINGNE (ou MÈRINGNE ?), n., culotte, pantalon, avec dépréciation : *I' ai vendu jousqu'ai scs mairingnes pou li boire. Ote tes mairingnes que j' les raicc' môde.* (Il a vendu jusqu'à ses culottes, etc.). — Dans quelques villages *maronnes*.

MAIRIOUR, n., homme à marier, dans un sens ironique, le plus souvent : *Lu se mairier ? Ein bieau mairioŋ, j' m'en f...!* Au fém. *mairioure*. Ne pas confondre avec *mairié, mairiée*, marié, mariée. — Vieux franç. *mairion* : « *Quand Gautiron se mairia, — Mairion print qui dit li a...* »

MAISSUELLE et MASSUELLE, n., scabieuse commune (*scabiosa arvensis*). *Maissuelle des bois, scabiosa succisa*. — Du vieux franç. *massuette*, petite massue ?

MAISSUILLER (ou MESSUILLER, ou MESSUYER ?), v., se dit de l'action

d'une plante qui, sous l'influence du froid ou d'une maladie, se déforme, se recroqueville et dont la tige s'aplatit, se tord bizarrement... On trouve des exemples fréquents de cette déformation dans la chicorée des chemins. Nous ne connaissons point de synonymes en français. *Se coffiner* ne donne pas l'idée exacte de *messuyer*.

MAITIN, n., matin.

MAITINGNÉE, n., matinée.

MAJENOTTE, n., dim., petite maison, maisonnette; petite cabane que construisent les enfants, pour s'amuser, en gardant les bestiaux dans les champs.

MAJEU, adv., désormais, dorénavant, à l'avenir: *Ah, si t'y r'tonnes majeu, gare ai tes côtes!* (Ah, si tu y retournes dorénavant, etc.). — Vieux franç. *meshuy*. — *Maieu*, plus, Gros.; *majeu*, à l'avenir, P. T.; *majeu*, id., G. et R.; *mès'huy*, id., Thév.

MAJON, n., maison : *I' dit des rajons — Comme des majons* (Il dit des raisons, grosses comme des maisons, c'est-à-dire de grosses bêtises.) — *Majon*, P. T.

MALAGÉ, adj., malaisé, difficile; fait au fém. *malagée* et *malagère*.

MALAGÈRE, n. adj., femme difficile à vivre, acariâtre, querelleuse.

MALAINJOTTE, n., mésange, oiseau. *Malainjotte*, piège pour prendre les mésanges et les autres petits oiseaux, espèce de cage dans laquelle se trouve un appât, et qui se referme brusquement aussitôt que l'oiseau y est entré. — De *mésangette?*

MALBROU, n., grosse charrette ou camion, dont les fortes roues ont des jantes de onze à douze centimètres de largeur au moins. — Voir *maringotte*.

MALE, n. fém., merle, oiseau : *J'ai prins ein nind de male*, c'est-à-dire j'ai pris un nid de merle.

MALHEUROUX, ad., malheureux; pauvre.

MALICE, n., s'emploie pour désigner une espèce de parement, qui tient lieu de poignet, aux manches des anciennes chemises.

MALSAUCE, n., saule marceau (*salix caprœa*).

MAMIE, MANMIE et MÎMIE (*faire*), caresser légèrement avec la main : *Fais-li mânmie, au toutou, mon gachenot*, c'est-à-dire caresse le, passe lui doucement la main sur le dos. Faire semblant de corriger, frapper pour rire : *Mas, vous ne le fouettez pas vote gamin, vous li faitieus seulement mâmie*. On dit aussi dans le même sens *faire mînette*.

MANCINGNE, n., viorne (*viburna lantana*) : *J'ai rencontré, voisingne — Ein homme au bois quillon — Qui copot des mancingnes — Pou li faire ein beunn'tron. — Mairions nos filles, voisingne — Mairions-les don !*

MANDEROLLE, n., désigne, avec une nuance de mépris, toute bande d'étoffe pendante ou flottante dans les vêtements, écharpe, ruban, lambeau, guenille... Corruption de banderole? — On dit aussi *napperon*.

MANIQUE, n., s'emploie dépréciativement pour machine, engin; engin peu commode, ennuyeux, inutile, compliqué, invention ridicule, etc. : *Eunne belle manique !* c'est-à-dire un bel engin ! — Voir *engimelle*, même sens.

MANIQUER, v., arranger, agencer; combiner, manigancer, comploter : *I's ont maniqué çai ensemble* (*ensemb*ieu), c'est-à-dire ils ont arrangé cette affaire, machiné cela ensemble. Se prend le plus souvent en mauvaise part, au prop. et au figuré.

MANSILLON (ou MENCILLON?), n., espèce de petit trait de fer, s'adaptant au collier du cheval, et muni d'un large anneau dans lequel entre le limon. On n'en fait plus guère usage. On dit encore, en manière de proverbe, quand on donne une friandise à un enfant, par exemple : *I' n'en ferai pas des mansillons*, ce qui signifie : il va l'avaler tout de suite, il ne la gardera pas. Probablement un jeu de mots sur *mansillon* et *avaloire*, une autre partie du harnais. — Du vieux franç. *mancelon*, manchette?

MANTE, n., couverture de lit en laine foulée.—Vieux franç. *mante*, sorte de vêtement.

MANTÉ et MANTIEAU, n., manteau. *Manté* est le plus souvent dépréciatif.

MAQUE (ou MAS QUE?), loc. conj., quand, lorsque, dès que : *Maque j'ains fini*[1] *note champ j' goûterons*, c'est-à-dire quand nous aurons fini, etc. On emploie aussi dans le même sens *vaque : Vaque j'ains fini*, etc. — *Mes que*, quand, Gros.; *mais que*, lorsque, Thév... « Mais que nous soyons ivre, » Oliv. Basselin.

MARCAGE, n., marécage.

MARCHAIT et MARCHAT, n., souille, petite mare, lieu bourbeux où les sangliers viennent boire et se vautrer. — *Sourd*, petite mare d'eau dans les bois, G. et R. — Du vieux franç. *mareschat*, marais, lieux marécageux? ou *marcheau*, mare, amas d'eau?

---

[1] *J'ains* pour *j'airons*, cette expression demandant le subjonctif.

MARCHANDIGE et MARCHAINDIGE, n., marchandise. S'emploie dépréciativement pour désigner certaines choses mal faites, mal réussies, ou qu'on trouve laides, peu commodes, etc. : *Mas ton pain gn'ast pas levé; v'lai de lai belle marchandige!* c'est-à-dire du beau pain, quelque chose de propre!

MARCOU, n., matou, chat mâle entier : *I' rouille les œux comme ein marcou qu'an châtre,* c'est-à-dire il écarquille, il tourne, il roule les yeux comme un matou, etc. — *Marcoux,* pièce de pressoir, Gros.; *marcou,* matou, gros chat, Thév.

MARGOTTE, n., marcotte, rejeton de plante, particulièrement d'œillet.

MARGOUILLAIT et MARGOUILLAT, n., flaque d'eau bourbeuse, endroit marécageux, vaseux; margouillis, patrouillis. — Vieux franç. *margoilloier,* rouler dans la boue. — Voir *patouillait.*

MARGOUILLER, v., barbotter dans l'eau, dans les margouillis, patrouiller. — Voir *patouiller, margouillait,* etc. — Vieux franç. *margoilloier,* se vautrer dans la fange.

MARGOULOTTE, n., belette; le menton, le dessous du menton : *I' li ai r'levé lai margoulotte d'ein cueup de poing* (Il lui a relevé le menton, etc.). *Margoulotte,* mouchoir, foulard, etc., passé en fanchon pour se préserver du froid aux dents ou aux oreilles : *Ote tai margoulotte, i' ne fait pus frod.* — Voir *emmargoulotter.* — Vieux franç. *bacoule,* belette, fouine, mot qui s'emploie encore dans quelques villages.

MARGUITIOTTE, n. dim., petite marguerite, marguerite, pâquerette, camomille, etc. Presque toutes les plantes radiées de la famille des composées portent le nom de *marguitiotte,* marguerite.

MARINGOTTE, n., petite charrette à roues étroites, *pointues,* par opposition au *malbrou,* dont les roues ont des jantes très larges.

MARLIN et MALIN, n., merlin, massue, gros marteau à long manche; marteau-hache dont on se sert pour fendre le bois.

MARQUE, n., s'emploie pour brandon : espèce de *voyant* fait le plus souvent d'un échalas et d'un torchon de paille ou d'une latte en croix, qu'on fiche en terre à chaque bout d'un champ emblave pour en interdire la pâture, au milieu d'un sentier pour en défendre le passage, etc. On dit aussi *remarque* et *torche.*

MARQUOT (ou MARCOT?), n., pièce de bois équarrie, de la grosseur d'un chevron environ, qui se place sur le marc pour achever de remplir l'intervalle entre la *maie* (ou le *meth*) et le levier du pressoir. — *Marcoux,* Gros. — De marc?

MARRIAIN, n., merrain, planchettes de chêne destinées à faire des tonneaux. — Vieux franç. *marrien, marren,* bois de charpente.

MARRONNIER, n., fabricant de *marriain* ou merrain.— Vieux franç. *marroner,* couper du *marrien.*

MARTIEAU, n., marteau; espèce de grosse fraise, capron. — Voir *maté.*

MAS, conj., mais. *Mas que* (voir *maque*).

MASTOQUE (ou MASTOC?), n. et adj., personne lourde, épaisse, indolente, endormie, maladroite; en parlant des choses, pesant, grossier, matériel : *J'ai des gros mastocs de souliers qui me lassent devant que d'éte mins,* c'est-à-dire j'ai des gros souliers massifs, pesants, qui me fatiguent avant d'être mis, d'être à mes pieds. — De masse, massif?

MATAU, interj. Voir *mâtin.* (*Mâtâu*).

MATÉ, n., marteau, avec une nuance de dépréciation. On dit plus souvent *martieau.*

MATÉREAUX, n., matériaux.

MATIN! interj., du langage pop. général, équivaut à diable, diantre, mazette, fichtre, peste, etc. : *Ah, mâtin, tu ne te gênes pas! Ah, mâtin,* ou *s... mâtin! i' fait-i' frod!* Les délicats disent *mâtâu* et *sapré mâtâu.* — *Mâtin,* interj., Thév.

MATINGNE, n. et adj., féminin de mâtin. (*Mâtingne*).

MATON, n., petit amas de farine mal délayée, en boulette dans la bouillie, etc. — Voir *grumelot* plus employé. —Vieux franç. *maton,* sorte de gâteau.

MATOU (*chaudronnia*), espèce d'injure sans doute, dont les enfants poursuivaient les chaudronniers ambulants, étameurs, etc. : « *Chaudronnia matou — Qui met lai piéce au long du trou...* » c'est-à-dire à côté du trou.

MATRE et MAÎTE, n., maître : *Eune fais pas tant ton mâtre!* Le fém. est *mâtrôsse,* maîtresse : *Ç'ast lai mâtrôsse de lai majon,* c'est-à-dire la maîtresse de la maison.

MATRI, adj. ou part. pas.; ne s'emploie que dans cette expression : *Chanve matri,* pour désigner les brins de chanvre desséchés, fanés, morts dans la chenevière avant la complète maturité. Les enfants l'arrachaient pour se faire des fouets et des *codelottes.*

MATRIGE, n., maîtrise, droit de commander, qualité, pouvoir du maître. *Aivoi lai mâtrige,* avoir le commandement, la direction : *Ç'ast ce gamin lai qui ai lai mâtrige de lai majon,* c'est-à-dire qui commande en chef, qui dirige la maison.

MAU, n., mal : *J'ai mau au vente* (J'ai mal au ventre). *Mau,* n., abcès, clou, tumeur, mal blanc, etc., en général bobo quelconque suppurant et venu naturellement sans coup ni blessure : *I'ai ein mau dans lai tête qui jitt*ieu, c'est-à-dire il a, à la tête, un abcès, un bobo... qui *jette,* qui suppure. *Ête en mau de...* souffrir de l'absence de..., regretter, s'ennuyer : *Eudepeûs que note Mairie eulle l ast en pension, i' m'en ast en mau,* ou *i' m'ast en mau de lé,* c'est-à-dire je souffre de son absence, je la regrette, je m'ennuie. *Gn'ai que deux jous que je seus ici, eh bin, i' m'ast poutiant daji en mau de chez nons,* c'est-à-dire je trouve déjà le temps long, je m'ennuie de ne pas voir ma famille, mon pays, etc. Absolument *aivoi des maux, bin des maux,* avoir de la peine, travailler beaucoup. *Aivoi bin des maux de faire, de dire,* etc., avoir bien de la peine à se décider, à faire, à dire : *J'airôs bin des maux d' m'eurtenin de li f... eunne claque* (J'aurais bien de la peine à me retenir, à ne pas lui donner un soufflet). — *Il m'est en mau,* je m'ennuie, je regrette, Gros. ; *mau,* mal, P. T. — Vieux franç. *mau,* mal.

MAUCABRÉ (*âbre*), désigne une traînée de nuages (*stratus*), brossés par un coup de vent dans le ciel sur une grande étendue, d'une extrémité de l'horizon à l'autre quelquefois, et dessinant vaguement une espèce d'arbre avec son fût, ses branches et même ses racines.

MAUCALÉ, adj., mal *calé,* mal coiffé, mal peigné, négligé dans sa toilette, particulièrement en ce qui concerne la tête : *Ç'ast 'n' peute maucalée qui ai toujous l'air de soti de lai gueule de c'tu qui prend les beurbis,* c'est-à-dire de la gueule du loup.

MAUSAIDREUSSE, n., mot qui ne s'emploie guère que dans cette expression : *I' n' rit qu'en mausaidreusse,* c'est-à-dire il ne rit qu'en cas d'accident, quand il y a une maladresse de faite, quand il faudrait plutôt pleurer... Maladresse se rend d'ordinaire par *malaidreusse.*

MÉCHANT, adj., s'emploie pour mauvais en parlant des choses : *Oh le méchant temps ! Oh lai méchant' soupe !* Signifie quelquefois pauvre, avec la nuance de pitié, d'intérêt que comporte souvent ce dernier mot : *I' me tirot les larmes des œux, ce méchant petiot-lai,* c'est-à-dire ce pauvre petit.

MECHINGNE et MECHINE, n., moissine, faisceau de sarments coupés avec les grappes mûres. (*M'chingne*).

MÉCUEURDI, n., mercredi.

MÉGUJON, n., bulbe comestible, tubercule du *latyrus tuberosus;* la plante elle-même. — *Macujon,* Thév.

MEIDI, n., midi : *Charcher* ou *çarcher meidli (méd-li) ai quatorze heures.*

MEINEUT, n., minuit : *Ai meineut comme ai meidli.*

MÉLÉE (*faire de lai*), mêler du français et du patois, en voulant essayer de parler mieux que les autres.

MÉLER, v. intrans., se dit des raisins qui commencent à mûrir, et dont quelques grains sont déjà rouges : *Les ragins mélent. Çai c'mence ai méler.* — *Grioler,* Gros.

MENIN ou MENINT (*m'nin*), adj. ou part. pass. de bénir, bénit, altération de *benin.* — Cette voyelle composée longue *in,* substituée à la voyelle simple *i,* est ici encore dépréciative.

MENOTTE et MAINNOTTE, n., espèce de champignon comestible, la clavaire. — En forme de main?

MENRE, adj., délicat, chétif, pâle, maladif, amaigri, en dépérissement : *Oh, i' ast bin menre son petiot!* c'est-à-dire il est bien pâlot, bien chétif, etc. *I' se crot guèri, mas i' ast toujous bin menre, de pus en pus menre,* etc. — *Menre,* ou moindre, maigri, Gros. — Vieux franç. *mendre,* moindre, *amenrir,* amoindrir.— Voir *enmenri.*

MENTEUX et MENTOUE, n. adj., menteur. Fém. *mentouse* et *mentoure.*

MENUSERIE, n., menuiserie.

MENUSIER, n., menuisier.

MÉPRISOUE et MÉPRIJOUE, n. adj., celui qui méprise d'habitude, mauvaise langue, calomniateur. (*Méprijoû*).

MÉRE-GOUTTE, n. comp.; on nomme ainsi le vin qui est tiré de la cuve avant le pressurage.

MERÉGE, n., merise, fruit du *meréger,* merisier.

MERÉGER, n., merisier (*cerasus avium*). (*M'régé*).

MÉRLUGINGNE et MÉRE EURLUGINGNE, n., salamandre, celle qu'on trouve dans les débris de murs humides, *salamandra maculosa,* croyons-nous. — De *mellusine?*

MERVEIL, adj., vermeil : *V'lai des rasins qui sont enco aussi merveils qu'ai lai venainge,* c'est-à-dire aussi vermeils qu'à la vendange, aussi bien conservés.

MERVÔ et MERVOR, adverbe de désir, de doute, d'étonnement, de crainte, de défi, etc. : *Mervô s' i' vienrai?* (Je me demande, avec

curiosité, avec désir, etc., s'il viendra.) *Mervor s' i' pourrai le faire? Mervor si t'airôs le couraige de mainger ton co teut entier sans nous? Mervô don s' i' ferai bieau temps demain? Euje vous dis qu'i' ai tiué ein liève.* — *Mas mervô?* répondra également celui que la chose étonne, celui qui en doute, qui la souhaite ou qui la craint. — Les beaux parleurs disent *mervoir*. — *Meure vôi si*, je m'étonne si, G. et R. — *Mirum videri?*

MEUCHE, n., mouche. *Meuche*, ou mouche *ai miée*, mouche à miel, abeille; mouche *catholique*, cantharide. *Mette les mouches* ou *les meuches*, poser un vésicatoire : *An ni*[1] *ai mins les mouches en deux plaices*, c'est-à-dire on lui a posé deux vésicatoires.

MEUD, n., muid, tonneau. Le *meud* proprement dit est un tonneau de la contenance de deux cent-vingt litres.

MEUE, n., moue, grimace. *Faire lai meue*, faire la moue, bouder. On dit dans le même sens *fairé lài mingne*. (Voir *pipion*, *cul de poule*.) — Vieux franç. *moe*, bouche.

MEULE, n., espèce d'engelure au talon, dont la démangeaison est très vive : *Aivoir lai meule*.

MEULIN, n., moulin : *Meûlin ai vent*, *meûlin ai l'eau*. — *Melin*, moulin, L. C. et P. T.; *m'lin*, G. et R. — Vieux franc. *moelin*, *muelin*, moulin.

MEUNNETRER, n., ménétrier, joueur de violon qui fait danser. (*Meunn'tré*).

MEUNNEVÉ et MEUNNEVIEAU, n., poignée de chanvre liée et disposée pour être mise en *mâche*, puis au rouissoir... La *mâche* se compose d'une vingtaine de *meunnevés*. — *Mauvée*, Gros. — Du vieux franç. *manée*, poignée?

MEUR, adj., mûr, en maturité. (*Meûr*). — Vieux franç. *meur*, mûr.

MEURGÉ (ou MEURGER?), n., monceau, tas de pierres amassées dans les champs, les vignes, les friches, et provenant d'ordinaire de l'épierrement des propriétés voisines, de défoncements, de vieilles carrières, etc.; vieux mur en ruine... On dit plus souvent *murot*. — Vieux franç. *murgier*.

MEURI, v., infin., mourir. — *Motchi?*! P. T.; *meuri*, mourir, G. et R.

MEURI, v. infin. et part. pas., mûrir, mûri. (*Meûri*).

MEUROTTE, n., provision, conserve, réserve, économies. S'ap-

---

[1] *An ni ai* pour *an li ai*, on lui a.

plique tout particulièrement aux provisions de bouche salées : *T'en aies don enco du sainglier ? — Oui, j'aivôs fait 'n' petite meûrotte*, c'est-à-dire j'avais fait une petite conserve, j'en avais détourné, caché, *salé* un peu... C'est de là probablement que vient l'expression *sailé comme d' lai meûrotte*, très salé, salé comme des conserves salées. — De *sailemeûre*, saumure. — Voir *moinjotte*.

MEUSI, v., inf. et part. pas., moisir, moisi. *Meusi*, adj. et n., pâle, blême, maladif : *I'ast bin meusi pour ein monsieur qui mainge de lai char* (Il est bien pâle, pour un monsieur, etc.). *Oh l' peût meusi que tu fais don !* dira avec regret et dépit une mère à son enfant, c'est-à-dire le vilain blême, le pauvre délicat, etc. — *Meugi*, moisi, G. et R. — Vieux franç. *muisi*, moisi.

MEUSSER (*se*), v., se musser, se cacher, caponner, reculer, se taire : *I' v'lot teut tiuer, mas quand je seus airrivé, i' s'ast meûssé*, c'est-à-dire il s'est calmé, il a fait le mort, il s'est tu. *Meûsse-te !* tais-toi ! — *S' musser*, se cacher ! ! G. et R.

MEUX, adv., mieux : *I' serot meux en tarre qu'en pré*, c'est-à-dire il serait mieux mort que vivant. — *Miay*, mieux, L. C.

MIAILLE, n., menuaille, toutes sortes de petits objets dont on a prélevé le choix, criblures; spécialement, tout petit plomb de chasse, nos 7, 8, 9. — Voir *cheni* et *raivauderie*.

MIALER, v., miauler. Se dit du cri des chats et des petits enfants. (*Miâlé*).

MIAOU (*marcher ai*, ou *ailler ai*), marcher courbé, ployé en deux, soit pour se dissimuler, soit pour cause de vieillesse ou de douleur : *I' marchot ai miaou, mas je l'ai toujous bin vu* (Il marchait en se courbant jusqu'à terre, mais je l'ai quand même vu). *I' ast bin cassé, i' vai ai miaou*, c'est-à-dire il est bien cassé, bien vieux, il va tout courbé. — Voir *se couligner*. — Ne pas confondre avec *ai boucheton*, bien qu'on emploie quelquefois ces deux mots l'un pour l'autre.

MICHOT, n. dim., toute petite miche, poignée de pâte qu'on jette au four et qu'on retire avant le reste de la fournée. — Voir *dondainne*.

MICHOTTE, n. dimin., petite miche; la *michotte* est l'intermédiaire entre la miche et le *michot : S' i's sont riches — I's maingeront de lai miche — Nous je sons richots — Et je maingerons du michot*, c'est-à-dire nous qui ne sommes pas riches, nous mangerons du pain tout comme ceux qui le sont. Une consolation qui a bien sa petite nuance de dépit et d'envie.

MICMAC, n., s'emploie pour grimace, affectation, girie, pose : *I' fait bin des micmacs,* c'est-à-dire il fait bien des embarras, bien du train.

MIDRI (ou MIDRIT?), n., pierre en tronc de cône ou de pyramide plus ou moins irrégulier se substituant au *liège,* dans un jeu semblable à celui du bouchon, mais qui se joue avec des pierres plates ou *pailots* (palets), au lieu de gros sous, et où la monnaie d'enjeu est remplacée par des ferrailles. Par analogie, on donne aussi ce nom aux képis de différentes sortes, à toutes les coiffures d'uniformes plus ou moins en tronc de cône. — *Midret,* but de jeu de palet, Gros. — De mi-droit? (mi-*dret,* mi-*drit*).

MIÉE, n., miel. Mouches *ai miée,* abeilles. — *Mouches à mié,* abeilles, Gros.

MIGNADON et MINGNADON, n., mignot, enfant gâté; enfant câlin qui cherche des caresses; enfant affété, précieux. — De mignard, mignarder?

MINABE et MINABLE, adj., misérable, malheureux, souffrant; pauvre, sale, en haillons : *Je n' serôs pus aille, oh, je seus bin minâbe!* (Je ne peux plus aller, plus marcher, oh, je suis bien souffrant, bien à plaindre). *I'aivot l'air bin minâble* (*minâbieu*), c'est-à dire l'air bien pauvre, il était bien râpé, bien sale, bien caduc. Se prend toujours en bonne part. — *Minable,* pauvre, délabré, pitoyable, Thév.

MINERESSE et MINNERESSE, adj. fém., mineure, qui n'a pas atteint sa majorité.

MINET, n., chenet. — Vieux franç. *queminel.*

MINGNE, n., mine, air, figure. *Faire lai mingne,* faire la moue, bouder. — Voir *meue, pipion,* etc.

MINGNE, n., mine : *Qu'an en dèpense don de c't' argent! I' en faurot 'n' mingne, d'ailleurs!*

MININE, MINOTTE et MINONNE, n. dim., terme enfantin, petite main : *I' fait frod, hiche! Caichez ses minines, mai gachotte,* c'est-à-dire cachez vos (*ses* pour *vos*) petites mains, etc.

MINS, p. pass. de *mette* (mettre), mis : *Eulle l ai mins sai caile de traivers* (Elle a mis sa coiffure, son bonnet de travers, c'est-à-dire elle est mal disposée, elle est de mauvaise humeur). Le fém. se fait en allongeant le son : *min.*

MIOLÉE, n., mie de pain émiettée dans du vin ou dans du lait : *J'ai maingé de lai miolée en lait.* On ne désigne pas le liquide, quand ce liquide est le vin : *J'ai maingé de lai miolée,* c'est-à-

dire du pain émietté dans du vin. — *Miaulée*, ce qu'on mâche avant de le donner aux petits chats?? Gros.

MIOT et MUOT, adj., muet. Fém. *miotte* et *muotte*.

MIOTTE, n., miette; miette de pain, reste, débris de nourriture; petit débris, petit reste d'une chose quelconque : *I' ai maingé teute lai part, gn'en reste pas 'n' miotte* (Il a mangé toute la viande, il n'en reste pas un atome). *Miotte*, mie de pain : *Mainge lai creûte et lache me lai miotte* (Mange la croûte et laisse-moi la mie). *Raimasser ses miottes*, reprendre haleine en achevant doucement un exercice plus ou moins violent, prolonger encore un peu le plaisir ou la récréation pour en mieux savourer la fin, jouir de son reste, gagner du temps : *Ç'ast mon teur ai m'ébranner, ote te vit*ieu. — *Aittends don ein poichot que j' raimasse mes miottes* (C'est à mon tour à me balancer, ôte toi vite! —Attends donc un peu que je jouisse de mon reste, que je m'arrête doucement, etc.). — Voir *chipette*, *fistule* et *talipe*.

MIQUELOT, n. adj., s'emploie pour douillet, délicat, câlin, qui aime à être dorloté (voir *mignadon*). *Faire eul miquelot*, faire le malade, le souffrant, le triste, pour être plaint, soigné, caressé. Se dit particulièrement des enfants : *Ein bieau miquelot qui geint toujous!*

MIQUETTE, nom générique des chattes, par opposition à *marcou* (matou) : *Ç'ast 'n' miquette que j'ons, et vous ç'ast ein peût marcou*, c'est-à-dire c'est une chatte que nous avons, etc.

MIROIE et MIROUE, n., miroir, glace. (*Miroî*). — *Miroi*, ch. de n.

MISSERANDE (*ai lai*), expression qui ne s'emploie que dans une espèce de jeu de *boûchotte caichante*. Le *boûchot*, à qui on a bandé les yeux, crie : *Ai lai misserande!* Un des joueurs répond de sa cachette : *Qui que tu demandes?*... L'enfant demandé va délivrer de son bandeau le patient qui se met alors à la recherche de ses autres camarades. — *Mizerande*, hydromel, Gros.; *misserande*, hydromel, Thév.

MITIAINNE, n., mitaine, espèce de gros gant pour travailler aux champs par le froid, moufle. S'emploie quelquefois pour main, avec dépréciation ou plaisamment : *Vai laiver tes mitiainnes*, c'est-à-dire va te laver les mains.

MITION, n., miton.

MODE (*mode* et *mod*ieu), v., mordre. Part. pass., *modu* et *modiu*. — *Moghiu*, mordu, G. et R.

MODESSE, n., morsure : *T'aies don mau ai lai jambe? — Oui,*

*eunne modesse de chien.* Ceux qui font de la *mêlée* disent *modasse* et *mordasse.*

MODON et MODION, n., ce qu'on enlève avec les dents en mordant à même dans quelque chose, un fruit, du gâteau, du pain : *I'ai modu ein bon modon dans mai pomme,* c'est-à-dire il a mordu une bonne bouchée. *Modon* désigne aussi le vide laissé par le morceau enlevé : *I'ai des modions teut ailentour de lai gailette.* Par analogie, entaille en rond occasionnée par un choc, une chute, à un vase, une assiette, un couvercle de terre, etc.

MOÉCHE, n., mèche : *Eunne moéche de lampe, eunne moéche de virbeurquin,* etc.

MOGUIGNER et MOGUINGNER, v., mordre à petits coups répétés, mordiller, ronger : *I' moguigne ses ongles,* c'est-à-dire il mordille, il ronge. Un jeune chien *moguingne* tout ce qui lui tombe sous les dents. — Voir *charonger.*

MOIBLE, n., meuble. (*Moible*). — Vieux franç. *moible.*

MOICHENER, v., moissonner.

MOICHENOUE, n., moissonneur, aoûteron. (*Moichenoû*).

MOICHÔN, n., moisson. La syllabe *chon* se fait très longue. — *Méchon,* G. et R.

MOILLOU, adj., meilleur : *Ç'ast le moillou de tourteus,* c'est-à-dire le meilleur de tous.

MOINCHE et MOINGE, n., manche : *Ein moinche de sarpe, ein moinge d'haiche.* — Vieux franç. *mange.*

MOINGNEAU, n., moineau, pierrot.

MOINJOTTE, n., petite réserve amassée, économisée avec soin et cachée, ou du moins mise à part; petite cachette : *Eulle met sai moinjotte dans sai paillaisse* (*pai-iesse*), c'est-à-dire sa bourse dans sa paillasse. — Voir *Gauviotte.* S'applique plus spécialement à certaines provisions de bouche d'une conservation facile, fruits secs et séchés, friandises, etc. : *J'ai raimassé 'n' bonne moinjotte de noujottes que je gade pou lai S^t^ Nicoulas,* c'est-à-dire une bonne petite provision de noisettes, etc. — Voir *meûrotte.* Désigne aussi un petit sac, une espèce de bourse en toile, plutôt longue que large, propre à contenir au besoin les choses à conserver ainsi... — *Maingeotte,* de manger? Des vieux mots *muchote,* cachette? ou *montjoie ?*

MOINNER et MOUNER, v., sucer son doigt, ou plutôt son mouchoir (voir *non-non*); ramasser et agiter les lèvres comme lorsqu'on fait une succion. — Voir *nonner.*

MOINS (*du*), s'emploie pour c'est-à-dire, quand on s'est trompé et qu'on se reprend : *Viens d'aiveu moi, Ugène, du moins, non, Baptisse* ? Viens avec moi, Eugène, c'est-à-dire Baptiste, je me trompe.

MOISON, n., taille, mesure, dimension. S'emploie exclusivement dans cette expression : *de bonne moison*, pour dire de moyenne taille, de bonne grosseur, de dimensions convenables : *Note chanve gn'ast pas grand, grand, mas i' ast de bonne moison* (Notre chanvre n'est pas bien grand, mais il est de bonne taille, bien proportionnée, de longueur suffisante). — *Moison* (grain de) grain tel qu'il est recueilli par les fermiers?? — Vieux franç. *moison*, mesure, forme.

MOITIAN, n., milieu : *Au moitian de lai rue* (Au milieu de la rue.) *V'lai les deux bouts et le moitian* (Voilà les deux bouts et le milieu, c'est-à-dire voilà la chose, c'est comme cela, c'est tout !) — *Meitian*, milieu, P. T. — Vieux franç. *mitan*, moitié.

MOLLITURE et MOULLITURE, n., humidité, état de ce qui est humide, mouillé, température très humide, temps pluvieux : *An ne peut pas traivoiller aux vingnes pa c'te molliture lai*, c'est-à-dire par ce temps humide là, quand la terre est aussi molle, aussi détrempée, etc. *Ç'ast zeû seummé pa lai moulliture.* — *Moliture*, humidité. Gros.

MONNITION et AIMONNITION, n., munition : *I' vai ai lai chaisse sans ses monnitions* (Il va à la chasse sans ses munitions). Pain *d'aimonnition*, pain de munition. Vieux franç. *amonition*.

MOQUE (*Je vous en*, ou *je t'en*), se dit pour joliment ! quelle erreur ! Ah bien oui ! etc.; *Aites-vous hèritié de vote oncle? — Ah je vous en moque !* c'est-à-dire avez-vous hérité de votre oncle ? — Joliment ! Ce n'est pas à nous que ces choses-là arrivent, etc. On dit aussi dans le même sens *de belle : J'ons hèritié de belle !*

MOQUE (*aivoi lai*), être dédaigné, oublié ; être de reste, de trop, ne pas servir : *Ton dingner, i' ai zeû lai moque*, c'est-à-dire n'a pas été mangé, les convives ayant manqué volontairement ou non. *J'vous aivôs fait 'n' boinne fouleire, mas eulle* l *ai zeû lai moque; vous n'êtes pas venuns goûter au long de moi.*

MORELLE, n., traverse de bois terminée à chaque bout par une garniture de fer, qui sert à relier entre elles et à maintenir les ridelles d'une charrette. *Morelle*, insecte noirâtre, une espèce de blatte, qu'on trouve souvent dans la farine et même dans le pain.

MOTE (*mote* et *mot*ieu), part. pas. fém. de *meuri* (mourir), morte. *Mote* et *mot*ieu, n.: *Ein mort et eunne mote*, ou *eunne mot*ieu.

MOTER (*n' pas*), ne pas dire, ne pas répondre un mot, ne pas protester, être interdit : *Euje li ai dit tot çai et i' n'ai pas moté* (Je lui ai dit tout cela et il n'a pas ouvert la bouche). *Eun' mote pas !* c'est-à-dire ne proteste pas, ne dis pas un seul mot, ne souffle pas ! — Voir *grouiller, piper, souffler, etc.*

MOU et MEU, adj., s'emploie pour mouillé, trempé : *Euje seus r've-nun pa lai pleue, j'ètôs tout mou* (Je suis revenu par la pluie, j'étais tout trempé). *I'ast teut meu de suieur*, c'est-à-dire tout mouillé, tout trempé de sueur. — *Mou*, mouillé, moite, Gros.

MOUCÉ et MOUCHÉ, n., morceau, monceau, tas ; *Ein moucé de pain* (Un gros morceau de pain). *Ein mouché de fien* (Un tas de fumier). Ce mot est plutôt un augmentatif de morceau... — *Mouchet*, morceau, L. C. et P. T.; *mouchai*, G. et R.

MOUCHELOT, nom diminutif par la forme, mais non par le sens qu'on y attache ; signifie proprement morceau : *Ein mouchelot de pain*, un morceau de pain. On dit un gros *mouchelot*, ou un *moucé*, un gros morceau, et un petit *mouchelot*, un petit morceau.

MOUCHETAICHE, n., moustache.

MOUCHETTE, n. dim., petit mouchoir qu'on attachait autrefois à l'épaule des enfants, afin qu'il ne pût s'égarer.

MOUILLÈRE, n., endroit humide, marécageux, dans les champs cultivés ; endroit où l'eau s'égoutte, séjourne, dort. On dit aussi *ègouttîs*. — *Mouillère*, endroit marécageux, Gros.

MOUILLOTTE et MEUILLOTTE, n., terme de fileuse, la salive dont elle mouille son fil, à défaut de mouilloir ou d'éponge : *Euj' moguigne des p'nelles pou me bailler de lai mouillotte* (Je mâchonne des prunelles, etc.). Par extension, salive en général : *J'ai lai bouche si choche que je n'ai pus d' mouillotte*, c'est-à-dire que je n'ai plus de salive du tout.

MOUIRE, n., petit fruit noir de la ronce, mûre, mûron. — Vieux franç. *meuron*, mûre sauvage.

MOURTIA, n., mortier, et, par analogie, terre molle, détrempée : *Ç'ast-i' bin mou pa les champs ? — Ç'ast du mourtia*, c'est-à-dire la terre est comme du mortier. *Chichie mourtia*, goujat, maçon qui fait le mortier ; espèce de défi dont les enfants poursuivent les maçons afin que ceux-ci leur jettent une truellée de mortier : On crie *chichie mourtia*, comme on crie *dio d'œûs*.— De chiche ?

MOUTELLE, n., poisson d'eau de rivière, la lotte, croyons-nous. Ce

mot s'emploie par plaisanterie dans cette phrase : *Vai-t'en pêcher des moutelles*, c'est-à-dire va-t'en où tu voudras, tu n'as que faire ici, tu nous gênes, f... le camp !

MOUTTE, n., petit morceau de terre, motte : *J'ai èmouttelé mon champ qui ètot pleun de mouttes*, c'est-à-dire j'ai émotté, etc.

MOUVANT, adj., s'emploie pour humide, marécageux : *Ç'ast des terrains mouvants*, c'est-à-dire des terrains humides d'où l'eau suinte. — Voir *ègouttis, mouillére, sourcis*.

MOUVER, v. intrans., mouvoir, changer de place, bouger : *Eune mouve pas, ou je t'écrase* (Ne bouge pas, ou...). *Ne pas mouver*, quelquefois ne pas répondre, ne pas protester, rester interdit : *Euj' li ai dit ses vérités et gn'ai pas mouvé*, c'est-à-dire il n'a rien répondu, il est resté coi. — Voir dans ce dernier sens : *dèbailler, grouiller, moter, piper, renifler, renoncer, souffler*.

MOUZON, n., grosse femme sans souci, rieuse, indifférente : *Eulle rit de teut, c'te mouzon-lai* (Elle rit de tout cette grosse nonchalante, cette sans cœur-là). On dit aussi grosse *mouzon*. Ce mot est beaucoup moins injurieux que *trouille*, et s'emploie le plus souvent plaisamment.

MUGUE, n., plante adventice, le melilot jaune (*melilotus arvensis*). *Muque*, mélilot, Gros.

MUJOTTE, n., petit mammifère insectivore, musaraigne. (*Mûjotte*).

MULE, n , meule, dans le sens de tas : *Eunne mule de foin, eunne mule de paille* (*pé*-ieu). (Voir *tisse, poutée*). *Fronmaige de mule*, frommage de Gruyère.

MUMELLE, n., mamelle.

MURAILLE, n., s'emploie pour mur : *J' te f...trôs 'n' claque que lai mureille t'en baillerot autant*, c'est-à-dire un soufflet si fort que le mur, contre lequel tu tomberais, te frapperait de l'autre côté.

MURAILLER, v., maçonner, faire du mur. (*Muré-ié*).

MURAILLOTTE, n. dim., petit mur; mur éboulé, ruines de mur, éboulis, (*Muré-iotte*).

MUROT, n., tas de pierres provenant de champs épierrés, de plantations de vignes, de fouilles, de ruines, etc. : *An jittieu toujous les piarres su les murots*, c'est-à-dire l'eau va toujours à la rivière. — Voir *meurgé*, synonyme.

MUSCADET, n., désigne une espèce de raisin, le chasselas.

MUSIEAU, MUGIEAU, MEUGIEAU, MEUGEAU, n., museau; nez, figure, avec mépris.

NACHOUX, adj., délicat en ce qui concerne la nourriture, difficile à nourrir, nachon, qui se dégoûte aisément; qui mange du bout des dents, comme avec défiance en épluchant ses aliments. Les beaux parleurs disent *nâcheux*. — Voir *chafrongnoux*.

NAILLES, n. pl., terme de mépris pour désigner les enfants : *V'lai les nâilles qui sotent de l'école,* c'est-à-dire voilà les enfants, etc. — *Nailles,* enfants ; se dit en mauvaise part, Thév.

NAILLOU, n., enfant, gamin, avec une nuance de mépris ou plutôt d'ironie, de plaisanterie narquoise. Au fig., s'emploie comme *aiquais, nacou,* etc.

NAIPPE, n., nappe.

NAIRER, v., quêter, aller comme en flairant, avoir l'air de chercher quelque chose à la sourdine, rôder; épier curieusement, mettre le nez dans les affaires qui ne regardent pas, etc.: *Qu'ast-ce que t'aillôs don nairer pa les vingnes ?* (Qu'est-ce que tu allais donc quêter, flairer, par les vignes ?) *J'l'ai surprins qui nairot pa mes paipiers,* c'est-à-dire je l'ai surpris cherchant, fouillant dans, etc.

NAIROUE, n., celui qui *naire,* quêteur, curieux, rôdeur; flâneur, et surtout flâneur *quærens quem devoret.* Ne s'emploie qu'en mauvaise part. (*Nairoû*).

NAIVETTE, n., navette. *Gader,* ou *gadier les naivettes,* être languissant, traînant, malade, en parlant d'un nouveau marié.

NANA, n., dadais, niais, bêta; mignard. S'emploie d'ordinaire avec l'adjectif grand, *grante,* et est des deux genres. (*Nanâ*). — Voir *dadâ*. — *Nanas,* femmelette qui croit tout, Gros.

NAPPERON et NAIPPERON, n., s'emploie avec une nuance de mépris, de dédain, pour désigner : 1° un linge quelconque, du drap au torchon; 2° tout vêtement flottant ou tombant des épaules, châle, fichu, dentelle, collerette, etc.: *Qu'ast-ce que ç'ast, arré, que ce napp'ron-lai qu'eulle aivot su le dos,* ou *qui pendot pa darré lé ?* c'est-à-dire qu'est-ce que c'est encore que cette guenille, etc. (Voir dans ce dernier sens *manderolle.*) — *Napron,* torchon, Gros. — Vieux franç. *naperon,* grande nappe.

NAQUARD, n. augm., de *naque,* matière évacuée par le nez, épaisse et formant comme un crachat.

NAQUE, n., humeur visqueuse évacuée par le nez, ce qu'on mouche, morve.

NAQUER, v., répandre de l'humeur (*naque*) par le nez, morver, avoir le nez sale ; se moucher, se moucher souvent. — *Nacquer*

*aux mouches*, tâcher de les attraper avec les dents, tuer le temps, Gros... Se dit particulièrement des chevaux, Thév.

NAQUETER (ou NACQUETER ?) *les dents*, claquer des dents de froid ; *I' aivot frod qu'i' naquetot les dents*, c'est-à-dire il avait si froid qu'il claquait des dents.

NAQUETTES (ou NACQUETTES ?) n. pl., dents (ou mâchoires ?). Ne s'emploie guère que dans cette expression : *Tende ses naquettes*, ricaner, rire en se moquant : *J'ai cheû et i's tendont los naquettes* (Je suis tombé et ils rient.) — *Nacquelle*, grande mâchoire ; *nacques*, dents, mâchoire ; *nacquettes*, première culotte d'enfant, Gros. ; *nacquelles*, grand os maxillaire des animaux, Thév.

NAQUILLER (ou NACQUILLER ?), v., manger du bout des dents, sans appétit ; faire le difficile, le *nachoux*. (Voir *pluchotter*). — *Nacquiller*, Thév.

NAQUOU, ou NACOU, n. adj., morveux, qui a le nez sale, *ein pied de beurbis au bout du nez*. Au fig., s'applique dépréciativement à un gamin qui veut faire l'homme, le fort, le brave : *Toi, dire çai? Toi, faire çai ? toi, pouter çai, méchant nacou ?* (Voir *aiquais, aitrâ*, etc.). Avec une nuance plaisante, presque admirative : *Tu vois bin ce nacou-lai, eh bin, çai boit daji dans ein baril !*

NARRÉE, n., récit niais, fadaise, conte à dormir debout, conversation longue et ennuyeuse, goguenette, mensonge, compliment grivois, gravelure : *I' m'embêtot d'aiveu ses narrées qui n'en finichaint pas* (Il m'embêtait avec ses fariboles, etc.). *Qués narrées !* (Quels mensonges, quelles fables !) *I' conte des narrées aux femmes*, c'est-à-dire des gaudrioles, des gaillardises. — Voir *dandaines, flaube, nivelle, nasillerie, etc.* Tous ces mots s'emploient indifféremment les uns pour les autres. Cependant on peut dire que *dandaines* signifie plus spécialement fadaises, niaiseries, *narrée*, guoguenette, fleurette, gaudriole, *flaube*, mensonge, *nivelle*, conte bleu, récit de choses incroyables, *nasillerie*, conversations ennuyeuses, fatigantes, etc. — Du vieux franç. *nare*, mequeries, plaisanterie ?

NASILLERIE, n. pl., fadaises, bavardages, fables, propos grivois ; et plus spécialement, conversations ennuyeuses, fatigantes. — Voir *narrée*.

NASILLER, v., s'emploie pour bavarder, dire des riens, des fadaises, faire des observations saugrenues, conter des *narrées*, des *nivelles*, et surtout ennuyer, fatiguer de sa conversation.

NASILLOUE, n. adj., celui qui nasille, bavard ennuyeux, conteur de

sornettes, de riens, faiseur d'observations ridicules, inutiles, etc. *Quand j'le vois venin chez nous euc' grand nasilloû-lai, çai m'épante*, c'est-à-dire ce grand diseur de fadaises, d'âneries, ce radoteur assommant, etc. On dit aussi *nivier*.

NATION, n., s'emploie pour race, engeance : *Ç'ast 'n' peute nation que les poules*, c'est-à-dire une ennuyeuse engeance, une vilaine race. — Vieux franç. *nation*, famille.

NEIN (ou NIN ?) adv., non, nenni. *Nin-da*, non-da. — *Nein*, non, nenni, L. C., P. T.; *nein* ou *nun*, personne, G. et R.

NÊLE, n., plante adventive des blés, nielle (*lychnis githago*).

NENTILLE, n., lentille, légume, et lentille tache de rousseur.

NENTILLÉ, n. adj., lentilleux, qui a des taches de rousseur : *Oh le peût nentillé !* On dit dans le même sens *vri*.

NÉRON, ou NAIRON *de haiche*, angle extérieur de la hache. — Vieux franç., *néron*, *nairon*, même sens.

NEU, adj., neuf, opposé de vieux : *Ein haibit neû*.

NEUNNE, ou NUNNE, adj. fém., nulle. Ne s'emploie guère que dans cette expression, *nun-ne part*, nulle part.

NEURRI, v., inf. et part. pas., nourrir et nourri, *Faire du neurri*, faire de l'élevage.

NEUT, n., nuit : *I' ast neut*, c'est-à-dire il est nuit. — *Neu*, nuit, G. et R.

NIAIN-NIAIN, n. adj., niais, dadais; qui affecte une délicatesse, des sentiments exagérés ; qui a des jeux, des manières, des caresses, des joies, etc., trop enfantines. — Voir *mignadon*, *nanâ*, etc.

NICAISSER et RICAISSER, v., ricaner ; rire niaisement : *Euje me seus breûlé les dogts, et çai le fait nicaisser* (Je me suis brûlé les doigts, et ça le fait rire.) On dit aussi, dans ce sens, *tende ses naquettes. I' nicaisse pou rin comme eunne bête*, c'est-à-dire il rit bêtement sans cause. — *Nicasser*, grimacer, Gros,; *nicasser*, rire sottement, Thév.

NICAISSIER, n., celui qui *nicaisse*, c'est-à-dire qui ricane méchamment ou qui rit bêtement. — *Nicassier*, grimacier, Gros.

NICHE, n., rate : *J'ai maingé lai niche de note couchon* (J'ai mangé la rate, etc.). De ce que cette chair est fade ? — Voir *niche* adjectif.

NICHE, adj. des deux genres, mou, fade, qui manque de ton, d'assaisonnement, etc. Un homme est *niche*, quand il est paresseux, mou, sans courage et sans vigueur; une cuisine est *niche*, quand

elle est doucereuse, qu'elle manque de saveur ou d'épices; une étoffe est *niche*, quand elle ne se soutient pas, qu'elle manque de corps, de raideur, d'empesage, etc. — Vieux franç., *niche*, *nice*, sot, niais.

NIÔ (ou NIAU?), n., nichet, œuf qu'on laisse dans le nid des volailles afin qu'elles reviennent y pondre. Au fig., et avec une nuance dépréciative, petit enfant : *Couche ton niô (gnô) en plaice de l' tenin su tes genons, et vai ai ton ouvraige*, c'est-à-dire couche ton petit, etc. *Niô*, enfant bêta, simple, qui fait des mignardises qui ne sont plus de son âge, qui s'amuse avec des plus petits que lui, etc.: *I' faut enco que vous le poutains coucher, ce grand niô lai?* c'est-à-dire ce grand dadais-là. — Voir, pour ce dernier sens, *mignadon*.

NIVELLE, n., niaiserie, fadaise, conversation futile, mensonge, gaillardise, et surtout conte bleu, récit invraisemblable. — Voir *narrée*. S'emploie le plus souvent au pluriel de même que *dandainnes*, *nasilleries*, *etc.*

NIVELER, v., niaiser, conter des fadaises, des bourdes, des gravelures, et spécialement des choses invraisemblables; perdre son temps à des bagatelles, s'amuser à des riens. — Voir *nasiller* et *narrée*. — *Niveler*, mettre beaucoup de temps à faire peu de chose, Thév.

NIVIER[1], n., celui qui dit des *nivelles*, des balivernes, des riens, des gravelures aux femmes, etc.; imbécile, niais. — Voir *nasilloue* et *narrée*.

NOGE, n., neige. — *Noef*, neige, XIII^e^ siècle.

NOGER, v., neiger: *I' ai toujous poûr qu'i' n' noge bleu* (Il a toujours peur qu'il ne neige bleu, c'est-à-dire il redoute toujours des choses qui n'arrivent jamais.) *Qu'i' pleuve, qu'i' noge, qu'i' vente, j'irai charcher mon bois.*

NON, ou NONS, pro. pers., s'emploie dans quelques villages pour nous : *Chez non*, chez nous.

NON ou NOND, n., nœud. D'où le calembourg qu'on fait aux enfants qui se plaignent de ce que les autres leur disent des *noms* (des sobriquets): *S'i's te digent des nons, rèponds liô des blouques*, c'est-à-dire s'ils te disent des nœuds, réponds-leur des boucles.

NONNER, v. — Voir *mouner*.

---

[1] On peut voir dans ce mot une contraction de *nivellier*, sans doute un effet des *ll* mouillées.

NONNON, n., terme enfantin, mouchoir, guenille qui sert à *nonner*, à *mouner* : *J'ai pèdiu mon non-non.*

NOR, adj., noir : *Eul temps i' ast nor comme ein cul de chaudére*, c'est-à-dire le ciel est noir comme, etc.— *Noi*, noir, L.C., P.T., G. et R.

NOS, pro. pers., s'emploie pour nous dans quelques expressions: *Viens nos deux*, viens nous deux.

NOUJOTTE, n., noisette.

NOUJOTTER et NOUJOTTIER, n., noisetier. On dit aussi *coûre*.

NOURRIA, n., nourrisson : *Eulle prend des nourrias de Pairis*, c'est-à-dire elle prend des nourrissons de Paris.

NOYER (se prononce *no-ié*), v., noyer : *I' se nôe, qu'i' se noye* (*no*-ieu), c'est-à-dire il se noie, qu'il se noie.

N'TOYER, v., nettoyer. Spécialement, écurer, laver la vaisselle : *J'aï n'toyé* (*n'to-ié*), *et peûs je seus patie* (J'ai lavé la vaisselle, etc.). On dit dans le même sens *relaiver*.

NUAIGE, n., nuage (*nuége*). On dit aussi *brouillard* : *I' y ai des brouillards au temps*, c'est-à-dire il y a des nuages au ciel.

NUN, pron. ind., personne : *J'ai taipé ai lai pote, et gn' aivot nûn* (J'ai frappé à la porte, il n'y avait personne.) *Nûn n'ast venun*, personne n'est venu. — *Nézun*, personne, Gros. — *Voix d'un, voix de nun*, XIV^e^ siècle.

N'UN VA L'AUTE et N'UN VAI L'AUTE, pour *l'un va l'aute* (l'un vers l'autre, ou les uns vers les autres), par un changement assez fréquent de *l* en *n*.

NUN, adj. nu. Au fém. on traîne le son : *Euje vas teute nûn et teute dèchausse*, c'est-à-dire toute nue et sans chaussure.

OBEURDONS (*f... les*) à quelqu'un : le faire citer en justice, lui envoyer l'huissier, lui faire un procès ; lui donner une raclée : *I' m'ai r'tonné 'n' roie, mas j' l' ai f... les obeurdons* (Il m'a retourné une raie de champ, mais je lui ai flanqué l'huissier, le papier timbré, etc.). *T'aies pûgé? Tai mére te f... les obeurdons c'soir*, c'est-à-dire tu t'es mouillé les pieds? Ta mère te donnera le fouet ce soir. — *Oberdies*, rêveries d'une tête embarrassée, Gros.

OGRE, n., ogre : *Oh l' peût ocre!* Oh le vilain ogre !

ODON, n., chantier; besogne, tintouin, embarras : *Euje vas ai mon odon* (Je vais à mon chantier). *D'aiveu quate enfants, j'en ai de l'odon!* (Avec quatre enfants, j'en ai de la besogne, du tintouin!)

*Tout traîne pa c'te majon-lai, ç'ast ein bel odon, ein bel âquier !* c'est-à-dire un beau chantier, une belle besogne ! (Voir *aria.*) — *Ordon,* rangée de vendangeurs, Gros.; *ordon,* tâche limitée; où l'on en est de son travail, Thév. — Du vieux franç. *Ordon,* rang, ordre, arrangement ? de *ordo* ?

œu, n. [illegible] œil : *G'nai pus de pain chez nous, pas ce qui me ferot mau en l'œu* (Il n'y a plus de pain chez nous, pas ce qui me ferait mal à l'œil, c'est-à-dire pas une miette, pas un atôme). *Picher,* et même *ch... des œux*[1], pisser des yeux, pleurer. — Vieux franç. *eux, euz.*

œu, n., œuf : *Tu n'airaies pas toujous deux œûs d'aiprées tai soupe!* (Tu n'auras pas toujours deux œufs après ta soupe !) Ce dicton, qui s'adresse ou s'adressait aux enfants difficiles, exigeants pour la nourriture, prouve la sobriété des habitants de nos villages.

œillot, n. dim., petit œil, petit trou rond, œillet : *p'tit œillot, gros œillot,* etc. (Voir à *jeue.*) *Passe eul laiçot dans l'œillot,* c'est-à-dire passe le lacet dans l'œillet.

œuvre, n., s'emploie pour désigner la partie la plus fine du chanvre peigné, qu'on nomme aussi *poupée.* — *Œuvre,* filasse, Gros.

offri, v. inf. et part. pas., offrir et offert.

ôgé, n., oiseau. — *Ogeai,* oiseau, P. T., G. et R. — Du vieux franç, *oisel ?*

oille, interj., cri de douleur, ahi : *Çai me fait mau, oille* (o-ieu) ! *Oille oille oille !* — De ahi ? ou du vieux franç. *aie,* aide, secours, *kay,* cri pour appeler du secours ?

oin, ou ouin, interj., espèce de oui goguenard, ironique, qui s'emploie le plus souvent par antiphrase pour non, joliment, ce n'est pas cela, au contraire, etc. : *I' paraît que vous aillez faire lai noce? — Ouin !* c'est-à-dire pas du tout ! Joliment ! *Ç'ast vrai comme i' pleut du boudin. T'aies gaingné ? — Ouin ! du couté de mai poche,* c'est-à-dire j'ai gagné comme on perd à Paris. Nous l'avons déjà dit, la voyelle *in* substituée à l'*i* ajoute en général à la signification du mot une idée de dépréciation, d'ironie. On répond aussi dans le même sens *bramant.*

oisille, n., oseille. *Oisille des prés,* différents rumex, *rumex acetosa, rumex acetosella,* et *rumex scutatus.*

---

[1] Nous écrivons au pluriel *œûs* (œufs) et *œux* (yeux). La voyelle *œu* du premier mot est très longue, et celle du second mot très brève.

ÔLÉE, n. — Voir *hôlée*.

OMPTION (*aivoi l'*), avoir le dessus, prendre l'autorité, l'emporter, dominer, commander : *I' veut aivoi l'omption su tot le monde, i' n'écoute nûn*, c'est-à-dire il veut dominer partout, il n'obéit à personne, etc.

ONGLE, n., (*ongle*), ongle. On dit à un chat qui gratigneé par mégarde : *Tu n'aies pas rongné tes ong*uieus *aujd'heu*. Qui t'a créé et mis au monde ? — *Ç'ast lai mére* une telle — une sage-femme quelconque — *d'aiveu ses ongles* : Espèce de parodie du catéchisme.

OPINNION, n., opinion. (*Opingnon*).

OQUELER, OQUELOT, etc. — Voir *hoqueler, hoquelot*, etc.

OREILLOTTE et AIROILLOTTE, n. dim., petite oreille, oreillette.

ORERIE (ou ORRIE ?), n., bijoux d'or, orfévrerie : *Aicheter des oreries*, acheter des bijoux, des joyaux. *Ailler aux oreries*, en particulier, aller acheter l'anneau et les autres cadeaux de noce d'une mariée.

ORFÉVE, n., orfèvre.

ORILLER et AIROILLER, n., oreiller : *l'oriller et l'traiversin*.

ORIOT, n., chardon acaule, circe laineux (*cirsium eriophorum*) ; aigrettes des graines de ce chardon que les pauvres gens recueillaient autrefois pour en faire des lits à leurs enfants : *J'ai fait ein oriller d'aiveu des oriots. Oriot*, n., oiseau, loriot, par la confusion de l'article et du nom.

ORMOIRE (ou AURMOIRE ?), n., armoire.

ORNIOT (ou ORGNOT, ORNIEAU ?), n., mauvais coucheur, homme difficultueux, querelleur, bizarre ; homme de petite taille, nabot, avorton, homme faible, laid, contrefait, etc. S'emploie souvent avec les adjectifs *peût* (laid), bel, méchant, etc.: *Oh, le peût orniot ! I' n'ast*[1] *jainmas content* (Oh, le vilain oiseau ! etc.). *Ein bel orniot pou se mairier d'aiveu note Julie !* c'est-à-dire un beau nabot, etc.

OROILLE, n., oreille. (Voir *airoille*).

OSSENCE (*ai l'*), expression qui signifie dans l'intention, dans le but, avec l'arrière-pensée, etc. S'emploie le plus souvent avec la négation : *Si j'li ai rendu service, ce n'étot pas ai l'ossence d'en éte rècompensé*, c'est-à-dire ce n'était pas dans le but d'en être récompensé.

---

[1] Au lieu de *gn'ast* qui se dit plus souvent.

OSTINGNER, v., irriter, pousser à bout : *Tiens, ne m'ostingne pas, tu n'en serôs pas le bon marchand, tu me l' payerôs,* c'est-à-dire ne m'impatiente pas, ne me pousse pas à bout, etc. — *S'ostingner,* v. p., s'obstiner, s'entêter : *I' s'ostingne ai vouloi plaidier, quand i' sait qu'i' ai tort* (Il s'obstine à vouloir plaider, etc.). — *Ostener,* impatienter, pousser à bout, Gros.

OTIE, n., ortie. *Otie blainche,* ou *seûçot, lamium album.*

OUDRI, adj., employé seul signifie pourri, consumé : *Ces piquots-lai sont oudris* (Ces pieux-là sont pourris). Ajouté à certain adjectif, il marque l'excès, le superlatif : *Oudri so,* très sec, archi-sec, *oudri meûr,* trop mûr, pourri mûr. — De *outré ?* que nous avons entendu également employer dans le même sens avec ces mêmes adjectifs : *outré so, outré meûr,* etc. ou du vieux franç. *heudrir,* pourrir ? Ou confusion de ces deux mots ensemble ?

OUGELOT, n. dim., petit oiseau, oiseau avec dépréciation : *I' y ai dans le bois ein ougelot qui dit : « Comme an te fait, fais-li »* (Il y a dans le bois un petit oiseau qui dit, etc.). *I'ai tiué ein ougelot, ein méchant ougelot dans toute sai jonnée de chaisse,* c'est-à-dire un oiseau seulement dans toute sa journée de chasse ! Cet oiseau pourrait être aussi bien une perdrix qu'un moineau... Du reste, *ougelot* est un diminutif d'origine, de forme plutôt que de sens, car on dit très communément : *Ein gros ougelot, ein p'tiot ougelot.*

OUI (*ah*), interj. d'admiration : *J'ai tiué mes trois lapins c' maitin dans les prères. — Ah oui !* c'est-à-dire vraiment ! tu as de la chance; quelle aubaine !

OUSSE, interj. (Voir *housse*).

OUSÉRE, n., osier : *Pends eunn' ousére et r'lôe lai beurtelle de tai hotte,* c'est-à-dire prends un osier et relie, rattache, etc.— *Ozière,* osier, Gros. — Vieux franç. *ousier.*

OUSU, part. pas. du verbe *oûser,* oser. Condition : *J'oûserôs,* et *j'oûsourôs.*

OUTONS et OTONS. (Voir *houtons*).

OUVRAIGE, n., ouvrage. On fait ce mot fém.: *De lai belle ouvraige* (*ouvrége*), du bel ouvrage.

OUVRER, n., ouvrier. Fém. *ouvrére. Ein jou ouvrer,* ou *ein jou l'ouvrer,* un jour ouvrier, ouvrable.

OUVRI, v. inf. et part. pas., ouvrir et ouvert. *Eunne gueule ouvrie* (Une gueule ouverte), un muid qui n'a qu'un fond.

PA, prép., par. *Pa lai plaice* (par la place), par terre, tombé : *Le v'lai pa lai piaice,* ou *le v'lai ai bas,* ou *le v'lai cheû* (Le voilà tombé). *Teut pa lai plaice,* dans beaucoup d'endroits, partout : *Des pommes ai cueilli ? J'en ons teut pa lai plaice,* ou *teut pateut* (Des pommes à cueillir ? Nous en avons dans beaucoup d'endroits, dans toutes nos propriétés, partout. *Tout,* ou *teut,* ou *tot pa moi, tout pa toi, teut pa lu, tot pa lé,* etc., seul, tout seul : *I' s'en vai teut pa lu* (Il s'en va seul, tout seul). — *Par li,* tout seul, XIIIe siècle.— *Pa de va* (par de vers), du côté de, aux environs de : *Si tu viens pa de va chez nous, t'entreraies* (Si tu viens du côté de, près de chez nous, tu entreras). *I' demoure pa de va chez Jeannot,* c'est-à-dire il demeure aux environs de chez Jeannot. — *Pa lai-bas, pa lai-haut* (par là-bas, par là-haut), se disent pour quartier du bas, quartier du haut : *I' demoure jusqu'ai l'aute bout de pa lai-bas, ai l'aute bout de pa lai-haut,* c'est-à-dire il demeure à l'autre extrémité du quartier bas du village, etc. — Devant certains mots, l'*r* se rétablit : *I' traivoille ai tant par jou.*

PACE QUE, loc. conj., parce que.

PACHÉ, n., paisseau, échalas. (*Pâché*). — *Pesseau,* petit échalas, Gros.; pachet, L. C., P. T.; pâchet, G. et R. — Vieux franç. *peyssel, pescheau.*

PACHELER, v., paisseler, piquer, ficher les paisseaux en terre, à côté des ceps de vigne. Prés. de l'ind. : *Euje pâcheulle,* etc. — *Pacheler,* mettre des paisseaux, Gros.; *pâcheler,* paisseler, G. et R. — Vieux franç. *passeler.* (*Pâch'lé*).

PACHELOT, n. dim., petit *pâché,* petit paisseau ; bout de paisseau, paisseau usé. (*Pâch'lo*).

PACHELOUE, n., paisseleur, celui qui paisselle ; instrument dont on se sert pour paisseler. (*Pâch'loû*).

PADÉ, interjec., pardi, pardié, pardine, pardienne, abréviation de pardieu.

PAI, interj., s'emploie pour paix, silence, taisez-vous, et se prononce très brièvement : *Pè!* tandis que paix se prononce comme en français ??

PAIE, n., omoplate du porc salé, paleron : *J'ai mins 'n' paî dans not' pot.*

PAILLAISSE, n., paillasse ; panse, ventre avec mépris : *I' li ai crevé* ou *cueurvé lai paillaisse.* (*Pai-iesse*).

PAILLE, n., paille, se prononce *peille.*

PAILOT, n., palet, pierre plate, plus ou moins arrondie, dont on se sert à certains jeux.

PAIN D'OUGELOT (pain d'oiseau), désigne : 1° différents *sedum*, le *sedum acre*, le *sedum album*, etc.; 2° le pain qu'on a de reste, qu'on rapporte des champs et qu'on donne souvent aux enfants comme une friandise : *Mainge, ç'ast du pain d'ougelot*. On dit plutôt dans ce dernier sens : *du pain d'ailouette*.

PAINGNOTTE (ou PINGNOTTE ?), n., homme pauvre, misérable ; homme de peu de valeur, de basse mine.

PAIRAIDIS, n., paradis; reposoir, particulièrement le reposoir qu'on fait à l'église le jour du Jeudi-Saint.

PAIRESSE, n., paresse.

PAIRESSOUX, adj., paresseux : *Pairessoux et gormand, ç'ai ne vai pas n'un*[1] *sans l'aute*.

PAIROU, n., chas, espèce de colle de pâte dont les tisserands se servent pour apprêter, parer leur fil. — De parer ?

PAIRTAIGE, n., partage (*Pairtége*).

PAIRTAIGER, v., partager.

PAIRTAIGEOUE, n., partageur, *partageux*, socialiste, communard.

PAITTE, n., patte; pied avec mépris ou plaisamment : *I' n' bouge ni pied ni paitte* (Il ne bouge, ne remue point du tout). *Eurtire tai paitte que j' pouille passer*, c'est-à-dire retire ton pied, ta jambe, etc. *Paitte goyette*, voir *goyette*.

PAITTELOT, n., espèce de pou de bois, tique ou ricin.

PAITTOYER (ou PÈTOYER ? ou PAITOILLER ?), v., piétiner, marcher sur place ; marcher où il ne faut pas, sur un terrain emblavé ou fraîchement labouré, par exemple : *Note chevau paittoye* (*pai-to*-ieu), *i' doit aivoi mau au vente* (Notre cheval piétine, s'agite, frappe du pied, etc.). *Qu'ast-ce que tu viens don paitoiller dessus mon rabouré?* c'est-à-dire fouler aux pieds mon terrain labouré? — On dit aussi, dans ce dernier sens, *pillâuder*, *triper*, *tripoter*, *tripâiller*. — Du vieux franç. *piétoier*, se promener ? — Ne pas confondre ce mot avec *patouiller*, *paitouiller*.

PAITTOYOT, n., qui fait de petits pas en marchant, qui marche en quelque sorte sans avancer ; qui marche là où il ne faut pas marcher, sur un terrain cultivé, emblavé, etc. On dit aussi *tripotot*, et *pillâudoue*. — Vieux franç. *piétoier*, marcher.

---

[1] *N'un* pour *l'un*.

PAIVÉ, n., pavé.

PAIVER, v., paver.

PAIVOUR, n., paveur. (*Paivoû*).

PALER, v., parler, causer : *I' pale bin* (Il parle bien). *Paler*, parler, XIII^e^ siècle.

PALOUR *ai jonnée*, voir *causoue*.

PAN (*aî*) ou ÈPAND ? loc. adv., sans choix, en suivant l'ordre, sans rien passer, sans rien excepter : *I' prend, i' raimasse*, etc., *ai pan*, ou *teut èpand, i' n'y chôgit rin*, c'est-à-dire il prend, il ramasse, etc., en suivant l'ordre, comme cela se présente ou lui tombe sous la main, sans rien démêler, rien rebuter... *Tu peux empli ton p'ner de pommes; mas ne chôgis pas, prends tot ai pan.— A pan*, beaucoup : *Y a dou râgin à pan*, il y a du raisin beaucoup, à tous les ceps; *provigner une vigne à pan*, la provigner entièrement, L. C. — De *espandre, espandu, espand ?*

PANCHER *de l'eau*, expression délicate pour dire uriner, pisser : *Euj' vas pancher de l'eau*. — Épancher ?

PANÉ, ou PANET *de cheminge*, pan de chemise, la partie inférieure de la chemise. *Ete en pané, s'eurlever en pané, rester en panet*, c'est-à-dire être en chemise, se relever en chemise, rester en chemise, sans s'habiller.

PANÉE, n., panais, légumes. Ce mot est féminin. (*Pânée*).

PANSEROT, n. dimin., petite panse, spécialement, l'estomac du porc.

PANTAGER, v., haleter, panteler, anheler, être très essoufflé, très oppressé, battre des flancs. Se dit surtout des animaux : *I' ast prins de chaleur, note couchon, i' pantâge*, c'est-à-dire il est pris de chaleur, il halète, il bat des flancs. — De panteler ?

PANTAINNES, n., voir *dandainnes*.

PAPILLOT, n., papillon.

PAQUOTTE, n., chaton odorant du saule marceau, qui fleurit aux environs de Pâques. Les enfants en mêlaient à leurs branches de buis, le dimanche des rameaux. (*Pâcotte*).

PARAITE, v., paraître. De même les dérivés, *disparaite, comparaite*, etc.

PARCHE, n., perche, brin de bois. *Parche ai moichon*, perche qui sert à maintenir, à serrer les voitures de foin, de gerbes, de fagots. *Mette lai parche* (mettre la perche) achever une besogne; par analogie, de ce qu'on termine, achève le chargement de la voiture en mettant, en serrant la perche.

PARCHIS, n., taillis. — De *parche*, perche.

PARCHOTTE, n. dimin., petite perche. Une *parchotte* souple, fine, lisse et droite, se nomme aussi *foce*.

PARCOMMENCER, v., synonyme énergique de commencer... Ne s'emploie guère qu'à l'impératif et à l'infinitif : *Parcommence ai te taire* (Commence bien vite par te taire, je t'ordonne de te taire). Quelquefois on répète par : *I' faurot parcommencer pa f... ton camp*, c'est-à-dire il faudrait bien vite décamper, sans faire autre chose avant.

PARFONNE, n., espèce de tarte à l'huile. — *Pafourne*, pain que les paysans font cuire pendant que le four chaufle, Gros.

PARIOUE et PAIRIOUE, n., parieur, qui a la manie de parier.

PARIURE, n., pari, gageure; enjeu, chose pariée.

PAROIL, adj., Pareil : *Ç'ast du paroil au méme*, c'est-à-dire c'est la même chose.

PART, n., s'emploie absolument pour chair, viande : *I' mainge pus souvent du fronmaige d'aiveu son pain que d' lai part*.

PARTERRER, v., abattre, renverser par terre; culbuter son adversaire en luttant corps à corps : *I' ai v'lu se coll'ter d'aiveu moi, mas j'ai zeû bintiôt fait de l' parterrer*, c'est-à-dire il a voulu se colleter avec moi, mais j'ai eu bientôt fini de le renverser à terre, de le culbuter.

PAS DE CHAIT (pas de chat), ricochet, bond que fait une pierre plate, un morceau de tuile, etc., jeté presque horizontalement sur la surface de l'eau : *Viens faire des pas de chait su l'guè*.

PAS MOINS, s'emploie pour cependant, pourtant, néanmoins, enfin : *Pas moins i' l'ai fait, i' l'y ast airrivé* (Cependant, il l'a fait, il l'y est arrivé). — *Pas moins*, cependant, néanmoins, Gros.

PASSABE, adj., passable. On prononce *passâbe* et *passâble* (*passâbieu*).

PASSADE, n., s'emploie pour averse, courte averse. Voir *ruche*. — De passer, qui passe vite.

PASSAIGE et PAISSAIGE, n., passage.

PASSANCE, n., temps à passer, durée, saison. S'emploie dans le sens de consommation, provision suffisante pour passer un temps déterminé, généralement l'année : *J'ai rècorté du vin pou mai passance*, c'est-à-dire pour ma consommation pendant l'année. On dit aussi dans le même sens, *pou mai* ou *mon convenûn*.

PATAPOUF, n., personne grosse, grasse, lourde, qui peine en mar-

chant, qui se hâte sans avancer. Est, par surcroît, assez souvent précédé de l'adj. gros. On dit aussi *pouf ;* mais *pouf* est plutôt employé pour l'état de repos et *patapouf* pour l'état de mouvement. Des deux genres. S'applique aussi aux animaux et plus rarement aux choses.

PATAROU (*ête en*), express. du langage populaire général, être inquiet, tourmenté, troublé, irrité, en colère ; se démener, s'agiter outre mesure : *Son chien i' ast pèdiu et le v'lai en patarou. I's sont bin en patarou, i's n'ont pas 'n' jarbe de rentrée, et v'lai 'n' nuée du diâbe qui se prépare !*

PATATRAQUE, interj., patatras, onomatopée, qui exprime le bruit d'un corps qui tombe avec fracas. — *Patatraphe,* Thév.

PATI et PAITI, v., inf. et part. pas., partir et parti.— *Patchy,* partir, P. T.; *paqui,* G. et R. — Dans quelques villages on mouille en quelque sorte le *t*, on prononce *pat-li :* est-ce cette prononciation que MM. P. T., G. et R. ont voulu figurer ?

PATINGNER et PAITINGNER, v., patiner, manier indiscrètement, indélicatement, sans précaution. On dit plutôt *tatingner*. Voir aussi *peuçoyer*.

PATIRA, n., s'emploie pour souffre-douleurs : *Ç'ast ein pâtira, c't' enfant-lai,* c'est-à-dire un souffre-douleurs, une victime, le jouet des autres, etc.

PATOUILLAIT et PATOUILLAT, n., flaque d'eau stagnante, particulièrement d'eau de pluie, dans la rue ou sur un chemin où l'on est exposé à *patouiller ;* margouillis, patrouillis. — *Patouillat,* bourbier, Gros.; *souillat,* G. et R.; *patouillat* et *patouillis*, eau stagnante des chemins, Thév. (Voir *margouillait* et *logai*). *Patouillait* et *margouillait* impliquent généralement une eau plus remuée, plus impure que *logai*.

PATOUILLER et PAITOUILLER, v., marcher dans les flaques d'eau, volontairement ou non, barbotter avec les pieds et les mains, patrouiller... Avec les mains seulement, on dit plutôt *tatouiller*. Un enfant *patouille* et *tatouille* quant il fait des *fontaines*, en barrant les ruisseaux des rues. — *Patouiller,* marcher dans la fange, Gros.; *patouiller,* marcher dans l'eau et la boue, Thév. (Voir *gargouiller, gaisser*). — De patrouiller ? ou du vieux franç. *tooillier ?*

PATOUILLIS, n., endroit où l'on a *patouillé,* patrouillis. Se confond avec *patouillait*.

PATOUILLOT, n., petit enfant très gras, très potelé : *Oh qué gros pa-*

*touillot !* On dit dans le même sens *peloton : Qué gros p'loton ! — Patouillò,* Gros. — De pâte, pâté ? ou de *patouiller ?*

**PAUMELLES** (*faire des*), expres. de fileuse au fuseau : imprimer à son fuseau un mouvement de rotation prolongé en le roulant rapidement entre les paumes des mains, au lieu de le faire tourner avec le pouce et l'index. (*Pômelle*).

**PAYOUE**, n., payeur : *Les conseilloûs n' sont pas les payoûs* (*pé-ioû*).

**P'CHEUNNE**, pron. indéf., personne. Ne s'emploie guère que dans cette expression : *Gn'y ai p'chun-n'* (Il n'y a personne). On dit plus souvent : *Gn'y ai nûn.*

**PÉ**, adj., pis et pire : *Ç'ast bin pé,* c'est bien pire.

**PECHER**, v., percer : *Peuche ein trou dans le meud pou y mette eunne broche* (Perce un trou dans le muid, etc.). *Ce n'ast pas cheû dans ein p'ner p'ché* (Ce n'est pas tombé dans un panier percé, c'est-à-dire la nouvelle est en bonne main, elle sera répétée). *Cul p'ché,* voir *cul-peché.*

**PÈDE**, v., perdre. Prés. de l'ind. : *Euje perds ;* imparf. : *pèdôs ;* futur : *pèdrai ;* part. pas. : *pèdu.*

**PÈDRIX**, n., perdrix.

**PÈDU, PÈDIU** et **P'DU**, part. pas. de *pède : J'ai pèdu mes bieaux saibots — Dans l'petit bois d' tremblots. — Pedju,* perdre, P. T.; *pedju, p'du, p'dju,* G. et R.

**PEINGNE**, n., peigne. Le peigne à démêler, démêloir, se nomme *dèvilloue* (*dèvi-ioû*).

**PEINGNÉE**, n., peignée, raclée, volée. — Voir *tôgnée.*

**PEINGNER**, v., peigner. *Eus' peingner d'aiveu ein râtieau,* avoir la tête ébouriffée, ne pas se peigner du tout.

**PEINGNOT**, n., chardon à foulon (*dipsacus sylvestris*).

**PEIS**, n., pis, mamelle, tétine : *Note vaiche, eulle ai ein gros peis* (*pé*) *c'maitin,* c'est-à-dire notre vache a un gros pis, etc.

**PELLOTTE**, n. dimin., petite pelle ; proprement battoir à lessive. — *Rouillot,* Gros.

**PELLOYER** (ou **PELLOILLER** ?), v., se servir d'une pelle, enlever quelque chose à l'aide d'une pelle, en particulier la terre piochée, pelleter : *I' pioche, et moi, j'pelloye* (*pelloieu*) ou *j'pellôe,* c'est-à-dire il pioche et moi j'enlève la terre avec une pelle.

**PENAUILLER**, v., donner une raclée, une correction, pelauder, épousseter. Voir *èpenouiller,* plus employé.

PENDOUE, n., espèce de bâton en forme d'arc, qui sert à suspendre le porc quand il est tué, pendoir. — Vieux franç. *pendouer*. *Pendoue*, n., celui qui pend, pendeur, bourreau. De même *dépendoue*: *Ein grand dèpendoû d'andouilles*, un homme grand, plutôt fluet, qui est censé dépendre les andouilles du plafond sans monter sur une chaise.

PENEAU, n., extrémité de l'aile d'un gros oiseau de basse-cour, la dernière phalange, dont on se sert en guise de plumasseau: *Baille ein cop d' peneau sur lai ch'mingnèe pou oter l' poussot* (Donne un coup de plumasseau, etc.). *Traîner les p'neaux*, être souffrant, malade, par analogie, sans doute, avec les volailles malades qui laissent tomber, traîner leurs ailes. (Voir *Cômer*). — *Penô*, bout d'aile d'oie ou de canard. *Traîner les penôs*, être mal en point, ou pour la santé, ou pour la fortune, Gros.

PENELLE, PREUNNELLE et PEURNELLE, n., prunelle, fruit du prunellier; pupille: *J'ai maingé des p'nelles gèlées* (J'ai mangé des prunelles gelées). *J'y tiens comme ai lai peurnelle de mes œux*, c'est-à-dire à la prunelle de mes yeux.

PENELLER, PREUNNELLER et PEURNELLER, n., prunellier, prunier épineux, *prunus spinosa*. (*P'nellé*).

PENER, n., panier. *P'ner p'ché*, panier percé, homme prodigue. — Vieux franç. *penier*. (*P'né*).

PENEU et PENOT, adj., capon, honteux, pantois... *Et ta, norot?* — *Et ta, rougeot?* — *Si mon cul s'effondrot* — *Tu serôs bin p'not!* c'est-à-dire tu serais bien sot, bien attrappé, bien pantois. Dialogue-devinette entre le feu (*rougeot*) et la chaudière (*norot*). — *Penez*, honteux, confus, XIV^e^ siècle.

PENNIBE, adj., pénible. Se prononce *pin-nibe* et *pin-nible* (*pin-nibieu*).

PENRE, v., voir *prenre*.

PENSER (*se*), s'emploie pour penser: *Je m' pensôs*, c'est-à-dire je pensais à part moi, je me disais. *Pensez* (ou *pensé?*), impérat. ou part. pas., s'emploie ironiquement pour hein, tu te figures peut-être, tu crois, etc. Vous expliquez, vous affirmez quelque chose à quelqu'un qui vous paraît douter, protester, et vous lui dites: *Je n' sais pas, pensez?* c'est-à-dire tu crois peut-être, tu serais capable de penser que je ne sais pas, hein? *Pensez que* (ou *pensé que?*) peut-être que, Dieu veuille que, je pense bien que, etc.: *Je l' tuerôs c' carcan de chien-lai!* — *Pensé que non, tu n' le tuerôs pas!* c'est-à-dire j'espère que non, je te prie de ne pas le tuer, de réfléchir, etc. Ce *pensé* est un appel à la réflexion, une prière, une défense.

PÈRALE, n., patience (*rumex patientia*).

PERMETTE, v., permettre.

PESET et P'ZET, n., tige morte de certaines plantes, en particulier des pois, des haricots, des pommes de terre et de la navette : *Du p'zet* de pommes de terre, c'est-à-dire des fanes de, etc. S'applique plus rarement à ces mêmes tiges encore vertes. On prononce aussi *beset* et *b'zet*. — Vieux franç. *pesus, pesole,* pois ; *pesac, pesax,* cosses de pois ; *peseau, pezière,* champ de pois.

PETIOT, adj., petit. (*P'tiot*).

PETIOLOT et PETIOLOLOT, adj. diminutif de petit, tout petit, tout petit, petit. (*P'tiolot, p'tiololot*).

PETOUE, n., péteur, qui pète souvent. — Vieux franç. *pettour*. (*P'toû*).

PETUNS, n. pl., débris de pierres de maçonnerie, ou de murs éboulés ; débris de pierres en général, décombres : *Les maiçons i's ont fait, et je vas dèbarrasser les p'tuns* (Les maçons ont fini et je vais enlever les débris, les décombres). Voir *caffres*. *P'tuns,* butins, décombres de bâtiments, Gros.; *p'tuns,* décombres de bâtiments, G. et R. — Vieux franç. *betuns,* immondices, vidanges, etc. On forme de ce mot le verbe *dèptungner,* ou *dèptunnier,* enlever les *p'tuns,* démolir de vieux murs, de vieilles fondations. Mais on dit plus souvent dans le même sens *dècaffrer*.

PEUCE, n., pouce. *T'nin son peûce dans sai main,* tenir son pouce dans sa main, c'est-à-dire se tenir sur ses gardes, agir avec prudence ou même défiance.

PEUCHE (*mette en*), mettre en perce : *Mets en peuche ein aute meud, eunne aute fillette,* c'est-à-dire mets en perce un autre muid, une autre feuillette. *Peuche,* sing. du présent de l'ind. et de l'impératif du verbe *pecher* ou *p'cher,* percer.

PEUÇOT, n., petit fourreau, petite gaîne de toile ou de basane, semblable à un doigt de gant, dont on revêt un pouce malade ou blessé. Le *doyot* se met au doigt, et le *peuçot,* au pouce; mais *peuçot* s'emploie souvent pour *doyot*.

PÈUÇOYER et PEUCILLER (ou PEUÇOILLER ?), v., masser avec le pouce ou avec les doigts, tâtiner, presser, manier sans précaution : *Eun' peûçoille pas tant ces poires-lai, tu vas les faire blossi d' foiche* (Ne presse, ne tâtine pas tant ces poires-là, tu vas les faire blessir de force). *Ton bouton n' se r'guèrirai jainmas si tu l' peucilles comme çai,* c'est-à-dire ton bouton ne guérira jamais

si tu y touches, si tu le presses, le tâtes ainsi. (Voir *pâtingner* et *tatingner*). — *Peuceyer*, appliquer le pouce en appuyant, Gros. — Du vieux franç. *Peçoier*, briser, détruire, mettre en pièce ? ou de *peuce ?*

PEUNNERÉE, n., panerée, le contenu d'un panier, le panier plein : *Eunne pun-n'rée de rasins.*

PEUPLER, v., se prononce *peupler* (*peupié*). De même *peuple*, peuple.

PEURGE. n., purge, action de purger ; purgatif ; arrière-faix, en parlant des animaux : *Ein mouchoi sale, dègoûtant comme eunne peurge de bique.*

PEURGER, v., purger ; jeter l'arrière-faix, la *peurge : Eul vieau i'ast fait, mas lai vaiche eulle n'ai pas enco peurgé. S' peurger*, v. pron., se purger.

PEURNON et PRONNON (*faire ein*), expression qui signifie supposer que..., prendre que..., etc. : *T'aies pèdu vingt sous ? Eh bin, fais ein peurnon que tu les aies maingés, et tu n'y penseraies pus*, c'est-à-dire suppose que, prends que tu les as mangés, etc. De faire un *prenons*, de dire prenons que... ?

PEURRI, v., inf. et part. pas., pourrir et pourri : « *Gallimard — Veux-tu du lard ? — Veux-tu des pommes peurries ? — Eh bin, charche tai vie !* » Paroles qu'on adresse au joueur qui a les yeux bandés, au jeu de Colin-Maillard, pour le prévenir que la partie commence.

PEURRION, n., quelque chose de pourri, de gâté, ou de très sale, spécialement en fait de linge et de vêtement : *Eulle traîne des cotillons dègoûtants, d'ailleurs des vrais peurrions.* S'applique aussi aux personnes.

PEURSAILLER et PEURSILLER, v., fréquentatif de *peurser*, presser par saccades, presser avec insistance, mal à propos, d'une façon maladroite, ennuyeuse.... Ne pas confondre avec *peuçoyer*, *peuciller*.

PEURSER, v., presser : *Peurse lai-dessus*, c'est-à-dire presse là-dessus.

PEURSOI, n., pressoir. — *P'choui*, pressoir, G. et R.

PEURSOURER, v., pressurer. — *Pchourey*, écraser,? ! P. T.; *p'chourer*, pressurer, G. et R.

PEURTER, v., prêter : *Peurte-me cent sous ?* c'est-à-dire prête-moi, etc. *An n' peurte qu'ai les riches.*

PEURTI, v., inf. et part. pas., pétrir et pétri : *Quand an ai peurti*

*i' faut enfonner* (Quand on a pétri, il faut enfourner). — *Preutir* et *prétir*, Gros.; *ptchir*, L. C.; *ptchi*, P. T.

**PEURTINTAILLE**, n., pretintaille, gens ou choses de peu de valeur, menu fretin, reste d'objets, de choses dont on a prélevé le choix, rebuts, menuaille, débris, rogâtons, ramassis, friperie, etc. On dit : *ç'ast de lai peurtintaille*, en parlant des gens, comme on dit de la racaille. — Voir *cheni* et *fripouille*, plus dépréciatifs encore.

**PEURTOUE**, n. adj., prêteur. *Ein peurtoû d'airgent*, un capitaliste, un banquier.

**PEUS**, adv., puis. *Et peûs*, et puis. (La voyelle *eû* est très longue). — *Et peue*, et puis, G. et R.; *peux*, puis, peur ?! P. T.

**PEUT**, adj., laid, vilain : *I' ast pus peût que c'tu qui pend les beurbis;* il est plus laid que celui qui prend les brebis, c'est-à-dire le loup. (*Eû* est long dans *peût*, et bref dans le fém. *peute*). — *Put*, laid, P. T.; *put*, *pute*, vilain, vilaine, G. et R.; *put*; laid, vilain, Thév. — Du vieux franç. *put*, puant, mauvais, *pute*, laide au morale, *puttana* :

« *Toutes êtes, serez ou fûtes,*
*De fait ou de volonté, putes.* »

**PHORMACIE**, n. pharmacie.

**PHORMACIEN**, n., pharmacien.

**PIAILLER**, v., crier; s'emploie pour gronder : *Si tu n'eurviens pas, tai mére te piaillerai*, c'est-à-dire si tu ne reviens pas, ta mère te grondera.

**PIAILLOUE** et **PIAILLARD**, n. adj., piailleur, qui crie, qui piaille, qui gronde souvent. (*Pia-ioû*).

**PIARRE**, n., pierre : *Eunne piarre jitiée n'ai point de quoue. Ein cassoue de piarres.* A formé le verbe *épiarrer*, épierrer.

**PIARROTTE**, n. dim., petite pierre, pierrette : *J'ai 'n' piarrotte dans mon soulier.*

**PIARROUX**, adj., pierreux, qui est plein de pierres; noueux, en parlant de fruits : *Ein champ piarroux; eunne poire piarrouse* ou *nouyouse.*

**PICADER**, v., piquer, picoter, aiguillonner, exciter, irriter, au prop. et au fig. : *I' picadot l'âne desous lai quoue d'aiveu ein bâton pointiu*, c'est-à-dire il piquait, il aiguillonnait l'âne, etc.

**PICHENET**, n., petit vin acide, vin de mauvaise provenance ou d'une mauvaise récolte, ginguet.

PICHER, v., pisser ; couler en jet, en filet continu, jaillir : *I' saigne au nez, ç'ai piche,* c'est-à-dire ça ne tombe pas goutte à goutte, ça coule, ça jaillit. (Voir *gigler* et *drager*). *Picher su ses quoues* (pisser sur ses queues), se dit d'un tonneau presque vide, dont le vin coule sur le jable : *Eulle meud i' ast quasi veu, i' piche su ses quoues,* c'est-à-dire le muid est quasi vide, le vin coule sur le jable. *Picher des œux,* voir *œu.*

PICHEROTTE (*couler, cheur, s'en ailler,* etc., *ai lai*), couler à jet continu, jaillir, *picher : I' pleut, i' en cheurt ai lai picherotte,* c'est-à-dire il pleut, il en tombe (sous-entendu : de la pluie) à jets, à flots. *I' saingne, çai coule ai lai picherotte* (Il saigne, le sang jaillit). *Eul meud i' en vai, çai piche,* ou *çai coule ai lai picherotte.* (Voir *en ailler*). — *Picherotte,* essui de lessive (?) Gros.

PICHON, n., pissat, urine : *Pichon d'âne,* pissat d'âne.

PICOTÉ, n. adj., grêlé, marqué de petite vérole. S'emploie souvent comme sobriquet : *Eul picoté, lai picotée.*

PICOTIN (*gaingner son*), se rouler, en parlant des ânes. Par analogie, on dit à un enfant qui trépigne, qui se roule de colère : *Tu veux gaingner ton picotin ?*

PIBAU, n., peau. *Pieau de vieux-oing,* la pellicule qui recouvre le vieux-oing... Cette peau, séparée de la graisse, s'appliquait comme résolutif sur certains bobos, clous, abcès, etc.

PIÉTON, n., s'emploie pour facteur : *Eul piéton i' ai 'n' lette pou toi,* ou *pou ta.*

PIEUNNERIE, n., corvée, prestation : *Nos gens i's sont zeûs ai lai piun-n'rie lundli* (Nos gens sont allés à la corvée lundi, c'est-à-dire sont allés faire leur corvée, leur prestation. — *Piounnerie,* corvée, Gros.; *piounnerie,* corvée, P. T. — On dit aussi *courvée.*

PIGNAGE et PINGNAGE (ou PINIAGE ?), n., punaise : *Euje t'écraserôs comme eunne pignage.*

PIGNAJOT et PINGNAJOT (ou PINIAJOT ?), n., prunier de Sainte-Lucie. (*Prunus mahleb*).

PIGNAS et PINGNAS (ou PINIAS ?), adj., punais : *Ein œû pignâs* (*pigniâ*), c'est-à-dire un œuf punais.

PIGNOLER et PINGNOLER *les œux* (ou PINIOLER ?), cligner, papilloter les yeux : *Eurgaitieu vô l' s'ro sans pignoler les œux* (Regarde voir le soleil sans papilloter les yeux). — Ne pas confondre avec *rebouler* et *rouiller.*

PIÉ et PIDIÉ, n., pitié : *I' m' faijot pitié*, c'est-à-dire il me faisait pitié.

PILE, n., tas, se prononce *pile* (*pi*-ieu).

PILE et PILÉE, n., s'emploie pour volée, raclée, correction. *F... eunne pile* à quelqu'un, le battre, le vaincre, être plus fort que lui physiquement, au jeu, etc.: *Eune t'enteurpends pas d'aiveu lu, i' te f... tai pile, i' ast pus fort, pus malin que ta* (N'essaie pas de lutter avec lui, il te flanquerait une raclée, etc.). *I' t'ai f... 'n' pilée, hein, au billard ?* — Voir *dègelée, frôlée*, etc.

PILER, v., s'emploie pour battre, rosser. Voir *pile* et *pilée*.

PILLAUDER et PILLAUDIER, v., écraser, piétiner, fouler aux pieds, particulièrement un terrain, une récolte : *I' aiboutit su mon champ et i' l'pillâude* (*pi-iôde*) *ai chaique fois* (Il aboutit sur mon champ, et il le foule, le piétine, l'endommage à chaque fois). *Ses chevaux i's ont pillâudié mon aivoine.* (Voir *paittoyer, triper, tripoter.*) — De piler ?

PILLAUDOUE et PILLAUDIOUE, n., celui qui *pillâude* d'habitude, qui surmarche, qui foule sans précaution les propriétés d'autrui.

PIMPER *les barbes*, faire le pimpant, prendre une figure de circonstance, serrer gravement les lèvres, se donner de l'importance : *I' pronmenot lai mairiée, mâtin, i' pimpot les barbes !*

PINCHER, v., pincer.

PINCHON, n., pinçon et pinson.

PINGEON, n., pigeon : *Veux-tu 'n' paire de pingeons ? Ah, les v'lai envoulés !* Jeu qui consiste à croiser les doigts les uns sur les autres, puis à les écarter brusquement pour amuser les petits enfants.

PINGEONNIER, n., pigeonnier, colombier.

PINPIN (ou PEIMPIN ?), n., pépin : *Ein pinpin de gueurzelle, ein peimpin de ragin.*

PIOCHOT, n. dim., petite pioche, serfouette. — Vieux franç. *piochet*.

PIOCHOUE. n., piocheur, celui qui pioche ; travailleur ardent. (*Piochoû*).

PIOLÉ, adj., s'emploie pour lentilleux, taché de rousseurs. On dit aussi *nentillé* et *vri*.

PIONNE (l'*eau*), n., opium : *D' l'eau* (*d'ieau*) *pionne*. On dit de même *d' l'eau d'anum*, ou *d' l'eau d'anum*, pour du laudanum.

PIOTER, v., piauler; se dit du cri des poussins : *Nos poulets piotent gn'ont p't'éte bin pas chaud.* — Onomatopée ?

PIPER, v., s'emploie pour fumer, en général : *I' pipe et i' prige* (Il fume et il prise). *N' pas piper*, ne pas répondre, ne pas protester, ne pas ouvrir la bouche : *I' n' pipot pas quand j'ètos lai, moi ! J' l'ai f... çai dans lai main, et gn'ai pas èssayé de piper.* — On dit aussi dans ce dernier sens *bruncher, grouiller, renoncer, etc.*

PIPION, n., moue, grimace des lèvres ramassées comme pour *piper : Gn'ast pas content : i' fait ein pipion que toutes les poules du pays ch.... dessus*, c'est-à-dire il boude, il fait une moue, une grimace si prononcée, que, etc. On dit dans le même sens *cul de poule, meue* et *reue.*

PIPOLÉ, adj., s'emploie pour tacheté, marqueté, pointillé, grivelé, moucheté. — Vieux franç. *pipoler*, parer avec affectation, pompeusement.

PIQUAISSE et PIQUASSE, n., piqûre : *Eunne piquaisse d'èpingue* ou *èpingle* (Une piqûre d'épingle). *Eunne piquasse de chaidon.*

PIQUE, n., s'emploie pour piquette, mauvais vin, râpé : *D'lai pique en p'nelles*, c'est-à-dire de la piquette de prunelles.

PIQUERON, n., épine, piquant de certaines plantes : *Eun' touche pas les aironces, i' y ai des piquerons d'aiprées ; ç'ast pleun de piquerons*, c'est-à-dire ne touche pas aux ronces, il y a des piquants après, etc.

PIQUOT, n., piquet, pieux : *I' ast d'bout comme ein piquot.*

PIROUELLE, n., toupie, sabot ; pirouette dans les différents sens ; spécialement bouton de bois dans le trou duquel on a passé un pivot, un bout d'allumette, par exemple, et qu'on fait tourner, *pirouetter*, sur une table. — *Pirouelle*, bouton de bois que l'on enveloppe d'étoffe pour l'attacher aux vêtements, Thév.

PITIOUX, adj., sensible, qui s'apitoie facilement ; piteux, digne de pitié, propre à exciter la pitié. Se prend en bonne part.

PITOTOT (*courre au*), courir *au pitotot*, onomatopée des enfants pour désigner et imiter le galop du cheval : *I' court au pitotot, au grand pitotot* (Il court au galop, au grand galop, à sabots rabattus). Quand on fait sauter les enfants sur ses genoux, on leur chante, en accélérant de plus en plus le mouvement : *Au trot, au trot, au galop, au galop, au pitotot, au pitotot !*

PIVER, v., tourner, pirouetter : *I'ai pivé su ses tailons* (Il a tourné sur ses talons). Quand on joue à croix ou pile, on fait *piver ein sou en l'air.* On fait *piver* et *dèpiver*, avec un levier surtout, un fardeau, une masse quelconque, lorsqu'on fait glisser cette masse

en tournant, ou qu'on lui donne quartier... *Dèpiver* s'emploie souvent absolument pour *piver*. Cependant ce mot signifie plutôt *piver* une seconde fois et en sens contraire. — *Piver* (faire), faire sauter, chasser, Gros.; *piver*, se sauver, s'esquiver, courir, Thév.

PLACARD, n., (*placard*), placard, espèce d'armoire; large et épaisse tache, couche de boue ou de toute autre matière qui gâte, souillle, salit : *Sai jambière de cueulotte euç' n'ètot pus qu'ein placard* (*piacard*) *de boue*, c'est-à-dire n'était plus qu'une tache, une couche de boue. Ce mot est un augmentatif de *plaque* (*piaque*) qu'on emploie aussi dans le même sens.

PLAE et PLAIE, n., plaie : *Plae* (*piâ*) *d'airgent n'ast pas mortelle. I' ne charche que plaies* (*piaies*) *et bosses.*

PLAGI, n., plaisir : *Euje seus bin âge que çai te faige plâgi* (*piâgi*), c'est-à-dire je suis bien aise que cela te fasse plaisir. — *Plagi*, plaisir, G. et R.; *plagy*, plaisir, L. C.

PLAICE, n., place : *Gn'ai point de bonne plaice* (*piaice*) *ai l'odon pou les lâches*, ou *pou les pairessoux* (Il n'y a point de bonne place à l'ouvrage pour les paresseux). *Pa lai plaice*, voir *pa*.

PLAICER, v., placer, dans tous les sens : *I' plaice* (*piaice*) *de l'airgent tous les jous. Plaice tes briques*, c'est-à-dire place tes vêtements, tes affaires.

PLAIDIAILLER, v., fréquent. de *plaidier*, plaider souvent, plaider pour rien.

PLAIDIAILLOUE, n. fréq. de *plaidioue*, qui plaide souvent, qui plaide pour rien.... (*piédia-ioû*).

PLAIDIER, v., plaider : *En plaidiant* (*piédian*), *an perd teus les deux.*

PLAIDIOUE, n., plaideur, qui aime à plaider : *Ç'ast ein plaidioû, ein chicainnier.*

PLAIFOND, n., plafond. (*Piaifon*).

PLAIFONNER, v., plafonner. (*Piaifonné*).

PLAIFONNOUE, n., plafonneur, plâtrier. (*Piaifon-noû*).

PLAINCHE, n., planche : *Entre quaite plainches* (*piainche*), c'est-à-dire dans le cercueil. *Plainche*, outil de tonnelier, espèce de grosse varlope renversée en plan incliné et formant banc.

PLAINCHETER, v., planchéier, garnir de planches : *I' faurot plaincheter* (*piainch'té*) *lai voitiure.*

PLAINCHOT, n. dim., bout de planche, petit bout, débris de planche; rarement petite planche. (*Piaincho*).

PLAINCHOTTE, n. dim., petite planche, planchette; plus rarement bout de planche. (*Piainchotte*).

PLAINDE, v., plaindre : *I' ast pus ai plainde* (*piaindieu*) *qu'ai blâmer* (*biâmé*).

PLARE et PLAIRE, v. plaire : *Çai me plait* (*piait*) *et çai me dèplait. Si çai me plajot* (*piajot*), *tu l' voirôs bin,* c'est-à-dire si ça me plaisait, etc.

PLAIT, n., plat, vaisselle : *An ai mins les p'tits plaits* (*piaits*) *dans les grands.*

PLAIT, adj., plat, uni, plan. (*Piai*).

PLAN, n., (*plan*), plan : *An ai levé l' plan* (*pian*) *de lai commeunne* (*commun-ne*).

PLANT, n., (*plant*), plant : *J'ai raipouté ein cent de plants* (*piants*) *des vingnes.*

PLANTE, n., (*plante*), plante; absolument jeune vigne : *J' ferai pus de dix pièces de vin dans mai plante* (*piante*), c'est-à-dire dans ma vigne nouvellement plantée.

PLANTER, v., (*planter*), planter : *Airrive qui plante* (*piante*).

PLANTOUE, n. adj., planteur : *Ein plantoue* (*piantoû*) *d'âbres. Plantoue,* n., plantoir, morceau de bois pointu dont on se sert en jardinage pour repiquer les choux ou autres légumes.

PLAQUE et PLAIQUE, n., plaque. *Plaque* (*piaque*) de boue, voir *placard.*

PLATIEAU et PLAITIEAU, n., grosse planche très large et très épaisse. — Vieux franç. plateau, même sens. (On prononce *piatieau* et *platieau.*

PLATINE, PLAITINE, PLATINGNE, PLAITINGNE, n., patène : *Biser lai platine,* c'est-à-dire baiser la patène. (On prononce *platine* et *piatine*).

PLATRE, n., se prononce *plâtre* (*piâtre*). De même les dérivés : *plâtrer,* plâtrer, etc.

PLEUE, n., pluie : *I' cheujot d' lai pleue* (*pieue*) *ai sieau,* c'est-à-dire il tombait de la pluie à seau. — *Pleue,* pluie, L. C. et P. T. — Vieux franç. *pleuve,* pluie.

PLEUMME, n., plume. On dit à un enfant qui baîlle pendant la veillée : *Ç'ast 'n' pleumme* (*piun-me*) *de ton let qui t'aippelle* (c'est une plume de ton lit, etc.); et à un chasseur qui vient de manquer un gibier de vol : *Lai pleumme l'empoute,* la plume l'emporte.

PLEUMMER, v., plumer. On dit, par analogie, *pleummer (piun-mé) ein œû dur*, pour ôter la coque; *pleummer 'n' pomme*, pour pelurer, enlever la pelure, etc. *Quand an mettrot 'n' deminjonnée pou pleummer ein œû, çai ne serot toujous qu'ein œû pleummé*, s'adresse aux gens minutieux qui passent trop de temps à parfaire leur besogne.— *Pleummer lai terre*, en gratter seulement la surface, labourer mal, peu profondément.

PLEUMMURE, n., pelure, épluchure de fruit, de légume, raclure de fromage, etc.: *Eun' jittieu pas tes pleummures (piun-mures) de raibille pa note majon*, c'est-à-dire ne jette pas tes épluchures de radis, etc. Quelques-uns disent *épleummure*.

PLEUN, adj., plein; beaucoup, en quantité: *Note puts i' ast pleun (pi-un)*, c'est-à-dire notre puits est plein. *I' y aivot du monde pleun* (Il y avait beaucoup de monde). *Tout pleun, teut pleun, tot pleun*, beaucoup, en grande quantité, très: *I' y ai des rasins teut pleun dans les vingnes* (Il y a des raisins en grande quantité dans les vignes). *I' ast tot pleun méchant*, c'est-à-dire il est très méchant, très mauvais.

PLEUVE, v., pleuvoir: *I' vai pleuve (pieuve)* (Il va pleuvoir). *Ç'ast vrai comme i' pleut du boudin*, c'est-à-dire ce n'est pas vrai du tout.

PLEUVAILLER, v., fréquent. de *pleuve* (pleuvoir), pleuvoir souvent, pleuvoir peu et à chaque instant: *An n' fait rin, i' pleuvaille (pieuvaille) toute lai jonnée*.

PLEUVIGNER et PLEUVINGNER (ou PLEUVINIER?), v., dim. de pleuvoir, pleuviner, tomber une pluie fine: *I' pleuvingnerai (pieuvingnerai) comme çai et i' n' pleuvrai*, ou *pieurrai, pas pou tremper lai terre*. — Vieux franç. *plouvignier* et *pluviner*.

PLI, n., levée au jeu de cartes: *I' ai fait ein pli*, c'est-à-dire il a fait une levée.

PLICHE (ou *peliche*?), n., morceau de peau d'agneau ou de brebis avec sa laine, qu'on plaçait à l'ouverture du sabot, moitié dedans, moitié en recouvrement, pour garantir le pied du froid. Par analogie, la feuille tomenteuse du pas-d'âne (*tussilago*). — De pelisse?

PLO, n., grosse bille de bois préparée pour être débitée à la scie; espèce de piège à rat; billot de cuisine. Dans le dernier sens, on dit plutôt *ploute*. On prononce aussi *blo*.— Vieux franç. *bloc*, billot.

PLOMB, n., plomb (*plomb*): *I' ast loud comme ein sai de plomb*

(*pion*), c'est-à-dire comme un sac de plomb. *Ç'ast ein coutieau de plomb que t'aies lai.* — *Plion*, plomb, L. C.

PLOMBER, v., se prononce *plomber* (*piombé*).

PLOUTE et PLOTE (ou PELOUTE et PELOTE?), n., billot de cuisine; pelote, petit coussinet à mettre des aiguilles, des épingles: *Cope c'te char-lai su lai ploute* (*pioute*). Quand on dit: *I' s' poute bin, i' ast gras comme eunne plote, gras comme eunne ploute*, doit-on entendre gras, luisant comme un billot, ou gras, *pelotonné*, arrondi comme une pelote coussinet? Y a-t-il confusion de ces deux mots, ou plutôt de ces deux sens? On mouille généralement l'*l*, *pioute, piote;* cependant on prononce aussi *ploute, plote*, et spécialement quand on veut désigner la pelote coussinet à aiguilles.

PLOYON et PLION, n., perche qui sert comme de levier pour tendre une corde, ou une chaîne de voiture, de manière à serrer et à maintenir la charge: *Mets l' ployon* (*plo-ion*) *et sarre.* — Du vieux franç. *playon* et *ploion*?

PLOYER, v., (se prononce *plo-ié*), plier et ployer. Prés. de l'ind.; *Euje plôe;* futur: *Euje plôerai;* prés. du subj.: *que je ploye* (*plo*-ieu); part. pas.: *ployé* (*plo-ié*).

PLUCHOTTER, v., manger avec défiance, avec dégoût, comme en épluchant ses mets, sa nourriture; manger sans appétit, du bout des dents: *Ç'ast dèlicat, nachoux, çai n' sait pas si çai veut aivailer, ç'ai pluchotte tout...* Voir *naquiller;* mais *pluchotter* exprime plutôt le dégoût, et *naquiller* le manque d'appétit.

PLUNGEON ou PLUNJON, n., javelle d'avoine ou d'orge dont les épis sont placés en sens contraires, la moitié d'un bout, la moitié de l'autre: Ce sont ces petits tas, ces brassées qu'on forme, en ramassant les andains avec le râteau...: *I' y ai pus d' deux cents plunjons* (*piunjons*) *par andain.* — *Plongeon*, tas de gerbes nouvellement faucillées, Gros. — Vieux franç. *plaujon, plonjeon, plongeon*, amas de gerbes.

PÊ, n., pièce de bois debout formant pilier, pour soutenir une charpente, un toit, etc., poteau.

POCHOTTE et POCHETON, n. dim., pochette, petite poche; petit gousset de ceinture pour placer la montre.

POFFER *de rire*, pouffer de rire.

POI, n., poil; brin, miette, petite parcelle: *An voit dâji des pois blancs dans sai barbe. Ein poi d'ousère* (Un brin d'osier). *Gn'ai pus pas ein poi d'ètrain ai bailler ai lai vaiche* (Il n'y a plus un

seul brin de paille à donner, etc.). *I's n'ont pas laché ein poi de soupe, i's ont teut maingé,* c'est-à-dire ils n'ont pas laissé une miette de soupe, etc. — De poil? ou du vieux franç. *poi,* peu? ou confusion de ces deux mots?

POI BROUT, n. comp., la tige du salsifis des prés (*trapogogon pratense*), que les enfants vont cueillir et mangent crue comme l'oseille. — De *poi* qu'on *broute*?

POICHE, n., poche, cuillère à potage: *Prends lai poiche pou te servi des pois.* — *Poche,* cuillère à pot, Gros.

POICHÉE, n., pochée, le contenu d'une *poiche* ou cuillère à potage: *Eunne poichée de beulie,* c'est-à-dire une pochée de bouillie.

POICHENICO (ou POICHENICOT?), n. et adv., dimin. de *poicho,* une toute petite quantité, un tout petit peu. (*Poich'nico*).

POICHO, POCHO et P'CHO (ou POICHOT?), n. et adv., peu: *Baille-me einpoicho de pain* (Donne-moi un peu, etc.). — *Pocho,* peu, Gros.; *pocho,* peu, L. C. et P. T. — Vieux franç. *pochet.*

POICHOTTE, n. dimin. de *poiche,* petite cuillère à potage. S'emploie souvent pour *poiche.* Ne pas confondre avec *pochotte,* pochette, petit sac, petite poche, gousset. — *Pochotte,* dimin. de *poche,* cuiller, Gros.

POICHOTTÉE, n. dimin., le contenu d'une *poichotte,* une pleine *poichotte*; pochée.

POI DE LOUP et POI DE LEUP, n. comp., poil de loup, espèce de gazon dru, sec et dur, des friches et des bords des fossés.

POI FOULLOT, n. comp., poil follet: *I' ai prins des ougelots tout rouges, qu'gn'ont pas méme enco de poi foullot!* (Il a pris des oiseaux tout *rouges,* c'est-à-dire tout nouvellement éclos, qui n'ont pas même encore de poil follet!) *Poi foullot,* barbe naissante, avec une nuance de dépréciation. *Pois blancs,* espèce de sobriquet, blondin, enfant dont les cheveux sont d'un blond très pâle. Cette syllabe *poi,* plur. *pois,* est très brève.

POIGRE, espèce d'interj. qui s'emploie quand la fumée prend à la gorge: *Comme çai feumme ici, poigre!* — Pouacre?

POILOU, adj., poilu, garni de poils, pubescent.

POINGNIAIN et POINGNIE, n., poignée: *I'ast gros comme eunne poingniain d'aiccolure,* c'est-à-dire comme une poignée. *Eunne poingniain de sottises* (Une bordée d'injures). *Baille-li 'n' poingnie de main.* — Vieux franç. *poignie.*

POINNE, n., peine: *C' n'ast pas lai poinne* (Ce n'est pas la peine).

*Çai me fait de lai poinne* (Ça me fait de la peine). Voir gré. — *Pouine*, peine, L. C., P. T., G. et R.

POINTE, n., (*point*ieu), pointe, espèce de clou; champ dont un bout est beaucoup moins large que l'autre, qui finit en *pointe*, quelquefois par une seule raie. On dit aussi *aipointis* (*t* mouillé, *aipoint*-lî) et *coutainnes* quand le champ en pointe est très court, aussi large que long. *Su lai point*ieu *du jou*, sur le point du jour. Par analogie, on dit ironiquement : *I' s' leuve su lai point*ieu *des neuf heures, des dix heures*, etc.

POIRER, n., poirier : *I'ast r'monté su son poiré* (Il est remonté sur son poirier, c'est-à-dire sa santé ou ses affaires sont rétablies, il est relevé). *Faire eul poiré fourchu*, se dresser verticalement sur la tête et sur les mains, les pieds en haut.

POIROTTE, n. dimin., petite poire; spécialement le fruit du poirier sauvage (*poirotter*) : *Çai ne coûte pas des poirottes blosses*, c'est-à-dire cela ne coûte pas rien, cela coûte cher. *Mainger des poirottes*, être immobilisé, maintenu de force en l'air quand on joue à la bascule. Voir *èbranner*.

POIROTTER, n. dimin., petit poirier; spécialement poirier sauvage (*pyrus communis*).

POIS, n., s'emploie pour haricot. — Vieux franç. *pois*, haricot.

POITOUX, n. adj., qui a des habits gras et sales : c'est une épithète qui s'applique spécialement aux fabricants d'huile. — De poix, poisseux, *poiteux*?

POITRAL, n., poitrail; avec mépris, poitrine, gorge : *Qué poitral!* c'est-à-dire quelle gorge! quels appâts!

POLIE, n., poulie. — *Ampolie*, Gros.

POMMER, n., pommier : *J'ai planté ein pommer.*— *Poumé*, pommier, L. C. et P. T. — Vieux franç. *pumer*.

POMMOTTE, n. dimin. de pomme, petite pomme; spécialement le fruit du pommier sauvage ou *pommotter*. On dit aussi *pommotte de bois*.

POMMOTTER, n. dimin., petit pommier; spécialement le pommier sauvage (*pyrus malus*) : *Des châne brainchus comme des pommotés*.

PONDOURE, n. adj., pondeuse, poule qui pond beaucoup : *Ç'ast 'n' pondoure*, c'est-à-dire une bonne pondeuse.

POPA et POUPA, n., papa, père.

POPILIER, n., peuplier : *I' ast long comme ein popilier* (*popi-ié*) *d'Hollande*. On dit aussi *poplin*.

POPLIN (ou POPELIN?), n., peuplier, avec une nuance de plaisanterie. Voir *popilier* plus employé.

PORIGINEL, n., polichinel; enfant espiègle qui fait des grimaces, des singeries. Se prend d'ordinaire en bonne part, plaisamment.

POSOUR, n., poseur, dans toutes les acceptions de ce mot.

POSTIGE, adj., postiche : *Eunne barbe postige.*

POTE, n., porte : *Fronme lai pote* (Ferme la porte). On prononce *pote* et *pot*ieu. — *Pouot's,* porte, ch. de n.; *potche,* porte, L. C., P. T., G. et R.

POTOTTE et POTIOTTE, n. dimin., petite porte. On prononce aussi *pototti*eu.

POU, prép., pour. De même les composés : *pouquoi,* pourquoi, *pouç'que,* pour ce que, *poutant,* pourtant, etc.

POUCHELER, v., gâcher la besogne, travailler malproprement, comme un porcher, cochonner : *Ce n'ast pas fait, c't'ouvraige-lai, ç'ast pouchelé. I' ne raboure pas, i' poucheulle.* On dit aussi *hacheler.*

POUCHENOT, n. dimin. de *poucher,* petit cochon. Se confond dans l'usage avec *couchenot.*

POUCHER, n., porcher; s'applique le plus souvent au porc même : *J'ons tiué note poucher. I' gaidiot les beurbis, les biques et les pouchers* (Il gardait les brebis, les biques et les cochons). Ce mot est une injure plus grossière encore que cochon.

*(La fin au volume suivant).*

# L'ACADÉMIE DE TROYES

## ET LES AUTEURS

### DES MÉMOIRES PUBLIÉS SOUS SON NOM

PAR

M. ALBERT BABEAU

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT

MEMBRE ET ANCIEN PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE

Rien n'est plus connu que le nom de l'Académie de Troyes, que Grosley et ses amis ont rendu célèbre, et rien n'est plus obscur que son existence. Rien n'est plus fameux dans la littérature facétieuse que les mémoires publiés sous le nom de cette académie, et rien n'est plus difficile que de faire la part exacte de chacun de leurs auteurs dans la composition de ces mémoires. Aussi, c'est avec un véritable sentiment de reconnaissance que nous avons reçu d'un bibliophile de notre ville la communication d'un exemplaire de la première édition des Mémoires de l'Académie de Troyes, qui a appartenu à Grosley, qui contient de nombreuses notes marginales écrites de sa main, et qui, dans vingt pages manuscrites, reliées en tête du volume, nous donne de très précieux renseignements sur les noms des membres de l'Académie et sur les auteurs de ses mémoires.

Les notes marginales offrent relativement peu d'intérêt, parce qu'elles ont été imprimées pour la plupart dans l'édi-

tion de 1768, qui a été donnée par Grosley[1]. Celui-ci avait cherché d'autres épigraphes pour le titre; il en donne deux latines tirées d'Horace[2], et une grecque, extraite des Dialogues de Lucien; mais, réflexion faite, il ne les inséra pas dans son édition; il supprima même l'épigraphe grecque qui figure dans la première et ne conserva que les trois vers de Phèdre, qui sont imprimés sur le verso du titre.

Le cahier de vingt pages manuscrites contient des documents qui ont été imprimés dans l'édition de 1768 et d'autres qui sont restés inédits. Parmi les premiers figurent le discours de réception de Lévesque de la Ravalière et la réponse qui lui aurait été faite. Grosley fait précéder dans son manuscrit ces deux compositions littéraires de l'avis suivant :

« *Les discours qui sont à la tête des Mémoires ayant été très abrégez par l'éditeur qui ne les regardoit que comme un accessoire presque étranger aux Mémoires, j'ai cru les devoir placer ici tels qu'ils ont paru dans le temps. Leur étendue et leur prolixité sont assés dans le goût d'une Académie de campagne.*

» *J'y ay joint les différentes pièces qui ont paru entre ce discours et les Mémoires. Ces pièces servent à l'intelligence du discours imprimé page* 35.»

---

[1] Grosley avait l'habitude d'écrire sur les marges des exemplaires de ses œuvres les notes, ou comme il les appelait, les lardons destinés à figurer dans une édition subséquente; c'est ainsi que la Bibliothèque de Troyes possède un exemplaire de l'édition de 1768, contenant, surtout pour la dissertation sur un ancien usage, des lardons dont la connaissance serait indispensable pour ceux qui seraient tentés de faire réimprimer les Mémoires. Ils auraient pu être utilisés avec profit par l'éditeur de la Dissertation sur un ancien usage, réimprimée à Lille en 1869 sur papier jaune.

[2] Majores pennas nido extendisse loqueris (Hor.). — Nugis addere pondus (Hor.)

Le discours imprimé à la page 35 de l'édition de 1744, qui, pour l'exemplaire dont il s'agit ici, est l'édition qui porte sept étoiles sur le titre et contient 72 pages[1], est le discours prononcé dans la séance publique du 30 juillet 1743. La réponse du Directeur de l'Académie, qui n'est autre que Le Febvre, disserte en effet sur les occupations de l'Académie dont il est question dans le discours de la séance publique. Cette réponse est suivie de la lettre latine du Dr Billebault et des réflexions qui l'accompagnent, telles qu'elles sont publiées dans l'édition de 1768.

Jusqu'à présent, rien d'inédit dans les pages manuscrites; on y trouve aussi l'acrostiche sur le nom de *Beaupré*, dans le genre de Maugard, qui a été imprimé plusieurs fois, et deux notes assez importantes[2]; mais arrivés à la page 15, nous nous trouvons devant une véritable révélation; c'est la liste des membres de l'Académie de Troyes, liste à coup sûr authentique et permettant de donner un corps à cette société littéraire, qui, pour beaucoup de personnes, paraît n'avoir existé que dans l'imagination de ceux qui se sont amusés à la faire parler.

---

[1] Il en existe un autre, portant la même date, qui a sur le titre quatre fleurs de lis et ne contient que 56 pages. (Emile Socard, *Quelques mots sur un ouvrage intitulé Mémoires de l'Académie de Troyes*, Mém. de la Société Académique de l'Aube, t. XVIII, p. 276.)

[2] La première indique le jugement de l'abbé Desfontaines sur les Mémoires de l'Académie dans le tome III des *Jugemens sur quelques ouvrages nouveaux*, page 231. Cet article critique occupe les pages 231 à 239 du tome II et non du tome III des *Jugemens*. La seconde note concerne les œuvres de Le Febvre; nous en parlons plus loin.

## I.

Nous savons par Grosley, « qu'il s'était formé à Troyes, vers 1740, une Société qui n'avait pas pris, mais qui avait agréablement reçu le titre d'Académie[1].» Ailleurs, il dit que cette Société, composée de sept personnes et formée en 1742, s'assemblait deux fois par semaine à l'hôtel de la Monnaie pour y lire en commun les journaux et autres papiers publics[2]. Nous savons que le directeur de la Monnaie était alors Mathieu Tillet, qui fut plus tard membre de l'Académie des sciences, et que parmi les honnêtes gens qui se rassemblaient chez lui se trouvait André Le Febvre. Grosley nous dit aussi qu'un vieux médecin faisait partie de cette Société[3], et nous apprend qu'il se nommait Billebault[4]; mais quant aux quatre autres académiciens, qui formaient le nombre cabalistique de sept, si agréablement raillé dans les Mémoires, leur nom était entièrement inconnu.

Grâce aux pages manuscrites qui accompagnent l'exemplaire dont il est ici question, nous pouvons donner la liste complète, écrite de la main de Grosley, de ceux que lui-même appelle les Académiciens.

Ce sont:

Messieurs

Billebault, docteur en médecine,
Comparot, président en l'élection,
Comparot de Bercenay, conseiller au baillage,
Tillet, directeur de la Monnaie,

---

[1] *Vie de M. Grosley*, p. 91.

[2] *Lettre à M. Desm*** (Desmarest), 1768, p. 4.

[3] *Lettre à M. Desm***, p. 10.

[4] *Vie*, p. 92.

Le Febvre, avocat au Parlement,
Hauffroy, directeur des Aydes,
Le Roy, bourgeois;

Associé,

Lévesque de la Ravalière, depuis de l'Académie des Inscriptions de Paris[1].

Parmi ces sept membres, il en est deux qui se sont fait un nom, l'un dans les sciences, l'autre dans les lettres. N'est-ce pas une fortune assez rare, pour une Académie de province, lorsqu'à peu près un tiers de ses membres parvient à acquérir une certaine notoriété en dehors du cercle de la Société dont ils font partie? Mathieu Tillet, né à Bordeaux vers 1720, mort en 1791, habitait alors Troyes; il était titulaire de la charge de directeur de la Monnaie, dont il aurait porté le titre en 1766, bien qu'il eût quitté Troyes depuis longtemps[2]. Il publia, à partir de 1750, plusieurs mémoires importants sur des questions de physique, de chimie et surtout d'agronomie, qui lui ouvrirent en 1758 les portes de l'Académie des sciences. Quelque temps après il devenait chevalier de l'Ordre et fut pourvu de l'inspection générale des essais et affinages du royaume, charge qu'il exerçait encore en 1789[3], et qui lui valait un logement à la Monnaie de Paris. C'est en cette qualité qu'il fit frapper en 1775 deux médailles commémoratives du sacre de Louis XVI et de la confirmation, par ce Prince, de la prérogative

---

[1] Pierre-Alexandre Lévesque de la Ravalière, né à Troyes en 1667, mort en en 1762, fut nommé en 1743 membre de l'Académie des Inscriptions. Il figurait parmi les académiciens pensionnaires.

[2] Biographie Michaud. — D'après Courtalon, la Monnaie de Troyes ne fut supprimée qu'en 1772. On conserva cependant les membres de la Chambre des Monnaies. Les *Ephémérides* de Grosley donnent chaque année les noms de ces officiers; mais celui du directeur ne figure pas parmi eux.

[3] *Almanach royal* de 1772. — Ibid. 1789.

de capitale de la Champagne en faveur de la ville de Troyes. La légende qui accompagne la gravure de cette médaille rappelle que Tillet n'avait pas oublié cette ville, où il avait exercé la charge de directeur de la Monnaie pendant un grand nombre d'années, et qu'il avait été heureux de lui donner, par la frappe de ces médailles, une preuve de son zèle et un témoignage durable de son attachement.

André Le Febvre, né à Troyes en 1717, mort à Paris en 1768, n'a pas eu une carrière aussi heureuse que celle de Tillet. Il n'a fait partie d'aucune académie, si ce n'est de celle de Troyes ; mais il a acquis une notoriété littéraire de bon aloi par la part qu'il prit à la rédaction de ses mémoires et par sa collaboration à l'Encyclopédie. Une note manuscrite de Grosley, sur l'exemplaire dont nous parlons, nous apprend qu'il fut en outre l'auteur de « l'extrait du volume de l'histoire romaine inséré au *Journal des Savants de Paris,* juin 1752, II[e] volume, d'*Hamaga-Kou*[1], petit roman in-16, et d'un autre intitulé : *Cela est singulier*[2]. » La biographie de Le Febvre a du reste été traitée d'une manière trop complète par Grosley pour qu'il soit utile de la refaire[3].

Il serait à désirer qu'on eût des notions biographiques aussi satisfaisantes sur ses autres collègues. Ceux-ci sont restés dans l'ombre, et ils ne méritent peut-être pas qu'on

---

[1] Les premières lettres du mot ont été surchargées de telle sorte que la lecture en est douteuse.

[2] Barbier, dans son *Dictionnaire des anonymes*, attribue à Chevrier *Çela est singulier*, histoire égyptienne, traduite par un rabbin gênois, Babylone (Paris), 1752, petit in-16. L'attribution de Grosley paraît plus vraisemblable. On attribue aussi à Le Febvre, d'après Quérard (*France littéraire*, t. V., p. 80), le *Pot pourri, ouvrage nouveau de ces dames et de ces messieurs* (Amsterdam, 1748, in-12), que d'autres attribuent au comte de Caylus, mais qui ne figure pas dans les Œuvres complètes et badines de ce dernier.

[3] *Mémoire sur les Troyens célèbres*, t. I, p. 338 à 346.

les en fasse sortir. Ils n'ont prodnit, comme beaucoup d'académiciens de province, aucune œuvre scientifique et littéraire ; mais ils avaient le goût des sciences et des lettres, et à ce titre, il n'est peut-être pas sans intérêt de dire ce que nous avons pu apprendre sur leur compte.

Le docteur Billebault, que Grosley qualifie de vieux médecin, était le doyen de l'Académie, sans nul doute le doyen d'âge. Ce devait être un homme assez irascible, qui, à l'occasion de la querelle entre les médecins et les chirurgiens de Paris, réunissait, disait-on, en sa personne tout le feu de la faculté contre Saint-Côme. Il ne décolérait pas contre un empirique de Lenclos, nommé Van der Back, et l'un des auteurs des *Mémoires* publiées sous le nom de l'Académie eut le plaisir d'être témoin des contorsions que suscita chez le docteur la lecture d'une lettre écrite en grec qu'on lui avait adressée au nom de l'empirique[1].

Le Dr Antoine-Nicolas Billebault mourut à Troyes le 16 janvier 1748. Sa mort émut la municipalité, parce qu'elle réduisait la ville à un seul médecin. Il fut décidé qu' « une conférence aurait lieu entre MM. du bailliage et de la ville afin de faire des démarches pour attirer en cette ville des médecins[2].» Grosley, qui a cité aussi ce fait singulier, fait remarquer qu'il y avait huit médecins à Troyes en 1650, et qu'en 1748 on naissait, on vivait, on mourait comme en 1650[3].

Le président Comparot et le conseiller Comparot étaient deux frères qui appartenaient à une bonne famille de Troyes. Leur père, Claude-Nicolas Comparot, avait cumulé les deux offices de président de l'élection et de conseiller au bailliage, et en bon père de famille en avait laissé une à

---

[1] *Lettre à M. Desm***, p. 10.

[2] Délibération municipale du 20 janvier 1748. Archives municipales de Troyes, A. 51.

[3] *Mémoires sur les Troyens célèbres*, t. II, p. 133.

chacun de ses fils. C'était un ancien officier que la mort de son frère aîné avait fait entrer dans la magistrature, afin qu'il put hériter de la charge paternelle. Seigneur de Longsols et de Bercenay, il avait passé une partie de sa vie à plaider contre ses paysans. Un d'eux a tracé son portrait, en quelques traits, dans un journal intime qui a été conservé. « M. Comparot, dit-il, est un hôme moult haut sur ses jambes; il a 5 pieds 11 pouces 11 lignes demyes; droit comme un I, il marche sur le bout de ses pieds et pas sur talons, instruys, amporté, moult méchant[1]...» Sur ses vieux jours, il se laissa convertir par des pères jésuites, ce que ne pouvait lui pardonner Grosley, qui nous le montre en pénitence, à genoux devant une escabelle, sur laquelle on lui servait une assiette de pois cuits à l'eau, tandis que les jésuites étaient assis à sa propre table. Ce fut lui aussi qui empêcha le jeune Grosley d'entrer dans les ordres, avec la pensée d'obtenir un prieuré que lui aurait laissé son oncle. Lorsque sa mère lui en parla, il s'indigna, en la traitant de simoniaque, ainsi que son frère et toute sa famille[2]. Il est à croire que les fils du président Comparot étaient instruits comme lui, mais qu'ils avaient un autre caractère. Jean Comparot, l'aîné, né en 1704, était devenu président en l'élection de 1732; il exerça cette charge jusqu'en 1762; il avait épousé en 1728 Marie-Anne de Corberon, dont il eut onze enfants[3]. Claude-Nicolas Comparot, seigneur de Bercenay, prolongea plus longtemps sa carrière, et mourut doyen des conseillers au bailliage le 8 décembre 1782.

Comparot de Bercenay était un lettré et un bibliophile.

---

[1] A. Thévenot, *Statistique du canton de Ramerupt.* Mém. de la Société Académique de l'Aube, t. XXII, p. 289 à 293.

[2] *Vie de M. Grosley,* p. 30, 36, 37.

[3] L'un d'eux, Jean-Baptiste, fit imprimer à l'âge de 16 ans un exercice de physique qu'il avait soutenu au collège de l'Oratoire de Troyes.

S'il faut en croire une note manuscrite de Grosley, qui était en correspondance avec lui pendant son premier voyage d'Italie[1], il aurait collaboré à des mémoires relatifs aux différends qui eurent lieu entre le bailliage de Troyes et l'évêque Poncet de la Rivière[2]. Sur l'exemplaire de ces mémoires, que les héritiers du Dr Carteron ont donné à la bibliothèque communale, Grosley a écrit à la suite de la préface: « Cet ouvrage a pour auteurs Héroult de la Clôture, adt au bailliage et avocat du roy, et Comparot de Bercenay, conseiller. Encore se sont-ils fait ayder par quelques prêtres : *ex ungue leones.* » Il n'estimait guère pourtant cette œuvre de polémique, car il en a qualifié la préface de *Mauvaise préface d'un ouvrage très mal digéré.*

Peut-être y avait-il quelque rancune dans ce jugement; car, d'après un avis inséré dans le *Journal de Troyes* du 14 mai 1783[3], Comparot de Bercenay aurait été l'instigateur, l'éditeur ou du moins le dépositaire de deux lettres critiques publiées en 1765 contre les observations sur l'Ita-

---

[1] Grosley, *Œuvres inédites*, t. III, p. 413.

[2] *Mémoires contenant le Recueil exact de ce qui s'est fait tant au bailliage de Troyes qu'au Parlement, sur les différens écrits de M. l'Evêque de Troyes sur le Schisme*, in-12 de 84 pages. L'exemplaire de cet écrit, que possède la Bibliothèque de Troyes, est relié dans un recueil de pièces où se trouve l'exemplaire de Grosley de la *Lettre à S. E. Monseigneur le Cardinal d'Alsace, archevêque de Malines, au sujet des troubles du diocèse de Troyes*, 1756, à Bruxelles. Cet exemplaire est annoté de notes manuscrites très piquantes et curieuses de Grosley, notamment sur Poncet de la Rivière.

[3] Voici cet avis : « Sur les brochures qui formaient une partie de la bibliothèque de feu M. Comparot de Bercenay s'est rencontrée l'édition de deux lettres publiées en 1765 contre les Observations de deux gentilhommes suédois sur l'Italie. De beaux esprits d'alors avoient fait faire et imprimer ces lettres qui forment aujourd'hui un assortiment presque nécessaire pour les observations suédoises sur l'Italie ; on en pourra traiter à prix raisonnable, soit avec les dépositaires, soit avec les propriétaires. Nous donnons cet avis de l'aveu de l'auteur des Observations sur l'Italie. »

lie, de Grosley[1]. Ces deux lettres où l'on discerne, sous un style assez lourd, le dénigrement, l'aigreur et peut-être la jalousie, suscitèrent une réponse[2] sur un ton d'humilité des plus ironiques, où Grosley enchérit très spirituellement sur les reproches de compilation et d'incapacité que lui adressait un écrivain qui se qualifiait d'un de ses anciens amis. Cet ancien ami était, d'après Maydieu[3], le savant Ludot; mais les lettres qu'il aurait écrites avaient pu avoir pour instigateur ou pour collaborateur Comparot de Bercenay, dans la bibliothèque duquel se trouvait l'édition des deux critiques du voyage d'Italie.

Le catalogue de cette bibliothèque, qui faisait honneur à celui qui l'avait formée, a été imprimé après sa mort[4]. Elle était composée, comme on pouvait le lire dans l'*Avertissement,* « des livres les plus utiles, dont la plupart étaient reliés en veau, et quelques-uns en maroquin et dorés sur tranches. » La théologie, la jurisprudence, les sciences et arts y étaient largement représentés ; mais l'histoire et surtout les lettres y tenaient la place la plus étendue. La plu-

---

[1] *Recherches sur le lieu où le consul Sempronius fut mis en déroute, adressées à M. Grosley.. par un de ses anciens amis.* La Haye, 1765, in-8° de 40 pages. *Appendix* de 66 pages, achevé d'imprimer en 1766.

[2] *Lettre de M. l'Académicien à son critique.* — In-quarto de 3 pages, signé P. J. G. A. à T. De mon jardin de Bruley, ce 23 juin 1766.

[3] *Vie de M. Grosley*, p. 401. — Je dois l'indication de ce passage à l'obligeance de M. S. Det.

[4] *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. Comparot de Bercenay, dont la vente commencera le 23 avril 1783.* A Troyes, André, 1783, in-8° de 117 pages. — Le catalogue est divisé selon la méthode qui a prévalu, et que Brunet a adopté : Théologie, 10 pages; Jurisprudence, 10 pages; Sciences et Arts, 22 pages; Belles lettres, 39 pages; Histoire, 35 pages; en tout 117 pages. Il s'y trouve environ 1.650 ouvrages qui représentent plus de 3.000 volumes. Les brochures, qui devaient être vendues par lot, n'y figurent pas.

part des bons et grands ouvrages du temps y figuraient ; le théâtre et le roman offraient des séries bien remplies. C'était une collection très complète, en ce sens qu'il y avait peu de lacunes dans chaque division. Ajoutons qu'il s'y trouvait plusieurs ouvrages de Grosley et un exemplaire de l'édition de 1756 des Mémoires de l'Académie de Troyes, qui, je dois le dire, n'était pas relié en maroquin et était resté broché.

Si l'on peut conjecturer que Comparot de Bercenay a dû se faire imprimer, nous ne croyons pas que pareille supposition puisse être faite à l'égard du directeur des aides Hauffroy et du bourgeois Le Roy. Sur Hauffroy nous savons peu de choses[1], sinon que sa femme ou sa fille faisait sa partie de chant dans les concerts de l'Hôtel de Ville[2]. C'est, sans nul doute, le même personnage que Claude-César Hauffroy, qui mourut à Troyes le 30 novembre 1762[3]. Quant à Le Roy, tout porte à croire qu'il appartenait à la famille qui a possédé le château de Barberey pendant la première moitié du XVIII^e siècle. La seigneurie de ce village appartenait vers 1740 à deux frères, Le Roy de Barberey et Le Roy du Vaucelles[4]. Ils ont laissé aux archives des lettres d'affaires qui ne témoignent ni de hautes qualités de style, ni de goûts bien littéraires. C'étaient des bourgeois assez gourmés, qui ne se tutoyaient guère, même de père à fils, qui s'écrivaient entre frères : Monsieur et frère, et qui réclamaient plus volontiers des envois de fromages de Barberey que des communications de livres. L'un d'eux voulait épouser en 1732 une veuve qui avait

---

[1] Sur la liste des clients d'un maréchal-ferrant, en 1711, je trouve M. Hauffroy, du Grand Bureau. (Arch. jud. de l'Aube, n° 1180).

[2] *Les Académies de musique à Troyes.*

[3] Répertoires de la Mairie.

[4] Le Roy du Vaucelles habitait, en 1764, le château de Mousson, à Barberey.

100,000 francs et 800 francs de douaire ; séduit par les beaux yeux de sa cassette, il ne reculait devant aucun sacrifice pour en faire la conquête. « Des soupers, écrivait-il, assez gros jeu, la pièce souvent aux domestiques, des présents à la maîtresse et l'entretien à proportion. Je vous assure que si cette affaire manquait, il m'en coûterait bonne[1]... » Est-ce ce Le Roy, qui traitait le mariage comme une affaire, qui fit partie de l'Académie de l'hôtel de la Monnaie ? Ne serait-ce pas plutôt un de ses cousins, qui aurait habité Troyes, et dont la femme ou la sœur écrivait à Le Roy du Vaucelles en 1764 des lettres d'affaires où elle le traitait de Monsieur et cher Cousin.

Dans tous les cas, tous ces académiciens appartenaient à la haute bourgeoisie locale; un docteur était un personnage de quelque importance ; les magistrats se considéraient comme les plus huppés de la cité ; les deux officiers de la monnaie et des aides n'étaient point les premiers venus ; Le Febvre avait le titre assez répandu, mais toujours considéré, d'avocat au Parlement, et quant à Le Roy, c'était sans doute un de ces bourgeois vivant noblement, qui faisaient consister la noblesse de leur existence dans l'oisiveté que leur permettait leur fortune. Tous gens de bonne éducation, de bonne compagnie, qui se réunissaient régulièrement chez l'un d'eux pour lire les gazettes, et se communiquer les réflexions que leur lecture leur suggérait. Il est assez probable qu'on s'ingéniait parfois à deviner les logogriphes et les énigmes que publiait le *Mercure*.

Ces réunions, qui étaient bi-hebdomadaires, s'étaient formées sans prétention ; peu à peu, elles prirent plus d'importance. Les sept s'entourèrent d'un certain mystère ; quelques-uns, de l'aveu de Le Febvre, s'avisèrent de donner aux assemblées un air d'importance qu'elles étaient

[1] Arch. de l'Aube, E. 301. — Notes communiquées par M. Louis Le Clert.

loin de mériter, et de décorer la Société du nom d'Académie. C'était un titre bien sonore, qui devait éveiller les sarcasmes des malins et des jaloux.

C'est le sort des académies de susciter les épigrammes de ceux qui n'en font pas partie. La petite Académie de Troyes ne pouvait échapper à ce sort commun. Il est vrai qu'on ne pouvait pas l'attaquer dans ses écrits, puisqu'elle ne publiait rien ; mais son silence lui-même fut tourné contre elle, et puisqu'elle ne parlait pas, on s'avisa de la faire parler.

## II.

Il y avait alors à Troyes un petit avocat, tout frais débarqué de Paris, qui pétillait de malice et d'esprit et qui aurait tenu brillamment sa place dans le petit cénacle de l'hôtel de la Monnaie. Le trouva-t-on trop jeune, trop intempérant de langage, trop primesautier pour y figurer ? Je l'ignore. Toujours est-il que cet avocat, qui n'était autre que Grosley, s'avisa de montrer aux académiciens de Troyes de quelle façon ils pourraient écrire, s'il leur en prenait la fantaisie, en insérant dans une publication littéraire de Paris[1] une lettre supposée écrite par un membre de la Société littéraire de Troyes en Champagne.

---

[1] Il s'agit, d'après Le Febvre, des feuilles de l'abbé Des Fontaines, nom que l'on donnait communément aux *Observations sur les écrits modernes* publiés par cet abbé lettré. Malheureusement, nous n'avons rencontré dans les volumes des *Observations* publiés en 1741 à 1743 (t. XXIV à XXXIV) aucune lettre du genre de celle dont parle Le Febvre, dans sa *Lettre sur les Mémoires de l'Académie de Troyes*. Peut-être a-t-il confondu avec un autre recueil du même genre ? Cependant nous n'avons pas été plus heureux en compulsant les journaux dits de Verdun et de Trévoux de 1741, de 1742 et de 1743. M. Corrard de Breban, dans la notice qu'il a publiée sur les pièces de Grosley, éparses dans les journaux du temps, cite de lui une discussion sur les œufs rouges insérée dans le Journal de Verdun, de mai 1741. Vérification faite, elle ne s'y trouve pas.

Ce serait donc à Grosley qu'appartiendrait, d'après Le Febvre, l'idée première des Mémoires de l'Académie de Troyes, puisque c'est lui qui le premier se serait avisé de la faire parler. Il trouva bientôt des complices de ses intentions espiègles dans ses amis David et Le Febvre. David, fils du directeur des aides de Châlons, et plus tard directeur des cartes et cuivres à Paris, était, comme Grosley, plein de jeunesse et d'entrain. Tous deux firent causer Le Febvre sur les occupations de ses confrères les académiciens de l'hôtel de la Monnaie ; ils l'amenèrent peut-être, sans trop de difficulté, à partager leurs railleries contre eux et à rédiger sous leur nom des dissertations futiles ou burlesques par le sujet, mais sérieuses par la forme, qui devaient être la critique la plus fine et la plus cruelle de l'érudition provinciale et académique.

On connaît la manière dont furent rédigées et répandues ces facéties, où le sel gaulois est prodigué non moins que le sel attique[1]. Le secret fut bien gardé, et Le Febvre, qui participait aux plaisirs de la rédaction, avait de plus la satisfaction malicieuse de voir l'effet que produisaient les copies de ces mémoires sur les confrères, sous le nom collectif desquels ils étaient rédigés. Peut-être étaient-ils bien capables de les écrire eux-mêmes, car ils eurent assez d'esprit pour ne pas trop s'en fâcher. La première lettre publiée, selon les dires de Le Febvre, dans un recueil périodique, avait eu,

---

[1] Parmi plusieurs plaisanteries assez bonnes, dit l'abbé Desfontaines, dans son appréciation des *Mémoires*, il y en a de basses et de poliçonnes, comme dans Rabelais et Swift... Le discours sur les écreignes est encore une bouffonnerie mêlée de sel grossier et de sel attique. Je ne sais, dit-il en terminant, si ces plaisanteries parfois excessives n'offensent pas le bon goût... à cela près, on ne peut que louer (l'auteur) sur son vaste savoir, sur son heureuse mémoire et sur sa très vive imagination. (*Jugemens sur quelques ouvrages nouveaux*, t. II, p. 231 à 239. Cet ouvrage, on le sait, fait suite aux *Observations sur les écrits modernes.*)

il est vrai, le don de les irriter ; mais les dissertations les dérièrent. Seul, le Dr Billebault se formalisa de la lettre grecque de l'empirique qu'il détestait ; mais comme ses confrères, il était homme d'esprit, et il témoigna, selon Grosley, le vif désir de faire partie de la joyeuse coterie qui produisait des œuvres de ce genre.

La distribution de ces mémoires manuscrits, copiés de la main gauche par David, suscita de nombreuses conjectures sur leurs auteurs ; leur publication, dont il est inutile de refaire l'histoire après les lettres de Le Febvre et de Grosley, réimprimées par les soins de M. Emile Socard, a donné lieu à des discussions sur la part que chacun d'eux a prise à leur rédaction. C'est sur ce point controversé que les pages manuscrites de Grosley donnent les plus précieuses lumières.

Au verso de la page où il a écrit la liste des académiciens, Grosley nous donne les noms de ceux qu'il appelle les anti-académiciens, c'est-à-dire les noms des véritables auteurs des mémoires. Il a eu le soin d'écrire leurs noms en cercle, de sorte qu'aucun ne put prétendre la priorité sur les autres. Cependant le nom le plus apparent est celui de Le Febvre, avocat au Parlement ; il est placé au sommet ; celui de Grosley vient ensuite ; enfin celui de David termine le cercle[1]. On serait volontiers porté à croire qu'il faut les classer dans cet ordre d'après leur part de collaboration.

Mais ce qui rend plus précieux encore ce manuscrit, c'est qu'au milieu de la circonférence formée par ces trois noms, Grosley a écrit ces mots : « *J'ai marqué à chaque page de mon exemplaire la part qu'a eu* (*sic*) *chacun de ces trois anti-académiciens dans les ouvrages imprimez, D. David, L. F. Lefebvre, G. Grosley.* » Or, cet exem-

[1] Voici le texte exact de Grosley : *Lefebvre Avocat au Parl*t *Académicien. Grosley, Avocat au Parl*t. *David, Directeur g*l *des cartes et cuivres.*

plaire est celui que l'on nous a communiqué, et il contient en effet les initiales qui permettent de déterminer la part de chacun des auteurs.

Il est à peu près avéré que Grosley s'est laissé attribuer parfois, sans trop protester, la paternité exclusive des Mémoires ; il est certain qu'on lui en a fait souvent les honneurs, par la raison que dans un ouvrage fait en collaboration, c'est le plus célèbre et le plus fécond des collaborateurs qui en recueille le plus grand profit littéraire. C'est ainsi que dans notre siècle, où la collaboration théâtrale a eu une importance qu'elle n'avait jamais eue, les auteurs les plus en vue ont acquis une notoriété que leurs associés plus modestes n'ont pu atteindre. Parcourez le théâtre de Scribe et celui de Labiche ; vous verrez en tête de la plupart de leurs pièces le nom moins en relief d'un autre auteur, qui a peut-être apporté l'idée de la pièce, les situations les plus réussies, les mots les plus amusants, sans en tirer toute la notoriété qu'il méritait. En littérature comme ailleurs, c'est surtout entre égaux qu'il faut s'associer. Molière ne fait pas tort à Corneille dans la tragédie ballet de Psyché; de nos jours, Emile Augier n'a pas éclipsé Jules Sandeau dans la jolie comédie du *Gendre de M. Poirier*. Pour les Mémoires de l'Académie de Troyes, les trois joyeux camarades, qui s'amusèrent à les rédiger dans leur jeunesse, ne songeaient guère que leur carrière serait bien différente, et qu'il serait donné à l'un d'eux d'acquérir une renommée littéraire à laquelle les circonstances ne permettraient pas aux autres d'atteindre.

Hâtons-nous de dire cependant que dans aucun de ses écrits, Grosley n'a émis la prétention d'être l'unique auteur des Mémoires ; il a reconnu, au contraire, qu'ils étaient une œuvre collective et que David et surtout Le Febvre y avaient eu une large part ; il le dit dans sa *Lettre à Desmarest*, dans ses Commentaires *sur sa vie*, dans ses *Mémoires sur les Troyens célèbres*. Il déclare même, dans la

biographie d'André Le Febvre, que contient ce dernier ouvrage, que Le Febvre fit les trois premières dissertations des Mémoires de l'Académie en société de David et d'un de ses confrères ; il pousse même la discrétion jusqu'à ne point se nommer. Il est plus explicite dans sa lettre à Desmarets, et il revendique la plus grande part de collaboration dans les dissertations sur un ancien usage et sur les écreignes. « J'avais imaginé, dit-il, le premier et le troisième de ces sujets, que j'ai mis en grande partie dans l'état où ils ont paru. »

L'exemplaire annoté dont nous parlons confirme cette assertion. Nous indiquerons dans un appendice, page par page et paragraphe par paragraphe, les attributions faites à chacun des trois auteurs. Une énumération complète de ces attributions serait ici trop fastidieuse. Qu'il suffise de savoir que sur les 72 pages dont se compose la première édition des Mémoires, 31 environ sont marquées de l'initiale de Grosley, 28 de celle de Lefebvre[1], 2 seulement sont assignées à David seul, 7 à David et à Grosley, 2 à David et à Lefèbvre, et 2 aux trois auteurs réunis.

Grosley s'est-il fait la part du lion, et toutes ses indications doivent-elles être acceptées sans contrôle? On ne saurait répondre d'une manière tout à fait affirmative à cette question. Grosley a pu apporter l'idée et la rédaction d'une grande partie des trente et une pages qu'il s'attribue ; mais cette rédaction a pu être remaniée, modifiée, amplifiée ou abrégée par ses deux collaborateurs, qui, de concert avec lui, lui ont donné la forme définitive sous laquelle elle a été imprimée.

Cette conjecture se trouve vérifiée par l'étude d'un précieux document que M. Léon Pigeotte a publié en 1873 dans les Mémoires de la Société Académique de l'Aube. Ce

[1] En comptant parmi ces 28 pages la page de l'Avertissement de l'Académie et les 5 pages de la Table succinte des matières.

document est le manuscrit primitif de la dissertation sur les écreignes, écrit de la main de Grosley. C'est le texte de sa première rédaction qu'il a apporté à ses amis, qu'ils ont revu et discuté ensemble et que tous ensemble ils ont modifié, abrégé sur certains points, amplifié sur d'autres d'une manière notable.

Grosley raconte lui-même que chaque paragraphe des dissertations, après avoir été rédigé par celui qui en avait eu l'idée, était remanié ensuite en commun ; qu'on les discutait, le soir, après souper, en courant les rues; que le lendemain on arrêtait la rédaction ; chacun, dit Grosley, y jetait sa phrase, sa tournure, son mot : c'était l'ouvrage indivis d'un trio ; comme un tableau, comme une statue, est l'ouvrage de l'imagination, de l'œil et de la main de l'artiste.

Ce qui résulte de ce passage, c'est que les indications d'attribution par les initiales ne doivent pas être prises au pied de la lettre. On le voit par la dissertation sur les écreignes. Le texte primitif de Grosley a été parfois respecté, mais le plus souvent modifié par le trio. L'idée première est bien de lui ; le préambule, qui l'expose, a été conservé intégralement. Mais dès le premier paragraphe, les changements apportés sont visibles; si le fond est le même, si les citations sont maintenues, les développements diffèrent et sont plus étendus. Le paragraphe 2 n'est pas moins modifié ; la première partie est allégée, la seconde est amplifiée. On ne saurait méconnaître combien la rédaction définitive est supérieure à la première. Les trois amis avaient à coup sûr du goût, du tact, de l'esprit ; ils ne se contentaient pas du premier jet, et possédaient le rare mérite de savoir se corriger à propos. Il s'agit, on le sait, dans ce paragraphe, des occupations et des conversations des femmes de la campagne dans les écreignes, de l'influence des couvets sur leur manière d'agir, de l'invasion des garçons et du trouble qui en résultait. Ce petit tableau de

mœurs champêtres est peint, dans le texte définitif, de la manière la plus vive et la plus alerte ; il semble avoir été composé de verve, comme en se jouant ! Et pourtant c'est une correction du texte primitif de Grosley qui, j'ai le regret de le dire, est parfois au-dessous du niveau ordinaire de son talent ; les plaisanteries sur le tuyau par où s'échappe la fumée sont lourdes et presque de mauvais goût. La fraise de veau dans le couvet est une chute assez plate. Cependant, l'idée première a été conservée dans ce paragraphe bien plus que dans le paragraphe relatif aux écreignes de l'antiquité. Ici Grosley avait accumulé les citations érudites d'une manière un peu indigeste. Le trio a tout remanié. Il a conservé intact l'épisode de la fée des montagnes de Norcia; mais le reste a été corrigé, interverti, bouleversé, élagué, rendu plus clair et plus alerte. Grosley n'en a pas moins marqué de son initiale G. tous ces passages si profondément remaniés ; il accorde seulement en toute propriété à Le Febvre trois intercalations d'une page environ dans les trois premiers paragraphes et le quatrième paragraphe tout entier qui, en effet, ne figure pas dans le manuscrit primitif publié par M. Pigeotte.

On peut donc conclure de la comparaison de ces deux textes, que la désignation du nom de chaque auteur pour les passages des Mémoires, marqués de leur initiale, indique non pas qu'il en a fait la rédaction définitive, mais qu'il en a préparé la rédaction première, qu'il s'est livré aux recherches d'érudition qu'elle comportait, et que le texte imprimé est bien, selon l'expression de Grosley, l'ouvrage indivis du trio. C'est avec cette restriction qu'il faut accepter les indications d'attributions données par Grosley, que, sous cette réserve, nous avons tout lieu de regarder comme sincères et véridiques.

Est-il bien sûr d'ailleurs que Grosley n'ait pas pris la plus grande part aux corrections de son texte et que, dans les passages qu'il s'attribue, ce ne soit pas son style propre

qui ait prévalu? Nous connaissons, par leurs écrits postérieurs, le style de Grosley et celui de Le Febvre; celui-ci est à la fois correct et élégant, mais il est dénué d'entrain et d'allure. Il suffit pour s'en convaincre de lire les deux lettres des deux collaborateurs réimprimées par les soins de M. Socard.

Le docteur Payen, auteur d'intéressantes *Recherches sur l'Académie de Troyes*, publiées en 1848 sous le titre d'*Histoire sérieuse d'une Académie qui ne l'était pas*, a su rappeler à propos que l'on qualifiait le jovial Grosley du nom de Démocrite, et le grave Le Febvre de celui d'Héraclite; il y a certainement plus de gravité et de calme dans le style de ce dernier que dans le style de son ami. M. Patris de Breuil l'avait bien remarqué lorsqu'il voulut, en 1854, revendiquer pour Grosley la part prépondérante dans la rédaction des Mémoires, que la publication des lettres faite par M. Socard lui semblait amoindrir. C'est le principal argument de la lettre qu'il écrivit à ce sujet à M. Weiss, bibliothécaire de la ville de Besançon, lettre dont une copie de la main de M. Auguste Millard a été donnée à la Bibliothèque de Troyes avec la belle collection de livres formée par ce dernier. M. Millard lui a donné également la copie de la réponse au sommaire de M. Weiss, qui déclare que « si Grosley n'est pas l'auteur de toutes les pièces qui composent les Mémoires, il les a du moins retouchées et saupoudrées de ce sel dont il était abondamment pourvu et qui est pour ainsi dire le cachet et la marque particulière de son esprit. »

Nous croyons qu'il faut souscrire à cette appréciation. Grosley, et lui-même ne l'a jamais contesté, a été le collaborateur et non l'unique et le principal auteur des Mémoires; mais c'est lui qui en a eu l'idée première; c'est lui, avec David, qui a éveillé chez Le Febvre la pensée de se joindre à eux et de mystifier avec eux une académie, dont Le Febvre faisait partie et auprès de laquelle il devait jouer un rôle

assez piquant, mais quelque peu singulier de la part d'un confrère ; c'est Grosley qui a été, qu'on me passe l'expression, le boute en train du trio ; et, par toutes ces raisons, sans ôter rien du mérite de ses deux collaborateurs, de Le Febvre surtout, nous pensons que la postérité ne s'est pas trompée en admettant les Mémoires de l'Académie de Troyes au nombre des œuvres de Grosley, puisqu'il est d'ailleurs bien admis, par de nombreux exemples, qu'un auteur peut faire figurer parmi ses œuvres complètes celles qu'il n'a pas composées seul, mais qu'il a rédigées et publiées en collaboration.

## III.

Les quatre dernières pages du manuscrit, relié au commencement de l'exemplaire dont nous parlons, renferment une lettre tout à fait inédite, destinée à figurer, croyons-nous, en tête des Mémoires, et qu'on a renoncé à y imprimer, par la raison sans doute qu'elle formait, sous certains rapports, double emploi avec le discours du directeur de l'Académie répondant au nouveau membre associé, Lévesque de la Ravalière. Voici le texte de cette lettre et de son préambule, qu'on peut attribuer sans hésitation à Grosley :

« Les Mémoires depuis imprimez et qui suivent paroissoient toutes les semaines par parties ; ils furent annoncez au public par la lettre suivante adressée à Chadadis, espèce de fol qui court les rues. »

« Lettre d'un académicien (M. Billebaut) à (M. Chadadis)[1] sur les discours suivans.

» Jusqu'à présent, Monsieur, l'Académie n'a mis au jour aucun de ses ouvrages. Moins avide de louanges que soi-

[1] Les deux noms entre parenthèses sont rayés dans le manuscrit.

gneuse d'en mériter, elle a cru devoir consacrer les premiers temps de son établissement à choisir des matières dignes d'elle et à les digérer d'une façon digne du public au jugement duquel elle les devait soumettre.

» Cette prudente lenteur a trouvé des censeurs. L'envie et la satire se sont exercées contre nous; on a voulu jetter un ridicule sur le silence judicieux que nous gardions, et ne pénétrant point nos véritables occupations, on a voulu nous en supposer. Discours oratoires, lettres familières, avertissemens au public, ouvrages françois, ouvrages latins, rien n'a été épargné pour nous inquiéter; on a même poussé la méchanceté jusqu'à nous écrire une lettre en grec, lettre piquante de plus d'une manière et que nous avons eu la prudence de supprimer.

» Il est temps que ces désordres finissent et que l'Académie soit connue pour ce qu'elle est. Que l'on sache donc que la lecture de la Gazette ne fait point notre occupation principale, qu'elle est simplement pour nous un agréable délassement; que si l'étude que nous en faisons n'est pas le plus brillant de nos travaux, elle n'est peut-être pas le moins util; que nous lisons les gazettes, non en gens désœuvrés, mais en citoyens zélés; non en nouvelistes imbéciles, mais en sages qui s'occupent à la recherche de la vérité; nous ne lisons, en un mot, les gazettes que pour concilier les contradictions sans nombre qui s'y rencontrent, et former de nos décisions un ouvrage qui puisse fixer la foi de la postérité sur les événemens de notre siècle. Pour donner à cet ouvrage toute la perfection qu'on lui peut désirer, nous n'épargnerons ni soins, ni dépense; un fait récent peut en être la preuve. Les circonstances de la bataille de *Campo-Santo* ayant été rendues problématiques par la partialité des deux nations belligérantes, l'Académie a cru qu'il étoit de son honneur et de son devoir de les éclaircir et d'en constater la vérité. A cet effet, elle a député l'un d'entre nous dont le public sçait l'absence sans en savoir

les motifs, pour aller sur les lieux interroger les généraux et les soldats des deux armées, et sur leurs raports respectifs nous mettre en état de fixer irrévocablement à qui la victoire apartient.

» En mon particulier, Monsieur, j'ai beaucoup envié la gloire de cet heureux académicien, et peut-être de mon propre mouvement l'aurois-je accompagné dans cette glorieuse expédition, s'il n'avoit plu à la Providence d'augmenter mes occupations par l'intempérie de l'air.

» En attendant le retour de nôtre illustre voyageur, l'Académie a résolu de rompre le silence. Elle va dévoiler le secret de ses occupations; ses Mémoires vont s'ouvrir, et elle avertit le public que doresenavant chaque semaine verra éclore quelque nouvel ouvrage.

» Le rang que vous occupés, Monsieur, dans la société civile et vôtre crédit dans la république des lettres vous ont fait envisager comme le personnage le plus propre à faire recevoir nos productions avec tout le respect qui leur est dû. C'est pour cela, Monsieur, que la Compagnie m'a chargé de vous écrire. Elle vous prie de rendre ma lettre publique, persuadée que l'amitié et la considération dont vous l'honorez vous feront faire pour elle tout ce qui dépendra de vous pour mettre ses productions dans la voye de l'immortalité.

» J'ay l'honneur, etc. »

L'Académie de Troyes, dont Grosley raillait ainsi les occupations, survécut-elle longtemps à la publication des Mémoires qui furent donnés sous son nom? D'après l'avertissements qui figure en tête de l'édition des Mémoires publiée par Le Febvre en 1756, elle se serait assemblée pour la dernière fois le 6 janvier 1745. Seulement on peut se demander si Le Febvre a voulu parler de l'Académie des sept ou de l'anti-académie des trois? Le départ de Tillet aurait-il eu lieu à cette époque, et aurait-il entraîné la dis-

solution de la Société qui se réunissait à l'hôtel de la Monnaie? Ce qui est certain, c'est que les trois anti-académiciens ne devaient pas tarder à se disperser; tandis que Le Febvre et David se rendaient à Paris, Grosley partait au printemps de 1745 pour l'Italie, où il devait exercer, à la suite de l'armée franco-espagnole, les fonctions de caissier dans le service des vivres.

## IV.

Il en rapporta en 1746 le sujet d'une relation intéressante dont le manuscrit est relié à la suite du précieux exemplaire dont nous venons de faire connaître les curiosités bibliographiques. C'est le manuscrit des Mémoires sur les campagnes de 1745 et de 1746; il forme un cahier in-8° de 176 pages remplies sur les deux côtés d'une écriture serrée, puisqu'elle a fourni à l'impression 123 pages de texte assez compact et de format in-12[1].

Nous lisons sur le titre du manuscrit que ces mémoires furent rédigés dans les mois de novembre et de décembre 1746, au moment où Grosley, revenant d'Italie, s'était réinstallé dans sa ville natale. Il les conserva longtemps en portefeuille, et ce fut seulement en 1772, dans son voyage de Hollande, qu'il les proposa au libraire d'Amsterdam, Marc-Michel Rey. Cet éditeur célèbre, qui avait déjà publié une vingtaine de volumes sur les campagnes de nos généraux, lui donna 400 livres de son manuscrit[2]. Il ne le

[1] L'éditeur, pour rendre le volume plus épais, y ajouta le *Journal de la campagne de M. de Maillebois en Italie*, en 1745 et 1746, et une *Explication des cols et passages du Dauphiné*, avec paginations distinctes.

[2] Grosley dit que Rey les lui avait proposées du premier coup (*Vie de M. Grosley*, p. 105). Rey écrit que Grosley les lui avait demandés. (Lettre de Rey à Grosley, du 20 février 1773. *Lettres inédites de Grosley*, n° 92.)

trouva pas d'une trop bonne écriture, car il fut obligé de le faire copier « pour que les compositeurs, dit-il, qui n'entendent pas le français, puissent le composer. » Cette particularité explique les fautes d'impression dont l'édition fourmille, selon Grosley ; ce qui n'empêche pas que ce livre est devenu le plus rare de tous les ouvrages de l'auteur et celui qui se paie le plus cher dans les ventes.

Nous n'essaierons pas de faire un erratum des fautes que peut contenir le livre de Grosley imprimé chez Marc-Michel Rey [1]; nous nous contenterons d'indiquer dans l'appendice quelques variantes et quelques passages supprimés dans le livre, et qui se trouvent dans le manuscrit.

---

[1] Marc-Michel Rey s'est acquis une certaine célébrité en éditant les œuvres de Jean-Jacques Rousseau ; nous avons trouvé chez un bouquiniste de Troyes une lettre qui fait honneur à ses sentiments de générosité et de reconnaissance, et que nous croyons pouvoir publier ici.

Elle porte pour adresse :

*A Monsieur Jean-Jacques Rousseau à Ermenonville.*

En voici le texte :

*Monsieur,*

*Le terme de la rente de 300 l. que j'ai eu le bonheur de vous faire accepter est échu d'hier ; je vous fais en conséquence passer cette somme par mon commis qui se rend aujourd'hui à Ermenonville. On dit à Paris que vous êtes dans la plus grande détresse. Vous connaissez ma fortune ; vous pouvez en disposer, mon bienfaiteur ! Vous y avez les droits les plus sacrés ; vous savez que je la tiens de vos ouvrages.*

REY libraire.

Particularité assez curieuse pour nous : le papier sur lequel est écrite cette lettre sort des fabriques de Troyes et porte en filigrane ces mots : LE SIEUR A TROYES.

# APPENDICE

## I

### Indication des passages attribués à chacun des auteurs des Mémoires

(Nous rappelons que la lettre G. veut dire Grosley, les lettres L. F. Le Febvre, la lettre D. David.

*Discours de réception de M.* *** (Levesque de la Ravallière) *et Réponse du recteur de l'Académie* (p. 1 à 7) ..... G., D.

**Dissertation sur un ancien usage.**

Depuis le début (p. 8) jusqu'au 3e point (p. 19)..... G.

Depuis « Venons au troisième point » (p. 19) jusqu'au premier paragraphe de la page 22, commençant par ces mots : « La Rue du Bois...» ..... L. F.

Depuis ces mots (p. 22) : « La Rue du Bois... » jusqu'au bas de la p. 23, finissant par ces mots : « ... le tribut qu'ils lui devaient.» ..... G.

Depuis le commencement de la p. 24 (Jusqu'ici, Messieurs,) jusqu'à la fin de la Dissertation, p. 26 ..... L. F.

**Réflexions historiques, critiques et morales, sur un proverbe.**

Préambule (p. 27, 28)..... D., L. F.

Première partie (p. 29) ..... D., L. F., G.

— — (p. 30, 31), à partir de : « La Fontaine en pense de même.., »..... D.

Seconde partie (p. 31)..... L. F., D., G.
La note : « En supposant... » est marquée de la lettre.. D.
P. 32, 33, 34, jusqu'à la fin..... L. F.
(La page 32 commence par ces mots : « Ligue, sous les règnes de Henri III...).

*Discours prononcé dans la séance publique du 30 juillet 1743* (p. 35 à 39)..... L. F.

**Dissertation sur les écreignes.**

Préambule (p. 40, 41), § I (p. 42 à 44), § II (p. 44 à 46) G.
Paragraphe commençant par « La Beauté... » et finissant par « ... abandonnés. » (p. 46, 47)..... L. F.
(P. 47), depuis « Mais ce n'est pas... » jusqu'à la page 55, ligne 4..... G.
A partir de la ligne 5 « Il abandonnoit donc ces dernières... » jusqu'au 3e paragraphe de la p. 56 commençant par : « Après vous avoir présenté... »..... L. F.
De la p. 56, 3e parag., à la p. 59, à la fin du 2e parag.. G.
De la p. 59, 3e parag., commençant par « La fée blanche », à la page 60, à la fin du 1er parag..... L. F.
De la p. 60, depuis « Mais me direz-vous... », jusqu'à la p. 61, après ces mots : « ... cageoleries des hommes. »..... G.
De la p. 61, § IV et dernier, jusqu'à la fin de la Dissertation, p. 66..... L. F.

*Avertissement de l'Académie* (p. 67)..... L. F.

*Table succincte des matières* (p. 68 à 72)..... L. F.

## II

## Manuscrit des Mémoires sur les campagnes d'Italie

VARIANTES ET SUPPRESSIONS

P. 2 du livre, ligne 5. — Questeur. Grosley avait d'abord mis caissier. Il a trouvé le mot de questeur plus noble.

P. 8. — Les premières lignes de points remplacent des détails

sur les mœurs du comte de Maillebois, que l'on pourra retrouver dans le manuscrit, et que l'auteur ou l'éditeur avait sans doute regardés comme trop scabreux pour être publiés.

Les secondes lignes de points remplacent le passage suivant : « 30.000 fr., par exemple, que l'on reçoit ce matin de la ville de Paris, seront convertis ce soir en bijoux que l'on vendra demain au premier venu à trois quarts de perte. »

P. 12, ligne 15. — La Czarine. Le manuscrit indique, comme devant être mis en note : Elisabeth, fille de Pierre-le-Grand.

P. 16, ligne 10. — M. de.... M. de Volvire.

P. 21. — A la suite de la note : « Un colonel hollandais, qui l'avait faite comme volontaire, avait fait sur cette relation, où il est question de lui, des remarques qu'il m'a dit avoir jetées au feu. Il appuyait principalement sur les fautes d'omission. » Ces lignes ont été rayées par Grosley.

Sur le verso du dernier feuillet, on lit ces lignes qui n'ont point été imprimées :

« Au commencement de la campagne de 1745, le munitionnaire des vivres de France me demanda une devise pour une médaille qu'il voulait faire frapper pour conserver à la postérité la mémoire de sa besogne, qui était alors extrêmement difficile. Voici la médaille que j'imaginai :

D'un côté : Vivres de l'armée de France en Italie. 1745.

Au revers : Une chaîne de montagnes bordées par une mer orageuse couverte de vaisseaux anglais faisant feu; avec cette inscription : *Lapides isti panes fiant.* »

# LE TALON DE VOLTAIRE

PAR

A.-S. DET

MEMBRE RÉSIDANT DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE
SOUS-BIBLIOTHÉCAIRE DE LA VILLE DE TROYES

Dans des Chroniques intitulées : " Voltaire à Romilly-sur-Seine, " un journal local [1] publiait récemment des notices sur l'inhumation et l'exhumation de Voltaire. Ces relations me remirent en mémoire un article inséré l'année dernière dans l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux,* et reproduit dans plusieurs journaux. Je le détache à mon tour de l'*Intermédiaire* pour le placer sous les yeux du lecteur, car il se rapporte aux documents parus ici, aussi bien que les commentaires dont je vais l'accompagner.

Le voici :

***

« Le Talon de Voltaire. — D'après une pièce signée Mignot et Dompierre d'Hornoy, le premier, neveu, le second, petit-neveu de Voltaire, le cœur du célèbre écrivain n'aurait jamais été séparé du cadavre [2]. Il n'en a pas été de même du talon, qui fit défaut à son propriétaire pour entrer au Panthéon.

---

[1] Le *Républicain de l'Aube.* — Voir principalement les numéros des 6, 7, 8, 9, 15 et 16 avril 1886.

[2] On peut voir à ce sujet : Desnoiresterres, *Voltaire et la Société au XVIII^e siècle*, tome VIII, p. 303, 406 et suiv., 463, 512.

Quand l'Assemblée nationale décréta que les restes de cet homme illustre seraient transportés dans le temple des Grands Hommes, on les exhuma de l'abbaye de Scellières, près Romilly-sur-Seine (Aube), où l'abbé Mignot les avait fait enterrer furtivement.

Cette cérémonie eut lieu le 10 mai 1791.

Un des témoins oculaires de cette exhumation, l'abbé Bouillerot, alors curé de Romilly-sur-Seine, adressa à cette occasion, à M. Patris-Debreuil, avocat à Troyes, lettré distingué, connu par un Eloge de Grosley, — ce Grosley que Voltaire appelait l'*ingénieux et savant Troyen*, — une lettre où je lis ce qui suit :

« Lors de l'exhumation de Voltaire, on trouva un cadavre décharné, desséché, mais entier, et dont toutes les parties étaient jointes; on l'éleva de la fosse avec beaucoup de précaution et il ne se détacha que le calcaneum qu'une personne emporta. Le corps fut exposé pendant deux jours aux regards du public, etc. »

Or, d'après une note de M. Patris-Debreuil, le talon de Voltaire, ce calcaneum, aurait été pendant de longues années en la possession de M. Mandonnet, propriétaire à Chicherey, près Troyes. Selon lui, cette pièce anatomique formait une des principales curiosités du Musée d'histoire naturelle de cet amateur.

Quelque lecteur troyen de l'*Intermédiaire* pourrait-il nous dire si le fait est vrai et s'il est exact; en quelles mains se trouve aujourd'hui le talon de Voltaire?

A. Vernant. »

***

Evidemment, il n'y a pas lieu de douter de l'authenticité du fait rapporté par M. Bouillerot, curé de Romilly-sur-Seine, plus que tout autre en situation de raconter exactement les circonstances de l'exhumation. — Le calcaneum se détacha, dit-il, et une personne l'emporta.

On doit aussi ajouter foi à l'assertion de M. Patris-Debreuil, qui, en 1813, écrivait que « le calcaneum ou l'os de la partie inférieure du pied de Voltaire était, il y a quelques années, en la possession de M. Mandonnet, propriétaire à Chicherey, près Troyes, et formait une des principales curiosités de son cabinet d'histoire naturelle. » Cette relique du fameux philosophe avait même inspiré à M. Bernard, membre de la Société Académique d'Auxerre, des

vers qu'alors on trouva fort jolis. Voici à quelle occasion.

La Société Académique de l'Aube ayant tenu une séance publique le 3 thermidor an X, le Musée d'Auxerre y avait délégué trois de ses membres, qui, « non contens d'honorer la séance de leur présence, l'enrichirent par les morceaux qu'ils y lurent. » L'un des trois savants Auxerrois, était M. Bernard, secrétaire du Musée ou Société Académique de l'Yonne. De retour à Auxerre, il fit en prose et en vers le récit de son *Voyage de Troyes*. C'est une relation dans le genre des sieurs Chapelle et Bachaumont. Fort oubliée aujourd'hui, elle offre pourtant encore un certain intérêt par des détails assez originaux et de joyeuses et humoristiques réflexions. Elle reçut d'ailleurs une honorable hospitalité dans les Mémoires de l'Académie de l'Aube, après avoir été lue à une séance solennelle du Musée de l'Yonne, le 25 fructidor an X.

C'est pendant son séjour à Troyes que M. Bernard vit M. Mandonnet, membre associé de la Société Académique de l'Aube, dans sa propriété de Chicherey, où « les beaux jardins du propriétaire lui rappelèrent ceux qu'Homère a chantés, comme la réception de leur possesseur lui rappela celle qu'avait faite le roi des Phéaciens à Ulysse, bien qu'il fût arrivé chez le moderne Alcinoüs sous de meilleurs auspices. » Mais, « on lui avait parlé, comme d'une chose curieuse, du cabinet d'histoire naturelle du maître du logis. » Il demanda à le voir, et put s'assurer « qu'il renfermait en effet un assez grand nombre d'objets précieux et particulièrement de coquillages. » Alors, abandonnant aussitôt la narration en prose comme indigne d'un tel sujet, il s'écrie :

« Mais dans ce qui se trouvait là
Nul autre objet ne nous frappa
Autant qu'un certain reliquaire,
Où nous aperçûmes couché
Un fragment osseux détaché
Du *calcanéum* de Voltaire ;

Je me sentis à cet aspect
Saisi du trouble involontaire,
Et pénétré de ce respect
Qu'en nous font naître d'ordinaire
Ces monumens d'un art divin,
Que le tems, de son bras d'airain,
A renversés dans la poussière.[1]
.....
.....»

Reprenant son récit en prose, M. Bernard voulut savoir, dit-il, comment et depuis quand le propriétaire de ce morceau, « qui rappelait tant de souvenirs, » l'avait en sa possession. M. Mandonnet lui apprit alors « qu'il le tenait d'un particulier, qui avait été chargé de l'exécution du char sur lequel furent placés les restes de l'auteur de *Mahomet*, lorsqu'ils furent transférés de Romilly-sur-Seine au Panthéon ; que ce particulier avait pu heureusement profiter de cette circonstance pour se procurer une portion de la dépouille mortelle de cet homme unique, qu'il avait cru ne pouvoir placer plus convenablement que sur le *modèle en petit du char triomphal* exécuté par lui[2]. »

Insistant encore, M. Bernard demanda « au propriétaire actuel du morceau, — en le priant de lui pardonner sa curiosité, — si l'authenticité de cette pièce lui paraissait démontrée, et s'il n'était pas possible qu'on eût fait une surprise à sa bonne foi, et qu'il ne possédât réellement qu'une relique très-apocryphe. » M. Mandonnet répondit « qu'il ne pouvait douter que le morceau qu'il conservait avec soin n'eût été fidèlement extrait du corps de Voltaire, » et, à tous ceux qui étaient présents, académiciens de l'Yonne et académiciens de l'Aube, « il fit voir l'original du procès-verbal qui constatait l'identité. »

On ne me reprochera pas, j'espère, la longueur de ces

---

[1] Suivent 52 vers à la louange de Voltaire.

[2] Mémoires du Lycée du département de l'Aube, n° V.

extraits, car ils sont très importants dans la question qui m'occupe, d'autant plus importants qu'ils sont produits pour la première fois. Je ne m'attarderai pas, du reste, à en mettre en relief les points principaux, pas plus que je ne m'attacherai à faire concorder les dires de M. Bernard avec ceux de l'abbé Bouillerot, en essayant d'expliquer la légère variante qui les différencie. Et, de ce qui précède, je tirerai une conclusion toute simple, qui sera la réponse à la première question de M. A. Vernant :

— Le fait est vrai et exact; Voltaire est entré au Panthéon sans son talon, conservé par M. Mandonnet dans un reliquaire d'une forme particulière et à un certain point curieuse, *le modèle en petit du char triomphal de la translation.*

***

Il est moins facile de fournir une réponse satisfaisante à la seconde question : en quelles mains se trouve aujourd'hui le talon de Voltaire?

En 1857, M. Amédée Aufauvre a publié, dans l'*Annuaire de l'Aube*, un historique de la « Translation de Voltaire à l'abbaye de Scellières. » Il y donne l'acte d'inhumation tel qu'il lui fut délivré au greffe du tribunal civil de Nogent-sur-Seine; et, après avoir rappelé les différents documents relatifs à l'inhumation et à l'exhumation, renfermés dans les annotations aux Mémoires de Grosley sur les *Troyens célèbres*, édités par Patris-Debreuil, il atteste, avec ses devanciers, que le corps de Voltaire fut porté dans son intégrité au Panthéon, sauf un fragment de talon, « qui se trouvait en la possession de M. Mandonnet, propriétaire à Chicherey. »

C'est, en 1857, la reproduction de l'affirmation exprimée par M. Patris-Debreuil en 1813.

Aujourd'hui, que M. Mandonnet n'existe plus, l'idée

vient naturellement de chercher, parmi ses héritiers, le possesseur actuel de la relique du grand philosophe. Aussi, quelques jours après la publication du numéro précité de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux,* la lettre suivante était adressée de Troyes au *Petit Journal,* d'où elle passait dans divers autres journaux de Paris :

Monsieur le Rédacteur,

Indépendamment de sa propriété de Chicherey, près Troyes, M. Mandonnet habitait 96, rue du Bois, aujourd'hui rue Thiers; pendant longtemps je fus son voisin, et bien des fois j'ai été admis à admirer sa collection.

Cet amateur, mort depuis sept ou huit ans, je crois, laissa toute sa fortune à son neveu, M. Ratat, alors employé[1] à la Préfecture de l'Aube; ce dernier est décédé il y a quelques mois. Il avait pour unique héritier un cousin qui demeure à Troyes, M. le baron de C.....

Il est plus que certain, si cette admirable collection n'a pas été dispersée, que le calcanéum de Voltaire se trouve dans cette famille.

Si vous pensez, Monsieur, que ces quelques lignes puissent aider l'*Intermédiaire des chercheurs*, ou que, grâce à l'énorme publicité du *Petit Journal,* elles apportent leur modeste concours pour retrouver le talon du philosophe de Ferney, faites de ma lettre tel usage qu'il vous plaira.

Recevez, etc. JACQUES SOMBRE.

J'observe immédiatement que l'auteur de cette correspondance parle ici du *fils* de M. Mandonnet le collectionneur de Chicherey, l'hôte charmant des académiciens d'Auxerre, le premier possesseur du talon de Voltaire. Il dit avoir été admis plusieurs fois à admirer la collection de M. Mandonnet — le fils, mort octogénaire il y a sept ou huit ans, — et il ne dit pas s'il y remarqua une relique de Voltaire, dans un reliquaire assez curieux pour attirer le regard. Il n'en avance pas moins hardiment qu' « il est plus que certain... que le calcanéum de Voltaire se trouve dans

[1] *Lire* percepteur.

la famille de M. le baron de C... » héritier de M. Ratat, celui-ci ayant été l'héritier immédiat de M. Mandonnet. Mais le point le plus important reste obscur, puisqu'on ne sait pas si M. Mandonnet père a transmis à son fils la relique et le reliquaire en question. Or, les lignes de M. Jacques Sombre sont bien les dernières qui aient été livrées à la publicité au sujet du talon de Voltaire. Nul organe de la presse, que je sache, n'a depuis imprimé le plus petit mot de réponse, le moindre renseignement.

J'ai voulu en avoir le cœur net.

J'ai fait dans ce but une démarche auprès de M. le baron de C..., qui a répondu à toutes mes demandes avec une parfaite obligeance. Il n'avait pas seulement, m'a-t-il dit, avec M. Mandonnet — le voisin de M. Jacques Sombre — des liens de parenté, il entretenait encore avec lui d'amicales relations. Eh bien ! jamais M. Mandonnet, qui parlait volontiers de Voltaire et avec admiration, ne lui a tenu un propos quelconque sur le calcanéum du patriarche de Ferney. Bref, M. le baron de C... n'a de sa vie vu nulle part et encore moins possédé un fragment du pied de Voltaire.

Peut-être, après cela, doit-on prendre à la lettre la phrase de Patris-Debreuil, qui s'exprimait déjà au passé en en 1813, lorsqu'il écrivait que « le calcanéum... de Voltaire *était*, il y a quelques années, en la possession de M. Mandonnet... et *formait* une des principales curiosités de son cabinet d'histoire naturelle. » Dès cette époque reculée, entre l'an X, date de la visite des académiciens d'Auxerre, et l'an 1813, date du dire de M. Patris-Debreuil, M. Mandonnet *père* se serait ainsi défait de la relique et du reliquaire qui étaient deux curiosités de son curieux cabinet.

Quoi qu'il en soit, le témoignage de M. le baron de C... est formel, catégorique, et je ne sais s'il n'est pas de na-

ture à dispenser les chroniqueurs de nouvelles phrases, à épargner aux curieux de plus longues recherches.

Néanmoins, pour les collectionneurs, pour les curieux quand même, le champ reste ouvert à quelques investigations dont je me contente d'indiquer la piste.

***

En 1875, M. Albert Babeau a fait paraître, dans l'*Annuaire de l'Aube*, « L'exhumation de Voltaire. » Cette notice, complétant les renseignements fournis par le même auteur dans son *Histoire de Troyes pendant la Révolution*, a le double mérite d'avoir été composée avec les pièces originales conservées aux Archives de l'Aube, et de contenir la reproduction d'un document réellement intéressant, le procès-verbal de l'exhumation des restes de Voltaire et de leur translation dans l'église de Romilly, procès-verbal dressé par la municipalité de cette dernière ville. On y lit cette phrase :

« Les chirurgiens (les sieurs Napias et Lemerle, chirurgiens à Romilly) ont visité le corps, ont déclaré qu'il était entier, à cela près de parties des pieds dont il n'est paru aucun vestige [1]. »

Cette déclaration officielle a son importance. M. Babeau insinue avec vraisemblance qu'on a voulu dissimuler, par cette rédaction, l'enlèvement qui fut fait alors de quelques os du pied de Voltaire par de grands admirateurs du philosophe. C'est ainsi, au moins, que le calcanéum fut emporté,

[1] La bière qui renfermait le corps de Voltaire a été ouverte, et le corps trouvé intact et presque sans altération, excepté la figure qui conservait pourtant encore de ses traits naturels, mais qui se sont évanouis étant mis à l'air. Tout le reste du corps était très bien conservé par les soins de M. de Villette, qui l'avait fait embaumer. Les deux gros orteils seulement étaient détachés et tombés près des talons. — *Relation de M. Favreau, anc. maire de Romilly en 1791.* N° 37 (vendredi 16 avril 1886) du *Républicain de l'Aube*.

suivant l'aveu du curé Bouillerot. Or, ce larcin suffit-il à expliquer l'absence de « parties des pieds dont il n'est paru aucun vestige? » — Assurément non; mais cette absence se trouve expliquée par la présence au Musée de Troyes d'un « fragment du premier des os du métatarse de Voltaire, » preuve palpable que l'admirateur du philosophe, remarqué par l'abbé Bouillerot, et qui poussa l'enthousiasme pour Voltaire jusqu'à s'emparer de son talon, eut au moins un imitateur. En effet, M. le docteur Bouquot, de Troyes, présent à l'exhumation comme simple spectateur, puisque son nom ne figure pas parmi les témoins officiels cités par le procès-verbal, avait pu recueillir ce fragment, qui fut donné au Musée en 1847, par son neveu, M. Bouquot, imprimeur.

L'authenticité de ce reste a été constatée, après enquête, par une Commission de la Société Académique de l'Aube, dont le rapport est daté du 17 mars 1847 [1].

Mais, le *calcanéum*, possédé autrefois par M. Mandonnet, et l'*os du métatarse*, conservé au Musée de Troyes, sont-ce là les seules parties qui manquaient au squelette de Voltaire lors de sa translation au Panthéon, deux mois après sa déposition dans l'église de Romilly? — On peut en douter lorsqu'on voit que de simples spectateurs, dont les noms ne figurent pas parmi les témoins officiels cités par le procès-verbal, purent aussi facilement s'approprier l'un ceci, l'autre cela, pendant ou après la cérémonie de l'exhumation [2].

---

[1] Amédée Aufauvre, *Translation de Voltaire à l'abbaye de Scellières*, Annuaire de l'Aube, 1857. — Albert Babeau, *L'exhumation de Voltaire*, Annuaire de l'Aube, 1875.

[2] Deux dents furent aussi enlevées à Voltaire; l'une a été longtemps conservée par Charron; l'autre fut donnée à Ant.-Fr. Lemaire, le rédacteur du *Citoyen français*, qui mourut depuis fou à Bicêtre.

Il serait donc curieux de savoir si le *Procès-verbal de l Translation de Voltaire d Paris* fait mention expresse de l'état exact du squelette.

Dans sa lettre à M. Patris-Debreuil [1], l'abbé Bouillerot affirme qu'il n'a aucune connaissance de ce procès-verbal, mais que ce document existe et « doit se trouver dans les Archives de la municipalité de Paris, qui députa M. Charron, l'un de ses membres, pour présider à ce transport. »

Signaler l'existence de cette pièce, sans doute inédite, est-ce assez pour que quelque chercheur se mette à sa poursuite et en révèle la teneur ?

Troyes, le 1er Mai 1886.

---

Lemaire portait cette relique dans un médaillon sur lequel étaient gravés ces deux vers :

Les prêtres ont causé tant de mal à la terre,
Que je garde contre eux une dent de Voltaire.

A la mort de Lemaire, la dent passa à l'un de ses cousins, du même nom, dentiste à Paris. (Note de Beuchot). — Desnoiresterres, *ouv. cité*, p. 484.

[1] *Troyens célèbres*, II, 563.

# LE DERNIER MOLÉ

## DE LA BRANCHE AINÉE

## SA FAMILLE

### SA SUCCESSION ET SES HÉRITIERS

PAR

M. ALPHONSE ROSEROT

EX-ARCHIVISTE-ADJOINT DU DÉPARTEMENT
MEMBRE RÉSIDANT DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE

Le nom de Molé a été particulièrement illustré par le chancelier Mathieu Molé, l'un des plus beaux caractères de magistrats et des hommes d'Etat les plus intègres dont s'honore la France. Il appartenait à la branche des Molé de Champlâtreux, issus des Molé de Jusanvigny, qui étaient eux-mêmes une branche cadette. La branche aînée, dont ces derniers descendaient, habitait à Troyes, et semble y avoir pris naissance; c'est du moins dans cette ville qu'on la trouve établie dès le commencement du quinzième siècle, au temps de Guillaume Molé, celui que tous les recueils généalogiques donnent pour le plus ancien auteur connu de cette famille célèbre [1].

---

1 On trouve, avant lui, des personnages isolés du nom de Molé.

## I. — Les Molé de la branche aînée.

Guillaume Molé, dont les enfants étaient marchands à Troyes, et qui le fut peut-être lui-même, avait épousé Jeanne Léguisé, d'abord mariée à Guyot le Pelé, suivant les généalogies imprimées ; on sait, en effet, qu'elle se fit représenter pour le service du ban et arrière-ban, en 1473, avec ses enfants : « Guyonne *Le Peley*, Guillaume Molé et Jehan Molé, demeurans audit Troyes, marchans payans tailles et impositions, et demourans tous ensemble, faisans un feu. » A cette date elle était déjà veuve de Guillaume Molé, son second mari[1], et elle mourut seulement le 2 septembre 1514[2].

Elle était sœur de l'évêque Jean Léguisé[3], l'un de ceux qui décidèrent les habitants de Troyes à ouvrir les portes de la ville à Charles VII et à Jeanne d'Arc ; les généalogistes disent que Guillaume Molé seconda utilement son beau-frère dans cette circonstance.

La preuve que les enfants de Guillaume Molé étaient marchands se trouve encore dans le procès-verbal de translation des reliques de saint Loup, du 2 juillet 1505, où l'on voit que parmi les notables habitants de Troyes, témoins de cette translation, étaient « Guillelmus Molé et Johannes Tartier, *mercatores*[4]. » Le sieur Guillard, en ses généalogies, dit que « les Molé viennent d'un drapier de Troyes ; » mais cette famille entra depuis dans la noblesse.

---

[1] Roserot. *Procès-verbal de convocation du ban et arrière-ban dans le Bailliage de Troyes, en 1473*, n° 41.

[2] Lalore. *Principaux Obituaires du diocèse de Troyes*, p. 50.

[3] Arch. Aube, G. 456. — Grosley (*Œuvres inédites*, II, 164) dit qu'elle était sa nièce.

[4] Camuzat. *Promptuarium*, fol. 154, v°.

Je n'ai pas l'intention de donner la généalogie des Molé; elle a été publiée dans différents recueils, et principalement dans le Père Anselme [1], que les autres généalogistes se sont contentés de reproduire [2]. M. de Milleville a donné le dernier degré de la branche de Champlâtreux, qui s'est éteinte la dernière [3].

En ce qui concerne les Molé de la branche aînée, leur généalogie a été imprimée pour la première fois en 1667, lors des preuves de noblesse qui furent faites devant M. de Caumartin, intendant de Champagne, et les généalogistes postérieurs, à commencer par le Père Anselme, le premier en date, n'ont fait que copier la généalogie de 1667. A cette époque la branche aînée était près de s'éteindre; j'écrirai plus loin cette page encore inconnue de l'histoire des Molé.

Les descendants de Guillaume Molé s'unirent aux principales familles de Troyes, les Dorigny, Hennequin, Marisy, Mauroy, Mesgrigny, etc. Par le mariage de Jean Molé, fils de Guillaume et de Jeanne Léguisé, avec Jeanne de Mesgrigny, la seigneurie de Villy-le-Maréchal entra dans cette branche de la famille Molé; elle devait y rester jusqu'à son extinction (1731), c'est-à-dire pendant plus de deux cents ans.

Les deux branches cadettes, celles de Jusanvigny et de Champlâtreux, ont fourni principalement des hommes de robe, conseillers et présidents au Parlement de Paris; quant aux Molé de Villy-le-Maréchal, ceux qui nous occupent. ils

---

[1] *Histoire de la Maison de France et des grands Officiers de la Couronne*, VI, 571 et suiv.

[2] La Chenaye des Bois. *Dictionnaire de la Noblesse*, X. — Moréri. *Dictionnaire historique.* — Courcelles. *Hist. des Pairs de France*, VIII.

[3] *Armorial historique de la Noblesse de France*, 162-163. Voir aussi Borel d'Hauterive. *Annuaire de la Noblesse de France*, 1848, 221.

suivirent pour la plupart le sort des armes. Leurs principales seigneuries furent, en outre de Villy-le-Maréchal, celles d'Assenay, de Bierne (commune de Villemereuil), la Côte (commune de Roncenay), Roncenay, Villemereuil (Aube), et Puellemontier (Haute-Marne); cette dernière leur arriva par le mariage de Marguerite Pithou, fille d'Antoine Pithou et de Jeanne de Hault, avec Claude IV Molé.

Molé porte : *de gueules, à deux étoiles d'or en chef, et un croissant d'argent en pointe;* ce sont les armes de la branche aînée : on les voit aux verrières de la cathédrale de Troyes, et dans d'autres églises. La branche de Jusanvigny conserva ces armes, mais elle les écartela de Mesgrigny (d'argent, au lion de sable), en souvenir de Jeanne de Mesgrigny, mère de Nicolas Molé, chef de leur branche. Enfin, les Molé de Champlâtreux conservèrent cet écartelé, mais ajoutèrent à leurs armes, en signe de brisure, un chevron d'or.

Grosley[1] dit avoir vu au château de Villemereuil des tapisseries du quinzième siècle, aux armes des Molé, avec la devise : CVIDER DEÇOIT.

Le même auteur rapporte[2] que, vers le milieu du dix-septième siècle, un Molé de la branche aînée forma à Troyes une bibliothèque choisie, dont tous les livres étaient reliés en veau fauve, par le petit Lorrain, relieur de Troyes, avec les armes et le chiffre du propriétaire au dos et sur les plats. « Les bons livres sur lesquels il[3] a exercé son art sont encore aujourd'hui, dit-il, l'ornement de nos bibliothèques : soit attention de sa part, pour le choix du veau, soit qu'il eût un secret pour le préparer, ses relieures ont encore la

---

[1] *Œuvres inédites*, II, 165.

[2] *Mémoires historiques et critiques pour l'histoire de Troyes*, I, 501-502. — *Œuvres inédites*, II, 165-166.

[3] Le petit Lorrain.

fraîcheur et la solidité qu'elles n'ont pas toujours en sortant des mains de nos ouvriers actuels. » Ces observations sont parfaitement exactes, et l'on peut s'en assurer par l'examen des exemplaires qui sont arrivés jusqu'à nous. Ces volumes se rencontrent rarement, et il n'est pas étonnant que l'écusson et le chiffre de leurs reliures aient échappé à M. Joannis Guigard, dans son Armorial du Bibliophile; la Bibliothèque de Troyes en possède plusieurs. J'ai acquis, il y a quelques années, un bel in-folio qui en provenait, et aussi le coin servant à marquer les armes; il ne sera pas sans intérêt de reproduire ici ce chiffre et ces armoiries.

Cette bibliothèque avait été formée par Claude V Molé, dont nous allons parler [1].

## II. — Comment finit la famille Molé.

Pendant cinq générations, suivant un usage très répandu, l'aîné de la famille reçut constamment le même prénom, celui de Claude. Claude V Molé, le dernier qui ait porté ce prénom héréditaire, renouvela, à cent cinquante ans de distance, l'alliance de sa famille avec celle de Mesgrigny, en épousant, en 1644, Simonne de Mesgrigny, fille de Jérôme de Mesgrigny, seigneur de Villebertin et

[1] Renseignement fourni par M. Albert Babeau.

autres lieux, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et de Marguerite Coiffart. Les recueils généalogiques leur donnent sept enfants, dont six garçons ; même en admettant que plusieurs de ces enfants ont pu mourir jeunes, ou bien entrer en religion, il semble que la branche aînée des Molé n'était pas près de s'éteindre, et pourtant elle touchait à sa fin. J'ai pu vérifier l'existence de quatre fils : Nicolas, Pierre-François, Jean-Jérôme et Eustache. Ils sont morts successivement, dans l'ordre que je viens d'indiquer, sans laisser de postérité, bien que les deux derniers aient été mariés. Ces faits résultent de documents analysés plus loin.

Nicolas, seigneur de Montabert, était lieutenant au régiment de Navarre en 1674[1] ; après cette date, on perd sa trace : il mourut peut-être, comme tant d'autres, dans les guerres du règne de Louis XIV.

Pierre-François, seigneur de Villy-le-Maréchal, capitaine et aide-major au même régiment, en 1674[1], était encore seigneur de Villy en 1696, et demeurait alors dans son château de Villemereuil; on le perd ensuite de vue, mais on sait qu'il eut pour héritier Jean-Jérôme, ci-après.

Jean-Jérôme avait succédé à son frère, dès 1712, dans les seigneuries de Villemereuil, Villy-le-Maréchal et autres, et habitait à cette époque au château de Villemereuil ; il était lieutenant des maréchaux de France en Champagne, et avait épousé en 1701 *Françoise Thomassin*, qui lui survécut. Il mourut sans enfants, en 1727. Par son testament du 27 août 1725, Jean-Jérôme Molé légua tous ses meubles et effets mobiliers à Jean de La Chapelle, seigneur de La Noue, capitaine au régiment de la Marine-Infanterie, mais, par suite de considérations que nous ignorons, M. de La Chapelle, qui se trouvait à Auch lors du décès de son ami,

---

[1] Boutiot. *Procès-verbal de convocation du ban et arrière-ban dans le Bailliage de Troyes, en 1674*, p. 26.

renonça au bénéfice de cette disposition par acte du 19 mai 1727. L'inventaire des meubles et effets dépendant de la succession eut lieu en son château de Villemereuil, et dans ses maisons de Troyes, aux mois de juin et de juillet suivants. Celle de ses maisons qu'il habitait à Troyes, appelée Le Moize, était située à l'angle des rues de Châlons et des Lorgnes ; c'est aujourd'hui l'hôtel des Postes et Télégraphes.

Dès lors il ne restait plus qu'Eustache, dont on va parler.

## III. — Eustache Molé, dernier du nom. — Ses héritiers.

Eustache Molé, qui était en 1674 seigneur de Roncenay et lieutenant au même régiment que ses deux frères aînés [1], devint ensuite brigadier des armées du Roi et son lieutenant au gouvernement de Calais. Il hérita des seigneuries de Villy-le-Maréchal, Roncenay et autres qui avaient appartenu à Jean-Jérôme, mais il dut céder Bierne et Villemereuil à sa belle-sœur Françoise Thomassin, pour lui fournir ses reprises et droits résultant de son contrat de mariage, suivant transaction du 19 août 1727. Par le même acte il lui abandonna deux maisons contiguës, sises à Troyes, entre autres celle qu'habitait son frère. Il mourut le 10 janvier 1731, sans avoir eu d'enfants de son mariage avec *Claudine Mollien,* qui lui survécut. L'inventaire, après son décès, eut lieu le 2 octobre de la même année.

Eustache Molé laissa, comme héritiers de ses propres paternels, chacun pour moitié, deux cousins très éloignés, appartenant à deux familles différentes : Nicolas Vestier, marchand et bourgeois de Troyes, et Anne de La Ferté,

[1] Boutiot. *Procès-verbal*, etc., p. 26.

femme de René Luthier de Saint-Martin, auditeur des comptes à Paris.

Nicolas Vestier descendait en droite ligne de Jacques Vestier le jeune, marchand à Troyes, marié dès 1570 à Claude ou Claudine Molé, fille de Claude II Molé, l'un des ancêtres d'Eustache, et de Jeanne Dorigny, sa *seconde* femme.

Madame de Saint-Martin descendait, par sa grand'mère paternelle Jeanne Le Mairat, de Louis Le Mairat, seigneur de Droupt-Saint-Basle, marié en 1551 à Marie Molé, fille du même Claude II Molé et de Simonne Dorigny, sa *première* femme.

La parenté de ces deux héritiers avec l'un des auteurs d'Eustache Molé remontait donc au milieu du seizième siècle; et pour la déterminer d'une façon certaine, il fallut dresser des tableaux généalogiques des trois familles, avec pièces probantes à l'appui. J'ai acquis ces tableaux il y a quelques années, et je les donne ci-contre, fondus en un seul, avec l'analyse des pièces justificatives, telle qu'elle fut faite à cette époque. J'y ai joint l'analyse de plusieurs pièces, achetées par moi depuis peu, qui précisent et complètent les renseignements fournis par les tableaux généalogiques.

Les héritiers d'Eustache Molé eurent de la peine à s'entendre, et ils étaient sur le point d'entrer en procès lorsque, le 17 juillet 1732, sur le conseil de Me Pierre Tetel, avocat en parlement à Troyes, ils transigèrent sur la succession et en firent le partage. A cette époque, Mme de Saint-Martin se trouvait représentée par Edme-Charles Luthier de Saint-Martin, commissaire des guerres, probablement son fils, à qui elle avait donné ses droits successifs.

On constata que les biens propres du défunt consistaient uniquement en la terre et seigneurie de Villy-le-Maréchal, avec plusieurs fermes, et ses dépendances, entre autres le fief de Roncenay, dont l'utile et les terres avaient été vendus par lui à M. Paillot, conseiller au bailliage de Troyes,

I. Claude I MOLÉ
Seigneur de Villemereuil et *Villy-le-Maréchal*,
marié dès 1521 à Barbe Hennequin, laquelle vivait encore en 1541.

## II. Claude II MOLÉ
### Seigneur de Villy-le-Maréchal (1542), marié :

**1° A Simonne Dorigny**
laquelle vivait encore en 1543

**III. Marie MOLÉ**
mariée en 1551 à Louis Le Mairat,
Seigneur de Droupt-Saint-Basle.

**IV. Jeanne LE MAIRAT**
mariée en 1577 à Denis de La Ferté

**V. Edme de LA FERTÉ**
Trésorier gén[al] des Finances en Champagne,
marié en 1641 à Anne Parent.

**VI. Anne de LA FERTÉ**
mariée en 1663
à René Luthier de Saint-Martin
Auditeur des Comptes
*Héritière pour moitié d'Eustache MOLÉ.*

**III. Claude III MOLÉ**
Seigneur de Villy-le-Maréchal (1551),
marié en 1562 à Nicole d'Auxerre.

**IV. Claude IV MOLÉ**
Seigneur de Villy-le Maréchal (1611), Homme d'armes de la C[ie] de M. le duc d'Orléans,
marié en 1614 à Marguerite Pithou

**V. Claude V MOLÉ**
Seigneur de Villy-le-Maréchal
marié en 1644 à Simonne de Mesgrigny.

**VI. Pierre-François MOLÉ**
Seigneur de Villy-le-Maréchal (1684)
Capitaine au Régim[t] de Navarre (1674)
demeurant au château de Villemereuil
(1696)

**VI. Jean-Jérôme MOLÉ**
Seigneur de Villy-le-Maréchal
Lieutenant des Maréchaux de France
demeurant au château de Villemereuil
(1712)
marié en 1701
à Françoise Thomassin
mort en 1727

**VI. Eustache MOLÉ**
Seigneur de Villy-le-Maréchal (1727)
Brigadier des armées du Roi
et son lieutenant au gouvern[t] de Calais
marié
à Claudine Mollien
mort sans postérité le 10 janvier 1781
DE CUJUS BONIS

**2° A Jeanne Dorigny**

**III. Claude ou Claudine MOLÉ**
mariée dès 1570 à Jacques Vestier le jeune,
Marchand à Troyes.
(Vivaient encore tous deux en 1607).

**IV. Odard I VESTIER**
Bourgeois de Troyes,
baptisé à Saint-Jean le 19 Septembre 1576,
marié en 1607 à Catherine Corrard.

**V. Odard II VESTIER**
Marchand à Troyes,
marié en 1656 à Catherine Taffignon.

**VI. Nicolas VESTIER**
Marchand à Troyes,
marié en 1698 à Catherine Comte
*Héritier pour moitié d'Eustache MOLÉ.*

le fief d'Assenay, la maison et bâtiments appelés le fief du Bochot, y compris cinquante-deux arpents de terres, prés et pâtures, entourés de haies vives, et diverses pièces de terres, prés, bois, vignes, etc.; le tout d'une contenance de 420 arpents 15 cordes, estimé 42.375 livres 10 sols.

On partagea par portions égales les censives, rentes seigneuriales et droits de mouvance de Villy et du fief de Roncenay, mais M. Vestier céda sa part à M. de Saint-Martin. Les fermes furent réparties, sauf soultes, entre les deux copartageants.

Les biens attribués à Nicolas Vestier, et conservés par lui, passèrent dans la suite, par alliance, à la famille Lévesque; il mourut en 1735, laissant deux fils qui n'eurent pas de postérité : 1. Louis Vestier, soldat au régiment Royal-Artillerie, mort en 1740, sans alliance; 2. Nicolas Vestier, curé des Grands-Essarts (près Sézanne), puis de Sancey-Saint-Julien (près Troyes); 3. et une fille : Marie-Catherine-Cécile Vestier, femme de M. Lévesque, dont on va parler.

Le partage de la succession Molé, malgré la transaction de 1732, donna encore lieu à des difficultés : en 1739, les trois enfants Vestier adressèrent une requête à M. le lieutenant-général au bailliage de Troyes, pour obtenir réparation d'un préjudice de 3,000 livres qu'ils prétendaient avoir été fait à leur père, dans l'acte de 1732. L'insuffisance des documents ne nous permet pas d'en connaître le résultat. Quoi qu'il en soit, après le décès de ses deux frères, M^lle^ Vestier se trouva être la seule héritière des biens qui avaient appartenu à sa famille, et, par suite, elle hérita de ceux que son père avait recueillis dans la succession d'Eustache Molé. Elle avait épousé en 1755 *Charles Lévesque*, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, puis garde-du-corps du Roi, veuf en premières noces de Catherine du Chesne, dame de Couvrot; elle-même était déjà veuve en 1778, et mourut à Torvilliers le 4 vendémiaire an III (25 septembre 1793). Par acte du 9 décembre 1780, nous la

voyons donner à bail une ferme sise à Villy-le-Maréchal, qui provenait de la famille Molé.

La famille Lévesque existe encore. M. et Mme Lévesque-Vestier eurent pour enfant Augustin-Louis Lévesque, seigneur de Torvilliers, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de dragons, officier chez le Roi, marié en 1782 à Louise-Constance Navarre, fille de Louis Navarre, avocat en parlement à Brienne-le-Château, et d'Antoinette Le Clerc, morte le 28 mars 1845. Ils eurent pour fils François Lévesque, connu sous le nom de Lévesque de Thurigny, marié en 1809 à Julie-Claudine-Marie-Sophie Le Muet de Thurigny, fille de Jules-César Le Muet de Thurigny et d'Anne-Louise-Rosalie du Bourg; par suite de cette alliance, l'ancienne terre seigneuriale de Blives, provenant des du Bourg, entra dans la famille Lévesque, qui en releva le nom : par décret du 8 février 1854, M. Pierre-Edouard Lévesque, officier de cavalerie, fils de M. Lévesque de Thurigny, susnommé, a été autorisé, pour lui et pour son fils François-Edouard, à s'appeler désormais Lévesque de Blives.

Les biens attribués à M. de Saint-Martin passèrent, par alliance, dans la famille de La Michodière, par le mariage d'Anne-Catherine Luthier de Saint-Martin avec Jean-Baptiste-François de La Michodière, comte d'Hauteville, intendant à Lyon et à Rouen, et depuis prévôt des marchands de Paris ; il fit percer les rues de La Michodière et d'Hauteville qui portent encore son nom. Alexandre-Michel de la Michodière, leur fils, marié en 1768 à Louise-Madeleine d'Aulnay de Romaine, fille d'Armand-Jean-François d'Aulnay, chevalier, seigneur de Romaine, Morembert, etc. (Aube), et Frampas (Haute-Marne), et de Marie-Elisabeth de Bérey[1], fut, comme son père, seigneur d'Assenay, Roncenay et Villy-le-Maréchal[2].

---

[1] Papiers de la famille d'Aulnay (Archives de l'auteur).

[2] Arch. Aube, G. 1662. — Boutiot, *La noblesse du bailliage de Troyes aux Etats-Généraux de 1789*, p. 25.

# I. — FAMILLE MOLÉ.

## § 1. Documents analysés par l'auteur des tableaux généalogiques.

I et II. — Il est prouvé que Claude Molé, deuxième du nom, est sorti de Claude Molé, escuyer, seigneur de Villy-le-Mareschal, par les foy et hommages du 15 février 1542, signé Cochot et Bareton, nottaires à Troyes, rendue à Pierre d'Aumont, seigneur de Chappes, pour la terre et seigneurie de Villy-le-Mareschal, par Claude Molé, escuyer, seigneur de Villy, fils aisné de feu noble homme Claude Molé, seigneur dudit Villy; et il se voit que ledit Claude Molé deuxième a eu deux femmes, Simonne Dorigny et Jeanne Dorigny, à la carte généalogique des Molé, art. 4°, colonne 2°, et par un partage fait en la prévosté de Troyes, le 1er juillet 1553, fait des biens dudit Claude Molé deuxième, entre les huit enfants de ses deux licts, l'un de Simonnette Dorigny, et l'autre avec Jeanne Dorigny, ce qui prouve ses deux mariages.

III. — Il se prouve que Claude Molé, troisième du nom, est sorti de Claude Molé deuxième, escuyer, seigneur de Villy-le-Mareschal, par un acte de foy et hommage, en parchemin, du mois de novembre 1551, donné au sieur marquis d'Isle par Claude Molé, troisième du nom, où il est dit fils de Claude Molé; comme aussi par un partage fait noblement en 1553, signé Morel; et le mariage dudit Claude Molé troisième, avec Nicolle d'Auxerre, se voit par son contract de mariage en 1562, et par un aveu et dénombrement du 9e may 1573, signé Hugot et Pucelle, nottaires à Troyes, rendu à messire Jean d'Aumont, chevalier de l'ordre du Roy, pour la terre et seigneurie de Villy-le-Mareschal, par dame Nicolle d'Auxerre, veuve de feu noble

homme Claude Molé, escuyer, seigneur de Villy, comme douairière, et ayant la garde noble de ses enfans.

IV. — Il paroist que Claude Molé quatrième est fils de Claude Molé troisième, escuyer, seigneur de Villy-le-Mareschal, par un acte d'émancipation de 1590, en parchemin, de Claude Molé, escuyer, par lequel il est dit fils de Claude Moslé, seigneur de Villy, et de damoiselle Nicolle d'Auxerre, et en outre par un aveu et dénombrement du 27 may 1611, signé Rogier et Paysant, nottaires à Troyes, par lequel il est dit fils de Claude Molé ; et enfin est prouvé que ledit Claude Molé quatrième a épousé damoiselle Margueritte Pithou, par son contract de mariage du 6 septembre 1614, signé Bourgeois.

V. — L'on voit que Claude Molé, cinquième du nom, est fils de Claude Moslé quatrième et de Margueritte Pithou, par un aveu et dénombrement du 20 juillet 1625, signé Lévesque et Pithois, nottaires au baillage d'Isle, rendu à messire Antoine de Rochebaron d'Aumont, pour la terre et seigneurie de Villy, par damoiselle Margueritte Pithou, veuve de Claude Moslé, escuyer, seigneur de Villy-le-Mareschal, en son nom et comme ayant la garde noble de Claude Moslé, son fils unique ; et que ledit Claude Moslé cinquième a épousé damoiselle Simonne de Mesgrigny, par son contract de mariage du 27 avril 1644, signé Bourgeois.

VI. — L'on voit que le dit Claude Molé cinquième a eu entre autres enfans Jean-Jérosme et Eustache Moslé, par un acte de création de tutelle, du 6 juillet 1660, signé Creney, à Claude, Pierre-François, Louis, Nicolas, Jean-Jérosme, Eustache et Simon Molé, enfans mineurs de feu messire Claude Molé, seigneur de Villy-le-Mareschal, et de dame Simonne de Mesgrigny.

§ 2. Documents complémentaires.

I. — 1521 (ou 1522), 5 avril. — Acquisition d'une maison et terres en dépendant, appelée le Courtil-Murot, sise à Villy-le-Maréchal, par Claude Molé et Barbe Hennequin, sa femme, « seigneur et dame dudit Villy et de Villemereul. »

1541, 12 novembre. — Acquisition d'une pièce de terre sise à Villy-le-Maréchal, par Barbe Hennequin, veuve de noble homme Claude Molé.

1543, 31 août. — Baptême d'Oudard, fils de noble homme Claude Molé et de Simonne Dorigny ; parrains, Oudard Hennequin, évêque de Troyes, et M. Jean de Brion, seigneur de « Changi ;» marraine, Madeleine Menisson. (Reg. bapt. de Saint-Jean de Troyes).

IV. — 1621, 9 février. — Acquisition de pièces de terre à Villy-le-Maréchal, par Marguerite Pithou, *veuve* de Claude Molé.

1628, 29 février. — Acquisition semblable, faite par ladite Marguerite Pithou, veuve dudit Claude Molé, « homme d'armes de la compagnie de Monsieur, frère unique du Roy.»

V. — 1644, 27 avril. — Contrat de mariage passé devant Laurent Tartel et Remy Barat, notaires royaux et domaniaux héréditaires des bailliage, siège présidial et prévôté de Troyes, entre messire Claude Molé, chevalier, seigneur de Villy-le-Maréchal, Roncenay, La Côte, Montabert, Villemoiron, et Puellemontier en partie, demeurant à Troyes, d'une part; messire Jérôme de Mesgrigny, chevalier, seigneur de Villebertin et Moussey, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, demeurant aussi à Troyes, et dame Marguerite Coiffart, sa femme, stipulant pour demoiselle Simonne de Mesgrigny, leur fille,

En présence des parents et amis ci-après :

Jeanne de Hault, veuve d'Antoine Pithou, écuyer, seigneur de Luyères et Assencières, *aïeule* du futur ; Marguerite de Hault, veuve de Pierre de Beurville, écuyer, seigneur dudit lieu; Louise Pithou, femme d'André Briçonnet, chevalier, seigneur du Mesnil et de la Chaussée; Nicolas Clerget, premier élu en l'élection de Troyes ; Simonne Clerget, veuve de Nicolas Vestier, *oncles* et *tantes*. Marie du Vouldy, femme de Louis de Beurville, chevalier, seigneur dudit lieu et de Puellemontier en partie, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, Jean-Baptiste Dorigny, écuyer, seigneur de Fouchères et de Rosson, secrétaire de la feue reine Louise, douairière de France, et Marie de Beurville, sa femme ; Joachim de Nevelet, écuyer, seigneur de Russeau, Doche et Monceaux, trésorier-général des Finances en Champagne; Pierre d'Avanne, seigneur de Villiers et de Villevoque ; Claude Vestier, doyen de l'église de Troyes et grand-vicaire de « monsieur l'Evesque dudict Troyes; » Nicolas et Odard Vestier, frères, chanoines de ladite église; Claude Angenoust, écuyer, seigneur d'Onjon, trésorier et payeur de la cavalerie légère de France, tous *cousins germains* et *issus de germains* dudit sieur Molé.

Nicolas de Mesgrigny, chevalier, seigneur de Cornillon et Marcilly en partie, guidon d'une compagnie de deux cents hommes d'armes des Ordonnances du Roi, sous le titre de la Reine, *frère* de ladite demoiselle Simonne de Mesgrigny ; Pierre le Noble, conseiller d'Etat et premier président au présidial de Troyes, son *oncle* à cause de Simonne de Mesgrigny, sa femme ; Marguerite d'Aloigny, femme de Louis Largentier, chevalier, baron de Chappelaines, bailly de Troyes ; Charles Largentier, abbé de l'Absie, seigneur de Chamoy ; Eustache Le Noble, seigneur de Belley, lieutenant-général aux bailliage et présidial de Troyes ; Pierre de Couin, écuyer, seigneur de Souleaux; Louis d'Alevant, écuyer, sieur de Moilly; Louis de La

Ferté, procureur du roi en toutes les juridictions royales de la ville et faubourgs de Troyes; Jean de La Ferté, écuyer, seigneur du Plessis et de La Borde, tous *cousins germains* et *issus de germains* de ladite demoiselle Simonne de Mesgrigny.

V. 1. — 1684, 2 février. — Acquisition sous seing privé, par Pierre-François Molé, seigneur de Villy-le-Maréchal, d'une pièce de terre au finage de Roncenay.

1696, 14 avril. — Acquisition par Pierre-François Molé, chevalier, seigneur de Villy-le-Maréchal, Villemereuil et autres lieux, demeurant en son château de Villemereuil, d'une maison, avec grange et écurie, sise à Villy-le-Maréchal.

VI. 2. — 1712, 17 avril. — Acquisition sous seings privés, par Jean-Jérôme Molé, seigneur de Villemereuil, Villy-le-Maréchal, Roncenay et autres lieux, demeurant en son château de Villemereuil, d'une pièce de terre au finage de Roncenay.

VI. 3. — 1727, 19 août. — Transaction sous seings privés, intervenue entre Eustache Molé, chevalier, seigneur de Villy-le-Maréchal, Montabert, Roncenay et autres lieux, brigadier des armées du Roi, commandant au gouvernement de Calais, seul et unique héritier de Jean-Jérôme Molé, son frère, chevalier, seigneur de Villy-le-Maréchal, Villemereuil, Bierne, Montabert et autres lieux, lieutenant des maréchaux de France en Champagne, et Françoise de Thomassin, veuve dudit sieur Jean-Jérôme Molé, demeurant ordinairement à Troyes, « de présent à Paris, logée en la maison de M. l'abbé Thomassin, son frère, procureur de Saint-Nicolas, du Louvre, paroisse de Saint-Germain-en-l'Auxerrois,» concernant l'exercice des reprises stipulées au profit de ladite dame dans le contrat de mariage passé entre elle et le défunt, le 31 août 1701, devant Geoffroy, notaire à Paris;

Ladite transaction faite avec le concours et avis de M. Mottet, seigneur de Torvilliers, procureur du roi au bailliage de Troyes, exécuteur testamentaire.

Parmi les actes antérieurs qui sont rappelés, on remarque le legs universel de ses biens meubles et effets mobiliers, fait par ledit défunt Jean-Jérôme Molé à Jean de la Chapelle, seigneur de La Noue, capitaine au régiment de la Marine-Infanterie, suivant testament du 27 août 1725, et la renonciation à ce legs faite par M. de la Chapelle le 19 mai 1727.

Le total des reprises et droits a été fixé à 104,280 livres.

Françoise de Thomassin a eu notamment : la terre et seigneurie de Villemereuil (dont une petite partie, aliénée du domaine du Roi, était sujette à rachat), avec le droit d'usage dans la forêt d'Aumont, y attaché ; celle de Bierne; deux maisons contiguës, sises à Troyes, rues de Châlons et des Lorgnes, l'une appelée anciennement « Le Moize, où ledit deffunt sieur Molé faisoit sa résidence à Troyes, tenant d'un bout sur ladite rue de Châlons, d'autre à une cour commune faisant partye de ladite maison, d'une part à la rue du Domino et d'autre à la maison ci-après,» et l'autre maison, acquise par le défunt le 26 octobre 1715, tenant d'une part à la première, d'autre à une grande maison appelée communément le Grand-Bureau, et encore d'autre part à la première maison, « avec les droits de passage et cour commune, tels et ainsy que ledit sieur Molé et ses autheurs en ont jouy ou deub jouir.»

A la suite est la ratification de cette transaction, donnée le 23 août 1727 par Claudine Mollien, femme d'Eustache Molé.

## II. — FAMILLES LE MAIRAT ET DE LA FERTÉ.

**Documents analysés par l'auteur des tableaux généalogiques.**

III. — Il est prouvé que Marie Molé est fille de Claude Moslé et sœur de Claudine Molé : 1° par le partage du 1er juillet 1553, où elle a partagé les biens de Claude avec ses frères et sœurs y dénommés; 2° par l'article 4e, colonne 2e, de la carte généalogique, où il est dit que Claude Molé a eu pour enfans, entre autres, Marie Molé, femme de Louis le Mairat, seigneur de Droup ; et que laditte Marie Molé a épousé Louis le Mairat, par son contract de mariage du 15 janvier 1551.

IV. — Il est prouvé que Jeanne le Mairat est fille de Louis le Mairat et de Marie Molé, par la grosse de son contract de mariage passé devant Bruché, Nicolle, Pucelle et Huguant, nottaires, du 15 may 1577, où appert que Denis de La Ferté a épousé Jeanne le Mairat, fille de Louis le Mairat et de Marie Moslé.

V. — Il est prouvé que du mariage de Jeanne le Mairat avec Denis de La Ferté est issu Edme de La Ferté, et qu'il a épousé Anne Parent, par le contract de mariage dudit Edme de La Ferté avec Anne Parent, reçu par Charles Le Riche et Michel Provins, nottaires au Chastelet de Paris, le 27 janvier 1641, où il est dit que ledit Edme de La Ferté est fils de Denis de La Ferté et de Jeanne le Mairat.

VI. — Il est prouvé que du mariage d'Edme de La Ferté et Anne Parent est issue Anne de La Ferté, et qu'elle a épousé René Luthier de Saint-Martin, par le contract de mariage du 9 avril 1663, reçu par Jacques Chastel et son

confrère, nottaires à Troyes, en grosse, par lequel appert que M. René Luthier de Saint-Martin a épousé Anne de La Ferté, fille de M. Edme de La Ferté et de Anne Parent, ses père et mère.

## III. — FAMILLE VESTIER.

### § 1. Documents analysés par l'auteur des tableaux généalogiques.

III. — Il est prouvé que du second mariage de Claude Molé avec Jeanne Dorigny sont issus plusieurs enfans, entre autres demoiselle Claudine Molé, fille, par un partage fait en la prévosté de Troyes le 1er juillet 1553, dans lequel est échu, entre les huit enfans des deux lits, le premier lot à Claudine Moslé, fille, dans la succession de Claude Moslé, son père ; et qu'elle a épousé Jacques Vestier, par le contract de mariage d'Odard Vestier, leur fils, estant en grosse, reçu par Colinet, nottaire à Troyes, le 21 février 1607, par lequel Jacques Vestier et Claudine Molé, père et mère d'Odard Vestier, stipulent les conventions matrimoniales d'Odard Vestier, leur fils, avec Catherine Corrard.

L'on prouve que Claude Vestier, doyen de l'église de Troyes, est frère d'Odard Vestier, premier du nom, par son testament du 14 avril 1651, où il qualifie ledit Odard de frère ; et aussi qu'il est oncle d'Odard Vestier, deuxième, dans le susdit comte que rend M. Claude Camusat audit Odard Vestier, dans sa majorité, le 13 juin 1650.

Il paroist que Nicolas Vestier est fils de Jacques Vestier et Claudine Molé, et qu'il a épousé Simonne Clerget, par une copie en forme de l'hipotèque passée le 16 janvier 1626 à M.M. de Saint-Etienne de Troyes pour une maison à Troyes, en l'étude de Coulon, notaire royal audit Troyes.

L'on voit que Simonne Vestier est fille de Nicolas Ves-

tier et Simonne Clerget, et qu'elle a épousé Bernard Garnier, par un contract d'acquisition passé devant Porcherat, nottaire à Troyes, le 25 avril 1667.

Pour prouver la descendance d'Odard Vestier-Corrard, sorti de Jacques Vestier et Claudine Molé, cecy se voit par l'extrait baptistaire dudit Odard Vestier, du 7 décembre 1579, tiré des registres de Saint-Jean de Troyes, et encore fortifié par le contrat de mariage d'Odard Vestier, leur fils, estant en grosse, reçu par Collinet, nottaire à Troyes, le 21 février 1607, par lequel Jacques Vestier et Claudine Molé, père et mère d'Odard Vestier, stipullent les conventions matrimonialles d'Odard Vestier, leur fils, avec Catherine Corrard.

V. — Il paroist que Claude Vestier, deuxième du nom, chanoine de la cathédrale de Troyes, est frère dudit Odard Vestier deuxième, par la susdite décharge de Claude Camusat du 13 juin 1650, pardevant Lévesque et Gombault, nottaires, et encore par l'état et partage des biens de deffuncte Catherine Corrard, veufve de feu Odard Vestier, leur père et mère, faicts pardevant Barat et Morange, nottaires audit Troyes, le 15 may 1663, dans lesquels actes ledit Claude Vestier qualifie de son frère ledit Odard Vestier.

L'on voit que Jacques Vestier, substitut de M. le Procureur-général à Paris, est frère d'Odard deuxième et dudit Claude Vestier deuxième, parce qu'il est dit à la page 4e et 27e dans le comte d'Adam Millet, collationné à l'originalle, le 14 mars 1663, par Bourgeois et Morange, nottaires à Troyes, que ledit deffunct Jacques Vestier étoit fils de ladicte deffuncte Catherine Corrard, veufve de feu Odard Vestier, ses père et mère, et qu'en cette qualité il fist assembler ses parents pour avoir leur consentement de toucher par les mains de Jean Corrard et Jean Lombard, ses curateurs, la somme de cinq mille livres sur et tant moins des deniers clairs qu'ils avoient, à elle appartenante, de laquelle

somme Me Claude Vestier, doyen de l'église dudit Troyes, s'est établi caution ; et surabondamment, par le testament dudit Vestier, doyen, lequel a été délivré le 3e mars 1653, par Noel, greffier des insinuations au baillage de Troyes.

Pour prouver que damoiselle Catherine Lombart est fille d'Odard Vestier premier, cela se voit par le susdit testament dudit Claude Vestier, doyen, lequel laisse aux enfans de Catherine Vestier, sa niepce, en son vivant femme de de Sébastien Lombart, la sixième partie de 4.000 livres qu'il donne à partager aux enfans et petits enfans de feu Odard Vestier, son frère, et sa veufve.

Il paroist encore par ledit inventaire de feu Odard Vestier premier, son père, et d'abondant par son contract de mariage du 5 avril 1630, pardevant Bourgeois et Paysant, nottaires royaux audit Troyes ; et que laditte Vestier a laissé deux filles, appellées Simonne et Barbe, qui ont épousé les deux frères, Jean et Nicolas Hérault, cela se voit par une descharge donnée par lesdits Hérault, à cause de leurs femmes, pardevant Barat et Brissart, nottaires audit Troyes, le 8 mars 1664, à damoiselle Marie Vestier, veufve d'Adam Millet, curateur, des titres et papiers de la succession de deffuncte Catherine Corrard, vivante veufve de feu Odard Vestier, leur ayeulle; et d'abondant, par les susdits partages faits pardevant Barat, nottaire,le 15 may 1663, que lesdits Hérault et leurs femmes, représentants deffuncte Catherine Vestier, leur mère, ont fait [partage] des biens mobiliaires de feu laditte Corrard, leur ayeulle.

Il paroist que Hiérosme Vestier est frère dudit Odard deuxième et de Louis Vestier, par le susdit traité fait pardevant Barat, nottaire, le 1er décembre 1662, entre lesdits Louis et Odard Vestier, d'une part, et Adam Millet, leur curateur, d'autre part, par lequel ils s'obligent de donner audit Hiérosme, absent depuis 22 ans sans donner de ses nouvelles, la part qui doit luy revenir dans la succession de feu Catherine Corrard, leur mère, au cas qu'il retourne au païs.

L'on voit que Jean Borthon a épousé Anne Vestier, sœur dudit Odard deuxième, par l'inventaire de feu Odard Vestier premier, son père, fait le 10 mars 1631, pardevant Tartel et Lévesque, nottaires audit Troyes, et qu'il a laissé un fils appellé Claude Borthon, par un comte (à la 1re page), lequel la veuve Jean Lombart rend audit Claude Borthon, fils de Jean Borthon, à cause de sa mère, des biens qu'elle a géré comme curateur de la succession de deffuncte Catherine Corrard, veufve de feu Odard Vestier, ses ayeuls, ledit comte arrêté le 30 may 1663, pardevant Bourgeois et Morange, nottaires audit Troyes, et d'abondant, par les susdits partages, faits pardevant les susdits Barat et Morange, nottaires, le 15 may 1663, que ledit Claude Borthon, comme représentant de deffuncte Anne Vestier, sa mère, a fait avec ses cohéritiers, des biens mobiliaires de feu laditte Catherine Corrard, son ayeulle.

L'on voit que Louis Vestier est fils dudit Odard premier, par le comte que M. Claude Camusat, prêtre et conseiller en l'échevinage dudit Troyes, lui rend comme estant majeur de 25 ans, des biens qu'il a maniés et reçus comme tuteur de la snccession de feu Odard Vestier, son père, lequel comte a été arrêté pardevant Lévesque et Gombault, nottaires à Troyes, le 18 décembre 1648. On prouve qu'il a épousé Simonne Fabry, par le comte que M. Huez, marchand, rend audit Louis Vestier et Simonne Fabry, sa femme, du maniment que ledit sieur Huez a eu du bien appartenant à ladite Simonne Fabry, comme son curateur, procédant des successions de ses père et mère, lequel comte a été arrêté pardevant Bourgeois et Morange, nottaires, le 4 juillet 1660, et d'abondant, par son contract de mariage passé devant Barat et Brissart, nottaires, le 19 janvier 1655, et enfin, il paroist qu'il a eu pour fils Claude Vestier de Saint-Liébault, maréchal-des-logis de la Reine, mort à l'armée, par un partage passé pardevant le sieur Lanier, nottaire au baillage de Soublaine, le 22 octobre 1682, que

ledit Claude, gendarme de la Reine, a fait avec ses cohéritiers, des successions de deffunt Nicolas Fabry, et damoiselle Marie Domino, vivant père et mère de damoiselle deffuncte Simonne Fabry, vivante femme dudit Louis Vestier, bourgeois audit Troyes, ses père et mère.

Pour prouver la descendance d'Odard Vestier-Taffignon, sorty dudit Odard Vestier et de Catherine Corrard, cecy paroist : 1° par l'extrait baptistaire de l'église Saint-Jean de Troyes, dudit Odard Vestier, fils de Odard, du 15 may 1625. En second lieu est prouvé par l'inventaire fait après le décez dudit Odard premier du nom, le 10 mars 1631, en la prévôté de Troyes, pardevant Tartel et Lévesque, nottaires royaux audit Troyes, où il paroist que laditte Catherine Corrard, veuve dudit Odard premier du nom, y a comparu. En troisième lieu, est prouvé par une quittance et décharge authentique que donne pardevant Lévesque et Gombault, nottaires audit Troyes, le 13 juin 1650, ledit Odard Vestier, majeur de 25 ans, à M. Claude Camusat, prêtre, conseiller en l'échevinage dudit Troyes, et M. Baptiste Vestier, marchand audit Troyes, pour une dixième partie des biens qu'ils ont géré et manié, comme ses tuteurs, de la succession de deffunt Odard Vestier, son père; et enfin est prouvé d'abondant par un traitté qu'a fait ledit Odard Vestier deuxième avec Adam Millet, curateur, pardevant Barat et Brissart, nottaires audit Troyes, le 1er décembre 1662, au sujet du comte que ledit Adam Millet devoit lui rendre, avec ses cohéritiers, des biens de la succession de deffunte Catherine Corrard, sa mère.

La preuve que ledit Odard Vestier a épousé Catherine Taffignon, en premières noces, se tire : 1° de son extrait de mariage, de l'église de Saint-Jean de Troyes, du 22 février 1656; 2° de l'acte reçu par Picard, nottaire audit Troyes, le 9 novembre 1658, en grosse et forme, par lequel Odard Vestier et Catherine Taffignon se font don mutuel de tous leurs biens, au cas qu'il n'y ait point d'enfans de leurs ma-

riages, et 3° par l'inventaire fait après le décez dudit Odard Vestier deuxième du nom, le 14 octobre 1697, pardevant Langlois et Jaillant, nottaires audit Troyes.

VI. — Pour prouver la descendance de Nicolas Vestier, premier du nom, fils de Odard Vestier deuxième et de Catherine Taffignon, cela se voit par l'extrait baptistaire dudit Nicolas Vestier, du 21 janvier 1672, et par l'inventaire susdit où ledit Nicolas Vestier, fils dudit feu Odard, son père, et de deffuncte Catherine Taffignon, sa mère, leur seul et unique héritier, y est comparu avec Nicolle Langlois, seconde femme dudit Odard Vestier, à cause de la communauté qui estoit entre elle et ledit Odard Vestier, son mary, ledit acte signé Langlois et Jaillant, en bonne forme ; et ce qui est encore prouvé surabondamment par son contract de mariage, du 29 may 1698, pardevant lesdits Jaillant et Langlois, nottaires, que ledit Nicolas Vestier est fils de Odard Vestier et de Catherine Taffignon, et qu'il a épousé Catherine Comte.

Il est prouvé que de Nicolas Vestier et Catherine Conte est issus, entre autres enfans, autre Nicolas Vestier, par l'extrait baptistaire de l'église de Saint-Jean de Troyes, dudit Nicolas Vestier, fils de Nicolas, du 24 mars 1700, délivré par le sieur Anthony, vicaire de Saint-Jean, le 8 avril 1718.

### § 2. Documents complémentaires.

1570, 19 septembre. — « Extrait d'un des registres baptistaires de l'église paroissiale de Saint-Jean de Troyes, pour l'année mil cinq cent soixante et dix :

Du dix-neuf septembre 1570.

Odard, fils de Jacques Vestier, le jeune, et de dame Claude Molé, sa femme, ses père et mère, a esté baptisé le dix-neuf septembre mil cinq cent soixante et dix.

Les parrains, noble homme Odard Dorigny, Louis Le Mérat; marrinne damoiselle Oudette Hennequin, femme de Germain le Serger.

Je soubsigné, prêtre, vicaire de Saint-Jean-au-Marché de Troyes, certifie le susdit extrait véritable et en tout conforme à son original. A Troyes, ce 16e feurier 1731.

MASSEYRE.»

1574, 9 mai.— Dispense, pour cause de parenté au quatrième degré, signifiée au curé de Saint-Jean de Troyes par Bernard Louot (?), licencié en droit canon, archidiacre de Sézanne et vicaire-général de l'évêque de Troyes, concernant le mariage de Nicolas, fils de Jacques Dorigny, avec Catherine, fille de Jacques Vestier.

1607, 21 février. — Contrat de mariage entre Odard Vestier, fils de noble homme Jacques Vestier, bourgeois de Troyes, et de demoiselle Claude Molé, sa femme, et Catherine Corrard, fille de noble homme Jacques Corrard, bourgeois de Troyes, et de Catherine Paillot, passé devant Louis Rogier et Claude Paysant, notaires à Troyes, en présence de: noble et discrète personne maître Claude Vestier, doyen de l'église de Troyes, honorables hommes François Laurent, Jean Vestier, Nicolas Vestier, Jean Nivelle le jeune, Gabriel Gaulard, tous marchands et bourgeois de Troyes, parents des futurs.

Copie sur papier, non signée.

## IV. — SUCCESSION D'EUSTACHE MOLÉ.

1732, 19 juillet. — Transaction sur la succession d'Eustache Molé, chevalier, seigneur de Villy-le-Maréchal et autres lieux, brigadier des armées du Roi et commandant pour Sa Majesté au gouvernement de Calais, chevalier de

l'ordre militaire de Saint-Louis, passée pardevant Jean-Claude Serqueil et François Cligny, notaires royaux à Troyes, entre : Edme-Charles Luthier, chevalier, seigneur de Saint-Martin, commissaire ordonnateur des guerres à Lille en Flandre, donataire entre vifs d'Anne de La Ferté, sa mère, veuve de René Luthier, chevalier, seigneur de Saint-Martin, auditeur ordinaire en la chambre des comptes à Paris, par acte du 23 février 1732, ladite dame héritière, sous bénéfice d'inventaire, dudit Eustache Molé, d'une part, et Nicolas Vestier, bourgeois de Troyes, héritier pour moitié, quant aux propres paternels, dudit Molé.

L'inventaire après le décès dudit Eustache Molé, du 2 octobre 1731, a constaté que les biens propres du défunt consistaient uniquement en la terre et seigneurie de Villy-le-Maréchal. On a procédé à l'estimation de ces biens comprenant notamment : les droits de justice haute, moyenne et basse, et autres droits du fief et seigneurie de Villy ; le fief et seigneurie de Roncenay, dont l'utile et les terres avaient été vendus par le défunt à M. Paillot, conseiller au bailliage et siège présidial de Troyes; le fief et seigneurie d'Assenay; la maison et bâtiments appelés le fief du Bochot, avec cinquante-deux arpents de terres, prés et pâtures, entourés de haies vives, tenant d'une part aux Chartreux, d'autre à la Pâture, d'un bout à la voie Grurie et d'autre à plusieurs ; le gagnage et ferme de Villy, comprenant la maison seigneuriale et bâtiments en dépendant, avec colombier, le tout estimé 42.375 liv. 10 sols, et montant à 420 arpents 15 cordes de prés, bois, pâtures, vergers et vignes.

Il a été attribué notamment :

A M. de Saint-Martin, la moitié des censives, rentes seigneuriales foncières et droits de mouvance de Villy et du fief de Roncenay. M. Vestier lui a cédé sa moitié.

1732, 14 septembre. — Quittance donnée par Nicolas Vestier, ci-dessus, à M. de Saint-Martin et à Françoise de

Thomassin, veuve d'Eustache Molé, pour partie des sommes qui lui étaient dues à cause de la cession qu'il avait faite à M. de Saint-Martin,

1735, 6 mai. — Procuration donnée par Louis Vestier, soldat canonnier en garnison à La Fère, à maître Nicolas Vestier, son frère, curé des Grands-Essarts, pour recueillir la succession de feu Nicolas Vestier, marchand à Troyes, leur père.

1737, 8 décembre. — Compte fait double, sous seings-privés, au château de Villemereuil, entre Françoise de Thomassin, veuve de Jean-Jérôme Molé, chevalier, seigneur de Villy-le-Maréchal et autres lieux, demeurant ordinairement ment en son château de Villemereuil, et Nicolas Vestier, curé des Grands-Essarts-lès-Sézanne, comme héritier de Nicolas Vestier, son père, et comme se portant fort pour sa mère et ses frère et sœur, de tout ce que Madame Molé avait reçu des fermiers dudit feu Nicolas Vestier, à Villy et Roncenay, depuis le décès du chevalier Eustache Molé, arrivé le 10 janvier 1731, à cause du douaire dû à ladite dame Molé-Thomassin, pour moitié.

A la suite sont deux quittances de Françoise de Thomassin, des 27 septembre 1739 et 8 avril 1742.

Original.

1739, 1er octobre. — Requête adressée à M. le lieutenant-général au bailliage de Troyes, par Nicolas Vestier, curé des Grands-Essarts, Louis Vestier, soldat au régiment Royal-Artillerie, et Marie Vestier, demoiselle émancipée, sous la curatelle de Catherine Comte, sa mère, veuve de Nicolas Vestier, bourgeois de Troyes, tous héritiers dudit défunt Nicolas Vestier, leur père, tendant à obtenir réparation d'un préjudice de 3.000 livres, qui avait été causé au défunt dans le partage, en forme de transaction, des biens d'Eustache Molé, intervenu entre lui et M. de Saint-Martin.

1740, 2 mai. — Quittance du dixième denier, donnée à

Nicolas Vestier, prêtre, curé des Essarts, pour la moitié de la terre de Villy-le-Maréchal à lui échue par le décès de Nicolas Vestier, son père, à qui cette moitié était échue par le décès d'Eustache Molé, en 1731. Les droits pour l'autre moitié avaient été payés le 29 mars 1732, par M. Luthier de Saint-Martin.

1740, 30 décembre. — Extrait des registres de l'hôpital royal et militaire d'Ajaccio, en Corse, duquel il appert que le 23 décembre 1740 est mort et a été inhumé Louis Vestier, dit La Tulipe, fils de Nicolas Vestier et de Catherine Comte, natif de Troyes en Champagne, âgé de trente-huit ans, soldat de Royal-Artillerie.

1755, 3 avril. — Contrat de mariage passé devant Jacques Jacquin et Pierre Moreau, notaires à Troyes, entre Charles Lévesque, écuyer, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie et commensal de la maison du Roi, veuf de Catherine du Chesne, dame de Couvrot, demeurant à Troyes, et Marie-Catherine-Cécile Vestier, fille majeure de feus Nicolas Vestier, bourgeois de Troyes, et Catherine Comte, demeurant à Sancey-Saint-Julien, chez son frère ci-après nommé, en présence des parents et amis des futurs, savoir :

Du côté du futur, demoiselle Jeanne Oudot, sa mère, veuve d'Augustin Lévesque, greffier en chef de la police de Troyes ; Jeanne Lévesque, sa sœur, femme de Me Louis Jacquin, procureur au bailliage et siège présidial de Troyes; Françoise Lévesque, sa sœur; M. Laurent Rosty, prêtre habitué en l'église Sainte-Madeleine, son cousin-germain, Anne Tenaille, veuve de Bonaventure Lévesque, marchand à Troyes, sa belle-sœur; Jeanne Royer, veuve de Jean Oudot, imprimeur et marchand-libraire ; M. Nicolas-Edme-Jean Trulle, bachelier-ès-lois, et Anne Oudot, son épouse; Madeleine Rousselot, femme du sieur Charbonnier, mar-

chand, et demoiselle Nicole Rousselot, cousins et cousins-germains ;

Du côté de la future, Me Nicolas Vestier, son frère, prêtre, curé de Saint-Julien ; Jean Labrun, élu en l'élection de Troyes ; M. Jean-Baptiste-Louis Labrun, premier président aux bailliage et siège présidial de Troyes ; demoiselle Marie Labrun ; Me Louis-Gabriel Doé, chanoine de l'église de Troyes ; Pierre-Jacques Doé, receveur des tailles en l'élection, et demoiselle Gabrielle Doé, sa fille, parents et amis.

1759, 4 juin. — Quittance donnée par Charles Lévesque, écuyer, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, et Marie-Catherine-Cécile Vestier, sa femme, demeurant ensemble à Troyes, rue du Bois, près de l'église Saint-Remy, madame Lévesque, seule fille et unique héritière de feu Nicolas Vestier.

A M. de la Michaudière, intendant de Lyon, et à madame la marquise de Varennes, héritiers de M. l'abbé Luthier de Saint-Martin et de mademoiselle Lutbier de Saint-Martin, qui étaient eux-mêmes héritiers de Edme-Charles Luthier de Saint-Martin, de mille livres restant dues à la succession de Nicolas Vestier par les héritiers de Saint-Martin, en vertu du partage, sus-énoncé, des biens laissés par Eustache Molé.

1762. — « Mémoire concernant la succession de messire Eustache Molé, fils de Me Claude Molé et de Simonne de Mesgrigny, ses père et mère, marié le 27 avril 1644.

» Claude Molé est décédé le 11 juin 1661 (lisez 1660), et Simonne de Mesgrigny, sa femme, décédée en juin 1673.

. . . . . .

» A Villebertin, ce 19 may 1762.

» De Mesgrigny Villebertin. »

1780; 9 décembre. — Bail d'une ferme sise à Villy-le-Maréchal, fait au profit de Marie-Catherine Vestier, veuve de Charles Lévesque, écuyer, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, devant Brocard, notaire à Troyes.

An III, 5 vendémiaire. — Extrait des registres mortuaires de la municipalité de Torvilliers, contenant la déclaration par Augustin-Louis Lévesque, propriétaire, âgé de trente-six ans, et Louise-Constance Navarre, demeurant ensemble à Montiéramey, que Catherine Vestier, leur mère et belle-mère est décédée la veille audit Torvilliers, où elle demeurait.

# REMARQUES SUR LES OISEAUX UTILES

ET

# OBSERVATIONS D'HISTOIRE NATURELLE

PAR

M. HYACINTHE CHAILLOT

NATURALISTE AUX GRANDES-CHAPELLES

Le moyen incontestablement le plus efficace pour arriver à la destruction des animaux nuisibles, et surtout des insectes nuisibles à l'agriculture, se trouve dans la conservation de certaines espèces d'oiseaux qui peuplent nos campagnes. Ils sont les précieux auxiliaires que la Providence a donnés à l'homme et jusqu'à présent rien n'a pu les remplacer. Donc, protection à ces animaux intéressants; donc, il faut en empêcher la destruction par l'application des lois qui les protègent. Or, les moyens dont dispose l'autorité et que la raison suggère sont la voie la plus certaine pour arriver à ce but.

Il serait très important que les autorités placées à la tête des communes, ainsi que les agents qu'elles emploient, veillassent à l'exécution des ordonnances qui concernent ces êtres ailés, doués par la nature des instincts et des formes nécessaires à leur destination providentielle, et aptes à surprendre, attaquer et anéantir des milliards d'insectes qui vivent aux dépens de l'agriculture. Veiller à la conservation

des uns, c'est procurer en grande partie la destruction des autres.

Les pénalités encourues par les destructeurs des petits oiseaux, sévèrement appliquées, seraient le moyen le plus rationnel et le plus efficace pour diminuer les ravages de tous ces parasites qui vivent à nos dépens.

Dans la nomenclature qui va suivre, je n'ai point eu pour but de signaler tous les oiseaux insectivores, mais ceux de ces animaux qui habitent nos contrées, qui y rendent les plus précieux services, et j'ai voulu analyser le contenu de leurs estomac et gésier.

Ces oiseaux appartiennent à cinq ordres distincts :

1er ordre, les rapaces;
2e ordre, les grimpeurs;
3e ordre, les passereaux;
4e ordre, les gallinacées;
5e ordre, les échassiers.

1er ordre. — On distingue dans le premier ordre les rapaces diurnes et les rapaces nocturnes.

*Diurnes :* la buse commune, *Falco buteo*. Son estomac examiné à différentes reprises, a été trouvé gorgé de petits rongeurs et contenait les débris de cinq à quinze de ces animaux; une buse Bondrée, *Falco apivorus*, tuée le 6 septembre 1885, avait dans son jabot et son estomac 200 guêpes environ.

*Nocturnes :* Parmi les rapaces nocturnes, ceux qui méritent protection, sont : la Chouette hulotte, *Strix aluco;*

La Chouette effraie, *Strix flammea*, qui détruit les souris et les rats;

La Chouette chevêche, *Strix passerina*. L'estomac d'un de ces oiseaux contenait cinq petits rongeurs et des os;

Le Hibou brachyote, *Strix brachyotos;* et le hibou, moyen Duc, *Strix otus*.

Ces oiseaux nocturnes sont les plus grands destructeurs de rongeurs.

Les estomacs de différents sujets, examinés à différentes reprises, contenaient de huit à dix rongeurs (observés 4 et 8 janvier et 5 avril 1884).

2e Ordre. — Grimpeurs : Ils débarrassent les écorces et fissures des arbres des larves qu'elles recouvrent. Dans cet ordre, je signalerai : le Pic-Vert, *Picus viridis*, qui habite nos bois. Je ne trouve dans son estomac, pesant 13 gr., que des fourmis; je remarque que la conformation des parois de l'estomac est faible et qu'il ne paraît pas susceptible de recevoir des substances au corps dur (20 novembre 1884);

Le Pic-épeiche, *Picus major* ou *Toc-bois*. Son estomac contenait 2 grosses larves de *Lamia textor*, une d'un insecte nuisible au chêne, une chrysalide et quelques débris d'élytres de petits coléoptères (3 novembre 1884);

Et un autre plus petit, *Picus minor;*

Le Coucou gris, *Cuculus canorus*. Grand mangeur d'insectes et de chenilles (2 septembre 1883);

Le Torcol, *Yunx torquilla*, que l'on confond souvent avec l'ortolan. L'estomac d'un de ces insectivores renfermait 3 gr. de fourmis (2 septembre 1884);

La Sitelle torchepot, *Sitta europea*. Le poids de son estomac est de 2 gr. 25, et il est rempli de pierres de différentes nuances, de larves en décomposition;

Le Grimpereau familier, *Certhia familiaris*. Estomac rempli d'insectes (2 janvier 1884);

La Huppe, *Hupupa epops;*

L'Hirondelle de fenêtre, *Hirundo urbica*. L'estomac d'un jeune contenait 19 gr. 5 de débris de coléoptères;

L'Hirondelle de cheminée, *Hirundo rustica*. Son estomac renfermait des diptères, etc. (6 septembre 1884);

Le Martinet de murailles, *Cypselus murarius;*

Et l'Engoulevent, *Caprimulgus europeus*. Son estomac était gorgé de diptères (9 septembre 1884).

3e ordre. — Passereaux : le Freux, *Corvus frugilegus*, qui est avide de ces vers blancs qui donnent naissance aux hannetons ;

Le Mauvis, *Turdus iliacus*. Son estomac, qui pesait 4 gr., contenait 10 fausses chenilles du *Lophyrus Pini*, une partie d'un orthoptère, un escargot, des débris de l'Hylésine du pin, un coléoptère en parfait état de la famille des chrysomélides, et 2 coques renfermant la Tenthrède du pin (10 octobre 1885);

La Litorne, *Turdus pilaris*, qui attaque la fausse chenille du pin, qui dévaste trop souvent nos plantations (10 octobre 1885) ;

Le Merle noir, *Turdus merula ;*

Le Merle à plastron, *Turdus torquatus*. Son estomac contenait 5 vers de terre, des débris de coléoptères, des larves d'insectes, une patte d'orthoptère, et trois grains de sarrazin bâtard (23 avril 1884);

La Pie-grièche grise, *Lanius excubitor*. L'estomac contenait 4 gr. d'insectes (23 juin 1884);

La Pie-grièche à poitrine rose, *Lanius minor*. L'estomac était rempli d'insectes (20 juin 1884);

La Pie-grièche écorcheur, *Lanius collurio*. L'estomac d'un jeune renfermait quelques carapaces, têtes et pattes de coléoptères, beaucoup d'orthoptères de plusieurs dimensions, dont deux très gros (22 juin 1884);

Le Gobe-mouche gris, *Muscicapa grisola ;*

La Fauvette à tête noire, *Sylvia atricapilla*. L'estomac était gorgé de coléoptères, dont deux nuisibles au bois;

La Fauvette babillarde, *Sylvia curruca ;*

Le Bec-fin Gorge-bleue, *Sylvia suecica*. J'ai réussi à tuer la plus belle des trois variétés de cet oiseau, que je cherchais depuis quinze ans, sur la recommandation du regretté M. Jules Ray. Son estomac contenait un colimaçon, des débris de coléoptères, des débris de fourmis, et une

enveloppé d'une de leurs larves, et quelques petites pierres à feu. Il pesait, y compris le préhenseur, 1 gr. 02 (16 et 21 septembre 1885);

Le Bec-fin Pouillot, *Sylvia trochilus*. Son estomac pesait 0 g. 95 et contenait une quantité de moucherons et quelques altises (25 septembre 1885);

Le Roitelet huppé, *Regulus cristatus*. Son estomac était gorgé d'insectes (8 janvier);

Le Troglodyte, *Troglodytes vulgaris;*

La Bergeronette de printemps, *Motacilla flava;*

La Mésange charbonnière, *Parus major*, donnant deux nichées par an de onze à douze petits;

La Mésange petite charbonnière, *Parus ater* (22 janvier 1884);

La Mésange bleue, *Parus cæruleus;*

La Mésange à *longue queue*, *Parus caudatus;*

Le Bruant proyer ou *trille*, *Emberiza miliaria*. L'estomac d'un jeune pesait 2 gr. environ, et était rempli d'orthoptères de différentes grosseurs; il contenait aussi une chenille mesurant $0^{m}$ 05 et quelques altises (8 juin 1884;)

Le Pinson, *Fringilla cœlebs*.

Tels sont les principaux passereaux insectivores de nos contrées.

4e Ordre. — Gallinacés : ce genre est représenté dans nos contrées par la Perdrix grise, *Perdix cinerea;*

La Caille, *Perdix coturnix*. Les estomacs de ces gallinacés renferment quantité d'insectes : coléoptères, hémiptères, orthoptères, diptères, et des larves de fourmis, principalement au printemps et chez les jeunes sujets.

5e Ordre. — Echassiers : l'Outarde ou Canepetière, *Otis Tetrax*. Très abondante dans les contrées de la Champagne dès les premières chaleurs du printemps; elle s'y multiplie et y séjourne jusqu'à l'automne; cet oiseau est de tous les insectivores le plus grand consommateur. L'esto-

mac d'un adulte pèse de 34 à 54 grammes, et celui d'un jeune, 15 grammes environ (18 juillet et 30 août 1885);

L'Ædicmene criard, vulgairement Courlis, *Œdicnemus crepitans*. Comme la canepetière, il se nourrit exclusivement de toutes sortes d'insectes; et, comme elle, il fait son apparition au printemps. Emigre en automne.

Ces oiseaux, dont on pourrait augmenter la nomenclature, vivent dans nos contrées, y rendent des services nombreux et incontestables, et par là même doivent obtenir protection contre les enfants et les autres destructeurs d'êtres si intéressants et si utiles.

C'est sous l'inspiration de ce sentiment, et dans un but d'utilité publique, que j'ai fait ces recherches et ces constatations.

## Observations zoologiques

1856. — Arrivée dans nos contrées de la petite Outarde ou Canepetière, que l'on ne connaissait pas.

— Juin 25. — Trouvé un nid de Perdrix contenant 36 œufs, ce qui m'a donné l'idée, à cause du grand nombre d'œufs, que deux femelles étaient associées au même mâle.

1871. Juin. — Tué dans la plaine des Grandes-Chapelles, lieu dit *le Bassin*, où l'eau ne vient que par suite de circonstances atmosphériques très-rares, 2 *Avocetta recurvirostra* (ces deux oiseaux étaient en compagnie de 2 palmipèdes d'un genre rare).

1872. Septembre. — Trouvé une paire de *Mylabris variabilis*. Cet insecte est méridional, et n'avait jamais été trouvé dans l'Aube.

1876. Janvier 8. — Préparé une grosse Outarde (*Otis tarda*), dans l'estomac de laquelle se trouvaient

une pièce de monnaie, de petits cailloux, des débris d'herbes et d'insectes.

1877. Août 12. — Préparé une Hirondelle albinos dont les pieds étaient palmés, et dont l'estomac renfermait des débris de lépidoptères et de diptères (?)

1878. Février 5. — Préparé un Autour. L'estomac contenait taupes et souris.

1879. Février 27. — Préparé une Hirondelle de mer tuée à Saint-Oulph. Il y avait dans son estomac trois poissons d'eau douce de 0m 07 de longueur.

— Octobre 31. — Tué une cannepetière (*Otis tetrax*). (saison avancée).

— Novembre. — Dans ce mois le froid a été excessivement vif. Les grues, qui émigrent à cette époque, avaient devancé leur passage de trois semaines.

— Décembre 7. — Deux faisans dorés de volière, morts de froid à huit heures du matin.

— Décembre 8-9. — Beaucoup d'oiseaux morts, moineaux, effraies, corneilles, etc.

1880. Janvier. — La même température se continue pendant le mois de janvier. Le froid et surtout la privation sont très nuisibles à la plupart des animaux. On trouve des lièvres et des lapins morts dans les champs ; les poules, les pigeons, meurent également ; un veau de trois semaines n'a pu supporter la température. Les abeilles périssent dans les ruches, les batraciens dans les mares. Les altises de la luzerne et les *Gryllus campestris* disparaissent.

Les chenilles et beaucoup de larves d'insectes résistent. Par contre, la neige, qui couvre la terre, protège les rongeurs, souris, mulots, campagnols qui causent de grands ravages.

1881. Mai.— Trouvé une paire de *Sciapteron tabaniforme* accouplée sur le finage de Rouilly-Sacey. Espèce nouvelle pour l'Aube. (Donnée au musée de Troyes.)

— Juin. — Dépecé une grenouille trouvée dans un sainfoin; son estomac contenait 30 chenilles de diverses espèces.

1881. Avril. — Les hirondelles arrivent le 25 avril, le courlis de terre le 16 avril, les cailles le 6 mai.

— Novembre. — Préparé un Autour, dans l'estomac duquel se trouvaient des débris de souris et une pelote de poils de lièvre.

— Novembre 22. — Préparé un Faisan-Duc dont l'estomac contenait 6 glands et 3 punaises de terre.

1882. Janvier. — L'estomac d'un Gros-Bec contenait des débris de noyaux et d'amandes.

— Février, du 1er au 15. — Passages de mésanges grosses charbonnières, petites charbonnières, mésanges à longue queue, mésanges bleues et roitelets.

— Mars 17. — Passage du rossignol de muraille, du gobe-mouches gris, et d'autres becs-fins.

— Mars 18. — Passage d'une *Hirundo rustica*.

— Mars 19. — Apparition du premier courlis de terre.

— Avril 25. — Passage d'un traquet très rare et de martinets de muraille.

— Septembre 7. — Trouvé aux Chapelles, près le tertre des Banlées, une araignée très rare, *Erèse* rouge, à quatre points noirs.

— Novembre 3. — Passage de milans royaux et d'œdicnèmes.

1883. Mars 4. — Arrivée ou retour de la bécasse. Fécondation des grenouilles.

1883, Mars 16. — Retour de la grue cendrée.

— — 20. — Passage de becs-fins.

— Avril 2. — Arrivée de *Hirundo rustica*.

— — 3. — Arrivée de l'œdicnème et réveil de la chauve-souris.

— Avril 5. — Réveil du lérot et apparition du hanneton.

— — 16. — Arrivée du coucou.

— — 22. — Arrivée du martinet de muraille.

— Mai 2. — Arrivée de la caille.

— Juin 15. — Eclosion de *Saturnia Cynthia*.

— Octobre 5. — Tué un merle à plastron blanc.

— Décembre 14. — Préparé un héron. L'estomac pesait 115 gr. et contenait deux taupes, l'une en putréfaction et l'autre entière.

1884. Janvier 2. — Préparé un petit grimpereau (*Certhia familiaris*), dont l'estomac était rempli de débris d'insectes,

— Janvier 11. — Préparé un moyen-Duc (*Strix otus*). L'estomac est rempli de pelotes de poils de rongeurs; un autre moyen-Duc avait dans l'estomac 2 mulots et 2 campagnols.

— Janvier 11. — Première pariade de perdrix.

— Janvier 13. — Passage d'une bande de 250 pinsons d'Ardennes environ.

— Janvier 14. — Préparé un rat d'eau. Son estomac renfermait des débris de carottes rouges.

— Février 13. — Visité l'estomac d'une effraie, *Strix flammea*. Trouvé 3 gr. 05 centigrammes de coquilles d'œufs avec la peau de la chambre à air.

— Mars 14. — Préparé pour le Musée de Pouan une mouette à trois doigts (*Larus tridactylus*), mouette cendrée de Buffon. Son estomac contenait

une carapace de coléoptère aquatique, des graines, des graviers et des mollusques.

1884. Mars 16. — Passage de 8 grues (*Grus cinerea*).

— — 20. — Eclosion d'une *Cicindela campestris;* arrivée de 3 *Otis tetrax*.

— Mars 30. — Passage de 20 grues, onze heures du matin. Beau soleil, vent du nord.

— Avril. 25. — En labourant, tué un batracien. Je le dépèce sur place, et je trouve dans son estomac plusieurs larves de hannetons et un lombric (Chant du coucou 5 h. 40).

— Avril 29. — Depuis dix à douze ans, je remarque un gobe-mouches gris établissant son nid dans le même endroit de mon jardin, et détruisant chaque année une grande quantité de chenilles et autres insectes.

— Mai. 6. — Départ du nid de 5 petits pinsons.

— — 10. — Une mésange charbonnière (*Parus major*) établit son nid dans un mur du voisinage, près d'un rucher. Je n'ai pas remarqué qu'elle fit la guerre aux abeilfes.

— Juin 16. — Un enfant taquinait un crapaud en le frappant avec une baguette ; au bout de huit ou dix minutes, le crapaud faisait suinter d'un renflement au cou un liquide blanchâtre imitant le lait.

— Juillet 5. — L'estomac d'un jeune *Œdicnème* renferme des débris d'insectes, 2 pierres, 3 brins d'herbes.

— Juillet 18. — Examen de l'estomac d'une jeune *Alauda arvensis* prise au nid. Il contenait 8 petits cailloux et des débris d'insectes qui étaient tellement broyés qu'il n'était pas possible de reconnaître à quel ordre ils appartenaient.

1884. Août 12. — Dix heures, je trouve un hérisson (*Erinaceus Europeus*) dévorant les œufs d'un nid de cailles ; pour bien m'assurer si cet insectivore est en même temps carnassier, je le rapporte et le place près d'un nid de poule. Une heure après je le retrouve mangeant les œufs. Je l'ouvre après l'avoir tué, et je trouve dans son estomac l'albumine des œufs et des coquilles d'œufs de cailles et de poules, ce qui me confirme dans l'idée que le hérisson est un carnassier ; car je me rappelle qu'il y a une vingtaine d'années je trouvai deux jeunes levrauts à moitié mangés, et près de là un hérisson blotti.

— Septembre 1er. — Les canepetières (*Otis tetrax*) se rassemblent pour leur émigration. Préparé un *Parus major*, dont l'estomac contenait 2 larves que je crois être celles du *Lamia textor*, très nuisible au bois.

— Septembre 2. — Tué un Torcol (*Yunx torquilla*) dont l'estomac était plein de fourmis et de leurs larves. Il pesait 3 grammes.

— Septembre 6.— Tué une *Hirundo rustica*, dont l'estomac renfermait une quantité de diptères et moucherons.

— Septembre 12. — Préparé une buse bondrée (*Falco apivorus*) dont l'estomac contenait une quantité d'hymenoptères que j'ai reconnus pour des guêpes ; l'une était restée dans le préhenseur ; la tête était détachée du tronc, et devançait le corps de 0m 003. Je crois aussi avoir reconnu 2 ou 3 petits coléoptères.

— Septembre 17. — Passage d'une centaine environ d'*Hirundo rustica*, de merles, de pouillots.

1884. Septembre 23. — 8 à 10 cigognes séjournent dans le bassin de la Pelle, ainsi que 5 courlis de mer.

— Septembre 25. — Les piérides du chou (chenilles) sont si nombreuses qu'elles dévorent tout; elles envahissent les maisons et les chambres : on les tue par dizaines dans les corridors.

— Septembre 26. — Les hirondelles de murailles et de cheminées se rassemblent pour l'émigration; elles partent dans la dernière semaine.

— Octobre 2. — Derniers passages de 10 *Hirundo rustica*.

— Octobre 7. — Passage de 50 grues.

Octobre 19. — Trouvé un *Necrophorus germanicus*, rare pour la saison, sous un lapin de garenne en putréfaction.

— Octobre 24.— Trouvé une *Perdix coturnix* engourdie par le froid à 10 heures 11 minutes du matin; elle se laisse prendre sans presque faire de mouvement; son estomac contenait quelques petites graines et des petits cailloux.

— Novembre 6. — Passage de 50 grues environ; passage de bécasses.

— Décembre 4. — Examen de l'estomac d'un Milan royal (*Falco milvus*). Il contenait un peu de jus de viande et quelques poils que j'ai cru appartenir à des rongeurs.

Pour clore les observations de l'année 1884, je crois utile de signaler les inconvénients qu'il y a à laisser errer les chiens dans la plaine. Le 8 juin, je vis un chien qui mangeait 2 petits de l'*Emberiza miliaria;* quelques jours auparavant un autre chien avait avalé une vingtaine d'œufs de perdrix dans un nid ; un autre, le 22, étrangle deux jeunes *Lanius excubitor*. En présence de ces faits et d'autres sem-

blables ignorés, je crois qu'il serait utile de retenir les chiens, ou au moins de les surveiller avec soin.

Rouge-gorge. — Parmi les oiseaux que l'on regarde comme nuisibles à l'agriculture, il en est un dont, à mon sens, on a flétri à tort la réputation, je veux parler du rouge-gorge. Voici d'ailleurs les remarques que j'ai faites à son sujet et qui me conduisent à le ranger dans la catégorie des oiseaux plutôt utiles que nuisibles.

J'ai déjà eu à préparer une douzaine de ces becs-fins, et je n'ai jamais manqué d'en examiner les estomacs. J'ai constamment trouvé des débris d'insectes, notamment le 22 et le 23 mars dernier; j'en ai visité deux : le premier contenait quelques altises et des élytres; le second renfermait des altises et une larve qui doit donner naissance à un taupin, d'où je conclus que ce petit oiseau devrait trouver protection lorsqu'il revient dans nos contrées, au moment où les beaux jours renaissent.

1885. Janvier 12. — Tué un bouvreuil. L'estomac contenait quantité de graines nuisibles.

— Janvier 15. — Tué un étourneau, en temps de neige; son estomac contenait 12 colimaçons.

— Janvier 16. — Examiné 25 estomacs de verdiers; tous étaient remplis de quelques grains de seigle et d'avoine, et de quelques pierres.

— Janvier 17. — Examiné l'estomac de deux rouges-gorges. L'un d'eux contenait beaucoup d'élytres d'insectes; l'autre n'avait que 6 petites pierres à feu et quelques débris d'un végétal que je n'ai pu déterminer.

— Janvier 22. — L'estomac d'un Plongeon contenait 61 grains de blé.

1885. Janvier 28. — L'estomac et les intestins d'un merle contenaient des débris de baies de génevriers.

— Février 14. — Réveil des animaux hibernants : la chauve-souris petit oreillard.

— Février 17. — Apparition et chant de la trille, *Emberiza miliaria*, à 8 heures 45 matin.

— Février 18. — Ce jour et les suivants, pluies froides du nord. Les pinsons, alouettes, linottes, sont en grandes bandes et se rapprochent du village.

— Février 24. — Je donne la liberté à un lépidoptère (*Vanesse*) qui avait vécu trois mois sans nourriture, enfermé dans une boîte, et qui y paraissait en léthargie. Il prend son vol, et s'élève à environ 20 mètres dans les airs.

— Février 25. — Le pinson commence son chant habituel, mais ne le finit pas encore.

— Février 27. — Trois pies-grièches font entendre leur chant amoureux, et se poursuivent continuellement de huit heures du matin à six heures du soir.

— Mars 4. — 15 bergeronnettes me suivent en ramassant les larves de hanneton.

— Mars 6. — Passage et arrêt de 40 cigognes, qui butinent dans les terres des Grandes-Chapelles.

— Mars 8. — Trois bandes de grues d'environ 70 remontent vers le nord.

— Mars 24. — En binant des peupliers, je coupe involontairement le membre antérieur d'un crapaud accoucheur, à quelques centimètres en terre. J'entends une espèce de cri plaintif imitant celui du criquet, qui me fait découvrir ce batracien.

— Mars 25. — Arrivée des canepetières (*Otis tetrax.*)

— Mars 28. — Beaucoup d'abeilles sont mortes devant leurs ruches, chargées de butin.

1885. Avril 1er. — Temps très doux. Vent du couchant. Huit heures du matin, passage d'un couple de rossignols de muraille. Neuf heures du matin, apparition de la première hirondelle de cheminée. Dix heures du matin, passage de trois bandes de grues; la plus petite est de 24; 11 h. 30, un couple de carabes dorés s'unit; 11 h. 45, passage d'un couple de Pouillots et d'un seul Roitelet à triple bandeau; 4 h. 25, passage d'une Popue ou Huppe; 4 h. 35, une hirondelle de cheminée visite son ancien nid.

— Avril 1er. — Chant du coucou. Eclosion de plusieurs *Cicindela campestris*.

— Avril. 16. — Chant de la Huppe, qui est accouplée. Chant du rossignol.

— Avril 17. — Les mâles d'*Otis tetrax*, qui ont établi leur résidence sur notre territoire, font entendre pour la première fois leur chant.

— Avril 24. — Les hirondelles de muraille sont arrivées; elles réparent leurs nids.

— Mai 7. — Beaucoup d'abeilles meurent saisies par le froid près de la ruche, à leur rentrée.

— Mai 10. — Arrivée du martinet de muraille (*Cypselus murarius*).

— Mai 14. — La piqûre d'un Chlorops, de l'ordre des diptères, fait périr les trois quarts de la récolte de seigle dans une contrée dite *les Allemands*.

— Juin 6. — Préparé un estomac de rossignol. Il contenait des élytres de coléoptères nuisibles au bois,

— Juin 7. — Préparé un bec-fin à tête noire (*Sylvia atricapilla*). Son estomac contenait quelques altises et quelques débris de chenilles.

— Juin 10. — Du 10 au 25 une bande d'environ 1200 à 1500 corneilles, dont le plus grand nombre sont

des Freux, séjourne dans les champs, sur toutes sortes d'emblaves.

1885. Juillet 10. — 8 h. 10 du matin, je vis un batracien se promener à la surface de la terre et un orthoptère aller de brins d'herbe en brins d'herbe. Le crapaud le suivait de l'œil et, à chaque mouvement de l'orthoptère, il se soulevait sur ses pattes antérieures, et finit par le happer avec une vivacité que je ne pouvais soupçonner. Je cherchai un second insecte semblable pour répéter le fait; je le présentai au bout d'un brin de paille au crapaud, qui le mordit trois fois avant de le happer. Il semblait voir qu'il ne pouvait lui échapper.

— Août 12. — Les Canepetières se rassemblent au nombre de 10 à 15, et se préparent à l'émigration.

— Août 14. — Une nichée de Gobe-mouches gris sortent du nid que le couple avait établi dans le jardin.

— Août 21. — Les *Otis tetrax* sont en bandes de 60 environ; les alouettes font déjà entendre leur chant d'hiver. Une guêpe saisit une mouche et la suce en commençant par l'abdomen et en finissant par la tête.

— Août 25. — Un grand nombre d'hirondelles (*rustica* et *urbica*) ont émigré. Les autres font entendre leur gazouillement qui est le cri de ralliement.

— Août 30. — Tué une *Otis tetrax*. Son estomac contenait des coléoptères, des têtes de charançons et beaucoup d'orthoptères. Il pesait 34 gr. Il y avait aussi quelques débris végétaux.

— Août 31. — Examiné l'estomac d'un rapace diurne, Faucon Emerillon (*Falco œsalon*), ou Faucon cresserelle (*Falco tinnunculus*). Il contenait des

débris d'insectes, de coléoptères et d'orthoptères, un criquet à ailes bleues (*Acridium cœruleum*).

1885. Septembre 1er. — Passage de plusieurs espèces de Becs-fins, gobe-mouches, fauvettes, pouillots, rossignols de murailles.

— Septembre 2. — Trouvé un jeune œdicnème de la grosseur d'un adulte, mais ne pouvant encore voler. Son estomac renfermait un orthoptère, plusieurs coléoptères dont un *Carabus auratus*.

— Septembre 4. — Une guêpe suce l'estomac d'un oiseau de proie mort.

— Septembre 5. — L'estomac d'un Torcol contenait des débris de fourmis et trois coques de leurs larves.

— Septembre 6. — Examen de l'estomac d'un oiseau de proie, Buse bondrée (*Falco apivorus*). Il contenait 200 guêpes environ et quelques-unes de leurs larves, des cocons, ainsi que les produits cartonneux ou couleur de papier gris, avec lequel ces insectes construisent leurs nids. Il renfermait en outre 10 vers intestinaux que je classe dans ma collection d'Helminthes.

— Septembre 7. — L'estomac d'une Huppe contenait 8 chenilles et 4 fausses chenilles que j'ai reconnues pour être celles du *Lophyrus Pini*, nuisible au pin sylvestre.

— Septembre 8. — Vu un coléoptère (*Carabus coriaceus*) très utile, qui dévorait une chenille qui donne naissance à un papillon très nuisible à la luzerne.

— Septembre 10. — Eclosion d'un Sphynx tête de mort, lépidoptère crépusculaire, nuisible aux produits apicoles, et dont la larve attaque la parmentière.

1885. Septembre 14. — Dernière émigration de 40 canepetières, qui s'arrêtent près du pays, à quatre heures du soir.

— Septembre 15. — Après le coucher du soleil, 50 bergeronnettes voyagent du nord vers le midi.

— Septembre 22. — Tué une alouette lulu. Son estomac pèse 19 gr. et ne contient que des débris d'insectes et de graines nuisibles.

— Septembre 26. — Les geais, les pies et les moyens-Ducs sont au passage.

— Septembre 27. — Passage du râle de genêt. Son estomac, qui pèse 7 gr., contient des graines et des coléoptères.

— Octobre 2. — Les cailles et les hirondelles émigrent.

— Octobre 4. — Préparé un *Falco peregrinus*. Son estomac pèse 20 gr. et contient des débris d'une perdrix, des plumes, la peau d'une patte sans os à laquelle 2 ongles restent adhérents et une faible partie du sternum, ainsi qu'un ver intestinal.

— Octobre 6. Préparé une sitelle torchepot (*Sitta europea*), son poids total est de 23 gr. Sa longueur du bec à l'extrémité de la queue est de 0$^{m}$ 135. Le poids de son estomac est de 2 gr. 25 ; il est rempli de pierres de différentes nuances et de débris d'amandes.

— Octobre 8. — Passage de Milans royaux.

— Octobre 12. — Vu 2 Œdicnèmes au passage. Tué un de grande taille ; son estomac contenait les débris d'un *Gryllus campestris* et un cloporte.

— Octobre 13. — Reçu du château de Courcelle une hirondelle de mer. Son poids est de 90 gr.; sa longueur, du bec à l'extrémité de la queue, est de 0$^{m}$ 32; son estomac pèse 12 gr., et est rempli par

un poisson d'eau douce. La queue à 12 plumes et est fourchue.

1885. Octobre 15. — J'observe pour la première fois cette année le passage depuis midi jusqu'à 8 heures du soir de 8 compagnies de grues allant du nord au sud.

— Octobre 17. — Vu un aigle Jean-le-Blanc au bas des vignes.

— Octobre 18. — Les sansonnets en bandes nombreuses parcourent les champs à la recherche de larves nuisibles à l'agriculture.

— Octobre 21. — Tiré une *Otis tarda*.

— Octobre 25. — Vu quelques bécasses au passage.

— Octobre 28. — Quelques pouillots passent. Les vanneaux et les pluviers dorés séjournent sur le finage des Grandes-Chapelles.

— Octobre 31. — Préparé 2 renards. Leurs estomacs contenaient des morceaux de viandes de lapins de garenne et leurs peaux garnies de poils.

— Novembre 13, 9 heures matin. — Les fourmis rousses circulent activement en rapportant les provisions vers la fourmillière.

— Novembre 13. — Je trouve dans les bois de pin sylvestre une nouvelle espèce de mousse. En enlevant les touffes de cette mousse, je trouve le cryptogame qui pousse sur la pomme du pin sylvestre (*Hydnum auriscalpum*).

— Novembre 14. — Gelée le matin. A 11 heures soleil. Les abeilles sortent de leurs ruches et butinent toute la journée sur les fleurs tardives : l'une d'elles suce la rosée sur la tige.

— Novembre 15. — Un aigle Jean le Blanc, du poids de 650 grammes et d'une longueur de $0^m$ 50 y com-

pris la queue, avait dans l'estomac des débris de rongeurs, un ver de terre, un *Gryllus campestris* et quelques orthoptères. L'estomac pesait 33 grammes.

1885. Novembre 21. — Examen d'un estomac de geai. Il contenait des noyaux et des amandes de cerise, des débris de végétaux, d'insectes et de colimaçons.

— Novembre 22. — Préparé un Pic-épeiche (*Picus major*); son poids est de 79 gr., sa longueur de 0m 25, sa queue a 10 plumes et son estomac, qui pèse 7 gr., contient beaucoup de fourmis, d'altises et de petits coléoptères et 3 larves que j'ai reconnues nuisibles au bois.

— Décembre 11. — Passage d'une bande d'oies sauvages.

— Décembre 12. — L'estomac d'une chouette effraie a les parois garnis d'un liquide épais, noir, imitant du vernis, couleur de noyer noir; c'est la première fois que je trouve ce produit dans l'estomac de ees rapaces.

— Décembre 13. — Préparation d'un faucon (*Falco tinnunculus*) d'une longueur de 0m 35 et du poids de 205 gr. y compris l'estomac qui pèse 6 gr. et qui contient quelques poils de petits rongeurs et du jus de viande.

— Décembre 16. — Préparation d'un martin-pêcheur du poids de 31 gr. et d'une longueur de 0m 25; son estomac contenait des débris de poisson et pesait 3 grammes.

— Décembre 20. — Tué un héron. Son estomac contenait des débris de coléoptères et un *Gryllus campestris*.

— Décembre 21. — Examiné l'estomac d'un héron trouvé mort. Son estomac renfermait des élytres de

coléoptères, une pelote de poils de petits rongeurs, ce qui prouve que cet oiseau ne se nourrit pas exclusivement de poissons.

1886 Octobre. La fausse chenille du *Lophyrus pini* était si commune du 6 au 18 octobre 1886, que le sol en était jonché ; ces insectes ayant dévasté les feuilles de pin sylvestre, et ne trouvant plus de quoi se nourrir, descendirent à terre ; le sol en était couvert à tel point que, dans le pas d'un homme, j'en ai compté jusqu'à 120. Chaque brin d'herbe d'environ 5 à 10 centimètres en recélait 15 ou 20, et même plus. Sous chaque pied de pin, les excréments de ces larves étaient de l'épaisseur de 1 jusqu'à 3 centimètres. J'ai remarqué que plusieurs cocons ont reçu la piqûre d'une espèce d'ichneumon.

# M. JOSEPH PETIT

## PAROLES PRONONCÉES A SES OBSÈQUES ET NOTE BIOGRAPHIQUE

PAR

M. ALBERT BABEAU

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE

« MESSIEURS,

» La Société Académique de l'Aube partage la tristesse et les regrets profonds que la perte inopinée de M. Joseph Petit fait éprouver au barreau, à ses amis, à ses concitoyens. Elle le comptait depuis douze ans au nombre de ses membres, et comme tous, elle savait apprécier son caractère, sa valeur et ses mérites.

« La Société, comme la plupart des académies, a toujours réservé une place aux membres les plus distingués du barreau. Elle n'ignore pas que l'éloquence judiciaire est une des formes les plus élevées de la littérature, que l'art de la parole surpasse en effet immédiat l'art d'écrire, et que si l'exercice quotidien de la profession d'avocat ne laisse pas toujours le loisir de rédiger, il est cependant un titre des plus sérieux à ses suffrages. Dans ce cas, elle ne recherche pas seulement l'orateur disert, le juriseonsulte expéri-

menté; elle ne s'attache pas seulement à la forme, mais au fond; et le caractère, la renommée professionnelle, l'honorabilité sans tache, sont pour elle des titres au même degré que le talent.

» C'est à ces causes multiples que M. Petit avait dû l'élection qui l'a appelé parmi nous. On savait qu'après avoir fait de fortes études, il avait été reçu docteur en droit; on connaissait ses succès au barreau de Troyes, dont il faisait partie depuis 1848, la solidité de sa dialectique, la justesse de son argumentation, l'autorité de ses conclusions; on citait quelques-uns de ses mémoires judiciaires, qui resteront comme les témoins de sa science juridique, et les rapports écrits d'un style chaleureux et précis qu'il avait lus à diverses reprises dans des assemblées charitables; on n'ignorait pas avec quelle ardeur et quelle persévérance il s'était voué à toutes les causes généreuses, et l'on n'hésita pas, en 1874, à l'appeler à remplacer à la Société un professeur expert en l'art de bien dire, M. Jully, qu'un avancement légitime enlevait à la ville de Troyes.

» A peine entré dans notre Compagnie, M. Petit nous prouva que le loisir seul lui avait manqué pour se livrer avec succès aux travaux littéraires. Chargé d'un rapport sur un ouvrage relatif au troyen Nicolas Caussin, confesseur de Louis XIII, il s'acquitta de sa tâche d'une manière si remarquable que la Société, malgré l'habitude qu'elle a prise de ne pas faire imprimer les rapports qui lui sont présentés, voulut renvoyer le sien au Comité de publication. Malheureusement, les jours d'audience se rencontraient trop fréquemment avec ceux de nos séances, et M. Petit, qui aimait la Société, qui le lui avait témoigné par son désir d'en faire partie, qui le lui prouvait par l'intérêt qu'il prenait à ses travaux, regretta plus d'une fois une coïncidence que nos collègues ne regrettaient pas moins que lui. Mais, toutes les fois qu'il le pouvait, il venait se joindre à nous, prenant part à nos discussions, intervenant par des réflexions sagaces, des

observations primesautières, et jetant des traits de lumière sur nos délibérations ; quoiqu'il appartint à la section des lettres, il était versé dans les questions agricoles, auxquelles il avait été initié dans la maison paternelle ; il les traitait avec compétence, et, récemment encore, il était nommé rapporteur dans une question à l'ordre du jour, où il fit apprécier une fois de plus la rectitude de son jugement et la solidité de ses conclusions.

» Chez lui, l'on sentait toujours l'idée sous la phrase, la conscience sous l'argument. Son urbanité était constante, mais elle n'enlevait rien à la vigueur de ses principes. Son influence était réelle, parce que chez lui l'esprit d'initiative n'excluait point la modération. Sans avoir l'esprit agressif, il avait la ténacité de l'homme ferme en ses desseins ; et par la constance de ses opinions, il avait des droits à l'estime de ses adversaires mêmes.

Quoique jamais il n'ait eu à faire profession de ses opinions religieuses et politiques à la Société, qui se renferme strictement dans ses attributions scientifiques et littéraires, on n'ignorait pas combien ses opinions étaient sincères et désintéressées. Il semble impossible aujourd'hui de n'en rien dire, et de faire abstraction de l'homme dans sa vie privée et publique, lorsqu'on est appelé à lui rendre un suprême hommage. M. Joseph Petit nous représentait un de ces avocats de l'ancien temps, qui savaient concilier les devoirs de la vie de famille, les relations de l'amitié avec l'exercice austère de leur profession, le dévouement à leur pays et la fidélité à la religion de leurs pères.

La rigidité de ses principes se conciliait avec l'aménité de son caractère, et dans la vie privée il était enclin à des saillies de gaîté qui faisaient contraste avec sa physionomie d'ordinaire réfléchie. Nul n'était plus laborieux que lui ; pénétré profondément du sentiment du devoir, il n'hésitait pas à donner sans mesure son temps à ses clients de tout genre ; depuis 1866, il était président du bureau de l'assis-

tance judiciaire, et sa sollicitude pour les indigents qui s'adressaient à lui ne se lassait jamais.

» Son labeur incessant ne l'avait pas empêché de se consacrer à maintes reprises aux intérêts de la ville, dont il était depuis longtemps l'avocat en titre; on n'a pas oublié la part qu'il prit à l'organisation de la brillante exposition régionale de 1860, en qualité de secrétaire général. Il fut longtemps membre de la délégation communale pour l'inspection des écoles, et il ne cessa d'en faire partie que pour protester contre une mesure qui blessait son équité et sa conscience de chrétien.

» Chrétien, M. Petit se faisait un honneur de l'être. Dès sa jeunesse, il était allé à Jérusalem, et il a raconté plus d'une fois les impressions inoubliables de ce voyage où les séductions de l'Orient se mêlent aux émotions de la foi. Dans son pays, il avait été l'instigateur, le président et l'auxiliaire des œuvres les plus charitables; admirateur et pour ainsi dire disciple de Lacordaire, il croyait la religion compatible avec les aspirations les plus généreuses de notre temps, et on le vit, fidèle à tous ses sentiments, rédiger, il y a peu d'années, les protestations les plus fermes en faveur de la liberté d'association et de la liberté d'enseignement.

» Si je parle ainsi de ses sentiments religieux, c'est que je suis assuré que ce sont ceux qui lui tenaient le plus profondément au cœur. Aussi bien, dans ce triste et douloureux moment, ce sont ceux qu'on peut le plus opportunément invoquer. Nous conserverons tous, nous ses amis, ses collègues, ses concitoyens, le souvenir de ses mérites et de ses qualités; ce souvenir sera pour sa famille justement désolée l'héritage le plus précieux. Mais, devant le coup qui vient de la frapper, que peuvent nos regrets comme nos sympathies? C'est la seule pensée de l'immortalité, survivant à tout ce qui périt, qui peut être une consolation pour les siens, après avoir été pour lui une inébranlable espérance. »

# NOTE BIOGRAPHIQUE

En rendant un dernier hommage à M. Joseph Petit, nous avons dû passer sous silence quelques-uns des traits de sa biographie, que nous croyons devoir retracer brièvement ici.

M. Etienne-Joseph Petit est né le 9 avril 1822, à Rances, commune de l'arrondissement d'Arcis-sur-Aube. Il appartenait à une de ces honorables familles de cultivateurs aisés, où les meilleures traditions du passé se conservent intactes. Son frère devait aider ses parents dans leur exploitation agricole, et plus tard leur succéder. Joseph Petit fut destiné à la profession d'avocat. Ce fut dans une institution religieuse, à Puellemontier, qu'il fit la plus grande partie de ses études, qu'il termina au collège de Troyes. Il suivit ensuite les cours de la Faculté de droit de Paris, et le 27 février 1847, il soutint avec succès sa thèse de doctorat sur *les servitudes ou les services fonciers*.

Lorsque M. Petit vint se fixer à Troyes, où il se fit inscrire au tableau de l'Ordre des avocats, le 18 novembre 1848; il s'était distingué déjà comme stagiaire au barreau de Paris, au point que ses confrères lui avaient donné en 1847 le titre si ambitionné de secrétaire de la conférence des avocats. Aussi ne tarda-t-il pas à se faire une place des plus honorables dans le barreau de notre ville, où les avocats de talent pourtant ne faisaient pas défaut. Peu porté par tempérament vers les affaires criminelles qu'il ne refusait pas par conscience, il fut appelé fréquemment à plaider d'importantes causes civiles. On n'a pas oublié le mémoire qu'il publia dans l'affaire Gombault, et ceux que, comme avocat de la ville, il rédigea dans l'affaire de la réunion de la commune de Saint-Martin à celle de Troyes.

L'exercice de sa profession, les bonnes œuvres auxquelles

il prit une part des plus actives, absorbaient tout son temps, sauf celui des vacances, qu'il passait soit à Rances, dans la maison paternelle, soit aux Riceys, où il hérita plus tard de la maison de son beau-père. En 1854, pourtant, il entreprit le voyage de Jérusalem. Il s'embarqua à Marseille, toucha Malte et vint aborder à Jaffa; il revint par constantinople et la Grèce. Il a retracé lui-même un épisode de son voyage, que nous croyons devoir transcrire pour donner une idée de la manière dont il savait écrire. » Après une nuit passée à Ramlah, dit-il, nous quittâmes à quatre heures le couvent des Pères Franciscains, et bientôt nous nous engageâmes dans les montagnes de la Judée. Encore novices aux fatigues du pèlerin, nous cheminions péniblement, en suivant de rudes et étroits sentiers, et sans qu'aucun ombrage nous garantit contre les ardeurs d'un brûlant soleil. Cependant, personne ne se décourageait; tous, au contraire, nous hâtions le pas de nos montures, car le but à atteindre,et dont nous approchions, c'était Jérusalem! Tout à coup, du versant de la montagne opposée, nous voyons plusieurs cavaliers descendre rapidement. De longs burnous blancs les couvrent de la tête aux pieds, et ne permettent de distinguer ni leur costume ni les traits de leur visage. Cependant ils marchent droit sur notre caravane de toute la vitesse de leurs chevaux, et l'on se demande parmi nous ce que veulent ces singuliers personnages. Quelques-uns mêmes s'assurent de leurs armes afin d'être prêts à tout événement. Mais heureusement, l'incertitude ne dura pas longtemps. L'un de ces cavaliers a devancé ses compatriotes; il touche la tête de la caravane, il relève son burnous, il se fait reconnaître; c'est un ami, c'est un français, c'est un enfant de Saint-Vincent-de-Paul, c'est le président de la conférence de Jérusalem. »

M. Petit s'exprimait ainsi dans un rapport lu aux conférences de Saint-Vincent-de-Paul de Troyes, dont il était alors le président. Les rapports qu'il a présentés aux réunions

générales de ces conférences en 1851, en 1854, en 1855, en 1862, en 1875, méritent d'être signalés, d'autant plus qu'ayant été imprimés sans nom d'auteur, ils ont été destinés à une publicité des plus restreintes. Ils appartiennent à un genre de littérature que notre siècle a vu pour ainsi dire se produire et qu'on pourrait appeler la littérature de la charité. Notre ancien collègue le Dr Guichard, qui fut aussi président de la même Société, excellait dans les écrits de ce genre, et M. Petit, dans le rapport de 1875, a tracé de lui le portrait le plus fidèle lorsqu'il disait : « Quelle grâce et quel charme sur cette physionomie ouverte et expressive, dans ce regard si franc et si interrogateur en même temps, d'où l'on voyait jaillir en quelque sorte la bonté du cœur comme la vivacité de l'intelligence ! »

M. Joseph Petit n'a pas été enlevé comme son ami M. Auguste Guichard, par un de ces coups terribles qui sont en dehors des lois ordinaires de la nature ; mais on peut dire qu'il a été frappé par la maladie dans toute la force de la vie et de l'intelligence. Il semblait que l'âge lui-même l'eût respecté, en faisant moins sentir ses atteintes sur lui que sur la grande majorité de ses contemporains. C'est au moment où sa fille allait contracter une union qui remplissait ses vœux, où ses fils, marchant sur ses traces, entraient dans la vie active avec toutes les forces que donne une excellente éducation, qu'il recevait à Paris, où il était allé suivre une affaire judiciaire, la première atteinte du mal qui devait l'emporter. Il put cependant revenir à Troyes, et l'on croyait que son rétablissement ne tarderait pas à être complet, lorsqu'une crise imprévue et subite l'enleva, le 18 avril 1886, à l'affection de sa famille.

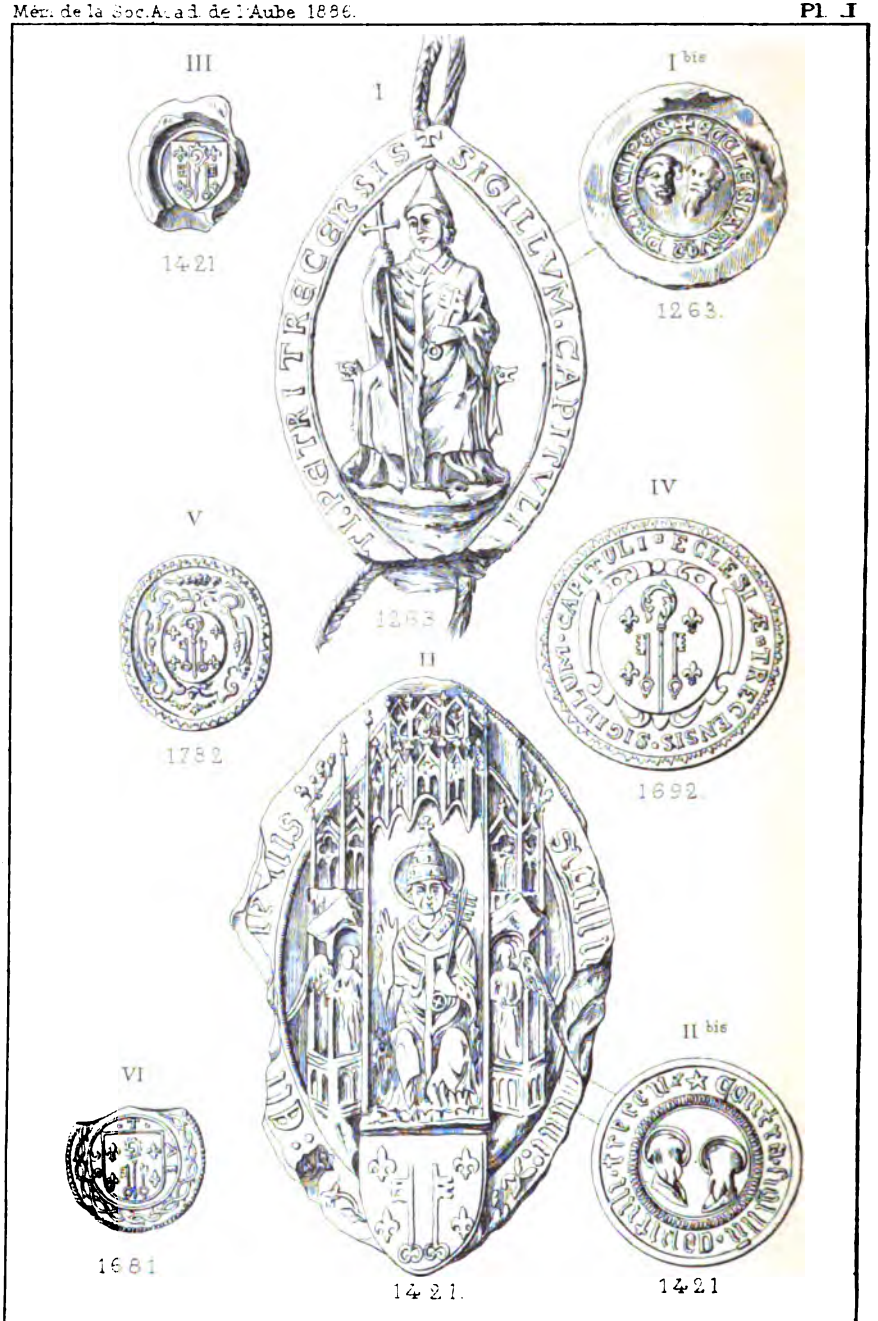


L. Le Clert. del

Lith. Dufour-Bouquot. Troyes

SCEAU DU CHAPITRE DE TROYES

# LE SCEAU ET LES ARMOIRIES

## DU CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE SAINT-PIERRE DE TROYES

PAR

L'ABBÉ CH. LALORE

MEMBRE RÉSIDANT DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE

Avant d'entrer en matière nous rappellerons que les notions générales concernant les sceaux et particulièrement les sceaux ecclésiastiques, leur origine, leur matière et leur forme, leur usage et leur autorité, les sujets qu'ils ont représentés, les variations qu'ils ont subies, etc., ont été savamment exposées par Mabillon[1], les Bénédictins du *Nouveau Traité de Diplomatique*[2], Natalis de Wailly[3], Douet d'Arcq[4]. Les faits généraux qui constituent la science de la sigillographie ecclésiastique jettent un grand jour sur la question particulière que nous traitons.

Nous nous proposons d'esquisser rapidement l'historique du Sceau et des Armoiries du Chapitre de la cathédrale Saint-Pierre de Troyes.

---

[1] *De Re Diplomatica*, L. II, C. XV.

[2] T. IV, IIe partie, section V, ch. VI-X, p. 297-476.

[3] *Eléments de Paléographie*, t. II. Voir en particul. *Art. IV.* p. 211.

[4] *Collect. de Sceaux, T. I, Introduct. — Eléments de Sigillographie.*

## § I. — LE SCEAU

### 1. — Sceau de l'année 1090 à 1421.

Lorsque l'Evêque de Troyes et le Chapitre vivaient en communauté de biens, les chartes intéressant l'administration temporelle du diocèse étaient munies du *signum* de l'Evêque, du Prévôt du Chapitre, des cinq Archidiacres, du Chantre, puis des autres chanoines. Parmi les chartes revêtues de signatures plus nombreuses, nous signalerons la charte de l'évêque Frotmont du 30 avril 1050 ; après l'évêque de Troyes vingt-cinq chanoines (dont douze prêtres, huit lévites ou diacres, cinq sous-diacres) apposent leur *signum* à cette charte [1].

Vers l'an 1090, lorsque l'Évêque de Troyes, Philippe-Milon de Pont-sur-Seine, et le Chapitre de Saint-Pierre cessèrent de vivre en communauté, et que la mense épiscopale fut séparée de la mense capitulaire, l'Evêque et le Chapitre adoptèrent naturellement chacun un sceau particulier pour apposer à leurs actes respectifs. Nous trouvons pour la première fois les sceaux et de l'Evêque et du Chapitre mentionnés dans une charte de Philippe-Milon de Pont du 4 mars 1091. En vertu de cet acte, l'Evêque, avec l'agrément du Chapitre, accorde une prébende de la cathédrale aux religieux du prieuré de Vallant-Saint-Georges et les con-

---

[1] Voir notre *Cartul. de Saint-Pierre, Introduct.*, p. X ; et *Cartul. de l'abbaye de la Chapelle-aux-Planches; Chartes de Montiérender*, p. 162.

firme dans la possession de l'église Droupt-Sainte-Marie[1]. Le sceau du Chapitre de Saint-Pierre de l'an 1091 est le plus ancien sceau capitulaire que dom Mabillon signale dans sa *Diplomatique*[2].

Alors, l'Evêque continua, à juste titre, à être regardé comme le supérieur immédiat de son Chapitre; c'est pourquoi le prévôt du Chapitre et plus tard le doyen n'eurent jamais de sceau authentique, distinct du sceau commun des chanoines.

Quoique nous n'ayons pas trouvé d'empreinte de l'ancien sceau du Chapitre de Saint-Pierre, antérieur à 1222, nous pensons que de la fin du XI^e^ siècle jusqu'à l'an 1421 ce sceau a dû rester le même. Pendant cette période de temps, si la matrice du sceau a été renouvelée, le sceau ogival[3] (0,065 de hauteur sur 0,042 de largeur) représente toujours, de 1222 à 1421, saint Pierre, le patron de l'église cathédrale, assis sur un trône dont les bras sont à têtes d'animaux; le saint est vu de face, sans barbe, tenant une croix processionnelle de la main droite et les clefs de la gauche; il a la tête couverte de la tiare, et il est revêtu des habits pontificaux. On lit autour du sceau la légende : † *Sigillum capituli Beati Petri Trecensis* (N° I, Planche I). Au contre-sceau qui est rond (0,020), les têtes des apôtres saint Pierre et saint Paul; celle de saint Pierre à droite, cheveux touffus et barbe courte; celle de saint Paul à gauche, front chauve, longue barbe. Autour, cette légende : † *Ecclesiarum principes* (N° I^bis^, Planche I). Nous donnons l'empreinte de l'ancien sceau, la mieux conservée que nous connaissions (N^os^ I, I^bis^, Planche I); elle est attachée à un

---

[1] Dans notre *Cartul. de Saint-Pierre de Troyes*, p. 2-4: *auctoritate sigilli nostri, sigilli etiam Capituli Beati Petri.*

[2] *De Re Diplomatica*, p. 133-C, édit. 1681.

[3] L'origine des sceaux en ogive remonte au moins à la fin du X^e^ siècle (Nat. de Wailly, *Eléments de Paléographie*, t. II, p. 41).

## § I. — LE SCEAU

### 1. — Sceau de l'année 1090 à 1421.

Lorsque l'Evêque de Troyes et le Chapitre vivaient en communauté de biens, les chartes intéressant l'administration temporelle du diocèse étaient munies du *signum* de l'Evêque, du Prévôt du Chapitre, des cinq Archidiacres, du Chantre, puis des autres chanoines. Parmi les chartes revêtues de signatures plus nombreuses, nous signalerons la charte de l'évêque Frotmont du 30 avril 1050 ; après l'évêque de Troyes vingt-cinq chanoines (dont douze prêtres, huit lévites ou diacres, cinq sous-diacres) apposent leur *signum* à cette charte [1].

Vers l'an 1090, lorsque l'Évêque de Troyes, Philippe-Milon de Pont-sur-Seine, et le Chapitre de Saint-Pierre cessèrent de vivre en communauté, et que la mense épiscopale fut séparée de la mense capitulaire, l'Evêque et le Chapitre adoptèrent naturellement chacun un sceau particulier pour apposer à leurs actes respectifs. Nous trouvons pour la première fois les sceaux et de l'Evêque et du Chapitre mentionnés dans une charte de Philippe-Milon de Pont du 4 mars 1091. En vertu de cet acte, l'Evêque, avec l'agrément du Chapitre, accorde une prébende de la cathédrale aux religieux du prieuré de Vallant-Saint-Georges et les con-

[1] Voir notre *Cartul. de Saint-Pierre, Introduct.*, p. X ; et *Cartul. de l'abbaye de la Chapelle-aux-Planches; Chartes de Montiérender*, p. 162.

firme dans la possession de l'église Droupt-Sainte-Marie [1]. Le sceau du Chapitre de Saint-Pierre de l'an 1091 est le plus ancien sceau capitulaire que dom Mabillon signale dans sa *Diplomatique* [2].

Alors, l'Evêque continua, à juste titre, à être regardé comme le supérieur immédiat de son Chapitre; c'est pourquoi le prévôt du Chapitre et plus tard le doyen n'eurent jamais de sceau authentique, distinct du sceau commun des chanoines.

Quoique nous n'ayons pas trouvé d'empreinte de l'ancien sceau du Chapitre de Saint-Pierre, antérieur à 1222, nous pensons que de la fin du XI[e] siècle jusqu'à l'an 1421 ce sceau a dû rester le même. Pendant cette période de temps, si la matrice du sceau a été renouvelée, le sceau ogival [3] (0,065 de hauteur sur 0,042 de largeur) représente toujours, de 1222 à 1421, saint Pierre, le patron de l'église cathédrale, assis sur un trône dont les bras sont à têtes d'animaux; le saint est vu de face, sans barbe, tenant une croix processionnelle de la main droite et les clefs de la gauche; il a la tête couverte de la tiare, et il est revêtu des habits pontificaux. On lit autour du sceau la légende : ✝ *Sigillum capituli Beati Petri Trecensis* (N° I, Planche I), au contre-sceau qui est rond (0,020), les têtes des apôtres saint Pierre et saint Paul; celle de saint Pierre à droite, de veux touffus et barbe courte; celle de saint Paul à gauche, front chauve, longue barbe. Autour, cette légende : ✝ *Ecclesiarum principes* (N° I*bis*, Planche I). Nous avons trouvé l'empreinte de l'ancien sceau, la mieux conservée que nous connaissions (N°s I, I*bis*, Planche I); elle est appliquée à

[1] Dans notre *Cartul. de Saint-Pierre de Troyes*, [illegible] *ritate sigilli nostri, sigilli etiam Capituli Beati P[illegible]*

[2] *De Re Diplomatica*, p. 133-C, édit. 1681.

[3] L'origine des sceaux en ogive remonte au [illegible] Xe siècle (Nat. de Wailly, *Eléments de Paléogr[illegible]*

acte du 2 mars 1263, sceau en cire brune, 1262 (v. st.) vendredi après les Cendres. « Simon, doyen et le Chapitre de Saint-Pierre font un échange avec Girard Sylvestre et Marguerite, sa femme[1]. »

Nous citerons d'autres empreintes appartenant au même type et à la même matrice :

1° Une empreinte de 1222 en cire verte, aux Archives nationales [2].

2° Une empreinte (fragment) de 1227, novembre, en cire blanche, pendant sur double queue de parchemin, aux Archives de l'Aube : Milon, doyen, et le Chapitre de Saint-Pierre, abandonnent une serve (Adeline), par contrat d'échange, à l'abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains de Troyes [3].

3° Une empreinte appendue à un acte du 14 mai 1317, et qui est décrite ainsi dans une pièce du 31 mai 1429 : « à une ymage de saint Père, assys en chayere, tenant une » croix; et est escript autour : *Sigillum capituli Beati* » *Petri Trecensis*. Et au dos dudit séel a un signet où sont » empraintes deux testes, c'est assavoir de saint Pere et de » saint Pol, et est escript à l'environ : *Ecclesiarum prin-* » *cipes* [4]. »

4° Une empreinte en cire verte des mêmes sceau et contre-sceau, pendant à un acte de 1324, relatif à la fondation de l'anniversaire de Louis le Hutin à la cathédrale de Troyes [5].

---

[1] Archives de l'Aube, F. Saint-Urbain 10 G. cart. 7.

[2] Archiv. nation., S. 2206, n° 2.

[3] Archiv. de l'Aube, 22 H, Cart. 14. — Dans nos *Documents sur l'abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains*, n° 146.

[4] Archiv. de l'Aube, G. 3084.

[5] Archiv. nation., J-194, n° 16. Ce sceau est décrit par Douet d'Arcq, *Invent. des sceaux des Archiv. de l'Empire*, p. 615, n° 7347. Nous l'avons fait dessiner par M. Fichot.

5° Une empreinte, qui appendait à l'acte d'union de l'église de Moussey au décanat de Saint-Pierre, du 23 avril 1334, est ainsi décrite : « C'est un saint Pierre assis, » vêtu en habits de pape, tenant une croix à la main droite, » et de la gauche les clefs; avec cette inscription : *Sigil-* » *lum capituli Beati Petri Trecensis* [1]. »

6° Une empreinte en cire brune dans une chape de cire blanche, pendant par double cordonnet de soie verte [2] à un acte du 2 septembre 1344 : Jean, doyen de Saint-Pierre, et le Chapitre déclarent que la cure de Villehardouin est unie à la chapelle Notre-Dame de la cathédrale, et que les quatre chanoines de cette chapelle possèdent cette cure depuis 1191.

7° Empreinte en cire brune, sur deux queues en parchemin, pendant à un acte du 4 janvier 1376 : Le Chapitre accepte la fondation de Pierre d'Arbois l'ancien, qui donne 300 florins d'or pour que les quatre fêtes de la Nativité, Conception, Purification et Annonciation de la Sainte Vierge soient élevées du rite double au rite solennel ou annuel [3]. Le module de ce sceau ne diffère pas de celui du sceau du 2 mars de 1263.

Le 12 février 1367, le sceau du Chapitre fut l'objet d'une mesure importante dont nous devons donner la raison. On connaît l'autorité du sceau au moyen-âge, non-seulement il

---

[1] Dans les papiers de M. Douge, ancien curé de Fontvannes. Copie du XVIII[e] siècle. A la même pièce appendait le sceau de Jean d'Aubigny, évêque de Troyes. Ce sceau est ainsi décrit : « un évêque en habits pontificaux, tenant la crosse de la main droite. En bas, deux écussons représentant : celui de droite, une crosse avec quatre fleurs de lys; celui de gauche, trois lions rampants. » La description qu'on vient de lire réforme ce qui est dit dans Coffinet, *Armorial des Evêques de Troyes*, p. 18.

[2] Archiv. de l'Aube, G. 3834.

[3] Ibid., G. 2626.

suppléait aux signatures, mais il tenait lieu de tous les témoins, et, un acte, par cela seul qu'il était scellé, avait le degré de certitude que l'on regardait alors comme rigoureusement nécessaire[1]. Puisque l'autorité du sceau était si grande, on devait nécessairement multiplier les précautions pour en prévenir la perte, la falsification, et surtout l'emploi frauduleux[2]. Or, il est incontestable que parmi les moyens propres à prévenir les divers abus que pouvait occasionner l'emploi frauduleux du sceau, il n'en est pas de plus efficace que la mesure suivante. Le 12 février 1367 (*n. st.*), les chanoines décidèrent d'établir, dans la salle du chapitre, un placard où le sceau capitulaire serait placé dans une boîte fermant à trois clefs, et que désormais les pièces seraient scellées au buffet et non ailleurs, et en présence des chanoines[3]. Le doyen était garde du sceau, et les trois clefs lui étaient confiées. Lorsque, le 13 janvier 1376 (*n. st.*), Martin Héliot, doyen du Chapitre, fit le voyage d'Avignon, le Chapitre confia les clefs du sceau aux chanoines Pierre d'Arbois le jeune, Pierre de Ramerupt et Gui de Verdun, qui remirent lesdites clefs au doyen le vendredi 26 septembre 1376, à son retour[4]. L'ancien sceau du Chapitre de Troyes allait disparaître.

---

[1] Au moyen-âge, souvent des experts ou la cour de l'Officialité examinent l'authenticité des sceaux qui munissent les chartes. On trouve deux formules de l'*Approbatio sigilli* dans le *Protocolum* de 1526 (Archiv. de l'Aube, D. 97, fol. 39 v° et 40 r°).

[2] Nat. de Wailly, *Elém. de Paléographie*, t. II, p. 15-21.

[3] Archiv. de l'Aube, G. 1273, fol. 39, r° : « Ordinatum fuit quod in capitulo fiat quedam fenestra *seu armoria* clausa et firmata in qua reponetur sigillum Capituli in quodam *parvo scrinio* ferrato et firmato tribus clavibus, ad finem quod de cetero omnes littere sigillande sigillo Capituli sigillentur in capitulo ad buffetum, in presentia canonicorum capitulantium, nec deincepe alibi sigillentur littere dicto sigillo sigillande. »

[4] Ibid., G. 1274, fol. 42, v°, et 52, r°.

### 2. — Sceau de 1421.

Par délibération du vendredi 24 mai 1421, le Chapitre de la Cathédrale abandonna ses anciens sceaux en cuivre, adopta de nouveaux sceaux en argent, et déclara que, désormais, l'empreinte des anciens sceaux était totalement infirmée, et ne communiquerait plus aucune force aux actes qui en seraient revêtus [1].

Le nouveau sceau (N° II, Planche I), dont il existe un exemplaire, en cire verte, aux Archives de l'Aube [2], est ogival (0,080 sur 0,050), orné de trois niches gothiques très riches; dans la principale, qui est au milieu, se trouve saint Pierre, assis sur un trône dont les bras sont à têtes d'animaux; le saint est vu de face, sans barbe, bénissant de la main droite et tenant les clefs de la gauche; il a la tête couverte de la tiare, avec le nimbe, et il est revêtu des habits pontificaux. Dans les deux niches latérales sont deux anges ailés, debout. A la pointe du sceau, au-dessous de la niche de saint Pierre, se trouve l'écu aux armes du Chapitre, portant deux clefs en pal, adossées et cantonnées de quatre fleurs de lys, deux en chef et deux en pointe [3]. On lit autour du sceau la légende suivante, composée de quatre mots, deux à droite et deux à gauche : *Sigillum capituli ecclesie Trecensis.*

---

[1] Archiv. de l'Aube, G. 1275, fol. 6, v° : « Domini ... coram eis fecerunt per dominum Henricum de *Chastellon*, canonicum bone memorie in ista ecclesia, frangere sigilla cuprea Capituli et voluerunt quod, si ab ista die alique impressiones istorum sigillorum recipientur, sint nullius roboris.. fueruntque ista die apportata in capitulo sigilla nova argentea, X uncias ponderantia, que rata et grata habuerunt predicti Domini mei, et voluerunt quod de cetero utatur hujusmodi sigillis argenteis. »

[2] Ibid. Tiroir n° 350, sceau détaché de sa charte.

[3] Nous parlons plus loin de ces armes telles qu'on les trouve avec leurs émaux ou couleurs (§ II, *Les Armoiries*).

Le contre-sceau, rond (0,027), porte les têtes nimbées des apôtres Pierre et Paul en quart de buste. Légende : *Contra sigillum capituli Trecensis* (N° II *bis*, Planche I).

Premièrement, il faut remarquer que l'écusson aux armes du Chapitre pénètre dans le champ du sceau de **1421**, et qu'il est fixé à la pointe ; tandis que, dès le XIV^e^ siècle, les évêques de Troyes portaient leurs armoiries épiscopales placées sur leur sceau au canton dextre de la pointe, ou au flanc dextre, et leurs armoiries de famille posées au canton sénestre de la pointe, ou au flanc sénestre du sceau. Bientôt l'écusson qui a pénétré dans le champ du sceau capitulaire de **1421**, l'envahira entièrement, à l'exclusion de tout autre sujet, et constituera le dernier sceau du Chapitre de Saint-Pierre.

Secondement, on ne trouve pas encore en **1421**, sur l'écusson capitulaire, la crosse épiscopale entre les deux clefs : peut-être parce qu'à cette date le Chapitre de Saint-Pierre se prétendait exempt, en partie, de la juridiction épiscopale, dont la crosse est le symbole ; les exemptions avaient séparé les membres de leur chef.

Le sceau de **1421** ne fut pas longtemps en usage.

### 3. — Dernier sceau de l'ancien Chapitre de Saint-Pierre de Troyes.

Le dernier sceau adopté par le Chapitre de Saint-Pierre, dans le cours du XV^e^ siècle, est un écu aux armes capitulaires portant : une crosse, accostée de deux clefs en pal, adossées et cantonnées de quatre fleurs de lys, deux en chef et deux en pointe. Autour la légende : *Sigillum capituli ecclesie Trecensis* (N° IV, Planche I). Le Chapitre n'avait conservé du sceau de **1421** que la légende, et l'écusson aux armes du Chapitre ; il avait agrandi le champ de l'écusson, et introduit la crosse épiscopale entre les deux clefs.

Mais, à quelle date, au XV^e^ siècle, le Chapitre de Saint-Pierre abandonna-t-il le grand sceau ogival de 1421, portant l'image traditionnelle de saint Pierre? Quand les armoiries du Chapitre, après avoir accueilli la crosse épiscopale, envahirent-elles entièrement le champ du sceau capitulaire en bannissant l'image de saint Pierre et toute autre figure?

Rappelons d'abord, avec les Bénédictins du *Nouveau Traité de Diplomatique,* que, vers le milieu du XV^e^ siècle, le grand sceau ecclésiastique ogival, avec sujet à personnage, tombait généralement en désuétude, abandonné par les Évêques et les Chapitres. Jean Léguisé, mort le 3 août 1450, usa encore, à l'exemple de tous ses prédécesseurs, du grand sceau ogival. Mais Louis Raguier (1450-1483), successeur immédiat de Jean Léguisé, rompit la tradition et prit un sceau rond[1].

Ce fut, croyons-nous, sous l'épiscopat de Jean Léguisé que le Chapitre de Saint-Pierre abandonna son grand sceau ogival de 1421, pour prendre le sceau armorié décrit plus haut. Voici les raisons de notre opinion:

En 1448, au plus tard, le grand sceau ogival de Jean Léguisé que nous décrivons sommairement (N° VII, Planche II) porte : au centre, un saint Pierre assis dans une niche gothique; et dans deux autres niches latérales, au flanc dextre saint Loup, debout, perçant de son épée le dragon, et au flanc sénestre sainte Mâthie, debout; au-dessous de saint Pierre, en pointe du sceau, Jean Léguisé à genoux; au canton sénestre de la pointe de l'écusson, les armoiries de famille de Jean Léguisé : à une tête de léopard posée de

[1] Archiv. de l'Aube, 7 H. 3, attaché à une pièce du 17 avr. 1460, cire rouge sur double queue, 0,035 de diamètre (Brillecourt, n° 3). Les armoiries de l'écu ne portent pas les hachures du blason; d'après Caumartin et autres, elles se lisent : d'argent, à un sautoir de sable cantonné de quatre perdrix au naturel.

face... Enfin, ce qui intéresse notre thèse, nous trouvons au canton dextre de la pointe du sceau, selon l'usage, l'écu des armoiries épiscopales de Jean Léguisé qui sont : à une crosse, accostée de deux clefs en pal, adossées et cantonnées de quatre fleurs de lys, deux en chef et deux en pointe. Ce sceau est le dernier qui fut à l'usage de Jean Léguisé [1].

---

[1] Pendant son épiscopat, Jean Léguisé a eu successivement deux sceaux qui diffèrent principalement quant à l'écusson épiscopal placé au canton dextre de la pointe du sceau. Dans l'écusson épiscopal du premier sceau, on trouve seulement les deux fleurs de lys en chef des clefs ; l'écusson du second sceau porte en plus les deux fleurs de lys en pointe des mêmes clefs. Nous signalons quatre empreintes des sceaux de Jean Léguisé, qui se trouvent aux Archives de l'Aube :

1° Fragment de sceau en cire rouge sur double queue de parchemin, pendant à une charte du 4 décembre 1432 (F. Hôtel-Dieu-le-Comte, *lay.* 6, n° 3). Jean Léguisé accorde les pouvoirs spirituels à Jean *Juvenis* (Jouvenel), nommé, le 23 novembre, par le Roi, maître de l'hôpital Saint-Nicolas de Troyes. L'écu du canton dextre de la pointe porte les deux fleurs de lys en chef des clefs ;

2° Fragment de sceau en cire rouge sur double queue de parchemin, pendant à une charte du 12 décembre 1438 (G. 1004). Jean Léguisé donne les pouvoirs spirituels à Pierre Royer, prieur élu et confirmé de Notre-Dame-en-l'Ile, *sub sigillo nostro*. L'écu du canton dextre de la pointe du sceau a disparu ;

3° Sceau en cire rouge dans une chape en cire blanche, sur deux cordonnets de soie verte, pendant à une charte du 12 décembre 1448 (Tiroir n° 350). Jean Léguisé, à la prière de Pierre Fautrey (*consanguinei et consiliarii nostri*), dont les parents ont fondé la messe vulgairement dite Pérard à l'autel de l'Annonciation à Saint-Urbain, accorde quarante jours d'indulgences aux fidèles qui assisteront à cette messe. Sur le repli : de Thil, *de mandato Domini*. L'écu du canton dextre de la pointe porte quatre fleurs de lys, deux en chef, deux en pointe ; c'est le sceau que nous avons reproduit (N° VII, planche II). Nous n'avons pas trouvé d'exemplaire plus ancien.

4° Sceau en cire rouge dans une chape en cire blanche sur deux cordonnets de soie rouge, détaché de sa charte (Tiroir n° 350). L'écu du canton dextre de la pointe porte quatre fleurs de lys.

M. Le Clert a donné dans l'*Annuaire de l'Aube, 1887*, les sceaux 1° et 2°.

Nous ne pourrions présenter que des conjectures sur le motif qui détermina Jean Léguisé à changer son premier sceau.

Or, si nous rapprochons de l'écu des armoiries épiscopales de Jean Léguisé le nouveau sceau du Chapitre de Saint-Pierre, le dernier dont il a fait usage après celui de 1421, nous les trouvons tout à fait semblables, comme le prouvent les exemplaires N^os^ V, VI, VIII et IX, comparés à l'écussson posé au canton dextre de la pointe du sceau N° VII. (Voir les Planches I et II.)

Ajoutons que, postérieurement à l'existence du sceau capitulaire de 1421 avec l'écusson portant seulement les deux clefs et les quatre fleurs de lys, Jean Léguisé est le seul évêque de Troyes qui ait adopté l'écu épiscopal : à la crosse, accostée de deux clefs en pal, adossées et cantonnées de quatre fleurs de lys.

Nous dirons en passant et en dehors de notre thèse que, même avant l'épiscopat de Jean Léguisé et la création du sceau capitulaire de 1421, Etienne de Givry, évêque de Troyes (1395-1426), avait déjà donné pour sceau à son officialité l'écu armorié que Jean Léguisé adopta plus tard pour armes épiscopales. Une belle empreinte du signet de l'officialité, apposée le 19 octobre 1421 à une fondation[1] par l'official Jean de Poulangy, porte : la crosse, accostée de deux clefs en pal, accostées et cantonnées de quatre fleurs de lys, deux en chef et deux en pointe. (N° III, Planche I.)

Enfin, l'introduction de la crosse épiscopale dans l'écusson armorié du Chapitre qui remplaça le sceau de 1421, consacre certainement quelque traité d'union ou un rapprochement entre l'Evêque et le Chapitre, ou la reconnaissance de la juridiction épiscopale, etc. Or, plusieurs faits de l'épiscopat de Jean Léguisé, consignés dans les registres du Chapitre, expliquent l'introduction de la crosse, à cette époque, dans le nouveau sceau capitulaire :

---

[1] Jean Millet, dit de Channes (Aube), chanoine de la cathédrale, fonde : « une lampe devant l'image de Saint Michel... » Archiv. de l'Aube, G. 2669.

1° Dès l'origine, le Chapitre témoigne un grand attachement à son nouvel évêque, Jean Léguisé, élu canoniquement le 12 juin 1426. Mais, tandis que le 14 du même mois le chanoine Gérard Joubert partait pour Rome, afin de soumettre au Pape l'acte d'élection rédigé en forme, la cour royale suscitait toutes sortes de tracasseries pour empêcher que l'élection n'eut son effet. Les chanoines, par leur énergie, surent faire triompher le droit et la justice [1].

2° En 1439 et en 1440, le Chapitre fait remise, par acte authentique, à Jean Léguisé, du luminaire de la cathédrale, qui était à la charge de l'Evêque.

3° Accord, en 1445, entre l'Evêque et le Chapitre de Saint-Pierre au sujet de l'abolition de la Fête des Fous, et radiation de la Rubrique de cet Office dans l'*Ordinarium* de la cathédrale.

4° Le 26 juillet 1446 « paix et accort » entre Léguisé et le Chapitre de Saint-Pierre au sujet de la non-résidence des chanoines de la cathédrale dans les paroisses dont ils étaient curés.

Peut-être même qu'il ne serait pas téméraire de penser que le Chapitre de Saint-Pierre a uni la crosse épiscopale aux clefs de saint Pierre, cantonnées de quatre fleurs de lys, en même temps que Jean Léguisé, de son côté, en 1448 au plus tard, unissait à la crosse, sur l'écusson de ses armoiries épiscopales, les clefs de saint Pierre avec les fleurs de lys. (N° VII, planche II.)

Nous sommes forcé de laisser à d'autres la satisfaction de révéler à quelle date précise fut gravé au XV^e^ siècle le dernier sceau du Chapitre de Saint-Pierre. Quoi qu'il en soit, dans le cours des âges jusqu'en 1789, que le sceau capitulaire varie quant à la forme et au module, qu'il soit pendant en cire, ou plaqué soit en cire, soit sur pain à ca-

[1] Archiv. de l'Aube, G. 1275, fol. 160.

VIII

1596.

IX

1749

VII

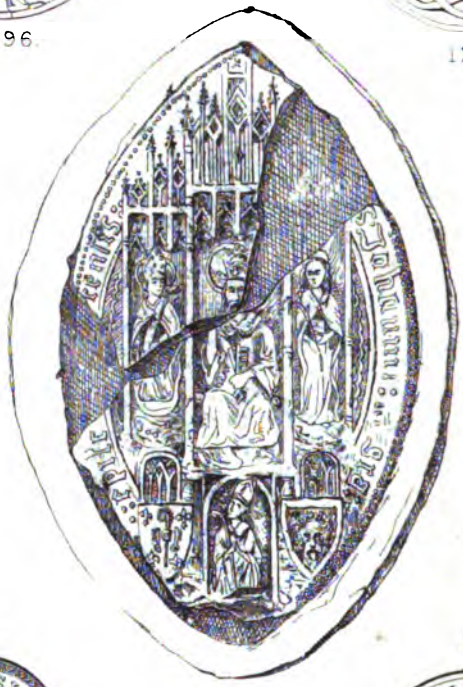

1443

X

1808 _ 1809.

XI

1843

L. Le Clert. del

Lith. Dufour-Bouquot Troyes

SCEAU DU CHAPITRE DE TROYES

chetèr, les pièces de l'écu formant sceau restent invariablement les mêmes, c'est-à-dire : la crosse accostée de deux clefs, en pal, adossées et cantonnées de quatre fleurs de lys, deux en chef et deux en pointe.

Nous rapportons plusieurs empreintes de ce sceau, les mieux conservées que nous connaissions :

1° Empreinte en cire rouge, sceau rond, 1692 (N° IV, Planche I). Le 18 avril, le chanoine Tassin, secrétaire du Chapitre, appose ce sceau à la copie d'une charte de 1189; c'est un accord entre Barthélemy-Haice de Plancy, doyen, et le Chapitre de Saint-Pierre, d'une part, et Guitère, abbé, et l'abbaye de Saint-Loup, d'autre part, relatif à la dîme de Creney [1].

2° Empreinte en cire rouge, sceau ovale (le même que le suivant 3°), 23 mars 1761. Commission, le siège épiscopal vacant, au sieur Berthe, curé de la paroisse Saint-Paul de Boulages, au diocèse de Troyes, pour informer au sujet du degré de parenté entre deux futurs qui se disent parents au troisième degré de consanguinité, et qui demandent dispense. Ils sont tous deux de la paroisse de Faux-Fresnay. Signé : « de la Galissonnière, vicaire général. Simonnot, chanoine secrétaire [2]. »

3° Empreinte en cire rouge, sceau ovale, sur une lettre, et sur son enveloppe, 1782 (N° V, Planche I). Le mercredi 7 août, le Chapitre fait « écrire au chanoine Gabriel Félix, syndic du Chapitre, de présent à Paris, » pour demander des renseignements « relativement aux dépenses que doit occasionner la refonte des cloches, arrêtée par le chapitre ostiatim du 10 du mois dernier [3]. »

---

[1] Archiv. de l'Aube, F. Saint-Loup, 4 H *bis* 3. Voir notre *Cartul. de l'abbaye de Saint-Loup*, p. 138-140, nos 99, 100.

[2] Archiv. de l'Aube, G. 3989, feuille attachée au v° du folio 62.

[3] Nous possédons cette lettre. Voir au Secrétar. de l'Evêché, *Reg. des délibérat. du Chapitre*, G. 1314, p. 65.

4° Empreinte d'un signet du Chapitre, de 1681, rond, cire rouge, légende : *S. C. T. A E* (*Sigillum capituli Trecensis æcclesiæ*), entouré d'une couronne d'épines (N° VI, Planche I). Le 5 octobre, le Chapitre fait écrire à M. Sarrette, procureur au Parlement, au sujet de plusieurs affaires, entre autres « la saisie des dîmes de Bréban (Marne)[1]. »

5° Sceau plaqué sur pain à cacheter, 1596 (N° VIII, Planche II), le siège épiscopal vacant. Il est appelé dans l'acte *Sigillo parvo Capituli nostri.* Légende : *Sigillum curie Officialitatis Trecensis, Sede episcopali vacante.* C'est le petit sceau du Chapitre employé par la cour de l'Officialité capitulaire pendant la vacance du siège épiscopal. Le 19 mai 1596, le doyen et le Chapitre, *Sede vacante*, permettent de publier des Indulgences accordées par Clément VIII, en faveur de Notre-Dame de Foissy, et ils ajoutent quarante jours d'indulgences[2].

6° Empreinte d'un signet du Chapitre de 1749. Plaqué sur pain à cacheter, entouré d'une couronne d'épines. Légende : *Sigillum Capituli Trecensis, Sede vacante* (N° IX, Planche II). Le 9 mai 1749, présentation par le Chapitre, *Sede vacante*, à la cure de Donnement et Baligneicourt... « De mandato dictorum DD. Canonicorum et Capituli. *Signé : Tassin*, canonicus et scriba Capituli[3]. » Nous ferons remarquer que ce signet n'était pas destiné à sceller les actes pendant la vacance du *siège* épiscopal, mais pendant la vacance de la *stalle* du doyen, dont il s'agit dans l'acte précédent, et qui est désignée *Sede vacante.*

A la date du 26 septembre 1623, le Chapitre fait rem-

---

[1] Archiv. de l'Aube, G. 3701. En regardant la conformation de la légende composée d'initiales, on comprend que les lettres A E ont été mises pour le besoin de la cause.

[2] Archiv. de l'Aube, 27 H, Cart. 2.

[3] Ibid., G. 621.

*bourser* au grand-chambrier Gallant « la somme de sept livres par luy fournies pour l'achapt d'un sceau d'argent à cacheter les expéditions [1]. »

Le dernier sceau capitulaire, adopté au XV^e^ siècle, fut en usage depuis 1421 jusqu'à l'extinction du Chapitre en 1790.

La légende *Sigillum Capituli ecclesie Trecensis*, adoptée en 1421, encore en usage en 1692, fut modifiée au XVIII^e^ siècle. Nous devons à l'obligeance de M. Henri Stein, archiviste paléographe aux Archives nationales, la communication de la légende suivante : *Sigillum. Capituli. ecclesiæ. S. Petri Trecensis.* Elle existe sur un signet en papier qui scelle, à la date du 16 décembre 1758, un acte de collation de la cure des Essarts près Sézanne, par le chapitre cathédral de Troyes, le siège épiscopal étant vacant [2].

On a remarqué que le Chapitre avait plusieurs sceaux destinés ou à sceller des actes de différente nature, ou à être employés dans des circonstances différentes :

1° Le grand sceau pour sceller les actes plus importants.

2° Le petit sceau ou signet pour sceller les expéditions.

3° Le sceau qui servait pendant la vacance du siège épiscopal.

4° Le sceau qui servait pendant la vacance de la stalle du doyen.

5° Le sceau de la cour de l'Officialité de Troyes, pendant la vacance du siège épiscopal.

6° Enfin, le sceau de l'Official du Chapitre. Le premier Official du Chapitre fut nommé le lundi 5 janvier 1523; il se nommait François Séguin. Le Chapitre lui remit un sceau nouvellement gravé, qui portait cette inscription : *Sigillum*

---

[1] Archiv. de l'Aube, G. 3898.

[2] Archiv. nation., anc. cote F^7^ 4465, nouv. cote F^19^ 889. C'est le dossier Antoine-Pierre Patenôtre, curé des Essarts près Sézanne.

*Officialis Capituli Trecensis*. Le 9 du même mois, le Chapitre décidait qu'on prendrait des informations auprès des Chapitres de Sens, de Paris, d'Auxerre, sur les règles que suivaient leurs Officiaux dans l'emploi du sceau de l'Officialité capitulaire, afin que ces mêmes règles fussent suivies par l'Official du Chapitre de Troyes qui venait d'être institué[1].

#### 4. — Erreur : Nouveau sceau du Chapitre de Saint-Pierre qui aurait paru en 1758.

Douet d'Arcq, dans sa *Collection de sceaux* (T. II, p. 616, n° 7349), signale comme étant le sceau du Chapitre Saint-Pierre de Troyes un « sceau ovale... écu aux armes de Champagne (d'azur à la bande d'argent accompagnée de deux cotices potencées, contre-potencées d'or; timbré d'une couronne). » Ce sceau est apposé à une pièce du dossier F⁷ 4465 (cote nouvelle F¹⁹ 889) des Archives nationales.

Or, c'est incontestablement le sceau plusieurs fois séculaire du Chapitre de Saint-Etienne, fondé par Henri I^er^, comte de Champagne; dès le XV^e^ siècle, l'écu aux armes de Champagne avait envahi le champ du sceau de Saint-Etienne et avait remplacé la *lapidation* du protomartyr qui ornait le champ du sceau primitif.

Nous devons rappeler que le dossier F⁷ 4465 renferme :

---

[1] Le lundi 5 janvier 1522 (*v. st.*). « Elegerunt D. Franciscum *Séguin*, presbiterum, hujus ecclesie canonicum, in Officialem et vices suas gerentem in causis cognoscendis... justiciaque administranda subjectis hujus Capituli. Et habebit sigillum de novo fabricatum, insculptumque et inscriptum : *Sigillum Officialis Capituli Trecensis*. Excusabitur actu impeditus exercens suum officium. »

Vendredi 9 janvier 1522 (*v. st.*). « Inquiretur modus utendi sigillo. Senonensis, Parisiensis et Altissiodorensis capitulorum in suis officialibus, et pari modo fiet in officiali hujus Capituli nuper instituto. » *En marge, de la même main :* « de sigillo Officialis nuper instituti. » Archiv. de l'Aube, G. 1281, fol. 458 r°, 459 r°.

1° L'acte de nomination et de présentation d' « Antoine-Pierre Patenôtre » à la cure des Essarts près Sézanne, le 16 décembre 1758, par le Chapitre de Saint-Etienne de Troyes[1]. C'est précisément à cette pièce qu'est apposé le sceau décrit par Douet d'Arcq; sceau plaqué, en cire rouge, à gauche en bas de la pièce. Naturellement, cette pièce a été scellée du sceau du Chapitre de Saint-Etienne qui avait droit de *présenter* le curé des Essarts.

2° Dans ce même dossier se trouvent les lettres de provision contenant la collation de la cure et l'institution canonique du curé, adressées à Antoine-Pierre Patenôtre par le Chapitre cathédral de Saint-Pierre de Troyes, *collateur* par droit dévolutif, le siège épiscopal étant vacant[2]. Cette pièce est scellée en bas à gauche d'un signet en papier aux armes

---

[1] Archiv. nat., F⁷ 4465, anc. cote. — Archiv. de l'Aube, 6 G. 48, fol. 111 r° : minute de la même pièce, Vendredi 15 décembre 1758. « MM. extraordinairement assemblés... Avis de la mort de Claude du Tiers de Maisonneuve, curé des Essarts proche Sézanne, dont la nomination et présentation appartiennent au Chapitre... » Présentation d'Antoine-Pierre Patenôtre pour ladite cure.

Le lendemain 16, le secrétaire présente « les papiers d'Antoine-Pierre Patenôtre : son extrait baptistaire, lettres de tonsure et de prêtrise et le certificat de la signature du Formulaire. » Ordonné de lui délivrer ses lettres de nomination.

[2] Archiv. nation., F⁷ 4465, anc. cote. — Arch. de l'Aube, G. 3989, fol. 41, r° : minute de la même pièce. « Canonici et Capitulum sanctæ ecclesiæ Trecensis, Sede episcopali vacante... » Provisions adressées à « Antonio Petro *Patenotre*, presbytero Trecensi » pour la cure « sub invocatione sancti Memorii de Essartis prope Sezanniam... Jus presentandi et nominandi ad venerabiles viros decanum canonicos et Capitulum... Sancti Stephani Trecensis, collatio vero seu provisio... ad nos jure devoluto, Sede episcopali vacante, pertinere dignoscitur.

Datum Trecis, sub signo Vicarii nostri generalis, Secretarii a Capitulo ad expeditiones episcopales designati subscriptione, et sigillo ejusdem Capituli anno Domini milles. septingentes. quinquages. octavo, die vero mensis decembris decima sexta.»

« De mandato dictor. Canonicorum et Capituli, Sede episcopali vacante, MAITREJEAN, canon. Secret. »

du Chapitre cathédral, telles qu'elles sont décrites plus haut; nous avons donné la légende de ce signet[1].

Il n'est donc pas vrai que le Chapitre de Saint-Pierre ait changé son sceau en 1758.

D'ailleurs, Douet d'Arcq corrige lui-même son erreur. Car, le même sceau qu'il donne pour le sceau du Chapitre cathédral Saint-Pierre de Troyes, dans le tome II de sa *Collection de sceaux* (p. 616, n° 7349), il l'annonce comme le sceau du Chapitre Saint-Etienne de Troyes dans la *Table* qui se trouve en tête du tome I^er^ de la *Collection* (p. 82, n° 7349). L'indication du tome I^er^ est la vraie; l'attribution du tome II est erronée[2].

Pendant longtemps nous avons accueilli l'erreur de Douet d'Arcq, relative au sceau du Chapitre cathédral de Troyes de 1758, et M. Roserot lui a donné l'hospitalité dans son *Armorial du département de l'Aube*[3].

### 5. — Sceau du nouveau Chapitre de la Cathédrale.

Après le Sénatus-consulte du 11 mars 1808, portant institution de majorats et de titres honorifiques héréditaires, le Chapitre de Saint-Pierre crut pouvoir reprendre, par dé-

---

[1] P. 235. — M. Henri Stein, avec la plus entière complaisance, nous a fait connaître les deux pièces émanées des Chapitres Saint-Pierre et Saint-Étienne, contenues dans le dossier F^19^ 889, et nous a adressé un moulage du sceau de Saint-Etienne, attaché à la première pièce, sceau décrit par Douet d'Arcq, et attribué par erreur au Chapitre de Saint-Pierre.

[2] Voir le texte du tome II, qui est embrouillé par suite de cette erreur. On trouve successivement désignés : le sceau de Saint-Pierre de Troyes, puis le sceau de Saint-Etienne de Troyes, puis *le sceau en question* de Saint-Pierre, puis le sceau de Saint-Etienne.

[3] P. 139, 140. Au XVIII^e^ siècle, l'abbaye de Saint-Loup de Troyes et le Chapitre de Saint-Etienne avaient pour armoiries l'écu de Champagne.

libération officielle, son ancien sceau et ses anciennes armoiries.

« Le 19 juin 1808, arrêté qu'il sera fait des sceaux pour le Chapitre, semblables à ceux de l'ancien Chapitre, à l'exception des quatre fleurs de lys, sçavoir : *un fond de gueules, deux clefs d'argent en pal, et une crosse d'argent au milieu.* Ces sceaux seront au nombre de trois, sçavoir : deux pour apposer, un grand, l'autre petit; et un pour l'imprimeur, afin de mettre ce sceau à la tête des mandements que le Chapitre est dans le cas de faire imprimer lors de la vacance du siège épiscopal. M. Arvisenet est prié de faire faire ces sceaux, et M. Treffort est autorisé à les payer [1]. »

Sans doute que l'ouvrier n'avait pas encore exécuté les sceaux à la fin de l'année 1808, car nous lisons au *Registre des Délibérations capitulaires :*

« Le 1[er] janvier 1809, il a été arrêté : qu'il serait fait deux sceaux, l'un en bois, pour les frontispices des mandements du Chapitre, l'autre en cuivre, pour lettres et expéditions; que ces sceaux seraient semblables aux anciennes armoiries du Chapitre en supprimant les fleurs de lys, c'est-à-dire : une crosse en argent, au milieu de deux clefs droites, l'anneau en bas, en argent aussi, sur un fond de gueules [2]. »

La date de cette délibération explique que les deux mandements capitulaires du 10 et du 26 janvier 1809 ne fassent pas encore mention du sceau du Chapitre et qu'ils soient simplement *signés et contresignés* [3].

Enfin, désireux de renouer, autant que possible, ses anciennes traditions, le Chapitre décide, le 5 février suivant, « qu'à l'avenir, soit pour l'intitulé, soit pour les souscriptions des mandements pendant la vacance du siège épisco-

---

[1] *Registre du Chapitre*, 1802-1847, p. 41, 42.

[2] *Ibid.*, p. 45.

[3] *Ibid.*, p. 55.

pal, on se conformera à ce qui s'est pratiqué de tout temps, et notamment dans la vacance du 5 mars 1761 [1]. »

Le nouveau sceau en forme d'écu, avec deux échancrures très accentuées en chef, ressemble à l'ancien, si on excepte les quatre fleurs de lys. Ajoutons que le sceau de 1809 est blasonné, c'est-à-dire que les émaux (ou couleurs) du champ (ou fond) et des pièces (la crosse et les deux clefs) sont marquées par les hachures et autres signes conventionnels du blason, et il se lit : De gueules, à une crosse d'argent, accostée de deux clefs d'argent en pal, adossées. Ce sceau blasonné ne diffère pas, comme nous le verrons plus loin, des armoiries du nouveau Chapitre de Saint-Pierre. Enfin, le sceau de 1809 porte la légende suivante : *Capitulum ecclesiæ Trecensis* (N° X, Planche II, et N° XIV, Planche III) [2].

Ce sceau-écu, blasonné, a été en usage jusqu'à nos jours, principalement durant la vacance du siège épiscopal :

1° Il faut rappeler la prétendue vacance du siège épiscopal en 1811-1814. Le dimanche 24 novembre 1811, le Chapitre reçut communication officielle de la démission de M. de Boulogne, évêque de Troyes, enfermé dans le donjon de Vincennes ; en conséquence, le lendemain, à quatre heures du soir, le Chapitre, oublieux des principes les plus vulgaires du droit canonique, déclarait le siège épiscopal vacant, s'arrogeait l'administration du diocèse, nommait des Vicaires capitulaires... Pendant cette malheureuse période de trois années, le sceau de 1809 est apposé aux

---

[1] *Reg. du Chapitre*, 1802-1847, p. 48. Les actes de l'administration capitulaire pendant la vacance du siège épiscopal, en 1761, se trouvent aux Archives de l'Aube, G. 3989, fol. 63 et suiv. — Ce registre curieux renferme tous les actes de l'administration capitulaire pendant les diverses vacances du siège épiscopal au XVIII[e] siècle.

[2] On trouve au Secrétariat de l'Evêché 3 exemplaires de ce sceau, en cuivre.

Ordos, Mandements, Ordonnances, Lettres, Promotions, Visites de Reliques, etc.[1];

2° Pendant la vacance du siège épiscopal en 1825 (du 14 mai 1825 au 15 février 1826), le sceau de 1809 est apposé aux divers actes de l'Administration capitulaire *Sede vacante* [2];

3° Le siège épiscopal devint vacant par la mort de Jacques-Louis-David de Séguin des Hons, le 31 août 1843.

Le même jour, l'existence d'un nouveau sceau capitulaire fut révélée à tout le diocèse; l'empreinte de ce sceau figure en tête du Mandement qui notifie la mort de l'Evêque de Troyes. Plusieurs différences existent entre le sceau de 1809 et celui de 1843 : ce dernier est de forme ronde; il porte deux étoiles en chef des clefs; il n'est pas blasonné, c'est-à-dire que les *émaux* (ou couleurs) du fond, de la crosse, des clefs, et des étoiles, ne sont pas marqués par les signes conventionnels du blason (N° XI, Planche II). Le sceau de 1843 figure au frontispice et à la fin des Mandements et Ordonnances, etc., des Vicaires capitulaires jusqu'à la fin de la vacance du siège épiscopal [3].

Il nous faut dire un mot de l'origine du sceau de 1843 : ce sceau a été imaginé pour protester contre le sceau de 1808-1809. Certaines personnes, sans y réfléchir assez, re-

---

[1] Schisme de 1811-1814, dans notre *Ancienne Discipline du diocèse de Troyes*, t. IV, p. 376-395. Dix-huit Actes capitulaires, du 10 juillet 1812 au 12 janvier 1814, sont bâtonnés par ordre de l'évêque dans les *Actes épiscopaux*, t. I, p. 164-178 (Au Secrétariat de l'Evêché).

[2] Les *Actes épiscopaux*, t. III, p. 90-105, renferment en particulier seize Actes émis *sub sigilli Capituli appositione*. A cette époque le sceau de 1808-1809 a été apposé à plusieurs Authentiques et Procès-verbaux de Visites de Reliques.

[3] Tous les autres Actes des Vicaires capitulaires sont simplement *signés* et *contresignés*, sans qu'il soit fait mention du sceau ; jusqu'au 27 janvier 1844, ils sont signés : *Chevalier*; du 7 février 1844 jusqu'au 1er mars de la même année, ils sont signés : *Le Grand* (*Actes épiscop.*, t. V, p. 18-39).

gardaient ce dernier sceau comme *schismatique*, parce que le Chapitre s'en était servi pendant le schisme de 1811-1814. Mais les Délibérations de 1808-1809, rapportées plus haut, établissent péremptoirement que le sceau capitulaire gravé en 1809 est exempt de tout péché originel, et qu'il n'a pas été créé pour les besoins d'une cause schismatique. D'ailleurs, si on lui donne l'épithète injurieuse de schismatique parce que le Chapitre, plus tard, pendant le schisme de 1811-1814, s'est servi de ce sceau, l'injure se trompe d'adresse ; c'est attribuer à l'instrument la responsabilité de l'agent [1]. Par les deux étoiles posées en chef des clefs sur le sceau de 1843, le Chapitre complétait son amende honorable, un peu tardive, à M. de Boulogne, qui portait *d'azur à l'étoile d'or* [2]. Enfin, nous appuyons sur cette circonstance majeure que le sceau aux deux étoiles de 1843 a été créé sans délibération oficielle du Chapitre [3] ;

---

[1] Tandis que les partisans du sceau de 1843 appelaient *schismatique* le sceau de 1808-1809, les partisans de ce dernier appelaient *protestant* le sceau de 1843, imaginé pour protester contre le sceau de 1808-1809.

[2] Mais on rappelait par là que M. de Boulogne avait été accusé de flatterie quand il avait posé dans ses armoiries épiscopales, à la place d'honneur, ce qu'on appelait l'*étoile napoléonienne*. Humainement parlant, l'*étoile napoléonienne* n'a pas eu une influence plus heureuse sur l'épiscopat de M. de Boulogne, que la *fleur de lys royale* sur l'épiscopat de l'infortuné Guichard, évêque de Troyes en 1300. M. de Boulogne changea ses armoiries en 1824 : jusqu'alors (avec l'étoile d'*or* entre deux branches d'olivier d'*or*) il portait au canton sénestre, en chef, de *gueules chargé d'une croix d'or* (voir les frontispices des Mandements, et les armoiries qui sont au-dessus du portail de l'Evêché), il fit disparaître la croix et fit blasonner d'*argent* l'étoile et les deux branches d'olivier (voir 1° le frontispice de l'*Instruc. pastorale.. au sujet de l'établissement de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus dans tout son diocèse*, 2 mars 1824 ; 2° le frontispice de l'Ordo de 1825. Réformer Coffinet, *Armorial des évêques de Troyes*, p. 56).

[3] Nous tenons sur le sceau de 1843 plusieurs détails qui nous ont été fournis par M. Roisard, ancien vicaire général, et par M. Coffinet, ancien secrétaire de l'Evêché, témoins bien renseignés, et acteurs dans l'affaire du sceau de 1843.

4° Le sceau de 1808-1809, n'ayant pas été canoniquement annulé et brisé, le Chapitre le reprit dès la fin de l'année 1843, ainsi que les armoiries de 1808-1809, comme nous le verrons plus loin (§ II, *Armoiries,* 2). Jusqu'en 1860, inclusivement, le sceau de 1808-1809 et celui de 1843 sont employés tour à tour arbitrairement. Plus tard, soit pour éviter cet arbitraire, soit qu'on s'avisa qu'un Chapitre ne peut se servir à la fois de deux sceaux authentiques différents, la question fut ainsi tranchée en fait: le sceau de 1808-1809 (en trois exemplaires) fut évincé sans bruit de la salle du Chapitre et enfermé au secrétariat de l'Evêché. Le sceau aux deux étoiles restait matériellement le seul sceau du Chapitre. Mais la question de droit n'est pas vidée, parce que le Chapitre n'a pas officiellement, par une délibération authentique, choisi et adopté l'un des deux sceaux et parce qu'il n'a pas annulé et fait briser l'autre, selon les formalités du droit canonique. Si le sceau capitulaire aux deux étoiles est conservé, sa condition demande à être canoniquement régularisée.

---

## § II. — LES ARMOIRIES
## DU CHAPITRE DE SAINT-PIERRE AVEC LEURS ÉMAUX

### 1. — Armoiries de l'ancien Chapitre de la Cathédrale de Troyes.

Le Chapitre de la cathédrale adopta des armoiries seulement dans la seconde moitié du XIV^e^ siècle. Le Compte de la cathédrale de 1383, à la Bibliothèque nationale[1], men-

[1] Manuscrits. Latin, 9112, fol. 90-110. — Quicherat, *Notice sur plusieurs registres de l'œuvre de la cathédrale de Troyes,* dans les *Mém. de la Société des Antiquaires de France,* nouv. sér. T. IX, p. 41.

tionne les armoiries de la cathédrale. Elles se voyaient sur le *cincenier* ou dais en forme de couronne qui surmontait l'appareil destiné à tenir le Saint-Ciboire au-dessus du grand autel, selon l'usage du temps. Il contenait « environ 14 aulnes de tour[1]. » Gauthier, peintre, travailla à la décoration dudit cincenier en 1383, et son travail fut achevé par Jean de Dijon, peintre. « Item, à Gauthier le pointre, qui avoit marchandé de poindre ledit cincenier et faire tout autour de la bordure dedans et dehors des armes de France à fleurs de liz sur azur, et des *armes de l'église* [Saint-Pierre] *d'argent sur le rouge*; et au-dessus du plomel[2] faire une couronne d'or *bien ouvrée desdites armes* (de France et de Saint-Pierre de Troyes), et semer d'étoiles d'or la guele dou cescles (cercle) tout autour.... »

Il résulte de ce texte que, dès 1383: 1° le Chapitre cathédral avait un écu blasonné; 2° que le fond de l'écu était de *gueules* (rouge) et que les pièces de l'écu qui ne sont pas désignées, étaient d'*argent*. Ces émaux restèrent les mêmes jusqu'à la Révolution, sauf quelques variations momentanées.

A notre connaissance, le plus ancien exemplaire des armoiries capitulaires, peintes avec leurs émaux, est un écu placé en tête d'un arpentage de la terre de Longeville (Aube), qui a été donnée au Chapitre de la cathédrale en 1402, par Charles de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, Arcis-sur-Aube, Mailly, etc.[3]; l'arpentage de la terre, par ordre du Chapitre, a été fait vers la même époque[4]. Les armoiries en question (N° XII, Planche III) sont « de gueules, à deux clefs d'argent adossées, cantonnées de quatre fleurs de lys

---

[1] Ducange. — Henschel, V° *Cinerictum*.

[2] Gros pommeau sur lequel étaient attachées les tentures du Cincenier.

[3] Archiv. de l'Aube, G. 2994.

[4] Ibid., G. 2997.

d'or. Un écu portant ces mêmes pièces d'armoiries fut placé au bas du nouveau sceau du Chapitre gravé en 1421 (N° II, Planche I)[1]; mais ni la couleur du champ de cet écu ni celle des pièces ne sont désignées par les hachures et autres signes conventionnels du blason [2].

Dès l'an 1423, Jean de la Rothière, habile orfèvre-émailleur, représentait les armoiries du Chapitre : « à ly pour la « façon, des émaux des plas d'argent es quelx sont les armes de l'Eglise (le Chapitre de Saint-Pierre), tant pour l'or comme pour la façon, XL s.[3]. » Cette dépense d'or prouve qu'à cette date encore les fleurs de lys étaient d'or.

Dès le XV^e^ siècle, les armoiries du Chapitre de Troyes ont varié : le nombre des pièces augmenta, *la Crosse* fut placée entre les deux clefs; quant aux émaux, la couleur du champ a toujours été *de gueules*, mais la couleur des pièces a changé, car les clefs, après avoir été *d'argent*, puis *d'or* momentanément, ont été définitivement *d'argent*.

Le Chapitre modifia ses armoiries lorsqu'il changea son sceau avant le milieu du XV^e^ siècle, comme nous l'avons dit (p. 229). C'est alors qu'il reçut la crosse épiscopale et qu'il l'introduisit dans le champ de ses armoiries, entre les deux clefs.

C'est encore à la même époque, vraisemblablement, que les émaux primitifs furent repris, et que les clefs et les fleurs de lys, ainsi que la crosse, furent posées *d'argent*. Car nous reconnaissons les deux écussons d'alliance entre Jean Léguisé et son Chapitre, dans la rose septentrionale de la cathédrale, cantonnés vers la partie supérieure, au-dessous de deux rondeaux où sont deux évangélistes. Or,

---

[1] Voir plus haut, p. 227, 228.

[2] C'est vers le commencement du XVII^e^ siècle seulement qu'on a commencé à représenter par des hachures (ou signes de convention) les émaux (ou couleurs) des armoiries.

[3] Archiv. de l'Aube, G. 1562, fol. 12, v°.

l'écusson épiscopal et l'écusson capitulaire, tout à fait semblables, présentent les mêmes armoiries qui sont : *de gueules, à une crosse d'argent, accostée de deux clefs d'argent adossées et cantonnées de quatre fleurs de lys aussi d'argent*[1].

Jusqu'en 1789, le Chapitre conservera ces mêmes pièces et ces mêmes émaux sur l'écu de ses armoiries. Deux beaux exemplaires des mêmes armoiries, du XVI^e^ siècle, se voient : 1° à la cathédrale, dans la fenêtre qui est au-dessus de la petite porte conduisant à l'Evêché, près de la sacristie[2]; 2° à Saint-Nizier de Troyes, dans la première fenêtre du bas côté septentrional en entrant par le grand portail. C'est aussi à la première moitié du XVI^e^ siècle que se rapportent trois écussons remarquables, sculptés aux armes du Chapitre : Le premier est au grand portail de la cathédrale sur le pilastre à main gauche, près de la porte qui ouvre sous la tour Saint-Pierre à deux mètres de hauteur ; le second, sculpté et peint en 1546, est à la clef de l'intersection cen-

---

[1] Les deux écussons en question ne sont pas antérieurs à la modification des armoiries du Chapitre ; mais, la rosace septentrionale de la cathédrale aux termes du marché du 27 juillet 1408 avec Guiot Brisetour a dû, primitivement, être « voirrée tout à neuf » pour la Toussaint de la même année. Guiot fit marché avec le Chapitre « de voirrer tout à neuf de bon voirre tout blanc ung grant osteau que l'en fait tout de neuf... ou quel osteau seront faiz les quatre evvangélistres en quatre rons qui seront ou dit osteau, avec huit escuçon qui seront en huit autres rons, en telles armes que par les dix vénérables lui seront dictes et déclarées...» D'Arbois de Jubainville, *Documents relat. à la constr. de la cathédrale de Troyes*, p. 24.

[2] A la cathédrale, le peintre-verrier : 1° a fait un peu de fantaisie dans la décoration de la crosse qui est dans les armoiries du Chapitre dans la fenêtre de la deuxième chapelle en entrant par le grand portail, nef latérale du côté de l'Evangile ; 2° dans la rose du grand portail, faite et posée en 1546 par Jean Soudan, la crosse et les quatre fleurs de lys sont d'*or*, contrairement à la tradition générale ; 3° la fantaisie défigure davantage encore les armoiries qui sont dant la chapelle des Fonts : les fleurs de lys et la volute de la crosse sont de *sinople*.

trale de la haute voûte qui tient au grand portail de la cathédrale ; le troisième se trouve au Musée de Troyes, dans la galerie archéologique, il est posé sur une frise de pampres et de raisins qui décore un bandeau de cheminée en bois. A partir du XV^e^ siècle inclusivement, les armoiries du Chapitre de Saint-Pierre se multiplient partout à la cathédrale dans les vitraux, sur les livrés, vases et ornements liturgiques, ainsi que sur les objets mobiliers; elles deviennent un signe de dépendance et parfois une marque seigneuriale, qu'on retrouve dans les églises qui relevaient du Chapitre à titre de collation ou de patronage, sur les maisons qui lui appartenaient[1], sur les hautes bornes qui délimitaient ses principales propriétés[2], et sur ses poteaux de justice.

Pendant cinq cents ans les armoiries du Chapitre de la cathédrale avec leurs émaux ne s'écartent pas, sauf quelques légères et rares erreurs d'exécution, du type traditionnel que nous avons décrit plus haut. Et, quand le 7 juillet 1697 le Chapitre fait la déclaration officielle de ses armoiries, pour être enregistrées dans l'Armorial général, nous retrouvons encore les mêmes armoiries. On conserve aux Archives de l'Aube la pièce qui suit :

« *Feuille pour servir à la présentation des armoiries.*

» Registre 1^er^, article 59. (Ici se trouve l'écusson du Chapitre de la cathédrale avec ses émaux, tel qu'il figure plus loin n° XIII, Planche III), avec la légende suivante :

» Ecu des armoiries dont demandent la réception à la Grand-maîtrise, l'enregistrement à l'Armorial général, MM. les Doyen, Chanoines et Chapitre de l'Eglise cathédrale Saint-Pierre de Troyes,

---

[1] Troyes, rue des Quinze-Vingts, n° 20. Armoiries bien conservées.

[2] Ces bornes survivent dans la mémoire des vieillards. Parmi les moins détériorées qui subsistent encore, on en voit une au finage de Sainte-Maure (Aube), lieu dit Voie-de-Charlet.

» Qui porte de gueules, à deux clefs d'argent; à quatre fleurs de lys de mesme estant aux deux extrémités desdites clefs; au milieu des clefs une crosse aussy d'argent. *Signé* : Hugot.

» Présentées au bureau de la ville de Troyes le 19 juillet 1697.

» Registrées à l'Armorial général, Registre n° 7, Carton 7°, Armoire E[1].»

Nous lisons dans les Délibérations du Chapitre de la cathédrale :

« Mercredi, 31 juillet 1697, M. Thiney a mis sur le bureau l'écu des armes de cette église, qui a été fourni à l'Armorial général, et a été mis au Trésor dans la layette 68; et la somme de 16 sous lui a été allouée qu'il a donné au sieur Parisot qui l'a gravé[2].»

Les armoiries du Chapitre, d'après l'écu gravé par Parisot, se trouvent à la Bibliothèque nationale (dans l'*Armorial général,* Champagne, volume X, Cabinet des Titres, 373, fol. 468, v°, n° 146), ainsi décrit :

« Le Chapitre de l'église cathédrale Saint-Pierre de Troyes porte : de gueules, à une crosse accostée de deux clefs adossées et de quatre fleurs de lys deux chef et deux pointe ; le tout d'argent.»

Les d'Hozier, dans l'*Armorial général de France,* imprimé en 1736-1768, ont publié ces mêmes armoiries, que l'ancien Chapitre de la cathédrale conserva jusqu'à la Révolution[3]. Toutes les Armoiries, de même que les titres et la noblesse, furent abolies dans la nuit du 4 août 1789.

---

[1] Archiv. de l'Aube, G. 2602.

[2] Ibid., G. 1306, fol. 5, r°.

[3] De nos jours, le blason de l'ancien Chapitre de Troyes a été faussé : Gaussen, dans l'*Annuaire de l'Aube, 1857,* met une crosse d'*or* entre les deux clefs d'*argent.*

XII

1402

XIII

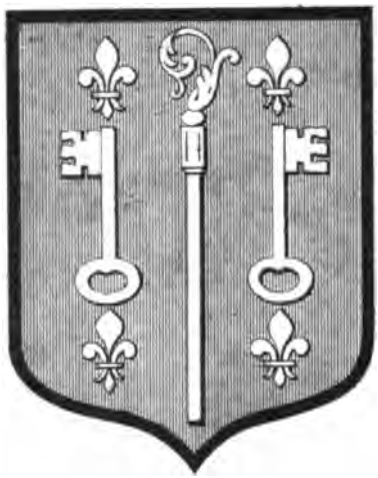

1697

XIV

1808 _ 1809

L. Le Clerc. del

Lith. Dufour-Bouquot. Troyes

ARMOIRIES BLASONNÉES DU CHAPITRE DE TROYES.

### 2. — Armoiries du nouveau Chapitre de la cathédrale de Troyes.

Napoléon rétablit les armoiries ainsi que les titres en 1808.

En conséquence, les Chanoines de la cathédrale de Troyes reprirent officiellement les anciennes armoiries du Chapitre. D'après les délibérations du 19 juin 1808 et du 1er janvier 1809 rapportées plus haut (p. 239), les armoiries qui sont adoptées doivent être « *semblables* aux anciennes armoiries du Chapitre, *à l'exception des quatre fleurs de lys*, sçavoir : un fond de gueules, deux clefs d'argent en pal, et une crosse d'argent au milieu ». Ces délibérations précisent nettement les *pièces* et les *émaux* des armoiries officiellement adoptées en 1808-1809.

Le nouvel écu des armoiries avec leurs émaux, gravé en conséquence des délibérations capitulaires susdites, rendit fidèlement la pensée et exécuta à la lettre la volonté du Chapitre. Il est : de gueules, à une crosse d'argent, accostée de deux clefs d'argent adossées. On lit au-dessus, posée en banderolle, cette légende : *Capitulum ecclesiæ Trecensis* (n° XIV, Planche III). C'est cet écu, avec ses émaux indiqués par des hachures, qu'on trouve, conformément à la délibération capitulaire du 18 juin 1808, « à la tête des Mandements que le Chapitre fut dans le cas de faire imprimer, lors de la vacance du siège épiscopal. »

Telles sont donc les nouvelles armoiries officiellement adoptées par le Chapitre de la cathédrale en 1808-1809, et qui, depuis, n'ont jamais été officiellement changées, ni modifiées en aucune façon.

Au mois de novembre 1811, le Chapitre de la cathédrale, comme nous l'avons dit plus haut (p. 240), tenant le siège épiscopal pour vacant, se servit pour la première fois de ses armoiries gravées en 1809 et destinées aux Mandements et

Lettres *Sede vacante*. Elles figurent en tête : 1° du Mandement pour le Carême de 1812 ; 2° d'une Lettre du 1er octobre de la même année ; 3° de six Mandements ou Lettres dans le cours de 1813 ; 4° d'un Avertissement du 14 janvier et d'un Mandement du 29 janvier 1814 ; 5° au frontispice de tous les Ordos.

Lors de la vacance du siège épiscopal, en 1825, les armoiries de 1809 figurent en tête du Mandement capitulaire du 14 mai, notifiant au diocèse la mort de l'évêque Etienne-Antoine de Boulogne ; sur cinq autres pièces émanant de l'Administration capitulaire ; et sur l'Ordo de 1826, *Sede vacante*.

Nous avons vu qu'à la vacance du siège épiscopal, en 1843, le Chapitre, sous l'empire d'un vain scrupule, abandonna, pour un temps, le sceau de 1808-1809. Les armoiries blasonnées, eurent le même sort, avec cette différence, toutefois, que le sceau fut momentanément remplacé par un autre sceau, tandis que les armoiries de 1808-1809 ne furent pas remplacées officiellement par d'autres armoiries blasonnées. L'Administration capitulaire se contenta de faire mettre en tête de ses Mandements, Ordonnances, etc., l'empreinte du simple sceau de 1843, le sceau aux deux étoiles (N° XI, Planche II)[1].

Cependant, dès la fin de l'année 1843, on retrouve les armoiries capitulaires de 1808-1809 en tête de l'Ordo de 1844, *Sede vacante*. Le Chapitre revenait à ses anciennes armoiries qu'il n'avait pas officiellement *brisées*.

Peu de temps après les agitations de 1843, relativement au sceau du Chapitre, pendant la courte vacance qui suivit la translation de Jean-Marie-Mathias Debelay du siège de

---

[1] On trouve au Secrétariat de l'Evêché le cuivre destiné à l'imprimeur pour les frontispices des Mandements, Ordonnances, etc. Il est identique à celui de 1843, et porte la crosse, accostée de deux clefs surmontées en chef de deux étoiles. (Voir p. 241, 242.)

Troyes au siège d'Avignon, on ne trouve que le Mandement capitulaire du 20 janvier 1849. Il porte en tête le sceau aux deux étoiles de 1843, en guise d'armoiries blasonnées.

Pendant la vacance du siège épiscopal, en 1860, trois Mandements ou Lettres de l'Administration capitulaire, du 10 octobre 1860 au 31 décembre de la même année, portent les armoiries adoptées en 1808-1809 ; elles sont rentrées en grâce. Mais la fable du sceau et des armoiries *schismatiques* ayant circulé de nouveau dans le public, le Chapitre, troublé dans sa religion, abandonna de nouveau provisoirement, nous aimons à le croire, ses armoiries authentiques. On trouve en tête de la Lettre du 5 avril 1861 et du Mandement du 13 avril du même mois seulement l'empreinte du sceau de 1843.

A la dernière vacance du Siège épiscopal, en 1875, le Chapitre n'eut pas l'occasion de se servir de ses armoiries.

Cet exposé rapide provoque une question : Quelles sont aujourd'hui les armoiries blasonnées du Chapitre de Saint-Pierre de Troyes ?

Nous répondons que les armoiries blasonnées du Chapitre de Saint-Pierre sont, en droit, celles qu'il a adoptées officiellement en 1808-1809, et, qu'en fait, il n'a jamais officiellement abandonnées ou changées.

A la vérité, le sceau-écu de 1808-1809 a été momentanément remplacé par le sceau aux deux étoiles de 1843 ; mais, à cette date les armoiries blasonnées de 1808-1809 ne furent pas changées, elles furent seulement laissées de côté pour un temps. En effet, le sceau aux deux étoiles, qui fut alors posé au frontispice des Mandements, restait un simple sceau et ne constituait pas des armoiries blasonnées. Car le sceau de 1843, comme nous l'avons dit plus haut (p. 241), n'est en aucune façon blasonné, puisque les *émaux* (ou couleurs) du fond, ainsi que de la crosse, des clefs et des étoiles ne sont pas marqués des signes conventionnels du blason.

Enfin les armoiries capitulaires adoptées en 1808-1809 par délibération officielle, et encore en usage le 31 décembre 1860, ont été, à la vérité, laissées momentanément de côté, d'abord le 31 août 1843, puis le 5 avril 1861, mais sans délibérations préalables et authentiques, qui soient consignées dans les registres du Chapitre. Conséquemment les armoiries blasonnées, rétablies en 1808-1809, ne sont pas officiellement abandonnées, elles restent donc et sont encore aujourd'hui le blason authentique du Chapitre de la cathédrale.

Heureusement le bois gravé en 1809 et destiné « à l'imprimeur pour les frontispices des Mandements du Chapitre » est conservé au Secrétariat de l'Evêché, en attendant que la logique du bon sens fasse justice d'un préjugé sans consistance historique.

### 3. — Erreurs.

1° Avant la restauration du chœur de la cathédrale, achevée en 1865, on voyait, au-dessus de la porte de la grille fermant l'entrée du chœur, l'écusson des armoiries du Chapitre. Cet écusson, quant aux pièces, est conforme aux délibérations de 1808-1809, il représente en relief une crosse entre deux clefs. Comment fut-il blasonné primitivement par le peintre? Nous l'ignorons. Plus tard la porte et l'écusson furent peints de nouveau: mais les émaux sont faux, car la crosse et les clefs sont d'*or* au lieu d'être d'*argent*[1].

2° Le 8 août 1866, lorsque le chœur de la cathédrale fut rendu solennellement au culte, l'erreur s'aggrave dans

[1] Le peintre paraît s'être inspiré de l'écusson aux armes du Chapitre posé en 1546 dans la rose du portail occidental de la cathédrale. (Voir plus haut, p. 246 note 2.) Cette ancienne porte de la grille du chœur est actuellement reléguée à l'entrée de la cathédrale près de l'escalier de la tour Saint-Pierre.

le blason capitulaire. Sur un écu placé à l'entrée du chœur, on voit deux nouvelles pièces héraldiques, *deux étoiles d'or*, envahir le champ des armoiries du Chapitre ; elles sont placées en chef des clefs. Cet écusson nouveau n'est autre que le sceau de 1843 (N° XI, Planche II) auquel des émaux ont été arbitrairement appliqués, pour la circonstance[1]. Les deux étoiles d'*or*, en particulier, n'ont point de précédent et sont une innovation sans autorité dans les émaux du blason capitulaire[2].

3° Enfin, la fantaisie défigure de plus en plus le blason traditionnel du Chapitre de Saint-Pierre. Nous sommes en face d'un écu blasonné attaché à la grille qui a été récemment posée le long de la cathédrale du côté du nord et devant le portail occidental. Le champ ou le fond de l'écu devrait être rouge de feu (*de gueules*) ; la crosse et les clefs au lieu d'être entièrement blanches (*d'argent*), prennent une décoration fantaisiste, car la pointe de la crosse, le boudin à la naissance de la volute, et l'extrémité de la volute sont jaunes (*d'or*), de même les anneaux des clefs sont jaunes (*d'or*) ; enfin, deux étoiles *d'or*, placées en chef des clefs, complètent les erreurs héraldiques affichées sur cet écu de pure fantaisie. Il est blessant de voir, multiplié autour d'un monument historique de premier ordre, un écu avec des émaux en contradiction avec l'histoire ; car nous ne croyons pas nécessaire de rappeler que les traditions historiques constituent pour les beaux-arts des principes indiscutables dont il n'est pas permis de s'écarter. Toutefois nous avons besoin de dire ici que nous n'accusons ni le

---

[1] M. Coffinet, chanoine titulaire, et M. Le Brun, avocat, membre du conseil de fabrique de la cathédrale, furent chargés de fournir les dessins et de diriger l'exécution des divers écus d'armoiries placés à l'entrée du chœur.

[2] Après la cérémonie du 8 août 1866, l'écusson capitulaire aux *deux étoiles d'or* fut déposé au Trésor de la cathédrale.

talent, ni le goût de l'habile architecte qui a donné le dessin de cette grille, mais sa science a été trahie par des renseignements peu éclairés qu'il croyait puiser à une source infaillible[1].

---

[1] Il est très facile de remédier au mal : il s'agit simplement d'enlever les deux étoiles qui sont attachées sur l'écusson ; et le reste est une affaire de peinture.

# NOTICE

SUR

# BERNARD FORNERON

PAR

M. TRUELLE SAINT-ÉVRON

MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE

---

Je viens consacrer quelques pages à la mémoire de l'un des membres les plus éminents de l'Université, à la mémoire de celui qui compléta l'œuvre des Pithou, en transformant en un grand collège le modeste collège de Troyes.

M. Forneron est né à Messigny, près Fontaine (Côte-d'Or), le 12 décembre 1797, et a rendu sa belle âme à Dieu le 31 décembre 1886. Durant cette longue carrière consacrée à l'instruction publique, il a pu être témoin du bien qu'il a fait partout où il a passé.

Notre vénéré maître avait pour prénom Bernard, nom qui lui avait sans doute été donné en souvenir de saint Bernard, illustre fondateur de l'abbaye de Clairvaux, né également dans cette même commune de Fontaine.

Ce prénom lui porta bonheur, car sans doute il voulut se rendre digne de ce saint patronage ; aussi travailla-t-il avec ardeur, et arriva-t-il promptement au premier rang.

Il commença ses études au collège de Gray, et les termina au collège royal de Dijon. Elles furent faites avec une telle

distinction que le recteur de l'Académie de Besançon lui écrivait, le 14 septembre 1814, pour l'informer que sa Majesté le Roi l'autorisait à porter la décoration du Lys.

Les succès qu'il avait obtenus, grâce à son travail et à son intelligence, l'engagèrent à se consacrer à l'instruction publique. Il entra à l'école normale le 12 octobre 1818, et en 1821, étant agrégé pour les classes supérieures, il fut le 18 octobre de la même année nommé régent de seconde au collège de Troyes. Deux années après, il devenait le titulaire de la classe de rhétorique dans ce même collège.

Il remplit ces fonctions pendant sept années, heureusement pour ceux qui ont eu la bonne fortune de l'avoir pour professeur ; car, si j'en juge par ce que j'ai éprouvé, il était impossible de ne pas profiter de son enseignement.

En effet, en 1835, lorsqu'il était devenu principal du collège, je faisais ma classe de rhétorique ; pendant huit jours trop vite écoulés, il remplaça notre professeur, et jamais, durant le cours de nos études, nous n'entendîmes professer avec plus de charme, avec plus d'érudition, et surtout avec plus d'aménité.

On ne peut, dans de telles conditions, à moins d'être complètement disgracié sous le rapport de l'intelligence, ne pas se ressentir de l'instruction et surtout de l'éducation que l'on reçoit.

Pendant qu'il professait la rhétorique, M. Forneron se maria avec une jeune fille douée de tous les dons et bien digne de s'unir à lui.

Aussi, comme le bonheur ne cessait de lui sourire, comme non-seulement il avait trouvé à Troyes une nouvelle famille, mais comme il avait su se concilier les sympathies de tous, élèves et parents, il ne songeait plus à son avancement ; mais l'Université veillait, elle connaissait toute la valeur de l'habile professeur, et le nomma censeur du collège royal de Douai.

Une année après, la place de principal du collège de Troyes devenait vacante par suite de la mise à la retraite de l'abbé Fleury, qui, malheureusement, n'avait pas su allier la fermeté à la bonté.

Le collège n'avait plus de direction, et dans des moments aussi troublés, où l'on oubliait comme on oublie aujourd'hui tout le bien que l'on doit au clergé, il fallait trouver un administrateur habile et éclairé, doué d'un caractère ferme et conciliant.

M. Forneron réunissait toutes les conditions voulues ; la municipalité, qui connaissait sa valeur et qui ne doutait pas que, sous sa sage et habile direction, elle ne retirât promptement le bénéfice des sacrifices qu'elle s'imposait depuis de nombreuses années pour son collège, obtint de la bienveillance du Ministre de l'Instruction publique qu'on lui rendit son brillant professeur, qui avait déjà su se faire apprécier pendant son année de noviciat à Douai, en qualité de censeur.

Jamais la municipalité n'eut la main plus heureuse ! Si les résultats, sous le rapport financier, dépassèrent ses espérances, ils furent encore plus précieux sous le rapport des développements donnés à l'instruction.

M. Forneron revint donc à Troyes, en 1831, précédé par sa bonne renommée, et les progrès obtenus sous tous les rapports confirmèrent et au-delà la haute opinion que l'on avait de son mérite et de son caractère.

Dès la seconde année, le nombre des internes était doublé, et chaque année, d'importantes recrues venaient encore grossir les rangs.

C'est que non-seulement l'enseignement avait gagné en tous points, mais c'est aussi parce que l'éducation, qui en est le corollaire, avait également grandi.

Le principal du collège ne cessait d'être sur la brèche; il était toujours là pour encourager celui qui périclitait,

pour tendre la main à celui qui n'avait besoin que d'un peu d'aide pour monter plus haut. Son œil, tout à la fois sévère et bienveillant, veillait à tout; quant à sa pensée, elle était toujours tournée vers les choses grandes et généreuses; il savait inspirer ces mêmes sentiments à la jeune génération.

C'est ainsi qu'en 1832, lorsque l'on apprit l'insurrection de la Pologne, les élèves, spontanément, abandonnèrent à la souscription le seul bien dont ils pouvaient disposer, le produit de la vente des livres qui devaient leur être distribués pour leurs prix de fin d'année.

M. Forneron pouvait, à bon droit, être fier de son collège. Quant à nous, nous étions encore plus fiers de celui qui nous dirigeait, de celui qui, par son exemple, nous apprenait à devenir plus tard des hommes utiles, sages et aimant leur pays.

Un exemple de dévouement contribua encore à accroître avec notre admiration notre vive affection pour son auteur.

Ici, on me permettra de reproduire un passage d'une charmante allocution de Paul Bataillard à un banquet des anciens élèves du collège de Troyes, qui eut lieu à Paris en 1847, sous la présidence de M. Forneron.

Notre ami, après avoir rappelé tout ce que le collège devait à la sage administration de celui qui, en le quittant, n'avait laissé que des regrets, ajoutait :

« Que ne puis-je descendre dans les détails de cette vie » qui nous fut longtemps consacrée; j'y retrouverais non- » seulement le dévouement de l'administrateur à l'institu- » tion qu'il faisait prospérer, mais le dévouement per- » sonnel de l'homme aux jeunes gens qui lui étaient » confiés.

» Un jour[1], un des nôtres allait perdre la vie; M. For-

[1] L'élève sauvé était Jules Hervey, depuis docteur médecin à Troyes, mort trop jeune pour ses amis.

» neron le sauva, au péril de la sienne; j'étais là me bai-
» gnant avec mes jeunes camarades, au déversoir de Saint-
» Julien; ces choses-là ne s'oublient pas; je vois encore
» d'ici le lieu et je ressens encore l'émotion muette qui
» nous avait tous gagnés.»

Cet extrait, que nous avons cru devoir mettre sous vos yeux, ne fera que mieux comprendre la situation que M. Forneron s'était faite dans son collège; en effet, ce collège était devenu pour ainsi dire sa chose, et sa personnalité effaçait même celle des professeurs dont pourtant quelques-uns n'étaient pas sans mérite.

Aussi, était-il difficile qu'il échappât à la jalousie; trois des professeurs appartenant aux classes supérieures cherchèrent à le renverser, mais ils comptaient sans la municipalité et sans l'attachement des élèves pour leur principal.

Une lettre datée du 9 septembre 1836, et signée par M. Vautier, maire, MM. Gérard-Fleury et Regnault, adjoints, est un des témoignages les plus flatteurs de la haute estime qu'il avait su inspirer.

On lui demandait de ne pas accepter l'avancement si bien justifié auquel il a droit.

M. Forneron, considérant que son œuvre n'était pas terminé, cédait au désir qui lui était exprimé, sans hésitation et sans se préoccuper de son intérêt personnel, car en toutes circonstances il fit passer l'intérêt général avant le sien propre.

Heureusement pour son cher collège, il lui consacra encore quatre années.

Ses titres à une récompense tout au moins honorifique parlaient si haut que le 6 mai 1840 M. Cousin, ministre de l'instruction publique, lui écrivait:

« Sous votre administration, le collège de Troyes ayant
» atteint un haut degré de prospérité, vous êtes nommé
» chevalier de la Légion d'honneur.»

Déjà, en 1832, il avait été nommé officier de l'Université.

Dans cette même année 1840, il était nommé proviseur du collège royal de Douai, dont il avait été le censeur de 1830 à 1831.

Pendant qu'il était à Troyes, il avait été élu membre résidant de la Société Académique de l'Aube, Académie qui a contribué à développer dans le département le goût des belles-lettres et des arts.

Son concours devait lui être précieux ; plusieurs de ses travaux enrichirent les Mémoires de l'Académie ; aussi, quand il dut quitter cette bonne ville de Troyes, qui était devenue pour ainsi dire sa ville d'adoption, M. Delaporte, président de la Société, lui écrivit qu'il avait été nommé membre honoraire, sa démission ayant été acceptée avec vifs regrets, et l'Académie conservant l'espoir qu'il voudrait bien lui consacrer ses moments de loisir.

M. Forneron ne resta que trois ans à Douai, et, lorsque sous sa sage et vigilante direction, le collège de cette ville eut repris le rang qui lui appartenait, il fut envoyé à Rouen, en qualité de proviseur du collège royal (aujourd'hui lycée Corneille), l'un des collèges les plus importants de province.

Comme à Troyes, comme à Douai, il s'y fit promptement apprécier, et lorsqu'en 1847, suivant la hiérarchie universitaire, il fut nommé inspecteur de l'Académie de Montpellier, il laissa à Rouen, comme partout, des regrets unanimes, si l'on en juge par le banquet qui lui fut offert avant son départ.

Dans cette même année 1847, sept années après avoir quitté le collège de Troyes, il vint de Rouen à Paris présider le banquet des anciens élèves de son collège de prédilection, banquet qui ne devait pas avoir de lendemain, hélas ! par suite de la révolution de février 1848.

Dans cette réunion si franche et si sympathique, à laquelle

j'ai déjà fait allusion, en rappelant l'allocution de Paul Bataillard, il dut constater avec bonheur combien les sentiments de reconnaissance qu'il avait développés étaient restés vivaces.

Avec quel enthousiasme fut accueillie sa belle allocution dont je citerai la dernière partie[1].

« Puisque les affections de collège doivent occuper tant » de place dans l'histoire intime de notre vie, si j'ose ainsi » parler, il est méritoire, il est bon d'en consacrer le sou- » venir par des réunions et des fêtes, de les fortifier contre » les atteintes de l'oubli, au milieu des préoccupations si » graves et si multipliées qui s'emparent de l'esprit après » le premier âge.

» Voyez ce qui se passe communément, rappelez-vous » vos propres impressions, Messieurs ; on s'estime heureux » d'être ensemble au collège, on y vit dans de faciles et » douces relations, les liaisons se forment, et la vivacité des » sentiments ne fixe d'autres bornes à l'amitié que celle de » l'existence, si toutefois il vient à la pensée que l'amitié » puisse finir.

» Lorsque le jour de la séparation arrive, on se prend » la main, on se dit adieu, avec promesse de se rechercher, » de s'écrire, de demeurer, absents ou présents, dévoués et » fidèles ; mais on suit bientôt des directions différentes, » selon les nécessités que le sort impose, les études ulté- » rieures, des intérêts à fonder ou à garantir, d'autres en- » gagements de cœur, des passions peut-être, produisant » peu à peu l'indifférence et l'oubli.

» Combien de causes, hélas ! peuvent oblitérer dans l'es- » prit les images que la vie de collège y avait empreintes ! » Combien il devient parfois difficile que le titre précieux » de bon camarade conserve sa première et irrésistible » influence sur le cœur !

[1] Voir le *Propagateur de l'Aube* du 28 février 1847.

» Ils étaient pénétrés de ces considérations, Messieurs, » ceux de nos amis qui ont conçu le projet d'un banquet » annuel, où les anciens élèves du collège de Troyes seraient » jaloux de venir s'asseoir, pour vivre pendant au moins » une soirée de la vie que l'on a menée ensemble pendant » dix ans, pour renouveler les liens d'une fraternité qui » est le résulat de notre choix, et notre œuvre, plutôt que » l'œuvre de la nature, pour oublier un instant les soucis » de la profession que l'on a embrassée, pour retremper » son âme dans une conversation pleine de tendres sou- » venirs.

» Leur appel ne pouvait manquer d'être entendu.

» Quand on a appartenu à votre collège, où se perpé- » tuent les traditions les plus pures, sous la sauvegarde de » principes puisés au sein de la famille, à votre contrée où » la douceur des mœurs et la cordialité dans les habitudes » de la vie sont en si grand crédit, quand on a appartenu » au pays de Troyes, comme enfant ou comme homme, à » titre d'élève ou de citoyen, on ne saurait entendre parler » de fraternité, d'amitié, sans s'émouvoir et sans faire » écho ; associons-nous donc, Messieurs, et applaudissons » à la pensée de nos amis ; inaugurons avec joie le ban- » quet annuel des anciens élèves du collège de Troyes!

» Si l'expression d'un sentiment tout personnel peut » trouver grâce devant vous, en ce moment, permettez-moi » de m'énorgueillir de l'honneur que vous m'avez fait de » m'appeler au milieu de vous, de me désigner une place » où des hommes éminents[1] que je vois dans l'assemblée » auraient figuré plus dignement que moi. »

---

[1] Au nombre des convives se trouvaient M. Stourm, député de l'Aube; Gerdy, professeur à l'école de médecine; Simart, rappelant déjà notre Girardon; Gautier, membre de l'Institut; Auguste Millard, le futur représentant de 1848; Chanoine, ingénieur en chef de la navigation de la Seine; Louis Ulbach, publiciste déjà distingué, plus tard le spirituel auteur de *M. et Mme Fernel*.

On dit que le style, c'est l'homme ; ce qui précède est suffisant pour faire apprécier la valeur du guide que notre génération a eu le bonheur de posséder !

De Rouen, M. Forneron alla à Montpellier, où il ne fit pour ainsi dire que passer ; une année après, en 1848, il était nommé inspecteur de première classe de l'Académie de Reims, et le 24 décembre 1849, il était élevé au rectorat de cette même Académie.

Il était, par conséquent, parvenu à un des plus hauts grades de l'Université.

En sa qualité de recteur d'Académie, il fut ce qu'il avait été comme principal et proviseur, c'est-à-dire un administrateur hors ligne.

Quand, en 1852, il quitta Reims pour aller remplir les les mêmes fonctions à Rouen, il reçut les témoignages les plus flatteurs ; le Conseil général de la Marne émit le vœu que l'on répandît dans toutes les écoles de l'Académie son *Guide des Instituteurs*[1] ; Monseigneur l'Archevêque de Reims et Monseigneur l'Evêque de Châlons lui écrivirent pour le remercier de l'impartialité qu'il n'avait cessé d'avoir pendant la durée de son rectorat, et le remercier surtout des sages conseils donnés à ces mêmes instituteurs.

A Rouen, on le vit revenir avec une vive satisfaction ; mais, quatre mois à peine après son installation, il devait rentrer dans la vie active, l'Université ayant un nouveau service à lui demander.

Le 12 janvier 1853 il était nommé proviseur à Paris du lycée Louis-le-Grand.

Ce collège ne répondait plus à ses antécédents ; le nombre des élèves avait diminué dans une notable proportion ; grâce

---

[1] Mme Forneron n'a pu retrouver un seul exemplaire du *Guide des Instituteurs ;* il eut été curieux de le comparer aux guides distribués aujourd'hui.

à l'habile direction du nouveau proviseur, bientôt tout changea de face.

Une lettre de M. Drouyn ne Lhuis constate que le nombre des élèves du lycée, qui était de 380 quand M. Forneron en a pris la direction, était de 580 cinq années après.

Non content de diriger le grand lycée qui lui avait été confié, il fut le véritable fondateur du petit collège de Vanves, ainsi que le rappelle Monseigneur Maret, évêque de Sura, doyen de la faculté de théologie de Paris, dans le discours qu'il prononça le 5 août 1868, à la distribution des prix de ce petit collège, qui avait pris le nom de lycée du Prince Impérial.

De ce discours, nous reproduisons ce passage :

« Quand un respectable proviseur du lycée Louis-le-» Grand, M. Forneron, conçut le projet de placer dans » cette maison les plus jeunes élèves, il voulut leur procu-» rer une habitation plus saine, un air plus pur, des soins » spéciaux. M. Fortoul, alors ministre de l'instruction pu-» blique, approuva et seconda ce projet, mais il était ré-» servé au successeur du proviseur et au successeur du » ministre de développer la pensée première et de lui don-» ner toute l'extension qu'elle pouvait recevoir. »

Pendant quatre années, le dévoué proviseur remplit sa lourde tâche avec le zèle et l'ardeur qu'on lui connaissait ; mais le surcroît de fatigue qu'il s'imposait commençait à se faire sentir ; ce fut alors que la place de proviseur du lycée Bonaparte, aujourd'hui Condorcet, étant devenue vacante, il sollicita de la bienveillance du Ministre une permutation qui avait le double avantage de diminuer sa responsabilité et son travail, ce lycée n'ayant pas d'internes.

Le 21 août 1856, il est nommé proviseur du lycée Bonaparte ; quinze jours avant, il avait été promu officier de la Légion d'honneur.

M. Forneron arrivait au lycée Bonaparte avec des antécédents trop remarquables pour ne pas avoir de suite toutes les sympathies; ses qualités, du reste, n'avaient fait que grandir.

A Bonaparte, comme à Louis-le-Grand, il avait pour collaborateurs les professeurs les plus distingués et jamais il ne fut inférieur à sa haute situation.

Il consacra neuf années à ce lycée qui, de tous ceux de Paris, comptait le plus d'élèves.

Mais l'heure de la retraite ayant sonné en août 1865, celui dont l'existence avait été si bien remplie quitta le lycée Bonaparte; il avait 68 ans.

M. Forneron aurait pu formuler sa méthode d'enseignement et rappeler ses souvenirs; il aurait charmé par ses écrits, comme il avait su charmer par la parole; mais, soit trop grande modestie, soit qu'il sentit le besoin du repos, il préféra s'abstenir.

Pendant vingt années encore, il put se consacrer complètement au foyer domestique, aux douceurs de la famille; hélas! il eût dû s'éteindre avant de cesser d'être heureux.

Si Dieu lui avait accordé de longs jours, s'il lui avait permis d'assister aux premiers succès de son fils, l'avenir lui réservait de cruelles douleurs.

Dans un banquet qui lui était offert à Troyes, en 1849, par les élèves et professeurs du collège, répondant au toast qui lui était porté, il s'exprimait ainsi :

« Je dirai à mon fils, qui est aussi élève du collège de » Troyes, l'accueil que j'ai reçu, l'affection que vous m'avez » témoignée, dont je suis aussi heureux que glorieux; il » s'associera avec moi dans le sentiment du bonheur que » vous me faites éprouver, en vous retrouvant autour de » moi, et nous serons deux à nous souvenir et deux à vous » aimer. »

A cette époque, ce fils n'avait que quinze ans; il l'avait

fait grand par le cœur, grand par l'intelligence, il en avait fait un second lui-même.

Depuis, trente-quatre années se sont écoulées ; celui qui ne faisait que promettre une riche moisson, tant la semence avait bien fructifié et au-delà, avait justifié les espérances que l'on avait conçues; il était devenu un habile écrivain; ses brillants débuts présageaient à l'historien des Guise et de Philippe II d'Espagne un plus bel avenir encore, lorsqu'une affreuse maladie se déclara.

Le pauvre père, qui conservait toutes ses illusions, ne voulait rien voir; il croyait sans doute qu'un si grand malheur, celui de la perte d'un fils, devait lui être épargné, à lui qui n'avait vécu que pour le bien, ainsi qu'à cette compagne bien aimée qu'il ne tarderait pas à quitter et qu'il ne voulait pas laisser isolée.

Hélas ! le bandeau qui était sur ses yeux ne tarda pas à tomber; la déception fut affreuse; il concentra en lui-même le chagrin qu'il éprouvait ; mais le coup ayant été trop violent, malgré ses efforts pour cacher sa douleur et chercher à la surmonter, on vit chaque jour ses forces diminuer, on vit également sa belle intelligence s'affaiblir.

Enfin, sept mois après la mort de son cher Henri, il allait le rejoindre dans sa dernière demeure, laissant seule pour les pleurer celle qui, depuis plus d'une année, avait tant souffert.

Le 3 novembre 1886, à Saint-Philippe-du-Roule, l'assistance était assez nombreuse, mais quelques parents et quelques amis seulement l'accompagnèrent au cimetière du Père-Lachaise; car, lorsqu'on meurt vieux, bien des vides se sont faits autour de soi.

Du moins de jeunes enfants entouraient le cercueil du regretté proviseur, digne hommage rendu par les orphelins de l'abbé Roussel à celui qui consacra sa vie à l'instruction et à l'éducation de la jeunesse.

Sur le passage du cortège, à la vue de cette toge universitaire déposée sur le cercueil, à la vue de ces jeunes enfants, les têtes semblaient se découvrir encore avec plus de respect.

Nous n'ajouterons rien de plus. Une autre plume eut été bien plus digne de celui dont je viens de retracer la vie à larges traits ; mais j'ai cédé au désir qui m'a été exprimé ; mon cœur seul a parlé ; ce sera mon excuse si la biographie de celui que nous regrettons tous n'est pas telle qu'il la méritait.

Paris, le 5 janvier 1887.

# LE DIALECTE

EMPLOYÉ PAR

# CHRÉTIEN DE TROYES

DANS SES ŒUVRES;

## D'APRÈS DES ÉTUDES RÉCENTES

PAR

A.-S. DET

MEMBRE RÉSIDANT DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE
SOUS-BIBLIOTHÉCAIRE DE LA VILLE DE TROYES

L'accueil fait par mes collègues à mon travail sur Chrétien de Troyes et Chrétien Legouais, imprimé dans le dernier volume des Mémoires de la Société Académique, m'a encouragé à présenter cette seconde communication. L'intérêt qui s'y attache ne manquera pas non plus d'être remarqué par des esprits qui comprennent justement l'importance de tout ce qui concerne Chrétien de Troyes. Comment en serait-il autrement ici, lorsqu'on voit les savants de tous les pays faire une étude approfondie des œuvres de notre trouvère, lorsque la publication d'un nouvel article sur Chrétien met en émoi, pour ainsi dire, le monde des lettres? L'étranger n'a-t-il pas essayé de nous ravir la gloire de lui avoir donné le jour [1]? C'est à des étrangers aussi que sont dues en

[1] En Belgique, on l'a dit originaire du Hainaut. — (Van Hasselt, *Mémoire couronné.*) Ch. Potvin, *Bibliographie de Chrestien de Troyes*, Bruxelles, 1863.

grande partie les éditions partielles des œuvres de Chrétien, et, si trois poèmes[1] ont été publiés par des Français, l'Angleterre, l'Allemagne, la Hollande, la Belgique en ont édité cinq : la *Charete* a été publiée par un Hollandais, *Erec* par un Allemand, le *Chevalier au lion* par un autre allemand, *Perceval* par un Belge, *Cligès* par un troisième Allemand.

La mise au jour de ce dernier ouvrage est la cause de mon article d'aujourd'hui, et le compte rendu qu'en a donné M. Gaston Paris m'a fourni les plus précieux éléments pour la composition de mon travail[2].

*Cligès* est le premier volume de l'édition si attendue des œuvres complètes de Chrétien de Troyes. Si attendue, ai-je dit, et c'est la vérité. Dès 1831, M. Edgar Quinet, remplissant pour le Gouvernement une mission spéciale, lui signalait déjà, en particulier, l'un des poèmes de Chrétien comme une œuvre à publier dans son ensemble, « une œuvre d'artiste... qu'il y aurait sacrilège à mutiler dans un résumé[3]. »

En 1850, M. Tarbé annonçait que l'on préparait une édition complète de Chrétien de Troyes; M. H. Michelant y travaillait, et il y travailla plus de trente ans. La publication devait se faire aux frais du Gouvernement français. Mais elle n'a pas eu lieu, et M. G. Paris le regrette amèrement. Comme français, il lui est pénible de voir les œuvres complètes du plus célèbre poète français du XII^e^ siècle publiées, pour la première fois, en Allemagne, dans une édition vraiment scientifique. Pourtant, comme romaniste, il lui est

---

[1] Le *Guillaume d'Angleterre*, le *Chevalier au lion* et la *Charete*, ces deux derniers fort inférieurement, suivant M. G. Paris. — Romania, avril-juillet 1884, p. 41, en note.

[2] Romania, tome XIII (liv. d'avril-juillet 1884), page 441. — *Christian von Troyes sæmtliche Werke. I. Cliges, zum ersten Male herausgegeben von Wendelin Fœrster*. Halle, Niemeyer, 1884, in-8°.

[3] Ch. Potvin, ouvrage cité, p. 60.

impossible de ne pas se féliciter de l'événement. Il se console encore en espérant toujours « qu'un temps viendra où on ne comprendra pas en France cet étrange renoncement à une tâche qui devrait nous être aussi agréable qu'elle nous est naturellement dévolue, où la période actuelle, dans laquelle il paraît vingt fois plus de travaux sur l'ancien français à l'étranger qu'en France, sera jugée avec l'étonnement et la sévérité qu'elle mérite, et où la reconstruction scientique de notre passé linguistique et littéraire sera considérée à bon droit comme une œuvre éminemment nationale [1]. » Enfin, M. G. Paris met une remarquable bonne grâce à reconnaître combien l'on est heureux que l'une des tâches les plus importantes de la philologie française ait été entreprise par un travailleur aussi instruit, aussi actif et aussi intelligent que l'éditeur allemand des œuvres de Chrétien de Troyes, M. Fœrster. Ce savant s'y est préparé par quinze ans d'études persévérantes, et son travail laisse peu à désirer. A peine, M. G. Paris, dont l'autorité en la matière est incontestable et incontestée, formule-t-il quelques critiques au sujet du système suivi et des déductions tirées par son confrère étranger. L'essentiel, c'est qu'il admet pleinement la conclusion capitale de M. Fœrster, que je vais produire, après quelques détails qui me semblent nécessaires.

D'après le témoignage même de ses contemporains, Chrétien de Troyes écrivit en « bel françois. » Cette attestation a été répétée sous toutes sortes de formes par de nombreux écrivains postérieurs, qui en ont déduit catégoriquement ou laissé entendre que la langue dans laquelle Chrétien composa ses vers, est le dialecte usité alors dans l'Ile-de-France, c'est-à-dire, le français central, l'idiome national.

En 1877, encore, un fameux linguiste allemand, M. Gus-

[1] Romania, *loco cit.*, p. 441.

tave Lücking[1], cherchait, dans le langage de notre poète, la forme que revêtait au XII^e^ siècle le français normal ou français littéraire actuel. Il commençait par caractériser le dialecte du XII^e^ siècle, tel qu'il avait dû être, au moyen du *Chevalier au lion;* il rapprochait ensuite le résultat obtenu de ceux qu'il avait trouvés dans la confrontation des plus anciens textes de la langue d'oïl, et, comme ce rapprochement ne le conduisait pas à des résultats identiques, il en concluait qu'aucun des plus anciens textes de la langue d'oïl n'est écrit en dialecte français. Alors aussi M. G. Paris blâmait M. Lücking d'avoir négligé d'examiner précisément si de ce que Chrétien de Troyes écrivit en « bel françois, » il doive en résulter que sa langue soit justement le dialecte de l'Ile-de-France. M. G. Paris reprochait également à M. Lücking de n'avoir pas tenu suffisamment compte des dialectes postérieurs et en arrivait aux déclarations suivantes :

« Le français général moderne — qu'on doit jusqu'à preuve du contraire regarder comme le développement du dialecte de l'Ile-de-France, — offre plusieurs traits qui ne peuvent dériver de traits correspondants de la langue de Chrestien. On peut en citer qui offrent des nuances qui autorisent à révoquer en doute l'antiquité de certains autres traits qui se trouvent, il est vrai, dans le français moderne, mais qui peuvent fort bien ne pas y avoir existé dès le XII^e^ siècle. L'étalon choisi par M. Lücking est ainsi suspect linguistiquement; il l'est encore historiquement, puisque rien ne nous indique que le champenois Chrestien ait employé le dialecte de l'Ile-de-France. Nous le voyons travailler pour les comtes ou comtesses de Flandre ou de Champagne, mais nous ne trouvons nulle part dans ses œuvres

[1] Romania, 7^e^ année, 1878. — *Die ælltesten franzœsischen Mundarten.... von Gustav Lücking.* Berlin, Weidmann, 1877. (Compte rendu de M. G. Paris.)

une allusion à la Cour du roi de France. Ce n'est donc pas à lui qu'il faut s'adresser pour avoir la connaissance du *français de France* au XII^e^ siècle [1]. »

Eh bien! aujourd'hui, M. G. Paris constate avec une légitime satisfaction qu'il n'a rien à retirer de ces affirmations; elles sont pleinement corroborées et complétées par la conclusion de M. Fœrster, que j'ai annoncée tout à l'heure et que j'extrais du compte rendu de M. Gaston Paris [2].

D'après le plus ancien manuscrit d'une part (Biblioth. nat., 794), puis d'après l'étude des rimes et la comparaison des documents qu'on peut regarder comme écrits à Troyes ou aux environs au XIII^e^ siècle (on n'en a malheureusement pas du XII^e^), M. Fœrster a constitué pour son édition de *Cligès* une graphie uniforme. Grâce à cette détermination, il a dû établir, en une vingtaine de pages extrêmement serrées de toutes façons, la phonétique et la graphie probable de Chrétien, et il l'a fait à l'aide des rimes (et subsidiairement du mètre) non seulement de *Cligès*, mais de toutes les œuvres (sauf *Perceval*). La langue de Chrétien, d'après ce relevé, concorde à peu près exactement avec celle des chartes de la Champagne orientale et aussi avec celle du manuscrit indiqué. M. Fœrster en conclut que Chrétien a écrit dans son dialecte natal et n'a été que peu influencé par les formes d'autres dialectes, notamment du *francien*. C'est là un résultat général intéressant. On voit ainsi que M. Lücking avaît tort de chercher, dans le langage de ce poète, la forme que le français normal ou français littéraire actuel revêtait au XII^e^ siècle, et le « bel françois » de Chrétien est donc essentiellement du *champenois*.

---

[1] Romania, 7^e^ année, 1878, *loco cit.*

[2] Romania, tome XIII, p. 444 (Livr. d'avril-mai 1884).

MUSÉE DE TROYES

# CATALOGUE

DE LA

# COLLECTION SIGILLOGRAPHIQUE

PAR

M. LOUIS LE CLERT

MEMBRE RÉSIDANT DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE
CONSERVATEUR DE L'ARCHÉOLOGIE DU MUSÉE DE TROYES

## INTRODUCTION

**Origine de la collection sigillographique. Son importance. — Son classement.**

La collection sigillographique du Musée de Troyes s'est formée à l'aide de dons, et a été augmentée par quelques acquisitions. Elle consistait, dans le principe, en un petit nombre de sceaux-matrices, de cachets et d'empreintes. Son origine est assez récente, car le don le plus ancien remonte seulement à l'année 1847.

Il est vrai que l'étude des sceaux fut négligée dans les premières années de notre siècle ; mais lorsque la publication de savants traités de diplomatique et les remarquables travaux de M. Douet d'Arcq en eurent fait connaître l'importance, elle fut mise en honneur.

Trois de nos compatriotes s'adonnèrent ardemment à cette science nouvelle et formèrent de précieuses collections. Ils employèrent même leurs talents à faire connaître leurs richesses, et deux d'entre eux, M. l'abbé Coffinet et M. Lucien Coutant, collaborèrent à la *Revue de la Société de Sphragistique*. M. Coutant eut même l'honneur d'être le président de cette Société. Le troisième, dont le nom occupe à juste titre une place remarquable parmi ceux des savants collectionneurs, M. Julien Gréau, a tout d'un coup donné une importance réelle à la collection sigillographique du Musée, en l'enrichissant d'environ cent quatre-vingts moulages reproduisant une partie des sceaux de son cabinet. Ce don est d'autant plus précieux que les originaux de ces moulages, livrés aux hasards de l'enchère, sont dispersés de tous côtés, et que certains d'entre eux ont passé entre les mains de l'étranger.

Enfin, la collection du Musée devint à peu près ce qu'elle est aujourd'hui, lorsque M. l'abbé Coffinet, en 1882, eut légué à la Société Académique, avec d'autres objets d'une grande valeur archéologique, la riche collection de sceaux qu'il avait formée avec un zèle et un soin tout particuliers. A la suite des noms de ces principaux donateurs, nous devons encore rappeler ceux de M. Camusat de Vaugourdon, et de M. Bertherand, propriétaire du château de Chacenay.

Il n'est pas nécessaire, croyons-nous, de décrire ici les ressources que cette collection peut offrir, soit aux historiens, soit aux artistes ; nous signalerons cependant, comme étant remarquables par leur exécution et par l'intérêt local qu'ils présentent : parmi les sceaux ecclésiastiques, ceux du chapitre de Saint-Etienne de Troyes, du chapitre de Mussy, du prieuré de Notre-Dame-en-l'Isle, du prieuré de Lusigny, de Jean de Saint-Aventin, de Guy de Traînel, de Jacques Rocignot; et parmi les sceaux civils, ceux du bailliage de Marigny, de la baronnie de Dampierre, de J. Hennequin,

de Jean Bazin, de la Jurande de Troyes et des Arquebusiers de cette ville.

Jusqu'à ce jour, il n'existait aucun Catalogue de la collection du Musée. Pensant être utile à cet établissement et aux personnes qui s'occupent de l'étude des sceaux, nous avons procédé au classement de cette collection, et nous avons dressé un Catalogue descriptif des objets qu'elle renferme. Le nombre des pièces est de 850, dont 321 sont exposées dans des vitrines; les 529 autres sont placées dans des cartons rangés sous les vitrines. Chaque objet exposé porte un numéro d'ordre correspondant au numéro du Catalogue où il se trouve décrit. Il en est de même pour les moulages et empreintes renfermés dans neuf cartons, qui ont à l'extérieur un numéro d'ordre avec l'indication du nombre de pièces qu'ils contiennent.

Nous nous sommes contenté de mentionner, à la table des matières, le don de M. Bertherand, de Chacenay, composé de onze cartons renfermant des empreintes de sceaux belges et flamands.

Il nous reste maintenant à faire connaître la méthode que nous avons suivie pour le classement de cette collection, mais nous devons dire avant tout combien notre travail a été grandement facilité par la collaboration de notre collègue et ami M. l'abbé Garnier.

Partant de ce principe que, dans un musée de province, tout ce qui est local doit avoir la prééminence sur ce qui est étranger, ou du moins doit être condensé de manière à faciliter l'étude de l'histoire régionale, nous avons établi deux grandes divisions désignées par les titres de : 1° *Collection locale;* 2° *Collection générale.*

La première embrasse tout ce qui appartient à l'ancien diocèse de Troyes et au département de l'Aube. Elle renferme deux chapitres : le 1^er^ comprend les sceaux-matrices, le 2° contient les bulles et les sceaux proprement dits. Ces

deux chapitres ont des subdivisions communes : ils sont partagés en section *ecclésiastique* et en section *civile*. La section ecclésiastique comprend : le clergé séculier, le clergé régulier, les personnages ecclésiastiques originaires du diocèse, et enfin un certain nombre de sceaux ecclésiastiques, de provenance locale, qu'il sera possible de classer dans cette première division à l'aide d'identifications ultérieures.

La section des sceaux civils comprend : les grands dignitaires, les offices, les administrations, les nobles, les bourgeois, les marchands, l'époque de la Révolution, et enfin une série de sceaux et cachets de provenance locale, susceptibles d'être rattachés à cette division.

Tous ces objets sont, autant que possible, classés par ordre chronologique dans leurs diverses sections.

La collection générale est, comme la précédente, partagée en deux chapitres. Ils contiennent chacun une série spéciale aux rois de France. La série suivante renferme des sceaux de toute nature, ecclésiastiques ou civils, classés par provinces. La Champagne figure la première : après elle viennent, dans un ordre concentrique, les différentes provinces de France, puis les pays étrangers.

Les moulages appartenant à la collection générale sont disposés dans les cartons d'après une méthode semblable. Il en est de même pour les empreintes.

Partout, en procédant à ce classement, nous avons ménagé un espace vide entre les différentes divisions, de manière à pouvoir y intercaler les nouveaux dons qui seront faits au Musée, car nous comptons bien sur le zèle de nos collègues de la Société Académique et sur la générosité de nos concitoyens, pour l'accroissement de cette collection, appelée à prendre rang parmi les plus intéressantes.

Troyes, le 21 anvier 1887.

# ABRÉVIATIONS

D. — Diamètre.
E. C. — Empreinte sur cire.
M. M. — Millimètres.
M. P. — Moulage en plâtre.
O. — Original.
R. — Reproduction.
R. B. — Reproduction en bronze.
R. C. — Reproduction en cuivre.
R. C. D. — » en cuivre doré.
R. P. — » en plomb.
R. S. — » en soufre.
R. V. — » en verre.
S. — Siècle.
Voy. — Voyez.

# NOMS DES PERSONNES

**Qui ont concouru par leurs dons à la création de la collection sigillographique.**

MM. Atrisco (le duc d').
Baudouin (Alphonse).
Bertherand, de Chacenay.
Bourgoin (Léon).
Bouvier (de).
Camusat de Vaugourdon.
Chantriot.
Cœffet-Olivier.
Coffinet (l'abbé).
Collet.
Coutant (Lucien).
Crussol (de).
Dautrement.
Delaune-Guyart.
Des Etangs.
Eloi.
Finot.
Forgeot.
Garnier (l'abbé).
Garnier (Miltiade).
Gay (Etienne).
Gérost.
Gréau (Julien).
Grosdemenge.
Hanier (l'abbé).
Hoppenot (Georges).
Jautru.
Launay (de).
Le Brun-Dalbanne.
Legrand.
Lucas.
Mazurier.
Meystre (Jules).
Michelin.
Olivier.
Pajot.
Peigné-Delacour.
Perroche.
Petit.
Poupelier (le chanoine).
Rambourgt (le vicomte).
Richer (Arthur).
Roger (l'abbé).
Rongeot.
Roserot (Alphonse).
Rouvray (Madame de).
Savetiez (Charles).
Seurat.
Socard (Emile).
Souillard-Chevry.
Thévenot (Arsène).
Vachette.

# SIGILLOGRAPHIE

## I

## COLLECTION LOCALE

### CHAPITRE Ier

### SCEAUX-MATRICES ET REPRODUCTIONS

### ECCLÉSIASTIQUES

#### Ire Section. — CLERGÉ SÉCULIER

##### ÉVÊQUES DE TROYES

1. o. **François Bouthillier de Chavigny.**

Sans légende. Un cordon perlé. — Armorial : d'azur à trois fusées d'or mises en fasce. Couronne ducale.

XVIIe s. — D. 26mm/23mm. Gravé sur acier. Lourde poignée en fer.

Legs Coffinet, 1882.

2. o. **Denis-François Bouthillier de Chavigny.**

Sans légende. Un filet perlé. — Même type que le précédent. — Couronne de marquis, sous un chapeau d'évêque.

XVIIe s. — Ovale. — D. 25mm/23mm. Cuivre jaune. — Appendice pour recevoir un manche.

Legs Coffinet, 1882.

Deux évêques de Troyes ont porté le nom de Bouthillier : François, qui fut évêque de 1678 à 1697, et Denis-François, évêque de 1697 à 1718.

3. o. **Marc-Antoine de Noé** (9 avril-22 septembre 1882).

MARCUS ANTONIUS DE NOE EPISCOPUS TRECENSIS. — Capitales romaines sous une bordure guillochée. — Ecusson portant les

lettres M. A. N. enlacées, surmonté d'une mitre, d'une crosse et d'un chapeau d'évêque. Le tout soutenu de deux branches de laurier.

XIX^e s. — Ovale. — D. 40^mm/34^mm. — Appendice pour recevoir un manche. — Cuivre jaune.

Legs COFFINET, 1882.

4. o. **Jacques-Louis-David de Séguin des Hons** (1826-1843).

IAC^us LUD^us DE SEGUIN DES HONS EPISCOPUS TRECENSIS. Capitales romaines, sous une bordure guillochée. — Armorial: Trois pals sous un chef chargé d'un lion léopardé. L'écu dans un cartouche, surmonté d'une couronne de marquis accostée d'une mitre et d'une crosse, sous un chapeau d'évêque. Au bas, deux branches de laurier enlacées

XIX^e s. — Ovale. — D. 44^mm/35^mm. — Appendice pour recevoir un manche. — Cuivre jaune.

Legs COFFINET, 1882.

5. o. **Idem.**

Sans légende. — Même type que le précédent.

XIX^e s. — Ovale. — D. 24^mm/20^mm. — Appendice pour recevoir un manche.

Legs COFFINET, 1882.

6. o. **Jean-Marie Debelay** (1844-1848).

POSUI VOS UT EATIS ET FRUCTUM AFFERATIS. — Capitales romaines sur une banderolle surmontant un écu chargé d'une gerbe et placé dans un cartouche. Couronne de marquis accostée d'une crosse et d'une mitre sous un chapeau d'évêque. Au bas du sceau, deux branches de laurier enlacées.

XIX^e s. — Ovale. — D. 40^mm/36^mm. — Appendice pour recevoir un manche. — Cuivre jaune,

Legs COFFINET, 1882.

7. o. **Idem.**

Même légende. — Même type que le précédent.

XIX^e s. — Ovale. — D. 25^mm/20^mm. — Appendice pour recevoir un manche. — Cuivre jaune.

Legs COFFINET, 1882.

## OFFICIALITÉ ET OFFICIAUX. — SECRÉTARIAT DE L'ÉVÊCHÉ

8. o. **Nicolas de La Chasse,** Official de Troyes.

Sans légende. — Cachet armorié. Dans un filet perlé ; écu écartelé au 1 et 4, d'azur à une chasse (ou brosse) d.....; au 2 et 3, d'azur à deux épées en sautoir, les pointes en haut. Casque taré de face. Cimier, une aigle. Devise : SACRA TUERI, en capitales romaines.

XVIII[e] s. — Ovale. — D. 24[mm]/21[mm]. — Longue poignée en acier, creuse, hexagone et s'ouvrant à l'aide d'un ressort.

Donné à M. Coffinet par M. l'abbé Lecler, doyen d'Arcis-sur-Aube.

Legs COFFINET, 1882.

Nicolas de la Chasse figure comme Official de 1720 à 1731. (Arch. dép. de l'Aube, G. n[os] 197-1781-2219-2222-2438). — Nous avons vu aux mêmes Archives l'empreinte de ce cachet apposé sur une pièce signée à titre d'official par N. de La Chasse.

9. o. **Secrétariat de l'Évêché** sous M[gr] de Séguin des Hons (1826-1843).

ÉVÊCHÉ DE TROYES. — Capitales romaines. — Même type que le n° 5.

XIX[e] s. — D. 30[mm]. — Appendice pour recevoir un manche. — Timbre humide.

Legs COFFINET, 1882.

10. o. **Secrétariat de l'Évêché** sous M[gr] Debelay (1844-1848).

Même légende. — Même type que le n° 6.

XIX[e] s. — Ovale. — D. 31[mm]/25[mm]. — Appendice pour recevoir un manche. — Timbre humide.

Legs COFFINET, 1882.

## CHAPITRES ET CHANOINES

11. R. G. **Chapitre de Saint-Pierre de Troyes.**

Sans légende. — Armorial : une crosse en pal accostée de deux clefs adossées et de quatre fleurs de lis, deux en chef et deux en pointe. A droite de l'écu, la lettre S, à gauche la lettre P (Saint-Pierre), capitales romaines.

XVII[e] s. — En forme d'écu. — D. 30[mm]/22[mm].

Legs COFFINET, 1882.

12. o. **Jacques Rocignot,** chanoine et scelleur de l'Église de Troyes.

✠ I. ROSIGNOT. — Minuscules gothiques entre un filet et une bordure perlée. — Dans le champ : un rossignol perché sur une branche d'arbre.

XV[e] s. — D. 21[mm]. — Appendice en fer de lance percé d'un trou.

Legs COFFINET, 1882.

On peut attribuer ce petit sceau à Jacques Rocignot, chanoine et scelleur de l'église de Troyes dès 1442 (Arch. de l'Aube, G. 3576, liass.), et décédé curé de Saint-Nizier, le 14 février 1477 (Arch. de l'Aube, G. 2295, reg.). Il signait en latin *Jacobus Rocignoti* ; en français *Jacques Rocignot* (d'Arbois, Pouillé de 1407). Un de ses amis, Jean de Rochepierre, lui écrivait de Langres, le 16 août 1457, avec la suscription : *Jacobo Rosigno* (Ibid).

13. o. **Chapitre de Saint-Étienne de Troyes.**

✠ SIGILLVM CAPITVLI BI STEPHANI TRECN. — Capitales gothiques entre deux filets perlés. — Sous un édicule gothique au sommet duquel est figuré le Christ-docteur, saint Etienne reçoit des mains du comte Henri le modèle de la collégiale de Saint-Etienne. Près du comte on lit sur un phylactère : HERIC· COM· CAMPA. (*Henricus comes Campanie*). Au bas du sceau : les armes de Champagne.

XIII[e] s. — Ogival. — D. 75[mm]/50[mm]. — Anneau dans une belière au sommet du sceau. — Cuivre jaune.

Legs COFFINET, 1882.

Voy. Douet d'Arcq, n° 7348. — Société de Sphragistique, I, p. 113.

13 *bis*. R. C. D. **Idem.**

Legs COFFINET, 1882.

14. R. C. **Chapitre de Saint-Étienne de Troyes** (contre-sceau).

✠ ECCE :: VIDEO :: CELOS :: APERTOS : — Capitales gothiques entre deux filets perlés. — Au milieu d'une rosace, la lapidation de saint Etienne.

XIII[e] s. — D. 27[mm]. — Appendice de forme pyramidale (ajouté). — Cuivre jaune.

Legs COFFINET, 1882.

Voy. Douet d'Arcq, n° 7348.

14 *bis*. R. C. D. **Idem.**

Legs COFFINET, 1882.

15. o. **Chapitre de Saint-Pierre de Mussy** (Aube).

✠ SIGILLVM : CAPITVLI : DEMVXEIO : — Capitales gothiques. — Saint Pierre assis tient de la main droite un livre et de la main gauche des clefs. A ses côtés, dans le champ, la légende : S̄C̄S PETRVS (Sanctus Petrus).

XIII[e] s. — D. 41[mm]. — Belière.

Legs COFFINET, 1882.

Voy. Société de Sphragistique, II, p. 312.

## CURES, CURÉS ET PRÊTRES

16. o. **Prêtre de Saint-Flavit** (Aube).

✠ S' P̄BRI · DE · SC̄O · FLAVITO. — Capitales gothiques entre deux filets. — Fleur de lis surmontée d'un oiseau et accompagnée à sénestre d'un croissant.

XIII[e] s. — Ogival. — D. 44[mm]/25[mm]. — Bronze. — Oreillette.

ACQUISITION faite à la vente de M. Gréau, 1885 (N° du catalogue de vente, 1263).

**17.** o. **Curé de Gaye** (Marne).

✠ SIGILLVM CVRATI DE GAIA. — Capitales gothiques entre filets pointillés. — Tige d'arbuste fleuronnée, fruitée et accompagnée de deux oiseaux contournés.

XIV[e] s. — Ogival. — D. 33[mm]/20[mm]. — Cuivre jaune.

Legs COFFINET, 1882.

Gaye (Gaya, d'après Courtalon, *Top. hist.* III, p. 284), faisait partie du doyenné de Sézanne et de l'ancien diocèse de Troyes.

**18.** o. **Garnier de Celles**, prêtre.

✠ S. GARNERI · DE · CELLIS · PBRI. — Capitales gothiques entre deux filets. — Tête d'homme au milieu de deux trilobes enlacés.

XIV[e] s. — D. 20[mm]. — Bronze. — Appendice en forme de gland.

Legs COFFINET, 1882.

## II[e] SECTION. — CLERGÉ RÉGULIER

### ABBAYES, ABBÉS, ABBESSES, CHANOINES RÉGULIERS ET RELIGIEUX

**19.** o. **Jean de S[t]-Aventin**, chanoine de S[t]-Loup de Troyes.

✠ S'. IOHIS : DE : S' : AVENTINO · CAN : S' LVPI TRECEN. (Sigillum Johannis de Sancto Aventino canonici Sancti Lupi Trecensis). Capitales gothiques entre deux filets perlés. — Dextrochère tenant une tige fleuronnée terminée par une fleur de lis. Deux oiseaux contournés perchés sur les fleurons du bas de la tige becquettent des fleurs. Au-dessous de chacun d'eux, une fleur de lis et une étoile.

XIV[e] s. — Ogival. — D. 37[mm]/25[mm]. — Belière. — Bronze.

Legs COFFINET, 1882.

Jean de Saint-Aventin mourut abbé et chanoine régulier de Saint-Loup, le 2 juin 1309. (Obituaire de Saint-Loup, dans : *Docum. inédits*, II, 388).

**20.** R. C. **Abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains de Troyes.**

✠ SIGILL : CAPITVLI : SANCTE : MARIE : TRECENSIS. — Capitales gothiques entre deux filets. — Dans le champ, un pupitre sur lequel se trouve un livre ouvert portant ces mots : AVE MARIA.

XII[e] s. — Ogival. — D. 60[mm]/35[mm]. — Cuivre rouge. — Reproduction d'après un moulage de la matrice originale qui a disparu.

Legs COFFINET, 1882.

Voy. Société de Sphragistique, Janvier 1852.

**20 *bis*.** R. C. D. **Idem.**

Don de M. CANUSAT DE VAUGOURDON.

21. R. G. **Abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains de Troyes** (contre-sceau).

✠ SECRETVM CAP. (Secretum capituli). — Capitales gothiques entre deux filets. — Dextrochère tenant une plume posée en pal, les barbes en haut.

XII[e] s. — D. 23[mm].

Legs COFFINET, 1882.

22. O. **Abbesse de Notre-Dame-aux-Nonnains** (de la maison de Choiseul).

Sans légende. Armorial : écartelé, au 1 et 4 de Choiseul ; au 2 et 3 d'Aigremont ; sur le tout, un petit écu écartelé ; au 1 et 4, un plain ; au 2 et 3, un lion rampant. Ecu en losange surmonté d'une crosse abbatiale, au milieu d'entrelacs disposés en couronne. — Bordure, un filet perlé.

XVII[e] s. — D. 40[mm]. — Cuivre jaune. — Poignée en bois.

Legs COFFINET, 1882.

On peut attribuer ce sceau à l'une des deux dames de la famille de Choiseul-Praslin qui occupèrent le siège abbatial de Notre-Dame de Troyes : la première, Claudée de Choiseul, de 1617 à 1667 ; la seconde, Anne de Choiseul, de 1667 à 1680.

23. O. **Droet de Provins,** clerc de Notre-Dame-aux-Nonnains.

✠ S. DROETIS DE P̄NO · E · DNE · TRECENSIS · CLE. — (Sigillum Droetis de Pruvino ecclesie Domine Trecensis clerici). — Capitales gothiques entre deux filets perlés. — La Sainte Vierge, vue à mi-corps, tenant l'Enfant Jésus dans ses bras au-dessus d'un portail d'église accosté de deux clochetons. Au bas du sceau, personnage en prière.

XIV[e] s. — Ogival. — D. 38[mm]/22[mm]. — Bronze. — Derrière le sceau, à la partie supérieure, appendice percé d'un trou.

Legs COFFINET, 1882.

24. O. **Abbaye de Notre-Dame-des-Prés** (près Troyes, Aube).

✠ S. BE · MARIE · DE PRATIS. (Sigillum beate Marie de Pratis). — Minuscules gothiques entre deux filets. — Dextrochère tenant une crosse en pal.

XV[e] s. — D. 23[mm]. — Appendice en fer de lance percé d'un trou.

Legs COFFINET, 1882.

25. R. G. **Abbaye de Clairvaux** (Aube).

S. CONVENTVS CLAREVALLIS. — Capitales gothiques entre deux filets perlés. — La Sainte Vierge, portant l'Enfant Jésus, debout entre saint Malachie et saint Bernard, sous un édicule gothique à trois compartiments. Sur le socle, au-dessous de saint Malachie, les lettres S. M., et au-dessous de saint Bernard les lettres S. B.

XIV[e] s. — D. 55[mm].

Legs COFFINET, 1882, et don de M. FINOT, 1847.

La matrice originale et authentique de ce sceau est conservée au château de Chacenay.

26. R. C. **Bernard**, abbé de Clairvaux.

✠ SIGILLVM BERNARDI ABBATIS CLAREVALL. — Capitales gothiques; les lettres AR, AB accolées. — Abbé assis, tenant de la main droite une crosse et de la main gauche une église.

XII[e] s. — Ogival. — D. 40[mm]/30[mm].

Legs COFFINET, 1882.

Voy. Ratisbonne, t. II, p. 458. — Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 1873, p. 125-129. — Lalore : *Le Trésor de Clairvaux*, p. 142-147.

COUVENTS

27. R. G. **Le Ministre et les six Frères Trinitaires de Troyes.**

✠ S' MINIST̄ · ET · SEX · FR̄M · DOM · SCE · T̄NITATIS · TRECEN. — Capitales gothiques entre deux filets perlés. — Le Christ-docteur debout; près de lui, un ange nimbé. Le S[t] Esprit, sous la forme d'une colombe, descend sur leurs têtes.

XIV[e] s. — Ogival. — D. 43[mm]/25[mm].

Legs COFFINET, 1882.

28. O. **Le Gardien du couvent des Cordeliers de Troyes.**

SIGILL. MINUS. GARD. CONVV. TRÆCENSIS. — Capitales romaines entre deux filets, sous une bordure guillochée. — S[t] Jean debout, tenant un calice surmonté d'un dragon.

XVII[e] s. — D. 26[mm]. — Cuivre jaune. — Appendice pour recevoir un manche. (Petit sceau).

Legs COFFINET, 1882.

29. O. **Carmélites de Troyes.**

Cachet, sans légende. Ecu rond, au milieu de deux palmes, surmonté d'une couronne fleuronnée. Cimier : une main tenant une épée flamboyante. Armorial : mantelé; la pointe du mantelé terminée par une croix pattée accompagnée de trois étoiles à huit rais. Bordure du cachet guillochée.

Legs COFFINET, 1886.

Les armes des Carmélites de Troyes sont, d'après d'Hozier : de sable mantelé arrondi d'argent, la pointe de sable terminée par une croix pattée de même, accompagnée de trois étoiles à huit rais de l'un en l'autre.

PRIEURÉS ET PRIEURS

30. O. **Prieur de Notre-Dame-en-l'Ile de Troyes.**

✠ S. PORIS · PORAT · BE · MARIE · INSVLE TRESSESI · ORD · VALLIS · SCOLARVM. — Capitales gothiques entre deux filets

perlés. — La Sainte Vierge tenant l'Enfant Jésus dans ses bras, sous une arcature gothique. A droite, sainte Catherine tenant une roue et une palme ; à gauche, un évêque bénissant. Au bas du sceau, le prieur à genoux sous une voûte de feuillage.

XV[e] s. — Ogival. — D. 65[mm]/40[mm]. — Bronze. — Appendice plat, tréflé à la partie supérieure et percé d'un trou à trois lobes.

Don de M. le vicomte Amant Rambourgt, député de l'Aube, 1862.

31. o. **Confesseur de S[te] Catherine** (de la filiation de Notre-Dame-en-l'Ile?)

✠ S. C̄OFESSORIS · SCE · CATERINE. — Capitales gothiques entre deux filets. — Agneau pascal debout tourné vers la droite, ayant derrière lui une oriflamme à trois pointes dont la hampe est terminée par une croix placée en tête de la légende.

XIV[e] s. — Ogival. — D. 40[mm]/25[mm]. — Cuivre jaune. — Oreillette. — Trouvé à Pougy (Aube).

Don de M. Forgeot, instituteur à Pougy, 1878.

Le prieuré de Notre-Dame-en-l'Ile de Troyes, de l'ordre des Chanoines réguliers du Val-des-Ecoliers, eut pour fille la maison de Sainte-Catherine de Paris. Nous proposons d'attribuer ce sceau à un confesseur de cette maison.

32. o. **Prieur de Lusigny** (Aube).

✠ S' PRIORIS DE LVSIGNIACO. — Capitales gothiques entre deux filets. — Saint Martin partageant son manteau avec un pauvre. Au-dessus un croissant, au bas une étoile.

XIII[e] s. — Ogival. — D. 35[mm]/23[mm]. — Cuivre jaune. — Appendice percé d'un trou. — Trouvé à Dampierre (Aube).

Don de M. Souillard-Chevry, propriétaire à Dampierre, 1863.

33. o. **Juridiction du prieuré de S[t] Benoît** (Aube?)

JURISDICTION DU PRIEURE DE S[T] BENOIT. — Capitales romaines sous un filet. — Armorial : un griffon tenant dans ses pattes un écu chargé de vingt fleurs de lis, dont dix-neuf mises en orle et une en cœur. Le tout sur un cartouche posé devant un bâton de grand chantre, surmonté d'une couronne de marquis et d'un chapeau de protonotaire. Au-dessus du chapeau, la légende : RES NON VERBA.

XVIII[e] s. — Ovale. — D. 35[mm]/30[mm]. — Cuivre jaune. — Appendice pour recevoir un manche.

Legs Coffinet, 1882.

## III[e] Section

## ECCLÉSIASTIQUES ORIGINAIRES DU DIOCÈSE

34. o. **Guy de Trainel**, chanoine de Laon.

✠ S' GVIDONIS · D' · TRIANG'LO · CAN · LAVD. — Capitales gothiques entre deux filets, les lettres AN, AV enlacées. — Rameaux

fruités sur lesquels sont perchés deux oiseaux qui les becquettent.

XIII[e] s. — Ogival. — D. 40[mm]/24[mm]. — Oreillette.

Legs COFFINET, 1882.

Reproduit dans le travail de M. l'abbé Lalore : *Les anciens seigneurs de Traînel*, Mém. de la Société Académique de l'Aube, 1870, p. 197.

## IV[e] SECTION

## SCEAUX-MATRICES & CACHETS DE PROVENANCE LOCALE

NOTA. — *Ces sceaux et cachets ont été considérés par nous comme ayant appartenu à des personnages ecclésiastiques de l'ancien diocèse de Troyes, et rattachés à cette 1re division jusqu'à ce qu'il soit possible de les classer d'une manière certaine.*

35. O. **Simon Erminete.**

✠ S' SIMON : ERMINETE : — Capitales gothiques mélangées d'onciales entre deux filets. — Dans le champ, rameau fleuronné terminé par une fleur de lis. Sur chacune des deux feuilles du sommet se trouve posée une colombe.

XIII[e] s. — Ogival. — D. 40[mm]/22[mm]. — Bronze. — Oreillette.

Legs COFFINET, 1882.

36. O. **Guillaume**, prêtre.

✠ S. GUILLERMI ✳ PRESBITERI ✳ — Capitales gothiques entre deux filets. — Une chimère.

XIII[e] s. — Ogival. — D. 45[mm]/27[mm]. — Cuivre jaune. — Appendice plein.

Legs COFFINET, 1882.

Cette matrice lui avait été donnée par M. G. Hoppenot, en 1875.

37. R. G. **Maître Herbert Persone de Vilanis.**

✠ S. MAGRI · HERBERTI PERSONE DE VILANIS ✳ — Capitales gothiques entre deux filets perlés. — La Sainte Vierge tenant l'Enfant Jésus, à mi-corps sous une arcade gothique. Au bas, un priant.

XIII[e] s. — Ogival. — D. 35[mm]/23[mm]. — Reproduction galvanique.

La matrice originale a été trouvée entre Neuville-sur-Vanne et Aix-en-Othe.

Legs COFFINET, 1882.

*Vilanis* indiquerait-il *Vulaines* (Aube) ou *Vilaines* (Seine-et-Oise) ?

38. R. C. **Ave Maria.**

AVE · MARIA · GRA · PLENA · DNS · TECO. — Capitales gothiques entre deux filets. — La Sainte Vierge assise tenant sur ses genoux l'Enfant Jésus.

XIII[e] s. — Ogival. — D. 33[mm]/19[mm]. — Appendice pour recevoir un manche.

Legs COFFINET, 1882.

**39.** o. **Indéterminé.**

Légende effacée. Personnage nimbé, tenant d'une main un livre et de l'autre un bâton qu'il enfonce dans la gueule du dragon sur lequel il se tient debout.

XIII[e] s. — Ogival. — 36[mm]/23[mm]. — Bronze. — Oreillette.

Legs COFFINET, 1882.

**40.** o. **Frère Jean de Marigny**, de l'Ordre des Prêcheurs.

✠ S' FRIS · IOHIS · DE MARIGNIACO · ORD' · PR. — Capitales gothiques entre deux filets. — La Sainte Vierge tenant l'enfant Jésus sous une niche gothique ; près d'elle, un priant ayant une étoile au-dessus de la tête.

XIV[e] s. — Ogival. — D. 40[mm]/24[mm]. — Cuivre jaune. — Belière.

Legs COFFINET, 1882.

**41.** o. **T. Phelippe.**

✠ S' · T · PHELIPPE.— Capitales gothiques sous un filet. — Personnage debout vêtu d'une longue robe. Il tient une couronne d'épis au-dessus de la tête d'un personnage agenouillé, ayant devant lui une gerbe et tenant de la main droite un oiseau.

XIV[e] s. — D. 18[mm]. — Bronze. — Appendice quadrangulaire brisé.

Trouvé à Clairvaux (Aube).

Don de M. LUCAS, directeur de la maison centrale de Clairvaux, 1867.

**42.** o. **Jean Channe**, prêtre.

✠ S' IOHANNIS . CHANNE : PBRI. — Capitales gothiques entre deux filets perlés. — La Sainte Vierge assise sous une arcade gothique. Près d'elle est un religieux en prière ayant au-dessus de la tête une branche de vigne qui grimpe au sommet de l'arcade. Au bas du sceau, on voit un écu dont le champ est semé de croisettes recroisetées au pied fiché, et chargé de deux filets mis en sautoir.

XV[e] s. — D. 24[mm]. — Bronze. — Appendice trilobé.

Legs COFFINET, 1882.

**43.** o. **M. P. Duport.**

M P DUPORT. — Capitales gothiques sous un filet perlé. — Un pèlerin, à mi-corps, sous une arcature gothique, montre des reliques. Au-dessous, un priant accosté de deux écus chargés l'un et l'autre d'une porte de ville crénelée. Une coquille de pèlerin est placée sous chaque écu.

XV[e] s. — D. 28[mm]. — Cuivre jaune. — Belière trilobée, ajourée et terminée par un anneau.

Legs COFFINET, 1882.

**44. o. Colin Nitelle.**

✠ COLIN ✠ NITELLE ✠.— Minuscules gothiques entre deux filets perlés. — Evêque bénissant.

XV[e] s. — D. 30[mm]. — Bronze. — Appendice percé d'un trou.

Legs COFFINET, 1882.

**45. o. Saint François.**

STE FRANCISCE ORA PRO NOBIS. — Minuscules gothiques entre un filet et une bordure guillochée. — Saint François, debout, vu de face.

XV[e] s. — Ogival. — D. 45[mm]/25[mm]. — Bronze. — Appendice percé d'un trou. — Trouvé à Menois, commune de Rouilly-Saint-Loup (Aube).

Legs COFFINET, 1882.

**46. o. Indéterminé.**

✠ CRUCEM : SANCTAM : VIDENTES. P·IPAM · PACIENES IVVATE ME. (Crucem sanctam videntes, per ipsam pacientes, juvate me)· Capitales gothiques entre deux filets. — Croix pattée, accostée au 1 et 4 canton de deux .....? superposés et au 2 et 3 de deux clefs en sautoir, sur un croissant renversé.

XV[e] s. — D. 40[mm]. — Cuivre rouge. — Belière. — Trouvé à La-Motte-Tilly (Aube), chez un maréchal-ferrant.

Legs COFFINET, 1882.

**47. o. Indéterminé.**

Pas de légende. Dans une bordure guillochée, la Sainte Vierge, debout tient l'Enfant Jésus sur son bras, sous une arcade gothique. Au-dessous, entre deux branches d'olivier feuillées et fruitées, soutenu par une crosse abbatiale mise en pal, est un écusson armorié, parti : au 1[er], à cinq fleurs de lis en sautoir ; au 2[e], à trois tours 2 et 1.

XVII[e] s. — Ogival. D. 60[mm]/52[mm]. — Cuivre jaune. — Appendice trilobé percé d'un trou. — Trouvé à Mores, ancienne abbaye près Bar-sur-Seine.

Legs COFFINET, 1882.

**48. o. Indéterminé.**

Pas de légende. La Sainte Vierge debout sur un croissant, nimbée et couronnée, porte l'Enfant Jésus et une branche de lis.

XVII[e] s. — Ovale. — D. 28[mm]/22[mm]. — Cuivre jaune.

Legs COFFINET, 1882.

**49. o. Cachet armorié.**

Armorial : un chevron accompagné de trois trèfles posés 2 et 1 ; l'écu dans un cartouche à enroulements surmonté d'une couronne de fantaisie.

XVIII[e] s. — Octogone. — D. 21[mm]/20[mm]. — Tige octogone en fer creux s'ouvrant par un ressort.

Don de M. VACHETTE, à Troyes, 1886.

On peut attribuer ce cachet à la famille Feloix, de Troyes, qui portait pour armes : d'argent au chevron de gueules accompagné de trois trèfles de sinople (Voy Roserot, *Armorial*, n° 319). Ces armoiries avaient été précédemment portées par la maison de Roffay. Nous avons placé ce cachet ainsi que le suivant au nombre des sceaux religieux, parce qu'ils rappellent par leur forme celui de l'official Nicolas de la Chasse (n° 8), et que selon nous ils ont dû appartenir à des ecclésiastiques.

**50. o. Cachet double.**

Tige creuse en acier s'ouvrant à l'aide d'un ressort et portant un cachet à chaque extrémité. Sur le 1[er], qui porte dans le champ une main tenant un cœur enflammé, se trouve la légende : SUPER EMINEAT CARITAS. — Capitales romaines. — Ovale. — D. 22[mm]/20[mm]. — Sur le 2[e] se trouvent les lettres C. H. J. enlacées et surmontées d'un chérubin. — Octogone. — Mêmes dimensions que le précédent.

XVIII[e] s.

Legs COFFINET, 1882.

**51. o. Cachet armorié.**

D'or à trois tourteaux de gueules; l'écu environné d'une guirlande de fleurs et surmonté d'une couronne de marquis placée entre une mitre et une crosse.

XVIII[e] s. — Ovale. — D. 20[mm]/18[mm]. — Argent. — Appendice en forme de lyre.

Legs COFFINET, 1882.

Ce cachet pourrait bien appartenir à la famille de Miraulmont, qui, suivant Paillot (p. 639), portait : « d'or à trois tourteaux de gueules. »

## CIVILS

### ADMINISTRATIONS (SEIGNEURIALES ET ROYALES)

**52. o. Baronnie de Dampierre (Aube).**

✱ SCEAU · DE · LA · BARONIE · DE · DAMPIERRE.— Capitales romaines entre deux filets, bordure guillochée. — Armorial : un chevron accompagné de trois falots posés 2 et 1, sous un chef.

XVIII[e] s. — D. 43[mm]. — Cuivre jaune. — Appendice plat destiné à pénétrer dans un manche.

Don de M. Arsène THÉVENOT, 1872.

Ces armes sont celles de la famille de Picot de Dampierre, qui portait : d'or au chevron d'azur accompagné de trois falots de sable allumés de gueules au chef de gueules.

**53. o. Bailliage de Marigny-le-Châtel** (Aube).

BAILLAGE DE MARIGNY LE CHATEL. — Capitales romaines sous un filet. — Armorial : une bande accompagnée de trois lions couronnés. L'écu posé sur un cartouche surmonté d'une couronne de marquis. Supports : deux lions.

XVIII[e] s. — Ovale. — D. 30[mm]/25[mm]. — Cuivre jaune. — Appendice pour recevoir un manche. — Trouvé dans des fouilles à Marigny.

Don de M. Jules PERROCHE, inspecteur des contributions indirectes à Clermont-Ferrand, 1861.

Ces armes sont celles de la maison de Boullongne, qui portait : d'argent à la bande de sable accompagnée de trois lionceaux de sinople langués et onglés de gueules et couronnés d'or à l'antique. La famille de Boullongne posséda dans le cours du XVIII[e] s. les seigneuries de Marigny, Nogent, Montereau, Saint-Flavit, Prunay, Echemines, Ossey-les-Trois-Maisons, Saint-Loup-de-Buffigny, La Fosse, Cordouan, Villecerf, Marnay, etc.

## OFFICES DIVERS

**54. o. I. L. F.** (notaire?) **de Vauchassis** (Aube).

DE VAVCHARCIS. — Minuscules gothiques sous un filet pointillé. Ecu placé au milieu d'un trilobe gothique et portant en chef les lettres I. L et en pointe la lettre F.

XIV[e] s. — D. 19[mm]. — Bronze. — Appendice tréflé et ajouré surmonté d'une partie circulaire destinée à recevoir un anneau. — Trouvé à Neuville-sur-Seine, dans les vignes, près de la chapelle de Sainte-Philomène.

Don de M. l'abbé POUPELIER, chanoine titulaire de Troyes, 1886.

Nous considérons ce petit sceau comme étant celui d'un notaire du baillage de Vauchassis.

**55. o. G. de M.** (notaire?) **de Vaupoisson** (Aube).

G · DE · M · D · VOIPASSO. — Capitales gothiques entre deux filets. — Une fleur de lis.

XIV[e] s. — D. 22[mm]. — Bronze. — Appendice en fer de lance percé d'un trou. — Trouvé à Vaupoisson.

Don de M. PAJOT, de Saint-Léger-sous-Margerie, 1879.

Ce petit sceau semble être celui d'un notaire de Vaupoisson.

**56. o. Droits du Roi à Troyes** (marque en relief).

✻ DR · DV ROI · A · TROYES. — Capitales romaines. — Au centre une fleur de lis. Sur le pourtour les lettres C. S.

XVIII[e] s. — D. 38[mm]. — Fer. — Disposée pour recevoir un manche.

Legs COFFINET, 1882.

## PERSONNAGES DIVERS

### NOBLES, BOURGEOIS, MARCHANDS, ARTISANS ET AUTRES

**57. o. J. Hennequin.**

Sans légende. Dans une bordure d'oves, un écu vairé au chef chargé d'un lion léopardé. Au-dessus de l'écu, les lettres I. H.

XVI^e s. — D. 14^mm. — Cuivre jaune.

Legs COFFINET, 1882.

La famille Hennequin portait pour armes : Vairé d'or et d'azur, au chef de gueules chargé d'un lion léopardé d'argent. Trop de membres de cette famille ont porté le prénom de Jean ou de celui Jacques pour que nous puissions attribuer à l'un d'eux ce signet.

**58. o. Maître Jean Bazin.**

SCEL : DE : MAISTRE : IEHAN : BAZIN : — Minuscules gothiques. Ecu écartelé au 1 et 4, à trois couronnes posées 2 en chef et 1 en pointe ; au 2 et 3, à l'oiseau posé sur une terrasse accompagné de trois étoiles posées 2 et 1.

XVII^e s. — D. 28^mm. — Cuivre jaune. — Appendice à charnière percé d'un trou.

Legs COFFINET, 1882.

**59. o. Famille de La Rochefoucaud.**

Cachet armorié : quatre fasces d'azur sur champ d'argent chargées de trois chevrons de gueules brochant sur le tout. Ecu ovale, entouré des cordons de l'ordre de Saint-Michel et de l'ordre du Saint-Esprit, et surmonté d'une couronne ducale cimée d'une sirène ; le tout sur un manteau d'hermines.

XVIII^e s. — Ovale. — D. 25^mm/21^mm. — Cuivre. — Appendice pour recevoir un manche.

Legs COFFINET, 1882.

La maison de La Rochefoucaud a possédé dans l'Aube la châtellenie de Vendeuvre par suite d'alliance avec la famille d'Amboise, dans le cours du XVI^e siècle, et Villemor, Saint-Liébaut, Thuisy, Chennegy, Dierrey-Saint-Pierre, Dierrey-Saint-Julien, Moirey, Paisy, Vaujuraine, Château-Hutton, Pâlis et Villemoiron dans le XVIII^e siècle.

**60. o. De Turin.**

Cachet armorié : De gueules à trois étoiles de..... placées en fasce au chef de l'écu. Couronne de marquis. Tenans, deux lions.

XVIII^e s. — Ovale. — D. 21^mm/18^mm. — Acier. — Appendice pour recevoir un manche.

Legs COFFINET, 1882.

Anne de Turin, mariée en premières noces à M. Alexandre de Piédefer, marquis de Saint-Mards-en-Othe (Aube), épousa en deuxième noces Symon de Francesqui. Elle fut dame de Montgueux (Aube), qu'elle avait acquis de M. de La Ferté.

61. o. **Jacques Lavocat-Vivien.**

IAC · LAVOCAT-VIVIEN.— Majuscules romaines en relief. Au centre, une étoile à 8 rais entourée du mot Troyes.

XIX^e s. — D. 32^mm. — Cuivre jaune. — Marque en relief.

Legs COFFINET, 1882.

INSTITUTIONS, ÉTABLISSEMENTS, ASSOCIATIONS

62. o. **Impositions de Troyes pour les fortifications.**

IPOSICION · DE · TROYS : FOR' :. — Capitales gothiques entre un filet simple et un filet perlé. — Le champ du sceau divisé en quatre par deux filets disposés en croix. Dans chacun des deux quartiers opposés se trouve une fleur de lis, dans chacun des deux autres, une tête en profil ceinte d'un bandeau et accostée de deux étoiles.

XV^e s. — D. 24^mm. — Bronze. — Appendice trilobé percé d'un trou.

Don de M. COFFINET, 1859.

Voy. Mémoires de la Société Académique de l'Aube. t. IX, 2^e série, p. 35.

63. o. **Hôpital militaire de Troyes.**

Capitales romaines. Bordure perlée. — La légende est placée au milieu du champ entre deux branches de chêne.

XVIII^e s. — Ovale. — D. 30^mm/27^mm. — Cuivre jaune.

Don de M. Lucien COUTANT, 1863.

64. o. **Arquebusiers de Troyes.**

Sans légende. Ecu aux armes de France surmonté d'une couronne perlée. Supports, deux arquebuses et deux drapeaux placés en sautoir, ces derniers portant dans leurs champs un soleil. Le tout est entouré d'une branche de laurier et d'une palme soutenant une giberne sur laquelle sont les lettres L. L. enlacées, chiffre du Roi.

XVII^e s. — Ovale. — D. 23^mm/20^mm. — Cuivre jaune. — Appendice pour recevoir un manche.

Don de M. ELOI, de Saint-Germain-en-Laye, 1863.

65. o. **Jurande de Troyes.**

COMMERCE DE LA JURANDE DE TROYES. — Capitales romaines sous un filet perlé. — Armes de Champagne au chef chargé de trois fleurs de lis, dans un cartouche surmonté d'une couronne étoilée.

XVIII^e s. — D. 30^mm/25. — Cuivre jaune. — Appendice pour recevoir un manche.

Legs COFFINET, 1882.

## ÉPOQUE DE LA RÉVOLUTION

**66. o. Département de l'Aube.**

REPUBLIQUE FRANÇAISE · DEPARTEMENT DE L'AUBE. — Capitales romaines sous une bordure guillochée. — Type de la Liberté.

XVIII[e] s. — Ovale. — D. 30[mm]/25[mm]. — Cuivre jaune. — Appendice pour recevoir un manche.

Don de M. Camusat de Vaugourdon, 1855.

**67. o. District de Troyes.**

PREMIERE SECTION DITE DE GUILLAUME TELL. DISTRICT DE TROYES · COMITE DE SURVEILLANCE. — Capitales romaines sous une bordure guillochée. — Type de la Liberté.

XVIII[e] s. — Ovale. — D. 30[mm]/25[mm]. — Cuivre jaune. — Appendice pour recevoir un manche.

Don de M. Camusat de Vaugourdon, 1855.

**68. o. Canton de Troyes.**

CANTON DE TROYES. Sur le socle: HUMANITÉ. — Capitales romaines.— Type de la Liberté.

XVIII[e] s. — Ovale. — D. 38[mm]/32[mm]. — Cuivre jaune. — Appendice pour recevoir un manche. — Timbre en relief.

Don de M. Camusat de Vaugourdon, 1855.

**69. o. Conseil de révision.**

18[e] DIVISION MILITAIRE. LOI DU 18 VENDRE AN 6. — Au bas, en exergue: CONSEIL DE REVISION. — Capitales romaines sous une bordure guillochée. — Dans le champ, femme debout tenant de la main droite une balance et s'appuyant de l'autre main sur un faisceau de licteur.

XVIII[e] s. — Ovale. — D. 30[mm]/26[mm]. — Cuivre jaune.

Don de M. Rivière à M. Coffinet.

Legs Coffinet, 1882.

**70. o. Municipalité de Chavanges** (Aube).

Capitales romaines sous un filet perlé. Au milieu du champ, la légende: REPUBLIQUE FRANÇAISE, placée au-dessus de deux branches de laurier et surmontée d'une autre branche de laurier disposée en couronne.

XVIII[e] s. — D. 27[mm]/22[mm]. — Cuivre jaune. — Appendice pour recevoir un manche.

Don de M. Charles Savetiez, de Dampierre de l'Aube, 1886.

**71. o. Amis de la Constitution de Bar-sur-Seine** (Aube).

SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA CONST[on] DE BAR-SUR-SEINE. —

Capitales romaines. — Au milieu du champ, une épée surmontée du bonnet phrygien et entourée d'une couronne de laurier. Autour de cette couronne, à l'intérieur, on lit : LA SOUTENIR EST NOTRE VŒU.

XVIII[e] s. — Ovale. — D. 38[mm]/35[mm]. — Timbre en relief, gravé sur buis.

Legs COFFINET, 1882.

### FRANC-MAÇONNERIE

**72.** o. **Franc-maçonnerie de Troyes.**

SIG · MAG · COET · INIT · PROVINC · GAL · AD · POST · TROIES. (Sigillum magnum cœtus initiatorum provinciæ Galliæ ad postes, Troies). — Capitales romaines sur une banderolle placée au sommet du sceau. Au-dessous, écu à la croix chargée en cœur d'un autre écu portant l'aigle impériale et surmonté d'un triangle dans une gloire. Autour de l'écu principal est un collier portant des plaques sur lesquelles se trouvent les lettres N. E. (Napoléon empereur). Au bas du collier pend une croix à huit pointes chargée d'une autre croix semblable. Le tout placé sur un manteau d'hermines surmonté d'une couronne fermée.

XIX[e] s. — Ogival. — D. 78[mm]/39[mm]. — Cuivre jaune.

Legs COFFINET, 1882.

## SCEAUX-MATRICES & CACHETS DE PROVENANCE LOCALE

NOTA. — *Ces sceaux et cachets ont été considérés par nous comme ayant appartenu à des personnages de l'ancien diocèse de Troyes, et rattachés à cette 1re division jusqu'à ce qu'il soit possible de les classer d'une manière certaine.*

**73.** o. **Anneau sigillaire** (époque romaine).

Cette bague porte enchâssée dans un chaton de 30[mm] de diamètre une monnaie moyen bronze dont la légende est : D. N. CONSTANTIUS P. F. AUG. (Dominus noster Constantius pius, felix, Augustus). Buste diadémé à droite avec le paludament. — D. à l'intérieur de la bague, 21[mm].

Acquisition (vente L. Coutant), 1874.

**74.** o. **Bertin.**

✚ SIGILLUM BERTIN. — Capitales gothiques. — Une bécasse passant.

XIV[e] s. — D. 18[mm]. — Bronze. — Poignée représentant un singe accroupi et revêtu d'un manteau court avec capuchon. — Trouvé à Bernon (Aube).

Don de M. Léon BOURGOIN, propriétaire à Bernon, 1882.

**75.** o. **Messire Pierre de Saint-Hylaire,** chevalier.

✠ S' DNI · PETRI · DE : SCO HYLA · MILIT. (Sigillum domini Petri de Sancto Hylario militis). — Ecu portant un lion rampant sous un filet mis en bande.

XIV^e^ s. — D. 27^mm^. — Cuivre jaune. — Appendice rond percé d'un trou. — Trouvé à Rilly-Sainte-Syre (Aube).

Acquisition, 1886.

En 1363, Gauthier de Saint-Hylaire, seigneur de Balignicourt, possédait le fief du Mottey à Marcilly-le-Hayer, par suite de son mariage avec d^lle^ Jeanne d'Annoy. Pierre de Saint-Hylaire appartenait peut-être à la même famille.

**76.** o. **G. du Codrey,** écuyer.

✱ G. DU CODREY ESCUER. — Majuscules gothiques. Sur un champ strié, écu armorié portant une tige de coudrier accompagnée en chef, à dextre, d'un oiseau becquetant le coudrier, et à sénestre, d'une fleur de lis.

XIV^e^ s. — D. 18^mm^. — Cuivre jaune. — Tige conique renflée et percée dans son milieu, terminée par un contre-sceau de D. 18^mm^ portant une fleur de lis fleuronnée. — Trouvée à Bucey-en-Othe (Aube).

Don de M. l'abbé Garnier, 1886.

Dès l'année 1200, une famille de Codrelo possédait des biens à la Chapelle-sur-Oreuse, dans le Sénonais, région assez rapprochée de Bucey-en-Othe. Voy. — Quantin, Cartul. de l'Yonne, II, p. 514.

**77.** o. **M. Jean de Lemote.**

✠ S'. M. IEHAN · DE LEMOTE. — Capitales gothiques entre deux filets. — Armorial : Fascé de six pièces. — Trouvé à Aulnay (Aube).

XIV^e^ s. — D. 21^mm^. — Bronze. — Appendice tréflé.

Legs Coffinet, 1882.

**78.** o. **Henri Giaut.**

S' HANRI · GIAVT. — Capitales gothiques entre deux filets. — Ecu portant une comète à 12 rayons.

XIV^e^ s. — D. 20^mm^. — Bronze. — Appendice en fer de lance percé d'un trou en forme de trèfle.

Legs Coffinet, 1882.

**79.** o. **L. Lobaul.**

✠ S' L. LOBAUL. — Capitales gothiques entre deux filets. — Ecu portant une porte de ville accostée de deux tours, à la crosse mise en pal brochant sur le tout.

XIV^e^ s. — D. 18^mm^. — Cuivre jaune. — Appendice terminé par un anneau.

Legs Coffinet, 1882.

80. o. **P. Champaigne.**

✠ CHAMPAIGNE. — Capitales gothiques entre deux filets perlés. — Ecu portant la lettre P, surmontée de trois étoiles mises en fasce.

XIV^e^ s. — D. 22^mm^. — Bronze. — Appendice en fer de lance percé d'un trou. — Trouvé à Troyes et donné, en 1875, à M. Coffinet, par M. le prince de Lucinge.

Legs COFFINET, 1882.

En 1386-1387, messire Pierre de Champeigne écrit un organier pour l'église de Troyes (Arch. départ. de l'Aube, G. 1559). Le sceau que nous venons de décrire appartenait-il à ce personnage ?

81. o. **J. de La Marche.**

S' I · DE LA MARCHE. — Capitales gothiques, entre deux filets. — Dans le champ, la lettre I surmontée d'une tête de lion accostée de deux étoiles.

XIV^e^ s. — D. 19^mm^. — Bronze. — Appendice en fer de lance percé d'un trou.

Legs COFFINET, 1882.

82. o. **S. Le Bourgoin.**

LE ✳ BOVRGOIN. — Capitales gothiques entre filets. — Dans le champ, la lettre S.

XIV^e^ s. — D. 22^mm^. — Bronze. — Appendice tréflé percé d'un trou.

Legs COFFINET, 1882.

83. o. **D.**

Dans une rosace, la lettre gothique D.

XIV^e^ s. — D. 19^mm^. — Cuivre jaune. — Appendice tréflé, ajouré.

Legs COFFINET, 1882.

84. o. **Philippe Le Blanc.**

Minuscules gothiques entre un filet et une bordure guillochée. — Ecu penché; au lion rampant chargé d'un filet mis en fasce. Au-dessus de l'écu est un heaume cimé de deux ailes étendues.

XV^e^ s. — D. 23^mm^. — Cuivre jaune. — Appendice à charnière percé d'un trou.

Legs COFFINET, 1882.

85. o. **Henri Robert.**

HENRE ROBERT. — Minuscules gothiques entre deux filets. — Armorial écartelé; au 1 et 4 une gerbe; au 2 et 3 deux chevrons superposés. Ecu penché, surmonté d'un heaume posé de profil, cimé d'une couronne de roses et accompagné de lambrequins.

XV^e^ s. — D. 22^mm^. — Bronze. — Appendice tréflé. — Trouvé à Saint-Aventin-les-Verrières (Aube).

Don de M. LEGRAND.

**86.** o. **De Tarnavot.**

✠ S : DE TARNAVOT. — Minuscules gothiques entre deux filets perlés. — Ecu portant un oiseau essorant en profil, accompagné de trois roses, une en chef, deux sur les côtés.

XV[e] s. — D. 19[mm]. — Cuivre jaune. — Appendice trilobé. — Donné à M. Coffinet par M. G. Hoppenot, en 1875.

Legs Coffinet, 1882.

**87.** o. **Robert Ancelot.**

✚ ROB' ACELOT. — Capitales gothiques. — Une fleur de lis.

XV[e] s. — D. 19[mm]. — Bronze. — Appendice hexagone, brisé. — Trouvé dans les travaux de la maison Lesmaret, rue de Clamart, à Troyes.

Don de M. Arthur Riché, 1885.

**88.** o. **I. Parisaut.**

✚ PARI ✳ SAUT. — Minuscules gothiques entre deux filets. — Dans le champ, la lettre I accostée de deux étoiles.

XV[e] s. — D. 22[mm]. — Cuivre jaune. — Appendice en fer de lance percé d'un trou.

Legs Coffinet, 1882.

**89.** o. **I. M. Art.**

✚ M (fleuron) ART (fleuron). — Minuscules gothiques entre deux filets. — Dans le champ, la lettre I accostée de deux losanges.

XVI[e] s. — D. 22[mm]. — Cuivre jaune. — Appendice en fer de lance percé d'un trou.

Don de M. Emile Socard, 1871.

**90.** o. **Fransause.**

✚ S. FRANSAVSE. — Capitales gothiques entre filets. — La lettre F gothique ornée, retournée, entre deux étoiles et sous une couronne fleurdelisée.

XVI[e] s. — D. 18[mm]. — Bronze. — Appendice quadrilobé.

Legs Coffinet, 1882.

**91.** o. Marque.

Dans le champ, animal fantastique, salamandre ou griffon, environné de perles posées trois et trois.

Moyen Age. — Carrée. — D. 22[mm]. — Cuivre rouge. — Poignée octogone.

Don de M. Camusat de Vaugourdon, 1855.

**92.** o. **I. Cavolleau.**

I. CAVOLLEAU. — Capitales romaines, bordure guillochée. — Ecu chargé d'un entrelacs environnant les lettres I. C.

XVI[e] s. — D. 18[mm]. — Cuivre jaune. — Appendice plat percé d'un trou.

Legs Coffinet, 1882.

**93.** o. **Bague aux initiales I. B.**

Armoriée : dextrochère hissant de la pointe et tenant une plume. Couronne de roses mise en bordure. L'écu surmonté d'une fleur de lis accostée des lettres I. B, capitales romaines.

XVII[e] s. — Ovale. — D. 15[mm]/12[mm]. — Cuivre jaune. — Trouvée sur l'emplacement de la gare actuelle du chemin de fer (petite vitesse) nommé jadis Le Ravelin.

Don de M. Jules Meystre, 1885.

**94.** o. Cachet.

Armorial : d'or à la bande d..... accompagnée de deux marteaux. Casque taré de face. Cimier, un homme tenant un marteau à chaque main.

XVII[e] s.— Ovale. — D. 24[mm]/21[mm]. — Acier. — Tige octogone arrondie au sommet et faisant corps avec le cachet.

Legs Coffinet, 1882.

**95.** o. Cachet.

Armorial : un chevron accompagné en chef de deux étoiles et, en pointe, d'un tronc d'arbre. Casque taré de face avec lambrequins.

XVII[e] s. — Ovale. — D. 19[mm]/16[mm]. — Argent. — Appendice pour recevoir un manche.

Legs Coffinet, 1882.

**96.** o. Cachet.

Armorial : un chevron accompagné en chef de deux étoiles et, en pointe, d'un soleil. L'écu entre deux palmes, surmonté d'une couronne de comte.

XVIII[e] s. — Ovale. — D. 18[mm]/16[mm]. — Cuivre jaune. — Appendice percé d'un trou.

Legs Coffinet, 1882.

**97.** o. Cachet.

Armorial : un lion d..... sur champ d'azur. L'écu entouré de lambrequins. Cimier : deux feuilles de fougère au milieu desquelles est un dextrochère armé d'une badelaire. Dans le champ, les lettres majuscules romaines Y. S.

XVIII[e] s. — Ovale. — D. 23[mm]/20[mm]. — Cuivre rouge. — Appendice en forme de lyre percé d'un trou.

Don de M. Jules Meystre, 1885.

**98.** o. **Cachet aux initiales L, L, X.**

Dans le champ les lettres L, L, X, enlacées entre deux palmes disposées en couronne, sous une couronne de marquis.

XVIII[e] s. — Ovale. — D. 20[mm]/17[mm]. — Cuivre jaune. — Appendice en forme de lyre percé d'un trou au sommet. — Trouvé à Pougy (Aube).

Don de M. Forgeot, 1878.

99. o. Cachet.

Couronne de marquis cimée d'un lion hissant.

XVIII[e] s. — Ovale. — D, 18[mm]/15[mm]. — Verre. — Monture de cuivre en forme de lyre. — Selon M. Coffinet, auquel ce cachet a été donné par les dames Carmélites de Troyes, il aurait appartenu à la sœur Elisabeth de Jésus, née Vignier, religieuse Carmélite de Troyes, fille de Jacques Vignier, chevalier, marquis de Riceys et de Saint-Lyébault, et de Marie de Mesgrigny, fondateurs du couvent des Carmélites de Troyes. Elle avait fait profession à 17 ans. Elle gouverna la communauté pendant plusieurs années, et mourut, âgée de 79 ans, le 7 décembre 1698.

Legs COFFINET, 1882.

100. o. Cachet avec initiales J. B.

Les lettres J. B. enlacées.

XVIII[e] s. — Ovale. — 17[mm]/14[mm]. — Cristal. — Monture en cuivre jaune, ouvragée.

Legs COFFINET, 1882.

101. o. Cachet.

Armorial : d'azur à une croix tréflée d..... L'écu placé dans un cartouche à volutes surmonté d'une couronne de comte.

XVIII[e] s. — Ovale. — D, 20[mm]/18[mm]. — Bronze.

Legs COFFINET, 1882.

On pourrait attribuer ce cachet à un membre de la famille de Mucie qui, suivant Petitot (*Le Parlement de Bourgogne*, p. 229), portait « d'azur à la croix tréflée d'or. » — Au commencement de notre siècle, Henri Reymond, évêque de Langres, portait : d'azur à la croix tréflée d'argent (Voy. Daguin, *Les Evêques de Langres*, p. 179-180).

102. o. Cachet à trois faces.

Sur la première face : les lettres M, D, A, C, enlacées au milieu d'un écu ovale surmonté d'une couronne de marquis. — Sur la seconde : une licorne issante. — Sur la troisième : un écu, à l'agneau pascal accompagné de deux étoiles. Casque taré de face, avec ses lambrequins, cimé d'un agneau pascal à mi-corps.

XVIII[e] s. — D. 15[mm]/13[mm]. — Appendice en forme de lyre.

Don de M. JAUTRU.

103. o. Cachet à quatre faces.

Triangulaire tournant dans une monture terminée par un autre cachet. Sur la première face de la partie triangulaire, un amour debout tient un cœur enflammé ; à ses pieds sont une lyre, une harpe et une corne d'abondance. — Légende, TOUT QUITTER POUR LUY. — Sur la seconde : écu ovale portant un soleil sur deux cœurs enflammés. Couronne de marquis. Supports : deux levrettes. — Sur le troisième : écu dans un cartouche surmonté d'une corbeille de fleurs. Dans le champ de l'écu : les lettres F, B, enlacées. — D. 15[mm]. — Sur le quatrième cachet, au sommet de la monture : Ecu parti ; au 1[er]

parti : coupé ; 1° une hure de sanglier ; 2° un soleil. Au 2e parti : un soleil au-dessus d'un arbre. Supports : deux lions.

XVIIIe s. — D. 18mm. — Acier.

Don de M. COLLET.

**104.** o. **Affaires du Roi.**

AFFAIRES · DV · ROI. — Capitales romaines sous un filet. — Ecu aux armes de France entouré des colliers des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit.

XVIIIe s. — Ovale. — D. 24mm/21mm. — Cuivre doré. — Curieux manche plein à parties réticulées avec feuillages et raisins, le tout doré sur fond d'argent pointillé.

Don de M. CAMUSAT DE VAUGOURDON, 1855.

**105.** o. **Sous-Inspecteur des subsistances militaires.**

SUBSISTANCES MILITAIRES. — Capitales romaines sous un filet. — Type de la Liberté. Sur le socle du piédestal : SOUS-INSPECTEUR.

XVIIIe s. — Ovale. — D. 30mm/24mm. — Cuivre jaune. — Appendice pour recevoir un manche.

Legs COFFINET, 1882.

**106.** o. Cachet aux initiales **A. C.**

Double face. Sur l'une, écu strié chargé des lettres A, C, enlacées, et surmonté d'un casque sous une étoile. Le tout appuyé sur un trophée composé de canons, de flèches, de sabres, de fusils, de tambours, de trompettes, de boulets et de tiges de lauriers. — Sur l'autre face, écu plein autour duquel on lit : DROITS REUNIS. — Capitales romaines (gravure inachevée).

XIXe s. — Ovale. — D. 42mm/34mm. — Cuivre jaune.

Legs COFFINET, 1882.

**107.** o. Timbre commercial (en relief).

L'Industrie tenant d'une main un brevet, de l'autre une corne d'abondance ; à ses pieds, une ancre et des ballots.

XIXe s. — Octogone. — D. 43mm/35mm. — Cuivre jaune. — Appendice pour recevoir un manche.

Don de M. CAMUSAT DE VAUGOURDON, 1885.

**108.** o. Timbre commercial (en relief).

Caducée surmonté du pétase de Mercure, entre une branche de chêne et une branche d'olivier.

XIXe s. — Hexagone. — D. 30mm. — Cuivre jaune. — Appendice pour recevoir un manche.

Don de M. CAMUSAT DE VAUGOURDON, 1885.

CHAPITRE II

# BULLES, SCEAUX ET REPRODUCTIONS

## ECCLÉSIASTIQUES

### Ire Section. — CLERGÉ SÉCULIER

#### BULLES

109. o. Bulle du pape **Urbain IV** (1261-1265).

Appendue à une charte en faveur du monastère de Toussaints, en l'Ile-Catalaunique, portant la date du 4 avril, troisième année du pontificat. — Lacs de soie jaune et rouge.

Legs Coffinet, 1882.

Voy. Douet d'Arcq, no 6050.

109 *bis*. o. Bulle du même pape (semblable).

Don de M. le comte de Launay, propriétaire à Courcelles, 1865.

#### ÉVÊQUES DE TROYES

110. o. **Henri de Carinthie** (1146-1168).

SIGILL' ⁝ HENRICI TRECENSIS EPIS. — Capitales gothiques. — Evêque debout, bénissant.

XIIe s. — Ogival en cuvette. — D. 65mm/33mm. — Cire brune.

Legs Coffinet, 1882.

Voy. Douet d'Arcq, no 6911.

111. o. **Garnier de Trainel** (1193-1206).

✠ SIGILLUM GARNERI EPISCOPI TRECENSIS. — Capitales gothiques entre deux filets perlés. — Evêque debout, bénissant.

XIIe s. — Ogival en cuvette. — D. 75mm/50mm.— Cire verte. — Fragments de lacs de soie rouge.

Legs Coffinet, 1882.

Voy. Douet d'Arcq, no 6913.

112. o. **Hervé** (1206-1223).

✠ SIGILLUM · HERVEI EPISCOPI · TRECENSIS. — Capitales gothiques entre deux filets perlés. — Evêque debout, bénissant.

XIII[e] s. — Ogival en cuvette. — D. 75[mm]/46[mm]. — Cire rouge.

*Contre-Sceau.* — ✠ SECRETVM HERVEI. — Capitales gothiques entre deux cordons perlés. — Une main bénissant. — D. 25[mm].

Legs Coffinet, 1882.

Voy. Douet d'Arcq, 6914.

113. r. s. **Guichard** (1298-1313).

La légende manque, on ne lit que .....TRE. Fragment de sceau sur lequel on voit un évêque bénissant.

Don de M. Lucien Coutant, 1854.

114. m. p. **René de Breslay?** (1604-1641). (Attribué à).

Sans légende. — Armorial: un lion couronné soutenant de la patte droite un croissant placé au canton dextre du chef de l'écu. — Couronne de comte.

XVI[e] s. — Ogival. — D. 24[mm]/15[mm].

Don de M. Gréau, 1867.

René de Breslay, évêque de Troyes, portait pour armes: d'argent au lion de gueules, cantonné à dextre d'un croissant d'azur.

115. o. **Denis-François Bouthillier de Chavigny** (1697-1718).

FRANCISCUS · BOUTHILLIER · EPUS · TRECENSIS. — Capitales romaines sous une bordure guillochée. — Armorial: trois fusées mises en fasce. Ecu placé sur un cartouche. Couronne de comte surmontée d'une mitre et d'une crosse, sous un chapeau d'évêque orné de ses cordons.

XVIII[e] s. — Ovale. — D. 32[mm]/28[mm]. — Plaqué sur une pièce datée du 21 mai 1714, et relatant l'admission à la tonsure de Nicolas-Henri Camusat, fils de noble homme Pierre Camusat, conseiller du Roi au bailliage de Troyes, et de dame Madeleine Bouthillier, sa femme, de la paroisse Saint-Jean de Troyes. Signature de l'évêque.

Don de Madame de Rouvray, 1886.

Voy. Sceau-matrice n° 2.

116. o. Signet du même.

Sans légende. Mêmes armes; même disposition.

XVIII[e] s. — Ovale. — D. 21[mm]/20[mm]. — Plaqué sur cire rouge, au bas d'un certificat de bon travail et de bonne conduite délivré à Nicolas-Henri Camusat, qui faisait alors partie de la classe de rhétorique du collège de Troyes. Signature de l'Evêque. 5 février 1712.

Don de Madame de Rouvray, 1886.

117. o. **Jacques-Bénigne Bossuet** (1718-1742).

✠ IACOBUS BENIGNUS BOSSUET EPISCOPUS TRECENSIS. — Capitales romaines sous une bordure goderonnée. Armorial : trois roues posées 2 et 1. Ecu ovale placé sur un cartouche surmonté d'une couronne flanquée d'une mitre et d'une crosse. Chapeau d'évêque orné de ses cordons.

XVIII[e] s. — Ovale. — D. 40[mm]/36[mm]. — Sceau plaqué sur papier au bas d'une pièce datée du 15 avril 1724, portant admission de Louis-Claude Camusat aux ordres mineurs. Signature de l'évêque.

Don de Madame DE ROUVRAY, 1886.

J. B. Bossuet, neveu du grand Bossuet, portait pour armes : d'azur à trois roues d'or.

Voy. Roserot, *Armorial du département de l'Aube*, n° 110.

117 *bis*. o. Sceau semblable.

Au bas d'une pièce datée du 27 mars 1725, et portant nomination de Louis-Claude Camusat au titre de chapelain de la chapelle de Saint-Jacques-le-Majeur en l'église de Troyes.

Don de Madame DE ROUVRAY, 1886.

118. o. **Claude-Mathias-Joseph de Barral** (1761-1791).

CLAUDIUS * MATHIAS * JOSEPHUS * DE BARRAL * EPISCOPUS * TRECENSIS *. — Capitales romaines sous une bordure guillochée. Ecu en forme de gland renversé aux armes de l'évêque : de gueules à trois bandes d'argent; au chef aussi d'argent chargé de trois cloches d'azur, bataillées d'or, posé sur un cartouche et surmonté des attributs épiscopaux.

XVIII[e] s. — Ovale. — D. 46[mm]/42[mm]. — Plaqué sur papier au bas d'un certificat daté du 6 mai 1790.

Don de M. DE BOUVIER, 1886.

## CHAPITRES ET CHANOINES

119. o. **Chapitre de Saint-Étienne de Troyes.**

Empreinte de la matrice n° 13. — Cire rouge.

XIII[e] s. — Pendant par double queue de parchemin.

Legs COFFINET, 1882.

119 *bis*. E. C. **Chapitre royal de Saint-Etienne de Troyes.**

✚ SIGILL. CAP. REG. ECCLE. S[T] STEPHANI TRECENSIS. — Capitales romaines sous une bordure guillochée. — Ecu ovale aux armes de Champagne, sur un cartouche surmonté d'une couronne de comte.

XVIII[e] s. — D. 34[mm].

Don de M. GROSDEMENGE, 1887.

ARCHIDIACRES ET DOYENS

**120.** o. **Guillaume de Bormont**, archidiacre de Bar-sur-Aube.

✠ S. G. DE BORMT ARCHID. BARREN. — Capitales gothiques entre deux filets. — Dans le champ, deux bars en pal, amorcés de tête en queue. Au sommet du sceau, une étoile; au bas, un croissant.

XIII[e] s. — Ogival. — D. 45[mm]/27[mm]. Cire verte.

Legs COFFINET, 1882.

Voy. Société de Sphragistique, II, p. 275.— D'Arbois de Jubainville : *Histoire de Bar-sur-Aube*, p. 45.

**121.** o. **Aymer**, doyen de la Chrétienté de Bar-sur-Aube.

✠ S..... BARI · SVP · ALBAM. — Capitales gothiques entre filets. — Un bar mis en pal accosté de deux tiges contournées, feuillées et fleuronnées, surmontées chacune d'un oiseau.

XIII[e] s. — Ogival. — D. 50[mm]/32[mm]. — Cire brune.

*Contre-Sceau.* — ✠ CONTRA · S' · DEC · BARRI. (Contra sigillum decani Barri). — Un oiseau perché sur un rameau.— D. 15[mm].

Legs COFFINET, 1882.

Voy. Société de Sphragistique, II, p. 269. — M. Lucien Coutant attribue à tort ce sceau à Rodulphe (pour Radulphe), doyen de Saint-Maclou de Bar-sur-Aube. Radulphus de Rosteria était doyen en 1286 et portait en contre-scel une tour donjonnée.

**122.** o. **Bernard**, doyen de Bar-sur-Aube.

✠ SIGILLVM BERNARDI DECANI BARRI. — Capitales gothiques entre deux filets. — Dans le champ, un bar mis en pal, accosté de deux étoiles à huit rais.

XIII[e] s. — Ogival en cuvette. — D. 50[mm]/33[mm]. — Cire verte.

*Contre-Sceau.* — ✠ SECR · B · DECAN · BAR. — Empreinte d'une pierre antique représentant un centaure. — Ovale. — D. 24[mm].

Legs COFFINET, 1882.

Voy. Société de Sphragistique, II, p. 273. — D'Arbois de Jubainville : *Hist. de Bar-sur-Aube*, p. 50.

**123.** o. **Viard**, doyen de Bar-sur-Aube.

✠ SIGILLVM VIARDI DECANI BARRI. — Capitales gothiques entre deux filets. — Dans le champ, un bar posé en pal sur deux clefs en sautoir, accosté en chef, à dextre, d'une étoile, à sénestre, d'un croissant.

XIII[e] s. — Ogival. — D. 60[mm]/35. — Cire verte.

*Contre-Sceau.* — ✠ SECRETVM MEVM. — Un bar mis en fasce sur une étoile et un croissant.

Legs COFFINET, 1882.

Voy. Société de Sphragistique, II, p. 264.— D'Arbois de Jubainville : *Histoire de Bar-sur-Aube*, p. 51.

### CURÉS & CHAPELAINS

**124.** o. **Milon,** chapelain de Bar.

✠ SIGILL · MILLONIS CAPELANI BARRI. — Capitales gothiques entre deux filets perlés. — Dans le champ, un bâton terminé par une fleur de lis, mis en pal et flanqué de deux bars également en pal.

XIII[e] s. — D. 40[mm]. — Cire rouge.

Legs COFFINET, 1882.

Voy. Société de Sphragistique, II, p. 271.

## II[e] SECTION. — CLERGÉ RÉGULIER

### ABBAYES ET ABBÉS

**125.** M. P. **Abbaye de Montier-la-Celle** (près Troyes).

SIGILL' SCI · PETRI INSULE ..... MANICE (Sigillum sancti Petri insule Germanice). — Capitales gothiques entre deux filets. — Saint Pierre assis, bénissant et tenant des clefs.

XIII[e] s. — D. 48[mm].

Don de M. Lucien COUTANT, 1853.

**126.** M. P. **Abbaye de Montier-la-Celle.**

S. CONVENTUS · SCI · PETRI · INSULE · GERMANICE. — Capitales gothiques mêlées d'onciales entre deux filets perlés. — Le champ partagé en deux parties par une bande horizontale sur laquelle on lit : S. FRODOBERTUS. Dans la partie supérieure, saint Pierre, bénissant, est assis entre deux anges qui l'encensent. Dans la partie inférieure, saint Frobert assis, tenant une crosse et un livre, est entouré de moines en prières.

XIV[e] s. — D. 49[mm].

Don de M. Lucien COUTANT, 1853.

**127.** o. **Abbé de Beaulieu** (Aube).

✠ SIGILL' ABBAT · BELLI LOCI. — Capitales gothiques entre deux filets. — Abbé debout, tenant une crosse et un livre.

XIII[e] s. — Ogival. — D. 55[mm]/37[mm]. — Cire rouge.

Legs COFFINET, 1882.

**128.** o. **Abbé de Basse-Fontaine** (Aube).

✠ SIGILLUM ABATIS BASSIFONTI. — Capitales gothiques entre deux filets. — Abbé debout, tenant une crosse et un livre.

XII[e] s. — Ogival en cuvette. — D. 40[mm]/25[mm]. — Cire rouge.

Legs COFFINET, 1882.

COUVENTS ET HOPITAUX

**129.** o. **Chapitre général des Antonins.**

✚ SIGIL · CAPLI · GRALIS · COITATIS · REFRTÆ · ORD · Sti ANTONII (Sigillum capituli generalis communitatis reformatæ ordinis Sancti Antonii). — Capitales romaines entre un filet perlé et un filet guilloché. — Saint Antoine debout au milieu des flammes avec tous ses attributs.

XVII[e] s. — Ovale. — D. 52[mm]/42[mm]. — Plaqué sur une pièce en parchemin, relatant un échange de biens entre Eustache Le Noble, seigneur de Bellay, etc., et les religieux de Saint-Antoine de Troyes, datée du 1[er] mai 1651.

Don de M. DE BOUVIER, 1886.

**130.** M. P. **Indulgences de l'Hôpital de Saint-Bernard.**

S · INDULGENCIARŪ · SŌRV · BERNARDI · ET · NICOLAI · DE · MŌTEIOVIS. — Minuscules gothiques entre un filet simple et une bordure d'oves. — Saint Bernard (de Menthon) tenant le diable enchaîné; près de lui, saint Nicolas (évêque de Myre) portant des palmes.

XV[e] s. — D. 41[mm].

Don de M. GRÉAU, 1867.

Voy. Catalog. de vente Gréau, n° 1319. — Société de Sphragistique, IV, p. 85. — L'hôpital de Saint-Bernard de Troyes était placé sous la dépendance de la maison de Montjoux, dont le Maître avait le droit de constituer et d'établir dans celui de Troyes un Maître administrateur (Courtalon, Top. hist., II, p. 338).

**131.** o. **Hôpital Notre-Dame de Chalette** (Aube).

✠ SIGILLU ..... B. M. CALETE. — Capitales gothiques entre deux filets. — Dextrochère tenant en pal un bâton portant une croix pattée.

XII[e] s. — D. 30[mm]. — Cire rouge en cuvette.

Legs COFFINET, 1882.

Fondé en 1153, l'hôpital de Chalette, dont l'église était sous le titre de la Nativité de la Sainte Vierge, fut réuni à l'abbaye de Saint-Loup de Troyes, dont il devint un simple prieuré.

**132.** M. P. **Prévôté de Somme-Fontaine-St-Lupien** (Aube).

✱ S. PREPOSITVRE SUMME FONTIS. — Capitales gothiques entre deux grenetis. — Dans le champ fretté et pointillé, saint Etienne nimbé tient des deux mains un livre sur sa poitrine. Sous ses pieds est un écu portant une croix nislée, accompagnée, dans chaque canton, d'une crosse en pal tournée vers le bord de l'écu.

XIV[e] s. Ogival. D. 52[mm]/33[mm].

Don de M. CHANTRIOT, 1886.

Le Chapitre de Saint-Etienne de Sens, dont les armes se trouvent sur ce sceau, possédait la terre et seigneurie de Somme-Fontaine, par donation du roi Charles V.

PRIEURÉS ET PRIEURS

133. M. P. **Prieuré de Blaincourt** (Aube).

✠ S. PRIORATUS · DE · BLAINCURIA. — Capitales gothiques entre deux filets. — L'Annonciation.

XV[e] s. — Ogival. — D. 39[mm]/25[mm].

Don de M. Gréau, 1867.

Voy. Catalog. de vente Gréau, n° 1254. — Douet d'Arcq, n° 9383.

134. O. **Jean**, prieur de Sainte-Germaine (Bar-sur-Aube, Aube).

✠ S'. IOHIS · PRIORIS DE MONTE · S'GERMANE. — Capitales gothiques entre deux filets. — Un aigle au vol abaissé.

XIII[e] s. — Ogival. — D. 46[mm]/28[mm]. — Cire brune. — Pendait par double queue de parchemin.

Legs Coffinet, 1882.

Voy. D'Arbois de Jubainville: *Hist. de Bar-sur-Aube*, p. 72. — Douet d'Arcq, n° 9550.

135. O. **Prieur de Belroy** (Aube).

..... PRIOR.. BELLI REGIS. — Capitales gothiques entre deux filets. — La Sainte Vierge à l'Enfant. Au bas, le prieur à genoux.

XIV[e] s. — Ogival. D. 45[mm]/28[mm]. — Cire verte. — Pendait par double queue de parchemin.

Legs Coffinet, 1882.

136. M. P. **Prieur de Jaucourt** (Aube).

✠ S'. PRIOR · DE · IAUCOURT. — Capitales gothiques entre un filet et un grenetis. — Personnage debout, en costume religieux, tenant une palme et un livre posé sur sa poitrine.

XIV[e] s. — Ogival. — D. 40[mm]/23[mm].

Don de M. Chantriot, 1886.

III[e] Section

## ECCLÉSIASTIQUES ORIGINAIRES DU DIOCÈSE

137. R. G. **François de Dinteville**, évêque de Sisteron.

S. CA · R · P · D · FRANCISCI · DE · DINTAVILLA · EP · SISTRICEN. — Capitales romaines. — Ecu écartelé : au 1 et 4 de Dinteville, au 2 et 3 de Choiseul, posé sur une crosse en pal.

XVI[e] s. — D. 37[mm].

Don de M. Lucien Coutant, 1854.

François de Dinteville, mort en 1528, fut abbé de Montiérender, évêque de Sisteron, d'Autun, puis d'Auxerre.

**138.** E. C. **Abbé de la maison de Dinteville.**

Armorial : écartelé de Dinteville et de Choiseul; l'écu posé sur une crosse abbatiale.

XVI[e] s. — Ovale. — D. 32[mm]/28[mm].

Legs COFFINET, 1882.

**139.** E. C. **Pierre Nivelle.**

Sans légende. Armorial : Une tête de cerf accompagnée en chef d'une croisette. L'écu surmonté d'une crosse et d'une mitre sous un chapeau épiscopal. Bordure guillochée.

XVII[e] s. — Ovale. — D. 35[mm]/28[mm].

Legs COFFINET, 1882.

Pierre Nivelle, né à Troyes en 1581, mort en 1660, fut abbé général de Cîteaux en 1625, et évêque de Luçon en 1637. Le portrait de ce prélat est exposé dans une des salles de l'hospice de Troyes.

**140.** M. P. **Frère Jean de Bar.**

✠ S. FRATRIS · IOHANNIS · DE · BARO. — Capitales gothiques entre deux filets. — Saint Jean debout, vu de face : à sa droite, un priant; à sa gauche, une banderolle dont la légende est indéchiffrable.

XIV[e] s. — Ogival. — D. 36[mm]/23[mm].

Don de M. GRÉAU, 1867.

Ce sceau ne serait-il pas celui de Jean de Bar, clerc, qui, sous l'épiscopat de Pierre d'Arcis, fut mis à la question avec deux autres, par Jean de Reyneval, prévôt de Troyes, empiétant sur les droits de la justice ecclésiastique. A la suite de cet acte, Jean de Reyneval fut condamné par le Parlement à faire amende honorable le jour de la Toussaint 1377, à la procession de la cathédrale, en disant tout haut : « J'ai vexé et donné induement la question à Guillaume de Creney, à Jean de Bar et à Baudet de Malines, clercs ; c'est pourquoi je vous supplie que vous me pardonniez. »

## IV[e] SECTION. — SCEAUX DE PROVENANCE LOCALE

**141.** E. C. **Indéterminé.**

✠ DO TIBI : PEBENDA : CREO : CAMBIO : DILUO MENDAM. — Capitales gothiques. — Saint Pierre assis, bénissant de la main droite et tenant une clef de l'autre main. Au bas du sceau, un religieux prosterné baisant les pieds du Saint.

XIII[e] s. — Ogival. — D. 50[mm]/30[mm]. Trouvé dans la rue du Pont-des-Champs, à Troyes.

Don de M. TOREAU, 1882.

**142.** O. **Maître Garnier.**

✠ SIGILLVM MAGISTRI GARNERI. — Capitales gothiques entre deux filets. — Agneau pascal contourné.

XIII[e] s. — D. 33[mm]. — Cire rouge en cuvette.

Legs COFFINET, 1882.

143. R. P. **Etienne Corderi.**

✚ SIGILL. STEPHANI CORDERII. — Capitales gothiques entre deux filets. — Personnage assis devant un pupitre et lisant.

XIII[e] s. — Ogival. — D. 35[mm]/22[mm].

Legs COFFINET, 1882.

144. M. P. **Frère Etienne de S[t]-Theudère.**

✚ S' FRIS STEPH'I SCI TEVDERI. — Capitales gothiques. — Un agneau pascal dans une rosace hexagone.

XIV[e] s. — D. 19[mm].

Don de M. Alphonse BAUDOUIN, de Bar-sur-Aube, qui possède la matrice en argent de ce sceau, trouvé sur le territoire de Fontette (Aube).

Saint-Theudère était une abbaye du diocèse de Vienne.

---

## CIVILS

### COMTES

145. O. **Henri I[er]**, comte de Champagne (1152-1181).

✚ SIGILLVM HENRICI TRECENSIVM PALATINI COMITIS. — Capitales gothiques entre deux filets. — Equestre.

XII[e] s. — D. 65[mm]. — Cire brune, en cuvette.

Legs COFFINET, 1882.

Voy. Douet d'Arcq, n° 566. — Portefeuille archéolog. de l'Aube.

146. O. **Blanche de Navarre**, comtesse de Champagne.

✚ SIGILLVM BLANCHE COMITISSE TRECENSIVM PALATINE. Capitales gothiques entre deux filets. — La comtesse debout, tenant de la main droite une fleur, à sa gauche un arbuste.

XIII[e] s. — Ogival. — D. 85[mm]/47[mm]. — Cire brune, en cuvette.

*Contre-Sceau.* — Ecu à une bande. Légende : PASSAVANT LE MEILLOR. — Capitales gothiques entre filets. — D. 32[mm].

Legs COFFINET, 1882.

Voy. Douet d'Arcq, n° 571. — Portefeuille archéolog. de l'Aube.

147. M. P. **Milon**, comte de Bar-sur-Seine.

✠ SIGILLVM MILONIS ..... SVPER SEQVA..... — Capitales gothiques entre deux filets. — Cavalier galoppant à gauche et brandissant une épée.

XII[e] s. — D. 70[mm].

Don de M. Lucien COUTANT, 1854.

ADMINISTRATION

**148.** o. **Prévôté de Bar-sur-Aube.**

✚ S' PREPOSITURE · DE · BARRO : SUPER ALBAM. — Capitales gothiques entre deux filets perlés. — Ecu parti : au 1er, armes de Navarre ; au 2e, armes de Champagne. Le tout, sous un chef chargé de trois fleurs de lis, au milieu d'un quadrilobe.

XIVe s. — D. 38mm. — Cire brune.

*Contre-Sceau.* — ✚ S. PIERRE DE BURREVILLE. — Ecu portant un bar mis en pal accompagné de deux coquilles : l'une en chef à sénestre, l'autre en pointe.

Legs COFFINET, 1882.

Voy. Douet d'Arcq, 4736.

**149.** o. **Prévôté de Bar-sur-Aube.**

✚ S' PRP..... DE BAR.... .....AM. — Capitales gothiques entre deux filets. — Même type que le précédent.

XIVe s. — D. 38 mm. — Cire verte.

*Contre-Sceau.* — ✚ S. PIERRE (FIL LA MAITRE). — Deux bars adossés, séparés en chef par une fleur de lis. — D. 22mm.

Legs COFFINET, 1882.

Voy. Douet d'Arcq, 4736.

**150.** o. **Prévôt de Bar-sur-Aube.**

S. IEHAN · AYMER PREVOST · DE · BAR · SVR · AVBE. — Capitales gothiques entre deux filets.— Ecu parti: au 1er, de Navarre; au 2e, de Champagne, sous un chef chargé de cinq fleurs de lis mises en fasce. Au-dessus de l'écu, un croissant et une étoile; à ses côtés, deux bars.

XIVe s. — D. 36mm. — Cire brune.

*Contre-Sceau.* — ✚ SECRETVM MEVM. — Ecu parti : au 1er, semé de fleurs de lis; au 2e, armes de Champagne.— D. 20mm.

Legs COFFINET, 1882.

Voy. Société de Sphragistique, II, p. 277.

**151.** M. P. **Prévôté de Chaource.**

✠ SIGILLVM PREPOSITVRE CHAOVRCIE. — Capitales gothiques entre grenetis. — Ecartelé aux armes de France et de Bourgogne; l'écu dans une rosace gothique à huit compartiments, 4 grands et 4 petits. Dans chacun des angles formés par les huit compartiments, à l'extérieur, est une des lettres composant le mot C · H · A · O · U · R · C · E, capitales gothiques.

XIVe s. — D. 40mm.

Don de M. CHANTRIOT, 1886.

### FOIRES

**152.** O. **Foires de Champagne.**

.....NUNDINAR.... NAVARRE REGI..... — Capitales gothiques. — Ecu à la bande fleuronnée, accompagnée de deux cotices. Dans le champ, empreintes de deux pierres gravées : celle de droite fruste ; sur celle de gauche on distingue un cavalier. Légende : CAMPANIE ET BRIE DEI....
D. 75mm.

*Contre-Sceau.* — ✚ PASSAVANT LE MEILLOR. — Ecu aux armes de Champagne. — D. 32mm.

XIVe s. — Cire verte.

Legs COFFINET, 1882.

Voy. Douët d'Arcq, 4492.

### COMTÉS, CHATELLENIES, GÉNÉRALITÉ

**153.** R. G. **Châtellenie de Payns** (contre-scel).

✚ C̄OTRE · S · D · LA · CHASTELL · DE · PAIANS. — Capitales gothiques entre deux filets perlés. — Armes de la famille de Dinteville.

XVe s. — D. 25mm.

Don de M. Lucien COUTANT, 1853.

En 1437, Jean de Dinteville était seigneur de Payns, Laubressel, Thennelières, etc. (Voy. Arch. de l'Aube, G. 3747).

**154.** M. P. **Comté et bailliage de Brienne.**

SCEAU DU COMTE DE BRIENNE ET DU BAILLAGE. — Capitales romaines entre deux filets cordelés. — Aux armes de la famille de Loménie.

XVIIe s. — D. 54mm.

Don de M. CHANTRIOT, 1886.

**155.** M. P. **Généralité de Champagne.**

GEN · DE · CHAMPAGNE · EDIT. 1698. — Capitales romaines. — Armes de France surmontées de la couronne royale. Bordure en grenetis.

XVIIe s. — Ovale. — D. 24mm/22mm.

Don de M. CHANTRIOT, 1886.

**156.** E. C. **Sceau royal d'Aix-en-Othe.**

S. R. DAIZ · EN · OTHE. — Capitales romaines sous un filet perlé. — Ecu de France surmonté de la couronne royale.

XVIIIe s. — D. 20 .

Don de M. DELAUNE-GUYART, de Rigny-le-Ferron (Aube).

ÉPOQUE DE LA RÉVOLUTION

**157.** R. P. **Municipalité des Riceys.**

MUNICIPALITÉ DES RICEYS SUR LAIGNES. 17... — Capitales romaines. — Armes de France.

XVIII[e] s. — Ovale. — D. 33[mm]/28[mm].

Legs COFFINET, 1882.

**158.** O. **Directoire du département de l'Aube.**

DEPARTEMENT DE L'AUBE. — Capitales romaines. — Ecu ovale portant trois fleurs de lis, deux en chef et une en pointe, au milieu desquelles on lit:

LA LOI
ET
LE ROI

Autour de cet écu, une branche de laurier et un cep de vigne fruité, au-dessous desquels est le millésime 1790.

XVIII[e] s. — Ovale. — D. 24[mm]/22[mm]. — Empreint sur cire rouge au bas d'un « *extrait du registre servant à inscrire le traitement du clergé séculier supprimé dans l'arrondissement du département de l'Aube.* » Pièce concernant l'ex-chanoine Claude de Mauroy, 19 janvier 1791.

Don de M. DE BOUVIER, 1886.

**159.** O. **Municipalité de Troyes.**

REPUBLIQUE FRANÇAISE. — MUNICIPALITE DE TROYES. — Type de la Liberté.

Ovale. D. 37[mm]/31[mm]. Empreint sur papier. — Pièce concernant le citoyen Claude de Mauroy, 23 Fructidor, an III.

Don de M. DE BOUVIER, 1886.

**160.** O. **Administration municipale du canton de Troyes.**

AD[on] MUN[pale] DU CANTON DE TROYES. DEP[t] DE LAUBE. — Type de la Liberté.

Ovale. D. 34[mm]/29[mm]. — Empreint sur papier. — Pièce concernant le citoyen Claude de Mauroy, 28 Vendémiaire, an X.

Don de M. DE BOUVIER, 1886.

**161.** R. P. **Municipalité d'Auxon.**

DISTRIC. DERVY · DP[t] DE LAUBE. — Capitales romaines entre deux filets. — Type de la Liberté. Sur le socle : MUNICIPALITE D'AUXON.

Ovale. — D. 30[mm]/25[mm].

Legs COFFINET, 1882.

**162.** M. P. **Canton de Bar-sur-Seine et Valleurs.**

C^T ET DIS^T DE BAR-SUR-SEINE ET VALLEU^S D^T DE L'AUBE. REPUB^UE FRANÇAISE. — Type de la Liberté. Sur le socle : JUSTICE DE PAIX.

Ovale. — D. 28^mm/24^mm.

Don de M. GRÉAU, 1867.

PERSONNAGES DIVERS

**163.** M. P. **Simonni de Roumili.**

✚ SIMONI · DE · ROVMILI ✻. — Capitales gothiques entre deux filets perlés.— Armorial : Trois lions rampants sous un filet mis en bande.

XIII^e s. — D. 21^mm. — La matrice de ce sceau a été trouvée à Dampierre (Aube), dans un jardin, vers 1875.

Don de M. SAVETIEZ, notaire honoraire à Dampierre. 1886.

**164.** E. C. **Odet de Charmiceau** (Charmesseaux, Aube, commune de Trancault ?).

S. ODET DE CHARMICEAV. — Capitales gothiques. — Armorial : un croissant.

XV^e s. — D. 18^mm.

Don de M. DELAUNE-GUYART, 1878.

**165.** M. P. **Jean Mauroy,** seigneur de Colaverdey (aujourd'hui Charmont, Aube).

⁘ S' IEHAN · MAVROY · SEIGNEVR · DE · COLAVERDEY. — Capitales romaines entre deux filets. — Ecu au chevron chargé d'un filet et accompagné de trois couronnes.

XVI^e s. — D. 32^mm.

Don de M. CHANTRIOT, 1886.

**166.** R. P. **Georges de Créquy.**

S. D. G. DE CREQY. D. D. R. ET MAGNAT. — Capitales romaines sous une bordure perlée.— Ecu écartelé: au 1 et 4 de Créquy, au 2 et 3 d'Amboise.

XVI^e s. — D. 33^mm.

Legs COFFINET, 1882.

Georges de Créquy, fils de Jean de Créquy et de Charlotte d'Amboise, était seigneur des Riceys et de Magnant en 1542.

**167.** M. P. **Chevroche** (De La Porte, seigneur de).

CHEVROCHE.— Capitales romaines sur une banderolle dans la partie inférieure du sceau. Dans le champ, écu portant une porte de ville crénelée sous un chef chargé de trois têtes de corbeaux arrachées.

Au-dessus de l'écu, casque taré de profil orné de ses lambrequins. Le tout dans une bordure d'oves.

XVII[e] s. — D. 30[mm].

Don de M. CHANTRIOT, 1886.

Charles de la Porte, seigneur de Chevroches, était en 1598 seigneur de Predaissy et Cornilly, fiefs de la paroisse de Saint-Mards-en-Othe. Après lui ces seigneuries passèrent à Jossias et à Henri de la Porte, qui les possédaient encore en 1620.

168. M. P. **Des Salles** (famille).

Cachet (empreinte de) sans légende. — Ecu à la tour donjonnée, posée sur une terrasse. Supports : deux anges. Couronne ducale.

XVII[e] s. — Ovale. — D. 21[mm]/19[mm].

Don de M. CHANTRIOT, 1886.

La famille Des Salles portait : d'azur à la tour donjonnée de sable sur une motte de sinople. Elle a possédé la seigneurie d'Humesnil à Epothémont (Aube). Voy. Roserot, Armorial, n° 737 *bis*.

169. O. **Le Noble du Bellay** (famille).

Cachet (empreinte de) armorié. Ecu ovale, portant trois molettes d'éperon posées 2 et 1, surmontées d'un lambel à trois pendants. Le tout au milieu d'un cartouche à enroulements sous une couronne de comte.

XVIII[e] s. — Ovale. — D. 22[mm]/19[mm]. — Empreinte sur cire. Pièce datée du 23 août 1711, concernant Pierre Le Noble du Bellay, seigneur de Bellay, Thennelières, Laubressel, etc.

Don de M. DE BOUVIER, 1886.

170. E. C. Cachet (empreinte de).

Ecu portant un chevron accompagné en chef des lettres *L. L.* et en pointe d'un grain de blé. Couronne perlée. Supports : deux levrettes. L'écu placé sur un cartouche.

XVIII[e] s. — Ovale. — D. 24[mm]/22[mm].

Legs COFFINET, 1882.

Nous pensons pouvoir attribuer ce cachet à un membre de la famille Legrin qui, au siècle dernier, tenait un rang honorable parmi la bourgeoisie troyenne.

171. E. C. **De la Hupproye** (famille d'origine troyenne).

Cachet (empreinte de) armorié. D'azur au chevron d'or accompagné de trois huppes de même, les deux du chef affrontées.

XIX[e] s. — En forme de quadrilatère à angles arrondis. — D. 21[mm]/14[mm].

Don de Madame DE ROUVRAY, 1886.

172. E. C. **Philippe Moreau.**

Cachet (empreinte de) portant une épée et une ancre mises en sautoir, accostées des lettres P. M. (Initiales de M. Philippe Moreau, né à

Rigny-le-Ferron (Aube), ingénieur de marine et chevalier de la Légion d'Honneur).

XIX^e s. — Ovale. D. 20^mm/16^mm.

Legs COFFINET, 1882.

172 *bis*. O. **Jacques Pacquetet**, notaire.

J. PACQUETET NO^RE A BAR-SUR-AUBE. TRIB^L DE I^RE INST^CE (AUBE). — Sceau aux armes de l'Empire Français plaqué sur papier au bas d'une pièce concernant Madame Marie-Louise de Fontenay, veuve de M. Joseph-François de Lassus, général de brigade (10 février 1812).

D. 33^mm.

Don de M. DE BOUVIER, 1886.

173. E. C. **Indéterminé.**

Empreinte d'une intaille sur pierre bleue enchâssée dans une bague d'or trouvée, en 1839, à Etrelles, lieu dit *Le Carré*, par les frères Doé. Elle était dans un tombeau en pierre. On croit reconnaître dans le champ un coq ou un aigle posé de profil.

Epoque incertaine. — Ovale. — D. 9^mm/7^mm.

Don de M. GÉROST, de Villenauxe (Aube), qui possède la bague dont nous venons de parler.

174. O. **Indéterminé.**

..... HOVERI DE NOE ..... I. — Capitales gothiques. — Ecu armorial : burelé de douze pièces à la bande brochant sur le tout.

XIV^e s. — D. 25^mm. — Cire brune.

Legs COFFINET, 1882.

175. E. C. **Hervieu le Gal.**

✱ HERVIEV LE GAL. — Capitales gothiques. — Armorial : un croissant surmonté d'une étoile à six rais.

XIV^e s. — D. 20^mm. — La matrice de ce sceau appartient à M. Jules Bertrand, de Champigny (Aube). Elle a été trouvée dans les bois qui sont entre Champigny et Pouan.

Don de M. Miltiade GARNIER, instituteur à Chauchigny (Aube), 1885.

176. M. P. **Guillaume Boucher**, clerc.

✠ S. GUILL · BOCHER CLERC. — Capitales gothiques entre deux filets. — Ecu parti : au 1^er, à la croix denchée ; au 2^e, à la croix fleurdelisée.

XIV^e s. — D. 21^mm. — La matrice de ce sceau a été trouvée à Vendeuvre (Aube) vers 1866.

Don de M. SAVETIEZ, 1886.

177. M. P. **Guilemin.**

✱ GVILEMIN. — Majuscules gothiques entre deux filets. — Dans le champ la lettre S.

XIV^e s. — D. 21^mm.

Legs COFFINET, 1882.

La matrice de ce sceau est en la possession de M. Bertherand, de Chacenay. Elle a été trouvée dans les dépendances du château. Contre l'avis de M. Coutant, nous ne pouvons considérer ce sceau comme étant le contre-scel d'un seigneur de Chacenay ; nous l'attribuerons plutôt à un officier de cette seigneurie, notaire ou sergent.

**178.** E. C. **Robert de Broglie.**

S' ROB'TI D'BROGL'I. — Capitales gothiques sous un filet. — Une aigle essorante.

XV^e s. — D. 22^mm. — La matrice en bronze de ce sceau a été trouvée dans les fondations de la ferme de l'hôpital de Bar-sur-Aube, en 1830.

Don de M. ***

**179.** E. C. **Gaucher Content.**

GAVCHIER CONTENT.— Minuscules gothiques entre un filet simple et un filet perlé, au milieu de branchages. — Dans le champ, une ambrette fleurie et feuillée.

XVI^e s. — Ovale. D. 18^mm/16^mm. — La matrice de ce sceau a été trouvée à Breban.

Don de M. Charles RICHARD, propriétaire à Dampierre (Aube), 1886.

**180.** E. C. **J. de la Ruelle.**

DE : LA : RVELLE. — Minuscules gothiques entre deux filets. — La lettre I au milieu d'un cercle ou d'une rouelle.

XV^e s. — D. 20^mm.

Legs COFFINET, 1882.

**181.** E. C. **I. Garnier de Fortie.**

✠ I. GAR'. DE FORTIE. — Capitales gothiques entre deux filets. — Ecu portant un chevron accompagné de trois croissants posés 2 et 1 ; penché. Cimier : un chien assis.

XV^e s. — D. 20^mm.

Legs COFFINET, 1882.

**182.** E. C. **Jehan Sarrasin.**

S. IEHAN SARASIN. — Capitales gothiques entre deux filets. — Cavalier allant au pas vers la gauche et tenant une lance ornée d'une flamme. A sa droite, une étoile.

XIV^e s. — D. 21^mm.

Legs COFFINET, 1882.

En 1308, le 25 novembre, Jean Sarrasin de Chaumesnil, écuyer, fait une donation à l'église de Beauvoir-aux-Allemans (Aube). Cart. de Beauvoir, Edit. Lalore, n° 109. Ce Jean Sarrasin est-il le même que celui qui figure sur le sceau que nous décrivons ?

183. E. C. **Pierre Valete.**

·: S' PIERRE VALETE. — Majuscules gothiques entre filets. — Ecu à la fasce chargée à dextre d'un trèfle ; au chef portant une trangle endentée.

XV[e] s. — D. 25[mm].

Legs COFFINET, 1882.

184. E. C. **Jehan de Marregnie.**

S. IEHA · DE MARREGNIE. — Ecu portant un filet mis en bande accompagné d'un orle de six étoiles, penché. Casque taré de profil, cimé d'une tête de chien.

XV[e] s. — D. 20[mm].

Don de M. BERTHERAND, de Chacenay, 1875.

185. E. C. **O. Rousselot.**

O. ROUSSELOT. — Minuscules gothiques. — Ecu portant en cœur deux croissants adossés, adextrés d'un demi-croissant la pointe en haut, et sénestrés d'un demi-croissant la pointe en bas. En chef, un lambel à trois pendants.

XVI[e] s. D. 22[mm].

Legs COFFINET, 1882.

186. E. C. Cachet (empreinte de).

Ecu parti : au 1[er], d'azur à trois besants d...; au 2[e], d... à trois marteaux d..... sous un chef abaissé, chargé de trois fleurs de lis et surmonté de deux croisettes d..... en champ de gueules. Casque taré de face, orné de ses lambrequins. Bordure guillochée.

XVIII[e] s. — Ovale. — D. 22[mm]/19[mm].

Legs COFFINET, 1882.

187. E. C. **Ferme générale du Roi.**

FERME · GENER · DU · ROY. — Capitales romaines. — Ecu aux armes de France, surmonté de la couronne et entouré des colliers des Ordres.

XVIII[e] s. — Ovale. — D. 21[mm]/18[mm].

Legs COFFINET, 1882.

188. E. C. **I. Du Boys.**

DU ✱ BOYS. (Tige épineuse). — Minuscules gothiques. — La lettre I majuscule, accostée de deux étoiles à six rais dans un cercle.

XV[e] s. — D. 18[mm].

Legs COFFINET, 1882.

189. E. C. Cachet (empreinte de).

Armorial : un chevron d..... accompagné de trois rencontres de boucs d.... sur champ d'azur. L'écu surmonté d'un chapeau de protonotaire.

XVII[e] s. — Ovale. — D. 24[mm]/18[mm].

Legs COFFINET, 1882.

190. E. c. Cachet (empreinte de).

Armorial : un chevron accompagné en chef d'un cœur entre deux étoiles et en pointe d'un coq.

XVIII[e] s. — D. 28[mm]/26[mm].

Legs COFFINET, 1882.

191. E. c. Cachet (empreinte de).

Médaillon ovale entouré de feuilles de lierre et surmonté d'une couronne civique, le tout posé devant une pique soutenant un bonnet phrygien. Derrière le médaillon se trouvent des canons et des piles de boulets surmontées de drapeaux sur lesquels on lit : à droite, VAINCRE OU MOURIR ; à gauche, VIVRE LIBRE. Sur le socle qui porte le tout, est écrit : DIOGENE PASIOT PATRIOTE. Dans le champ du médaillon se trouvent : à droite, une forteresse, sans doute la Bastille ; à gauche, une colonne posée sur un rocher, au sommet de laquelle est un génie portant un bonnet phrygien au bout d'une pique (le génie de la Liberté).

XVIII[e] s. — Ovale. — D. 40[mm]/32[mm].

Legs COFFINET, 1882.

# II

# COLLECTION GÉNÉRALE

## CHAPITRE Ier

## MATRICES ET REPRODUCTIONS

### Ire SÉRIE. — FRANCE

#### ROIS DE FRANCE

**192.** R. C. D. **Childéric Ier** (458-481).

Fac-simile du sceau de Childéric I, trouvé à Tournay dans le tombeau de ce prince, en 1653.

Ve s. — Ovale. — D. 21mm/24mm.

Don de M. PEIGNÉ-DELACOURT, propriétaire à Ourscamp.

Reproduction semblable. Don de M. CAMUSAT DE VAUGOURDON.

Voy. Douet d'Arcq, no 1.

**193.** R. C. D. **Charles V** dit le Sage (1364-1380).

Sceau de Majesté.

D. 97mm.

Legs COFFINET, 1869.

Voy. Douet d'Arcq, no 63.

**194.** R. C. D. Contre-sceau du précédent.

Ecu semé de fleurs de lis surmonté d'une couronne ouverte et accompagné d'un sceptre et d'une main de justice.

D. 34mm.

Don de M. COFFINET, 1869.

Voy. Douet d'Arcq, no 63.

**195.** R. C. D. **Sceau du Concordat** (1517).

LEO · DECIMVS · PONTIFEX . MAXIMVS ET FRANCISCVS PRIMVS FRANCORUM REX. — Capitales romaines. — Une croix

portant l'inscription I.N.R.I et trois clous de la Passion, accostée à dextre des armes papales (famille de Médicis) surmontées de la tiare et supportées par deux clefs en sautoir, et à sénestre, des armes du roi de France, au-dessus desquelles est la légende : IN HOC SIGNO VINCES.

XVI[e] s. — Ogival. — D. 95[mm]/61[mm]

Legs COFFINET, 1882.

Voy. Douet d'Arcq, n° 6087.

### CHAMPAGNE

**196.** R. B. **Officialité de Sens** (Yonne).

✠ SIGILLUM : CVRIE : SENONENSIS. — Capitales gothiques entre deux filets perlés. — Evêque vu de face, à mi-corps, bénissant et tenant une croix. Près de lui, en chef, à dextre, une fleur de lis.

XIV[e] s. — D. 39[mm]. — Belière.

Don de M. COEFFET-OLIVIER, 1864.

Voy. Douet d'Arcq, n° 7025.

**197.** O. **Hugo**, prévôt de la rivière de Malai.

✠ S. HUGONIS · P̄POSITI · DE LARIVERE · DE MALAI. — Capitales gothiques entre deux filets. — Ecu portant une fleur de lis.

XIV[e] s. — D. 40[mm]. — Bronze. — Oreillette à anneau.

Legs COFFINET, 1882.

**198.** O. **Trésorier de Voulton** (du prieuré de Voulton, Seine-et-Marne?).

✠ S' THESAVRARIO DE VVLTVNI. — Capitales gothiques entre filets perlés. — Une croix à double traverse.

XIV[e] s. — Ogival. — D. 38[mm]/24[mm]. Bronze. — Belière.

Legs COFFINET, 1882.

Pour le prieuré de Voulton, voy. Fichot : *Les monuments de Seine-et-Marne*, p. 153.

**199.** O. **Radulphe de Buccamat**, chanoine de Châlons-sur-Marne (Marne).

✠ S' RADVLPHI · DE · BVCCAMATIIS · CAN̄ · CATHALAUN. — Capitales gothiques entre deux filets perlés. — Sujet à trois registres : au sommet, la Vierge à l'Enfant ; au-dessous, le martyre de saint Etienne ; plus bas, un religieux en prière ayant derrière lui un écusson chargé d'un griffon rampant.

XIV[e] s. — Ogival. — D. 40[mm]/25[mm]. — Cuivre jaune. Oreillette.

ACHAT, juin 1885. Vente Gréau, n° du catalog. 1256. — L'auteur du catalogue a lu à tort PĀDVLPHI.

200. o. **Chapitre de Notre-Dame de Vertus** (diocèse de Châlons-sur-Marne).

✱ SIGILLVM : CAPITVLI : SANCTE : MARIE · DE · VIRTVTO. — Capitales gothiques entre deux filets perlés. — La Sainte Vierge tenant l'Enfant Jésus dans ses bras et lui offrant un fruit. Au milieu du champ, sur une banderolle passant derrière la Vierge, la légende : AVE MAR. et deux fleurs de lis au-dessous.

XIII[e] s. — Ogival. — D. 70[mm]/40[mm]. — Cuivre jaune. — Oreillette.

ACHAT, juin 1885. — Vente Gréau, n° du catalog. 1261.

Voy. Douet d'Arcq, n° 8435.

200 *bis*. R. C. D. **Le même.**

Legs COFFINET, 1882.

201. o. **Assemblée de l'église du Moncel-Sainte-Marie** (diocèse de Châlons-sur-Marne).

✠ S' CONVENTVS : ECCLESIE : DE MOCELL. — Capitales gothiques mélangées d'onciales, entre deux filets. — Portail d'église romane surmonté d'une croix pattée, et accosté de deux flèches terminées par des croix semblables.

XIV[e] s. — Ogival. — D. 55[mm]/35[mm]. — Bronze. — Oreillette.

Legs COFFINET, 1882.

Voy. Douet d'Arcq, n° 8296.

202. o. **Prieure du prieuré de Vitry** (petit sceau de la).

✚ S. PARVV × PROSSE × PS × VITI. — Minuscules gothiques entre filets perlés. — Evêque mitré, sans crosse.

XV[e] s. — D. 26[mm]. — Bronze. — Belière. — Trouvé à Gérandot (Aube).

Don de M. RONGEOT, 1866.

203. o. **Municipalité de Châlons-sur-Marne** (Marne).

MUNICIPALITE DE CHALONS DEPARTEMENT DE LA MARNE. — Capitales romaines sous un filet guilloché. — Un faisceau de licteur surmonté du bonnet phrygien, au milieu d'une couronne de branches de chêne, et accosté de la légende : REGNE DE LA LOI.

XVIII[e] s. — Ovale. — D. 26[mm]/24[mm]. — Cuivre jaune. — Appendice pour recevoir un manche.

Legs COFFINET, 1882.

204. o. **Municipalité de Reveillon** (Marne).

MUNICIPALITE DE REVELLON. — Majuscules romaines sous un filet. — Type de la Liberté. Sur le socle : REPUBLIQUE FRANÇAISE.

XVIII[e] s. — Ovale. — D. 29[mm]/24[mm]. — Cuivre jaune. — Appendice pour recevoir un manche.

Don de E. GROSDEMENGE, propriétaire à Troyes, 1869.

205. o. **Armand de la Moncelle**, escuyer.

⊛ S' ARMANDO D'. MOCELES ESC. — Capitales gothiques entre deux filets. — Armorial : Trois pals sous une bande.

XV^e s. — D. 20^mm. — Cuivre jaune. — Anneau quadrilobé.

ACHAT, juin 1885. — Vente Gréau, n° 1260 du catalog.

206. o. **Jacques**, curé d'Aprey (Haute-Marne).

⊛ S' IACOBI · CVRATI · DE · APREIO. — Capitales gothiques entre deux filets. — Pélican dans son nid, au sommet d'un chêne. Il se saigne pour ses petits.

XIII^e s. — Ogival. — D. 40^mm/24^mm. — Cuivre jaune. — Oreillette.

Don de M. CAMUSAT DE VAUGOURDON, 1855.

207. o. **Jean le Roux**, chapelain de la léproserie de Vignory (Haute-Marne).

⊛ S' IOHIS : RUFI · CAPLL'AI DOM · LEPXOR' WAGIŌN (Sigillum Johannis Rufi capellani domus leprosorum Wangionis (rivi). — Un agneau pascal derrière lequel se trouve un gonfanon à trois pointes, dont la hampe est surmontée d'une croix qui se trouve placée en tête de la légende du sceau. Trois points au-dessus de l'agneau, trois points au-dessous.

XIII^e s. — Ogival. — D. 45^mm/27^mm. — Bronze. — Trouvé par le donateur en 1858 dans l'ancien fossé de la ville de Troyes, près de la porte de Chevreuse.

Don de M. Adolphe SEURAT, 1886.

Dans une charte datée de 1336, il est question de la chapelle de la Madeleine de la Maladière de Vignory. Voy. J. d'Arbaumont, *Cartul. de Saint-Etienne de Vignory*, p. 86.

208. o. **Lietou**, maire de La Ferté-sur-Aube (Haute-Marne).

⊛ S : LIETOV : M' + DE ·:· LAFERTEY ·:· S' ·:· AVBE. — Capitales gothiques entre filets perlés. — Ecu à la bande frettée, surmonté d'une fleur de lis et accosté de deux animaux fantastiques, au milieu d'une rosace hexagone.

XIV^e s. — D. 36^mm. — Bronze. — Belière trilobée. — Trouvé en mai 1855 dans l'emplacement du château des Comtes de Bar-sur-Seine.

ACHAT, juin 1885. — Vente Gréau, n° 1259 du catalogue.

## BOURGOGNE

209. o. **Antonin Pacan**, chanoine de Châtillon-sur-Seine.

⊛ S. ANTONIN . PACAN . CAN : (CARGIL') lecture douteuse. (M. Coffinet a lu sur un sceau semblable, qui se trouvait au revers d'un autre sceau à lui communiqué par M. Larcher, membre de la commission des antiquités de la Côte-d'Or : *Sigillum Antonini Pagani canonici castellionensis*. — Capitales gothiques entre deux filets, dont un perlé. — Une forteresse donjonnée.

XIV^e s. — Ovale. — D. 41^mm/27^mm. — Bronze. — Appendice.

Don de M. Georges HOPPENOT, 1875.

Voy. Société de Sphragistique, t. II, p. 88.

**210.** O. **Abbaye de Molême.**

✠ SIGILL · MONAS · B · MARIE MOLISMENSIS. — Capitales romaines entre filets, bordure guillochée. — Au milieu de deux palmes, écu portant deux crosses mises en sautoir, accompagnées en chef et en pointe d'une église, et en flanc de deux mitres. Sur le tout, les armes de France, à trois fleurs de lis, celle du bas accostée de deux points. Au-dessus de l'écu, une mitre et une crosse.

XVII^e s. — Ovale. — D. 45^mm/37^mm. — Cuivre jaune.

Legs COFFINET, 1882.

Voy. *Almanach de Bar-sur-Seine*, 1856, p. 51.

**211.** O. **Renauld de Laignes** (Côte-d'Or).

✠ S. RENALDI : DE LEGNES. — Capitales gothiques entre un filet simple et un filet perlé. — Une aigle empiétant une perdrix.

XIII s. — Ogival. — D. 38^mm/23^mm. — Bronze. — Oreillette.

Legs COFFINET, 1882.

**212.** O. **Sceau royal du bailli d'Auxois à Semur.**

✠ S. R. DU BAILLI D'AUXOIS · A · SEMV. — Capitales romaines entre un filet simple et un filet perlé. — Armes de France portant en abyme un point. A droite de l'écu, une fleur de lis couronnée ; à gauche, la lettre S couronnée.

XVII^e s. — D. 30^mm. — Cuivre jaune.

Legs COFFINET, 1882.

**213.** O. **Justice du seigneur de Larrey** (Côte-d'Or).

S. CVRIE · DNI · LARREI. — Capitales gothiques entre deux filets. — Un lion rampant ; l'écu surmonté d'un cygne et accosté de deux chimères, dans une rosace trilobée.

XIV^e s. — D. 38^mm. — Bronze. — Belière.

Legs COFFINET, 1882. — Il tenait ce sceau de M. Camusat de Vaugourdon.

**214.** R. C. D. **Commune de Dijon.**

SIGILLVM CONMUNIE DIVIONIS. — Le maire, à cheval, entouré des têtes de vingt échevins disposées en cercle.

XIII^e s. — D. 48^mm.

Legs COFFINET, 1882.

Voy. Douet d'Arcq, n° 5475. — M. Douet d'Arcq a lu : COMVLNIE.

**215.** O. **Prieur conventuel de l'Ordre des frères prêcheurs de Mâcon.**

S. P̄ORI · COVĒT · ORD̄ · FR̄M : PREDICATORVM · MASTICŌN

(pour MATISCON). — Capitales gothiques entre deux filets guillochés. — Au sommet, sous une niche gothique, un Roi, vu de face, couronné et portant un sceptre. Au bas, sous une voûte cintrée, un priant.

XIV^e s. — Ogival. — D. 45^mm/30^mm. — Bronze.

Legs COFFINET, 1882.

### ALSACE

**216.** R. C. D. **Église Saint-Paul de Metz.**

SIGILLVM · SANCTI · PAULI · METENSIS · ECCLESIE. — Capitales gothiques entre deux filets perlés. — Saint Paul debout, tenant une banderolle sur laquelle on lit : MAGN^S SAS : PAVLVS.

XIII^e s. — Ogival. — D. 90^mm/73^mm.

Legs COFFINET, 1882.

**217.** R. C. D. **Abbaye de Saint-Symphorien de Metz.**

SIGILLVM : CONVETVS : STI : SYMPHORIANI : IVX^TA MVROS : METENSIS. — Minuscules gothiques entre filets. — Sous une porte de ville flanquée de deux tours crénelées, un guerrier tranche la tête d'un saint, près d'une fontaine. Au-dessus de la porte, la Sainte Vierge, à mi-corps, laisse sortir de sa bouche un phylactère portant pour légende : NOLI TIMERE MORTEM.

XV^e s. — Ogival. — D. 83^mm/50^mm.

Legs COFFINET, 1882.

Voy. Douet d'Arcq, n° 8286.

**218.** R. C. D. **Abbaye de Notre-Dame de Clairvaux à Metz.**

✠ S. CONVENTVS MONIALIVM : BE · MARIE : CLAREVALLIS · MET. — Capitales gothiques entre filets pointillés. — La Sainte Vierge portant l'Enfant Jésus. Champ fretté.

XIV^e s. — D. 52^mm.

Legs COFFINET, 1882.

Voy. Douet d'Arcq, n° 9451.

### ILE-DE-FRANCE

**219.** R. C. D. **Officialité de Paris.**

✠ SIGILLVM : CVRIE : PAR : EPISCOPI. — Capitales gothiques entre deux filets. — Tête d'évêque mitrée.

XIII^e s. — D. 40^mm.

Legs COFFINET, 1882.

Voy. Douet d'Arcq, n° 7002. — Société de Sphragistique, III, p. 211.

220. R. C. D. **Contre-sceau de la Ste-Chapelle de Paris.**

9TS . SANCTAE CAPELLE PAR . ILLVSTRIS PRINCIPIS · REGIS FRANCIE. — Capitales gothiques entre deux filets. — Une façade d'église, sur champ fleurdelisé.

XIVe s. — D. 32mm.

Legs COFFINET, 1882.

Voy. Douet d'Arcq, no 7832.

221. R. V. **Pitancerie de St-Germain-des-Prés,** près Paris.

⊛ S. PITENCIARIE · SCI · GERMANI · DE · PRATIS · IUSTA PAR. — Capitales gothiques entre deux filets. — Moine debout, tenant de la main droite un couteau et de l'autre un poisson. A sa droite, une fleur de lis; à sa gauche, une rose. Au bas, un écu portant une crosse accompagnée de trois besants, à la bordure fleurdelisée.

XIVe s. — Ogival. — D. 50mm/30mm. — Verre violet, dans une monture de cuivre argenté en forme de torsade.

Legs COFFINET, 1882.

222. R. C. D. **Chapitre de la Chapelle de la Ste-Trinité,** dans le château du bois de Vincennes.

✚ S. CAPLI CAPELLE SCE . TRINITATIS IN CASTRO NEMORIS VINCENARVM. — Représentation du château de Vincennes. On y reconnaît le donjon et la chapelle.

XVe s. — D. 55mm.

Legs COFFINET, 1882.

Voy. Douet d'Arcq, no 7836.

223. O. **St-Arnoul de Crépy-en-Valois,** abbaye (diocèse de Senlis).

⊛ SIGILLVM · SANCTI · ARNVLFI · DE · CRISPEIO. — Capitales gothiques entre deux filets. — Evêque assis, bénissant.

XIVe s. — Ogival. — D. 44mm/32mm. — Cuivre jaune. — Belière.

Don de M. PETIT, 1853.

Voy. Société de Sphragistique, III, p. 216. — Douet d'Arcq, no 9397.

224. O. **Société des Amis de la Constitution d'Étampes** (Seine-et-Oise).

SOCIETE DES AMIS DE LA CONSTITUTION · ETAMPES. — Capitales romaines sous un filet. — Au milieu du champ : VIVRE LIBRE OU MOURIR. De chaque côté, une fleur de lis; une autre en pointe. Le tout dans une couronne de feuillage surmontée du bonnet de la Liberté.

XVIIIe s. — Ovale. D. 31mm/27mm. — Cuivre jaune. — Appendice pour recevoir un manche.

Don de M. LEGRAND.

225. o. **Église de Bouillancy** (Oise?).

SCEL DE L'EGLISE · DE BOULLENCY. — Minuscules gothiques sous un double filet.— Saint Pierre, coiffé de la tiare, bénit d'une main, et tient les clefs de l'autre.

XIV^e s. — Ogival. — D. 48^mm/30^mm. — Cuivre jaune. — Oreillette.

Acquisition, juin 1885. — Vente Gréau, n° 1255 du catalogue.

L'auteur du catalogue de la vente Gréau a lu : Scel de l'église de Boutigny. Il nous est impossible d'admettre cette lecture.

226. o. **Jean Courtois de Méru** (Oise).

✠ S'. IEHAN COVRTOIS DE MERV. — Capitales gothiques entre filets perlés. — Ecu portant trois violons posés 2 et 1, celui du bas ayant la poignée tournée vers le haut de l'écu, est accosté à dextre d'une étoile, à senestre d'un besant et surmonté d'un chevalet.

XV^e s. — D. 28^mm. — Cuivre jaune.

Legs Coffinet, 1882.

ARTOIS

227. r. c. d. **Sceau aux causes de l'abbaye du Mont-Saint-Eloy-lès-Arras.**

✠ S' ABBIS : ET CONVETS : DE MŌTE : SCI : ELIGII : AD CAS (Sigillum abbatis et conventus de monte sancti Eligii ad causas). — Capitales gothiques. — Evêque bénissant.

XIV^e s. — Ogival. — D. 53^mm/32^mm.

Legs Coffinet, 1882.

Voy. Société de Sphragistique, I, p. 72. — Douet d'Arcq, n° 8297.

228. o. **Bénédict**, abbé de S^t-Bertin (diocèse de S^t-Omer).

✠ S' BENEDITI · ABBATIS · MŌN · VVLTRE (Sigillum Benedicti abbatis monasterii Vulturense). — Capitales gothiques entre deux filets pointillés. — La Sainte Vierge portant l'Enfant Jésus. Au bas, un priant.

XIV^e s. — Ogival. — D. 37^mm/24^mm. — Bronze. — Bellière.

Legs Coffinet, 1882.

229. m. p. **Jeanne de Fiennes**, comtesse de S^t-Pol.

S. IOHANNE : DE FIENLIS : COMITISSE : SCI : PAVLI. — Capitales gothiques. — Sous une triple arcature gothique, la comtesse, debout, tient une branche d'arbuste. A sa droite est un écusson aux armes de Châtillon-Saint-Pol (trois pals sous un chef); à sa gauche est un autre écusson aux armes de la maison de Fiennes (d'argent au lion rampant de sable).

XIV^e s. — Ogival. — D. 75^mm/45^mm.

Don de M. Mazurier, 1886.

Jeanne de Fiennes épousa en premières noces (décembre 1319) Jean de Châtillon, comte de Saint-Pol, fils de Guy de Châtillon, grand bouteillier de France (voy. P. Anselme, VI, p. 168).

### POITOU

230. O. **Chasseurs à cheval.** Département des Deux-Sèvres.

CHASSEURS A CHEVAL. — Capitales romaines entre deux filets. — En exergue : DEP . DES 2 SEVRES. — Type de la Liberté.

XVIII[e] s. — Ovale. — D. 34[mm]/28[mm]. — Cuivre jaune.

Don de M. Etienne GAY, 1886.

### GUYENNE

231. O. **Janus Frégose,** évêque d'Agen.

✚ JANUS + FREGOSUS + EPUS + ET + COMES + AGENENSIS. — Capitales romaines entre filets. — Armorial : Un chef engrêlé. Ecu dans un cartouche posé sur une crosse en pal, surmonté d'une banderolle dont la légende est effacée. Au-dessus de la banderolle, une mitre.

XVI[e] s. — D. 40[mm]. — Cuivre jaune. — Appendice percé d'un trou.

Legs COFFINET, 1882.

### PROVENCE

232. R. C. D. **Sceau de l'Évêque de Digne.**

SIGILLVM DNI (PETRI ?) EPISCOPI . DIGNENSIS. — Minuscules gothiques entre deux filets. — Un saint, sur son lit mortuaire, entouré de personnages qui lui jettent de l'eau bénite. Au sommet du sceau, deux anges emportent l'âme du mort. Au bas du sceau, un évêque en prière entre deux écussons portant chacun trois oiseaux perchés sur des branches d'arbustes.

XV[e] s. — Ogival. — D. 83[mm]/58[mm].

Legs COFFINET, 1882.

### BRESSE

233. O. **Barthélemy de Franchelens.**

✠ S' DNI . B'THOLOMEI DE FRANCHELENS.— Capitales gothiques mélangées d'onciales. — Ecu portant un lion rampant sous une cotice mise en bande.

XIII[e] s. — D. 47[mm]. — Bronze. — Belière.

Legs COFFINET, 1882.

### FRANCHE-COMTÉ

234. o. **Jésuites de Besançon.**

PRAEF . COLL . BISUNT . SCI . IESU. — Capitales romaines entre deux filets. — Dans le champ, les lettres I. H. S. La lettre H surmontée d'une croix pattée, au milieu d'une Gloire.

XVIII[e] s. — Ovale. — D. 21[mm]/19[mm]. — Cuivre jaune.

Legs COFFINET, 1882.

### SAVOIE

235. o. **Gendarmerie du Mont-Blanc.**

GENDARMERIE DU MONT-BLANC. — Capitales romaines sous une bordure guillochée. — Type de la Liberté s'appuyant sur un bouclier qui porte ces mots : FORCE A LA LOI. Dans le champ, les lettres P. G.

XVIII[e] s. — Ovale. — D. 30[mm]/25[mm]. — Cuivre jaune.

Legs COFFINET, 1882.

### DIVERS

236. o. **Chapitre de S[te]-Croix.**

✠ S. NOVVM · CAPITVLI · SCE · CRVCIS. — Capitales gothiques entre un filet simple et un filet double. — Sainte Hélène soutenant la croix.

XIV[e] s. — Ovale. — D. 55[mm]/35[mm]. — Bronze. — Oreillette.

Legs COFFINET, 1882.

237. o. **Jésuites.**

✚ S. SOCIETATIS DNI · NR̄I · IH̄V̄ · XRI. — Minuscules gothiques sous un filet guilloché. — Dans le champ, le monogramme I. H. S. entre quatre roses, deux en chef et deux en pointe.

XVI[e] s. — D. 40[mm]. — Bronze.

Legs COFFINET, 1882.

238. o. Cachet.

Armorial : Trois fleurs de lis, l'écu surmonté d'une couronne fermée.

XVIII[e] s. — Ovale. — D. 19[mm]/18[mm]. — Cuivre jaune. — Appendice en forme de lyre, terminé par un anneau.

Legs COFFINET, 1882.

239. o. Cachet.

Sirène tenant d'une main une trompette, de l'autre un miroir.

XVIII[e] s. — Ovale. — D. 17[mm]/14[mm]. — Cuivre jaune. — Appendice en fer à cheval surmonté d'un anneau.

Legs COFFINET, 1882.

240. o. Cachet.

Un cœur enflammé traversé par deux flèches. Légende : JE SUIS BLECE.

XVIII[e] s. — Ovale. — D. 19[mm]/16[mm]. — Acier.— Appendice en forme de lyre.

Legs COFFINET, 1882.

241. o. Cachet.

Une colombe descendant sur un cœur.

XVIII[e] s. — Ovale. — D. 18[mm]/13[mm]. — Appendice en fer de hallebarde, percé d'un trou.

Legs COFFINET, 1882.

242. o. Cachet.

Double face. — Sur la 1[re], buste en profil du pape Benoît XIV. Légende : BENEDICTVS 14 PAP. — Sur la 2[e], deux cœurs enflammés posés sur un autel. Légende : L'AMOVR NOVS VNIT.

XVIII[e] s. — Ovale. — D. 20[mm]/17[mm]. — Monture en fer ouvragé.

Legs COFFINET, 1882.

243. o. Cachet.

Double face. — Sur la 1[re], un vaisseau de haut bord ; sur la 2[e], une tête d'homme.

XVIII[e] s. — Ovale. — D. 16[mm]/15[mm]. — Acier. — Monture ouvragée.

Legs COFFINET, 1882.

244. o. Cachet.

Tête de profil, laurée. — Empereur romain.

XVIII[e] s. — Ovale. — D. 15[mm]/12[mm]. — Verre rouge. — Monture en cuivre.

Legs COFFINET, 1882.

245. o. Cachet.

Tête de guerrier.

XVIII[e] s. — Ovale. — D. 18[mm]/15[mm]. — Cristal. — Monture en cuivre.

Legs COFFINET, 1882.

246. o. Cachet.

Tête de maure.

XVIII[e] s. — Ovale. — D. 17[mm]/14[mm]. — Verre bleu. — Monture en cuivre.

Legs COFFINET, 1882.

247. o. Cachet.

Tête de Minerve.

XVIII[e] s. — Ovale. — D. 17[mm]/14[mm]. — Verre. — Monture en cuivre.

Legs COFFINET, 1882.

248. o. Cachet.

Tête de femme.

XVIII[e] s. — Ovale. — D. 27[mm]/22[mm]. — Verre incarnat. — Monture en cuivre doré en forme de tulipe renversée, terminée par un anneau.

Legs COFFINET, 1882.

249. o. Cachet.

La lettre D en relief.

XIX[e] s. — Ovale. — D. 16[mm]/12[mm]. — Acier.

Legs COFFINET, 1882.

250. o. Cachet.

Une croix et la légende SPES UNICA, gravées sur une agathe formant le cachet et sa poignée.

XIX[e] s. — Ovale. — D. 20[mm]/16[mm].

Legs COFFINET, 1882.

251. o. Cachet.

Faisceau de flèches supporté par un mousquet et une épée mis en croix et surmontés d'une mitre. A gauche, dans le champ, la lettre E.

XVIII[e] s. — Ovale. — D. 25[mm]/20[mm]. — Cuivre jaune.

Legs COFFINET, 1882.

252. o. Cachet.

Type de la Liberté.

XVIII[e] s. — Ovale. — D. 28[mm]/25[mm]. — Cuivre jaune. — Appendice pour recevoir un manche.

Legs COFFINET, 1882.

### INDÉTERMINÉS

253. o. **Milon**, chapelain de la léproserie d'Hétigny?

✠ S. MILON · CAPELLANI . LEPSOR . HETIGNI. — Capitales gothiques entre deux filets perlés. — La Sainte Vierge, debout, portant l'Enfant Jésus et lui offrant une pomme. A sa droite, un priant.

XIV[e] s. — Ogival. — D. 39[mm]/24[mm]. — Bronze. — Oreillette percée d'un trou.

Don de M. le vicomte Amand RAMBOURGT, 1862.

254. o. **Échevins de Montabrut** (Puy-de-Dôme?), Montaby (Oise?).

✠ S' COMVNI · SCABINORVM · IN · MONTHABVI. — Capitales gothiques entre deux filets cordelés. — Croix frettée, chargée en cœur d'un saint Pierre debout, tenant une clef et accompagné de quatre roses tigées et feuillées, une dans chaque canton.

XIV[e] s. — D. 48[mm]. — Cuivre jaune. — Appendice percé d'un trou.

Legs COFFINET, 1882.

### FRANC-MAÇONNERIE

255. o.

PRO · MAGN · GALL · PROV · CONVENT SIGILL. (Pro magna Galliæ provinciæ conventa sigillum). — Capitales romaines sur une banderolle au sommet du sceau. — Une croix pattée sur un écusson entouré d'un collier, au bas duquel est un médaillon portant les initiales N. I. (Napoleo imperator). Le tout sur un manteau d'hermines surmonté de la couronne impériale.

XIX[e] s. — Ogival. — D. 70[mm]/40[mm]. — Cuivre jaune. — Appendice pour recevoir un manche.

Legs COFFINET, 1882.

256. o.

PRO · MAG · GALL · PROV · POST · SIGILL. (Pro magna Galliarum provincia post sigillum). — Capitales romaines sur une banderolle au sommet du sceau. Bordure guillochée. — Ecu à la croix pattée, chargé d'un autre écu à la croix pattée, placé au milieu d'une bordure et portant en abyme un triangle. Le tout sous un manteau d'hermines surmonté d'une couronne impériale.

XIX[e] s. — Ogival. — D. 70[mm]/40[mm]. — Cuivre jaune. — Appendice pour recevoir un manche.

Legs COFFINET, 1882.

257. o.

Un triangle au milieu de nuages lançant des tonnerres et des flèches.

XIX[e] s. — D. 41[mm]. — Cuivre jaune. — Appendice pour recevoir un manche.

Legs COFFINET, 1882.

## II[e] SÉRIE. — ÉTRANGER

### ITALIE

258. R. V. **Officialité de l'Évêché de Spolète.**

✚ SIGILLVM :·: CVRIE :·: EPISCOPATVS :·: SPOLETANI. — Ca-

pitales gothiques entre filets. — La Sainte Vierge debout, tenant sur son bras l'Enfant Jésus au milieu d'une gloire, sous une niche gothique.

XV[e] s. — Ovale. — D. 67[mm]/37[mm]. — Verre. — Enchâssé dans une torsade de cuivre argenté. — Belière et anneau.

Legs Coffinet, 1882.

259. O. **Saint-Michel du Trastevere.**

✠ S. PB'RI. PET'. S̄ · AGL'I CAPLLE. S̄. MI̅ · TRASTIBERI. — Capitales gothiques entre deux filets perlés. — Saint Michel debout sur le dragon qu'il tient renversé sous la croix. Au bas du sceau, personnage en prière, ayant à sa droite un écu portant deux fasces chargées : la première de trois annelets, la seconde de deux annelets.

XIII[e] s. — Ogival. — D. 40[mm]/25[mm]. — Bronze. — Belière rompue.

Don de M. Camusat de Vaugourdon, 1871.

260. R. C. D. **Jean Fazeoli,** docteur en lois.

✚ SIGILLVM : IOHANNIS : FAZEOLI DOCTORIS : LEGVM. — Majuscules gothiques entre deux filets. — Docteur assis devant un pupitre sur lequel est un livre.

XIII[e] s. — D. 37[mm].

Legs Coffinet, 1882.

BELGIQUE

261. R. B. **Église de S[t]-Nicolas près Tournay** (S[t]-Nicolas-des-Prés, abbaye).

SIGILL'U · ECCLE · SCI · NICOLAI · IUX · TORN. — Capitales gothiques entre deux filets. — Evêque bénissant, assis sous une arcature gothique.

XIII[e] s. — Ogival. — D. 70[mm]/43[mm]. — Bronze. — Belière.

Legs Coffinet, 1882.

262. O. **Corporation des Drapiers de Louvain.**

S' IVRAT · OFFICII · TE TOR'. PANNILINEI · LOVANIEN'. (Sigillum Juratoris officii textorum pannilinei Louvaniensis). — Capitales gothiques entre deux filets guillochés. — Saint Pierre debout, tenant de la main droite une grande croix fleuronnée et de la main gauche une clef. A sa droite, une pièce d'étoffe à grande frange ; à sa gauche, une navette.

XV[e] s. — D. 52[mm]. — Cuivre jaune. — Appendice percé d'un trou.

Legs Coffinet, 1882.

PRUSSE

263. R. B. **Baudoin de Luxembourg,** archevêque de Trèves.

✚ SIGILLVM : BALDEWINI · DEI · GRATIA · TREVEREN : ECCLIE :

ARCHIEPIS. — Capitales gothiques entre deux filets perlés. — Archevêque assis, bénissant d'une main et tenant de l'autre sa crosse. A sa droite, est un écu portant une croix ; à sa gauche, un écu aux armes de la maison de Luxembourg.

XIV^e s. — Ogival. — D. 95^mm/60^mm.

Don de M. A. ROSEROT, 1885.

264. o. **Le doyen et les chanoines de l'église d'Essen** (diocèse de Cologne).

℗ S. DECANI ET CANONICORUM. ECCE. ASSINDII. — Capitales gothiques entre deux filets perlés. — Deux personnages nimbés, posés de face sur une terrasse, tenant chacun une épée nue de la main droite. Près de celui de droite, on lit : COSMEA ; près de celui de gauche : DAMIAN.

XV^e s. — D. 30^mm. Cuivre rouge. — Appendice plein.

Legs COFFINET, 1882.

ANGLETERRE

265. o. Cachet.

PLENTY WITH PEACE STREM (L'Abondance vient avec la Paix).— Une gerbe de blé surmontée d'un oiseau, adextrée d'un lion et sénestrée d'un serpent. Le tout sur une terrasse.

XVIII^e s. — Ovale. — D. 20^mm/18^mm. — Cuivre jaune. — Appendice brisé.

Legs COFFINET, 1882.

INDÉTERMINÉ

266. R. C.

W ⁝ AR ⁝ DE BANHAV ⁝ — Capitales gothiques entre deux filets. — Une fleur de lis.

XIV^e s. — D. 30^mm.

Legs COFFINET, 1882.

CHAPITRE II

# BULLES, SCEAUX & REPRODUCTIONS

## 1re SÉRIE. — FRANCE

### BULLES

267. o. **Honorius III**, pape (1216-1227).
Don de M. ROGER, curé de Bûchères, 1869.
Voy. Douet d'Arcq, no 6046.

268. o. **Clément IV**, pape (1265-1271).
Legs COFFINET, 1882.

269. o. **Grégoire X**, pape (1271-1276).
Don de M. l'abbé GARNIER, 1886.

270. o. **Nicolas IV**, pape (1288-1294).
Don de M. DAUTREMENT, 1868.
Voy. Douet d'Arcq, no 6058.

271. o. **Eugène III**, pape (1431-1447).
Legs COFFINET, 1882.

272. o. **Innocent VIII**, pape (1488-1492).
Legs COFFINET, 1882.
Voy. Douet d'Arcq, no 6082.

273. o. **Évêque d'Avignon.**
BULLA · EPISCOPI · AVINIONEN. — Evêque à mi-corps, bénissant et tenant une crosse.
D. 45mm. — Plomb.
*Revers :* Même légende. Dans le champ, une mitre.
Legs COFFINET, 1882.

274. o. **Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem** (Ordre de Malte).
✠ IO : PAVLVS : LASCARIS CASTELLAR. M. M. — Capitales go-

thiques entre un filet simple et un filet perlé. — Religieux en prière devant une croix dressée sur un rocher.

*Revers :* ✠ HOSPITALIS · HIERVSALEM. — Un personnage nimbé, couché sous un dais de style byzantin du haut duquel pend une lampe. Près de la tête du personnage, une croix pattée ; à ses pieds, un encensoir.

XVII[e] s. — D. 35[mm]. — Plomb.

Legs COFFINET, 1882.

Jean-Paul Lascaris, seigneur de Castellar, fut élu Grand-Maître de l'Ordre de Malte, le 12 juin 1636, à l'âge de 70 ans.

## ROIS DE FRANCE

275. o. **Charles V** (1364-1380).

Sceau de Majesté.

XIV[e] s. — D. 97[mm]. — Cire verte. — Lacs de soie rouge et verte.

Legs COFFINET, 1882.

Ce sceau est appendu à une charte datée de 1366, Février (v. s.), relatant une donation faite par le roi aux Frères prêcheurs (Dominicains ou Jacobins) de Troyes.— Voy. Société de Sphragistique, III, p. 33.— Douet d'Arcq, n° 63.

276. o. **Grand sceau de Charles VI** (1380-1422).

D. 97[mm]. — Cire verte. — Dans une boîte de plomb.

Don de M. CAMUSAT DE VAUGOURDON, 1869.

Voy. Douet d'Arcq, n° 68.

277. o. Fragment de sceau royal.

Cire jaune.

Legs COFFINET, 1882.

278. o. **Louis XIV**, roi de France (1643-1715).

Sceau de Majesté.

Don de M. OLIVIER, de Paris, 1886.

Ce sceau est appendu à une charte datée du 1[er] août 1692, relative à la création d'une charge en la Monnaie de Troyes, nouvellement rétablie.

279. o. Fragment de sceau royal (type des sceaux de Louis XV).

Don de M. HANIER, curé de Villemaur, 1881.

280. o. **Louis XVIII** (1814-1824).

D. 120[mm]. — Cire verte. — Dans une boîte de fer blanc.

Don de M. DES ETANGS, juge de paix à Bar-sur-Aube, 1854.

Ce sceau est appendu à une déclaration de naturalité datée de 1817.

281. o. **Louis-Philippe**, roi des Français (1830-1848).

D. 123mm. — Cire verte. — Dans une boîte de fer blanc.

Don de M.***.

Ce sceau est appendu à une dispense de mariage datée du 1er août 1832.

Voy. Douet d'Arcq, no 148.

CHAMPAGNE

282. R. G. **Officialité de Sens.**

✚ SIGILLVM CVRIE : SENONENSIS. — Capitales gothiques entre deux filets perlés.— Evêque vu de face, à mi-corps, bénissant de la main droite et tenant un livre de la main gauche. Au canton dextre du champ, une fleur de lis.

XIIIe s. — D. 34.

Legs COFFINET, 1882.

283. R. G. **S^te-Quiriace de Provins** (chapitre, diocèse de Sens).

✠ SIGILLVM : SANCTI : QVIRIACI : PRVVINI : — Capitales gothiques entre deux filets perlés. — Evêque vu de trois quarts, tenant de la main droite une crosse et de l'autre une croix. De chaque côté de l'évêque, une étoile à huit rais.

XIVe s. — D. 65mm.

Don de M. le docteur MICHELIN, de Provins, 1854.

284. o. **Geoffroi**, abbé de Saint-Jacques de Provins (diocèse de Sens).

✠ SIGILLVM . GAVFRID..... SCI · IACOBI PRVVIN̄. — Capitales gothiques. — Abbé debout, tenant d'une main sa crosse et de l'autre un livre.

XIIIe s. — Ogival, en cuvette. D. 65mm/32mm. — Cire verte.

*Contre-sceau :* ✚ GAVFRIDVS. — Une fleur de lis fleuronnée. — D. 22mm.

Legs COFFINET, 1882.

Voy. Douet d'Arcq, no 8972.

285. R. G. **Église de Valroi** (diocèse de Reims).

✚ S : CONVENTVS : ECCL'IE : VALLIS REGIS.— Capitales gothiques entre deux filets. — La Sainte Vierge portant l'Enfant Jésus, assise sur un trône gothique. Champ semé de fleurs de lis.

XVe s. — D. 40mm.

Legs COFFINET, 1882.

Voy. Société de Sphragistique, I, p. 253.

286. R. P. **Administrateurs** (de confréries ou d'hôpitaux) **de Chaumont-en-Bassigny.**

✚ CVRATORES DE CALVOMOTE Ā BASSIGNI.— Capitales gothiques.

entre deux filets. — Dans le champ, un pélican qui se saigne pour ses petits.

XIII[e] s. — Ogival. — D. 50[mm]/30[mm].

Legs COFFINET, 1882.

287. O. **Duché de Langres.**

Ecu rond portant deux clefs en sautoir, placé sur un cartouche à enroulements surmonté d'une couronne ducale, sous un chapeau d'évêque.

XVIII[e] s. — Ovale. — D. 35[mm]/28[mm]. — Plaqué sur papier. — Pièce datée du 26 juillet 1721, concernant le fief des Tours-Sainte-Parise, près Chacenay (Aube).

Don de M. BOUVIER, 1886.

Les armes figurées sur ce sceau sont celles de François de Clermont-Tonnerre, évêque de Langres de 1695 à 1724. Il portait : de gueules à deux clefs d'argent adossées et mises en sautoir. — Voy. Daguin : *Les Evêques de Langres*, p. 170.

### BOURGOGNE

288. R. P. **Définiteur de Bourgogne.**

SIGILL DEFINIT. BURGOND. — Capitales romaines sous un double filet. — Saint François tenant un crucifix.

XVIII[e] s. — Ovale. — D. 26[mm]/22[mm].

Legs COFFINET, 1882.

### ILE-DE-FRANCE

289. O. **Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille,** archevêque de Paris, etc.

CAR . GASP . DE VINTIM.... ARC . PARIS . DUX ET PAR FRAN (Une quinte feuille).— Ecu écartelé : au 1 et 4, de gueules, au chef d'or; au 2 et 3, de gueules, au lion d..... Autour de l'écu, cordon de l'ordre du Saint-Esprit surmonté d'une couronne ducale sous un chapeau d'archevêque orné de ses cordons. Le tout placé devant une croix sur un manteau d'hermines.

XVIII[e] s. — Ovale. — D. 39[mm]/35[mm]. — Plaqué sur une pièce concernant Claude de Mauroy, chanoine régulier de Saint-Augustin (19 décembre 1744).

Don de M. DE BOUVIER, 1886.

290. O. **Prévôté de Paris.**

..... UM : P...OSI..E PAR.... — Capitales gothiques. — Sceau endommagé. — Une fleur de lis accompagnée à dextre d'un écu parti : au 1[er], de France; au 2[e], de Champagne.

XIV[e] s. — D. 50[mm]. — Cire verte.

*Contre-Sceau.* — ✚ CONTRA . S . PREPOSITURE PARIS.... — Armes de France.

D. 25mm. — Appendu à une charte datée de l'an 1336.

Legs COFFINET, 1882.

Voy. Douet d'Arcq, n° 4463.

291. R. P. **Abbaye de Lannoy** (diocèse de Beauvais).

SIGILLU CONVETUS MOASTERII · DE · ALNETO. — Minuscules gothiques entre deux filets perlés. — La Sainte Vierge à l'Enfant, assise sous un dais gothique.

XVe s. — D. 46mm.

Legs COFFINET, 1882.

## PICARDIE

292. R. G. **Franciscains de Doulens** (Somme?).

S + COFVENTVS . FRM . MINORVM DVLENDII. — Minuscules gothiques. — L'Annonciation sous une arcade gothique.

XVIe s. — Ogival. — D. 55mm/35mm. — La matrice de ce sceau était possédée par M. Cardon, bijoutier à Romilly-sur-Seine.

Legs COFFINET, 1882.

## FLANDRE

293. O. **Idonée**, dame de Heaume (Nord?).

✚ S. IDONEE DOMNE DE HEAVMES. — Capitales gothiques entre deux filets. — Dans le champ, dame debout revêtue d'un manteau vairé, tenant un faucon. Le bas du corsage de la robe est composé de longues déchiquetures semblables aux pendants d'un lambel. La jupe est ornée de trois rubans mis en bande, ce qui donne à penser que les armoiries de la dame de Heaume étaient : trois bandes sous un lambel.

XIVe s. — Ogival. — D. 60mm/40mm. — Cire verte.

Legs COFFINET, 1882.

## ANJOU

294. O. **Jean de Vaugirauld**, évêque d'Angers.

IOHANNES · DE · VAUGIRAULD EPISCOPUS ANDEGAVENSIS. — Capitales romaines sous un filet pointillé. — Armorial : d'argent à l'aigle éployée de sable. Écu rond placé sur un cartouche. Au-dessus, couronne ducale accostée d'une mitre et d'une crosse sous un chapeau d'évêque.

XVIIIe s. — Ovale. — D. 30mm/26mm. — Plaqué sur papier. — Pièce datée du 17 juin 1742, concernant Claude de Mauroy.

Don de M. DE BOUVIER, 1886.

BERRY

295. R. P. **Gonot des Barres**, vicomte de Remont.

SCEL GONOT DES BARRES VISCONTE DE RAEMOND. — Minuscules gothiques entre deux filets. — Cavalier armé de toutes pièces, brandissant une épée et portant un écu chargé d'une croix ancrée.

XV^e s. — D. 54^mm.

Legs COFFINET, 1882.

LIMOUSIN

296. R. P. **Tabellionage de la ville de Tulle.**

S' TABELLIONATUS CIVITATIS TULLENSIS. — Minuscules gothiques entre deux filets. — Une ville fortifiée.

XIV^e s. — 45^mm.

DIVERS

297. R. P. **Prieur de S^t-Gervais.**

✠ S' PRIORIS SCI GERVASII. — Capitales gothiques entre deux filets. — Quadrupède à tête humaine, vu de profil.

XIV^e s. — Ogival. — D. 35^mm/23^mm.

Legs COFFINET, 1882.

298. R. P. **Hugue Adhemart**, juge de Montili?

✠ S. CVRIE MONTILII ✱ D' HUGONIS ADHEMARI. — Ecu portant trois croix ajourées, pommetées dans un quadrilobe autour duquel sont trois animaux fantastiques.

XIV^e s. — D. 40^mm.

Legs COFFINET, 1882.

299. R. P. **Le Ministre provincial des Frères-prêcheurs de la province de France.**

SIGILL . MINIS . PROVINCIALIS FRATR . MINORVM . PROVINCIÆ FRANCIÆ. — Capitales romaines entre deux filets pointillés. — Saint Pierre tenant ses clefs et un livre, accosté : à droite, de la lettre S., au-dessus d'une fleur de lis ; à gauche, des lettres P. E. au-dessus d'une autre fleur de lis. Le tout sous un dais gothique.

XVI^e s. — Ogival. — D. 60^mm/38^mm.

Legs COFFINET, 1882.

300. O. **Ordre du Mont-Carmel et de S^t-Lazare.**

SIGILLUM ORDINIS ET MILITIÆ . B . MARIÆ . VIRGINIS DE MONTE CARMELO ET SANCTI LASARE IN IERUSALEM. —

Cavalier brandissant une épée de la main droite et tenant son écu de l'autre main. La housse du cheval bordée de croix et de fleurs de lis.

*Contre-Sceau.* — LUD(OVICUS) STAN(ISLAS) . XAV(IER) . COM(ES) . PROVINC$^{AE}$ FILIVS FRANCLÆ . MAGN(U)S . MAGISTER ORDINIS BEATÆ MARIÆ VIRGINIS DE MONTE . CARMELO ET S$^{I}$(SANCTI) LAZARI IN JERUSALEM.— Capitales romaines. — Ecu écartelé : aux 1 et 4 de France, à la bordure endenchée ; aux 2 et 3, une croix. L'écu posé sur une croix de Saint-Lazare, entouré du collier de l'Ordre. Le tout placé devant un manteau d'hermines surmonté d'une couronne ouverte.

XVIII$^{e}$ s. — D. 105$^{mm}$. — Cire rouge.

Legs COFFINET, 1882.

**301.** R. C. **Ordre de Saint-Michel.**

LO(UIS) . XI . R(OI) . DE . FR(ANCE) . IN(S)T(ITUTEUR) · DE LORDRE . DE . S . MICHEL . 1469 . LO(UIS) XIV . R(OI) . DE . FR(ANCE) . ET . DE . NAV(ARRE) . RESTAURATEUR 1664. — Capitales romaines. — Saint Michel, portant un écu aux armes de France et une épée flamboyante, terrasse le démon représenté sous la forme d'un homme ayant des ailes de chauve-souris et renversé au milieu des flammes. Autour de ce sujet, le collier de l'Ordre de Saint-Michel. Au bas, sous le démon, on lit : A CHALOCHET FECIT. 1701. — Peut-être l'objet que nous décrivons n'est-il pas la reproduction d'un sceau de l'Ordre de Saint-Michel, mais plutôt celle d'une médaille commémorative.

D. 150$^{mm}$. — Cire rouge.

Legs COFFINET, 1882.

## II$^{e}$ SÉRIE. — ÉTRANGER

### ITALIE

**302.** R. G. **Jacob, évêque de Sutry.**

✚ S. IACOBI · DEI · ET · APLICE : SEDIS · GRA · SUTRINI · EPI. — Capitales gothiques entre deux filets perlés. — Evêque bénissant.

XIII$^{e}$ s. — Ogival. — D. 57$^{mm}$/35$^{mm}$.

Legs COFFINET, 1882.

### ANGLETERRE

**303.** R. B. **Henri V, roi d'Angleterre et de France, seigneur d'Irlande (1413-1422).**

HENRICUS DEI GRATIA REX ANGLIE ET FRANCIE ET DNS

HIBERNIE. — Minuscules gothiques entre deux filets perlés. — Sceau de Majesté.

XV^e s. — 115^mm.

Legs COFFINET, 1882.

304. D. **Victoria**, reine d'Angleterre.

VICTORIA DEI GRATIA BRITANNIARUM REGINA FIDEI DEFENSOR. — Capitales romaines. — La Reine, tenant un sceptre, assise sur un cheval conduit par un page.

D. 160^mm. — Soufre. — Dans une boîte de fer blanc.

*Contre-Sceau.* — La Reine sur un trône, entre la Justice et la Religion, sous un dais gothique. Au bas, les armes d'Angleterre entourées du cordon de l'Ordre de la Jarretière et surmontées d'une couronne royale. Le tout environné d'une guirlande de roses.

D. 160^mm.

Don de M. LE BRUN-DALBANNE, 1877.

## ALLEMAGNE

305. O. **Sigefroy III**, évêque de Mayence.

✚ SIFRIDUS . D̄I . GRA . SCE MAGUNTINE SEDIS . ARCHIEPS. Capitales gothiques entre deux filets perlés. — Evêque assis, tenant de la main droite une crosse et de l'autre main un livre ouvert.

XIII^e s. — D. 70^mm. — Cire rouge, en cuvette. — Lacs de soie verte et rouge.

Legs COFFINET, 1882.

Sigefroid III fut élu en 1230 évêque de Mayence et mourut en 1248. Il fut le le 51^e évêque de cette ville. — Voy. Gaspardus Bruchius, t. I.

306. O. **Guillaume Egon**, évêque de Strasbourg.

✚ SIG . GR . EPISC . ARGENI . SUB . REGIMEM ...CELS PR' CARD . GVID . EGOM . LANDGR . DE BVRSTENBARG. — Ecu écartelé : au 1^er, une bande ; au 2^e, un levrier passant devant un arbre et allant de dextre à sénestre ; au 3^e, un dragon ailé ; au 4^e, une bande accompagnée de six trèfles, trois au-dessus, trois au-dessous, les pieds appuyés sur la bande. Sur le tout, un écusson portant un aigle éployée au milieu d'une bordure chargée de onze potences. Couronne fermée, surmontée d'une croix, sous un chapeau de cardinal, et accompagnée d'une crosse et d'une épée. Le tout, sous un manteau d'hermines.

XVII^e s. — D. 58^mm. — Cire rouge. — Dans une boîte en bois de noyer.

Legs COFFINET, 1882.

Au bas d'une pièce portant cet entête : Wilhelmus Egon, Dei gratia, sacræ Ecclesiæ Romanæ Cardinalis, landgravius de Furstemberg, episcopus et princeps Argeniinensis, administrator abbatiæ Stabulensis, inferioris Alsatiæ landgravius, comes de Heiligemberg, Werdemberg, et Loigne, 1687, etc.

FLANDRE

307. R. P. **Couvent de Ste-Praxède de Bruges.**

SIGILL . CONV : SOROBVM : S : ORDI PRAED : BRUG. — Capitales gothiques entre filets perlés.— Une sainte femme debout, couronnée d'épines, tenant d'une main une croix, et de l'autre un cœur enflammé, sous un porche d'église.

XVe s. — Ogival. — D. 57mm/42mm.

Legs COFFINET, 1882.

308. R. G. **Abbesse de Ste-Claire de Gand.**

S, ABATISSE SANCTE CLARE GANDENSIS. — Capitales gothiques entre deux filets perlés. — Religieuse présentant une chapelle gothique à trois chevaliers revêtus de cottes de mailles.

XIVe s. — Ogival. — D. 53mm/33mm.

Legs COFFINET, 1882.

BELGIQUE

309. R. G. **Échevins de Halle.**

✚ SIGILL' SCABINRUM · DE HALLIS. — Capitales gothiques. — Dame debout, voilée, tenant une fleur de lis. Autour d'elle, la légende : SCA WALDETRUDIS.

XIIIe s. — Ogival. — D. 45mm/27mm.

Legs COFFINET, 1882.

PRUSSE

310. O. **Église de Paderborn.**

✠ SIGILL .... ECCLESIE PATHERBORNENSIS. — Capitales gothiques. — La Sainte Vierge, tenant l'Enfant Jésus, assise, ayant à sa droite un évêque auquel l'Enfant Jésus tend les bras, et à sa gauche, un religieux tenant une palme.

XIIIe s. — D. 72mm. — Cire verte.

*Contre-Sceau.* — ✚ S. LIBORIUS. — Capitales gothiques. — Un évêque vu de face.

D. 25mm.

Legs COFFINET, 1882.

311. R. P. **Frères prêcheurs du couvent de Teschen** (Silésie).

SIG + CONV + THENENSIS + F + F + S + ORD . PRÆDICA. — Capitales gothiques entre deux filets. — Sous une arcade gothique, Saint Joseph tient à la main un lis, et sur son bras l'Enfant Jésus.

XVIIe s. — Ogival. — 60mm/45mm.

Legs COFFINET, 1882.

312. o. **Henri**, comte d'Eberstein.

✠ S. HENRIC COMIT....— Capitales gothiques entre deux filets. — Armorial : Une quintefeuille. L'écu placé sur un champ quadrillé.

XIII[e] s. — D. 60[mm]. — Fragment de sceau en cire blanche, appendu à une charte écrite en langue allemande, datée de l'an 1299.

Legs COFFINET, 1882.

INDÉTERMINÉ

313. o.

✚ S CA . TEOTE COS FR S CAPITULI. — Capitales gothiques. — La Sainte Vierge, assise, tenant sur ses genoux l'Enfant Jésus, et portant de la main gauche un rameau fleuri.

XIV[e] s. — Ogival. — D. 65[mm]. — Cire rose, en cuvette. — Tresses vertes.

Legs COFFINET, 1882.

# COLLECTION DE MOULAGES ET D'EMPREINTES

**Renfermée dans des cartons**

## MOULAGES EN PLATRE

### FRANCE

#### Ier CARTON

#### REINE DE FRANCE

314. M. P. **Elisabeth**, reine de France (1180-1190).

ELISABEZ · DI · GRACIA : FRANCORVM REGINA. — Capitales gothiques entre filets. — Reine debout, vue de face, tenant de la main droite une fleur de lis, et de la main gauche un sceptre.

XII[e] s. — Ogival. — 88[mm]/54[mm].

Legs COFFINET, 1882.

Voy. Douet d'Arcq, n° 153.

#### ROI DE FRANCE

315. M. P. **Louis IV**, roi de France.

LVDOVICVS DI GRA FRANCORVM REX. — Sceau de Majesté.

XIII[e] s. — D. 80[mm].

Don de M. GRÉAU, 1867.

Voy. Douet d'Arcq, n° 41.

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

316. M. P. **Connétablie et Maréchaussée de France.**

SCEAU DE LA CONNETABLIE ET MARECHAUSSEE DE FRANCE. 1764. — Capitales romaines entre deux filets. — Homme d'armes sur un cheval galoppant, portant un écu aux armes de France.

Au bas du sceau, dans un cartouche posé sur deux bâtons de commandement mis en sautoir et surmonté d'une couronne de marquis, est un écusson à trois lions passant l'un sur l'autre en sens inverse. Tenans : deux sirènes.

XVIII[e] s. — D. 75[mm].

Don de M. Gréau, 1867.

Voy. Douet d'Arcq, 4490.

### CHAMPAGNE

317. M. P. **Etienne Chapon de Provins.**

✠ S' ESTIENNE CHAPON : DE PROVINS. — Capitales gothiques entre deux grenetis.— Un chapon courant au milieu de feuillages.

XIV[e] s. — Ogival. — D. 34[mm]/20[mm].

Don de M. Chantriot, 1886.

318. M. P. **Abbaye de Cheminon** (diocèse de Châlons-sur-Marne).

✚ S. CONVENTUS MONASTERII DE CHEMINON. — Capitales romaines entre deux doubles filets. — La Sainte Vierge à l'Enfant, tenant de la main droite une palme sous un édicule gothique. Elle est accostée : en flanc, à droite, d'un croissant; à gauche, d'une fleur de lis.

XIII[e] s. — Ogival. — D. 70[mm]/45[mm].

Don de M. Gréau, 1867.

319. M. P. **Mathieu de Melun.**

MATHIEV . DE . MELVN. — Capitales romaines. — Armorial Un filet mis en bande, accompagné de sept besants posés 3, 3, 1, sous un chef plein.

XVI[e] s. — D. 20[mm].

Don de M. Gréau, 1867.

La maison de Melun portait : D'azur à sept besants d'or posés 3, 2, 1 ; au chef d'or.

320. M. P. **Mahaud,** dame de Cernay (Marne?).

✠ S. MAHAUT · DAME · DE · CERNAI. — Capitales gothiques entre deux filets. — Dame debout, vêtue d'une longue tunique et d'un manteau vairé, la tête couverte d'une draperie, tenant sur le poing un faucon. A sa droite, un écusson à deux fasces accompagnées de huit merlettes mises en orle ; à sa gauche, autre écusson portant une fasce.

XIV[e] s. — Ogival. — D. 50[mm]/[mm]30.

Don de M. Gréau, 1867.

321. M. P. **Jean de Saint-Chéron** (Marne).

✠ S' IOHAN : DE SENCHERON : — Capitales gothiques mêlées d'on-

ciales, entre filets. — Personnage agenouillé devant saint Chéron, qui porte sa tête nimbée dans ses mains.

XIV^e s. — D. 26^mm.

Don de M. CHANTRIOT, 1886.

322. M. P. **Louis de Lorraine,** cardinal de Guise, archevêque de Reims, abbé de Cluny.

LUD . A · LHOTARINGIA · CARD · A · GUYSIA · ARCH . RHEM . ABB . CLUNIACEM. — Capitales romaines entre deux filets perlés. — Ecu portant les huit quartiers de Lorraine et les armes de cette Maison brochant sur le tout, adossé à une croix tréflée, près de laquelle sont deux crosses : l'une épiscopale, l'autre abbatiale. Un chapeau de cardinal surmonte l'écu.

XVI^e s. — D. 74^mm.

Don de M. Lucien COUTANT, 1853.

Voy. Société de Sphragistique, III, p. 124-125.

323. M. P. **Hôpitalier de l'église de Reims.**

SIGILLUM HOSPITALIS ECCLESIE REMENSIS. — Minuscules gothiques entre deux filets. — L'Annonciation.

XV^e s. — Ogival. — D. 56^mm/35^mm.

Don de M. GRÉAU, 1867.

324. M. P. **Grand sceau des deux facultés de Droit de l'Académie de Reims.**

✚ SIGILLUM · MAIUS · FACULTAT · UTRIUSQUE JUR · ACAD . REMEN. (Sigillum majus facultatis utriusque juris Academiæ Remensis). — Capitales romaines entre doubles filets. — Un pape assis entre un roi et un empereur. Au bas, la date 1568 entre les lettres G. S.

XVI^e s. — D. 72^mm.

Don de M. Lucien COUTANT, 1853.

Voy. Douet d'Arcq, 8026.

325. M. P. **Monseigneur Tieri,** prêtre de Molham (Molhain, Ardennes?).

✚ S. D̄N̄I TIERICI · PB̄R̄I · DE · MOLHAM. — Capitales gothiques entre deux filets. — Prêtre debout, tourné vers la gauche, officiant.

XIII^e s. — D. 30^mm.

Don de M. GRÉAU, 1867.

Voy. Catalog. de vente Gréau, n° 1289.

326. M. P. **Cardinal de Givry.**

SIGILLU : MAGNUM . R^mi DOMINI : CARDINALIS : DE : GIVRY : TITULI : SANCTE : AGNETIS : IN AGONE. — Capitales romaines entre deux filets. — Sous un monument à trois arcades, saint

Mammès, patron de la cathédrale de Langres, est debout, tenant ses entrailles dans ses mains. A sa droite, se trouve sainte Agnès tenant une palme ; à sa gauche, un évêque portant un livre et une croix tréflée. Au bas, un écu à bord contourné, portant une bande et timbré d'un chapeau de cardinal.

XVI[e] s. — Ovale. — D. 116[mm]/76[mm].

Don de M. Lucien COUTANT, 1853.

Voy. Douet d'Arcq, n° 6221. — Société de Sphragistique, III, p. 121.

Claude de Longwy, évêque de Langres en 1530, puis cardinal, était né en 1481. Il mourut à Mussy-l'Evêque en 1561. La famille de Longwy portait : d'azur à la bande d'or.

327. M. P. **Bailliage de Chaumont.**

S · DU · BAILLIAGE · DE · CHAUMONT. — Capitales romaines entre deux filets. — Ecu aux armes de France.

XVII[e] s. — D. 30[mm].

Don de M. GRÉAU, 1867.

Voy. Catalog. de vente Gréau, n° 1257.

2[e] CARTON

BOURGOGNE

328. M. P. **Paroisse de Gron** (Yonne?).

✠ S . PARROCHIE · DE · GRONNO.— Capitales gothiques entre deux filets. — Tête d'évêque mitré, en profil.

XVIII[e] s. — D. 21[mm].

Don de M. GRÉAU, 1867.

Voy. Catalog. de vente Gréau, n° 1258.

329. M. P. **Etienne Gaytan,** archidiacre de Beaune.

S. CVRIE : STEPHI · GAYTAN · ARCHID'. BELNEM.— Capitales gothiques entre deux filets. — Saint Etienne, debout dans une niche gothique, tenant un livre des deux mains et ayant à ses côtés deux écussons fascés de six pièces, la seconde fasce chargée de trois croissants, la quatrième de deux croissants, et la dernière d'un seul croissant.

XIII[e] s. — Ogival. — D. 55[mm]/33[mm].

Don de M. GRÉAU, 1867.

Voy. Catalog. de vente Gréau, n° 1252.

330. M. P. **Anne de Givry,** abbé de S[t]-Bénigne, de Molème et de Pouthières.

✠ ANNAS · DE · GIVRY · MONAS · STI · BEG · MOLIS . ET PULT. ABBAS. (Annas de Givry monasteriorum Sancti-Benigni, Molismi et Pultariorum abbas). — Capitales romaines entre filets. — Ecu

écartelé : au 1 et 4, un pal varié ; au 2 et 3, une bande. Derrière l'écu, une crosse abbatiale en pal.

XVI^e s. — D. 46^mm.

Don de M. Lucien COUTANT, 1853.

Voy. Société de Sphragistique, III, p. 123-124.

Anne d'Escars de Givry, né en 1546, fut évêque de Lisieux en 1586, Cardinal, puis évêque de Metz en 1608 ; il mourut en 1612. Il avait porté le titre d'abbé de Saint-Bénigne de Dijon, de Molême et de Pouthières.

331. M. P. **Définiteurs du chapitre général de Cîteaux** (Côte-d'Or).

SIGILLUM · DIFFINITORŪ · CAPIT · GENERALI' · CIST · ORDĪS. — Capitales gothiques entre deux filets. — La Sainte Vierge couronnée couvrant de son manteau huit abbés en prière.

XV^e s. — D. 42^mm.

Don de M. Lucien COUTANT, 1853.

Voy. Société de Sphragistique, I, p. 26.

332. M. P. **Luc de Molesme**, clerc.

✠ S' LVCE · DE MOLISMO · CL'ICI. — Capitales gothiques. — Saint Martin partageant son manteau avec un pauvre. Au bas, un priant.

XIV^e s. — Ogival. — D. 42^mm/22^mm.

Don de M. GRÉAU, 1867.

Voy. Catalog. de vente Gréau, n° 1253.

333. M. P. **Beatrix**, duchesse de Méranie, comtesse palatine de Bourgogne.

✚ S' B. DĪ GRA. DUCISSE ME....TISSE PALATINE BVRGVNDIE. Minuscules gothiques entre deux filets. — Comtesse debout, vue de face. Coiffure carrée, manteau court.

XIII^e s. — Ogival. — D. 74^mm/50^mm.

Don de M. Lucien COUTANT, 1853.

Voy. Douet d'Arcq, n° 488.

334. M. P. **La Mère-Folle de Dijon.**

EN CROISAN IE VUELLE. — Minuscules gothiques entre filets. — La Mère-Folle, debout sur un croissant, tenant d'une main une marotte, de l'autre une fleur, sous une niche gothique. Près d'elle, à droite et à gauche, sont deux fols, placés chacun dans une niche et tenant une marotte, vus à mi-corps.

XV^e s. — D. 40^mm.

Don de M. GRÉAU, 1867.

Voy. Société de Sphragistique, IV, p. 175.

335. M. P. **District de Marcigny** (Saône-et-Loire).

REPUB^E FRANC. DISTRICT DE MARCIGNY. — Capitales romaines

sous un filet.— Type de la Liberté. Sur le socle, on lit : DEP· D· SAONE-ET-LOIRE.

XVIII[e] s. — Ovale. — D. 25[mm]/22[mm].

Don de M. Gréau, 1867.

### LORRAINE

336. M. P. **Le Prieur d'Hareville** (Vosges).

⊛ S'. PRIORIS : DE HAREVILLA. — Capitales gothiques entre deux filets perlés. — Une aigle au vol abaissé.

XIV[e] s. — Ogival. — D. 38[mm]/24[mm].

Don de M. Gréau, 1867.

Voy. Catalog. de vente Gréau, n° 1279.

337. M. P. **J. abbé de Flabemont** (diocèse de Toul).

✚ SECRETU . I . ABBIS . FLABONIS MONT'. — Capitales gothiques mêlées d'onciales, entre deux filets perlés. — Abbé à mi-corps, tenant une crosse et un livre.

XIV[e] s. — D. 23[mm].

Don de M. Gréau, 1867.

Voy. Catalog. de vente Gréau, n° 1272.

337 *bis*. M. P. **Tabellion de la prévôté de Pont-à-Mousson?**

✚ SCEL DOV TABELLION DE LA PREVOSTEE : DE : LA : CITEI : DOV : PONT. — Capitales gothiques. — Guerrier debout sur un pont, entre deux tours, portant un écu à deux bars adossés mis en pal sur champ semé de croisettes. A sénestre, une étoile en chef; à dextre, une étoile en pointe.

XV[e] s. — D. 55[mm].

Don de M. Gréau, 1867.

### ILE-DE-FRANCE

338. M. P. **Confrérie des pélerins de Saint-Jacques de Paris.**

✚ S'. CONFRATRIE : P̄EGNOR'. BI' IACOBI · AP'I : I P̄IVS · HOSPITAL' · PAR' . FVNDATOR'. — Dans le champ, saint Jacques debout, la tête environnée d'un nimbe tenu par deux anges, porte d'une main un livre, de l'autre un bâton de pélerin. Autour du saint, sept personnages agenouillés.

XIV[e] s. — D. 61[mm].

Don de M. Gréau, 1867.

Voy. Société de Sphragistique, II, p. 16.

339. M. P. **Les soixante arbalétriers du Roi et de la ville de Paris.**

S : DES : LX . ARBALETIERRS : DV ROY : NOSTRE . SIRE . ET .

DE . LA . VILLE : DE . PARIS. — Minuscules gothiques entre deux filets perlés.— Nef au mât couronné et à la voile fleurdelisée. Deux arbalètes posées en pal à la proue et à la poupe. Flèches tombant de tous côtés.

XV^e^ s. — D. 54^mm^.

Don de M. GRÉAU, 1867.

Voy. Catalog. de vente Gréau, n° 1267. — Société de Sphragistique, III, p. 325.

340. M. P. **Section Mirabeau.**

LIB. 14 JUILLET EGALIT. 10 AOUST 1792.SECTION MIRABEAU. — Capitales romaines.— Un œil rayonnant au milieu d'un faisceau de licteur surmonté du bonnet de la Liberté.

XVIII^e^ s. — Ovale. — D. 39^mm^/32^mm^.

Don de M. GRÉAU, 1867.

Voy. Catalog. de vente Gréau, n° 1268.

341. M. P. **Dominique,** chanoine de Meulan (Seine-et-Oise).

✚ S. DOMINICI : CAN : MELNICEN. — Capitales gothiques entre deux filets. — Dans le champ, tige fleuronnée portant au milieu de sa hauteur un calice dans lequel boivent deux colombes.

XIV^e^ s. — Ogival. — D. 38^mm^/24^mm^.

Don de M. GRÉAU, 1867.

Voy. Catalog. de vente Gréau, n° 1265. — Société de Sphragistique, IV, p. 182.

342. M. P. **Prieuré de Saint-Germain-en-Laye** (Seine-et-Oise).

S : CVRIE : PRIORATVS . S . GERMANI . LAREI. — Capitales gothiques entre deux filets. — Cavalier, l'épée haute, galoppant vers la droite et tenant un écu à la croix frettée. Cette croix se voit aussi sur la housse du cheval.

XIII^e^ s. — D. 40^mm^.

Don de M. GRÉAU, 1867.

Voy. Catalog. de vente Gréau, n° 1269.

343. M. P. **Frère Jean de Saint-Denis,** maître en théologie.

S. FRIS . IOHIS . DE SCO . DIONISIO . MAGRI · I · THEOL. — Capitales gothiques entre deux filets. — Sous un édicule gothique, saint Denis porte dans ses mains sa tête qui est soutenue par deux anges. Au-dessous, une rosace.

XV^e^ s. — Ogival. — D. 50^mm^/30^mm^.

Don de M. GRÉAU, 1867.

Voy. Société de Sphragistique, IV, p. 184.

344. M. P. **Juridiction d'Attainville** (Seine-et-Oise).

S : DE . LA · IURIDICIŌ DATAINVILLE.— Capitales gothiques entre

deux doubles filets. — Religieux nimbé, tenant de la main droite un livre et de la main gauche une cloche. Champ fleurdelisé.

XV^e s. — D. 24^mm.

Don de M. GRÉAU, 1867.

La justice d'Attainville appartenait aux Célestins de Paris. — Voy. Douet d'Arcq, n° 9692, *Description du sceau de la prévôté d'Attainville en 1480.*

PICARDIE

345. M. P. **Maire de la commune d'Abbeville** (Somme).

SIGILLVM . MAIORIS : COMMUNIE . ABBATIS VILLE. — Capitales gothiques. — Cavalier brandissant une épée et portant un bouclier sur lequel est un rais.

XIV^e s. — 80^mm.

Don de M. GRÉAU, 1867.

Voy. Douet d'Arcq, n° 5734.

3^e CARTON

ARTOIS

346. M. P. **Saint-Vast** (d'Arras, Pas-de-Calais).

SANTUS . VEDASTUS . B. — Capitales romaines entre deux filets perlés. — Un ours muselé, surmonté d'une rose.

XVI^e s. — D. 20^mm.

Don de M. GRÉAU, 1867.

Voy. Catalog. de vente Gréau, n° 1277.

347. M. P. **Ville de Wabent-sur-la-Mer** (Waben, Pas-de-Calais).

SEL . DE . LA . VILLE ET COMMUNAUTE DE WABENT SUR LA MER. — Capitales romaines entre deux filets perlés. — Cavalier portant un écu à trois bandes dans une bordure.

XVI^e s. — D. 45^mm.

Don de M. GRÉAU, 1867.

BRETAGNE

348. M. P. **États du duché de Bretagne.**

SCEAU DES ETATS DES PAYS ET DUCHE DE BRETAGNE. — Capitales romaines entre deux filets perlés. — Une hermine passant dans un champ moucheté.

*Contre-Sceau.* — Semblable.

XV^e s. — D. 60^mm.

Don de M. GRÉAU, 1867.

### NIVERNAIS

**349.** M. P. **Pierre,** prieur de Cercy (Nièvre).

✚ S. PETRI PRIORIS . D'. CERSIACO. — Capitales gothiques entre deux filets. — Moine assis devant un lutrin.

XIII[e] s. — Ogival. — D. 35[mm]/23[mm].

Don de M. Gréau, 1867.

Voy. Catalog. de vente Gréau, n° 1278.

### BOURBONNAIS

**350.** M. P. **Indulgences pour la réparation de l'église de Souvigny** (Allier).

S . INDULGEN . PRO . REPASOE . ECCLE . SILVIGNA. — Minuscules gothiques entre deux filets. — Dans le champ, deux évêques soutenant une église. Au bas, écusson à deux clefs en sautoir.

XVII[e] s. — D. 52[mm].

Don de M. Gréau, 1867.

Voy. Société de Sphragistique, I, p. 26.

### BERRI

**351.** M. P. **Monastère de S[t]-Sulpice de la congrégation de S[t]-Benoît** (S[t]-Sulpice-lès-Bourges).

✠ SIGILLUM . MNRII . S . SULPITII . CONGREGAOIS . S . BNI. — Capitales romaines entre un filet simple et une bordure perlée. — Abbé tenant de la main droite une crosse et de la main gauche un livre.

XVI[e] s. — Ovale. — D. 32[mm]/29[mm].

Don de M. Gréau, 1867.

Voy. Catalog. de vente Gréau, n° 1251.

**352.** M. P. **Jean Cler,** vicaire du prieur de Sury-en-Vaux (Cher).

S'. IOHIS CLER . VIC . PO . D . SVRINVALIL'. — Capitales gothiques. — Dragon ayant une tête au bout de la queue et portant sur le dos un lion passant.

XIV[e] s. — D. 25[mm].

Don de M. Gréau, 1867.

### LIMOUSIN

**353.** M. P. **Scel aux contrats de la commune de Larchas** (Larche, Corrèze?).

✠ S X DE CONTRAS X DE L X C X DE LARCHAS. — Capitales gothiques entre deux filets perlés. — Un sanglier passant.

XIV^e s. — D. 30^mm.

Don de M. Gréau, 1867.

Voy. Catalog. de vente Gréau, n° 1295.

### AUVERGNE

354. M. P. **W. Gualot**, chanoine de S^t-Geniez de Clermont (Puy-de-Dôme).

✠ S.' W. GVAL'TI · CAN : S̄ . GENESII CLARAMOTE. — Capitales gothiques entre filets perlés. — Une aigle accompagnée en chef de deux étoiles.

XIV^e s. — D. 25^mm.

Don de M. Gréau, 1867.

Voy. Catalog. de vente Gréau, n° 1245.

355. M. P. **Carmélites de Clermont-Ferrand.**

SIG . CARM EXC ABBT CANTH . DE CLAROM . FER. — Capitales romaines entre deux filets. — Saint Pierre debout, tenant de la main droite deux clefs et de la main gauche un cartouche surmonté d'une couronne, d'une mitre et d'une crosse. Sur ce cartouche, un écu aux armes des Carmélites.

XVII^e s. — Ovale. — D. 37^mm/30^mm.

Don de M. Gréau, 1867.

356. M. P. **Jean Murino**, prieur-curé de S^t-Martin de Granis (Le Grain, Puy-de-Dôme?).

✚ S . IOHIS MVRINO · P'C̄VR · SCI · MARTINI . DE GRANIS. — Capitales gothiques, les lettres AR accolées, entre deux filets pointillés. — Saint Martin, évêque, bénissant.

XIV^e s. D. 37^mm.

Don de M. Gréau, 1867.

Voy. Catalog. de vente Gréau, n° 1281.

357. M. P. **Hugo**, prieur d'Orset (Puy-de-Dôme?).

✠ S . HUGONIS : PRIORIS : ORSETI. — Capitales gothiques entre deux filets. — Prieur tenant un livre des deux mains; près de lui, deux étoiles.

XIII^e s. — Ogival. — D. 47^mm/29^mm.

Don de M. Gréau, 1867.

Voy. Catalog. de vente Gréau, n° 1280.

358. M. P. **Gerald de Enos**, prévôt de Clermont (Puy-de-Dôme).

✠ S . GERALDI DE ENOS P̄POZITI CLAROM. — Capitales gothiques entre deux filets. — Ecu portant trois chevrons, celui du chef écimé.

XIV^e s. — D. 27^mm.

Don de M. Gréau, 1867.

Voy. Catalog. de vente Gréau, 1246.

359. M. P. **Bailliage de Montroignon et Chamalières** (Puy-de-Dôme).

✠ SCEAU DU BAILLAGE DE MONTROIGNON ET CHAMALIERE. — Capitales romaines sous une bordure guillochée.— Ecu sur une terrasse, supporté par deux griffons, écartelé : au 1 et 4, une tour sur champ fleurdelisé ; au 2, à trois tourteaux ou besants ; au 3, à trois bandes. Sur le tout, écu parti : au 1^er, une herse ; au 2^e, une fasce.

XVII^e s. — Ovale. — 48^mm/42^mm.

Don de M. Gréau, 1867.

360. M. P. **Sénéchaussée d'Auvergne.**

SENECHAUSSÉE D'AUVERGNE. — Capitales romaines sous un filet perlé. Ecu aux armes de France avec bordure crénelée, dans un cartouche entouré des colliers de Saint-Michel et du Saint-Esprit, et surmonté d'une couronne ouverte. Derrière l'écu, faisceau de drapeaux.

XVIII^e s. — Ovale. — D. 35^mm/30^mm.

Don de M. Gréau, 1867.

361. M. P. **Etienne-Albert,** seigneur de Roche-l'Abeille.

✠ S' NOBILIS : STEPHANI ·:· ALBERTI ·:· DNI ·:· DE . BRENO . ET . DE RUPEAPIS : — Capitales gothiques entre filets, dont l'un guilloché. — Ecu penché, au lion rampant chargé d'un filet en bande, et accompagné de quatre étoiles mises en bordure du côté dextre. Chef chargé de trois coquilles. Heaume cimé d'un vol. Supports, deux griffons.

XIV^e s. — D. 51^mm.

Don de M. Gréau, 1867.

Voy. Catalog. de vente Gréau, n^o 1249.

362. M. P. **Montferrand** (Puy-de-Dôme).

✠ SIGILLVM · SECRETI MONTISFERRANDI. — Capitales gothiques. — Lion rampant tourné à dextre.

XIII^e s. — D. 65^mm.

Don de M. Gréau, 1867.

Voy. Catalog. de vente Gréau, n^o 1248.

4^e CARTON

363. M. P. **Notaires de Clermont-Ferrand.**

SCEAU DES NOTAIRES DE CLERMONTFERRAND — Capitales ro-

maines. — Ecu aux armes de France, coupé: de gueules à une levrette d... Couronne royale. Colliers des ordres.

XVIII[e] s. — Ovale. — D. 25[mm]/20[mm].

Don de M. GRÉAU, 1867.

364. M. P. **District de Montaigut** (Puy-de-Dôme).

DISTRICT DE MONTAIGUT . LIBERTÉ . ÉGALITÉ . R . F. — Capitales romaines sous un filet perlé. — Type de la Liberté. Au bas, on lit : DEP . DU PUY-DE-DOME.

XVIII[e] s. — Ovale. — D. 28[mm]/24[mm].

Don de M. GRÉAU, 1867.

365. M. P. **Tribunal de paix de Vertaison** (Puy-de-Dôme).

RESSORT DU TRIB . DE PAIX DE VERTAISON PUY-DE-DOME. — Capitales romaines sous un filet simple. — Type de la Justice. — En exergue : DUMAS NOR A MEZEL.

XVIII[e] s. — Ovale. — D. 37[mm]/32[mm].

Don de M. GRÉAU, 1867.

Voy. Catalog. de vente Gréau, n° 1250.

366. M. P. **Octroi de la ville du Puy.**

OCTROY DE LA VILLE DU PUY. — Capitales romaines entre deux filets. — Un œil au milieu de rayons.

XVIII[e] s. — D. 26[mm].

Don de M. GRÉAU, 1867.

367. M. P. **Franc-Maçonnerie** (Puy-de-Dôme).

LOGE DE S[T] MAURICE A L'O. DE. CLERMONT. — Capitales romaines sous un filet perlé. — Cavalier, le sabre à la main, entre deux colonnes. Sur celle de droite, qui est surmontée d'un soleil, se trouve la lettre J ; sur celle de gauche, qui est surmontée d'un croissant, est la lettre B. Au sommet de l'écu, un triangle posé sur une équerre, un compas, un marteau et un niveau, porte en cœur la lettre G. Au-dessous, entre ces emblèmes et le cavalier, six étoiles forment deux triangles.

XIX[e] s. — Ovale. — D. 38[mm]/34[mm].

Don de M. GRÉAU, 1867.

368. M. P. **Franc-Maçonnerie.**

LOGE DE LA FRANCHE AMITIE DE CLERMONTFER. — Capitales romaines entre deux filets. — Triangle portant en cœur une étoile à cinq rayons, ajourée et chargée de la lettre G, au milieu d'une jarretière terminée par un nœud auquel sont appendus un compas et un équerre. Le tout posé sur une Gloire.

XIX[e] s. — D. 45[mm].

Don de M. GRÉAU, 1867.

369. M. P. **A. de Salhens,** sire de Mauriac (Cantal).

✱ SIGILLVM : ASINORC : DE : SALHENS : DOMINI : MAURIACI. — Capitales gothiques entre un filet simple et un filet guilloché. — Ecu chargé d'un croissant, les pointes à dextre, accompagné de trois étoiles disposées en triangle : l'une, au-dessus de la corne supérieure du croissant; l'autre, au flanc dextre; et la troisième, au bas de la corne inférieure. Le tout dans une rosace à huit compartiments.

XIV^e^ s. — D. 46^mm^.

Don de M. Gréau, 1867.

Voy. Catalog. de vente Gréau, n° 1247.

ANGOUMOIS

370. M. P. **J. de Montchal,** abbé de Saint-Amand-de-Boisse, diocèse d'Angoulême.

IO. DE MONTCHAL · ABBAS. COMM. S. AMANTII. DE. BOIXIA. DIOC : A. — Capitales romaines entre un filet simple et un filet perlé. Bordure guillochée. — Ecu posé sur une crosse en pal, portant une montagne dont un chemin fait trois fois le tour pour arriver au sommet. Chef chargé de trois étoiles.

XVII^e^ s. — D. 43^mm^.

Don de M. Gréau, 1867.

Voy. Catalog. de vente Gréau, n° 1243.

LANGUEDOC

371. M. P. **Commune de Béziers.**

✚ S. C̄OMUNE : CIVIVM : BITERRENSIVM. — Capitales gothiques entre un filet double et un filet perlé. — Cavalier courant de gauche à droite, portant un écu à trois fleurs de lis.

XV^e^ s. — D. 69^mm^.

Don de M. Gréau, 1867.

372. M. P. **Danminc de Commelles.**

✠ S' DANMINC DE COMMELLES. — Capitales gothiques. — Trois chèvres rampantes, 2 et 1.

XIV^e^ s. — Ecu arrondi par la base. — D. 29^mm^.

Voy. Catalog. de vente Gréau, n° 1271.

DAUPHINÉ

373. M. P. **Couvent de Briançon** (Hautes-Alpes).

✚ S. CONVENTVS MONASTERII. PRIGANTINI. — Saint Pierre et saint Paul debout sur une terrasse.

XIII^e s. — Ogival. — D, 59^mm/36^mm.

Don de M. GRÉAU, 1867.

Voy. Catalog. de vente Gréau, n° 1264.

374. M. P. **Prieuré de Die** (Dauphiné).

✠ SIGILLON PRIORATVS : DE : DIACO. — Saint Pierre assis, bénissant et tenant ses clefs. Sous ses pieds est un trilobe gothique.

XIV^e s. — Ogival. — D. 65^mm/37^mm.

Don de M. Lucien COUTANT, 1853.

SAVOIE

375. M. P. **Prieur de S^t-Barnabé de Chamouny.**

✠ S. PRIORIS . SCO̅ BARNABE D' CAMVCNO. — Capitales gothiques entre filets. — Saint Barnabé à mi-corps. Dans le bas du sceau, un priant.

XIV^e s. — Ogival. — D. 40^mm/27^mm.

Don de M. GRÉAU, 1867.

Voy. Catalog. de vente Gréau, n° 1275.

376. M. P. **Municipalité de S^t-Jean de Maurienne.**

MUNICIPALITE DE S^T J^N DE MAURIENNE. — Capitales romaines. — Faisceau de licteur surmonté du bonnet phrygien et accompagné de deux drapeaux, au milieu d'une couronne de feuilles de chêne.

XVIII^e s. — Ovale. D. 30^mm/24^mm.

Don de M. GRÉAU, 1867.

Voy. Catalog. de vente Gréau, n° 1276.

FRANCHE-COMTÉ

377. M. P. **Claude de Bauffremont,** abbé de Balerne (diocèse de Bezançon).

✠ CLAUDE + DE + BAFFREMONT + ABBE + COMMA̅D + DE + BALERNE. — Capitales romaines entre filets. — Ecu vairé, posé sur une crosse abbatiale mise en pal. Dans le champ, rameaux fleuronnés.

XVII^e s. — D. 52^mm.

Don de M. le duc D'ATRISCO, 1884.

Deux abbés de Balerne portèrent le nom de Bauffremont. Le premier fut Claude II de Bauffremont, évêque de Troyes, abbé d'Acey et de Longuay, nommé en 1584. Le second, Claude III, neveu de Claude II, fut abbé de 1601 à 1639 (Voy. *Gallia christ.* t. XV, p. 251).

378. M. P. **Société populaire de Pleurre.**

SOCIETE POPULAIRE DE PLEURRE. — Capitales romaines sous un

filet guilloché. — Un faisceau de licteur surmonté du bonnet phrygien.

XVIII[e] s. — Ovale. — D. 28[mm]/25[mm].

Don de M. Gréau, 1867.

DIVERS

379. M. P. **Peron de Nuer.**

✠ LE . SEEL : PERON : DE NUER. — Capitales gothiques entre filets. — Aigle nimbée essorante, en profil, tenant dans ses serres un phylactère.

XIII[e] s. — Ogival. — D. 38[mm]/25[mm].

Don de M. Gréau, 1867.

Voy. Catalog. de vente Gréau, n° 1303.

380. M. P. **Frère Garti de S[t]-Antoine.**

✠ S' + FRIS + GARTI + SCI . ATONII. — Capitales gothiques entre filets perlés. — Un dragon ailé ayant une seconde tête à l'extrémité de la queue, et portant sur le dos un lézard qui lui mord le cou.

XIV[e] s. — D. 27[mm].

Don de M. Gréau, 1867.

Voy. Catalog. de vente Gréau, n° 1282.

380 *bis*. M. P. **Gaulthier de Molumio.**

✠ S. GALTERI DE MOLVMIO. — Capitales gothiques entre deux filets. — Une aigle empiétant un phylactère.

XIV[e] s. — D. 25[mm].

Don de M. Gréau, 1867.

Voy. Catalog. de vente Gréau, 1301.

381. M. P. **Sceau secret d'Henri.**

✚ SECRETVM HENRICI. — Capitales gothiques entre deux filets. — Moine debout tenant un livre sur sa poitrine.

XIV[e] s. — Ogival. — D. 37[mm]/21[mm].

Don de M. Gréau, 1867.

Voy. Catalog. de vente Gréau, n° 1292.

5[e] CARTON

382. M. P. **Guillaume d'Esgugigni.**

✚ GUILL'E DESGUGIGNY. — Capitales gothiques entre deux filets. — Armorial : Une rose sous un chef chargé de six étoiles à six rais.

XIV[e] s. — D. 20[mm].

Don de M. Lucien Coutant, 1853.

382 *bis*. M. P. **Jehan de Boulingehem**, clerc.

✠ S. IOHIS DE BOVLINGEHEN CL'ICI. — Capitales gothiques entre filets perlés. — La Vierge portant l'Enfant Jésus, à mi-corps, au-dessus du portail d'une église gothique. Au bas, un priant.

XIV^e^ s. — Ogival. — D. 37^mm^/22^mm^.

Don de M. GRÉAU, 1867.

Voy. Catalog. de vente Gréau, n° 1285. — Société de Sphragistique, VI, p. 182.

383. M. P. **Jehan Fouchien** (ou **Fouchier**).

✠ I. FOVCHIEN. — Capitales gothiques. — Au milieu d'un champ, une étoile à six rais.

XIV^e^ s. — D. 10^mm^.

Don de M. GRÉAU, 1867.

384. M. P. **Mathieu de Pearte.**

✠ S'. MATHEI · DE · PEARTE. — Capitales gothiques entre deux filets. — Ecu bandé de six pièces.

XIV^e^ s. — D. 21^mm^.

Don de M. GRÉAU, 1867.

384 *bis*. M. P. **Jacques de Petroliis**, prêtre.

✠ S' IACOBI · DE PETROLIIS · PB'RI. — Capitales gothiques. — Saint Etienne agenouillé, la tête nimbée et environnée de quatre pierres. Dans le champ, le soleil et un croissant.

XIV^e^ s. — D. 27^mm^.

Don de M. GRÉAU, 1867.

Voy. Catalog. de vente Gréau, n° 1290.

385. M. P. **Nicolas de Tourcleitueres.**

✠ S'. NICHOI. DE. TURRECLI'TUERES. — Capitales gothiques entre deux filets. Tour donjonnée, au sommet de laquelle un homme sonne du cor.

XIV^e^ s. — D. 23^mm^.

Don de M. GRÉAU, 1867.

386. M. P. **F. P. de Vit.**

✚ S. F. P. DE VIT. — Armorial : trois besants ou tourteaux posés 2 et 1, sous un chef frettó. L'écu placé au milieu de deux trilobes enlacés : l'un ogival, l'autre cintré.

XIV^e^ s. — D. 18^mm^.

Don de M. GRÉAU, 1867.

387. M. P. **Pierre le Marchant.**

✠ S' PIERRE LE MARCHANT. — Capitales gothiques entre deux fi-

lets. — Deux poissons l'un sur l'autre, en sens inverse, amorcés par le même filet.

XIV^e^ s. — D. 23^mm^.

Don de M. GRÉAU, 1867.

Voy. Catalog. de vente Gréau, n° 1300.

388. M. P. **W. Loselleyr.**

✠ S'. W. LOSELLEYR. — Capitales gothiques. — Un arçon de selle accompagné en chef d'une étoile à cinq rais et en pointe d'une étoile à six rais. Le tout au milieu d'une rosace à quatre compartiments.

*Contre-Sceau.* — Semblable.

XIV^e^ s. — D. 21^mm^.

Don de M. GRÉAU, 1867.

Voy. Catalog. de vente Gréau, n° 1299.

389. M. P. **Vilain.**

✠ VILAIN. — Minuscules gothiques entre deux filets. — La lettre P. gothique au milieu du champ.

XIV^e^ s. — D. 20^mm^.

Don de M. GRÉAU, 1867.

390. M. P. **Agnès de la Mote.**

✚ S'. AGNÈS DE LA MOTE. — Capitales gothiques entre filets. — La Sainte Vierge tenant l'Enfant Jésus et une fleur de lis. Près d'elle, une religieuse à genoux.

XIV^e^ s. — D. 20^mm^.

Don de M. GRÉAU, 1867.

Voy. Catalog. de vente Gréau, n° 1298.

391. M. P. **J. de Lindesau.**

S. I. DE LINDESAV. — Capitales gothiques entre deux filets. — Ecu portant une fasce échiquetée de deux traits, accompagnée, au premier canton du chef, d'une étoile à six rais, et en pointe, d'une rose. Casque cimé d'une tête de cygne.

XV^e^ s. — D. 18^mm^.

Don de M. GRÉAU, 1867.

392. M. P. **B. de Neuville,** chevalier.

✳ S. B DE NEVVILLE CHEVR. — Capitales gothiques entre filets. — Armorial : un chevron fretté, accompagnés de trois besants posés 2 et 1, et d'une étoile placée en pointe sous le troisième besant.

XV^e^ s. — D. 20^mm^.

Don de M. GRÉAU, 1867.

Voy. Catalog. de vente Gréau, n° 1303.

393. M. P. **Anthoine de Verller.**

A'THŌNE DE VERLLER. — Minuscules gothiques sous un filet cordelé. — Ecu penché portant trois ....? — Casque de profil, cimé de deux faucilles adossées. Tenans : deux singes.

XV^e s. — D. 25^mm.

Don de M. GRÉAU, 1867.

394. M. P. **Robert Piédefer.**

✚ S : ROBT̄ + PIE . DE FER*. — Un pied accompagné à dextre, d'une étoile à six rais, au-dessus d'une rose; à sénestre, d'une fleur de lis. Au-dessous, une quintefeuille.

XV^e s. — D. 22^mm.

Don de M. GRÉAU, 1867.

Voy. Catalog. de vente Gréau, n° 1305. — Selon le recueil des travaux de la Société de Sphragistique, t. I, p. 152, ce sceau paraîtrait avoir appartenu à Robert Piédefer, président au Parlement de Paris en 1435. Nous ferons remarquer que, d'après Blanchard, Robert Piédefer, seigneur de Saint-Just, etc., conseiller au Parlement de Paris, portait pour armes : Echiqueté d'or et d'azur.

395. M. P. **Umie Cuenoz.**

UMIE CUENOZ. — Minuscules gothiques entre deux filets perlés. — Armorial : une bande chargée de trois heaumes, ayant pour cimier une feuille laciniée. L'écu surmonté d'un heaume portant le même ornement entre deux rameaux.

XV^e s. — D. 25^mm.

Don de M. GRÉAU, 1867.

Voy. Catalog. de vente Gréau, n° 1297.

396. M. P. **Viardot Vaune.**

✚ S'. VIARDOT VAUNE. — Capitales gothiques entre deux filets. — Ecu parti : au 1^er parti, trois bandes dans une bordure; au 2^e parti, une crosse mise en pal.

XV^e s. — D. 19^mm.

Don de M. GRÉAU, 1867.

Voy. Catalog. de vente Gréau, 1309.

397. M. P. **Armand Soquier.**

✚ S. ARMAD̄ · SOQUIER. — Capitales gothiques entre deux filets. — Deux socs (chaussures) mis en fasce au milieu d'une rosace à quatre lobes.

XVI^e s. — D. 19^mm.

Don de M. GRÉAU, 1867.

398. M. S. **Maître Jean Goussart.**

S : M : IOHANNIS : GOUSSART. — Capitales romaines entre deux

filets. — Armorial : un chevron accompagné de trois pensées, posées 2 et 1.

XVII[e] s. — D. 31[mm].

Don de M. Lucien COUTANT, 1853.

399. M. P. **Agnus Dei.**

✠ AGNUS · DEI. — Capitales romaines entre deux filets. — Un agneau pascal.

XIII[e] s. — D. 27[mm].

Legs COFFINET, 1882.

400. M. P. Sceau secret.

✠ RECIPIENS . SALVE . CRÈDE . SECRETA . TEGE. — Capitales gothiques entre deux filets perlés. — Personnage couronné, debout sur un arbre, près duquel se trouvent : à droite, un religieux; à gauche, une religieuse, élevant chacun un bras vers le personnage qui semble cueillir des rameaux pour les leur donner. Au-dessous, écu aux armes de la Maison de Joinville avec le lion issant en chef.

XIV[e] s. — Ogival. — D. 38[mm]/22[mm].

Don de M. GRÉAU, 1867.

Voy. Catalog. de vente Gréau, n° 1291.

400 *bis*. M. P. Cachet.

Les initiales I. H. S.

XVII[e] s. — Ovale. — D. 9[mm]/7[mm].

Don de M. GRÉAU, 1867.

401. M. P. Elle demeure inébranlable.

✠ INCONCUSSA + MANET. — Capitales romaines entre filets perlés. — Saint, vu de face, tenant d'une main une église, de l'autre une épée.

XVIII[e] s. — D. 30[mm].

Don de M. GRÉAU, 1867.

402. M. P. Cachet.

Sans légende. — Armorial : un chevron accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une quintefeuille. L'écu surmonté d'une crosse et d'une mitre.

XVIII[e] s. — Ovale. — D. 38[mm]/30[mm].

Don de M. GRÉAU, 1867.

402 *bis*. M. P. Cachet.

Sans légende. — Armorial : Ecu arrondi par le bas, surmonté d'une couronne perlée. Ecartelé ; au 1 et 4, parti : au 1[er], d'un semé de fleurs de lis ; au 2[e], un lion rampant ; au 3 et 4, échiqueté dans

une bordure. Sur le tout, six mouchetures d'hermines posées 3, 3 et 1, entre deux filets mis en pal.

XVII[e] s. — D. 32[mm].

Don de M. GRÉAU, 1867.

403. M. P. Cachet.

Sans légende. — Armorial : d'azur à une gerbe d.... accompagnée en pointe d'un croissant, sous un chef de gueules portant trois étoiles d..... L'écu posé sur une croix de Malte entourée du cordon de l'Ordre, et surmontée d'une couronne ducale.

XVIII[e] s. — Ovale. — D. 22[mm]/18[mm].

Don de M. GRÉAU, 1867.

404. M. P. Cachet.

Sans légende. — Armorial : Une montagne à cinq coupeaux sur un ciel d'azur portant en chef une étoile et un croissant. Au milieu de la montagne, un petit écusson sur lequel sont les lettres G. M. enlacées. Couronne de comte.

XVIII[e] s. — Ovale. — D. 27[mm]/24[mm].

Don de M. GRÉAU, 1867.

404 *bis*. M. P. Cachet.

Sans légende. — Armorial : écartelé : au 1 et 4, un lion rampant ; au 2 et 3, une étoile. Casque taré de face, orné de lambrequins. Cimier, un sauvage.

XVIII[e] s. — D. 21[mm].

Don de M. GRÉAU, 1867.

405. M. P. Cachet.

Sans légende. — Armorial : un arbre sur une terrasse ; chef portant trois étoiles mise en fasce. Ecu rond. Supports : deux aigles. Couronne de comte.

XVIII[e] s. — D. 28[mm].

Don de M. GRÉAU, 1867.

406. M. P. Cachet.

Sans légende. — Un ange cueillant des palmes. Ecu ovale au milieu d'un cartouche soutenu par des chérubins.

XVII[e] s. — D. 22[mm].

Don de M. GRÉAU, 1867.

406 *bis*. M, P. Cachet.

Femme assise, tenant de la main droite un médaillon ovale sur lequel se trouvent les lettres J. M. C. enlacées, et de la main gauche un bâton autour duquel est enroulé un serpent. Près d'elle, à droite, un coq ; derrière elle, des palmiers.

XVIII[e] s. — Ovale. — D. 22[mm]/18[mm].

Don de M. GRÉAU, 1867.

407. M. P. **Marque en relief.**

Sans légende. — Ecu parti : au premier parti ; coupé, au premier une barre accompagnée de six roses mises en orle ; au deuxième, un levrier surmonté d'un lambel. Sur le tout, un écu portant une fasce. Au deuxième parti : un lion couronné sur champ semé d'hermines.

Don de M. GRÉAU, 1867.

## ÉTRANGER

### 6e CARTON

### ITALIE

408. M. P. **Chapitre de l'église S^te^-Anastasie de Rome.**

✚ S . TT . CAPITULI ECCE̅ SCE̅ . ANASTASIE D'URBE. — Capitales gothiques, entre deux filets perlés. — Sainte femme portant un panier ; à sa droite, un personnage tenant un livre ; à sa gauche, autre personnage tenant une croix. Au bas, un priant.

XIIIe s. — Ogival. — D. 23mm/30mm.

Don de M. GRÉAU, 1867.

409. M. P. **Hugue de S^t^-Porcian,** chapelain romain.

✠ S' HVG̅ . SCI PORCIANI̅ CAPELLI̅ . ROMA̅N. — Capitales gothiques entre filets perlés. — Dans le champ, un prêtre officiant.

XIIIe s. — Ogival. — D. 43mm/37mm.

Don de M. GRÉAU, 1867.

Voy. Catalog. de vente Gréau, n° 1315.

410. M. P. **Bernard,** évêque de Lodi (Lombardie).

✚ S. BERNARDI . DEI . GRATIA . EPI . LAUDENSIS. — Capitales gothiques entre filets perlés. — Evêque debout, bénissant.

XIIIe s. — Ogival. — D. 62mm/38mm.

Don de M. GRÉAU, 1867.

Voy. Catalog. de vente Gréau, n° 1314.

411. M. P. **Louis Scarabelli,** évêque de Sarzane.

LUDOVICUS SCARABELLI EPISCOPUS SARZANENSIS. — Capitales romaines sous une bordure guillochée. — Armorial : d'azur, au lion rempant d..... L'écu surmonté d'une couronne ducale, entre une mitre et une crosse, sous un chapeau d'évêque.

XVIIe s. — Ovale. — D. 34mm/30mm.

Don de M. GRÉAU, 1867.

412. M. P. **Guy**, curé de Lovico.

✠ S' GUIDONIS . CURATI . DE LOVICO. — Capitales romaines entre deux filets. — Dextrochère tenant par les pattes un oiseau à tête humaine.

XIII[e] s. — Ogival. — D. 39[mm]/22[mm].

Don de M. GRÉAU, 1867.

Voy. Catalog. de vente Gréau, n° 1288.

413. M. P. **Frère Philippe de Latro.**

✠ S' FRATRS PHILIPPI . D' LATRO. — Capitales romaines entre un filet simple et un filet perlé. — Saint Philippe debout sur un un dragon, tenant d'une main une croix, de l'autre un livre. Au bas, un priant.

XVI[e] s. — Ogival. — D. 40[mm]/25[mm].

Don de M. GRÉAU, 1867.

Voy. Catalog. de vente Gréau, n° 1284.

414. M. P. **Ferabovis de Cumis.**

✠ S. FERABOVIS D' CUMIS. — Capitales gothiques entre deux filets. — Dans le champ, un bœuf entravé.

XIV[e] s. — D. 32[mm].

Don de M. GRÉAU, 1867.

Voy. Catalog. de vente Gréau, n° 1313.

415. M. P. **J. Bolbieira.**

S. I. BOLBIEIRA.— Capitales gothiques entre deux filets guillochés.— Ecu à la bande accompagnée en chef d'une étoile. Bordure endenchée. Le tout au milieu d'un quadrilobe ogival.

XIV[e] s. — D. 20[mm].

*Contre-Sceau.* — Semblable, moins la bordure.

D. 14[mm].

Don de M. GRÉAU, 1867.

416. M. P. **Jehan Trutamare.**

S' IEHAN TRUTAMARE. — Capitales gothiques entre deux filets. — Personnage debout, tenant de la main droite une massue, et de l'autre main un bouclier. Au bas du champ, un croissant et une étoile.

XIV[e] s. — D. 26[mm].

Don de M. GRÉAU, 1867.

417. M. P. **Pierre de Tullia**, docteur apostolique du Comte palatin.

S. PETRI . DE . TULLIA DOCTORIS COMITIS PALATINI . APOSTO[ci]. — Minuscules gothiques entre filets simples et filets corde-

lés. — Ecu penché, portant un pal chargé de trois papillons. Casque de profil avec ses lambrequins.

XV^e^ s. — D. 63^mm^.

Don de M. Gréau, 1867.

Voy. Catalog. de vente Gréau, n° 1308.

418. M. P. **Andrei Bonjaori.**

S'. ANDREE : BONIAORI.— Capitales gothiques entre deux filets. — Une tête de femme vue de face. L'écu placé sur un cœur au milieu d'un trilobe cintré. Supports : un lion et un griffon.

XV^e^ s. — D. 29^mm^.

Don de M. Gréau, 1867.

Voy. Catalog. de vente Gréau, 1296.

419. M. P. **Notre-Dame.**

✠ SIGILL . BEATE . DI . GENITOIS MARIE. — En contre exergue : ✠ INRUNINCS DOR PHAMEN. — La Sainte Vierge portant l'Enfant Jésus.

XIII^e^ s. — D. 70^mm^.

Don de M. Gréau, 1867.

PAYS-BAS

420. M. P. **Lisbeet Suisgers.**

S' LISBEET SVISGERS. — Capitales gothiques. — Dans le champ, trois masques assemblés, vus de profil.

XIV^e^ s. — En forme d'écu arrondi par le bas. — D. 20^mm^/17^mm^.

Don de M. Gréau, 1867.

Voy. Catalog. de vente Gréau, n° 1307.

421. M. P. **Bernard de Riudor.**

✠ SIGILLVM . DE . BERNAD . DE RIUDOR. — Majuscules gothiques sous un filet simple. — Armorial : trois pals frettés.

XV^e^ s. — En forme d'écu arrondi par le bas. — D. 27^mm^/20^mm^.

Don de M. Gréau, 1867.

Voy. Catalog. de vente Gréau, n° 1306.

422. M. P. **Voullemer de Have.**

S. WOLLEMER DE HAVE. — Minuscules gothiques. — Ecu penché portant trois ancres posées 2 et 1. — Casque taré de face cimé d'une tête de cygne.

XV^e^ s. — D. 21^mm^.

Don de M. Gréau, 1867.

ALLEMAGNE

423. M. P. **Confrérie des quatre ordres d'Essling** (Wurtemberg).

S. CONFRATRIE . QUATUOR . ORDINUM IN ESSLINGEN. — Minuscules gothiques sur une banderolle, au sommet du sceau. — Quatre religieux en prières, au pied d'une croix portant appendues à ses bras des verges et une discipline.

XV[e] s. — D. 48[mm].

Don de M. GRÉAU, 1867.

Voy. Catalog. de vente Gréau, n° 1318. — Douet d'Arcq, 11002.

423 *bis*. M. P. **Monastère de S[t]-Georges de Méran** (sur le Passer; bourg du Tyrol).

✚ SIGILLVM MONASTERI : SCI : GEORGI : DE MERANIA · ORDINIS MŌTE OLIVET. — Capitales gothiques. — Sous un édicule gothique, saint Georges terrasse le dragon. Au bas, sous une voûte cintrée, est un calvaire.

XIV[e] s. — Ogival. — D. 65[mm]/36[mm].

Don de M. GRÉAU, 1867.

Notre-Dame du Mont-Olivet, congrégation de Bénédictins en Italie, fut fondée au XIV[e] siècle (avant 1319).

---

# EMPREINTES SUR CIRE

---

7[e] CARTON

BOURGOGNE

424. E. C. **Frères prêcheurs d'Auxerre.**

S. CONVENTVS · FRM · PDEICATOR · AVTISSIOD'.— Capitales gothiques entre deux filets perlés. — Un roi tenant de la main droite un sceptre fleurdelisé, et de la main gauche une grande croix. Près de lui, à dextre, un priant. Au bas du sceau, une fleur de lis.

XIV[e] s. — Ogival. — D. 50[mm]/33[mm].

Legs COFFINET, 1882.

Voy. Douet d'Arcq, n° 9724.

425. E. C. **Commune de Mâcon.**

✠ SIGILLVM ✳ COMVNI ✳ REGIS . MATISCONIS. — Ecu portant six fleurs de lis placées en face, 3 et 3, les unes au-dessus des autres.

XIV^e s. — 27^mm.

Legs COFFINET, 1882.

426. E. C. **Vulfran,** évêque de Bethléem.

S. FRIS . WLERAI . DEI . GRA . BETELEM . EPI. — Capitales gothiques entre filets. — Evêque debout, bénissant.

XIV^e s. — Ogival. — D. 60^mm/37^mm.

Don de M. BERTHERAND, de Chacenay, 1875.

Vulfran, dominicain d'Amiens, ami du roi de Sicile, Charles II d'Anjou, fut nommé évêque de Bethléem par le pape Boniface VIII, vers l'an 1301. Il est mentionné pour la dernière fois en 1323. Voy. *Gallia Christ.* — Notre-Dame de Clamecy, diocèse d'Auxerre, était un hôpital où fut porté le titre d'évêque de Bethléem, lorsque l'évêque de cette ville fut chassé de la terre sainte. — Le sceau original et authentique, en bronze, est conservé au château de Chacenay.

## ANJOU

427. E. C. **Confrérie des bourgeois d'Angers ou de S^t-Nicolas.**

SIGILL . CONFRIÆ . BURGENS . ANDEGA . ALIAS . ST^I NICOLAI . 1671. — Capitales romaines entre deux filets. — Bordure guillochée. — Saint Nicolas bénissant trois bourgeois agenouillés à sa droite.

XVII^e s. — D. 60^mm.

Legs COFFINET, 1882.

## ORLÉANAIS

428. E. C. **Abbé d'Aubecour** (diocèse de Chartres).

✚ S. ABBIS : ALBE CVRIE : AD CAS. (Sigillum abbatis Abbecurie ad causas). — Dextrochère vêtu et mouvant du flanc gauche du champ, tenant une crosse en pal, accostée : à droite, de deux fleurs de lis, l'une sur l'autre, séparées par une étoile ; à gauche, d'un croissant placé vers la pointe.

XV^e s. — Ogival. — D. 38^mm/25^mm.

Legs COFFINET, 1882.

Voy. Société de Sphragistique, t. IV, p. 183. — C'est à tort, selon nous, que que M. Arthur Forgeais attribue ce sceau à un abbé d'Ablancourt, car nous ne connaissons point d'abbaye de ce nom. Nous suivons la version de M. Maslatrie, qui traduit *Alba curia* et *Alborum Curiæ* par Aubecour.

### LIMOUSIN

429. E. C. **Garde ou milice bourgeoise de Limoges.**.

✚ SIGILLUM. CUSTODIE LEMOVICENSIS. 1595. — Capitales romaines entre deux filets. — Evêque debout, bénissant. Le champ semé de croisettes.

XVI[e] s. — Ovale. — D. 55[mm]/45[mm].

Legs COFFINET, 1882.

Voy. Société de Sphragistique, I, p. 36.

### DIVERS

430. E. C. **F. Berhardine,** comtesse de Coligny.

✾ F. BERHARDINE ✾ COMTESSE ✾ DE ✾ COLIGNY. — Capitales romaines.— Armorial : Une aigle essorante, couronnée. L'écu surmonté d'une couronne de comte cimée d'une tête de levrette couronnée. Supports : deux levrettes. Le tout dans un cercle entouré d'un cordon orné de vrilles et de feuilles contournées,

XVII[e] s. — Ovale. — D. 40[mm]/36[mm].

Legs COFFINET, 1882.

Ce sceau est peut-être celui de Françoise-Bernardine de Coligny, mariée en 1602 à René de Talensac, morte en 1637. — La maison de Coligny portait : de gueules à l'aigle d'argent, becquée, membrée et couronnée d'azur. (P. Anselme, VIII, p. 143).

431. E. C. **Frère Jean.**

✚ S. FRATRIS. IOHANNIS..... — Capitales gothiques entre deux filets perlés. — La Sainte Vierge portant l'Enfant Jésus. A sa droite, un priant.

XIV[e] s. — Ogival. — D. 40[mm]/22[mm]. — La matrice de ce sceau a été trouvée dans un champ dépendant de l'ancienne abbaye de Vauluisant.

Don de M. COEFFET-OLIVIER, de Villeneuve-l'Archevêque, 1858.

432. E. C. **Philippe de Cassel.**

S. PHIL'PPE DE CASSEL. — Minuscules gothiques. — Ecu portant un lion rampant.

XIV[e] s. — D. 24[mm].

Legs COFFINET, 1882.

433. E. C. **Loyr Quentin.**

LOYR QUENTIN. — Minuscules gothiques entre deux filets perlés. — Ecu portant une tige d'épine accompagnée à dextre d'un franc canton chargé d'une coquille. Supports : deux aigles. Cimier : une tête d'homme entre deux aigrettes.

XV[e] s. — D. 27[mm].

Don de M. COEFFET-OLIVIER, 1876.

434. E. C. **Jean de Richebourc.**

IEHAN DE RICHEBOURC. — Minuscules gothiques entre filets perlés. — Armorial : cinq chevrons surmontés d'un lambel à deux pendants. Support : une aigle éployée.

XVI[e] s. — D. 25[mm].

Don de M. COEFFET-OLIVIER, 1861.

Richebourg, en Bourgogne, portait, selon Paillot : chevronné d'or et de gueules de six pièces.

435. E. C. **Guiot, seigneur de Gronnai (?).**

✠ S. GVIOT . S'GNR . DE . GRONNA'. — Capitales gothiques entre deux filets. — Ecu portant un lion dans un quadrilobe.

XV[e] s. — D. 27[mm].

Legs COFFINET, 1882.

8[e] CARTON

436. E. C. Cachet.

Deux empreintes probablement d'un cachet à double face. Sur la première empreinte : trois fleurs de lis sous une couronne. Sur la seconde, un amour tenant un arc et un arrosoir qui lui sert à arroser un cœur. Légende en lettres capitales romaines : TOUJOURS BRULANT.

XVII[e] s. — Ovale. — D. 16[mm]/15[mm].

Legs COFFINET, 1882.

437. E. C. Cachet.

ANNA . D . G. — Capitales romaines. — Tête de femme en profil.

XVIII[e] s. — Ovale. — D. 10[mm]/14[mm].

Legs COFFINET, 1882.

Ce cachet doit porter l'effigie de la reine Anne d'Angleterre (1702-1714).

438. E. C. Cachet.

Légende : *Joseph Wirbitzky.* — Cursive anglaise. — Armorial : un tronc d'arbre mis en pal, surmonté d'une croix pattée. Derrière l'écu, un canon, un mortier et une pile de boulets.

XIX[e] s. — D. 25[mm].

Don de M. COEFFET-OLIVIER.

439. E. C.

Quatre empreintes données par M. de Crussol. — Sceaux du midi de la France. La cire ayant fondu, ils sont indéchiffrables.

9[e] CARTON

Vingt-et-un moulages en plâtre, qui sont en mauvais état et qu'il a été impossible de lire.

# COLLECTION DE 372 EMPREINTES SUR CIRE

## DE SCEAUX ET MONNAIES DU MOYEN-AGE (Belges et Flamands)

Cette collection, renfermée dans onze cartons numérotés en chiffres romains, provient du Cabinet archéologique du marquis de Martainville, et a été offerte à la Société Académique, en 1874, par M. BERTHERAND, membre du Conseil général, propriétaire du château de Chacenay.

I. — 49 empreintes.
II. — 34 —
III. — 27 —
IV. — 26 —
V. — 42 —
VI. — 24 —
VII. — 27 empreintes.
VIII. — 52 —
IX. — 29 —
X. — 36 —
XI. — 26 —

# TABLE ALPHABÉTIQUE

## DES NOMS DE PERSONNES ET DES NOMS DE LIEUX

### A


Abbaye de Cheminon, 318.
— Clairvaux, 25.
— Lannoy, 291.
— Molêmes, 210.
— Montier-la-Celle, 125, 126.
— Mont-Saint-Eloi, 227.
— Notre-Dame-aux-Nonnains, 20, 20 *bis*, 21.
— Notre-Dame-de-Clairvaux, 218.
— Notre-Dame-des-Prés, 24.
— Saint-Arnoul, 223.
Abbé de ..., 138.
— Aubecour, 428.
— Balerne, 377.
— Basse-Fontaine, 428.
— Beaulieu, 127.
— Clairvaux, 26.
— Cluny, 322.
— Flabémont, 337.
— Molêmes, 210.
— Ponthières, 330.
— Saint-Amand-de-Boisse, 370.
— Saint-Bertin, 228.
— Saint-Jacques-de-Provins, 284.
Abbesse de Notre-Dame-aux-Nonnains, 22.
— Sainte-Claire de Gand, 308.
Abbéville (maire de la commune d'), 345.
Affaires du Roi, 104.
Agen (J. Fregosus, évêque d'), 231.
Agnès de La Mote, 390.
Agnus Dei, 399.
Aix-en-Othe (sceau royal d'), 156.
Amis de la Constitution de Bar-s-Seine, 71.
— d'Etampes, 224.
Ancelot (Robert), 87.
Andrée Bonjiaori, 418.
Angers (Confrérie des bourgeois d'), 427.
Angleterre (Rois d'), 303, 304.
— (Reine d'), 437.
Anne (la reine), 437.
Anneau sigillaire, 73.
Antonin Pacan, 209.
Antonins (Chapitre des), 129.
Aprey (Jacques, curé d'), 206.
Arbalétriers de Paris (les 60), 339.
Archevêque de Paris, 289.
— Reims, 322.
— Trèves, 268.
Archidiacre de Bar-sur-Aube, 120.
— Beaune, 329.
Armand de la Moncelle, 205.
— Soquier, 397.
Arquebusiers de Troyes, 64.
Art (J. M.), 89.
Attainville (Juridiction d'), 344.
Aube (département de l'), 66.
— (directoire du départemt de l'), 158.
Aubecour (abbé d'), 428.
Auvergne (sénéchaussée d'), 360.
Auxerre (Frères prêcheurs d'), 424.
Auxon (municipalité d'), 161.
Ave Maria, 38.
Avignon (Evêque d'), 273.
Aymer, doyen de la Chrétienté de Bar-sur-Aube, 121.


### B


Bague aux initiales, J, B, 93.
Bailliage de Chaumont, 327.
— Marigny-le-Châtel, 53.
— Montroignon, 359.
Bailly d'Auxois, 212.
Balerne (abbé de), 377.
Bar (Frère Jean de), 140.
Baronnie de Dampierre, 52.
Barral (C. M. J. de), évêque de T., 119.
Bar-sur-Aube (Archidiacre de), 120.
— (Doyens de), 122, 123.
— (Doyens de la Chrétienté de), 121.

— (Notaire à), 172 *bis*.
— (Prévôté de), 148.
Bar-s-Seine (Amis de la Constitution), 71.
Basse-Fontaine (Abbé de), 128.
Bauffremont (Claude de), abbé de Balerne, 377.
Bazin (Jean), 58.
Béatrix, comtesse de Bourgogne, 333.
Beaulieu (Abbé de), 127.
Beaune (Archidiacre de), 329.
Bellay (Le Noble du), 169.
Belroy (Prieur de), 135.
Bénédict, abbé de Saint-Bertin, 228.
Berbardine, comtesse de Coligny, 430.
Bernard, abbé de Clairvaux, 26.
— doyen de la Chrétienté de Bar-sur-Aube, 122.
— évêque de Lodi, 410.
— de Riudor, 421.
Bertin, 47.
Besançon (Jésuites de), 284.
Bethléem (évêque de), 426.
Béziers (commune de), 371.
Blaincourt (prieuré de), 133.
Blanc (Le) Philippe, 84.
Bois (du), J., 184.
Bolberia, J., 415.
Bonjiaori (Andrée), 418.
Boucher (Guillaume), 176.
Bouillancy (Eglise de), 225.
Boulingehem (Jehan de), 382 *bis*.
Bourgogne (Comtesse de), 333.
— (Définiteur de), 288.
Bourgoin (Le), 82.
Bourmont (Guillaume de), 120.
Bossuet (J. B.), évêque de T., 117.
Bouthillier (Denis-François), évêque de T., 2, 115, 116.
— (François), évêque de T., 1.
Breslay (R. de), évêque de T., 114.
Bretagne (Etats du duché de), 348.
Briançon (Couvent de), 373.
Brienne (Comté de), 154.
Broglie (Robert de), 178.
Bruges (Sainte-Praxède de), 307.
Bulles diverses, 273, 274.
Bulles Pontificales, 109, 109 *bis*, 267, 268, 269, 270, 271, 272.

## C

Cachets armoriés, 49, 51, 94, 95, 96, 97, 101, 170, 186, 189, 190, 238, 402, 402 *bis*, 403, 404, 404 *bis*, 405.
Cachets à une face, 98, 99, 100, 191, 239, 240, 241, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 265, 266, 400 *bis*, 406 *bis*, 437, 438.
— à double face, 50, 106, 242, 243, 406, 436.
— à triple face, 102.
— à quatre faces, 103.
Canton de Bar-sur-Seine, 162.
— Troyes, 68.
Cardinaux : de Givry, 326.
— de Lorraine, 329.
Carinthie (Henri de), 110.
Carmélites de Clermont, 355.
— Troyes, 29.
Cassel (Philippe de), 432.
Cavolleau, 92.
Celles (Garnier de), prêtre, 18.
Cercy (Prieur de), 349.
Cernay (Mahaud, dame de), 320.
Chalette (Hôpital de Notre-Dame de), 131.
Châlons-sur-Marne (chanoine de), 199.
— (municipalité de), 203.
Chamounix (Prieur de S^t^-Barnabé de), 375.
Champagne (Foires de), 152.
— (Généralité de), 155.
Champaigne (P), 80.
Chanoine d'Essen, 264.
— de Meulan, 341.
— de S^t^-Geniez de Clermont, 354.
— de Saint-Loup de Troyes, 19.
— de Troyes, 12.
Chaource (Prévôté de), 151.
Chapelain de Bar, 124.
— d'Hétigny, 253.
Chapelle de la Sainte-Trinité du bois de Vincennes, 222.
Chapitre de Notre-Dame-de-Vertus, 200.
— Sainte-Anastasie, 408.
— Sainte-Croix, 236.
— Saint-Etienne de T., 13, 13 *bis*, 14, 119, 119 *bis*.
— Saint-Pierre de Mussy, 15.
— Saint-Pierre de Troyes, 11.
— la Sainte-Trinité du bois de Vincennes, 222.
Chapon (Etienne), de Provins, 317.
Charmiceau (Odet de), 164.
Chasse (Nicolas de la), official de T., 8.
Chasseurs à cheval des Deux-Sèvres, 230.
Châtellenie de Payns, 153.
Châtillon-sur-Seine (Chanoine de), 209.
Chaumont (Bailliage de), 327.
Chaumont-en-Bassigny (Administrateurs de), 286.
Chavanges (Municipalité de), 70.
Cheminon (Abbaye de), 318.
Chevroches (De la Porte, seigneur de), 167.
Cîteaux (Définit^s^ du Chapitre de), 331.

Clairvaux (Abbaye de), 25.
— (Abbaye de Notre-Dame de), 218.
Clément IV, pape, 268.
Clerc (Jean), vicaire du prieur de Sury-en-Vaux, 352.
Clerc (Douet de Provins), 23.
Clermont-Ferrand, Carmélites, 255.
— Notaires, 363.
— Prévôt, 358.
— Saint-Geniez (Chanoine de), 353.
Coleverdey (Seigneur de), 165.
Coligny (Berhardine, comtesse de), 430.
Colin Nitelle, 44.
Commune de Dijon, 214.
Comte de Bar-sur-Seine, 147.
Comté de Brienne, 154.
Comte de Champagne (Henri Ier), 145.
Comtesse de Champagne (Blanche de Navarre), 146.
Concordat (Sceau du), 196.
Confesseur de sainte Catherine, 31.
Confrérie des Quatre-Ordres d'Esling, 423.
— des Pélerins de Saint-Jacques de Paris, 338.
Confréries des Bourgeois d'Angers, 427.
Connétablie et maréchaussée de France, 316.
Conseil de révision. 18e Dss militaire, 69.
Content (Gaucher), 179.
Cordeliers de T. (le Gardien des), 28.
Corderi (Etienne), 143.
Corporation des drapiers de Louvain, 262.
Courtois de Méru (Jean), 226.
Couvent de Briançon, 373.
— des Carmélites de T., 29.
— des Cordeliers de T. (le Gardien), 28.
— de Saint-Georges de Méran, 423 *bis*.
— de St-Sulpice-lès-Bourges, 351.
— de Ste-Praxède-de-Bruges, 307.
— des Trinitaires de T., 27.
Crépy (Saint-Arnoul de), 223.
Créquy (Georges de), 166.
Curés, 17, 16.

## D

D (la lettre), 83, 249.
Dampierre (baronnie de), 52.
Danminc de Commelles, 372.
Debelay, évêque de T., 6, 7.
Définiteurs de Bourgogne, 288.
— du Chapitre de Citeaux, 331.
Département de l'Aube, 66.
— (Directoire du), 158.
— des Deux-Sèvres (Chasseurs à cheval), 230.
Des Barres (Gonot), 295.
Die (?) prieuré de), 374.
Dijon (commune de), 214.
— (La Mère-Folle de), 334.
Dinteville (François de), 137.
— (Abbé de la maison de), 138.
Directoire du département de l'Aube, 158.
District de Troyes, 67.
Dominique, chanoine de Meulan, 341.
Doulens (Franciscains de), 292.
Doyens de Bar-sur-Aube : Bernard, 122.
— Viard, 123.
Doyen de la Chrétienté de Bar-sur-Aube, Aymer, 121.
Droet de Provins, clerc, 23.
Droits du Roi à Troyes, 56.
Dubois (J.), 168.
Du Codrey (G.), 76.
Duport (M. P.), 43.

## E

Eberstein (Henri, comte d'), 312.
Echevins de Halle, 309.
— de Montabrut (?), 254.
Egon (G.), évêque de Strasbourg, 306.
Elle demeure inébranlable, 401.
Erminette (Simon), 35.
Esgugigny (Guillaume d'), 382.
Essen (Chanoines d'), 264.
Esling (Confrérie des Quatre-Ordres d'), 423.
Etampes (Amis de la Constitution d'), 225.
Etienne-Albert, seigneur de Roche-l'Abeille, 361.
Etienne Corderi, 143.
— de Saint-Theudère, 144.
Eugène III, pape, 271.
Evêché de Troyes (Secrétariat), 10.
Evêque d'Agen, 231.
— d'Angers, 294.
— d'Avignon, 273.
— de Bethléem, 246.
— de Digne, 232.
— de Lodi, 410.
— de Luçon, 139.
— de Mayence, 305.
— de Sarzane, 411.
— de Sisteron, 137.
— de Strasbourg, 306.
— de Sutry, 302.

Evêques de Troyes :
Barral (C. M. J, de), 118.
Bossuet (J. B.), 4, 5.
Bouthillier (D. F.), 2, 115, 116.
Bouthillier (F), 1.
Breslay (R. de), 114.
Debelay (J. M. de), 6, 7.
Garnier de Trainel, 111.
Guichard, 113.
Hervé, 112.
Henri de Carinthie, 110.
Noé (M. A. de), 3.
Séguin des Hons (de), 4, 5.

F

Facultés de droit de Reims (les 2), 324.
Fazeoli (Jean), docteur en lois, 260.
Ferabovis de Cumis, 414.
Ferme générale du Roi, 187.
Fiennes (Jeanne de), 229.
Flabemont (Abbé de), 337.
Foires de Champagne, 152.
Fortie (Garnier de), 181.
Fouchien (Jean), 383.
Franchelens (Barthélemy de), 233.
Franciscains de Doulens, 292.
Franc-maçonnerie, 255, 256, 257.
— de Clermont-Ferrand, 368.
— de Troyes, 72.
François de Dinteville, 137.
Fransause, 90.
Fregose (Janus), évêque d'Agen, 231.
Frère Garti, de Saint-Antoine, 380.
— Jean, 431.
— Jean de Bar, 140.
— Jean de Marigny, 40.
— Jean de Saint-Denis, 342.
— Philippe de Latro, 413.

G

Gand (Abbesse de Sainte-Claire de), 306.
Garde ou milice de Limoges, 429.
Garnier (Maître), 142.
— de Celles, prêtre, 18.
— de Fortie, 181.
Garti (Frère), de Saint-Antoine, 380.
Gaucher (Content), 179.
Gaulthier de Molumio, 380.
Gaye (Curé de), 17.
Gaytan (Etienne), archidiacre de Beaune, 329.
Gendarmerie du Mont-Blanc, 235.
Généralité de Champagne, 155.
Geoffroy, abbé de Saint-Jacques de Provins, 284.
Georges de Créquy, 166.
Gérald de Enos, prévôt de Clermont, 358.
Gervais (Prieur de Saint-), 297.
Giaut (Henri), 78.
Givry (Cardinal de), 326.
— (Anne de), Abbé de S-Bénigne, 330.
Goussart (Maître Jean), 398.
Grain (Le), 356.
Granis (Saint-Martin de), 356.
Grégoire X, pape, 269.
Gron (Paroisse de), 328.
Gronnay (?) (Guiot, seigneur de), 435.
Gualet, chanoine de Saint-Geniez, 354.
Gui, curé de Lovico, 412.
Guichard, évêque de Troyes, 113.
Guillaume Boucher, 176.
— , prêtre, 36.
Guillemin, 177.
Guiot, seigneur de Gronnai (?), 435.
Guy de Trainel, 34.

H

Halle (Echevins de), 309.
Hareville (Prieur d'), 336.
Heaume (Idonée, dame de), 293.
Hennequin (J.), 57.
Henri (Sceau secret d'), 381.
Henri V, roi d'Angleterre, 303.
Henri de Carinthie, évêque de T., 110.
— comte d'Eberstein, 312.
— Giaut, 78.
— Robert, 85.
Herbert Personne, 37.
Hervé, évêque de T., 112.
Hervieu le Gal, 175.
Honorius III, pape, 267.
Hôpital de Jérusalem, 274.
— militaire de Troyes, 63.
— Notre-Dame de Chalette, 131.
— Saint-Bernard, 130.
Hugo, prieur d'Orset, 357.
Hugue Adhémart, 298.
Hugue de Saint-Porcian, chapel.-romain, 409.
Hupproye (de la), 171.

I

Idonée, dame de Heaume, 293.
Impositions de Troyes, fortifications, 62.
Indéterminés, 39, 46, 47, 48, 141, 173, 174, 313.
Indulgences de l'hôpital St-Bernard, 130.
Innocent VIII, pape, 272.

J

Jacques, curé d'Aprey, 206.
— Lavocat-Vivien, 61.
— Pacquetet, 172 *bis*.
— Rossignot.
Jancourt (Prieur de), 136.
Jean Bazin, 58.
— Channe, 42.
— Courtois de Méru, 226.
— de Bar, 140.
— de Boulingehem, 382 *bis*.
— de Lemote, 77.
— de Marregnie, 184.
— de Petrolus, 384 *bis*.
— de Richebourc, 434.
— de Saint-Chéron, 321.
— Fouchien, 383.
— (Frère), 421.
— Goussart, 396.
— Le Roux, 207.
— Mauroy, 163.
— Murino, 356.
— Sarrasin, 182.
— Trutamare, 416.
Jésuites, 237.
— de Besançon, 234.
Joseph Wrbitzky, 438.
Jurande de Troyes, 65.
Juridictions d'Attainville, 344.
— du prieuré de S[t]-Benoît, 33.

L

La Ferté-sur-Aube (Lietou, maire de), 208.
La Marche (J. de), 81.
Langres (Duché de), 287.
Lannoy (Abbaye de), 291.
Laon (Chanoines de), 34.
Larrey (Justice du seigneur de), 213.
La Ruelle (de), 180.
Lascaris-Castellar (J. P.). 274.
Latro (Frère Philippe de), 413.
Lavocat-Vivien (Jacques), 61.
Le Blanc (Philippe), 84.
Le Bourgoin, 82.
Le Gal (Hervieu), 175.
Le Grain, 356
Laignes (Renaud de), 211.
Le Marchant (Pierre), 387.
Lemote (Jean de), 77.
Le Noble du Bellay, 169.
Le Roux (Jean), 207.
Les Quatre-Ordres d'Essling, 423.
Lietou, maire de La Ferté-s-Aube, 208.
Limoges (Milice bourgeoise de), 429.
Lindesau (J. de), 391.
Lisbeet Suisgers, 420.
Lobaul (L.), 79.
Lodi (Evêque de), 410.
Lorraine (Louis de), archev. de Reims, 322.
Loselleyr (W.), 386.
Louvain (Drapiers de), 262.
Lovico (Gui, curé de), 412.
Loyr Quentin, 433.
Luc de Molême, clerc, 332.
Lusigny (Prieur de), 30.
Luxembourg (Baudoin de), archev. de Trèves, 263.

M

Mâcon (Commune de), 425.
Mahaud, dame de Cernay, 320.
Maire de la commune d'Abbeville, 345.
— de La Ferté-sur-Aube, 208.
Marchant (Pierre le), 387.
Marche (de la), 81.
Marcigny (District de), 335.
Maregnie (Jehan de), 184.
Marigny (Jehan de), 40.
— (Bailliage de), 53.
Marques, 91, 407.
Mathieu de Pearte, 384.
Mauriac (A. de Salhens, sire de), 369.
Mayence (Sigefroy III, évêque de), 305.
Melun (Mathieu de), 319.
Méran (Monastère de), 423 *bis*.
Mère-Folle de Dijon (la), 334.
Méru (Jean Courtois de), 226.
Metz (Abbaye de N. D. de Clairvaux de), 218.
— (Abbaye de Saint-Symphorien de), 217.
— (Eglise Saint-Paul de), 216.
Meulan (Chanoine de), 341.
Milon, chapelain de Bar, 124.
— de la léproserie d'Hétigny (?), 253.
Ministre provincial des Frères prêcheurs de France, 299.
Mirabeau (Section), 340.
Molême (Abbaye de), 210.
— (Abbé de), 330.
— (Luc de), 332.
Molham (Monseigneur Tiéri de), prêtre, 325.
Molumio (Gaultier de), 380 *bis*.
Moncel-Sainte-Marie (Assemblée de l'église de), 201.
Moncelle (Armand de la), 205.

Montabrut (?) (Echevins de), 254.
Montaigu (District de), 364.
Mont-Blanc (Gendarmerie du), 235.
Mont-Carmel et Saint-Lazare (Ordre du), 300.
Montchal (J. de), abbé de Saint-Amand, 370.
Montferrand, 362.
Montier-la-Celle (Abbaye de), 125, 125.
Montroignon (Bailliage de), 359.
Mont-St-Eloi-lez-Arras (Abbaye du), 227.
Moreau (Philippe), 172.
Mote (Agnès de la), 390.
Municipalité d'Auxon, 161.
— de Châlons-sur-Marne, 203.
— de Chavanges, 70.
— de Reveillon, 204.
— des Riceys, 157.
— de Troyes, 159, 160.
Murino (Jean), prieur de Saint-Martin de Granis, 356.
Mussy (Chapitre de St-Pierre de), 15.

N

Neuville (B. de), 392.
Nicolas IV, pape, 270.
Nitelle (Colin), 44.
Nivelle (Pierre), 139.
Noé (M. A. de), évêque de T., 3.
Notaires de Clermont-Ferrand, 363.
Notre-Dame, 419.
Notre-Dame-aux-Nonnains (Abbaye), 20, 20 *bis*, 21.
— (Abbesse de), 22.
— (Clerc de), 23.
Notre-Dame-de-Vertus (Chapitre de), 200, 200 *bis*.
Notre-Dame-en-l'Ile (Prieur de), 30.

O

Octroi de la ville du Puy, 366.
Odet de Charmiceau, 164.
Official (N. de la Chasse), 8.
Officialité de Paris, 219.
— de Sens, 196, 282.
— de Spolète, 258.
Ordre de Saint-Michel, 301.
— du Mont-Carmel, 300.
Orset (Prieur d'), 357.

P

Pacquetet (Jacques), 172 *bis*.
Paderborn (Eglise de), 310.
Paris (Arbalétriers de), 339.
— (Archevêque de), 289.
— (Confrérie des pélerins de Saint-Jacques de), 338.
— (Officialité de), 219.
— (Prévôté de), 290.
— (Sainte-Chapelle de), 220.
— (Section Mirabeau), 340.
Parisaut (J.), 88.
Payns (Châtellenie de), 152.
Peron de Nuer, 379.
Personne (Herbert), 37.
Petroliis (Jacques de), 384 *bis*.
Phelippe (T.), 41.
Philippe de Cassel, 432.
— Le Blanc, 84.
— Moreau, 172.
Piedefer (Robert), 394.
Pierre de Saint-Hylaire, 75.
— de Tullia, 417.
— le Marchant, 387.
— Nivelle, 139.
— prieur de Cercy, 349.
— Valete, 153.
Pleurre (Société populaire de), 378.
Pont-à-Mousson (?) (Tabellion de la prévôté de), 337 *bis*.
Ponthières (Abbé de), 330.
Prêcheurs Frères, 40, 215, 299, 311, 424.
Prêtres, 18, 36, 42.
Prévôté de Bar-sur-Aube, 148, 149.
— Chaource, 151.
— Paris, 290.
— Pont-à-Mousson (?) (Tabellion de la) 337 *bis*.
— Somme-Fontaine, 132.
Prévôt de Bar-sur-Aube, 150.
— Clermont, 358.
— de la rivière de Malai, 197.
Prieur de Belroy, 135.
— de Cercy, 349.
— des Frères prêcheurs de Mâcon, 215.
— d'Hareville, 336.
— de Jaucourt, 136.
— de Lusigny, 32.
— de Notre-Dame-en-l'Ile, 30.
— d'Orset, 357.
— Saint-Barnabé, 375.
— Saint-Gervais, 297.
— Saint-Martin de Granis, 356.
— Sainte-Germaine, 134.
Prieuré de Blaincourt, 133.

Prieuré de Die (?), 374.
— St-Benoît (juridiction du), 33.
— Saint-Germain-en-Laye, 342.
Prieure de Vitry, 202.
Provins (Etienne Chapon de), 317.
— (Saint-Jacques de), 284.
— (Saint-Quiriace de), 283.
Puy (Ville du), octroi, 366.

R

Radulphe de Buccamat, 199.
Reims (Archevêque de), 322.
— (Facultés de droit), 324.
— Hôpitalier de l'église, 323.
Remont (G. des Barres victe de), 295.
Reveillon (Municipalité de), 204.
Riceys (Municipalité des), 157.
Riehebourc (Jean de), 434.
Rindor (Bernard de), 421.
Rivière de Malai (Prévôté de la), 197.
Robert Ancelot, 87.
— de Broglie, 178.
— de Piédefer, 394.
— Henri, 85.
Rochefoucaud (de la), 59.
Roche-l'Abeille (Seigneur de), 361.
Rois de France : Childéric I, 192.
— Louis IX, 315.
— Charles V, 193, 194, 275.
— Charles VI, 276.
— Louis XIV, 278.
— Louis XVIII, 280.
— Louis-Philippe, 281.
Reine de France (Elisabeth), 314.
Rossignot (J.), 12.
Roumili (Symon de), 163.
Rousselot (O.), 185.
Ruelle (de la), 180.

S

Saint-Amand de Boisse (Abbé de), 370.
— Arnoul de Crépy, 223.
— Aventin (J. de), 18.
— Barnabé de Chamounix (Prieur de), 375.
— Bénigne (Abbé de), 330.
— Bernard (Hôpital de), 130.
— Chéron (Jean de), 321.
— Denis (frère Jean de), 343.
— Etienne (Chapitre de) de T., 13, 13 *bis*, 14, 119, 119 *bis*.
— Flavit (Curé de), 16.
— François, 45.
— Geniez de Clermont (Chanoine de), 354.
— Georges-de-Méran (Monastère de), 423 *bis*.
— Germain-des-Prés (Pitancerie de), 221.
— Germain en-Laye (Prieuré de), 342.
— Gervais (Prieur de), 397.
— Hylaire (Pierre de), 75.
— Jean de Maurienne (Municipalité de), 379.
— Loup de T. (Chanoine de), 18.
— Martin de Granis (Prieur), 356.
— Michel (Ordre de), 301.
— Michel du Trasteverre, 259.
— Nicolas, près Tournay, 261.
— Paul, près Metz, 216.
— Pierre de Mussy (Chapitre), 11.
— Pierre de Troyes (Chapitre), 15.
— Quiriace de Provins, 283.
— Sulpice-les-Bourges, 351.
— Symphorien de Metz, 217.
— Theudère (frère Etienne de), 144.
— Wast, 346.
Sainte-Anastasie de Rome (Chapitre de), 408.
— Catherine (Confesseur de), 31.
— Chapelle de Paris, 220.
— Claire de Gand (Abbesse de), 305.
— Germaine (Jean, Prieur de), 134.
— Praxède (Couvent de Bruges), 307.
Salhens (A. de), sire de Mauriac, 369.
Salles (des), 168.
Sarrasin (Jehan), 182.
Sarzane (évêque de), 411.
Scarabelli (Louis), 411.
Sceau-secret, 400.
Secrétariat de l'évêché de T., 9, 10.
Séguin des Hons (Mgr de), évêq. de T., 4.
Semur (Bailli d'Auxois à), 212.
Sénéchaussée d'Auvergne, 360.
Sens (Officialité de), 196, 282.
Sigefroid III, évêque de Mayence, 305.
Simon Erminette, 35.
— de Roumili, 163.
Société populaire de Pleurre, 378.
Somme-Fontaine (Prévôté de), 132.
Soquier (Armand), 397.
Souvigny (Eglise de), 350.
Strasbourg (G. Egon, évêque de), 306.
Subsistances militaires (Sous-Inspecteur), 105.
Suisgers (Lisbeth), 420.
Sussy-en-Vaux (Vicaire du prieur de), 352.
Sutry (Jacob, évêque de), 302.

## T

Tabellionage de la ville de Tulle, 296.
Tarnavot (de), 86.
Teschem (Frères Prêcheurs de), 311.
Tiéri, prêtre de Molham, 325.
Timbres commerciaux, 107, 108.
Tourclitueres (Nicolas de), 385.
Tournay (Eglise de St-Nicolas, près), 261.
Trainel (Guy de), 34.
Trinitaires de Troyes, 27.
Troyes · Arquebusiers, 64.
— Canton, 68, 160.
— District, 67.
— Droits du Roi, 56.
— Franc-maçonnerie, 72.
— Hôpital militaire, 63.
— Impositions pour les fortifications, 62.
— Jurande, 65.
— Municipalité, 159.
Trutamare (Jean), 416.
Tulle (Tabellionage de), 296.
Tullia (Pierre de), docteur apostolique, 417.
Turin (de), 60.

## U

Umie Cuenos, 395.
Urbain IV, pape, 110.

## V

Valete (Pierre), 183.
Valroi (Eglise de), 285.
Vauchassis (J. L. F. de), 54.
Vaugirauld (Jean de), évêque d'Angers, 294.
Vaupoisson (G. de M. de), 55.
Vertaison (Tribunal de paix de), 365.
Viard (Doyen de la Chrétienté de Bar-sur-Aube), 123.
Viardot Vaune, 396.
Victoria, reine d'Angleterre, 304.
Vignory (J. Le Roux, chapelain de la léproserie de), 207.
Vilain, 388.
Vilanis (Herbert Personne de), 37.
Vincennes (Chapitre de la Sainte-Trinité du bois de), 222.
Vintimille (C. G. de), archevêque de Paris, 289.
Vit (F. P. de), 386.
Vitry (Prieure de), 202.
Voullemer de Have, 422.
Voulton (Trésorier de), 196.
Vulfran, évêque de Bethléem, 426.

## W

Wabent-sur-la-Mer, 397.
Weriler (Antoine de), 393.

# TABLE DES MATIÈRES


INTRODUCTION.

Origine de la Collection sigillographique. — Son importance. — Son classement ..... 275

ABRÉVIATIONS ..... 279

NOMS DES PERSONNES QUI ONT CONCOURU PAR LEURS DONS A LA CRÉATION DE LA COLLECTION SIGILLOGRAPHIQUE ..... 279

## I. COLLECTION LOCALE

### Chapitre 1er. — SCEAUX-MATRICES ET REPRODUCTIONS

#### ECCLÉSIASTIQUES

Ire Section. — CLERGÉ SÉCULIER.

Évêques de Troyes. — 1-7 ..... 281
Officialité et Officiaux. — Secrétariat de l'Évêché. — 8-10 ..... 282
Chapitres et Chanoines. — 11-15 (13 bis, 14 bis) ..... 283
Cures, Curés et Prêtres. — 16-18 ..... 284

IIe Section. — CLERGÉ RÉGULIER.

Abbayes, Abbés, Abbesses, Chanoines réguliers et religieux. — 19-26 (20 bis) ..... 285
Couvents. — 27-29 ..... 287
Prieurés et Prieurs. — 30-33 ..... 287

IIIe Section. — ECCLÉSIASTIQUES ORIGINAIRES DU DIOCÈSE. — 34 ..... 288

IVe Section. — SCEAUX-MATRICES ET CACHETS DE PROVENANCE LOCALE. — 35-51 ..... 289

#### CIVILS

Administrations (seigneuriales et royales). — 52-53 ..... 292
Offices divers. — 54-56 ..... 293
Personnages divers (Nobles, Bourgeois, Marchands, Artisans et autres). — 57-61 ..... 294
Institutions, Établissements, Associations. — 62-65 ..... 295
Époque de la Révolution. — 66-71 ..... 296
Franc-maçonnerie. — 72 ..... 297

SCEAUX-MATRICES ET CACHETS DE PROVENANCE LOCALE. — 73-108 ..... 297

### Chapitre II. — BULLES, SCEAUX ET REPRODUCTIONS

#### ECCLÉSIASTIQUES

I[e] Section. — CLERGÉ SÉCULIER.

Bulles. — 109-109 bis..... 304
Évêques de Troyes. — 110-118 (117 bis)..... 304
Chapitres et Chanoines. — 119-119 bis..... 306
Archidiacres et Doyens. — 120-123 ..... 307
Curés et Chapelains. — 124..... 308

II[e] Section. — CLERGÉ RÉGULIER.

Abbayes et Abbés. — 125-128 ..... ..... 308
Couvents et Hôpitaux. — 129-136..... 309
Prieurés et Prieurs. — 133-136..... .... 310

III[e] Section. — ECCLÉSIASTIQUES ORIGINAIRES DU DIOCÈSE. — 137-140 .. 310

IV[e] Section. — SCEAUX DE PROVENANCE LOCALE. — 141-144 ..... 311

#### CIVILS

Comtes. — 145-147. ..... 312
Administration. — 148-151 ..... 313
Foires. — 152..... 314
Comtés, Châtellenies, Généralité. — 153-156 ..... 314
Époque de la Révolution. — 157-162..... 315
Personnages divers. — 163-191..... 316

## II. COLLECTION GÉNÉRALE

### Chapitre 1[er]. — MATRICES ET REPRODUCTIONS

1[re] Série. — FRANCE.

Rois de France. — 192-195 ..... 322
Champagne. — 196-208 (200 bis)..... 323
Bourgogne. — 209-215..... ..... 325
Alsace. — 216-218..... 327
Ile-de-France. — 219-226..... ..... 327
Artois. — 227-229 ..... 329
Poitou. — 230..... . 330
Guyenne. — 231 ..... 330
Provence. — 232..... 330
Bresse. — 233..... 330
Franche-Comté. — 234..... 331
Savoie. — 235 ..... 331
Divers. — 236-252..... 331
Indéterminés. — 253-254..... 333
Franc-maçonnerie. — 255-257..... 334

IIe Section. — Étranger.

Italie. — 258-260 ..... 334
Belgique. — 261-262 ..... 335
Prusse. — 263-264 ..... 335
Angleterre. — 265 ..... 336
Indéterminé. — 266 ..... 336

Chapitre II. — BULLES, SCEAUX ET REPRODUCTIONS

1re Section. — France.

Bulles. — 267-274 ..... 337
Rois de France. — 275-281 ..... 338
Champagne. — 282-287 ..... 339
Bourgogne. — 288 ..... 340
Ile-de-France. — 289-291 ..... 340
Picardie. — 292 ..... 341
Flandre. — 293 ..... 341
Anjou. — 294 ..... 341
Berry. — 295 ..... 342
Limousin. — 296 ..... 342
Divers. — 297-301 ..... 342

IIe Série. — Étranger.

Italie. — 302 ..... 343
Angleterre. — 303-304 ..... 343
Allemagne. — 305-306 ..... 344
Flandre. — 307-308 ..... 345
Belgique. — 309 ..... 345
Prusse. — 310-312 ..... 345
Indéterminé. — 313 ..... 346

COLLECTION DE MOULAGES ET D'EMPREINTES

MOULAGES EN PLATRE

FRANCE

1er Carton.

Reine de France. — 314 ..... 347
Roi de France. — 315 ..... 347
Administration générale. — 316 ..... 347
Champagne. — 317-327 ..... 348

2e Carton.

Bourgogne. — 328-335 ..... 350
Lorraine. — 336-337 (337 bis) ..... 352
Ile-de-France. — 338-344 ..... 352
Picardie. — 345 ..... 354

3e Carton.

Artois. — 346-357 ..... 354
Bretagne. — 348 ..... 354
Nivernais. — 349 ..... 355
Bourbonnais. — 350 ..... 355
Berri. — 351-352 ..... 355
Limousin. — 353 ..... 355
Auvergne. — 354-362 ..... 356

4e Carton.

Auvergne. — 363-369 ..... 357
Angoumois. — 370 ..... 359
Languedoc. — 371-372 ..... 359
Dauphiné. — 373-374 ..... 359
Savoie. — 375-376 ..... 360
Franche-Comté. — 377-378 ..... 360
Divers. — 379-381 (380 bis) ..... 361

5e Carton.

Divers. — 382-407 (382 bis, 384 bis, 400 bis, 402 bis, 404 bis, 406 bis) ..... 361

ÉTRANGER

6e Carton.

Italie. — 408-419 ..... 367
Pays-Bas. — 420-422 ..... 369
Allemagne. — 423 (423 bis) ..... 370

EMPREINTES SUR CIRE

7e Carton.

Bourgogne. — 424-426 ..... 370
Anjou. — 427 ..... 371
Orléanais. — 428 ..... 371
Limousin. — 429 ..... 372
Divers. — 430-435 ..... 372

8e Carton.

Divers. — 436-439 ..... 373

9e Carton.

21 moulages en plâtre ..... 373

Collection de 372 empreintes sur cire de sceaux et de monnaies du moyen-age (Belges et Flamands) ..... 374

Table alphabétique des noms de personnes et des noms de lieux .. 375

MUSÉE DE TROYES

# CATALOGUE

DES

# MÉTÉORITES

PAR

M. DE MAUROY

MEMBRE RÉSIDANT DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE
CONSERVATEUR DU MUSÉE DE MINÉRALOGIE DE TROYES

# CATALOGUE DE LA COLLECTION DE MÉTÉORITES
## DU MUSÉE DE TROYES (AUBE)

**Au 1er Avril 1887**

## 1° PIERRES MÉTÉORIQUES

| N° d'ordre | DATE DE LA CHUTE CONSTATÉE | DATE de la découverte | POIDS de l'échantillon en grammes | DÉSIGNATION ET INDICATION DES LOCALITÉS | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 15 juin 1821 | | 32 40 | **Juvinas**, près Libonnez (Ardèche). — France. | 3 morceaux (2 gr 40, 15 gr, 15 gr). |
| 2 | 9 décembre 1858 | | 8 » | **Ausson**, près Montréjeau (Haute-Garonne). — France. | 2 lots en menus fragments. |
| 3 | 23 novembre 1810 | | 10 » | **Charsonville** (Loiret). — France. | |
| 4 | 14 mai 1864 | | 18 » | **Orgueil**, près Castel-Sarrazin (Tarn-et-Garonne). — France. | 2 lots (en partie décomposés). |
| 5 | 26 avril 1803 | | 113 70 | **Laigle** (Orne). — France. | 3 morceaux (32 gr, 69 gr 20, 12 gr 50). |
| 6 | 13 mai 1831 | | 7 75 | **Vouillé**, près Poitiers (Vienne). — France. | 1 lot de 2 fragments. |
| 7 | 12 juin 1841 | | 46 20 | **Château-Renard**, commune de Triguères (Loiret). — France. | 2 morceaux (42 gr 70, 3 gr 50). |
| 8 | 5 août 1812 | | 15 » | **Chantonnay** (Vendée). — France. | |
| 9 | 1 mai 1860 | | 124 » | **New-Concord** (Ohio). — États-Unis. | 2 morceaux (80 gr, 44 gr 80). |
| 10 | 30 mai 1866 | | 3449 » | **Saint-Mesmin** (Aube). — France. | 3 morceaux (2905 gr, 438 gr, 106 gr). |
| 11 | 22 mai 1808 | | 20 » | **Stannern**, près Iglau (Moravie). — Autriche. | |
| 12 | 10 avril 1830 | | 30 » | **Toulouse** (Haute-Garonne). — France. | |
| 13 | 12 mars 1798 | | 52 60 | **Salles**, près Villefranche (Rhône). — France. | |
| 14 | 14 septembre 1825 | | 3 20 | **Honolulu** (Owahii). — Iles Sandwich. | |
| 15 | 8 mai 1829 | | 6 50 | **Forsyth** (Georgie). — États-Unis. | |
| 16 | 13 février 1839 | | 7 30 | **Little-Piney**, Pulaski (Missouri). — États-Unis. | |
| 17 | 25 mars 1813 | | 3 15 | **Bishopville** (Caroline du Nord). — États-Unis. | |

| N° d'ordre | DATE DE LA CHUTE CONSTATÉE | DATE de la découverte | POIDS de l'échantillon en grammes | DÉSIGNATION ET INDICATION DES LOCALITÉS | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|---|---|
| 18 | 10 août 1841 | | 1 50 | **Iwar** (Lac d'Œdemburg). — Hongrie. (Pseudo-météorite) | 3 petits fragments. |
| 19 | 25 février 1847 | | 6 40 | **Iowa** (Linn-County). — États-Unis. | |
| 20 | 28 février 1857 | | 27 » | **Parnallée** (Madras). — Inde. | |
| 21 | 9 juin 1866 | | 128 85 | **Knyahinya** (Comitat d'Ungwar). — Hongrie. | 2 morceaux (48 gr 85, 80 gr). |
| 22 | 7 novembre 1492 | | 79 10 | **Ensisheim** (Haut-Rhin). — France. | 2 morceaux (17 gr 10, 62 gr). |
| 23 | ? | 1856 | 24 40 | **Hainholz** (Minden). — Westphalie. | 3 morceaux (5 gr 20, 9 gr, 10 gr 20). |
| 24 | 14 décembre 1807 | | 1 65 | **Weston** (Connecticut). — États-Unis. | |
| 25 | 4 septembre 1852 | | 7 25 | **Mezo-Madaras** (Siebenbürg). — Autriche. | |
| 26 | 30 janvier 1868 | | 225 40 | **Gosthon,** près Pultusk. — Pologne. | 3 morceaux (6 gr 40, 97 gr, 122 gr). |
| 27 | 20 novembre 1768 | | 64 » | **Mahrkirchen.** — Autriche. | |
| 28 | 5 septembre 1814 | | 39 » | **Agen** (Lot-et-Garonne). — France. | |
| 29 | 31 octobre 1849 | | 52 » | **Cabarras** (Caroline du Nord). — États-Unis. | |
| 30 | 22 mai 1869 | | 47 » | **Kernouve,** près Cléguérec (Morbihan). — France. | 2 morceaux (1 gr, 46 gr). |
| 31 | 16 juin 1794 | | 39 » | **Siène** (Toscane). — Italie. | |
| 32 | 19 Septembre 1869 | | 2 » | **Tjabé** (Java). — Indes hollandaises. | |
| 33 | 10 mai 1879 | | 7 90 | **Estherville** (Iowa). — États-Unis. | |
| 34 | 14 juillet 1860 | | 114 » | **Dhurmsala** (au N.-O. de Pundjab). — Indes-Orientales. | 2 morceaux (54 gr, 60 gr). |
| 35 | 3 février 1882 | | 58 » | **Mocs,** près Klausenbürg (Transylvanie). — Hongrie. | |
| 36 | 4 juin 1842 | | » 40 | **Aumières** (Lozère). — France. | 1 lot de 3 petits fragments, et sable. |
| 37 | 19 mai 1826 | | 38 » | **Paulograd.** — Russie. | |
| 38 | 13 mai 1855 | | 3 » | **Bremervörde.** — Hanovre. | |
| 39 | 12 novembre 1856 | | 5 70 | **Trenzano** (Brescia). — Lombardie. | |
| 40 | 18 août 1870 | | 1 20 | **Murzia.** — Espagne. | |
| 41 | 13 février 1883 | | 27 » | **Alfianello.** — Italie. | |

# 2° FERS MÉTÉORIQUES

| N° d'ordre | DATE DE LA CHUTE CONSTATÉE | DATE de la découverte | POIDS de l'échantillon en grammes | DÉSIGNATION ET INDICATION DES LOCALITÉS | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|---|---|
| 1 | | 1776 | 56 70 | **Krasnojarsk** (Ieniseik). — Sibérie. | 3 morceaux (42 gr 70, 11 gr, 3 gr). |
| 2 | | 1828 | 29 » | **Caille**, près Grasse (Var). — France. | 1 morceau poli. |
| 3 | | 1784 | 141 » | **Toluca** (Vallée de Toluca). — Mexique. | 1 morceau poli. |
| 4 | | 1784 | 90 » | **Toluca** (Vallée de Toluca). — Mexique. | Fragments et sable de la croûte. |
| 5 | | 1847 | 74 » | **Seelaesgen** (Brandebourg). — Prusse. | 1 morceau poli. |
| 6 | | 1827 | 86 » | **Imilac** (Atacama). — Bolivie (Amérique du Sud). | 1 morceau partiellement poli. |
| 7 | | 1815 | 17 15 | **Lenarto** (Scharosh). — Hongrie. | 1 morceau poli. |
| 8 | | 1844 | 80 » | **Arva** (Szlanicza). — Hongrie. | |
| 9 | | 1854 | 75 » | **Werchne-Udinsk.** — Sibérie. | 1 morceau partiellement poli. |
| 10 | | 1860 | 75 » | **Roberston-County** (Tennessée). — États-Unis. | 1 morceau poli. |
| 11 | | ? | 150 » | **Augusta-County** (Virginia). — États-Unis. | 1 morceau poli. |
| 12 | 10 mai 1879 | | 5 65 | **Estherville** (Iowa). — États-Unis. | 1 morceau poli. |
| 13 | | 1863 | 6 » | **Æriotopos** (Bear-Creek). — Colorado. | |
| 14 | | 1868 | 6 » | **Auburn** (Alabama). — États-Unis. | |
| 15 | | 1850 | 58 » | **Santa-Rosa**, Saltillo (Coahuila). — Mexique. | 1 morceau poli. |
| 16 | | 1792 | 15 » | **Zacatecas.** — (Mexique). | |
| 17 | | 1884 | 14 » | **Elmo** (Indépendance Cty — Arkansas). — États-Unis. | 1 morceau poli. |
| 18 | | 1882 | 163 » | **Fort-Duncan** (Maverick Cty — Texas). — États-Unis. | 1 morceau poli. |

# PROGRAMME

DES

# PRIX MIS AU CONCOURS

PAR LA

## SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE

### Prix à décerner en 1887

1°. Un prix, de la valeur de 200 francs, sera décerné à l'auteur du meilleur *Travail d'histoire ou d'archéologie locale*, dont le sujet est laissé au choix des concurrents.

2°. Un prix, de la valeur de 100 francs, sera décerné à l'auteur de la meilleure *Etude d'histoire naturelle relative à un canton du département de l'Aube.*

3°. Un prix, de la valeur de 100 francs, sera décerné à l'auteur de la meilleure *Etude sur les effets des traités de commerce dans le département.*

4°. Un prix, de la valeur de 100 francs, sera décerné à l'auteur de la meilleure *Monographie d'une famille urbaine ou rurale du département.*

PRIX BISANNUEL DELAPORTE

Un prix, de la valeur de 300 francs, sera décerné à l'auteur de la meilleure *Histoire d'une commune du département.*

Ce prix pourra être partagé. La Société a rédigé pour ce concours un programme spécial qui est imprimé dans les mémoires de la Société de 1880.

Les concurrents, pour ces cinq prix, devront faire remettre leurs manuscrits, à Troyes, chez le Secrétaire de la Société, au Lycée, — au plus tard le 1er mars 1887.

## Prix à décerner en 1888

1°. Un prix, de la valeur de 100 francs, sera décerné à l'auteur du meilleur mémoire sur la *Fabrication de la faïence dans le département de l'Aube.*

2°. Un prix, de la valeur de 100 francs, sera décerné à l'auteur du meilleur mémoire sur l'*Introduction d'une race d'animaux domestiques dans le département.*

3°. Un prix, de la valeur de 100 francs, sera décerné à l'auteur du meilleur mémoire sur les *Localités du département les plus riches en fossiles, et la nature des terrains où ils auront été trouvés.*

4°. Un prix, de la valeur de 100 francs, sera décerné à l'auteur de la meilleure *Pièce de vers inédite*, dont le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les concurrents, pour ces quatre prix, devront faire remettre leurs manuscrits, à Troyes, chez le Secrétaire de la Société, au Lycée, — au plus tard le 1er mars 1888.

## Prix à décerner en 1889

1°. Un prix, de la valeur de 100 francs, sera décerné à l'auteur du meilleur *Essai sur l'origine et le développement d'une des principales industries locales.*

2°. Un prix, de la valeur de 100 francs, sera décerné à l'auteur de la meilleure *Etude sur l'architecture civile à Troyes et dans le département depuis le XV^e^ siècle, et particulièrement sur celles du XV^e^ et XVI^e^ siècles à Troyes.*

3°. Un prix, de la valeur de 100 francs, sera décerné à l'auteur de la meilleure *Biographie d'un agriculteur du département de l'Aube, décédé avant* 1880, *qui aurait rendu des services à l'une des branches de l'agriculture.*

### PRIX BISANNUEL DELAPORTE

Un prix, de la valeur de 300 francs, sera décerné à l'auteur de la meilleure *Carte agronomique du département de l'Aube ou de l'un de ses cantons.*

Les concurrents, pour ces quatre prix, devront faire remettre leurs manuscrits, à Troyes, chez le Secrétaire de la Société, au Lycée, — au plus tard le 1^er^ Mars 1889.

## CONDITIONS COMMUNES A CES CONCOURS

Les Manuscrits devront être inédits. — Ils porteront chacun une épigraphe ou devise qui sera répétée dans et sur le billet cacheté joint à l'ouvrage, et contenant le nom de l'auteur. Celui-ci ne devra pas se faire connaître, sous peine d'être exclu du concours.

Les concurrents sont prévenus que la Société ne rendra aucun des ouvrages qui auront été envoyés aux concours. — Les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies.

La Société déterminera, avant les séances publiques, si les récompenses attribuées aux lauréats leur seront remises en médailles, en livres, en objets d'art, ou en argent.

---

Indépendamment des prix sus-énoncés, la Société Académique de l'Aube décerne, tous les ans, des prix, des récompenses ou des encouragements dont le sujet n'est pas annoncé, et pour lesquels elle désire conserver son initiative.

Elle décernera, en outre, dans ses séances publiques, des médailles d'or et d'argent aux auteurs des perfectionnements introduits ou opérés dans le département, qui auront été jugés le plus utiles à l'industrie, au commerce et à l'agriculture.

Des médailles seront également remises aux auteurs des meilleures statistiques communales, rédigées conformément au questionnaire publié en 1876.

Troyes, le 1er Janvier 1887.

*Le Président de la Société,*

EMILE SOCARD.

*Le Secrétaire,*

L'Abbé D'ANTESSANTY.

---

# LISTE

DES

# DONS FAITS AU MUSÉE DE TROYES

## AVEC LES NOMS DES DONATEURS

## Pendant l'année 1886 [1]

**Article 34 du règlement de la Société Académique de l'Aube :**

« Chacun des Membres de la Société doit contribuer, autant » qu'il est en lui, à l'augmentation du Musée.

» Les dons faits à la Société par ses Membres, ou par des per- » sonnes étrangères, sont inscrits sur un registre spécial, et » publiés en outre dans les journaux de Troyes et dans l'ANNUAIRE » du Département, avec les noms des donateurs. »

### PEINTURE

MM.

Emmanuel KELLER, à Troyes : — Trois tableaux, peintures sur bois: 1° *La Cène*, dans un magnifique cadre Henri II; 2° *Rébecca à la fontaine*, du XVI[e] siècle; 3° *L'Adoration des Mages*.

LA FABRIQUE DE L'ÉGLISE SAINT-URBAIN A TROYES : — Un grand tableau votif, peint à l'huile, représentant une prière à la Sainte-Vierge et portant deux écussons d'abbesses aux armes de Choiseul et de La Chaussée.

---

[1] Pour les publications précédentes, voir les Mémoires de la Société de 1849 à 1885.

Hector PRON, membre résidant : — Un tableau peint à l'huile, « *Les bords de la Seine aux environs de Troyes,* » par le donateur.

L'ETAT : — Un tableau peint à l'huile, « *Lesueur chez les Chartreux,* » par Laugée.

Ernest VAUDÉ, à Troyes : — Un tableau peint à l'huile, « *Le Bibliophile,* » par Emile Vaudé.

## SCULPTURE

Joseph AUDIFFRED, membre correspondant de la Société Académique de l'Aube, à Paris : — Un buste en marbre de personnage romain ; — Un groupe en marbre, demi-grandeur, représentant une mère jouant avec son enfant.

L'ETAT : Une statue en marbre : « *Eve,* » exposée au salon de 1883, par M. Hiolle.

## ARCHÉOLOGIE ET ETHNOGRAPHIE

Modeste NICAISE, fermier à Fougeon : — Une hache en silex de la période paléolithique, recueillie à Fougeon, commune de Pont-sur-Seine.

Néophyte COURTOIS, propriétaire au Mesnil-Saint-Loup : — Une hache en silex, moitié polie, recueillie sur le finage de Mesnil-Saint-Loup.

BEZANÇON, cultivateur à Vaujuraines : — Une pointe de flèche et un couteau en silex, trouvés à Vaujuraines.

CHUCHU, cultivateur à Villemorien (par l'entremise de M. de Mauroy) : — Une pointe de flèche en silex trouvée à Villemorien, lieu dit *La belle place* ; — Un fragment de pointe de flèche en silex, trouvé au même lieu ; — un fragment de hache polie en silex, trouvé au même village, lieu dit *Le bas de Saint-Roch.*

François FELL-RATH, ancien capitaine au 12e dragons, à Troyes : — Un bracelet gaulois en bronze, trouvé à Autigny-la-Tour (Vosges).

COURTAUT, maréchal à Cunfin : — Une pointe de javeline en corne de cerf, provenant d'une sépulture découverte à Cunfin, lors de la construction de la route de Fontette.

RUFFET, commandant de gendarmerie de l'Aube : — Une tête de figurine romaine, en terre cuite, provenant de Pompéi ; — Deux anciennes clefs et un clou en bronze, trouvés dans le département du Nord.

Mlle MÉA, à Troyes : — Un fragment de vase et neuf petites têtes en terre cuite de l'époque romaine.

GRUAT-LIONET, rue Saint-Jacques, à Troyes : — Un fer à cheval trouvé dans les marais de Belley, lieu dit *La Pompe*.

Hyacinthe CHAILLOT, naturaliste aux Grandes-Chappelles : — Une curieuse fibule en bronze avec cabochons émaillés, trouvée aux Grandes-Chapelles, près du chemin dit *Des Allemands* ; — Une clef en fer du moyen-âge.

Arsène OLIVIER, membre correspondant à Paris : — Une pierre sculptée qui servait autrefois de borne à l'entrée du cimetière de Landreville.

Adolphe PARIGOT, juge à Troyes : — Quatre moulages en plâtre, détails du portail nord de l'église d'Epernay.

MAZURIER, antiquaire à Troyes : — Un fragment d'édicule en pierre sculptée. (Renaissance).

Gabriel HATOT, propriétaire à Troyes : — Un cul de lampe armorié, en pierre sculptée, de la fin du XVe siècle, provenant de l'ancienne chapelle des Cordeliers de Troyes.

Mme BOUDART, à Périgny-la-Rose : — Deux carreaux émaillés du château de Périgny-la-Rose.

Athanase PITHOIS, manouvrier à Fouchères : — Deux carreaux émaillés de l'ancienne faïencerie de Fouchères.

Gustave LANCELOT, photographe à Troyes : — Un bout de poutre représentant une tête d'homme, provenant d'une maison démolie, rue Notre-Dame, près de l'ancien Marché-aux-Oignons.

Alfred PETIT, propriétaire à Troyes : — Un épi de toit en plomb, provenant de sa maison, rue Hennequin, n° 18.

Hyacinthe CHAILLOT, naturaliste aux Grandes-Chapelles : — Un petit Christ en bronze, de la Renaissance, trouvé sur le territoire des Grandes-Chapelles, lieu dit *Champlet*.

Georges WEISS, réparateur de meubles antiques, à Troyes : — Une poignée de tiroir d'un meuble Henri II.

Jean-Baptiste MAZURIER, antiquaire à Troyes : — Un ancien peson en fer ; — Une chaîne d'arpentage à la corde ; — Un poids de quatre livres de l'époque de la Révolution.

Fernand MARCILLY, à Troyes : — Trois clefs en fer provenant de Saint-Lupien.

Emile VACHETTE, fabricant de serrures, à Troyes : — Un cadenas annamite avec sa clef, le tout en cuivre.

BEZANÇON-SAUSSIER, rue du Temple, à Troyes : — Monture en bois d'une selle arabe.

Le capitaine GAUFFRE, à Troyes : — Un yatagan d'Algérie, à lame ciselée avec son fourreau en bois.

Henri VALLOT, garde d'octroi, à Troyes : — Un sabre-poignard pris sur la barricade de la rue du Temple, à Paris, en 1848 ; — Une canne à pêche.

## NUMISMATIQUE ET SIGILLOGRAPHIE

François JACQUEMIN, à Paisy-Cosdon : — Une monnaie gauloise en potin, au type du sanglier enseigne, trouvée à Paisy, lieu dit *Le buisson au prêtre*.

Théophile SELLIER, ancien garde-barrière, à Bréviandes : — Un moyen bronze d'Agrippa, recueilli à Bréviandes.

Les fils de M. GALLÉE, décédé chef de service à l'usine à gaz de Troyes : — Un lot de vieilles monnaies, parmi lesquelles : un moyen bronze de Néron ; un grand bronze de Faustine jeune ; trois petits bronzes de Claude II, et onze autres du IV^e^ siècle ; un blanc aux fleurs de lis, billon de Charles V ; une pièce de 4 sols de 1674 et une de cinq sols de 1703, argent, de Louis XIV ; une médaille uniface du pélerinage de Sainte-Syre, du XVII^e^ siècle ; enfin, un assignat de 15 sols de l'an IV.

Hyacinthe CHAILLOT, naturaliste aux Grandes-Chapelles : — Un petit bronze de Claude II le Gothique, trouvé aux Grandes-Chapelles, lieu dit *Le chemin des Allemands*.

Joseph ZAIGUE, instituteur à Montaulin : — Deux petits bronzes des deux Tétricus, père et fils, recueillis à Aix-en-Othe, lieu dit *Le Bouchot*.

Ernest BOURGEOIS, buraliste à Rilly-Sainte-Syre : — Un moyen bronze de Constance-Chlore, césar ; — Un double tournois de Louis XIII.

BLAMPIGNON, directeur du *Progrès de Seine-et-Marne*, à Provins : — Neuf deniers champenois des X^e^ et XI^e^ siècles, dont six au monogramme carolin, frappés à Troyes.

Victor MARINOT, marchand de marée, à Troyes : — Un denier Provinois du comte Henri II le libéral, trouvée en juin 1886, dans les fouilles de sa maison, rue Thiers, n° 54.

BRIARD, membre résidant : — Une monnaie du Maroc, en cuivre.

Jean-Baptiste MAZURIER, antiquaire à Troyes : — Une série de huit bons monétaires en carton, de la Société Coopérative de Troyes ; — Un moulage en plâtre du sceau de « Jeanne de Medlis, » comtesse de Saint-Paul.

LACOMBE, gardien du Musée de peinture : Petite et grande médailles de Sainte-Hélène, en bronze, avec brevet.

Alexandre HUGUIER, pharmacien à Troyes : — Deux médailles en vermeil du Comice Agricole de l'Aube ; — Une médaille du même, en argent, datée de 1876 ; — Une médaille en cuivre doré, souvenir de son ascension dans le ballon Giffard, exposition de 1878 ; — Une pièce de 5 lires du gouvernement provisoire de Lombardie, 1848.

Adolphe SEURAT, receveur des contributions indirectes à Marcilly-le-Hayer : — Un sceau matrice en bronze, du XIII^e^ siècle, au nom de Jean le Roux, chapelain de la léproserie de Vignory, trouvé par le donateur en 1858 dans l'ancien fossé de Troyes, près de la porte Chevreuse.

L'abbé GARNIER, membre résidant : — Un sceau matrice en bronze avec contre-sceau, du XIV^e^ siècle, au nom de *G. du Codrey*, trouvé sur le territoire de Bucey-en-Othe.

L'abbé Armand POUPELIER, chanoine titulaire, à Troyes : — Un sceau matrice en bronze d'un notaire ou juré de Vauchassis, XIV^e^ siècle, trouvé à Neuville-sur-Seine dans les vignes, près de la chapelle Sainte-Philomène.

Emile VACHETTE, fabricant de serrures, à Troyes : — Un cachet armorié avec tube, fermant à ressort.

Charles SAVETIEZ, membre associé, à Dampierre : — Un cachet en cuivre de la municipalité de Chavanges, époque républicaine.

Etienne GAY, étudiant au Lycée de Troyes : — Un cachet à timbre humide, de l'époque de la Révolution : « *Chasseurs à cheval, département des Deux-Sèvres.* »

L'abbé GARNIER, membre résidant : — Une bulle en plomb du pape Grégoire X (1271-1276).

Charles SAVETIEZ, notaire honoraire, à Dampierre, membre associé : — Deux moulages en plâtre des sceaux de Simon de Romilly et de Guillaume Bouché, clerc, pris sur des matrices de sa collection.

Auguste CHANTRIOT, négociant à Troyes : — Neuf moulages en plâtre de sceaux intéressant la localité, pris sur les matrices de sa collection.

Charles RICHARD, propriétaire à Dampierre : — Une empreinte sur cire du sceau de Gauchier-Content.

Alphonse BAUDOUIN, membre associé, à Bar-sur-Aube : — Un moulage en plâtre pris sur la matrice en argent du sceau de frère Etienne de Saint-Theudère. La matrice a été trouvée sur le territoire de Fontette (Aube).

L'abbé GARNIER, membre résidant : — Un sceau plaqué sur papier de M^gr^ de Barral.

Arsène OLIVIER, membre correspondant, à Paris : — Un sceau royal en cire, appendu à la charte de Louis XIV, rétablissant la Monnaie de Troyes, en 1692.

Henri de BOUVIER, à Nancy : — Neuf sceaux plaqués sur papier ou empreintes sur cire, dont six intéressent la localité.

René de ROUVRAY, à Troyes : — Un sceau plaqué sur papier et un signet empreint sur cire de M^gr^ Denis-François Bouthillier ; — Deux sceaux plaqués sur papier de M^gr^ Jacques-Bénigne Bossuet ; — Une empreinte sur cire d'un cachet aux armes de la famille de la Huproye.

Alfred Doué, à Rouilly-Saint-Loup : — Une bague moyen-âge en argent avec chaton en verroterie ; — Deux petits verres ayant orné le chaton d'une bague de même provenance.

## ZOOLOGIE

Edmond Barotte, pharmacien à Troyes : — Un jeune singe mort-né de la ménagerie Fulgoni.

Eugène Préault, peintre à Troyes : — Un petit poulet ayant trois pattes.

## BOTANIQUE

Pierre Mimey, à La Vendue-Mignot : — Un énorme champignon cueilli sur un poirier.

## MINÉRALOGIE

De Courtois, consul de France à Liège (Belgique) : — Une très belle collection de minerais de zinc de la Société de la Vieille-Montagne, réunie par les soins de M. Paul de Sincay, directeur général de ladite Société. (Obtenue par l'entremise de M. Adrien de Mauroy).

Adrien de Mauroy, conservateur du Musée de Troyes, pour la Minéralogie : — Fer métallique de Zacatecas (Mexique), découvert en 1792, poids 15 gr. ; — Deux collections minéralogiques, l'une de 60, l'autre de 66 échantillons, destinées aux écoles communales de Savières et de Chauchigny ; — Une collection de minerais de fer de la Haute-Marne.

Emile Vachette, fabricant de serrures à Troyes : — Un échantillon d'urane phosphaté.

Madame de Champeaux, à Troyes : — Sable et pierres provenant des fissures produites dans le sol par le tremblement de terre de Summerville (Caroline du Sud), en 1886.

Alix Huguier, pharmacien à Troyes : — Un échantillon de fer oligiste spéculaire provenant du mont d'Or.

Camille Jourdheuille, membre résidant : — 45 modèles de cristaux en cuivre, pour les démonstrations.

HENRAUX, propriétaire des carrières de Seravezza (Italie) : — Six échantillons de marbres, dont cinq des carrières de Seravezza et un de celle de Levanto.

## PALÉONTOLOGIE

L'abbé BILLARD, vicaire à Romilly : — Fragments d'ammonite, provenant du calcaire jurassique à Verpillières.

VOUGNY, instituteur à Château-Villain (Haute-Marne) : — Plusieurs fragments d'ammonites du terrain callovien (Haute-Marne).

Adrien LAVAL, négociant à Troyes : — Une molaire et un fragment de défense de mammouth avec la tête inférieure du tibia d'un bœuf quaternaire, recueillis dans l'arène à Thuisy.

L'abbé GARNIER, membre résidant : — Des ossements de mammifères recueillis dans la tourbe de l'Orvin à Somme-Fontaine-Saint-Lupien.

COURTAUT, maréchal à Cunfin : — Un fragment d'un grand nautile du terrain séquanien de l'Aube.

Jules de COSSIGNY, membre résidant : — Une dalle de lumachelle avec huîtres adhérentes, du terrain kimméridgien de Saulcy (Aube) ; — Spécimens de pierre plate, dite lave, et de moellon à faces naturellement parallèles, des carrières des des environs de Cunfin, terrain séquanien inférieur ; — Deux fragments de grandes ammonites.

Arthur TOREAU fils, entrepreneur de transports, à Troyes : — La dernière phalange d'un cheval, trouvée dans les grèves de Saint-Julien, lieu dit les *Vannes-Tranchines*.

*Pour copie conforme au registre destiné à inscrire les Dons faits au Musée de Troyes.*

Louis LE CLERT,

**Ordonnateur de la Commission du Musée.**

# LISTE

DES

# OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE

## PENDANT L'ANNÉE 1886

## Avec les noms des Donateurs[1]

### AGRICULTURE. — INDUSTRIE

M. Le Play : *L'Intérêt du progrès dans la fabrication du sucre.*

M. Barotte : *Compte-rendu de l'Excursion de la Société horticole, vigneronne et forestière, en* 1886.

M. Santini : *Premières notions d'agriculture à l'usage des écoles primaires.*

### SCIENCES

M. Bouvier : *Les Animaux de la France.*

M. Virlet d'Aoste : *Notice sur les Tremblements de terre.*

### ARCHÉOLOGIE. — ARTS

M. J. de Baye : *Le* torques *était porté par les hommes chez les Gaulois,* et plusieurs brochures archéologiques.

M. Taillebois : *Les Monogrammes du château de Candale.*

M. l'abbé Vacandard : *Saint Bernard et l'art chrétien.*

---

[1] Nous n'avons pas porté sur cette liste les envois des Académies et des Sociétés correspondantes, les publications périodiques, ainsi que les volumes de la collection des Brevets d'invention donnés par l'Etat.

## HISTOIRE

M. Jules LEGOUT : *Histoire de la commune des Chapelles-Bourbon.*

M. Louis SAUSSIER : *Épisodes de l'Occupation prussienne à Troyes et dans le département de l'Aube.*

M. VOILLARD : *Vie de Duguay-Trouin*, écrite de sa main. *Essai sur Monteclair, musicien et compositeur du XVIII^e siècle.*

M. l'ARCHIVISTE DE LA CÔTE-D'OR : *Archives générales de la Bourgogne.*

## BELLES-LETTRES

M. Ch. JOLY : *L'Enseignement en France et à l'étranger.*

M. COURTONNE : *Langue internationale néo-latine.*

M. GOBLET : *Discours prononcé au Congrès des sociétés savantes.*

M. GUINAT : *La Morale des fables de La Fontaine.*

M. CHOULIER : *Pierre Bertrand.*

M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE : *Celtes et Germains, étude grammaticale.*

## QUESTIONS DU JOUR. — MÉLANGES

M. AUDIFFRED : *Une Conversation avec Méhémet-Ali.*

M. le docteur GUIBOUT : Sixième série des *Vacances d'un médecin*; *Voyage en Allemagne.*

Pour extrait conforme :

*Le Secrétaire,*

L'Abbé D'ANTESSANTY.

# SOMMAIRE

DES

# SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'ANNÉE 1886

## *Séance du 19 Janvier 1886.*

Présidence de M. ALBERT BABEAU.

Allocution du Président. — M. l'abbé Garnier, nommé trésorier à la séance précédente, écrit qu'il regrette de ne pouvoir accepter cette nomination à cause de ses nombreuses occupations. — La Société des Agriculteurs de France envoie la liste des prix *Godard* pour 1886. — La Société des Antiquaires de Picardie invite la Société à participer à l'exposition archéologique organisée par elle à Amiens. — Une circulaire du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts appelle l'attention des travailleurs sur les assemblées générales de communautés et habitants en France, sous l'ancien régime. — Compte-rendu, par le Président, des travaux des Sociétés savantes. — M. Briard, au nom de M. l'abbé Garnier, communique la liste des dons faits au Musée pendant le quatrième trimestre 1885. — Le Président annonce l'arrivée au Musée du groupe en marbre représentant une mère jouant avec son enfant, donné par M. Audiffred. — M. Det dépose un travail de M. l'abbé Vacandard, membre correspondant, intitulé : *Premier emplacement de Clairvaux.* Renvoyé à M. l'abbé Lalore. — M. Nancey dépose une brochure sur l'église d'Ervy, par M. Jacquier, offerte par M. Gaston Baltet. — Une subvention de 500 francs est allouée à M. Gabriel Bonvallot, pour l'acquisition et le transport d'objets d'histoire naturelle et d'archéologie destinés au Musée de Troyes.

## *Séance du 19 Février 1886.*

Présidence de M. ALBERT BABEAU.

Le Président annonce que M. Charles Baltet est nommé Chevalier de l'Ordre de Léopold de Belgique. — M. Bonvalot remercie la Société de l'allocation qu'elle lui a accordée. — La Société nautique et de gymnastique troyenne demande l'octroi d'une médaille à décerner au concours international de gymnastique; la Société regrette de ne pouvoir accéder à sa demande. — MM. Drouot et de Cossigny sont délégués pour représenter la Société à la réunion de la Société des Agriculteurs de France, qui doit avoir lieu le 22 février. — Le conservateur du Musée d'ethnographie du Trocadéro demande la collection des publications de la Société Académique. — Le Comité pour l'érection d'une statue de Claude-Lorrain, à Nancy, demande une souscription que la Société regrette de ne pouvoir fournir. — M. Jules Legout offre son histoire de la commune des Chapelles-Bourbon. — Le Comice agricole de Chartres envoie une adresse à propos du relèvement des droits protecteurs de l'agriculture. — M. Santini offre un ouvrage intitulé : *Premières notions d'agriculture.* — Compte-rendu, par le Président, des travaux des Sociétés savantes. — M. l'abbé Garnier appelle l'attention de la Société sur le tableau de la Cène, dans la chapelle des fonts de la cathédrale, et demande des démarches pour sa préservation et sa restauration. — M. de Mauroy demande à disposer des doubles de la collection minéralogique en faveur des musées scolaires; il y est autorisé. — M. Drouot est nommé trésorier en remplacement de M. l'abbé Garnier, non acceptant.

---

## *Séance du 19 Mars 1886.*

Présidence de M. ALBERT BABEAU.

MM. Albert Babeau, Baltet, Socard, Dosseur, sont délégués au Congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne. — Sur la demande de M. Selmersheim, architecte diocésain, une lettre collective, élaborée par la section des Arts, et signée par tous les membres pré-

sents, est adressée au Ministre des Beaux-Arts, au sujet de la restauration du tableau de la Cène, à la cathédrale. — La Société d'agriculture d'Indre-et-Loire demande l'échange des publications. Renvoyé à l'archiviste. — La Société d'agriculture de la Haute-Garonne demande un nouvel envoi des Mémoires détruits par un incendie. Renvoyé au bureau. — Rapport de M. Vignes sur une brochure de M. Audiffred. — Travail de M. l'abbé Garnier, sur les *Découvertes numismatiques*. — Don au Musée, par M. Pron, d'un tableau de lui : *Les bords de l'eau*.— M. Jourdheuille demande que la Société prenne part à la souscription Pasteur. Renvoyé au bureau. — M. l'abbé d'Antessanty est nommé secrétaire-adjoint. — M. de Mauroy communique à la Société les mesures prises pour mettre à la disposition des musées scolaires les doubles minéralogiques du Musée de Troyes.

---

## *Séance du 16 Avril 1886.*

**Présidence de M. ALBERT BABEAU.**

Le Président annonce la mort de M. Joseph Petit, membre résidant, et exprime les regrets que cause à la Société une perte si douloureuse. Le discours prononcé aux obsèques par le Président sera inséré dans les Mémoires. Le Président annonce qu'il a délégué MM. Royer, Gréau et Truelle, pour le Congrès des Beaux-Arts. — Plusieurs Sociétés savantes acceptent l'échange de leurs publications avec celles de la Société Académique. — M. Forneron, ancien membre résidant, ayant perdu son fils, le Président est chargé de lui exprimer les condoléances de la Société. — L'Académie royale des lettres de Stockolm adresse une lettre latine à propos du 100$^{me}$ anniversaire de sa fondation. M. l'abbé d'Antessanty est chargé de lui répondre dans la même langue. — Le Comice agricole de Montdidier invite la Société à prendre part à la célébration du centenaire de Parmentier. — M. Charles Baltet est délégué au Congrès de la Société des Horticulteurs de France. — Compte-rendu par le Président des travaux des Sociétés savantes. — La Ligue des patriotes offre une brochure intitulée : *Episodes de l'occupation prussienne à Troyes et dans le département de l'Aube*, par M. Louis Saussier. — M. Joly fait hommage d'une note sur l'*Enseignement*

*en France et à l'étranger.* — Rapport de M. Roserot sur l'histoire de la commune des Chapelles-Bourbon, par M. Legout. — La Commission d'histoire locale émet le vœu que des inscriptions rappellent les faits qui intéressent l'histoire de notre département. M. Nancey communique les conclusions du bureau, relatives à la souscription Pasteur, à laquelle la Société regrette de ne pouvoir prendre part. — M. l'abbé Garnier lit la liste des dons faits au Musée pendant le dernier trimestre. — La Société décide que les membres qui, à cause de l'heure des trains, sont obligés de partir avant la fin de la séance, auront droit à leur jeton de présence. — Rapport de M. l'abbé Lalore, sur le travail de M. Vacandard, intitulé : *Le premier Emplacement de Clairvaux.* Ce travail est renvoyé au Comité de publication. — M. Pron lit l'avant-propos du nouveau catalogue du Musée de peinture. — M. l'abbé Garnier continue la lecture de son travail sur les *Découvertes numismatiques.*

---

## *Séance du 21 Mai 1886.*

**Présidence de M. ALBERT BABEAU.**

Annonce de la décoration de l'Ordre du Nicham de Tunisie accordée à M. Ch. Baltet. — Le Ministre de l'Instruction publique demande le catalogue des manuscrits appartenant à la Société. — Echange de publications avec la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan. — Un opuscule de M. Robert, sur de nouvelles théories astronomiques, est soumis à l'examen de la Société. — Compte-rendu par le Président des travaux des Sociétés savantes. — M. Det lit un travail intitulé : *Le Talon de Voltaire.* — M. l'abbé Garnier termine la lecture de son travail sur les *Découvertes numismatiques.* — M. Albert Babeau lit des extraits de son étude sur les *Transports publics avant la Révolution.* — M. Pron donne des détails sur les peintures anciennes offertes au Musée par M. Keller. — M. Socard rend compte de ses impressions sur le dernier Congrès des Sociétés savantes. — Déclaration de la vacance du fauteuil de M. Petit, dans la section des lettres. — Renvoi au Comité de publication des travaux de MM. Det, Garnier et Babeau.

---

## *Séance du 18 Juin 1886.*

Présidence de M. ALBERT BABEAU.

M. le Préfet réclame le compte-rendu de l'emploi de la subvention du Conseil général. — La Société approuve la réponse latine, rédigée par M. l'abbé d'Antessanty, à la Société royale de Stockholm.— Compte-rendu, par le Président, des travaux des Sociétés savantes. — Plusieurs brochures sont offertes à la Société pour sa bibliothèque. — M. Lapérouse lit la première partie d'un travail important sur Gérard de Roussillon. — M. Journé émet le vœu que le tombeau de Paillot de Montabert, exposé à la destruction dans le cimetière de Saint-Martin-ès-Vignes, soit transféré dans le cimetière de la ville. La Société charge M. Babeau de faire à ce sujet des démarches auprès de la famille et de la municipalité. — Autorisation d'un tirage à part de 300 exemplaires du travail de M. l'abbé Chauvet, sur la famille Largentier. — M. Baltet rend compte des nombreux succès obtenus par M. Gustave Huot au Concours régional de Sedan. — Election de M. Le Clert, comme membre résidant dans la section des Lettres, en remplacement de M. Petit. — M. Drouot donne des détails sur le Concours hippique de Troyes.

---

## *Séance du 16 Juillet 1886.*

Présidence de M. ALBERT BABEAU.

M. Le Clert est proclamé membre résidant dans la section des Lettres. — Subvention de 500 francs accordée à la Société par le Ministre de l'Agriculture. — Demande de souscription pour offrir une médaille à M. Chevreul ; la Société, ne pouvant souscrire, enverra une lettre de félicitation à l'illustre centenaire. — M. Joseph de Baye est autorisé à représenter la Société au Congrès des Américanistes à Turin. — Liste des dons faits au Musée pendant le dernier trimestre. — Lettre de M. Bonvalot, donnant des détails sur son voyage dans l'Asie centrale. — Différents ouvrages offerts à la Société. — Compte-rendu, par le Président, des travaux des Sociétés

savantes. — Rapport de M. l'abbé Garnier sur une brochure archéologique de M. Joseph de Baye. — Lecture, par M. Det, d'un travail intitulé : *Le clown Mignard.* — Compte-rendu, par M. O. Fontaine, de l'excursion faite à Troyes par le Congrès des architectes français. — Présentation de M. Dormoy, architecte à Bar-sur-Aube, comme membre associé. — Les travaux de MM. Det et O. Fontaine sont renvoyés au Comité de publication.

---

## *Séance du 20 Août 1886.*

**Présidence de M. ALBERT BABEAU.**

Lettre de l'Union des Syndicats, demandant l'approbation de différents vœux. — Lettre de M. le Maire de Troyes demandant à la Société de souscrire pour la caisse des écoles. — Programme du Congrès des Américanistes, auquel M. le baron de Baye doit représenter la Société. — Compte-rendu, par le Président, des travaux des Sociétés savantes. — Lecture, par M. Ch. Baltet, d'un projet d'attribution des primes à l'agriculture pour 1886. Il propose 100 francs à M. Blondont Léon, pour création de pâturages et transformation de cultures (médaille d'or); 50 francs à M. Darnel, à Lusigny, pour élevage et exploitation du lapin gris et du léporide, depuis 1857; 50 francs à M. Beaugrand, tonnelier à Troyes, pour construction d'appareils perfectionnés pour la laiterie, la viticulture, l'apiculture; 100 francs au champ d'expériences agricoles et de démonstration installé à Saubeney, sous la direction de M. Marcel Dupont. La Société approuve les propositions de M. Baltet. — M. l'abbé Garnier rappelle que les membres de la Société doivent provoquer les dons au Musée, et parle de ce qu'il a lui-même obtenu. — M. Dormoy, architecte à Bar-sur-Aube, est nommé membre associé.

---

## *Séance du 15 Octobre 1886.*

**Présidence de M. ALBERT BABEAU.**

Le Ministre de l'Instruction publique annonce qu'il soumettra au Comité des travaux historiques et scientifiques la demande de

subvention que lui adresse la Société Académique. — La Société des sciences et géographie d'Haïti demande l'échange des publications. — Détails, dans le *Journal des Débats*, sur le voyage de M. Bonvalot; lettre de ce dernier au secrétaire. — Proclamation de M. Dormoy comme membre associé ; offre par lui du plan de l'ancien château de Jaucourt. — Sorte de pavage romain, signalé par M. Braux, percepteur à Gyé; M. de Cossigny n'y voit qu'une disposition accidentelle. — Dépôt, par M. Jourdheuille, d'*Observations d'histoire naturelle*, par M. Hyacinthe Chaillot, des Grandes-Chapelles; renvoyé à la section des sciences. — Présence du Cini (*Fringilla serinus*), signalée par M. Ch. Baltet, dans ses pépinières. — Ouvrages offerts à la bibliothèque de la Société : 6e série des *Vacances d'un médecin*, et *Traité des maladies des femmes*, par M. le docteur Guibout; *Les animaux de la France*, par M. Bouvier ; Notice sur les tremblements de terre, par M. Virlet d'Aoust ; Notices archéologiques, par M. Joseph de Baye.— Compte-rendu, par le Président, des travaux des Sociétés savantes. — Travail de M. Det, sur le dialecte dans lequel a écrit Chrétien de Troyes. — Empreintes de feuilles de vigne fossiles, près de Sézanne, signalées par M. de Cossigny. — Sépultures anciennes dans une balastière, à Unienville; MM. de Cossigny, Garnier et Chauvet, sont délégués pour étudier cette intéressante localité. — Travail de M. Vignes, sur *l'Individu et l'Etat*. — M. l'abbé Garnier donne la liste des dons faits au Musée pendant le dernier trimestre, et demande à être remplacé comme ordonnateur de la Commission du Musée, à cause de son départ de Troyes. — Renvoi au Comité de publication du travail de M. Det.

---

## *Séance du 19 Novembre 1886.*

**Présidence de M. ALBERT BABEAU.**

Mort de MM. Fléchey, Adnot et Forneron, membres de la Société Académique ; expression des regrets de la Société. — M. Nancey, gravement malade, donne sa démission des fonctions de secrétaire ; la Société ajourne son acceptation. — Travaux pour les concours de la Société. — Pièce de vers sur *Les Chiens*. — Etude d'histoire naturelle sur les cantons de Romilly et de Marcilly-le-Hayer. — Communication d'un plan pour l'agrandissement du Musée; renvoyé

à la section des Arts. — M. Guinat offre un travail sur la *Morale des fables de La Fontaine;* renvoyé à M. Vignes. — Autres ouvrages offerts : Compte-rendu de l'excursion de la Société horticole, vigneronne et forestière en 1886, par M. Barotte; *Pâlis et le prieuré de Clairlieu*, par M. P. Maillard; brochures archéologiques, par M. J. de Baye. — Lettre de M. Bonvallot, dans le *Journal des Débats*; annonce de sa captivité chez les Afghans. — Compte-rendu, par le Président, des travaux des Sociétés savantes. — Sur le rapport de M. l'abbé d'Antessanty, la Société accorde une médaille d'or à M. Hyacinthe Chaillot, pour ses *Observations zoologiques*. — Continuation du travail de M. Vignes, sur *l'Individu et l'Etat*. — Le *Catalogue des Météorites du Musée*, par M. de Mauroy, sera inséré dans les Mémoires. — Communication, par M. l'abbé Garnier, de renseignements sur la balastière d'Unienville, envoyés par M. l'abbé Chauvet, et accompagnés d'un croquis qui sera déposé aux archives.

M. Le Clert est nommé membre de la Commission du Musée; cette Commission le nomme son ordonnateur, en remplacement de M. l'abbé Garnier, démissionnaire. — Deux sonnets de M. Baudouin sont renvoyés au Comité de publication.

---

## *Séance du 17 décembre 1886.*

Présidence de M. ALBERT BABEAU.

M. le docteur Chervin, directeur de l'institution des bègues, à Paris, demande des renseignements sur l'extension de cette infirmité dans l'Aube. — M. Taillebois, de Dax, offre un travail sur les *Monogrammes du château de Candole*, et M. Choulier une *Etude sur Pierre Bertrand*. — Annonce de la mise en liberté de M. Bonvalot et de ses compagnons. — Compte-rendu par le Président des travaux des Sociétés savantes. — Rapport de M. Dosseur, sur une comédie intitulée : *Trop tard*, par MM. Arbouin et Lacroix. — Rapport de M. Vignes, sur la *Morale des fables de La Fontaine*, par M. Marius Guinat. — Travail de M. Roserot, intitulé : *Le dernier Molé de la branche aînée; sa famille, sa succession et ses héritiers*. — Détails biographiques sur M. Joseph Petit, par M. Albert Babeau; ils seront ajoutés au discours qu'il a prononcé aux obsè-

ques de M. Petit. — M. de Mauroy annonce qu'il a reçu plusieurs promesses de minerais pour la collection qu'il se propose de faire au Musée. — Séance réglementaire fixée au lundi 27 décembre. — Renvoi au Comité de publication des *Observations zoologiques* de M. Hyacinthe Chaillot, et du travail de M. Roserot sur *Le dernier Molé*.

---

## *Séance réglementaire du 27 décembre 1886.*

**Présidence de M. ALBERT BABEAU.**

Démission de M. le docteur Bacquias. — M. Baudouin offre une poésie : *Le chant du Gaulois*, et M. Lescuyer un travail de lui sur *les Etangs de Baudonvilliers*. — Approbation du compte des jetons et des recettes et dépenses pour 1886. — Adoption du projet de budget pour 1887; remerciements votés au trésorier. — Composition des bureaux des sections pour 1887. Agriculture : Président, M. Ch. Baltet; vice-président, M. Drouot; secrétaire, M. G. Huot. Sciences : Président, M. Félix Fontaine; vice-président, M. l'abbé d'Antessanty; secrétaire, M. Em. Buxtorf. Arts : Président, M. Albert Babeau; vice-président, M. Pron; secrétaire, M. l'abbé Garnier. Lettres : Président, M. Det; vice-président, M. l'abbé Lalore; secrétaire, M. Le Clert. — Election de M. Vignes, comme vice-président pour 1887. — Commission du Musée : MM. Ch. Baltet, Brouard, l'abbé Garnier, Gréau, Huot, Le Clert, Royer. — Membres de la Commission de publication : MM. de Cossigny, Pron, F. Fontaine, Det. — La Société décide que les récompenses accordées par elle seront remises directement aux lauréats avant la séance publique. — Allocution du Président sortant.

Pour extrait conforme :

*Le Secrétaire,*

L'Abbé D'ANTESSANTY.

---

# LISTE

DES

# MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE

Au 31 Décembre 1886

## MEMBRES RÉSIDANTS

| | MM. | |
|---|---|---|
| 1840. | 21 Février. | ARGENCE (Désiré) O. ✻, Avocat. |
| 1853. | 15 Avril. | DOSSEUR-BRETON ✻, Inspecteur d'assurances. |
| 1855. | 20 Juillet, | HUOT (Gustave) ✻, Agriculteur à Saint-Julien. |
| 1856. | 14 Mars. | GRÉAU (Julien) ✪, Archéologue, 126, rue du Bac, à Paris. |
| 1857. | 19 Juin. | SOCARD (Emile) ✻, ✪, Conservateur de la Bibliothèque de Troyes. |
| 1858. | 15 Janvier. | PAILLOT (Victor), Propriétaire à Rumilly-les-Vaudes. |
| 1859. | 18 Février. | BALTET (Charles) ✻, ✻, ✪, Horticulteur-Pépiniériste, à Troyes. |
| 1860. | 20 Juillet. | LAPEROUSE (Gustave) ✻, ✻, ✪, ancien Sous-Préfet de Sens. |
| 1865. | 17 Mars. | VAUTHIER (Arsène) ✻, Docteur en Médecine. |
| 1866. | 18 Mai. | DROUOT (Ambroise), Directr de la *Champagne*. |
| 1869. | 19 Février. | VIGNES (Edouard) ✻, Banquier. |
| 1871. | 21 Juillet. | BABEAU (Albert), homme de Lettres. |
| 1871. | 20 Octobre. | PRON (Hector), artiste Peintre. |
| 1871. | 15 Décemb. | DES GUERROIS (Charles) ✪, homme de Lettres. |
| 1873. | 25 Avril. | L'Abbé LALORE (Charles), ancien Professeur au Grand-Séminaire. |
| 1874. | 16 Janvier. | L'Abbé D'ANTESSANTY (Gabriel), Aumônier au Lycée de Troyes. |

| | | MM. |
|---|---|---|
| 1874. | 17 Avril. | Deheurle (Victor) ✱, ✪, Sous-Préfet de Beaune. |
| 1874. | 19 Juin. | Fontaine (Félix), ancien Manufacturier. |
| 1874. | 17 Juillet. | Nancey (Alfred), homme de Lettres. |
| 1875. | 16 Avril. | Buxtorf (Emanuel) ✱, Ingénieur-Mécanicien. |
| 1876. | 19 Mai. | Briard (Pierre) O. ✱, Major en retraite. |
| 1878. | 15 Mars. | Cossigny (Charpentier de), Ingénieur civil, au château de Courcelles-Clérey. |
| 1878. | 15 Novemb. | Pigeotte (Léon), Avocat. |
| 1879. | 24 Mars. | Le Comte De Launay (Adolphe), Agriculteur à Courcelles-Clérey. |
| 1880. | 18 Juin. | Thierry (Louis), Agriculteur à Saint-André. |
| 1880. | 15 Octobre. | Royer (Dieudonné) ✪, artiste Peintre, directeur de l'Ecole de dessin. |
| 1880. | 17 Novemb. | Roserot (Alphonse), homme de Lettres. |
| 1881. | 21 Octobre. | Journé (Camille), manufacturier. |
| 1882. | 21 Juillet. | L'Abbé Garnier (Alphonse), Curé-Doyen de Lusigny. |
| 1882. | 20 Octobre. | Mauroy (Adrien de), Agriculteur à Courcelles-Saint-Germain, Ingénieur civil des Mines. |
| 1883. | 16 Mars. | Det (Silvère), Bibliothécaire-adjoint. |
| 1884. | 15 Février. | Brouard (Auguste), Architecte, Inspecteur des édifices diocésains. |
| 1884. | 21 Mars. | Jourdheuille (Camille), Juge au Tribunal civil. |
| 1884. | 21 Novemb. | Fontaine (Olympe), Architecte. |
| 1886. | 18 Juin. | Le Clert (Louis), Propriétaire à Troyes. |

## BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

**Au 31 Décembre 1886**

MM.

| | |
|---|---|
| Rondineau ✱, Préfet de l'Aube, | *Président d'honneur.* |
| Socard (Emile) ✱, ✪, Conservateur de la Bibliothèque de la ville, rue de la Cité, 60. | *Président annuel.* |
| Vignes (Edouard) ✱, rue Grosley, 2, | *Vice-Président.* |
| Nancey (Alfred), rue Saint-Loup, 11, | *Secrétaire.* |

MM.

L'Abbé G. D'ANTESSANTY, Aumônier, *Secrétaire-adjoint.*
ROSEROT (Alphonse), rue Beaujean, 13, *Archiviste.*
DROUOT (Ambroise), à Troyes, *Trésorier.*

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM.

MM. les Membres du Bureau.
*Le Président de la Section d'Agriculture,* BALTET (Charles) ✻, ✻, ✪.
*Le Président de la Section des Sciences,* FONTAINE (Félix).
*Le Président de la Section des Arts,* BABEAU (Albert).
*Le Président de la Section des Belles-Lettres,* DET.

## COMMISSION DU MUSÉE

MM.

MM. BRIARD O. ✻, major en retraite, *Président.*
BALTET (Charles) ✻, ✻, ✪, Horticulteur.
BROUARD, Architecte.
L'Abbé Garnier, *Ordonnateur.*
GRÉAU ✪, ancien Manufacturier.
HUOT G. ✻, Propriétaire.
ROYER ✪, Professeur de dessin.
MM. les Conservateurs.

## CONSERVATEURS DU MUSÉE

**Au 31 Décembre 1886**

FONDÉ ET DIRIGÉ PAR LA SOCIÉTÉ

*Pour la Sculpture :* M. BABEAU (Albert), rue du Cloître-Saint-Etienne, 8.
*Pour la Peinture :* M. PRON (H.), à Bréviandes.
*Pour l'Archéologie :* M. Camille JOURNÉ, rue Thiers, 53.
*Pour la Zoologie :* M. l'Abbé D'ANTESSANTY, Aumônier, au Lycée de Troyes.
*Pour la Botanique :* M. BRIARD O. ✻, Major en retraite, à Troyes.
*Pour la Minéralogie et le Conservatoire industriel :* M. DE MAUROY, à Courcelles-St-Germain.
*Pour la Géologie :* M. DE COSSIGNY, à Courcelles-Clérey.

## COMMISSION DE PUBLICATION

MM.

Les membres du Bureau.
*Un membre de la Section d'Agriculture :* M. De Cossigny.
*Un membre de la Section des Sciences :* M. Fontaine (Félix).
*Un membre de la Section des Arts :* M. Pron.
*Un membre de la Section des Belles-Lettres :* M. Det.

## COMMISSION DE L'ANNUAIRE DE L'AUBE

MM.

Le Président de la Société : Socard (Emile) ✻, ✪, Conservateur de la Bibliothèque de Troyes.
Le Secrétaire de la Société : Alfred Nancey.
De Cossigny, Propriétaire.
Pron, artiste Peintre.
Fontaine (Félix), ancien Manufacturier.
M. Det, Bibliothécaire-adjoint.

---

# MEMBRES HONORAIRES

MM.

| | | |
|---|---|---|
| 1836. | 21 Octobre. | Barthélemy, ancien Professeur de Rhétorique, à Bar-le-Duc. |
| 1848. | 21 Avril. | Salmon, ancien Directeur de la Ferme-Ecole de Belley (Aube). |
| 1852. | 19 Mai. | Guignard (Philippe) ✻, Bibliothécaire de la ville, à Dijon. |
| 1854. | 17 Février. | Eyriès (Gustave), artiste peintre, à Meaux. |
| 1859. | 19 Août. | Le Grand (Gustave), Agent-Voyer en chef honoraire à Charenton. |

MM.

1863. 15 Mai. DROUET (Henri) ✱, ancien Secrétaire général, à Dijon, rue Saint-Pierre, 19.

1863. 18 Décemb. DOULIOT (Emile), Principal du Collège, à Epinal.

1873. 21 Novemb. CABAT (Louis) O. ✱, ℣, Membre de l'Institut, à Paris.

1873. 21 Novemb. JULLY (Ludovic), Professeur au Lycée Louis-le-Grand, rue Gay-Lussac, 28, à Paris.

1873. 19 Décemb. ASSOLANT (Nicolas), ancien Professeur, à Villers-Bretonneux (Somme).

1873. 26 Décemb. SOULARY (Joséphin) ✱, homme de Lettres, à Lyon.

1873. 26 Décemb. LASNERET (Charles), Agriculteur à Nogent-sur-Seine.

1874. 16 Octobre. DUBOIS (Paul) O. ✱, Directeur de l'École des Beaux-Arts, à Paris, rue Bonaparte.

1876. 21 Juillet. QUILLIARD (Léon) ✱, Inspecteur général des Ponts et chaussées, rue du Regard, 1, à Paris.

1877. 17 Août. SARDOU (Victorien) O. ✱, homme de Lettres, Membre de l'Académie française, à Marly-le-Roi (Seine-et-Oise).

1878. 18 Janvier. REYNAUD-PILLARD, ancien Industriel, rue des Plantes, 103, à Bruxelles.

1878. 12 Avril. BONAMY DE VILLEMEREUIL (Eugène) O. ✱, ancien Conseiller général, Château de Villemereuil.

1879. 19 Décemb. BOUQUET DE LA GRYE ✱, ancien Conservateur des Forêts, 128, boulevard Pereire, à Paris.

1880. 20 Août. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE (Henri) ✱, Membre de l'Institut, boulevard Montparnasse, 84, à Paris.

1882. 21 Juillet. D'AMBLY (Marcel) ✱, Inspecteur général des Mines, rue Jouffroy, 81, à Paris.

1882. 17 Novemb. CARRÉ (Gustave) ℣, Agrégé des Lettres, Professeur d'Histoire au Lycée de Reims.

1883. 19 Octobre. MILLOT (Ernest), ancien Président de la Commission municipale à Sang-Haï (Chine).

MM.

1883. 16 Novemb. TRUELLE (Auguste) ✱, ancien Trésorier-Payeur général, rue Washington, 10, Paris.

1884. 18 Janvier. ULBACH (Louis) ✱, homme de Lettres, à l'Arsenal, à Paris.

1886. 27 Décemb. BACQUIAS (Eugène) ✱, Docteur en Médecine, ancien Député de l'Aube.

---

# MEMBRES ASSOCIÉS

MM.

1829. 15 Mai. Le Baron WALKENAER (Charles) ✱, ancien Sous-Préfet, Agriculteur au Paraclet près de Quincey.

1843. 17 Novemb. RECOING (Ambroise), Propriétaire à Troyes.

1852. 16 Juillet. CHERTIER ✱, Docteur en Médecine, à Nogent-sur-Seine.

1854. 18 Août. RAY (Eugène), Négociant aux Riceys.

1854. 15 Décemb. Le Baron DE VENDEUVRE (Gabriel) ✱, ancien Représentant, à Vendeuvre-sur-Barse.

1856. 18 Janvier. L'abbé SAUSSERET (Paul), Chanoine honoraire, Doyen à Méry-sur-Seine.

1856. 20 Juin. L'Abbé GEORGES (Etienne), Prêtre en retraite, à Rosnay-l'Hospital.

1857. 27 Novemb. BONAMY DE VILLEMEREUIL (Arthur) O. ✱, Capitaine de frégate, au château de Villemereuil.

1859. 21 Octobre. HARIOT (Louis), Pharmacien à Méry-sur-Seine.

1860. 16 Mars. L'Abbé RÉMION (Jean-François), Curé de Saint-Nicolas, à Troyes.

1861. 19 Avril. ORRY (Armand), Propriétaire à Beaumont-La-Rivour (Lusigny).

1864. 15 Janvier. GUERRAPAIN (Narcisse), Médecin-Vétérinaire, à Bar-sur-Aube.

MM.

1865. 17 Mars. PAILLOT (Adolphe), Propriétaire à Ervy.
1866. 17 Août. BERTHERAND (Arthur), Propriétaire au château de Chacenay.
1867. 12 Avril. DUTAILLY (Jules), Propriétaire aux Riceys.
1870. 21 Janvier. PRÉVOST (Auguste) ✻, Capitaine en retraite à Villenauxe.
1871. 19 Mai. REMY (Ernest-Ambroise), ancien Notaire, à Troyes.
1873. 21 Novemb. PETIT DE BANTEL (René), Propriétaire à Mussy-sur-Seine.
1873. 21 Novemb. Le Comte ARMAND C. ✻, ancien Ministre plénipotentiaire de France en Portugal, à Arcis-sur-Aube.
1874. 17 Juillet. MOUGEOT (Pierre), Docteur en Médecine, à Bar-sur-Aube.
1874. 20 Novemb. L'Abbé DEFER (Eugène), Curé de Maizières-la-Grande-Paroisse.
1875. 19 Novemb. AVED DE MAGNAC ✠, O. ✻, Officier de Marine, au château de Courcelles-Saint-Germain.
1876, 18 Février. PEIGNÉ-CRÉMIEUX (Alfred), Propriétaire à Méry-sur-Seine.
1876. 16 Juin. JACOBÉ D'AREMBÉCOURT (Edouard), Propriétaire, à Montmorency-les-Chavanges.
1876. 20 Octobre. VIGNOLE, Apiculteur à Beaulieu (commune du Mériot).
1877. 16 Février. Le Général SAUSSIER (Gustave), G. O. ✻, Gouverneur de Paris.
1877. 16 Mars. L'Abbé CHAUVET (Paul), Curé à Unienville.
1877. 20 Juillet. SAILLARD, (Ferréol) ✻, Imprimeur à Bar-sur-Seine.
1877. 20 Novemb. HORIOT (Amant), ancien Agent-Voyer d'arrondissement, à Nogent-sur-Seine.
1877. 21 Décemb. JEANNERAT (Eugène), à Pâlis.
1877. 21 Décemb. LENFANT (Gabriel), ancien Notaire à Romilly-sur-Seine.
1877. 21 Décemb. CASIMIR-PERIER (Jean) ✻, Député de l'Aube, à Pont-sur-Seine.

MM.

1878. 18 Janvier. Chanoine (Jules) O. ✱, ✠, Général de brigade, Attaché militaire, à Pékin.
1878. 18 Avril. Chanoine (Anatole), Propriétaire à Gérosdot.
1878. 15 Octobre. Géraux (Emile), Propriétaire à Landreville.
1878. 15 Novemb. Gérard (Ernest), Notaire à Estissac.
1881. 18 Novemb. Bertrand (Emile), Docteur en Médecine, à Nogent-sur-Aube.
1881. 18 Novemb. Estienne (Maurice), Maire à Montangon.
1882. 20 Janvier. Martinet (Léonce), Docteur en Médecine, à Piney.
1882. 17 Février. Monnot des Angles (Ferdinand) ✱, Principal honoraire, à Méry-sur-Seine.
1883. 16 Novemb. L'Abbé Bonnemain (Félix), Curé de Sainte-Madeleine de Troyes.
1883. 16 Novemb. Millot (Jules), Docteur en Médecine à Aix-en-Othe.
1884. 25 Avril. Baudouin (Alphonse), Vérificateur des Poids et Mesures, à Bar-sur-Aube.
1885. 16 Octobre. Savetiez (Charles), Notaire honoraire à Dampierre de l'Aube.
1886. 15 Octobre. Dormoy (Maurice), Architecte à Bar-sur-Aube.

---

# MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

1829. 23 Juin. Thirion O. ✱, Ingénieur en chef des Ponts et chaussées, directeur du réseau central de la Compagnie d'Orléans, rue d'Amsterdam, 72, à Paris.
1830. 19 Mars. Héré, homme de Lettres, à Saint-Quentin.
1834. 21 Février. Vallier (Jules), Propriétaire, Vice-Secrétaire de la Chambre d'Agriculture, à Alger.
1835. 20 Mars. Lhomme, ancien Principal du Collège, à Sarreguemines.

MM.

1835. 17 Juillet. Boileau, Botaniste à Bagnères-de-Luchon.

1835. 23 Octobre. Virlet d'Aoust ✱, Membre de la Société géologique de France, Ingénieur des Mines, rue de Clichy, 152, à Paris.

1837. 20 Janvier. Minart ✱, Conseiller honoraire à la Cour d'appel, à Douai.

1837. 21 Avril. Paris (Louis) ✱, Bibliothécaire, à Epernay.

1838. 20 Avril. Dubuc, ancien Pharmacien, à Rouen.

1839. 21 Juin. Du Preuil (Alfred), Propriétaire, à Constantinople.

1839. 16 Octobre. Avenel, Médecin à Rouen, rue de Crosne, 13.

1841. 16 Avril. Piroux ✱, Directeur de l'Institut des Sourds-Muets, à Nancy.

1841. 19 Novemb. Félizet, Médecin-Vétérinaire, à Elbeuf-sur-Seine.

1843. 15 Décemb. Audiffred (Joseph), ancien Juge au Tribunal de commerce, boulevard des Capucines, 8, à Paris.

1843. 15 Décemb. Gaudry père ✱, ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Paris, rue Neuve-de-l'Université, 16.

1843. 15 Décemb. De Lassus père ✱, Propriétaire à Fins, commune d'Essey-le-Pont (Haute-Marne).

1849. 20 Avril. Aubineau (Léon) ✱, homme de Lettres, rue du Cherche-Midi, 23, à Paris.

1851. 21 Février. Fichot (Charles) ✱, ✱, artiste Dessinateur, rue de Sèvres, 39, à Paris.

1851. 14 Mars. Le Beuf (Eugène), Sous-Directeur de la Ferme-Ecole du Beaufroy, à Mirecourt (Vosges).

1851. 19 Décemb. Cotteau (Gustave) ✱, ancien Juge, à Auxerre.

1853. 16 Décemb. Armieux ✱, Médecin principal à l'Hôpital militaire de Toulouse.

1854. 16 Juin. Angenoust (Elzéar), Propriétaire, rue de Bréda, 13, à Paris.

1854. 15 Décemb. Salmon (Philippe) ✱, Archéologue, rue Le Pelletier, 29, à Paris.

MM.

1855. 19 Janvier. DESCHIENS (Eugène), Propriétaire, à Vitry-le-François.

1855. 19 Janvier. DE BARTHÉLEMY (Edouard) ✻, Membre non résidant du Comité des travaux historiques, rue Las Cases, 22, à Paris.

1855. 21 Décemb. TRUELLE SAINT-EVRON (Charles), Directeur de *la Cérès* et de *la Garantie agricole*, rue Saint-Honoré, 229, à Paris.

1856. 19 Décemb. COEFFET-OLIVIER, ancien Négociant à Villeneuve-l'Archevêque.

1857. 16 Octobre. JEANDET (Abel), Docteur en Médecine, à Mâcon, quai des Marais, 6 (Saône-et-Loire).

1859. 20 Mai. RONDOT (Natalis) O. ✻, ancien Délégué commercial en Chine, à Chamblon, près d'Yverdon (Suisse).

1859. 16 Décemb. HENRY (César-Louis), Docteur en Médecine, à Nice, rue Palestro.

1860. 20 Janvier. Le Marquis de SINÉTY, au château de Misy, près de Montereau, par Villeneuve-la-Guyard.

1860. 18 Mai. LENNIER (Gustave), Naturaliste, au Hâvre.

1860. 21 Décemb. D'AMBLY (Frédéric) O. ✻, Ingénieur de marine, rue Jouffroy, 94, à Paris.

1862. 11 Avril. MARÉCHAUX (Jean-Baptiste), Négociant, rue des Deux-Boules, 3, à Paris.

1863. 20 Novemb. PERRIER (Emile), Négociant à Châlons-sur-Marne, rue du Collège.

1864. 20 Mai. RAMPANT (Auguste-Alexandre), Architecte, à Melbourne.

1864. 15 Juillet. BERTHELIN (Georges), Géologue à Paris, rue de Vaugirard.

1864. 15 Juillet. OLIVIER (Arsène), Propriétaire, boulevard Voltaire, 112, à Paris.

1865. 17 Novemb. VAN HOOREBEKE (Gustave), Avocat, quai des Moines, à Gand (Belgique).

1865. 15 Décemb. CHOTARD (Henri) ✻, doyen de la Faculté des Lettres, à Clermont-Ferrand.

1866. 9 Mars. PARIGOT (Adolphe), Juge à Troyes.

MM.

1866. 17 Août. MAILLARD (Paul), Procureur général, à Lyon.

1867. 22 Février. CONSTANT (Alexandre), Banquier à Autun (Saône-et-Loire).

1867. 15 Mars. SIMON (Eugène), Membre de Société Entomologique de France, avenue du bois de Boulogne, 56, à Paris.

1867. 15 Novemb. MANNEQUIN (Théodore), Economiste, rue d'Eghien, 12, à Paris.

1868. 20 Novemb. CHAALES DES ETANGS (Louis) ✱, ancien Inspecteur des Forêts, à Chaumont.

1869. 19 Février. DE BARTHÉLEMY (Anatole) ✱, ancien Sous-Préfet, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, à Paris.

1869. 21 Mai. LESCUYER (Jean-François), Propriétaire à Saint-Dizier.

1869. 18 Juin. MARCILLY (Charles), Membre de la Société de Numismatique, rue d'Assas, 78, à Paris.

1870. 21 Janvier. MARTIN (Edmond), homme de Lettres, rue Léonie, 14, à Paris.

1870. 21 Janvier. VACHÉ (Ferdinand), Chef de bureau à l'Inspection principale des Chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée, à Saint-Etienne, cours Saint-André, 5.

1872. 19 Janvier. ROUSSELOT (Paul) ✱, Inspecteur d'Académie en retraite, à Versailles, rue Sainte-Sophie, 4.

1875. 19 Février. CHOULLIER (Ernest), Juge de Paix, à Ervy.

1875. 18 Juin. HARIOT (Paul) ✱, Botaniste, rue Buffon, 5 *bis*, à Paris.

1875. 15 Octobre. GUÉRIN (Raoul), Pharmacien, rue Saint-Martin, 125, à Paris.

1875. 19 Novemb. Le Baron DE BAYE (Joseph), ✱, Archéologue, au château de Baye (Marne).

1875. 19 Novemb. NICAISE (Auguste) ✱, Archéologue à Châlons-sur-Marne.

1876. 19 Mai. MENUELLE (Achille), Pharmacien, à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or).

MM.

1876. 18 Août. Guibout (Eugène) ✱, Docteur en Médecine, rue de la Banque, 1, à Paris.

1877. 16 Février. Braquehaye (Charles), Sculpteur, à Bordeaux, cour d'Albret, 100.

1877. 20 Avril. L'Abbé Patriat, Curé à Quincerot (Yonne).

1877. 20 Avril. Hérelle (Georges) ✱, Professeur de Philosophie au Lycée d'Evreux (Eure).

1877. 20 Avril. De Montrol (Arthur), Propriétaire au château de Juzennecourt (Haute-Marne).

1877. 18 Mai. Pille (Philippe) ✱, ancien Ingénieur des Ponts et Chaussées, à Sens, rue de la Synagogue.

1877. 20 Juillet. Alexandre (Alfred) ✱, ancien Président de Chambre à la Cour d'appel, rue de l'Arcade, 25, à Paris.

1877. 17 août. Piet-Lataudrie (Charles), Archéologue à Niort.

1877. 20 Novemb. Collin de Plancy (Victor), Interprète-Chancelier de France à Pékin, rue de Babylone, 59, à Paris.

1877. 21 décemb. Tillier (Paul), artiste Peintre, boulevard de Courcelle, 64, à Paris.

1878. 18 Janvier. Taillebois (Emile) Négociant à Dax (Landes).

1878. 15 Février. Drujon (Ferdinand) homme de Lettres, rue du Vieux-Colombier, 17, à Paris.

1878. 19 Juillet. Plivard (François-Alexis), Juge de paix, à Chaumont.

1878. 16 août. Hast (Louis), Propriétaire, à Saint-Mihiel (Meuse).

1878. 18 octobre. L'Abbé Millard (Aristide), Curé à Reuves (Marne).

1878. 15 Novemb. Turot (Henri), Docteur en Médecine, à Saint-Denis-du-Sieg (Oran).

1878. 20 Décemb. De Taillasson (René), Inspecteur des Forêts, à Sens.

1879. 16 Mai. Plonquet, Médecin, à Aï (Marne).

1880. 16 Avril. Mulot (Zéphirin), Employé d'Administration, à Nouméa (Nouvelle-Calédonie).

| | | MM. |
|---|---|---|
| 1881. | 18 Février. | Oudry ✻, ✠, Capitaine, à Constantine (Algérie). |
| 1881. | 17 Juin. | Dolfus (Adrien), homme de Sciences, rue Pierre-Charron, 35, à Paris. |
| 1881. | 19 août. | Person (E.), Météorologiste, à Sommesous (Marne). |
| 1882. | 20 Janvier. | Quinquarlet (Félix), Conservateur du Musée, à Carnac (Morbihan). |
| 1882. | 17 Novemb. | Flouest (Edouard) ✻, ✻, ✠, ancien Procureur général, rue de Rivoli, 158, à Paris. |
| 1883. | 16 Mars. | Fliche (Paul), Professeur à l'Ecole forestière, à Nancy. |
| 1883. | 16 Mars. | Maître (Achille), Propriétaire, à Châtillon-sur-Seine. |
| 1883. | 18 Mai. | Bonvalot (Gabriel), Explorateur de l'Asie, rue Linnée. 31 *bis*, à Paris. |
| 1883. | 15 Juin. | Bertrand (Arthur) ✠, ancien Conseiller de Préfecture, au Mans. |
| 1883. | 19 Octobre. | Daguin (Arthur) ✠, homme de Lettres, rue Raynouard, 47, à Paris. |
| 1884. | 18 Janvier. | Barberey (Maurice Bailly de), Propriétaire avenue Bosquet, 7, à Paris. |
| 1884. | 20 Juin. | Mauroy (Albert de), Propriétaire à Thivet (Haute-Marne). |
| 1884. | 17 Octobre. | Lex (Léonce), Archiviste du département, à Mâcon. |
| 1885. | 16 Janvier. | Boucher (Alfred), Statuaire, 9, impasse du Maine, Paris. |
| 1885. | 16 Décemb. | Papillon (Jules-Alexandre), Professeur à la Société Polytechnique militaire, 27, rue Saint-Blaise, à Paris. |
| 1885. | 16 Décemb. | Vacandard (E.), Docteur en Théologie, second Aumônier au Lycée Corneille, à Rouen. |

*On est prié d'indiquer les rectifications, radiations et changements de domicile à l'Archiviste de la Société.*

# LISTE

DES

## SOCIÉTÉS SAVANTES ET DES ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES

AVEC LESQUELS CORRESPOND

## LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE

**Aisne.** — *Château-Thierry* : Société historique et archéologique. — *Laon* : Société académique. — *Saint-Quentin* : Société académique; Société industrielle de Saint-Quentin. — *Soissons* : Société archéologique, historique et scientifique.

**Algérie.** — *Alger* : Société d'agriculture.

**Alpes-Maritimes.** — *Nice* : Société des sciences naturelles, lettres et beaux-arts des Alpes-Maritimes.

**Aube.** — *Troyes* : Archives de l'Hôtel de ville; Archives de la Préfecture; Bibliothèque de la ville; Ecole normale; Société d'apiculture de l'Aube; Société horticole, vigneronne et forestière; Société d'hygiène. — *Arcis-sur-Aube* : Revue de Champagne et Brie.

**Basses-Pyrénées.** — *Bayonne* : Société des sciences et arts.

**Bouches-du-Rhône.** — *Aix* : Académie des sciences, arts et belles-lettres. — *Marseille* : Société de statistique.

**Calvados.** — *Caen* : Société Linnéenne de Normandie.

**Charente-Inférieure.** — *Rochefort* : Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts.

**Cher.** — *Bourges* : Société historique du Cher.

**Corrèze.** — *Tulle* : Société archéologique.

**Côte-d'Or.** — *Beaune :* Société archéologique, d'histoire et de littérature. — *Châtillon-sur-Seine :* Société archéologique du Châtillonnais. — *Dijon :* Académie des sciences, arts et belles-lettres; Société d'agriculture et d'industrie agricole du département de la Côte-d'Or. — *Semur :* Société des sciences historiques et naturelles.

**Deux-Sèvres.** — *Niort :* Société centrale d'agriculture du département.

**Doubs.** — *Besançon :* Académie des sciences, belles-lettres et arts; Société d'émulation du Doubs. — *Montbéliard :* Société d'émulation.

**Drôme.** — *Romans :* Société d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, etc.

**Eure.** — *Evreux :* Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.

**Eure-et-Loir.** — *Chartres :* Société archéologique.

**Finistère.** — *Brest :* Société académique.

**Gard.** — *Nimes :* Académie (ancienne Académie du Gard); Société d'étude des sciences naturelles.

**Gironde.** — *Bordeaux :* Académie des sciences, belles-lettres et arts; Société archéologique; Société Linnéenne.

**Haute-Garonne.** — *Toulouse :* Académie des jeux floraux; Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres; Société d'agriculture de la Haute-Garonne et de l'Ariège; Société d'histoire naturelle; Société académique franco-hispano-portugaise.

**Haute-Loire.** — *Le Puy :* Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.

**Haute-Marne.** — *Langres :* Société historique et archéologique. — *Saint-Dizier :* Société des lettres, sciences, arts, agriculture et industrie.

**Haute-Saône.** — *Vesoul :* Société d'agriculture, sciences et arts; Commission d'archéologie.

**Haute-Vienne.** — *Limoges :* Société archéologique et historique du Limousin.

**Hérault.** — *Béziers :* Société archéologique, scientifique et littéraire. — *Montpellier :* Académie des sciences et lettres.

**Indre.** — *Châteauroux :* Société d'agriculture.

**Indre-et-Loire.** — *Tours :* Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.

**Isère.** — *Grenoble :* Académie Delphinale; Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels.

**Jura.** — *Lons-le-Saulnier :* Société d'émulation du Jura. — *Poligny :* Société d'agriculture, sciences et arts.

**Landes.** — *Dax :* Société de Borda.

**Loire-Inférieure.** — *Nantes :* Société académique de la Loire-Inférieure.

**Loiret.** — *Orléans :* Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts; Société archéologique et historique de l'Orléanais.

**Maine.** — *Le Mans :* Société historique et archéologique.

**Maine-et-Loire.** — *Angers :* Société d'agriculture, des sciences et arts; Académie des sciences et belles-lettres; Société industrielle d'Angers et du département; Société Linnéenne de Maine-et-Loire.

**Manche.** — *Cherbourg :* Société académique; Société des sciences naturelles.

**Marne.** — *Châlons-sur-Marne :* Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne. — *Reims :* Académie. — *Vitry-le-François :* Société des sciences et arts.

**Meurthe-et-Moselle.** — *Nancy :* Société centrale d'agriculture; Société des sciences, lettres et arts (*Académie de Stanislas*); Société d'archéologie lorraine.

**Meuse.** — *Verdun :* Société philomatique.

**Morbihan.** — *Vannes :* Société polymathique du Morbihan.

**Nièvre.** — *Nevers :* Société d'agriculture du département.

**Nord.** — *Cambrai :* Société d'Emulation. — *Douai :* Société d'agriculture, sciences et arts centrale du département du Nord. *Dunkerque :* Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. — *Lille :* Société des sciences, de l'agriculture et des arts.

**Oise.** — *Beauvais :* Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise. — *Senlis :* Comité archéologique.

**Pas-de-Calais.** — *Arras :* Académie.

**Puy-de-Dôme.** — *Clermont-Ferrand :* Académie des sciences, belles-lettres et arts.

**Pyrénées-Orientales.** — *Perpignan :* Société agricole, scientifique et littéraire.

**Rhône.** — *Lyon :* Académie des sciences, belles-lettres et arts; Société d'agriculture, d'histoire naturelle et des arts utiles.

**Saône-et-Loire.** — *Autun :* Société Eduenne. — *Châlon-sur-Saône :* Société d'histoire et d'archéologie. — *Mâcon :* Académie des sciences, arts, belles lettres et d'agriculture.

**Sarthe.** — *Le Mans :* Société d'agriculture, sciences et arts; Société historique et archéologique du Maine.

**Savoie.** — *Chambéry :* Académie des sciences, belles-lettres et arts; Société d'histoire naturelle de Savoie; Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.

**Seine.** — *Paris :* Académie des sciences, palais de l'Institut, quai Conti, 23; Comité des travaux historiques et scientifiques, près le ministère de l'instruction publique (5 exempl.); le ministère de l'agriculture et du commerce (Bulletin); le ministère de l'instruction publique; le ministère de l'intérieur; le muséum d'histoire naturelle, au Jardin-des-Plantes; Société centrale d'agriculture, rue de Grenelle, 84; Société d'anthropologie de Paris, à l'Ecole de médecine; Société centrale d'horticulture, rue de Grenelle, 84; Société de l'histoire de France, rue des Francs-Bourgeois, 60; Société des antiquaires de France, au palais du Louvre; Société des ingénieurs civils, cité Rougemont, 16; Société de géographie, boulevard Saint-Germain; Société géologique de France, rue des Grands Augustins, 7; Société française de numismatique et d'archéologie, rue de Verneuil, 46; Société nationale d'agriculture de France, rue de Bellechasse, 18; Société protectrice des animaux, rue de Lille, 19; Société zoologique d'acclimatation, rue de Lille, 19.

**Seine-et-Marne.** — *Fontainebleau :* Société historique et archéologique du Gâtinais. — *Melun :* Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne.

**Seine-et-Oise.** — *Versailles :* Société d'agriculture et des arts; Société des sciences morales, des lettres et des arts,

**Seine-Inférieure.** — *Le Havre :* Société hâvraise d'études diverses. — *Rouen :* Académie des sciences, belles-lettres et arts; Comité des antiquités; Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure; Société des amis des sciences naturelles; Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-inférieure; Société Linnéenne de Normandie.

**Somme.** — *Abbeville :* Société d'émulation. — *Amiens :* Académie des sciences, commerce, agriculture et belles-lettres; Société des antiquaires de Picardie; Société Linnéenne du nord de la France.

**Tarn-et-Garonne.** — *Montauban :* Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne; Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

**Var.** — *Draguignan :* Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du Var; Société d'études scientifiques et archéologiques. — *Toulon :* Société académique du Var.

**Vienne.** — *Poitiers :* Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts.

**Vosges.** — *Epinal :* Société d'émulation des Vosges.

**Yonne.** — *Auxerre :* Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. — *Avallon :* Société d'études. — *Sens :* Société archéologique.

---

**Alsace-Lorraine.** — *Colmar :* Société d'histoire naturelle. — *Metz :* Académie. — *Mulhouse :* Musée historique. — *Strasbourg :* Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.

**Angleterre.** — *Manchester :* Société littéraire et philosophique.

**Belgique.** — *Liège :* Société royale des sciences.

**États-Unis.** — *Boston :* Société d'histoire naturelle de Boston. — *Washington :* Institut Smilshonien; United States géological survey.

**Russie.** — *Moscou :* Société impériale des naturalistes.

**Suède.** — *Stockholm :* Académie royale suédoise des sciences; Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités de Suède.

---

# TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

Dans le Tome L[e] de la collection des Mémoires de la Société Académique de l'Aube.

---

## ANNÉE 1886.


Pages

Glossaire du Patois de la forêt de Clairvaux *(suite)*, — par M. Alphonse Baudouin, membre associé de la Société Académique de l'Aube..... 7

L'Académie de Troyes et les Auteurs des Mémoires publiés sous son nom, — par M. Albert Babeau, correspondant de l'Institut, membre et ancien président de la Société Académique de l'Aube..... 121

Le Talon de Voltaire, — par A.-S. Det, membre résidant de la Société Académique de l'Aube, sous-bibliothécaire de la ville de Troyes..... 149

Le Dernier Molé de la branche aînée. Sa famille, sa succession et ses héritiers, — par M. Alphonse Roserot, ex-archiviste-adjoint du département, membre résidant de la Société Académique de l'Aube..... 159

Remarques sur les oiseaux utiles et Observations d'histoire naturelle, — par M. Hyacinthe Chaillot, naturaliste aux Grandes-Chapelles..... 191

M. Joseph Petit. Paroles prononcées à ses obsèques et note biographique, — par M. Albert Babeau, président de la Société Académique de l'Aube..... 213

Le Sceau et les Armoiries du Chapitre de la cathédrale Saint-Pierre de Troyes, — par l'abbé Ch. Lalore, membre résidant de la Société Académique de l'Aube..... 221

Notice sur Bernard Forneron, — par M. Truelle Saint-Evron, membre correspondant de la Société Académique de l'Aube..... 253